

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Communauté de Communes des 3 Forêts

Annexe : Evaluation des sites de projets

PRÉFECTURE DE LA
FAYE-MARNE

22 MAI 2025

ARRIVÉE



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 15/05/2025

Mme Marie Claude LAVERAT
Présidente de la CC3F



1.9

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.56 ha sur la commune de Arc-en-Barrois.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles / Emprises d'activités / Prairies, friches et délaissés agricoles. Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orienté d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

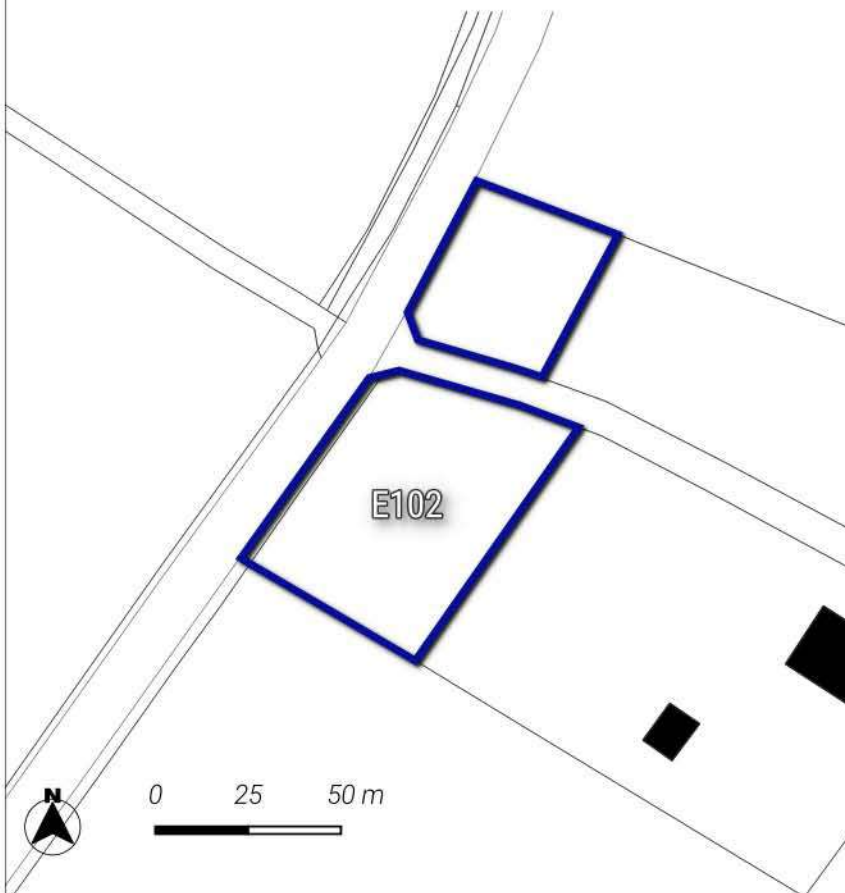
 1313-Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire

 1412-Emprise réseau routier

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

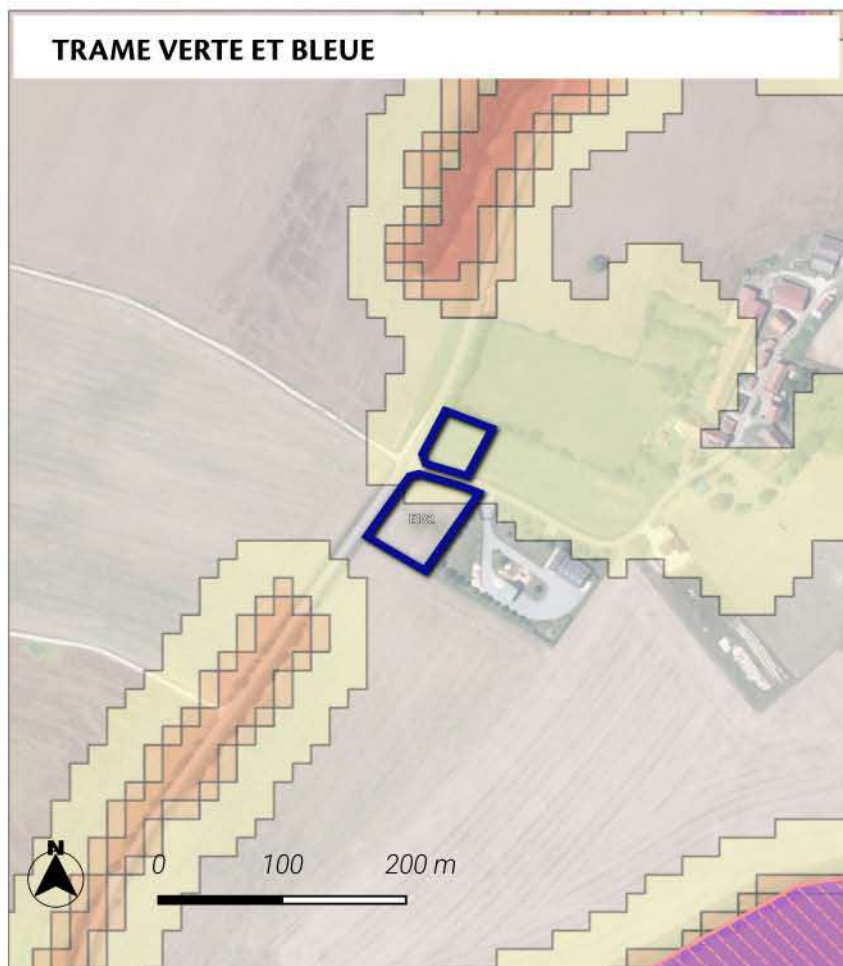


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orienté d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 1 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

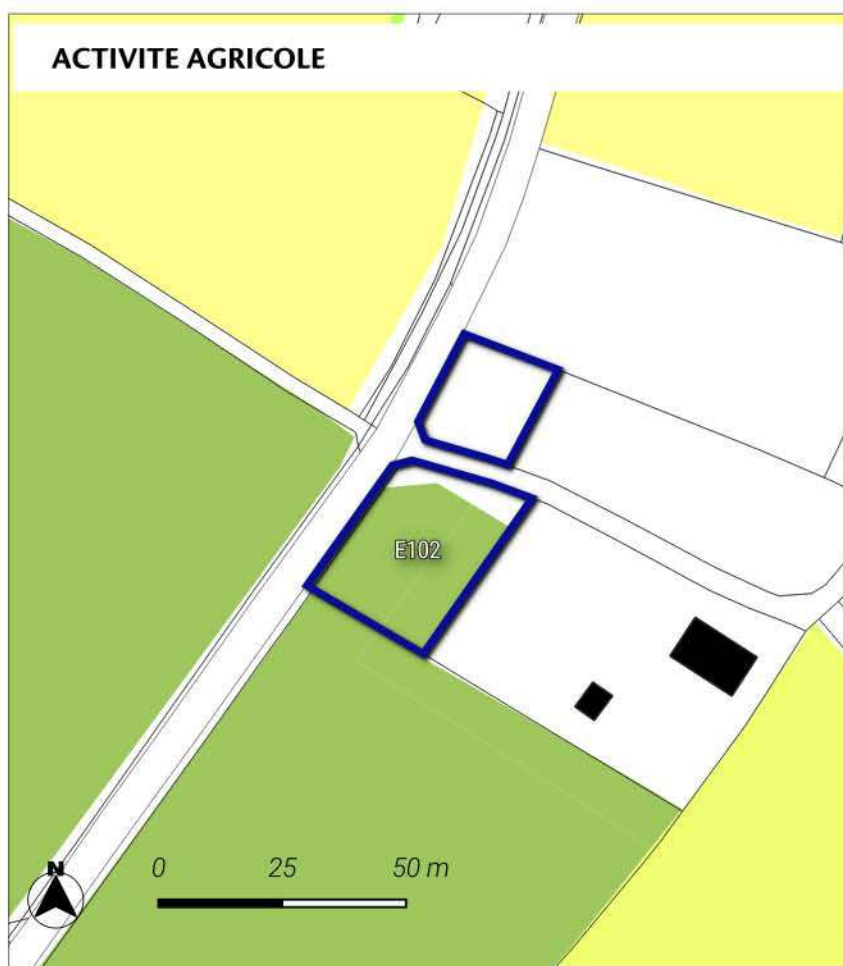
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Autre luzerne selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.3 ha.

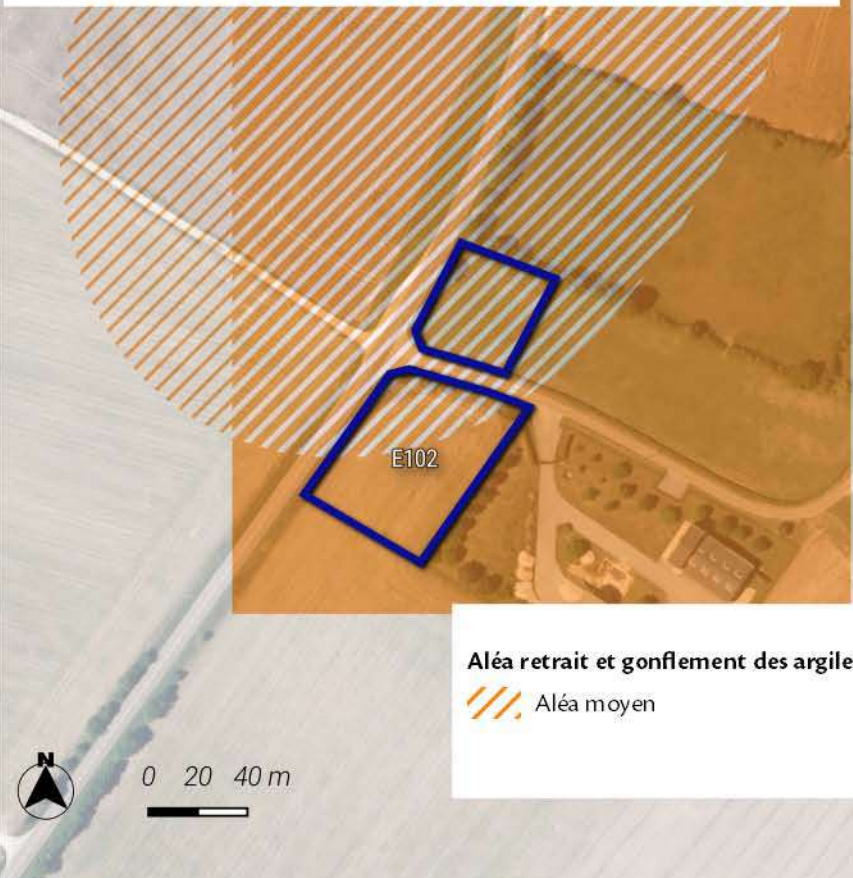
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- ORGE

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

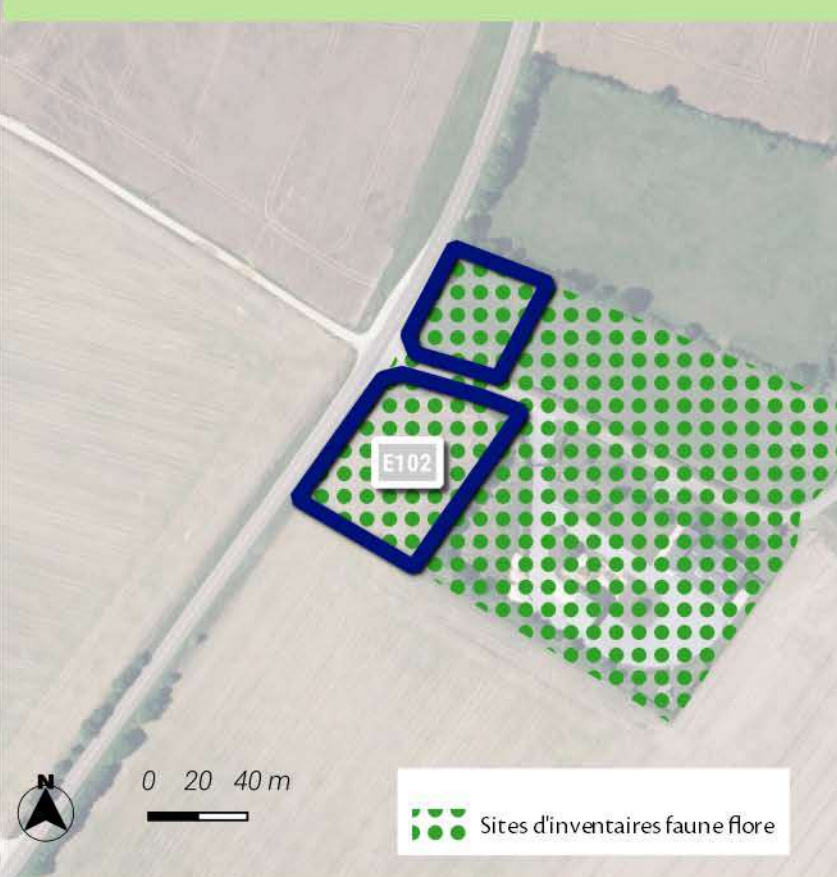
Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



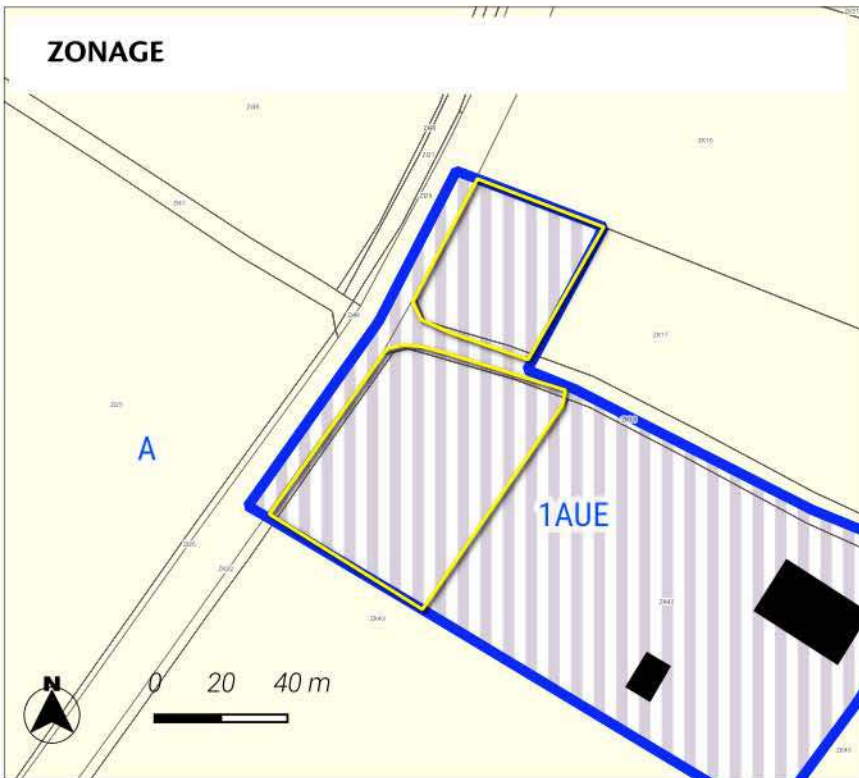
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Limites de zones

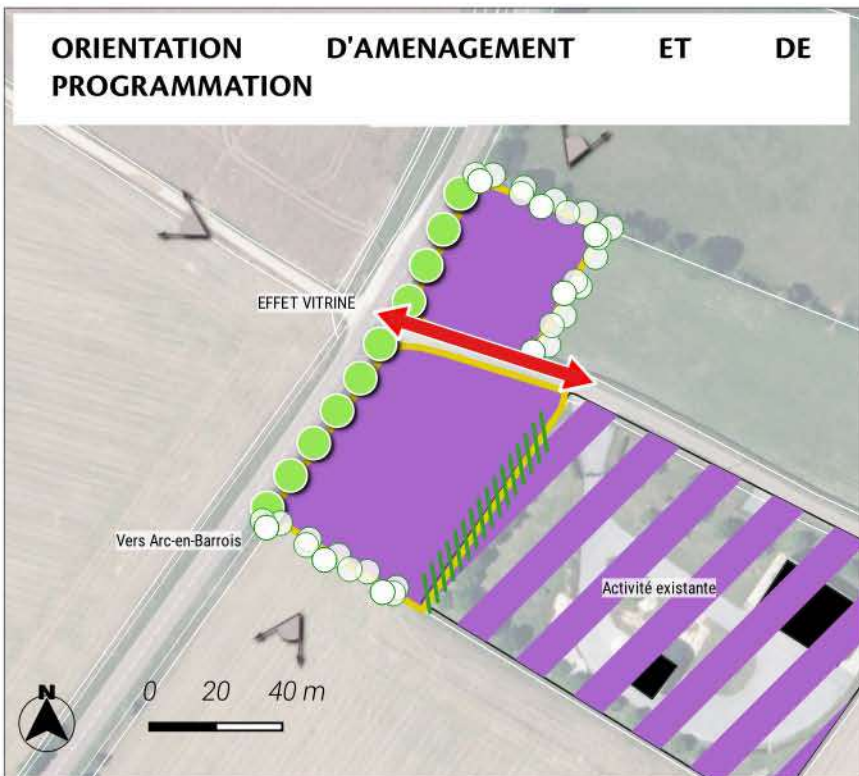
Zones à Urbaniser

1AUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités

Zones Agricoles

A : Zone agricole

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AUE.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces. Des alignements d'arbres sont identifiés afin de favoriser l'effet vitrine du site.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe de voirie inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP	Limite	Vocation :	Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022
Prescriptions ponctuelles	Alignement	Activité	
Cône de vue	Voirie	Activité existante	
Prescriptions linéaires	Périmètre OAP	parcelles	
Transition			

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.36 ha sur la commune de Arc-en-Barrois.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Emprises d'activités / Forêts mixtes / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

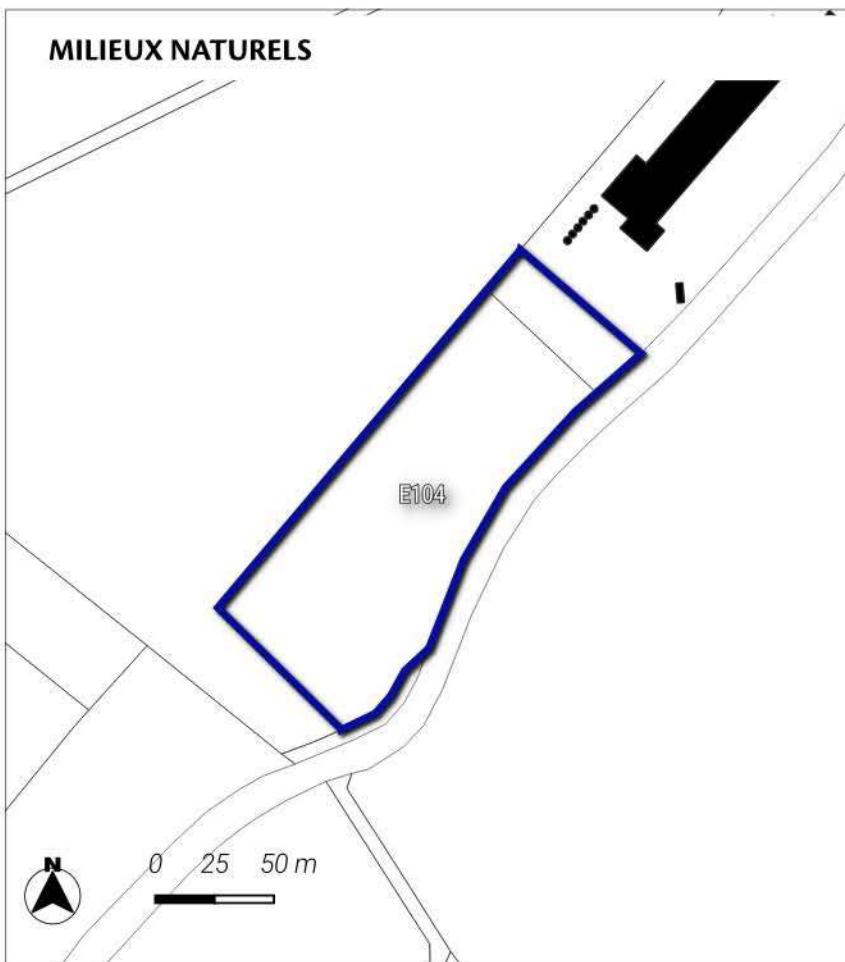
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1311-Emprises d'activités à dominante industrielle

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

 3130-Forêts mixtes

MILIEUX NATURELS

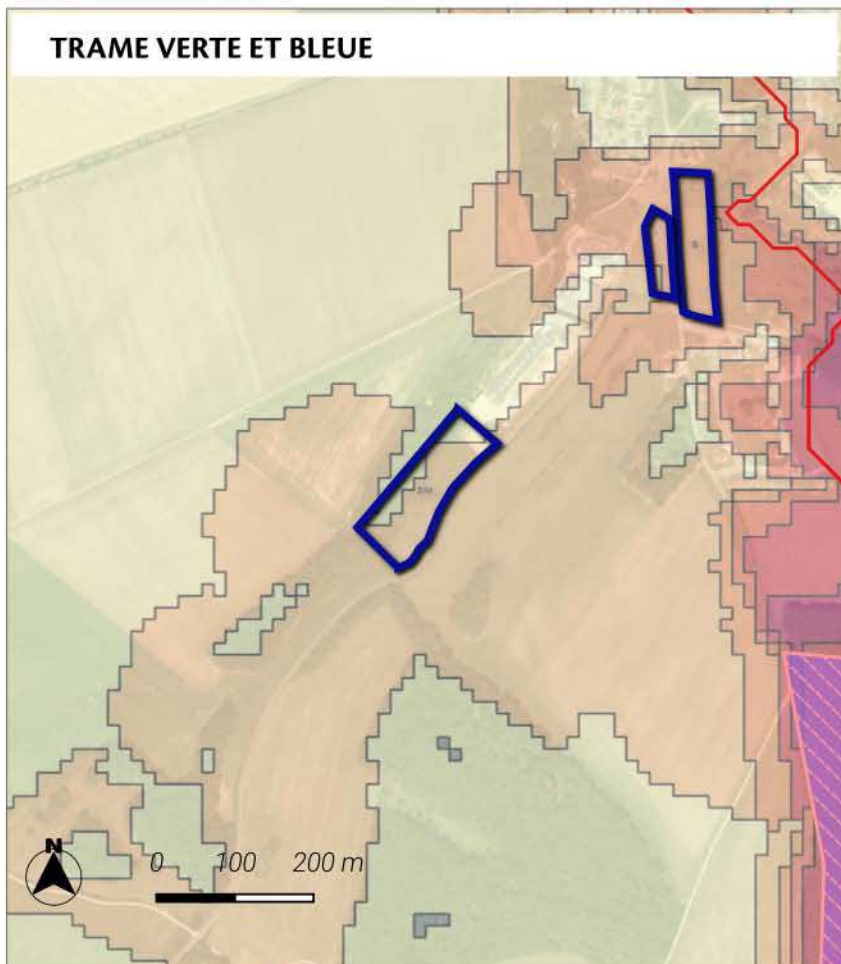


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 2 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

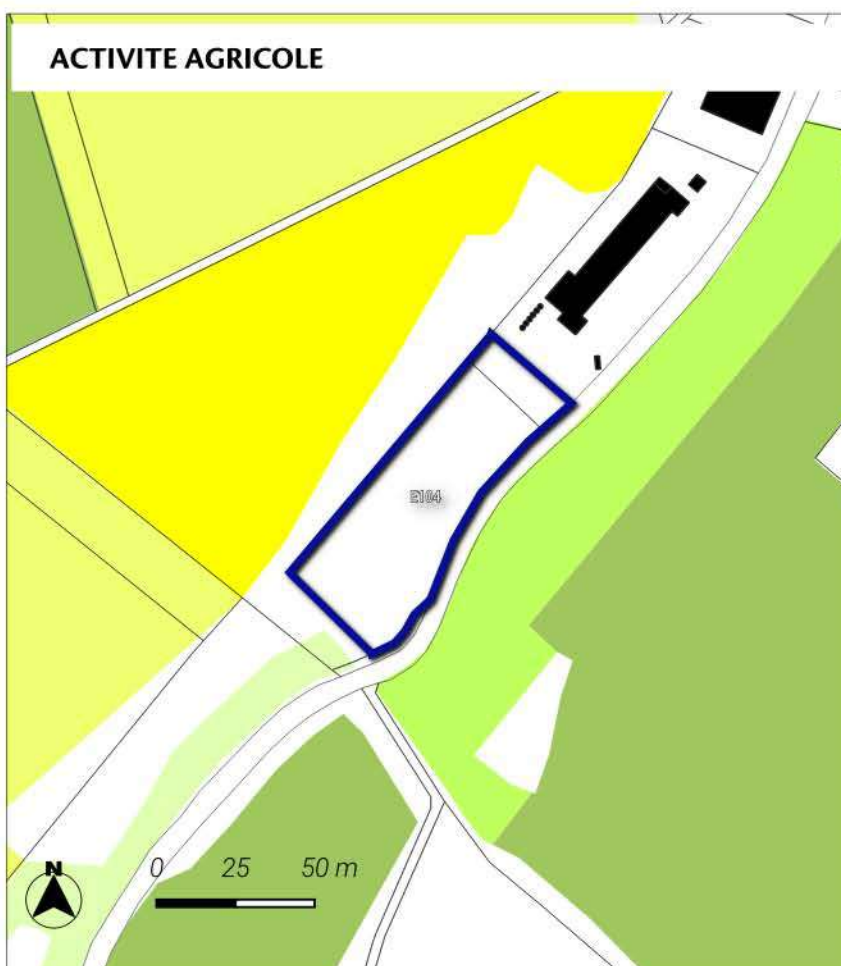
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- ORGE
- TOURNESOL

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MEURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

 Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

 Limites de zones

Zones Urbaines

 UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones à Urbaniser

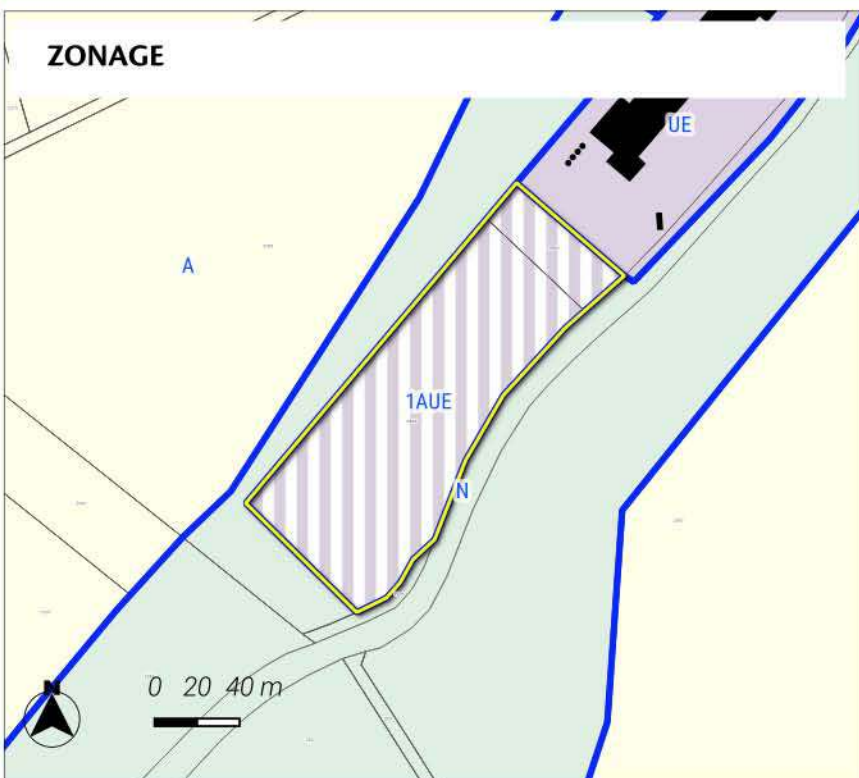
 1AUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités

Zones Agricoles

 A : Zone agricole

Zones Naturelles

 N : Zone naturelle



ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AUE.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

Des alignements d'arbres sont identifiés afin de favoriser l'effet vitrine du site.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

 Cône de vue

Prescriptions linéaires

 Transition

 Alignement

Prescriptions surfaciques

 Périmètre OAP

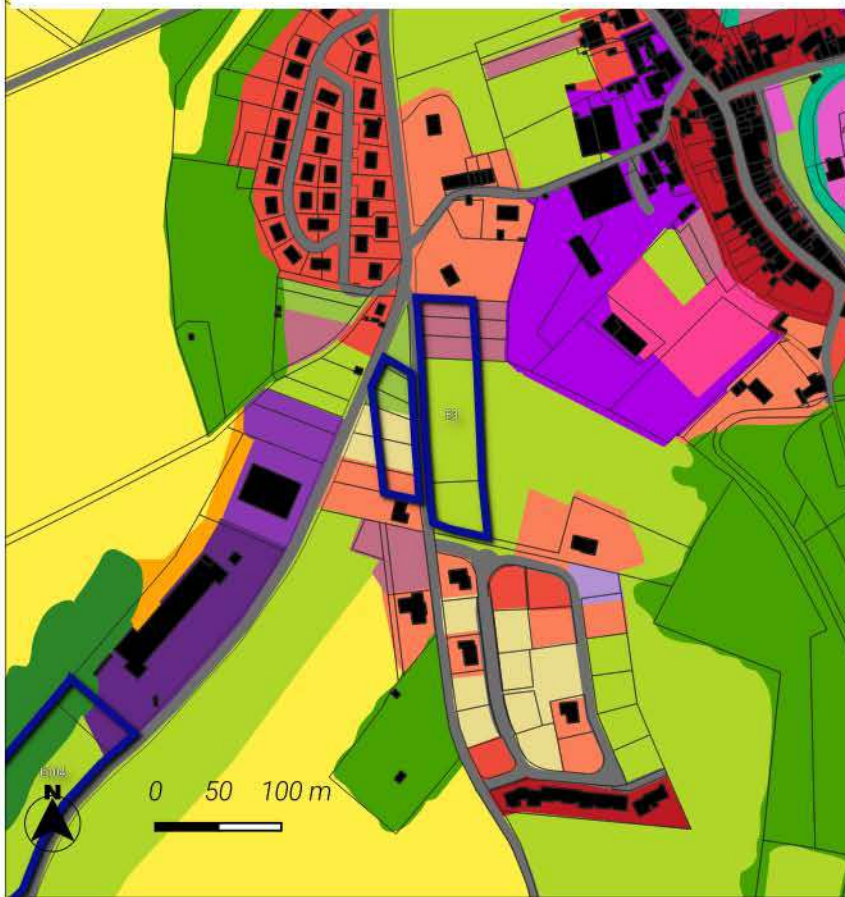
 Vocation :

 Activité

 parcelles

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.11 ha sur la commune de Arc-en-Barrois.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Espaces libres en milieu urbain / Bâti discontinu / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu / Espaces verts urbains / Arboriculture.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 11 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

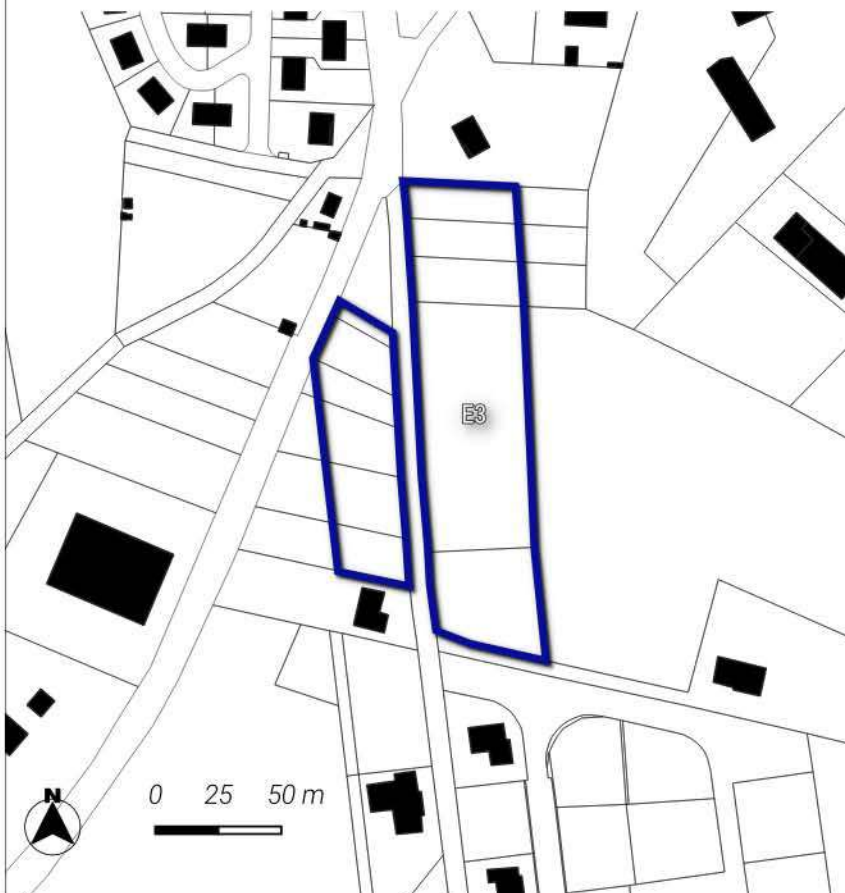
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  1140-Espaces libres en milieu urbain
-  1412-Emprise réseau routier
-  1510-Espaces verts urbains
-  2221-Vergers traditionnels
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

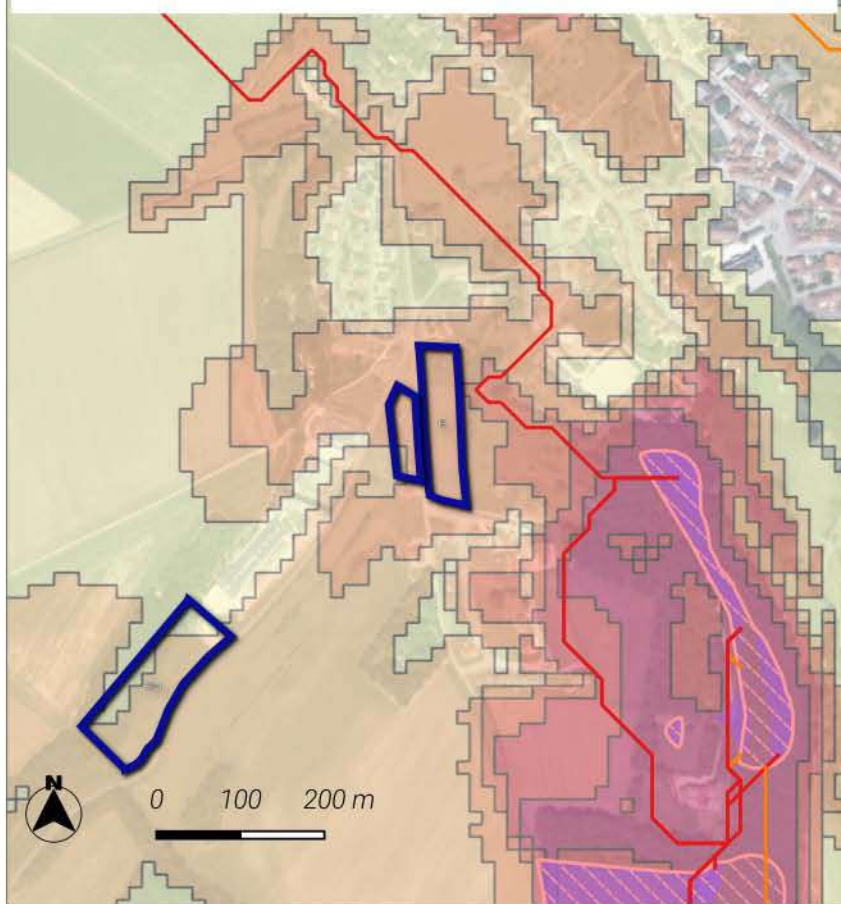


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs. Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 4 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

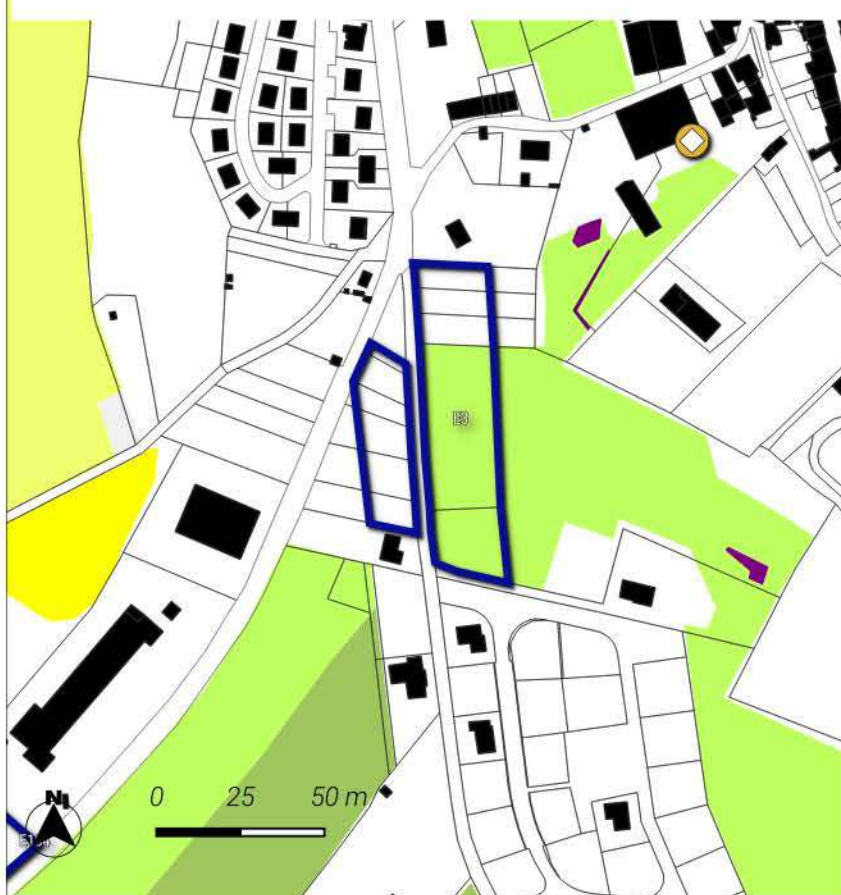
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.58 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

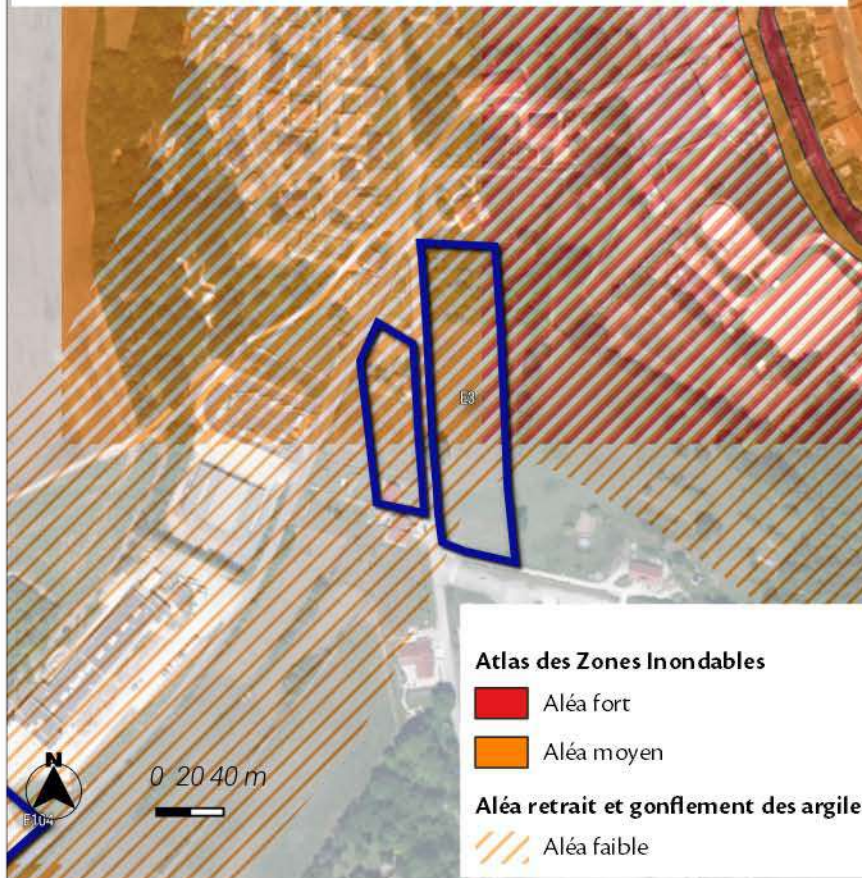
En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

- Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- DIVERS
- ORGE
- TOURNESOL

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

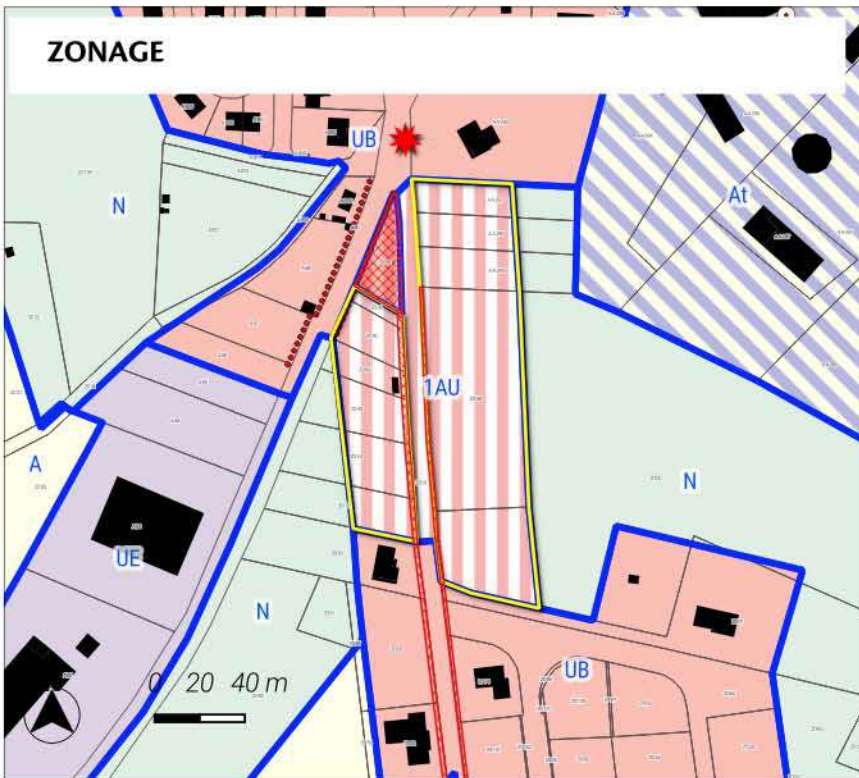
Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Emplacement réservé

Prescriptions ponctuelles

Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)

Prescriptions linéaires

Patrimoine bâti linéaire (L151-19 du CU)

Informations ponctuelles

Sièges d'exploitation agricole

Limites de zones

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

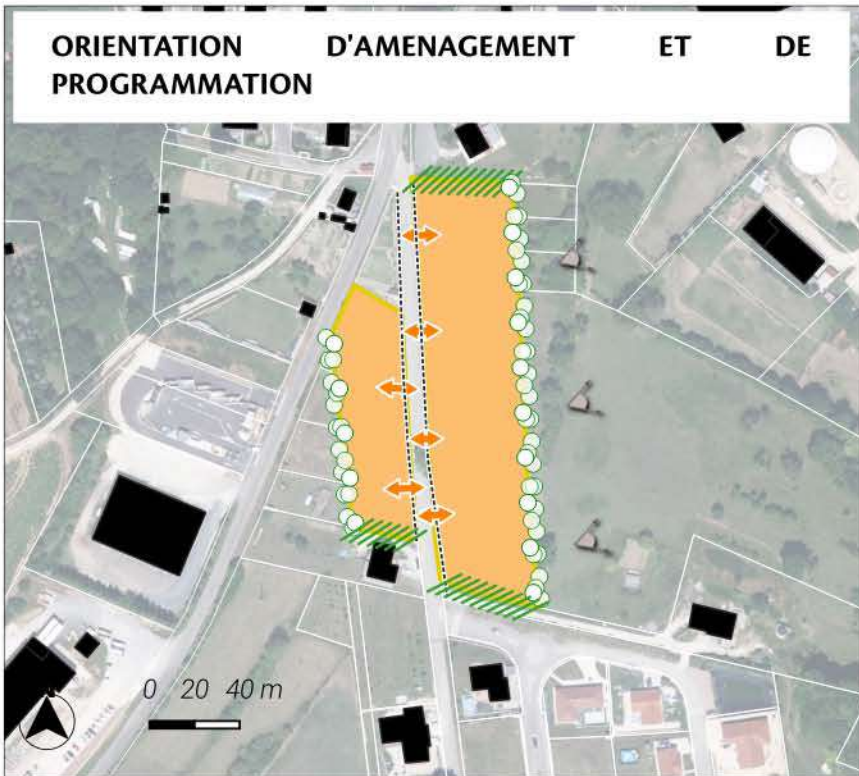
A : Zone agricole

At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Un emplacement réservé a été mis en place à proximité. La vocation de l'ER est la réalisation d'un Elargissement de voirie.

Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Cône de vue

Prescriptions linéaires

mur

Transition

Limite

accès

Prescriptions surfaciques

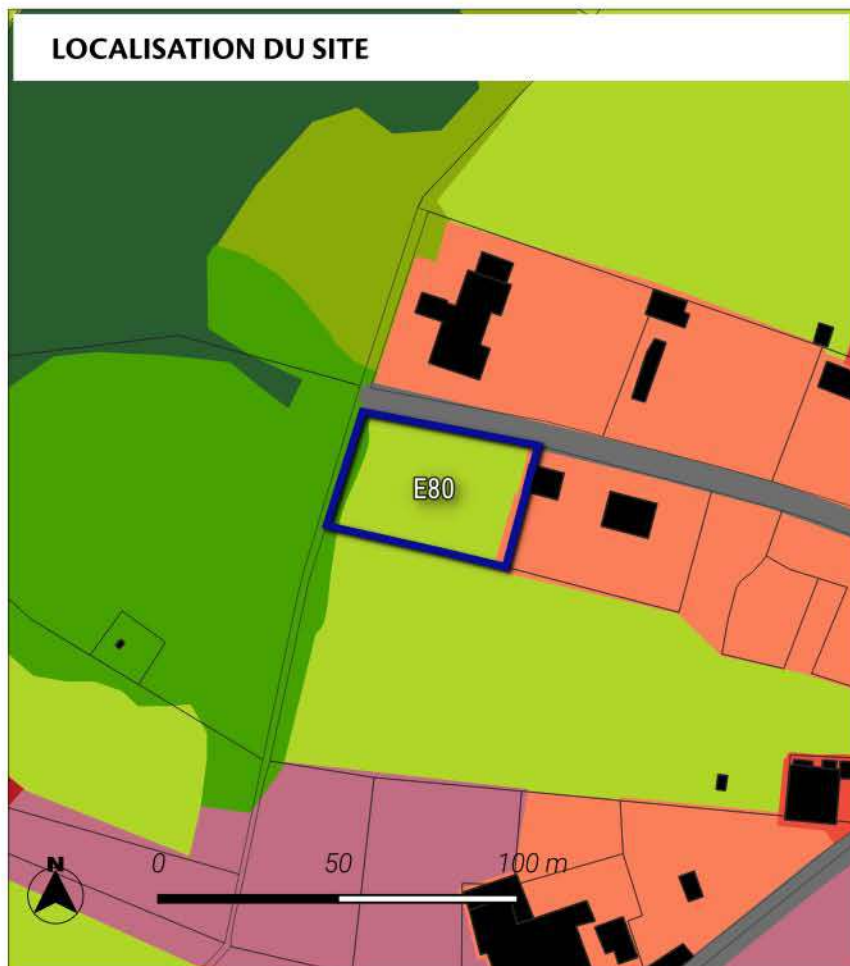
Périmètre OAP

Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Habitat

parcelles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.17 ha sur la commune de Arc-en-Barrois.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Forêts de feuillus / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

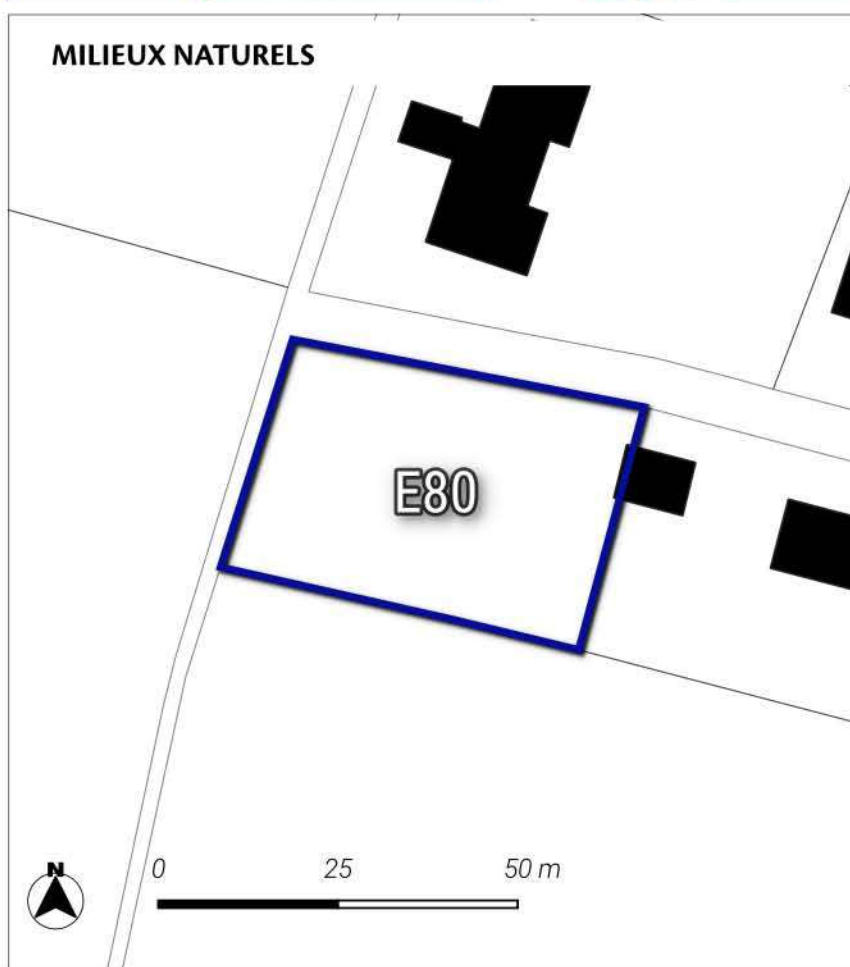
 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

 3110-Forêts de feuillus

MILIEUX NATURELS

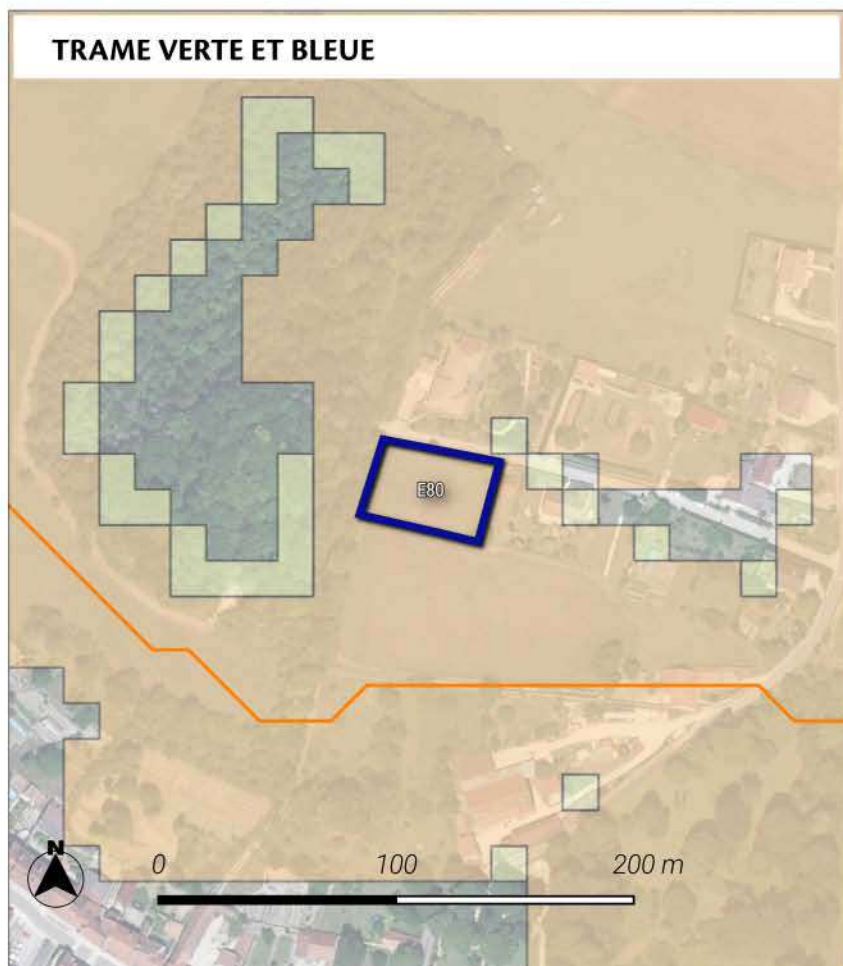


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 2 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

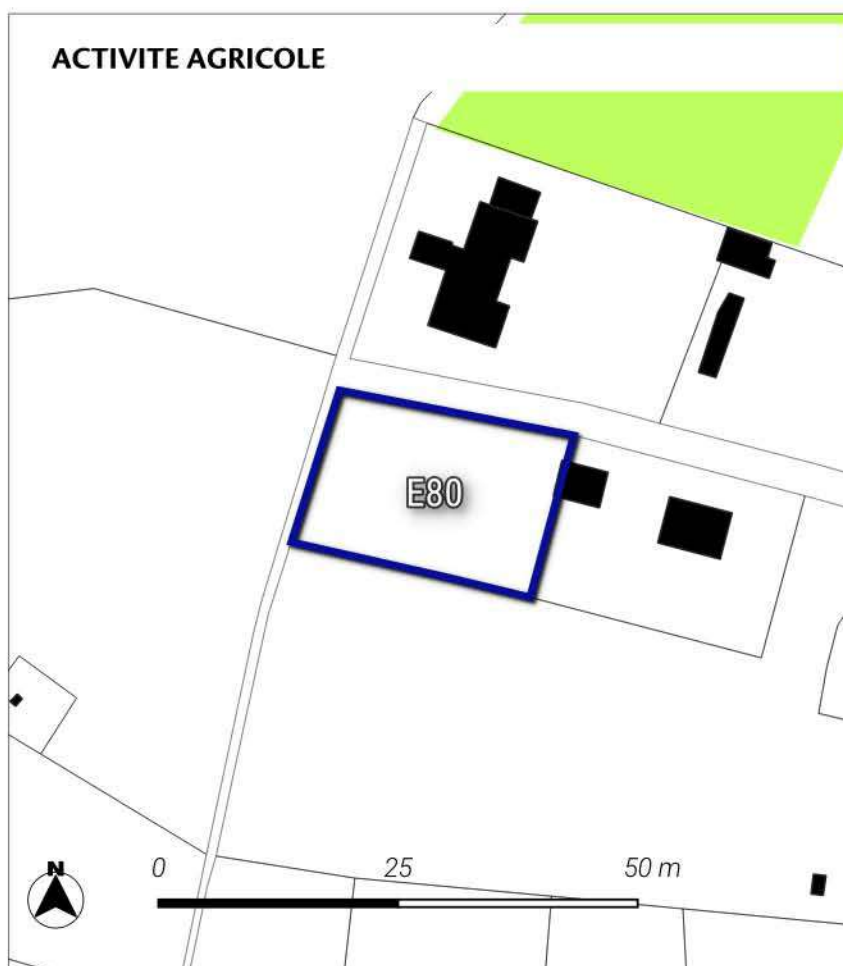
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

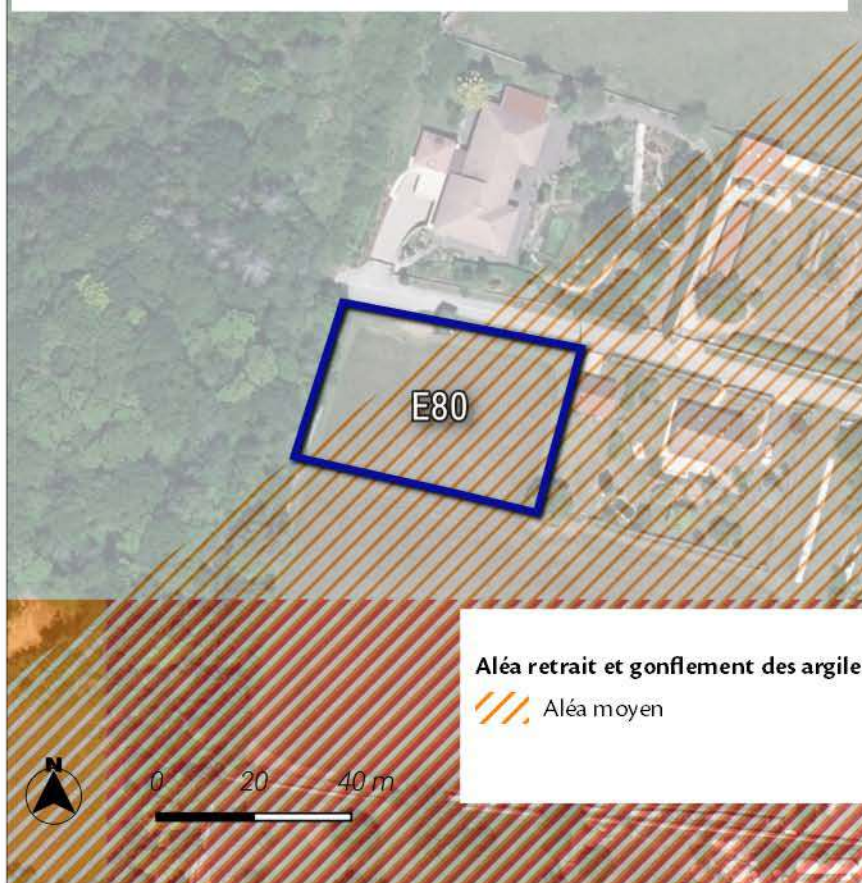
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

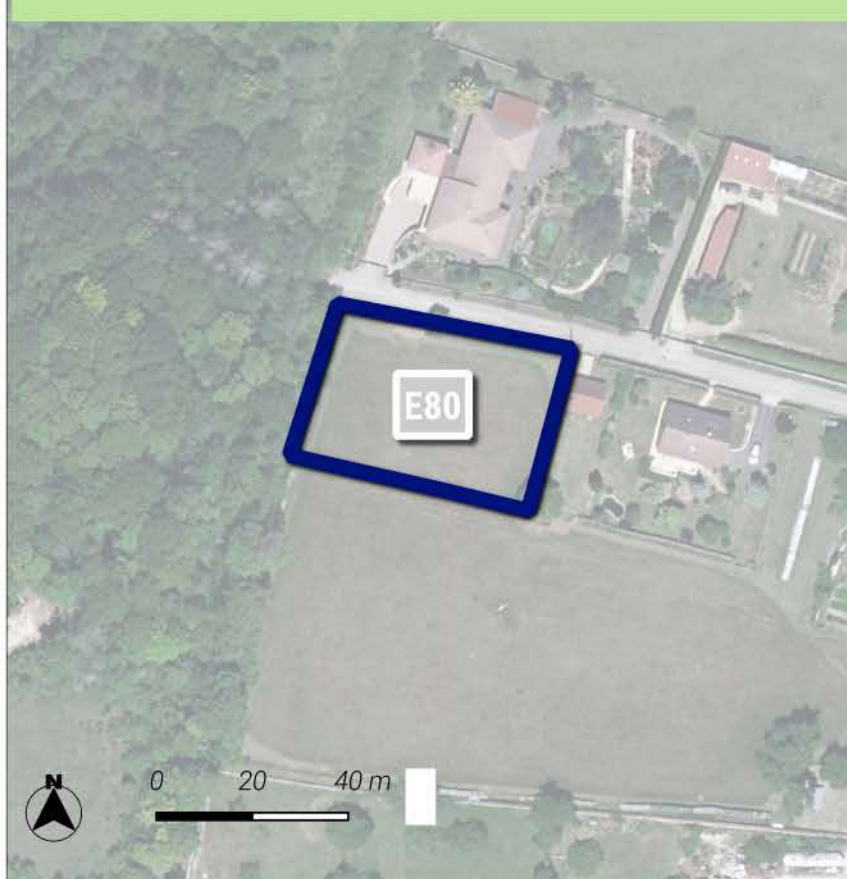
Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions linéaires

..... Patrimoine bâti linéaire (L151-19 du CU)



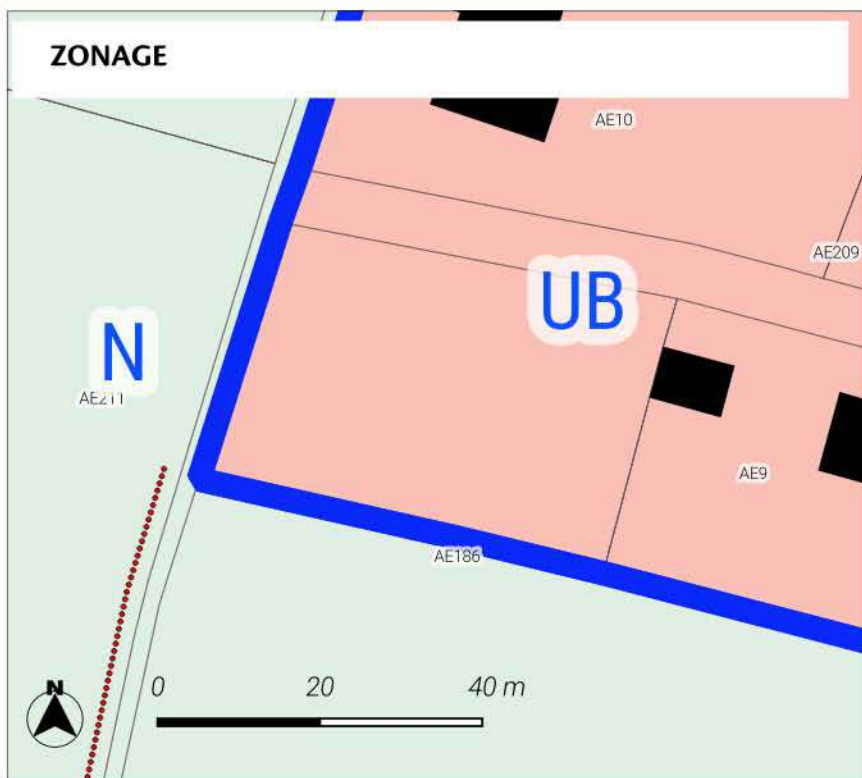
Limites de zones

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

N : Zone naturelle



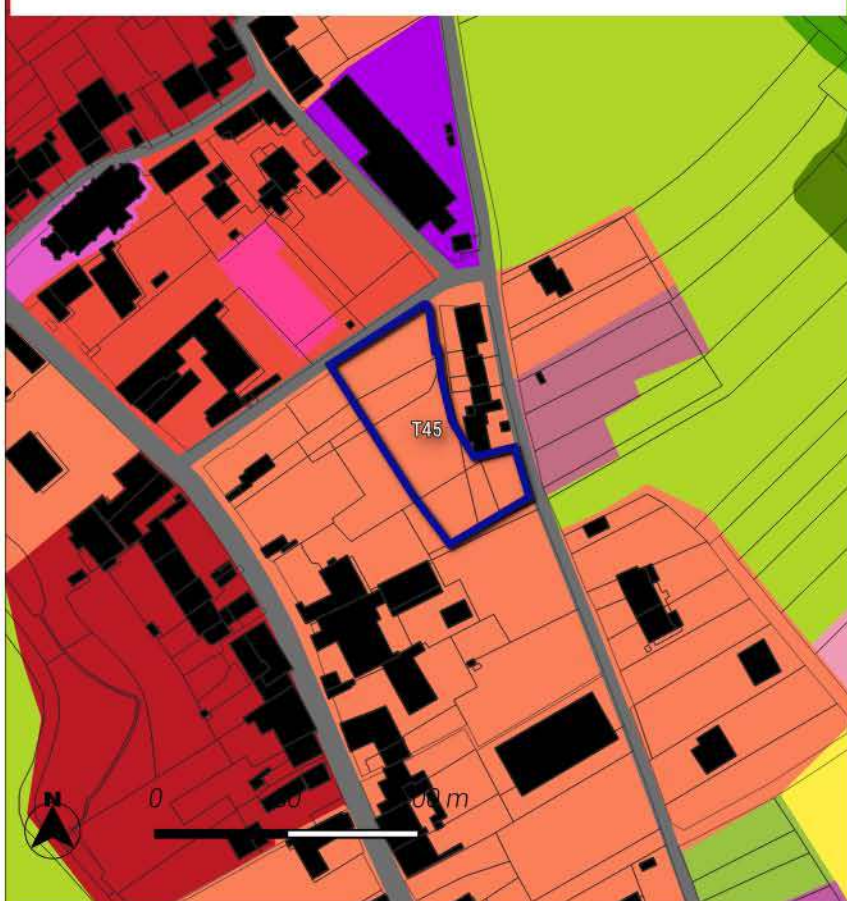
Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.29 ha sur la commune de Aubepierre-sur-Aube.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme. Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

MILIEUX NATURELS



Très fort

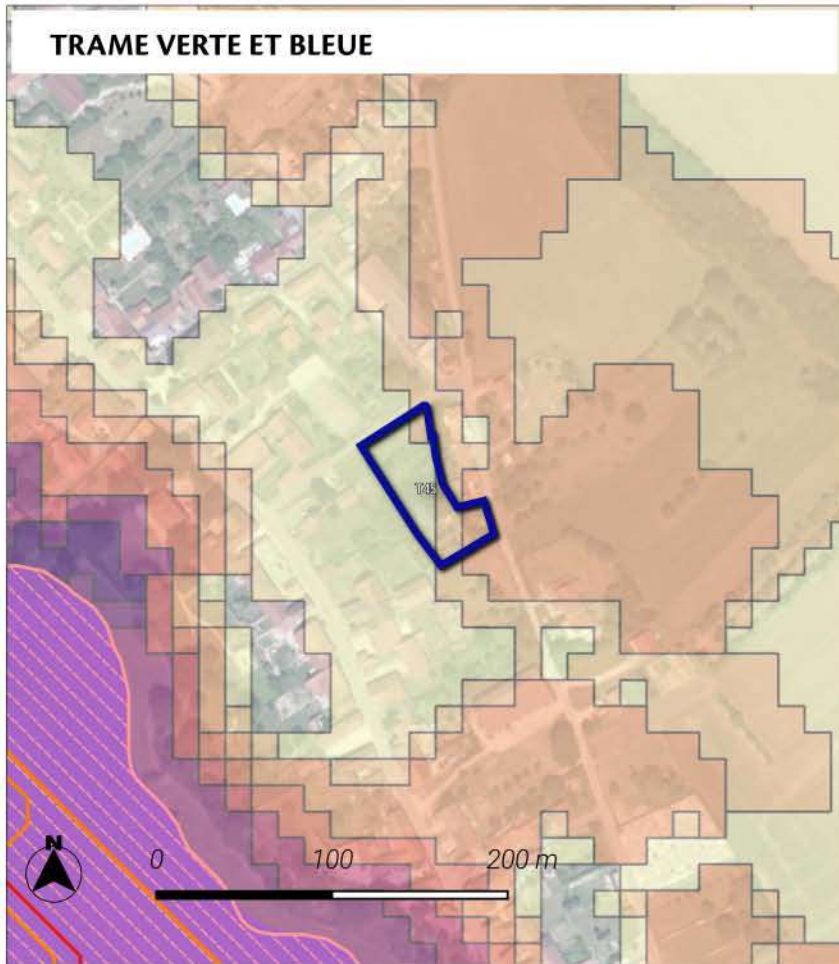
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

 ZDH-Agence de l'Eau Seine Normandie

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

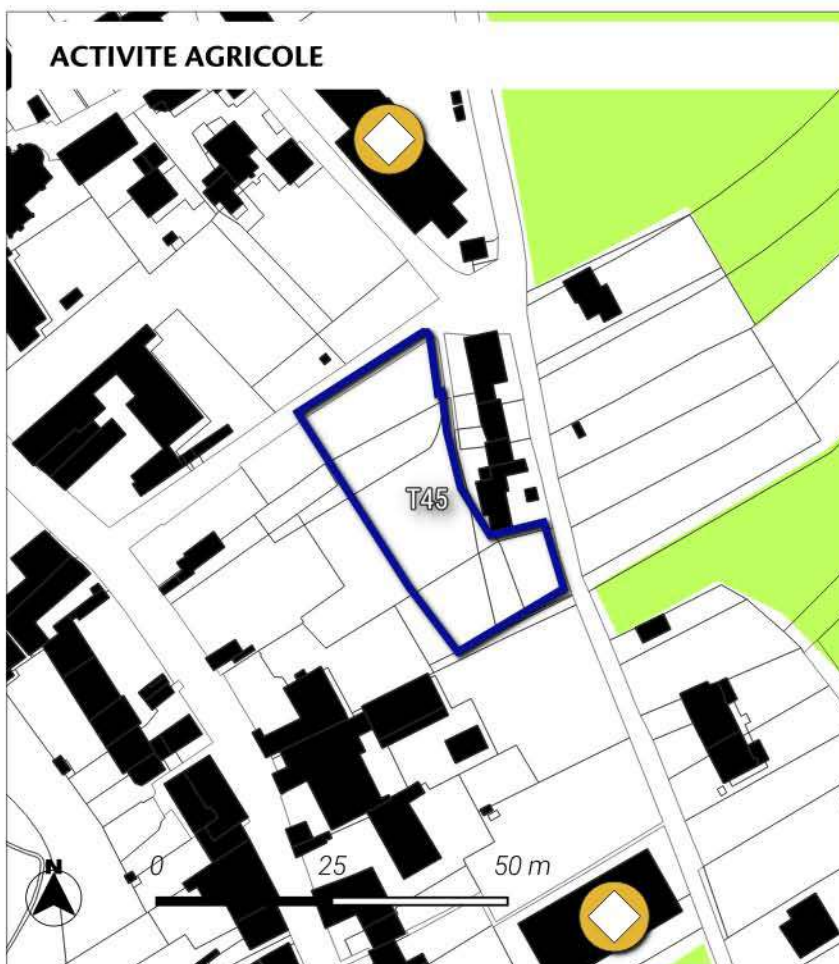
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

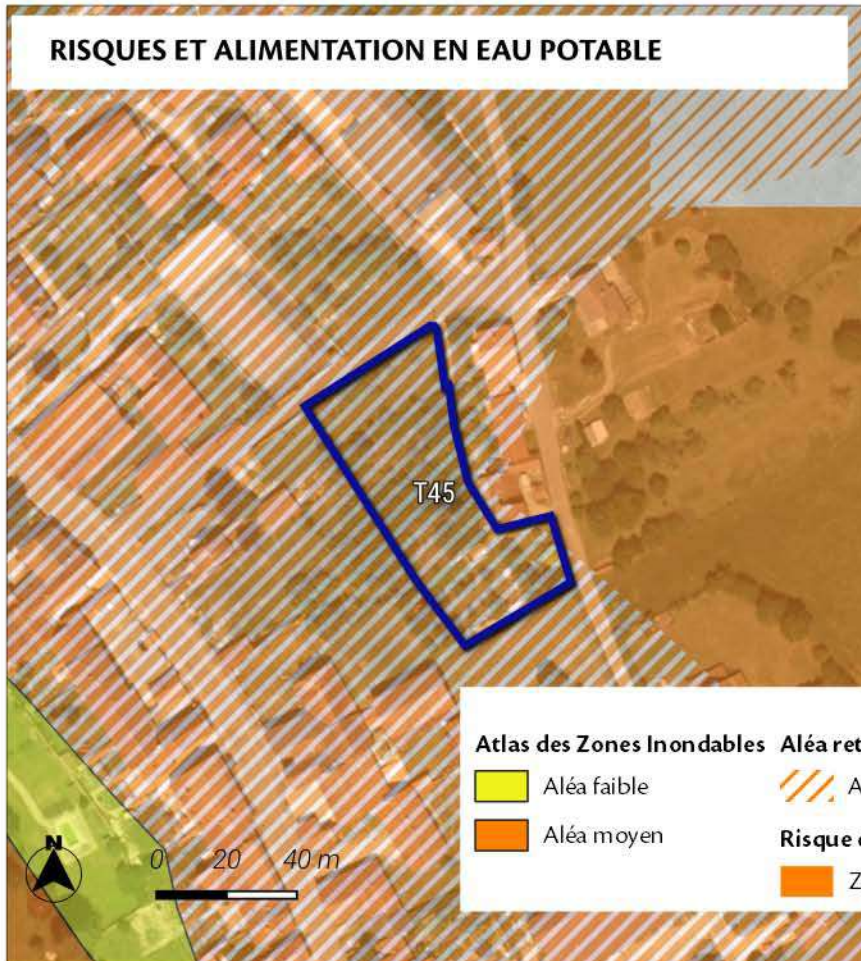
Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

-  Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

-  PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MEURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

 Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

 Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)

 Limites de zones

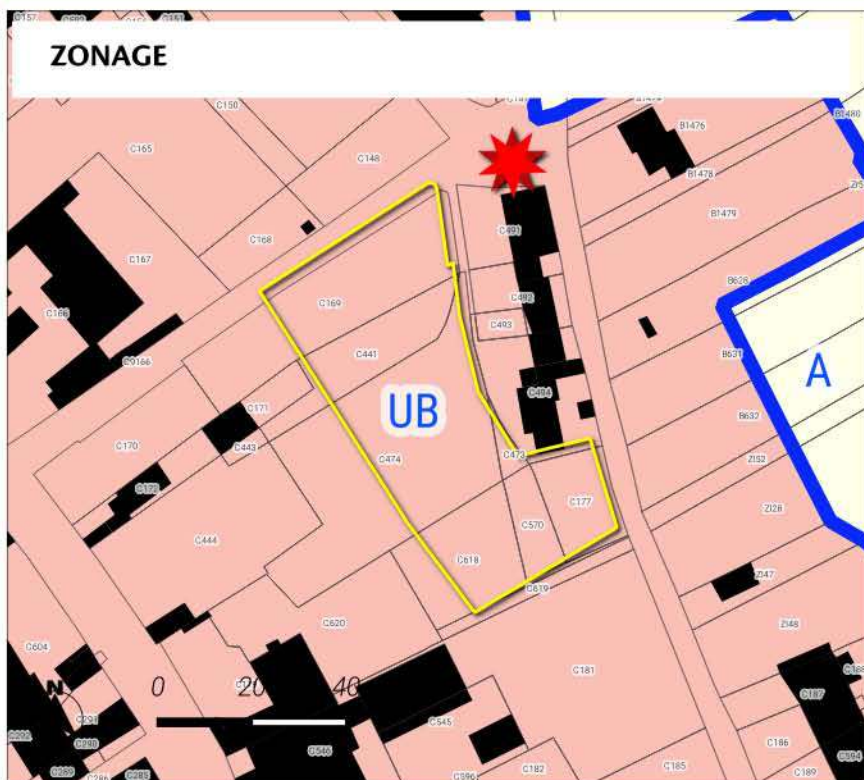
Zones Urbaines

 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

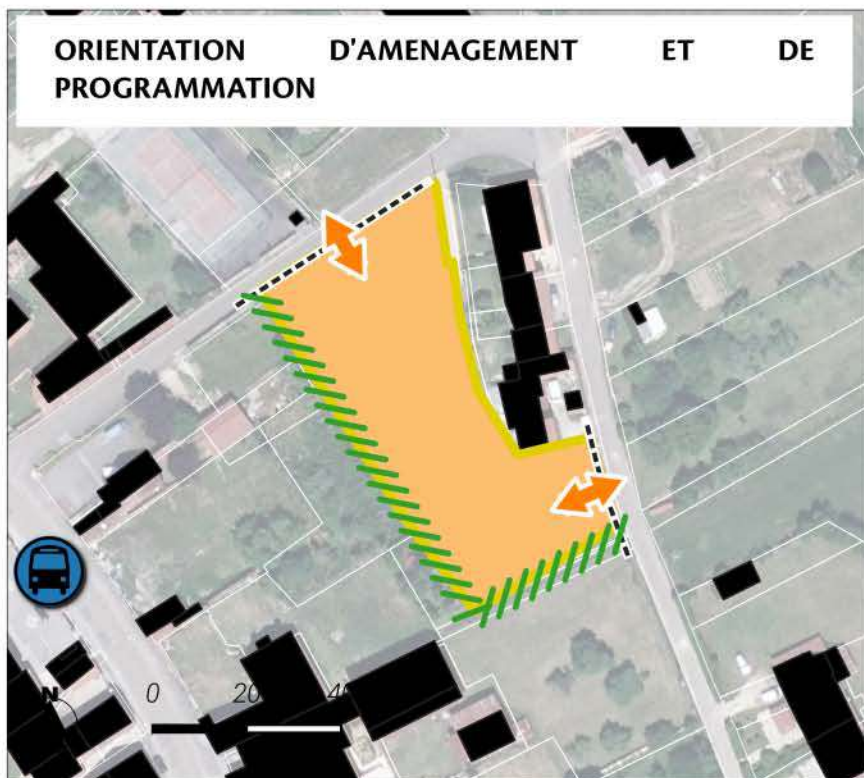
Zones Agricoles

 A : Zone agricole

ZONAGE



ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

 Arrêt transport collectif

Prescriptions linéaires

 mur

 Limite

 accès

Prescriptions surfaciques

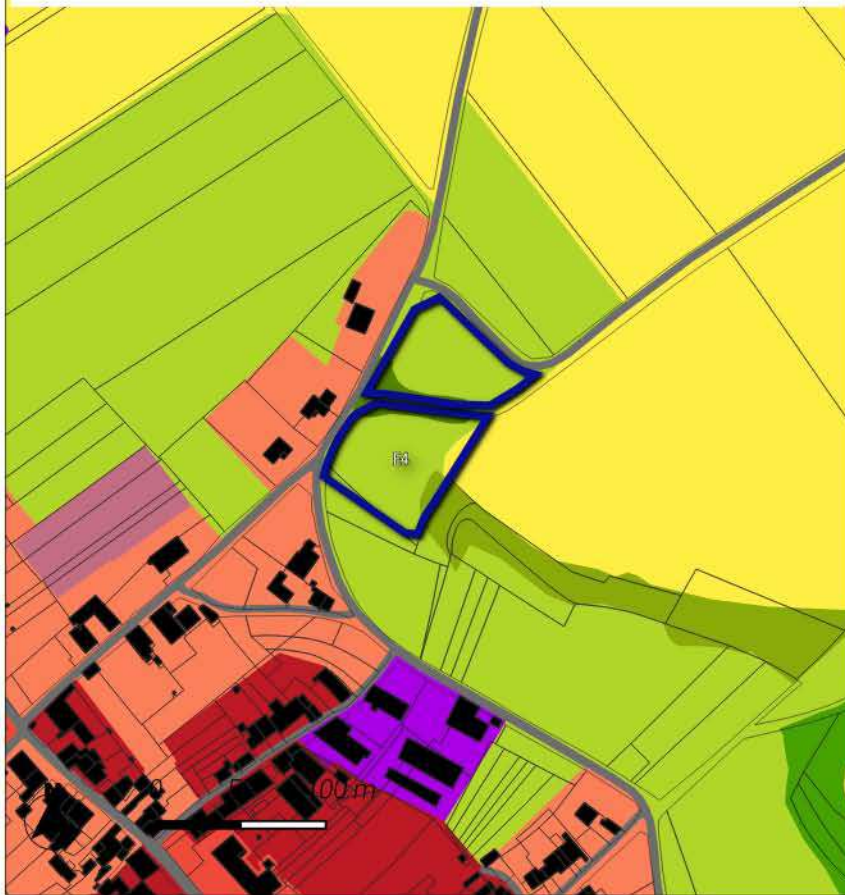
 Périmètre OAP

 Vocation : **Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022**

 Habitat

 parcelles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.78 ha sur la commune de Aubepierre-sur-Aube.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles / Prairies, friches et délaissés agricoles / Formations pré-forestières / Bosquets et haies.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

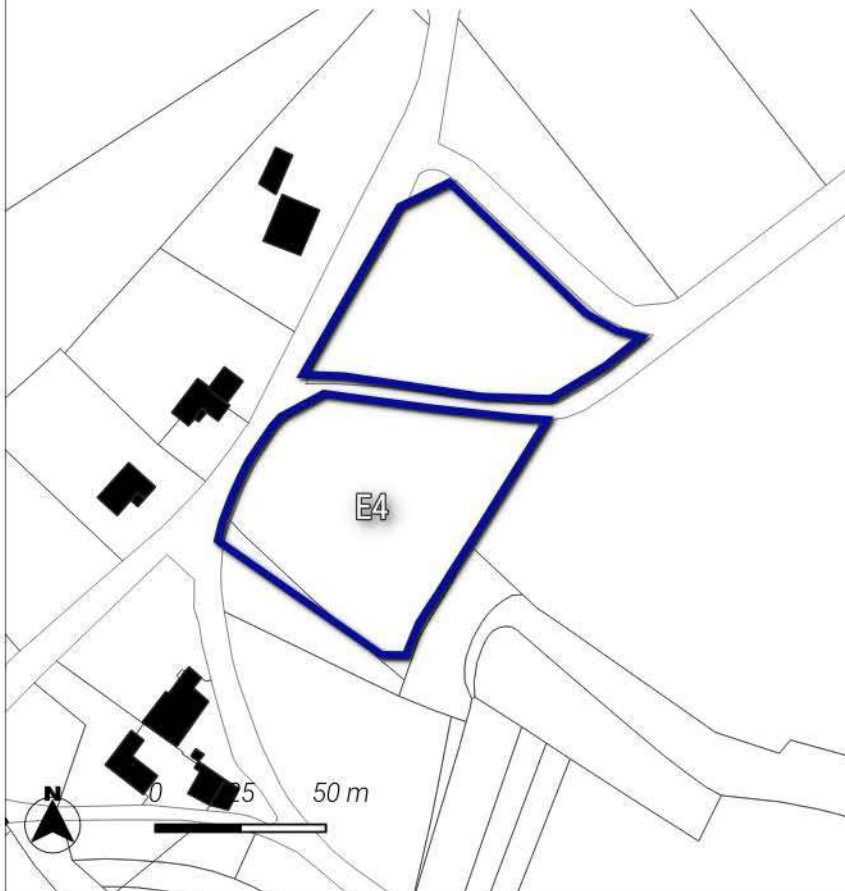
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles
-  2320-Bosquets et haies
-  3220-Formations pré-forestières

MILIEUX NATURELS

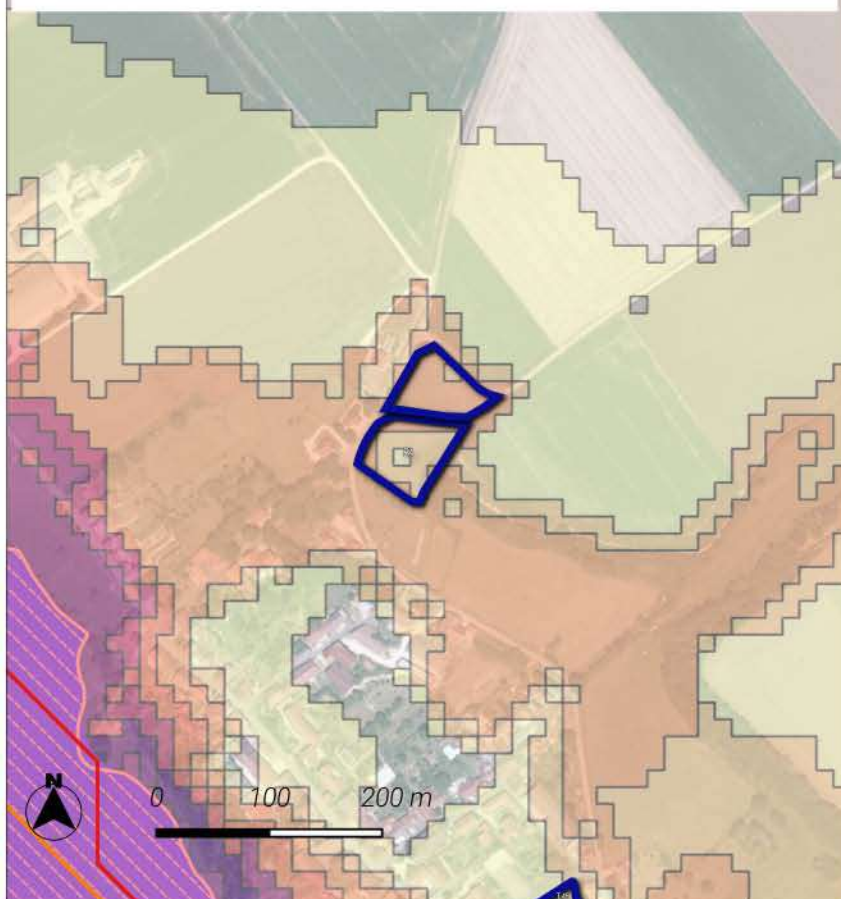


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs. Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

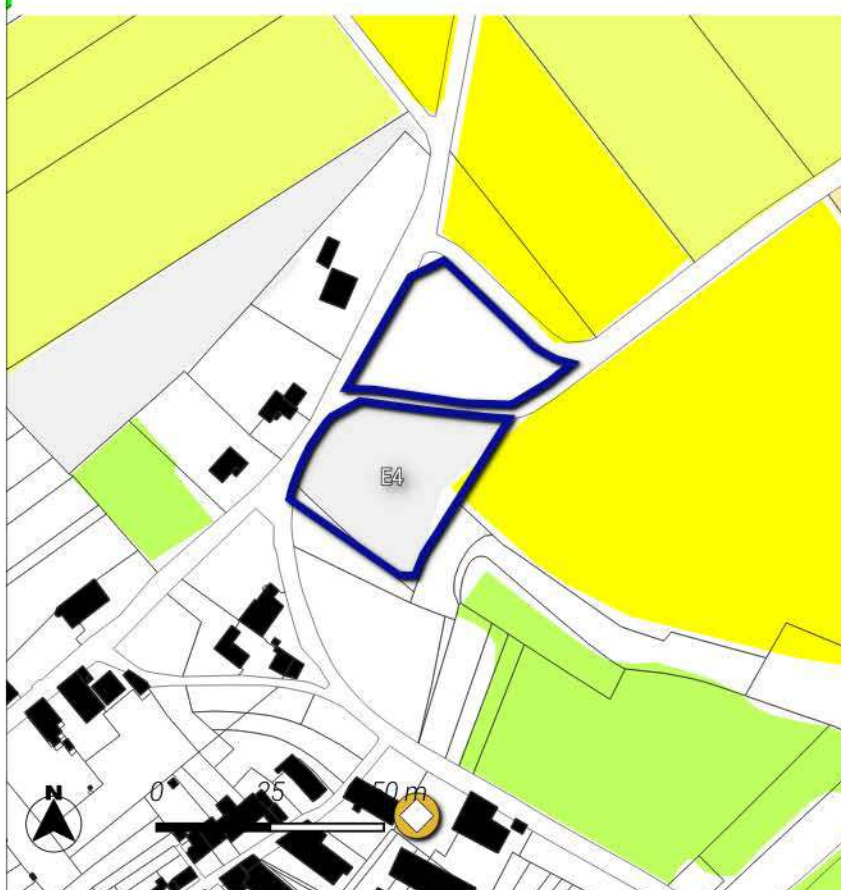
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Tournesol selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.01 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.



Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- PRAIRIES PERMANENTES
- MAIS GRAIN ET ENSILAGE
- ORGE
- COLZA
- TOURNESOL

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Neutre

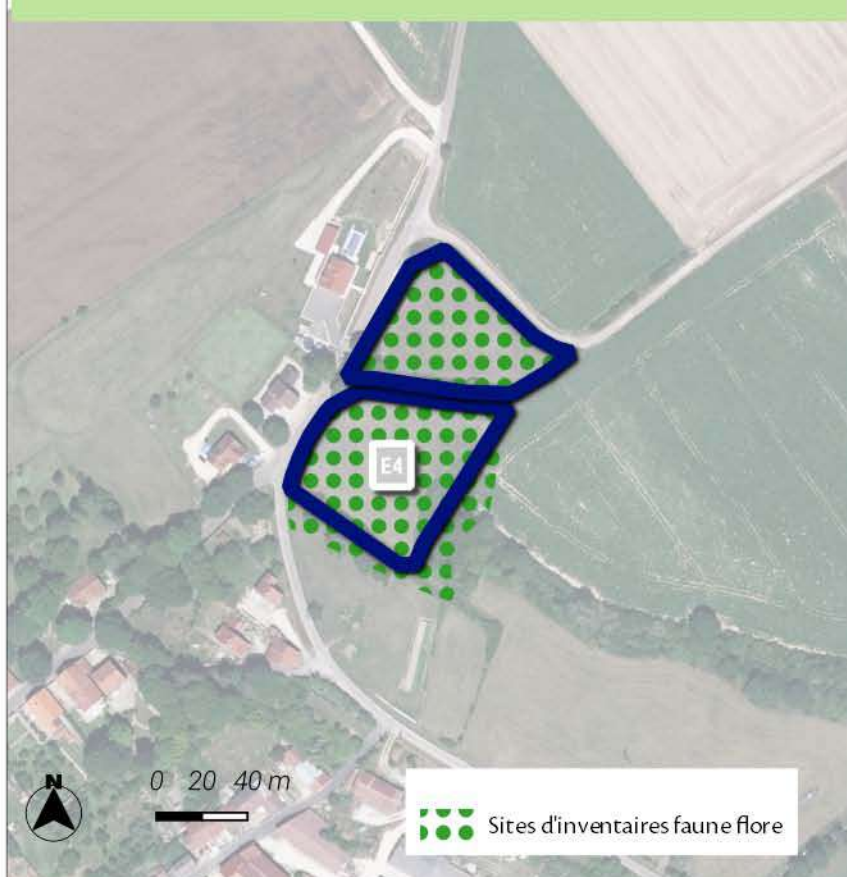
Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

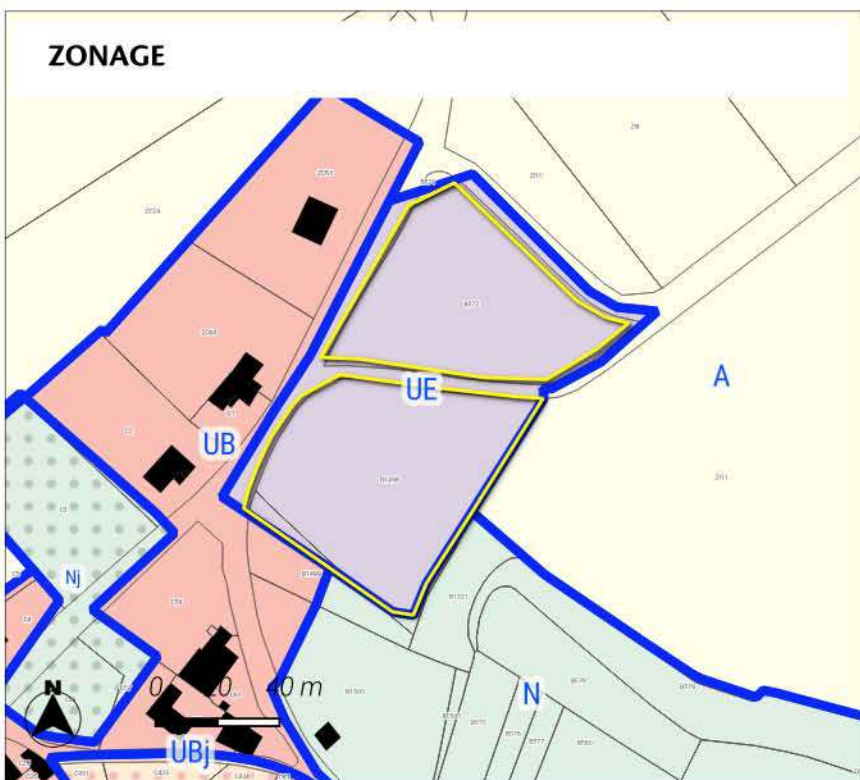
L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
- Limites de zones

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- UBj : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones Agricoles

- A : Zone agricole

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone UE.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation économique permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le maintien des activités économique sur le territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

accès

Vocation : **Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022**

Prescriptions ponctuelles

Prescriptions surfaciques

Périmètre OAP

Activité

parcelles

Prescriptions linéaires

Transition

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.12 ha sur la commune de Autreville-sur-la-Renne.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

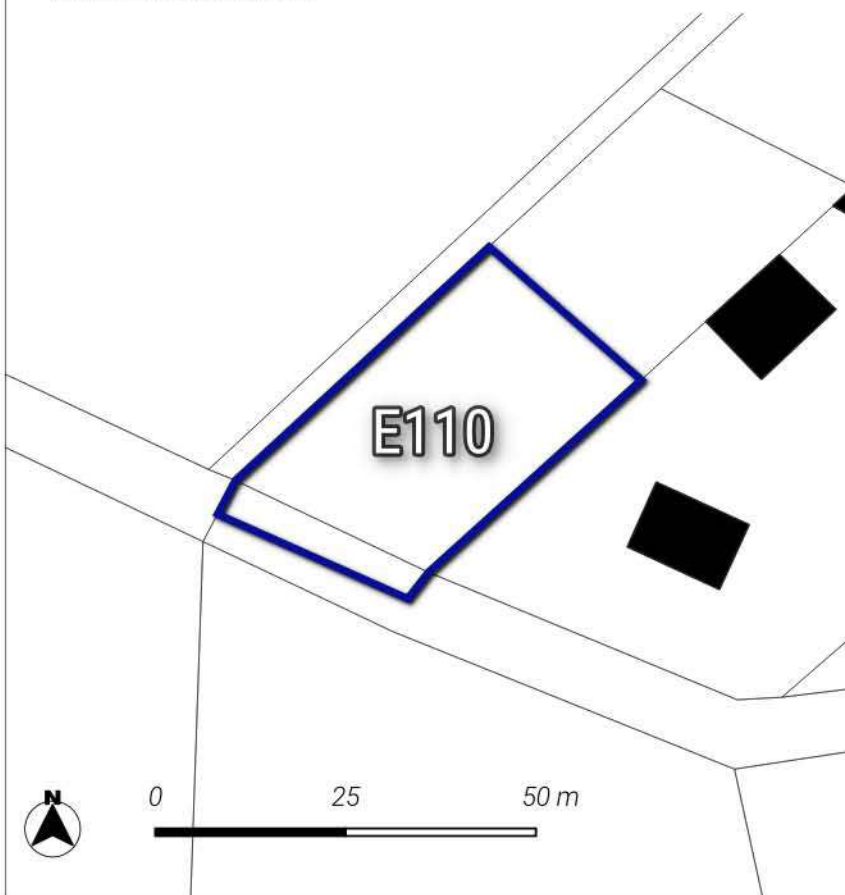
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1412-Emprise réseau routier

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

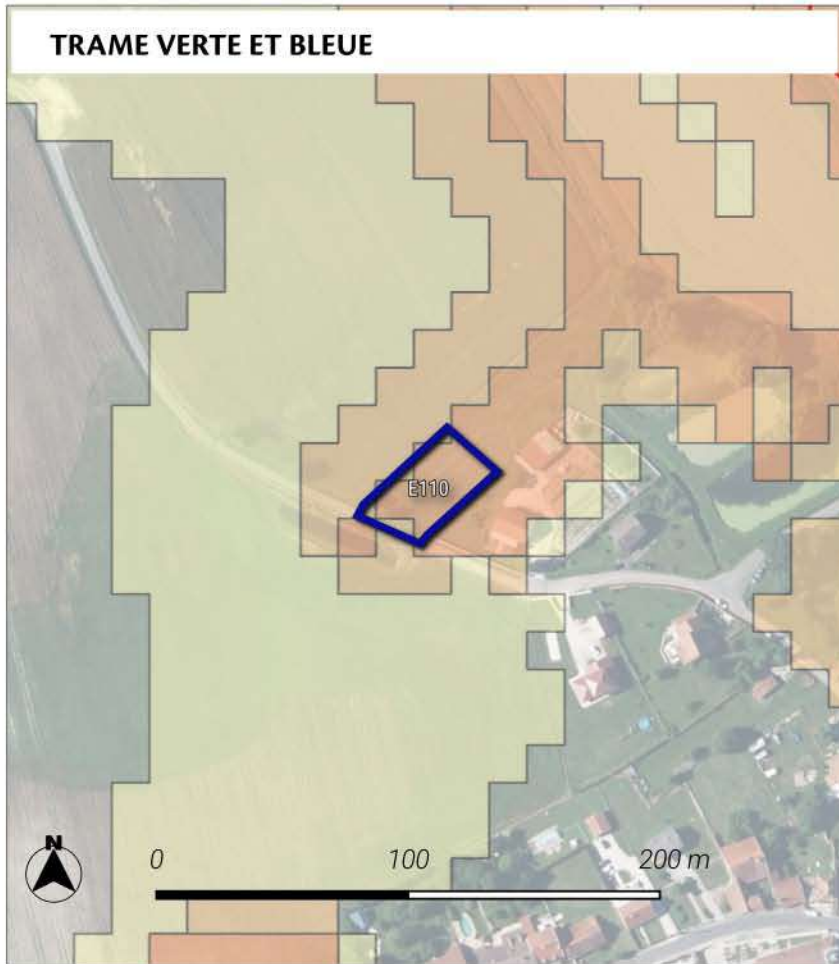


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

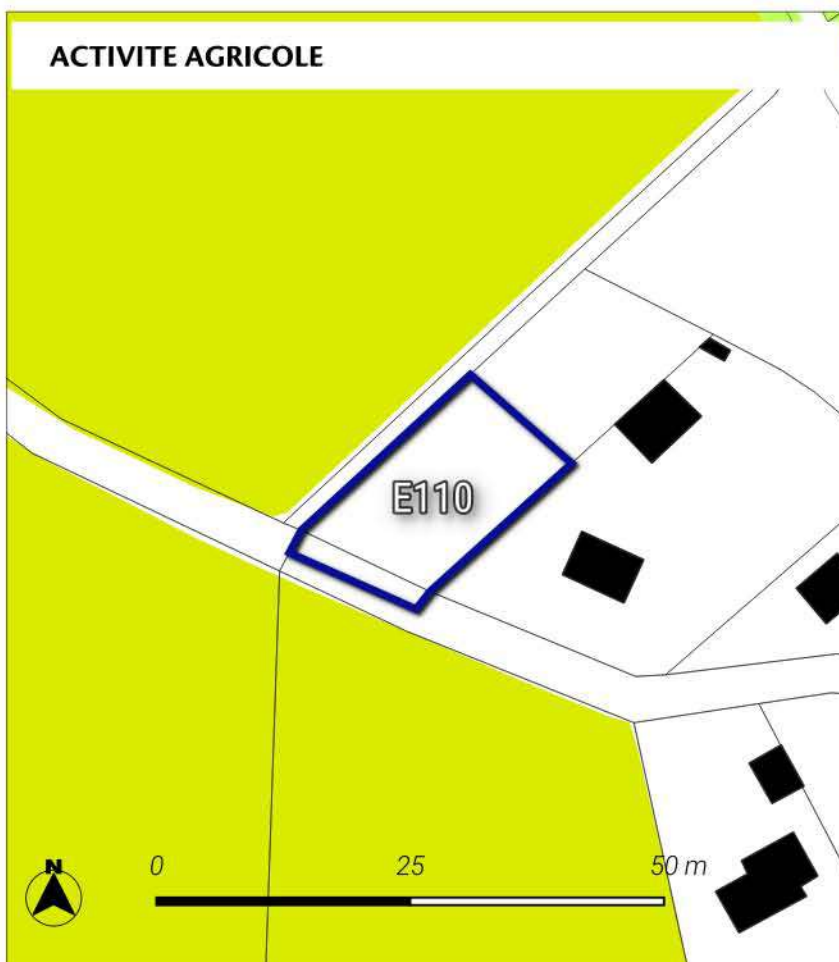
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

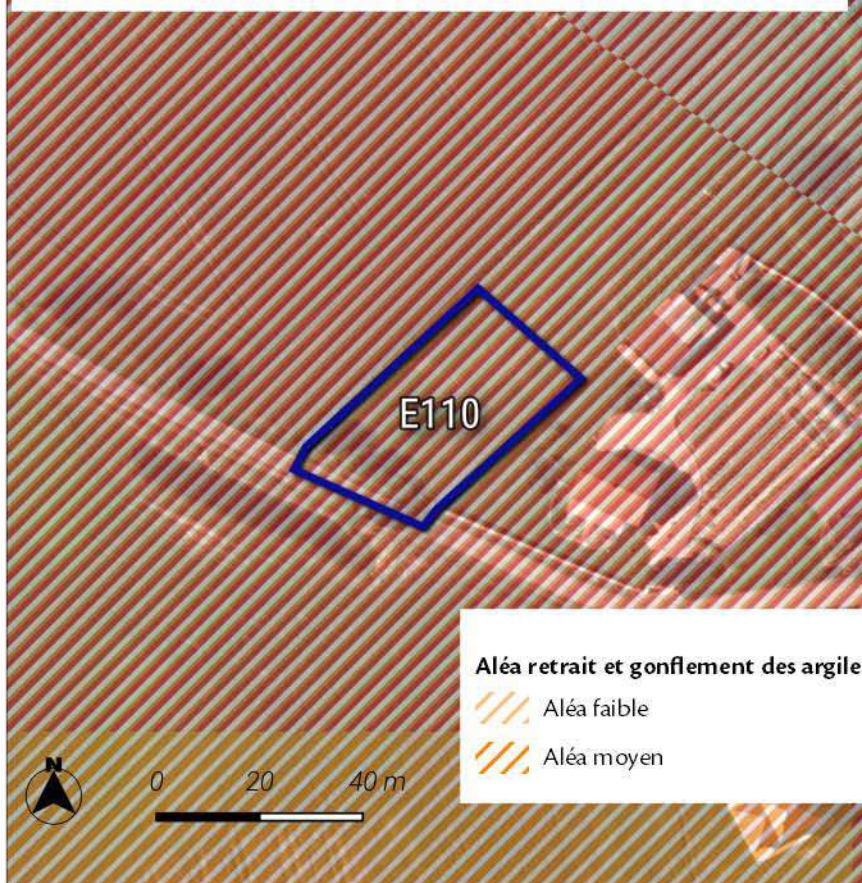
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  PRAIRIES PERMANENTES
-  AUTRES CEREALES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

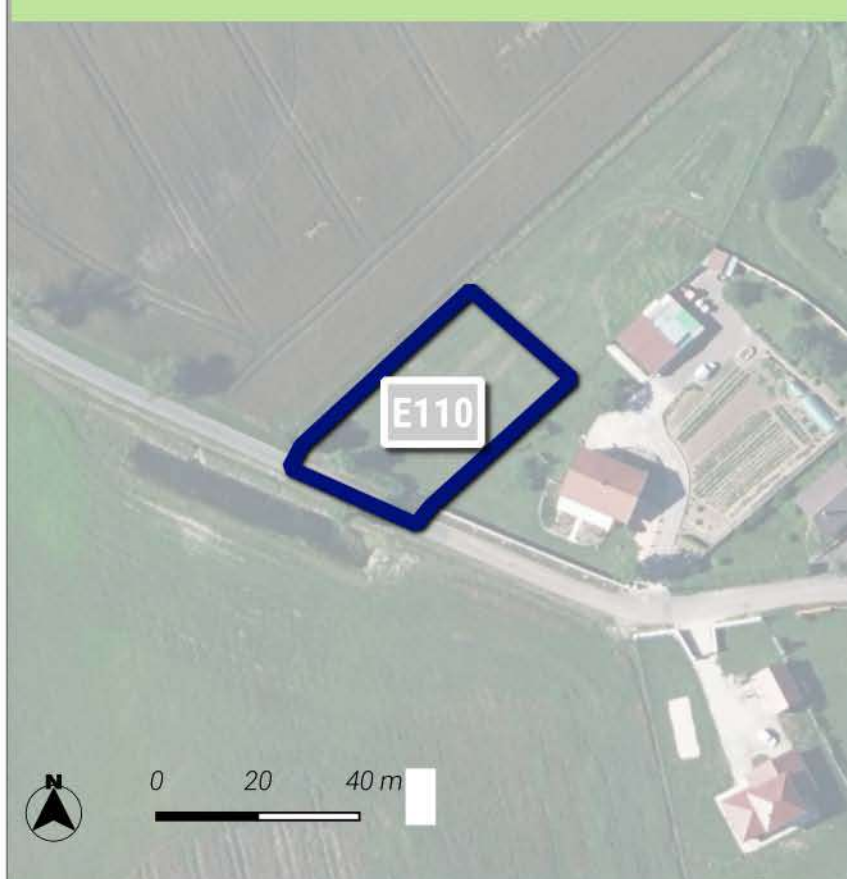
Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions linéaires

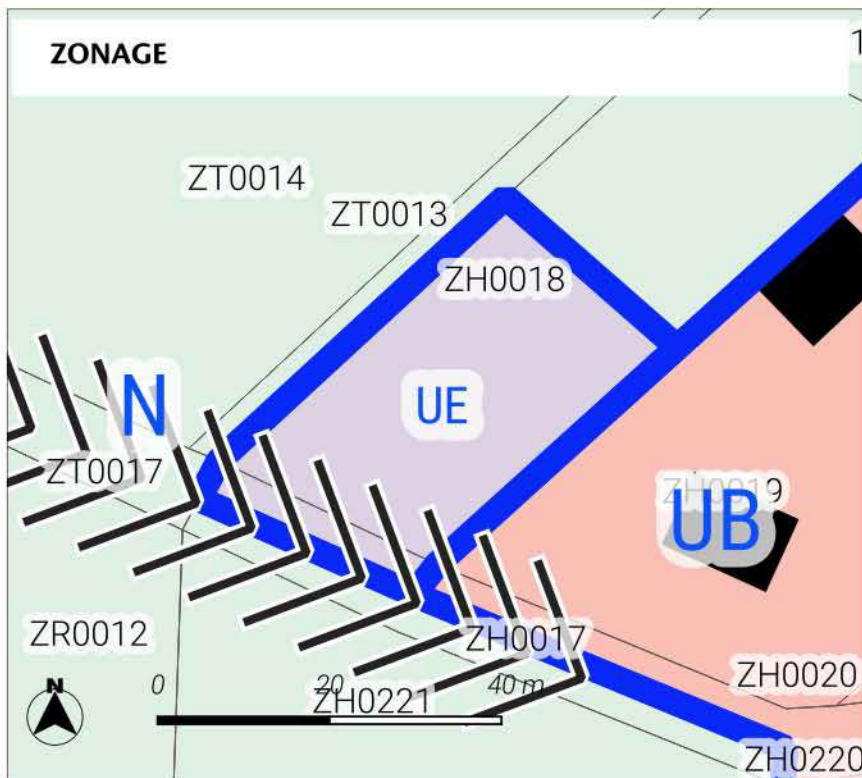
-  Axe de ruissellement
-  Limites de zones
-  batiments

Zones Urbaines

-  UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
-  UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones Naturelles

-  N : Zone naturelle

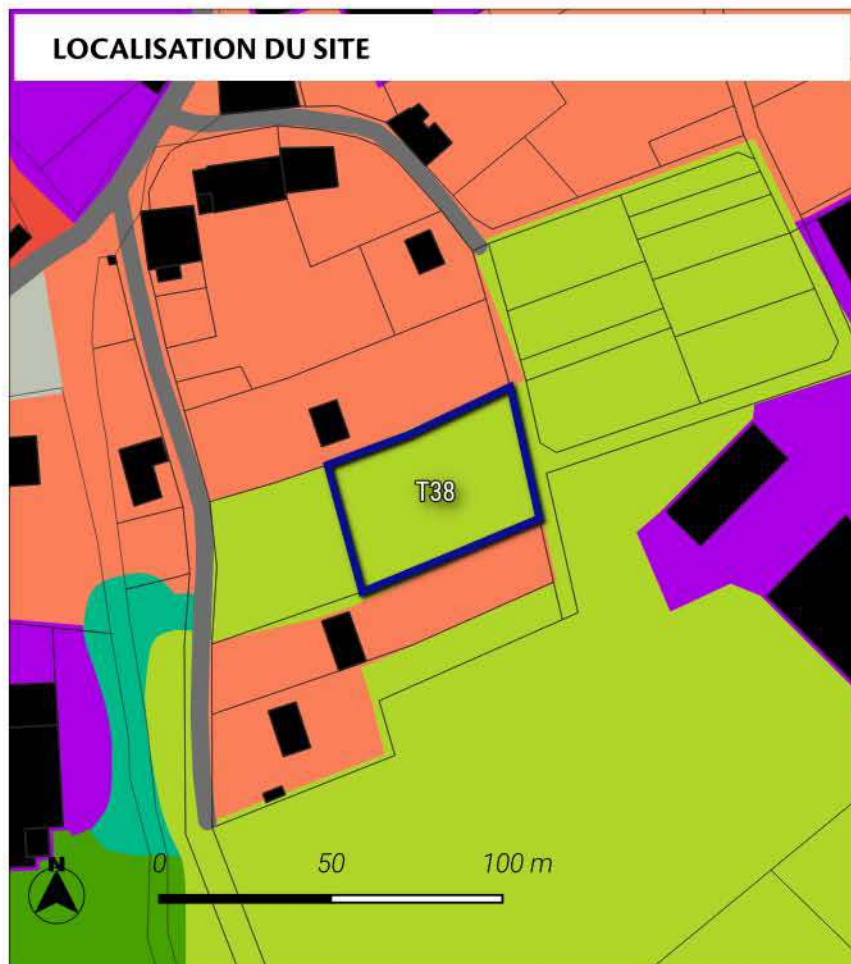


Le PLUi classe le secteur en zone UE.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation économique permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le maintien des activités économique sur le territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.21 ha sur la commune de Autreville-sur-la-Renne.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

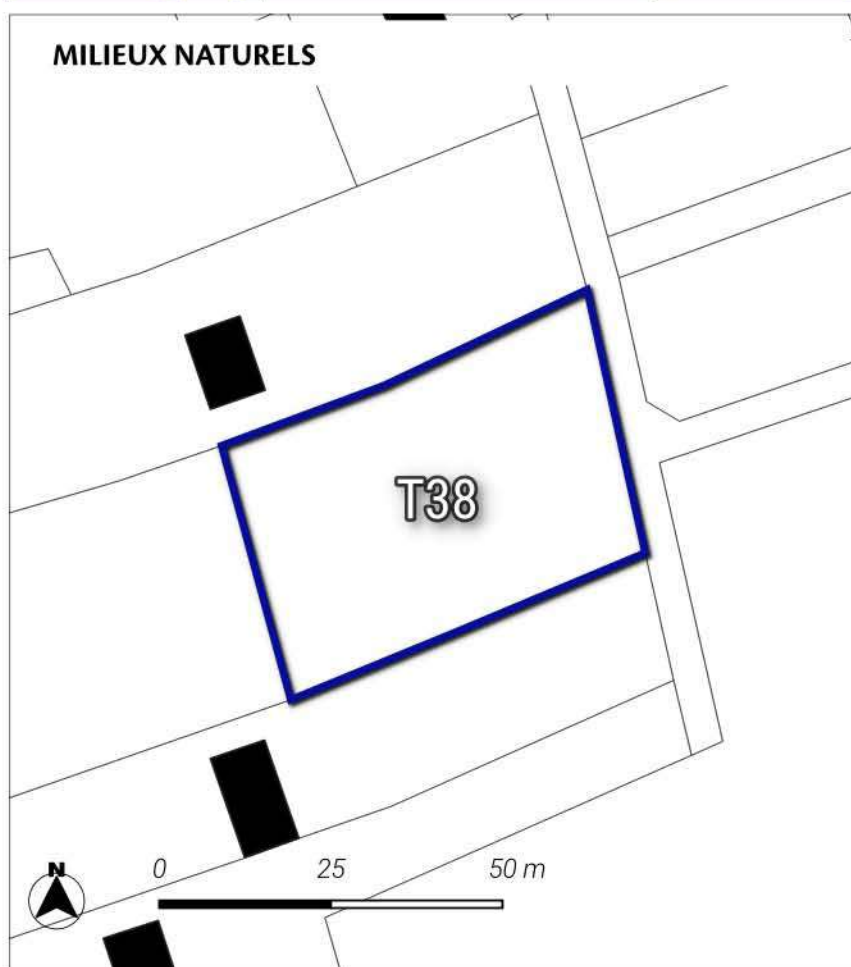
 Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

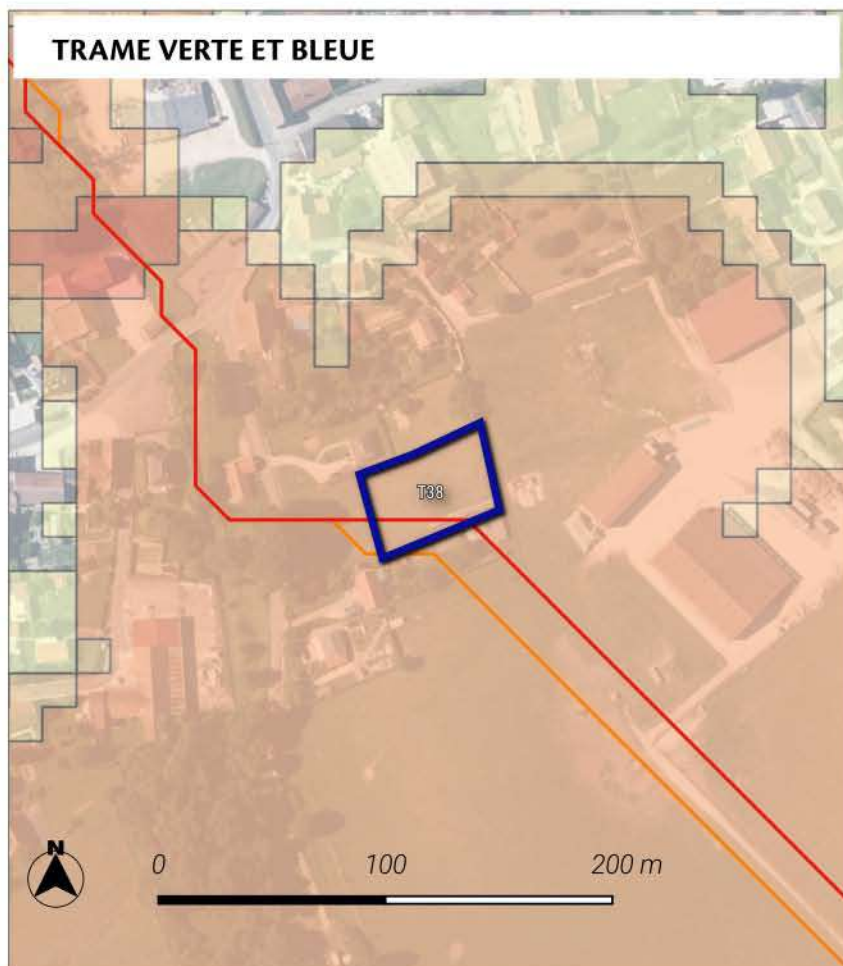


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

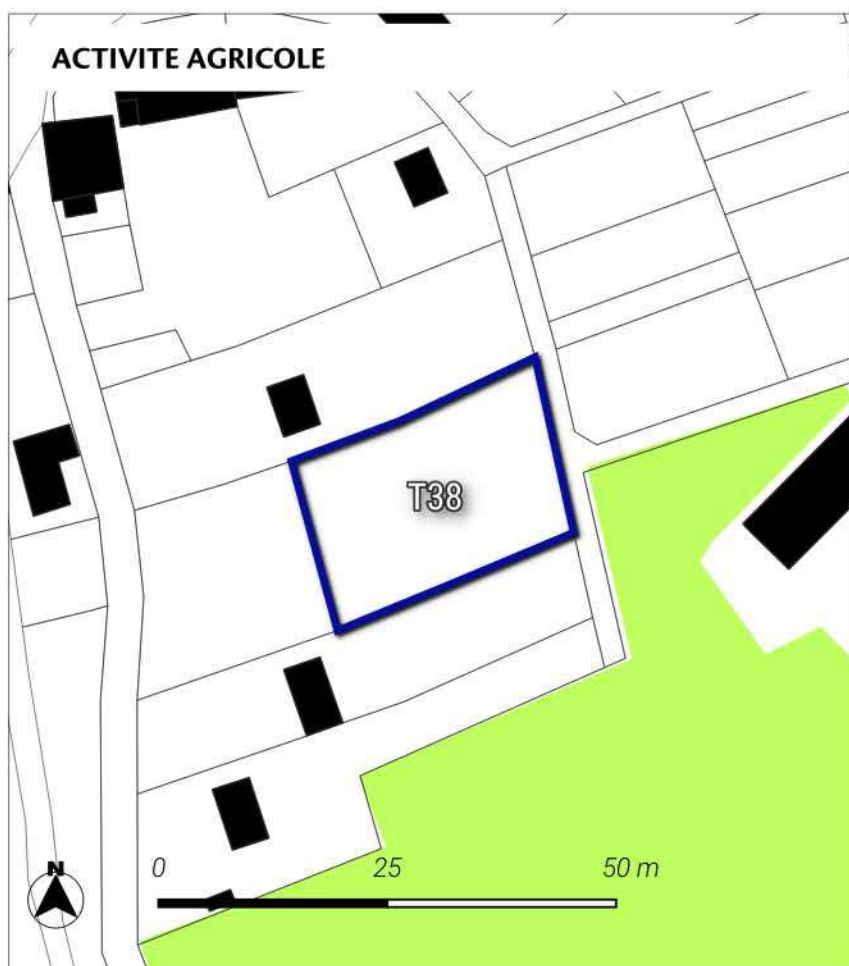
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

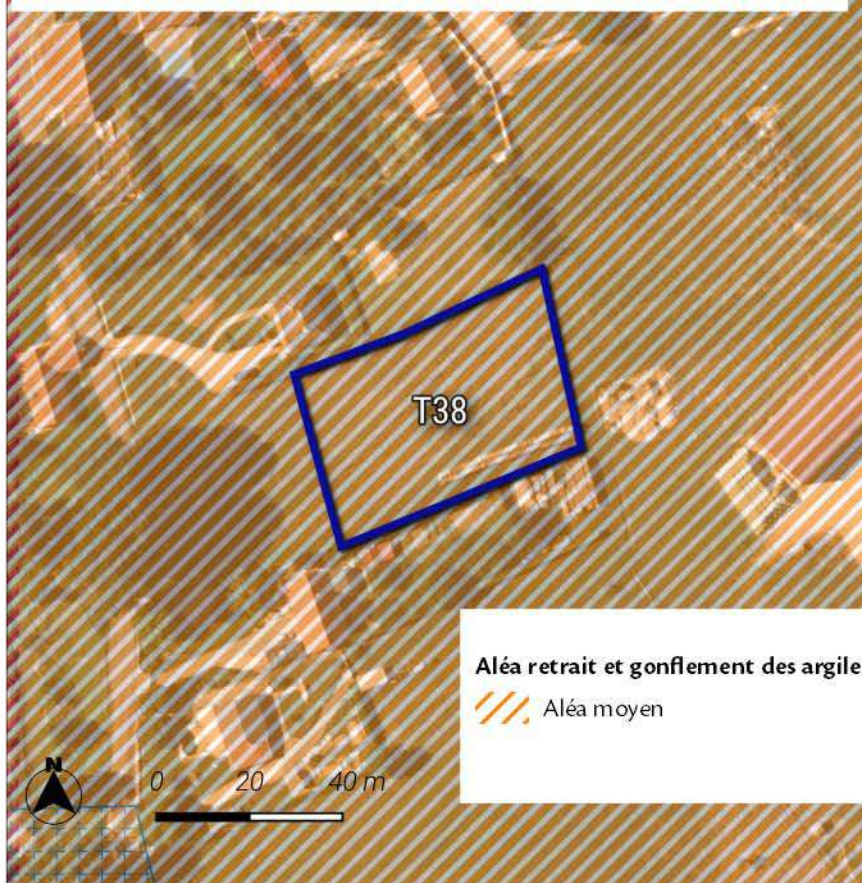
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Une investigation écologique de terrain détaillée dans les pièces annexes a permis de justifier du choix de ce site de projets vis-à-vis d'autres sites afin de minimiser les éventuels impacts.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

-  Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
-  Limites de zones
-  bâtiments

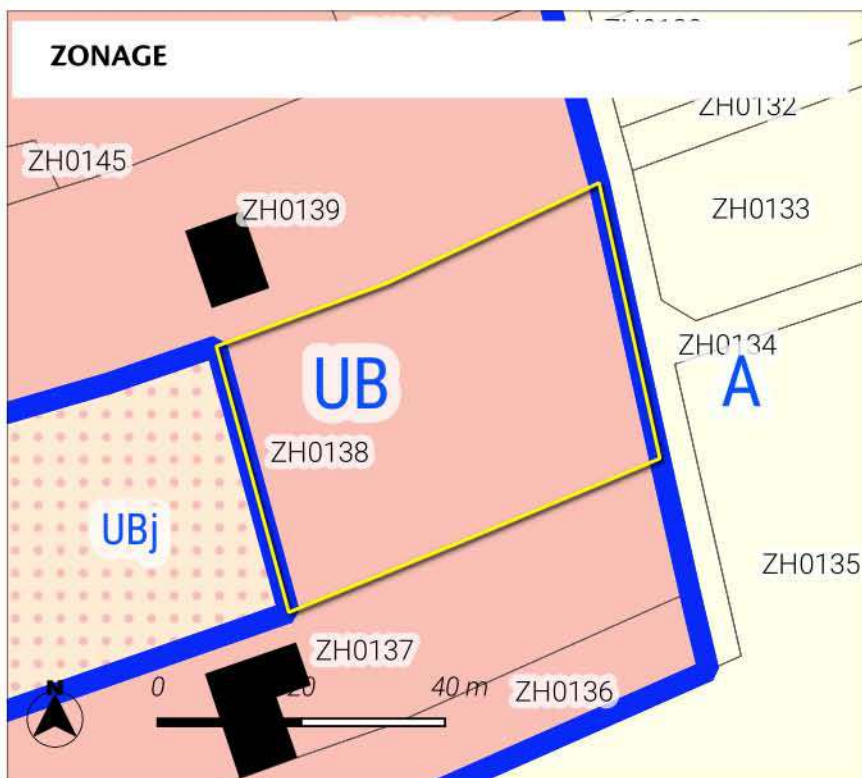
Zones Urbaines

-  UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
-  UBj : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins

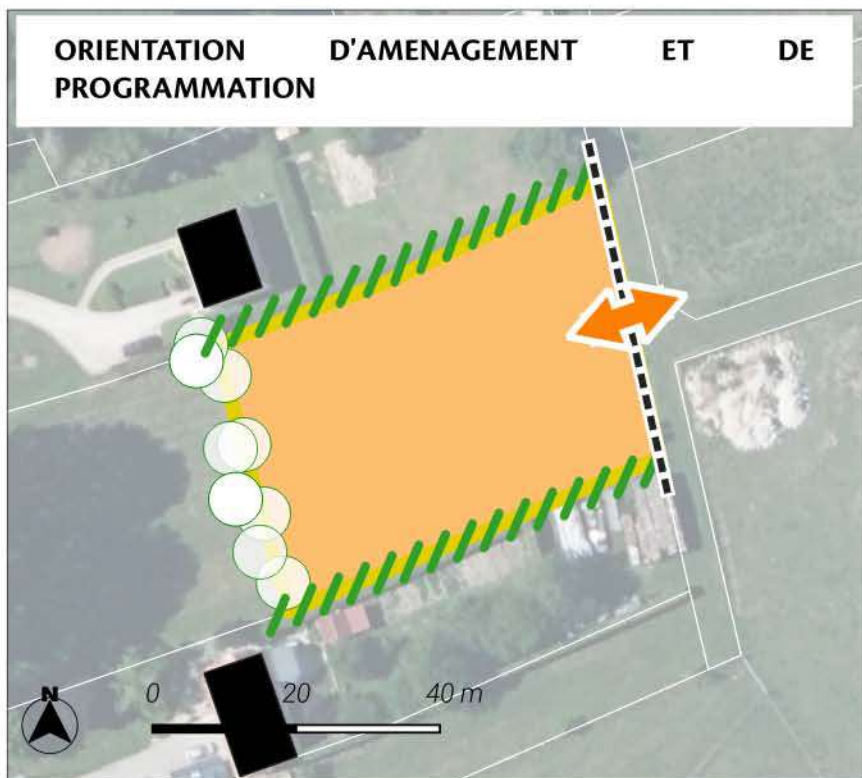
Zones Agricoles

-  A : Zone agricole

ZONAGE



ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participant au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions linéaires

--- mur



Transition



Limite



accès

Prescriptions surfaciques

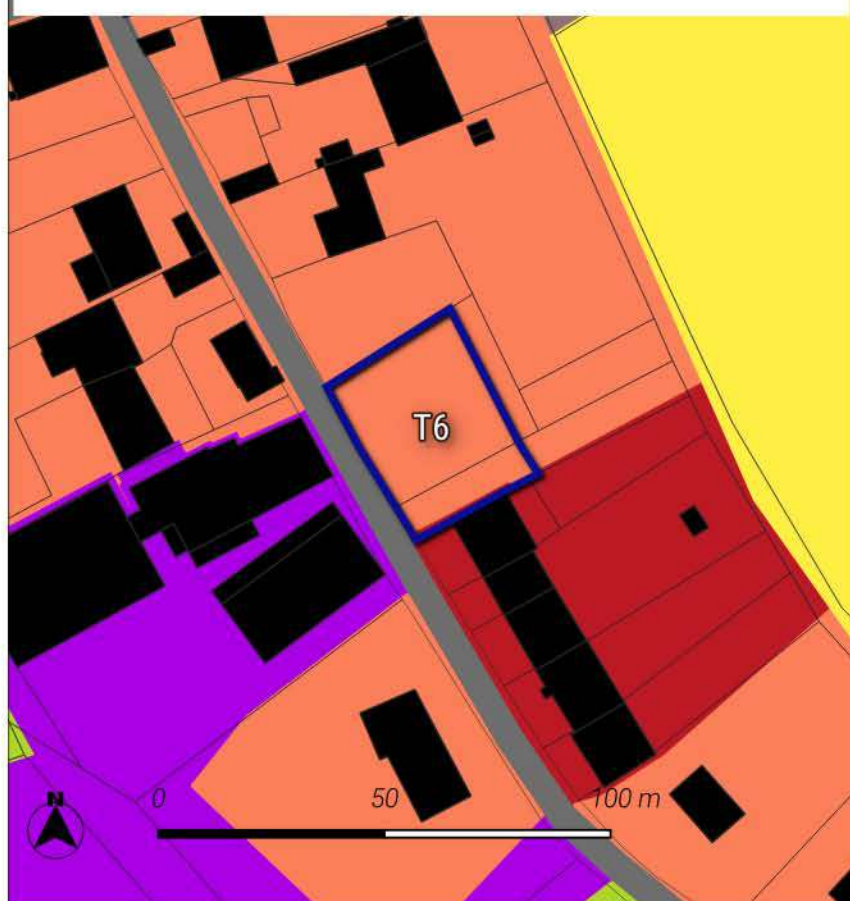
 Périmètre OAP

 Vocation :

 Habitat

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.13 ha sur la commune de Autreville-sur-la-Renne. Il s'agit d'un site en lien avec d'anciennes constructions.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

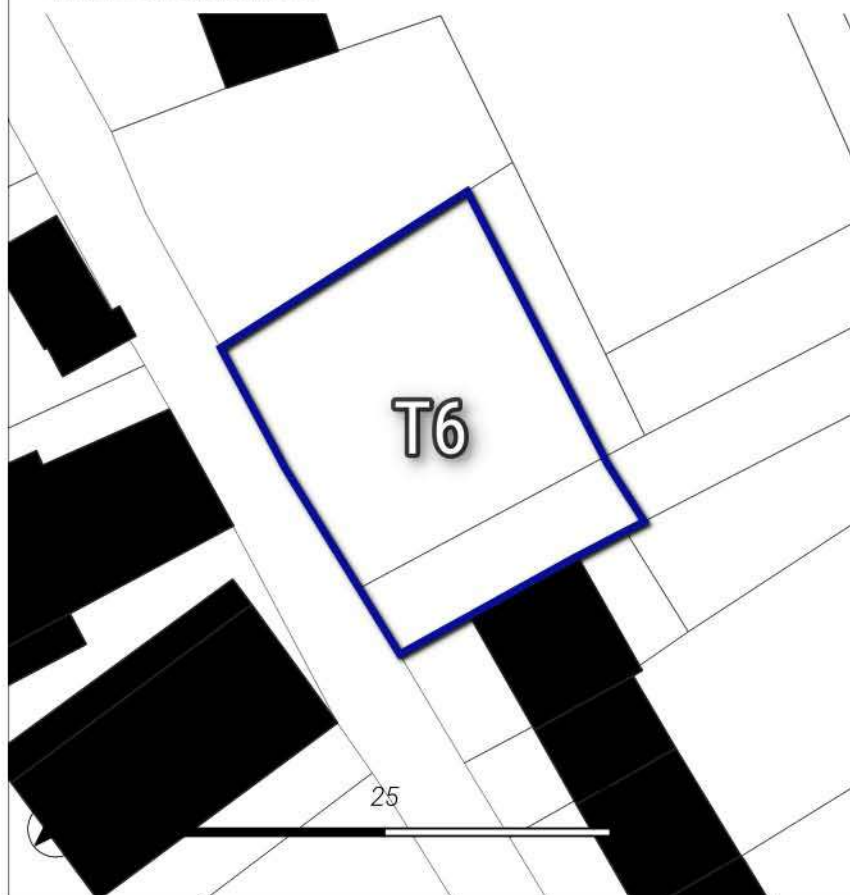
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1112-Bâti continu aéré

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

MILIEUX NATURELS



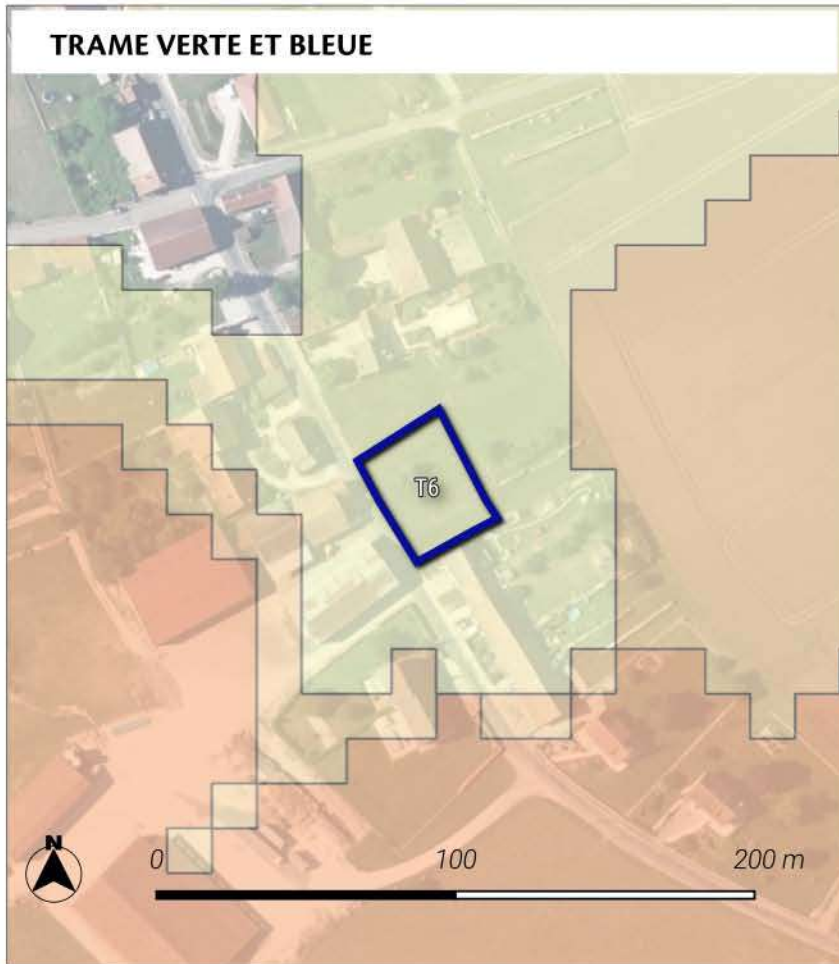
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 1 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

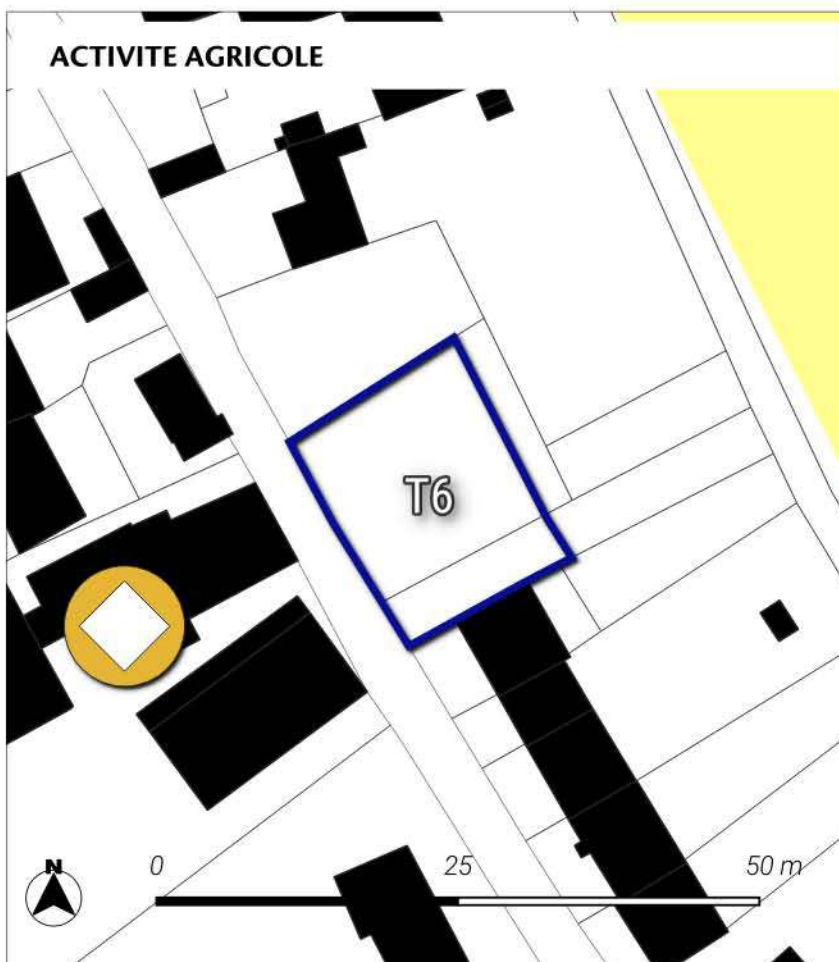
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

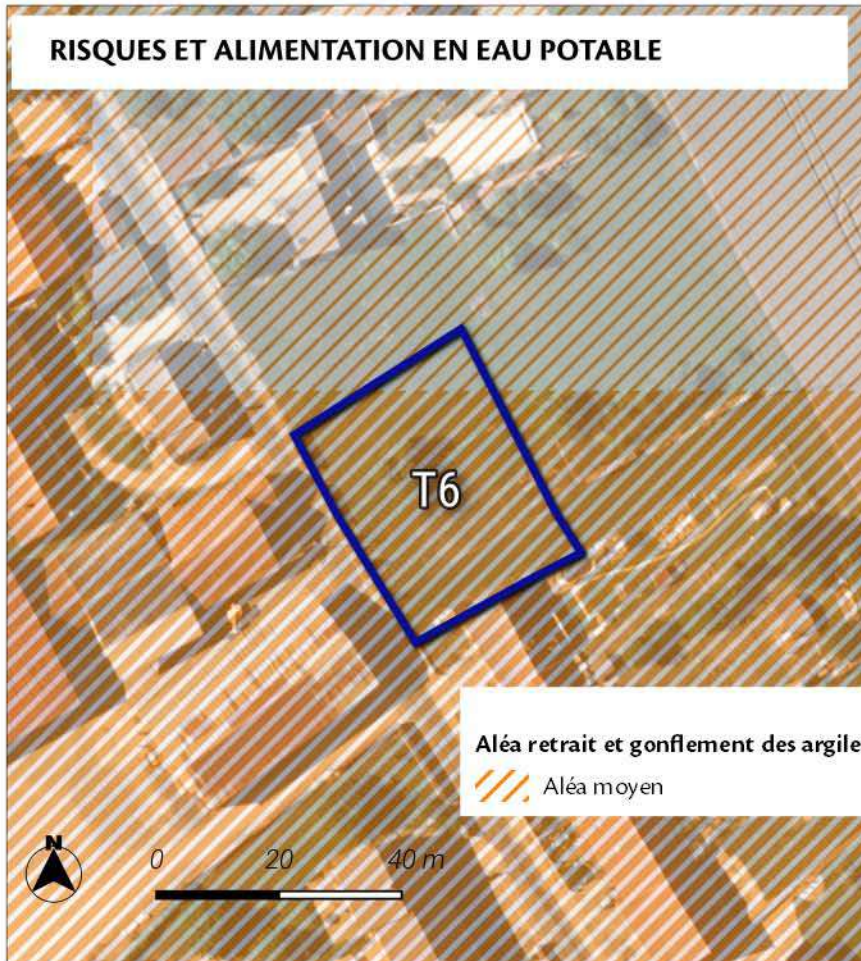
Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

-  Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

 Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Prescriptions linéaires

 Patrimoine bâti linéaire (L151-19 du CU)

Informations ponctuelles

 Sièges d'exploitation agricole

 Limites de zones

 batiments

Zones Urbaines

 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

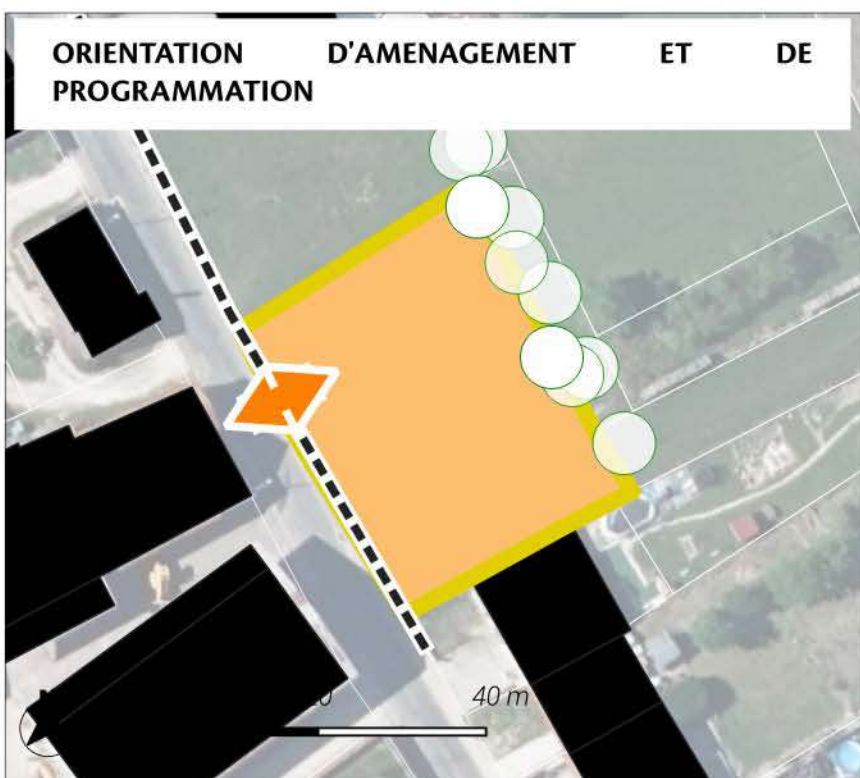
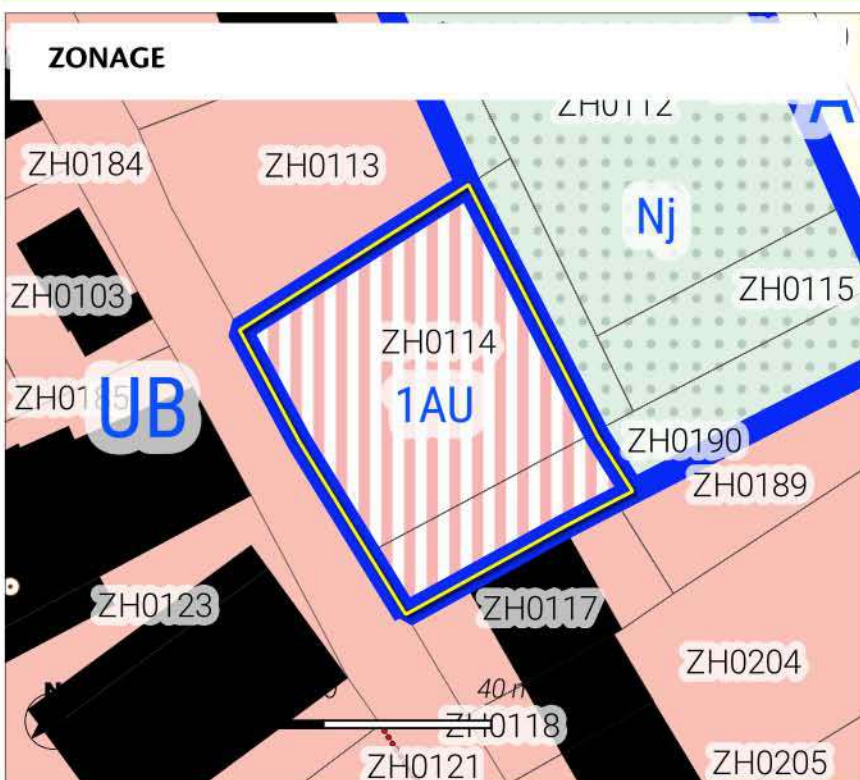
 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

 A : Zone agricole

Zones Naturelles

 Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions linéaires  accès

 mur



Transition

Prescriptions surfaciques

 Périmètre OAP

 Vocation :

 Habitat

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.07 ha sur la commune de Autreville-sur-la-Renne.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

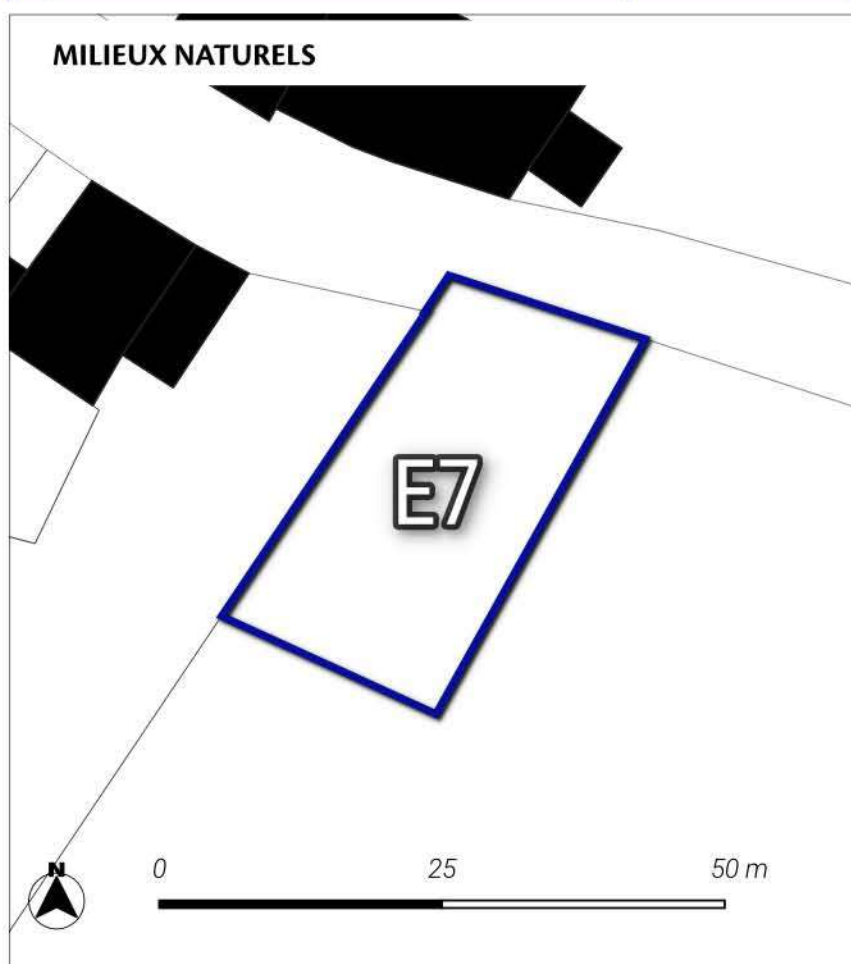
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



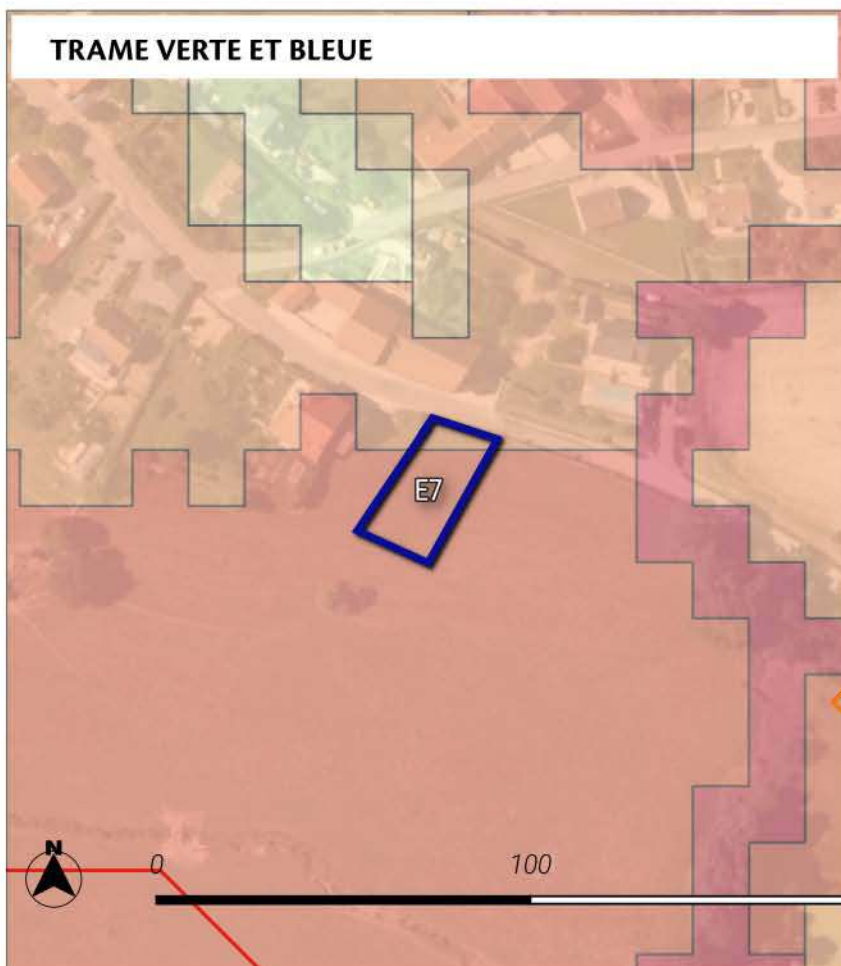
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 4 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

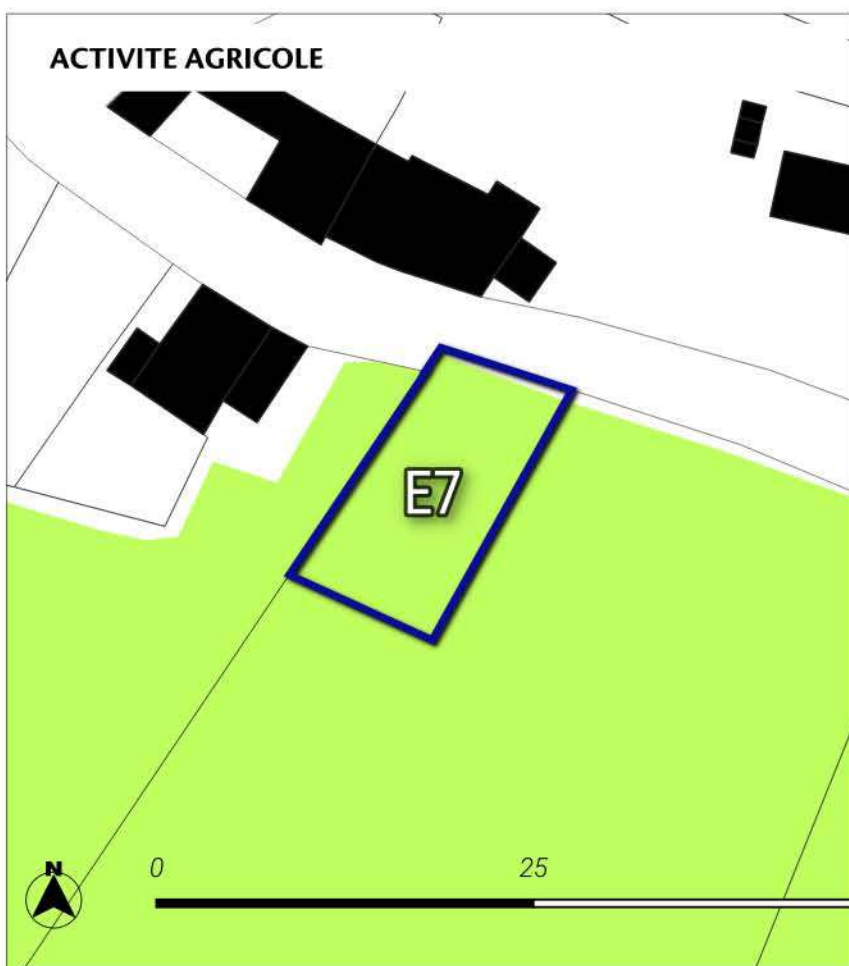
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.07 ha.

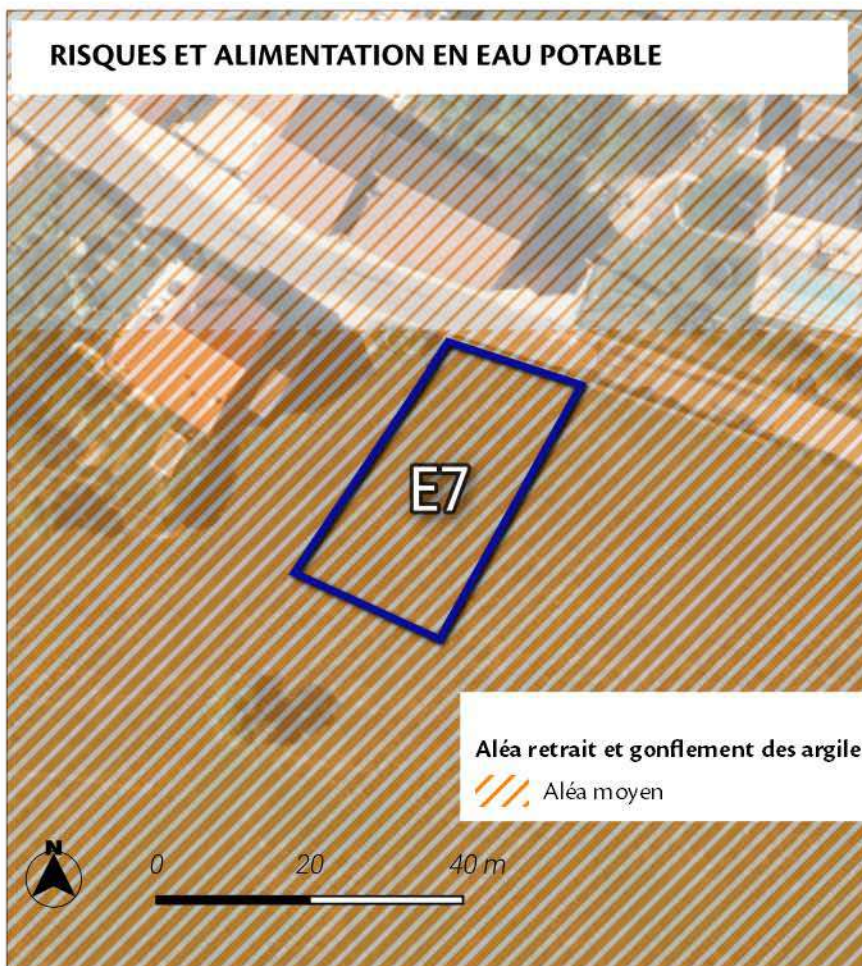
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

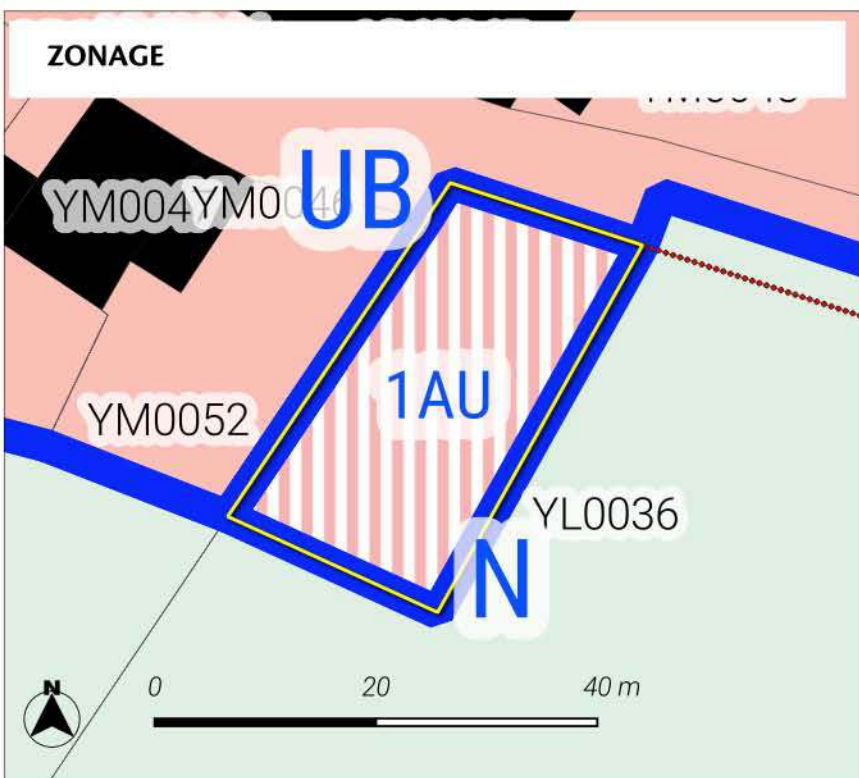
Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Prescriptions linéaires

Patrimoine bâti linéaire (L151-19 du CU)

Limites de zones

batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

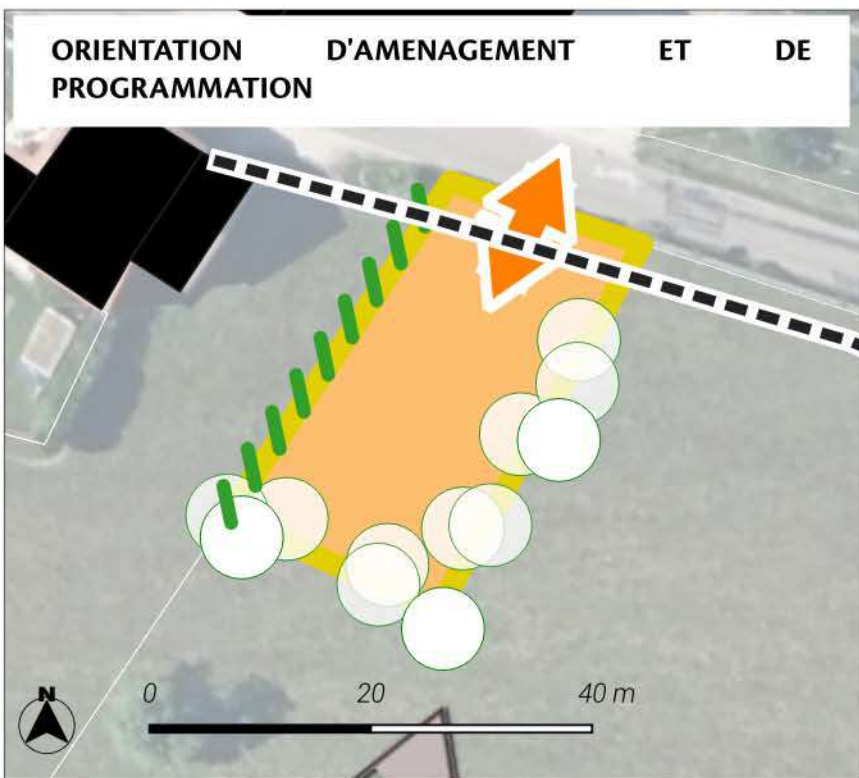
Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces. La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue. La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions linéaires

mur



Transition



Limite



accès

Prescriptions surfaciques

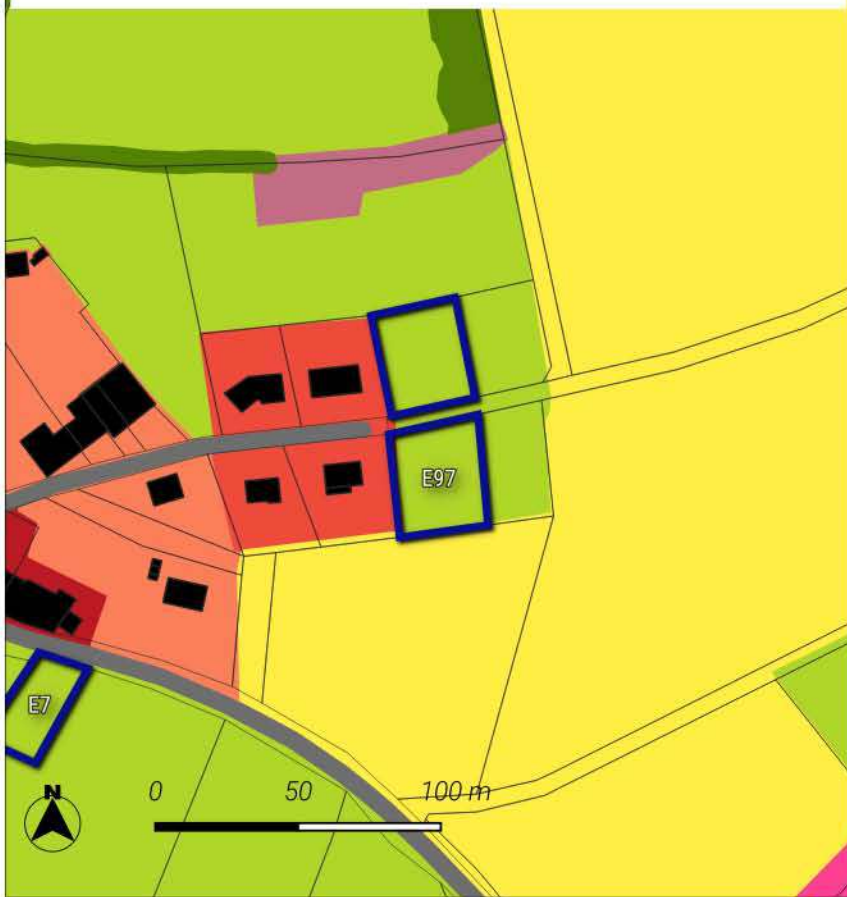
Périmètre OAP

Vocation :

Habitat

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.23 ha sur la commune de Autreville-sur-la-Renne.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

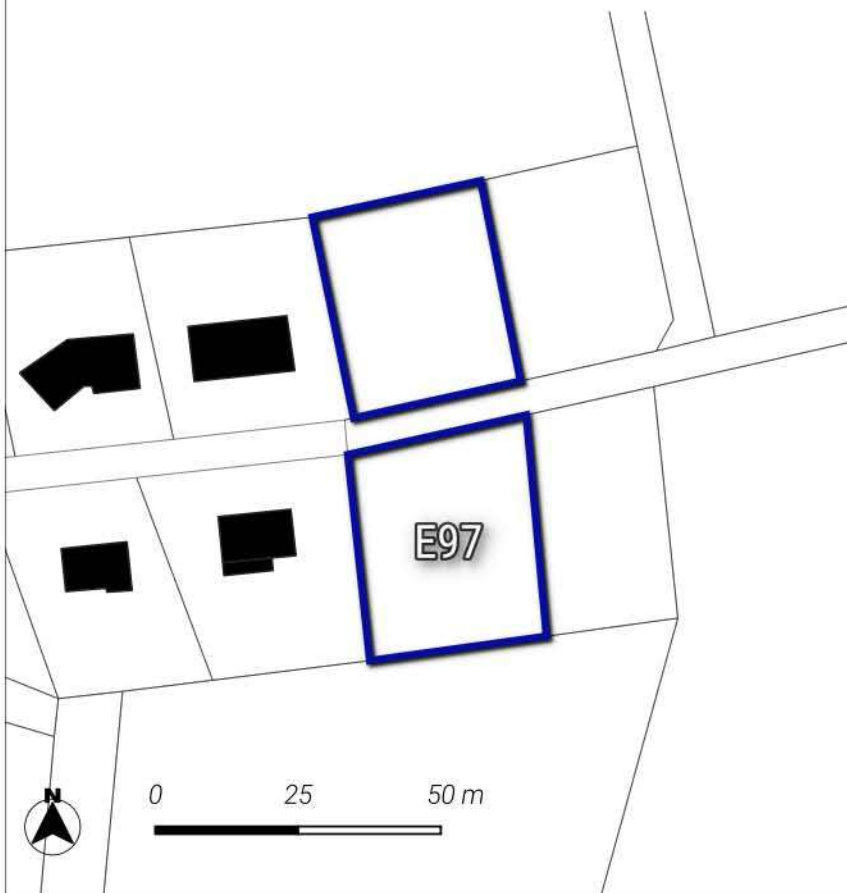
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1123-Bâti individuel dense

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

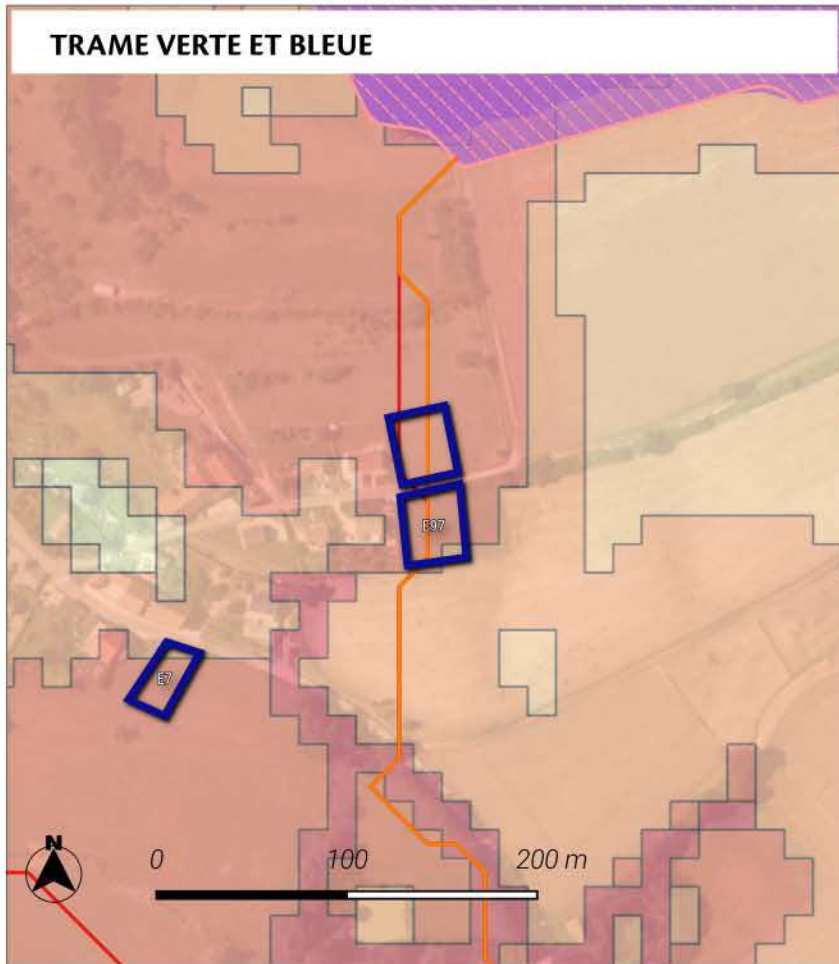


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 4 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

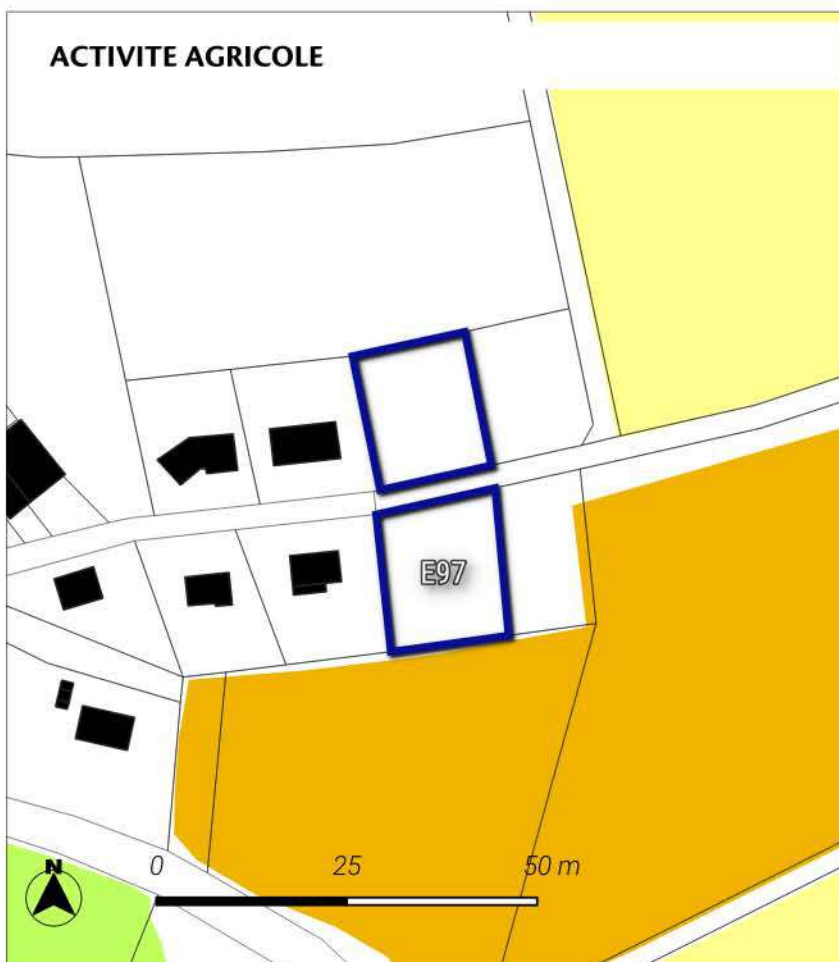
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

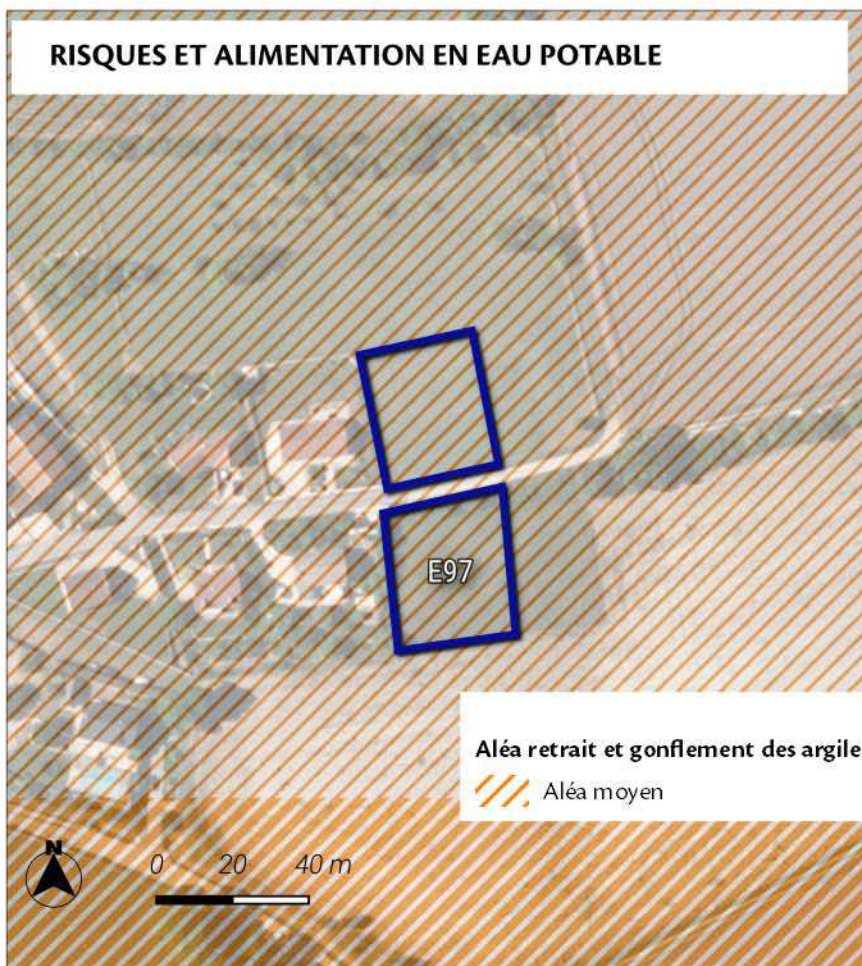
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

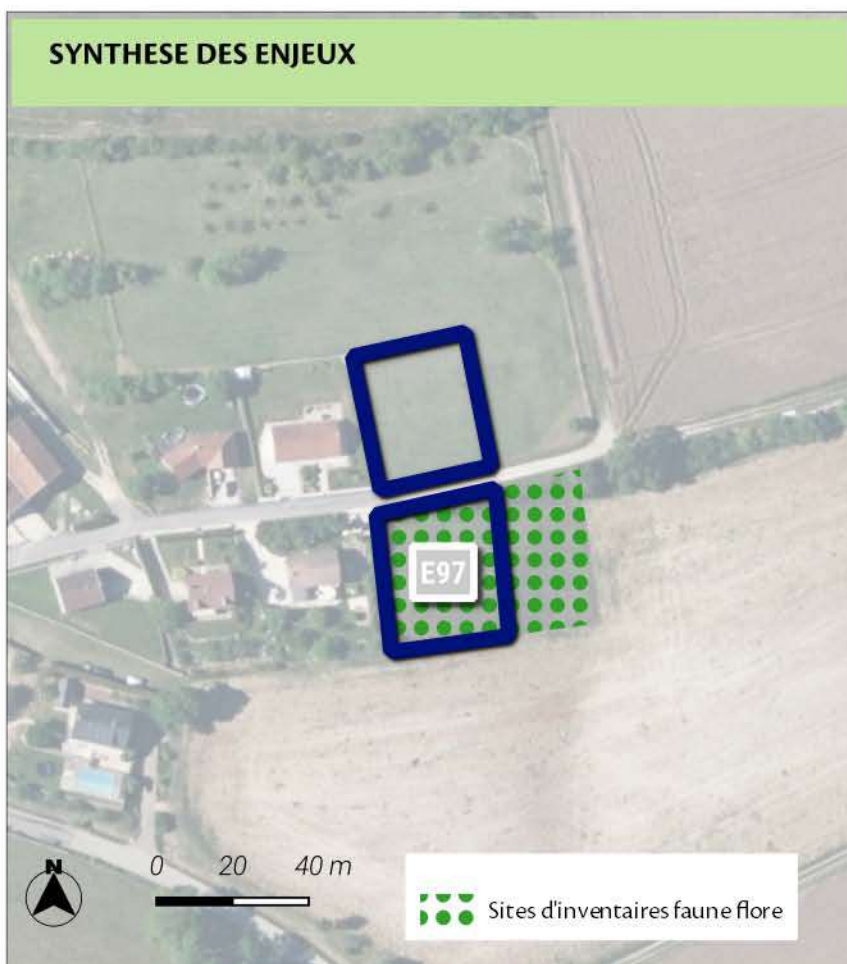
Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

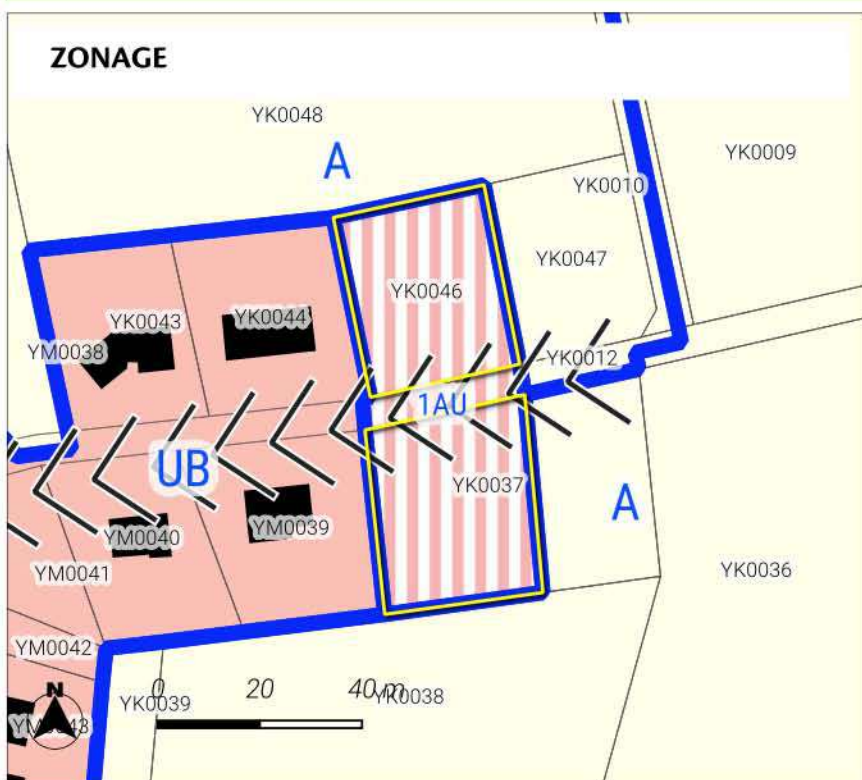
L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Prescriptions linéaires

Axe de ruissellement

Limites de zones

batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

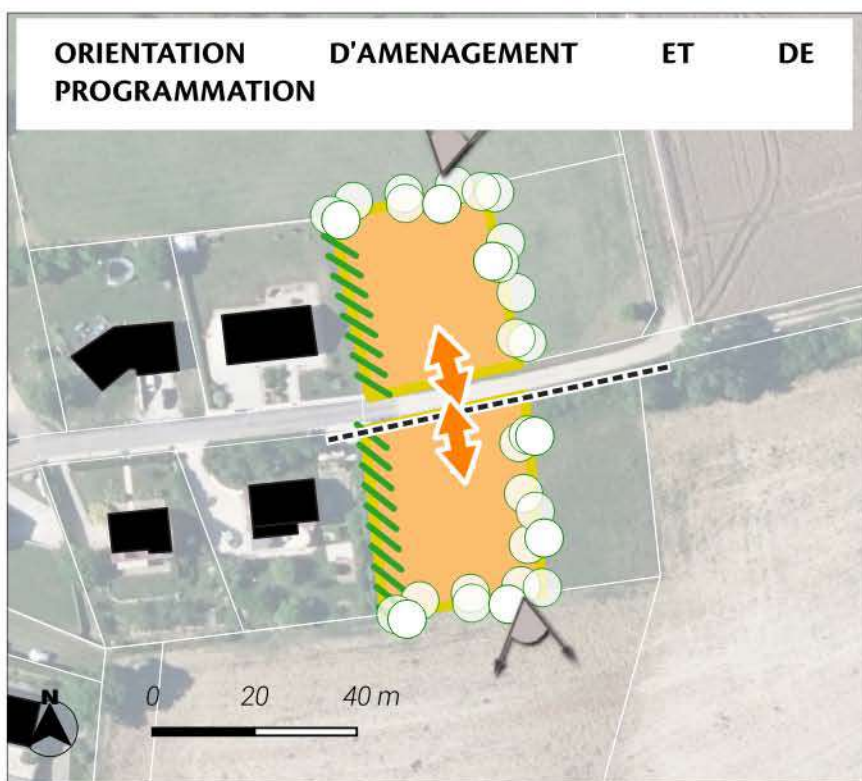
Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

A : Zone agricole

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Cône de vue

Prescriptions linéaires

mur

Transition

Limite

accès

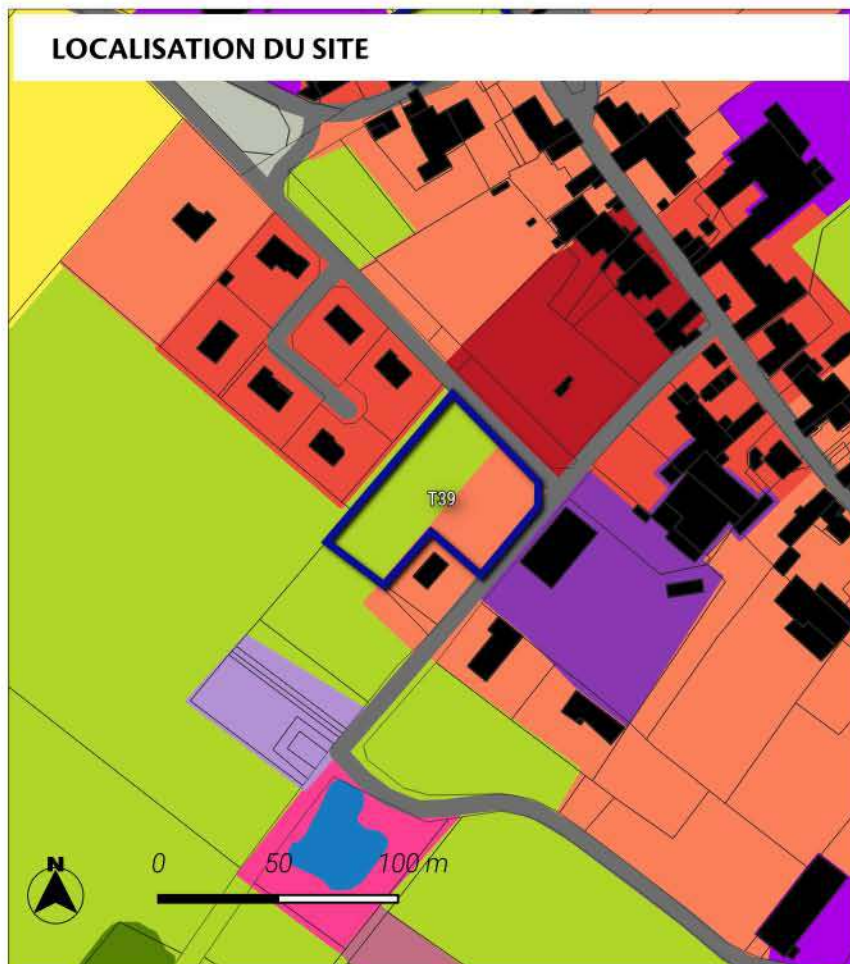
Prescriptions surfaciques

Périmètre OAP

Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Habitat

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.36 ha sur la commune de Blessonville.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 4 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

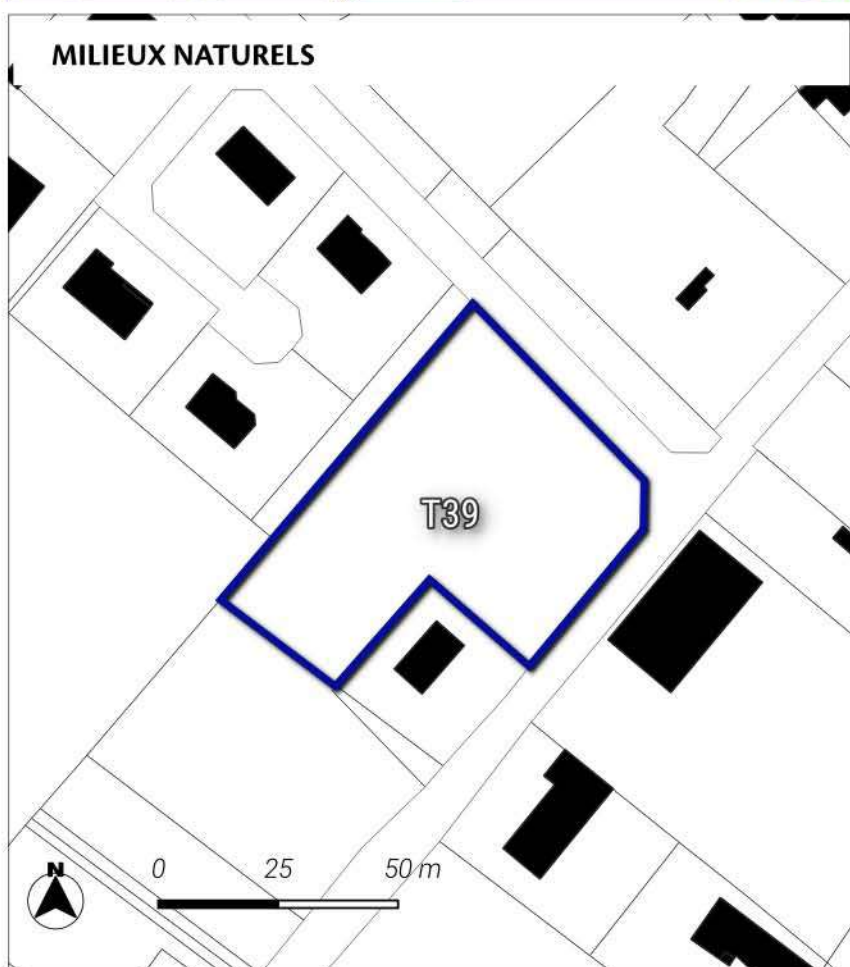
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



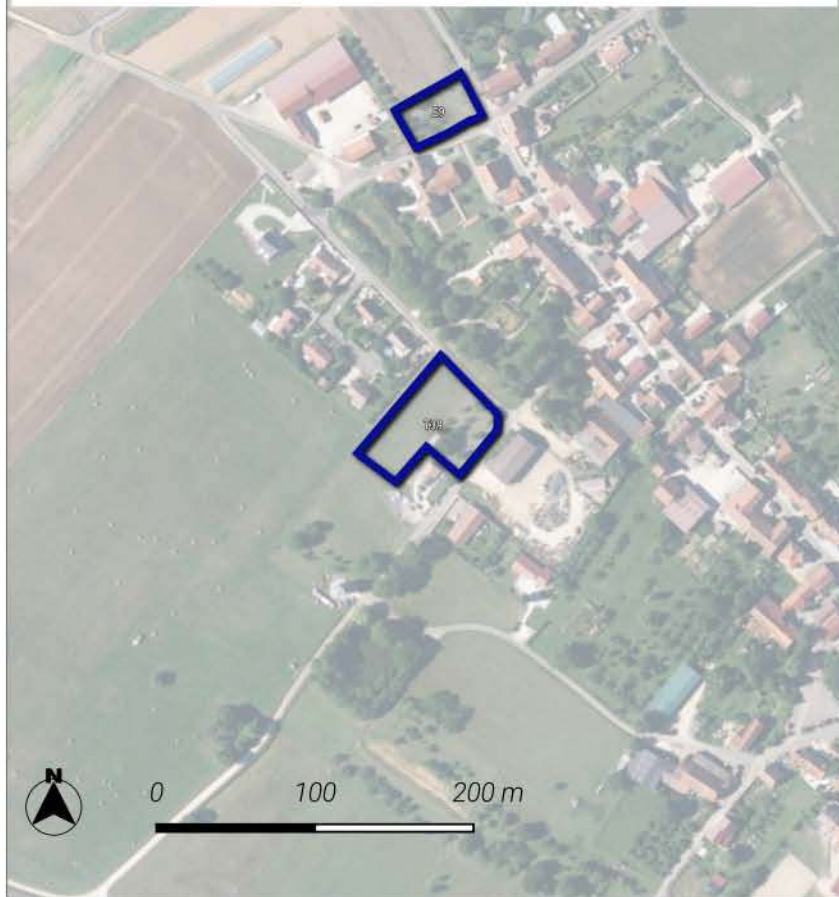
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Surface agricole tempELSE (airement non exploitée selon le recensement parcellaire graphique de 2022).
La surface impactée représente 0.17 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

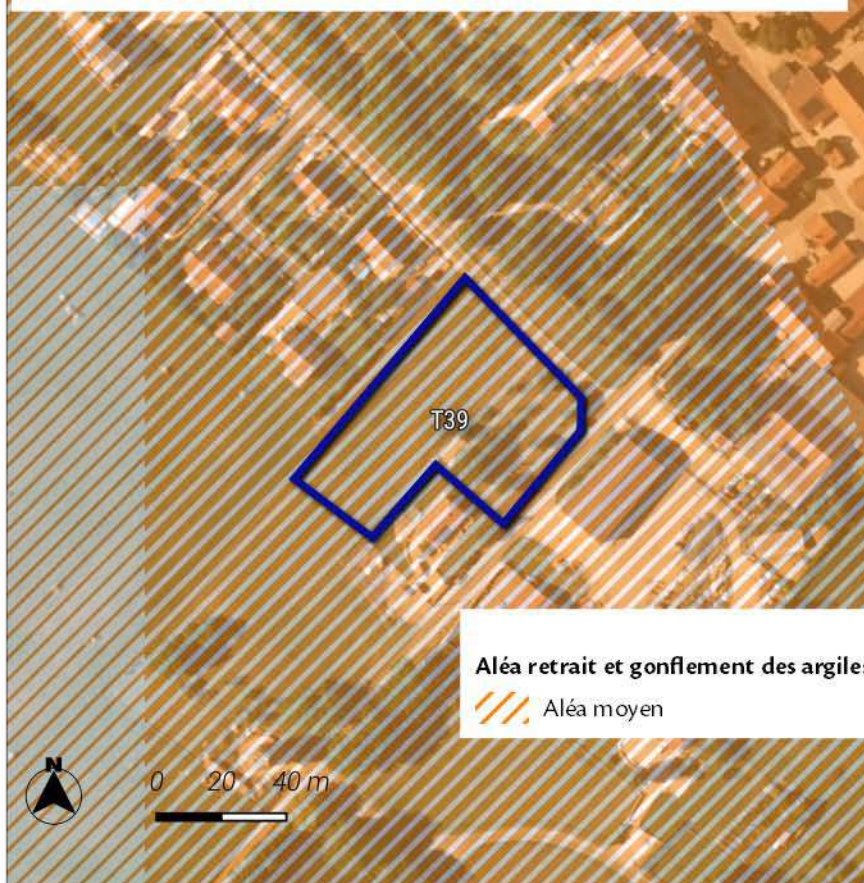


Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

- PRAIRIES PERMANENTES
- DIVERS
- PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

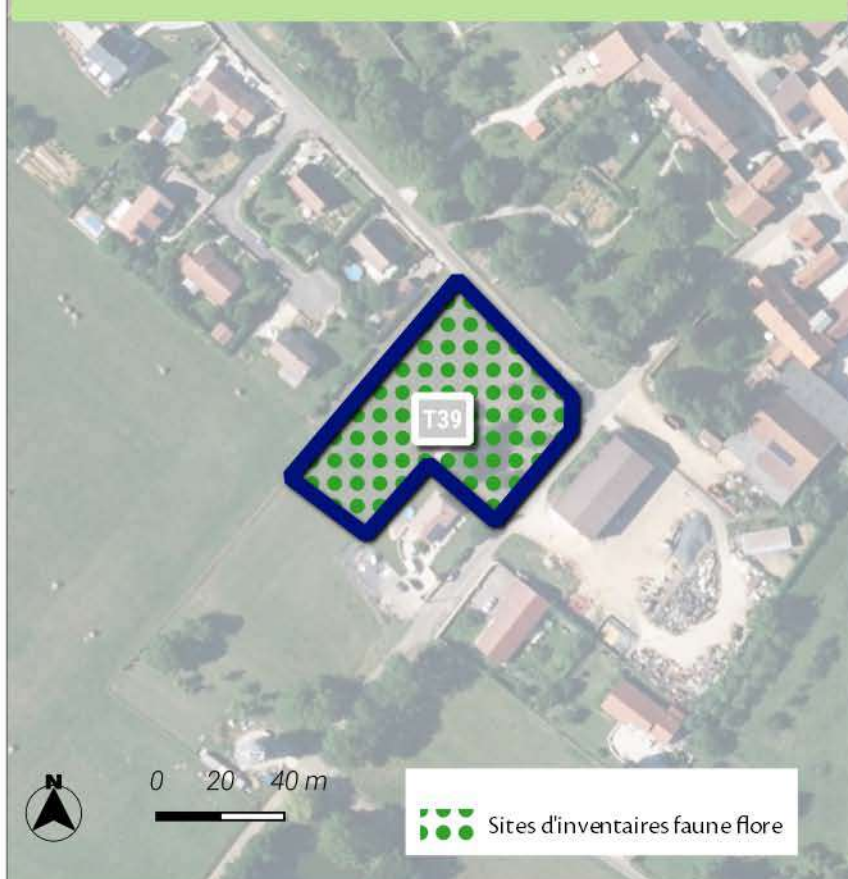
Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

 Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

 Emplacement réservé

Informations ponctuelles

 Sièges d'exploitation agricole

 Limites de zones

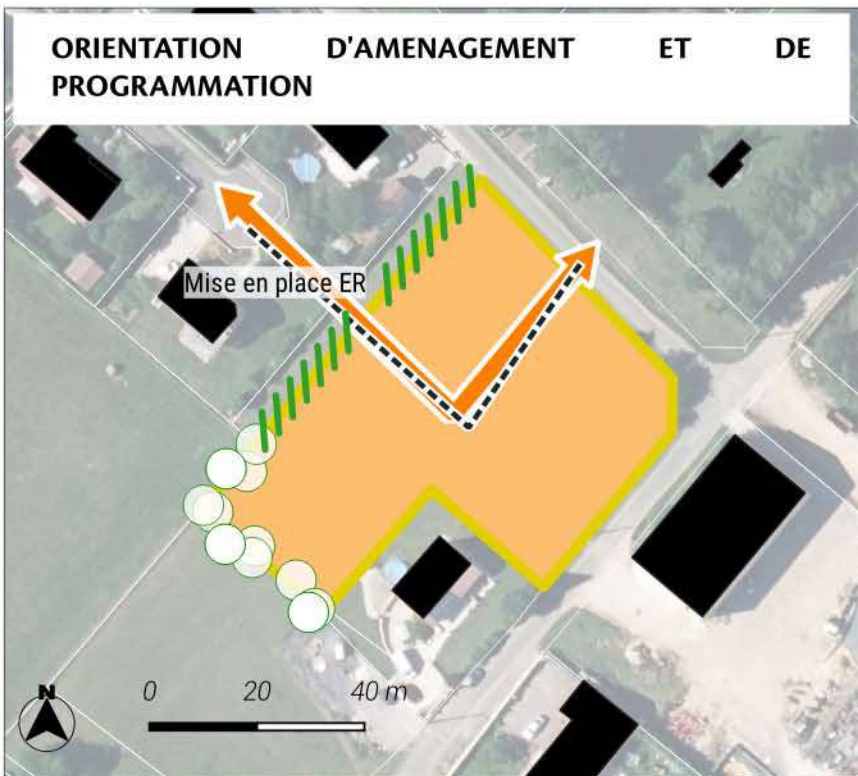
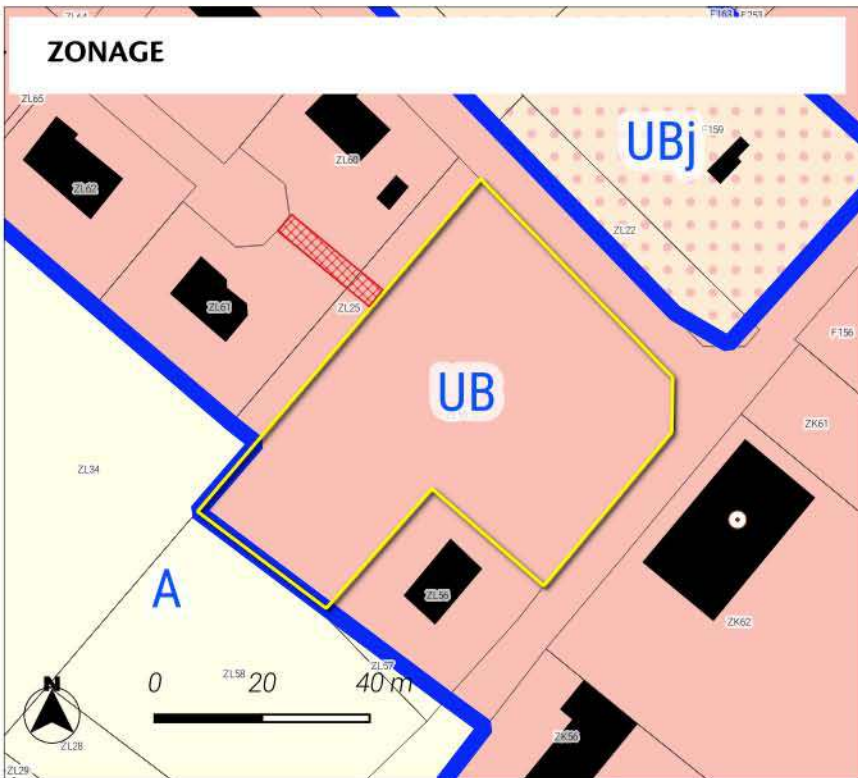
Zones Urbaines

 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

 UBj : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins

Zones Agricoles

 A : Zone agricole



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces. La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Prescriptions linéaires

 mur

 Transition

 Limite

 accès

Prescriptions surfaciques

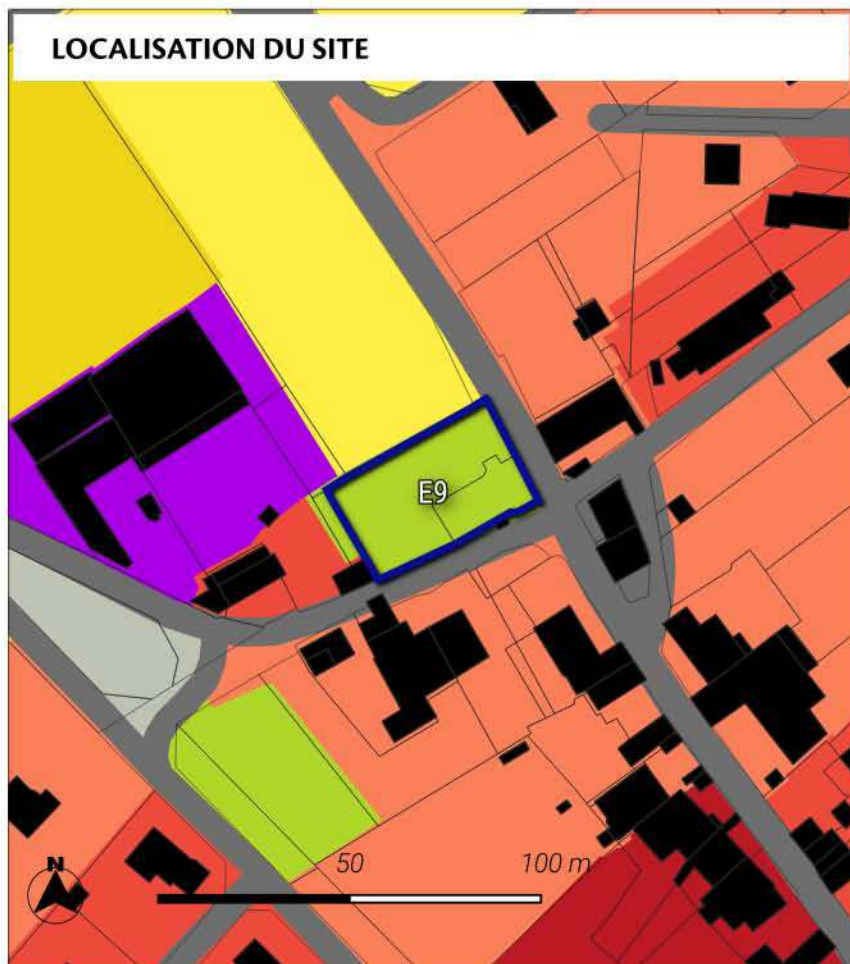
 Périmètre OAP

 Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

 Habitat

 parcelles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.14 ha sur la commune de Blessonville.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

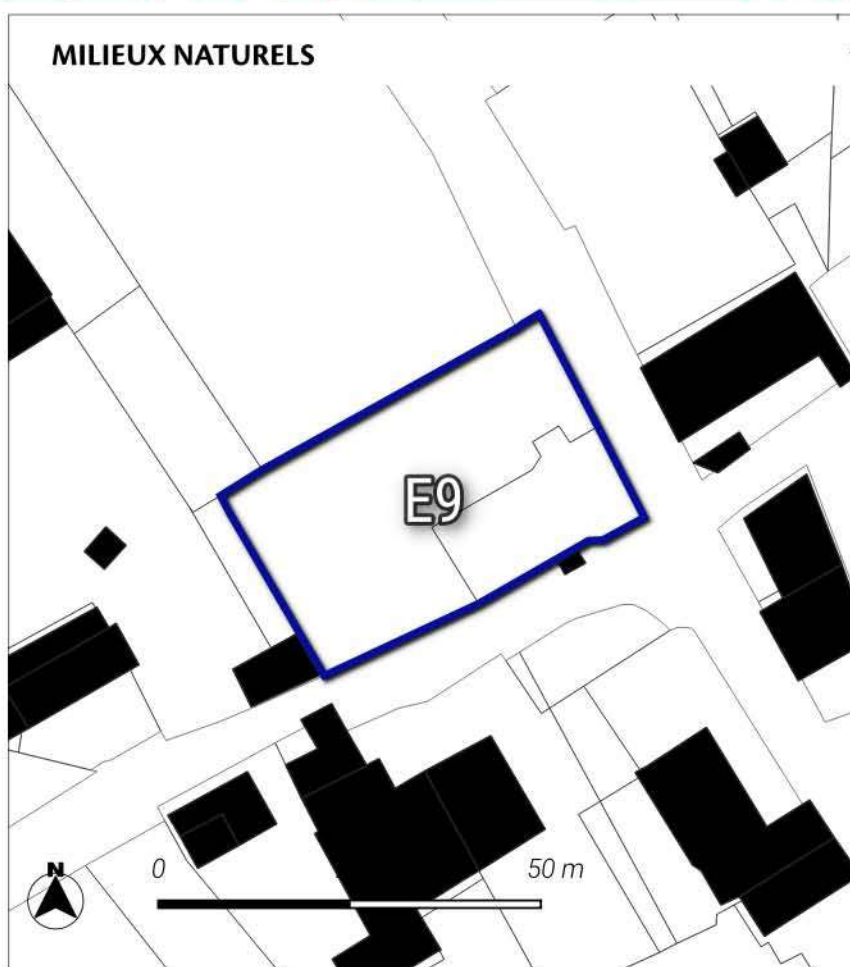
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1123-Bâti individuel dense

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



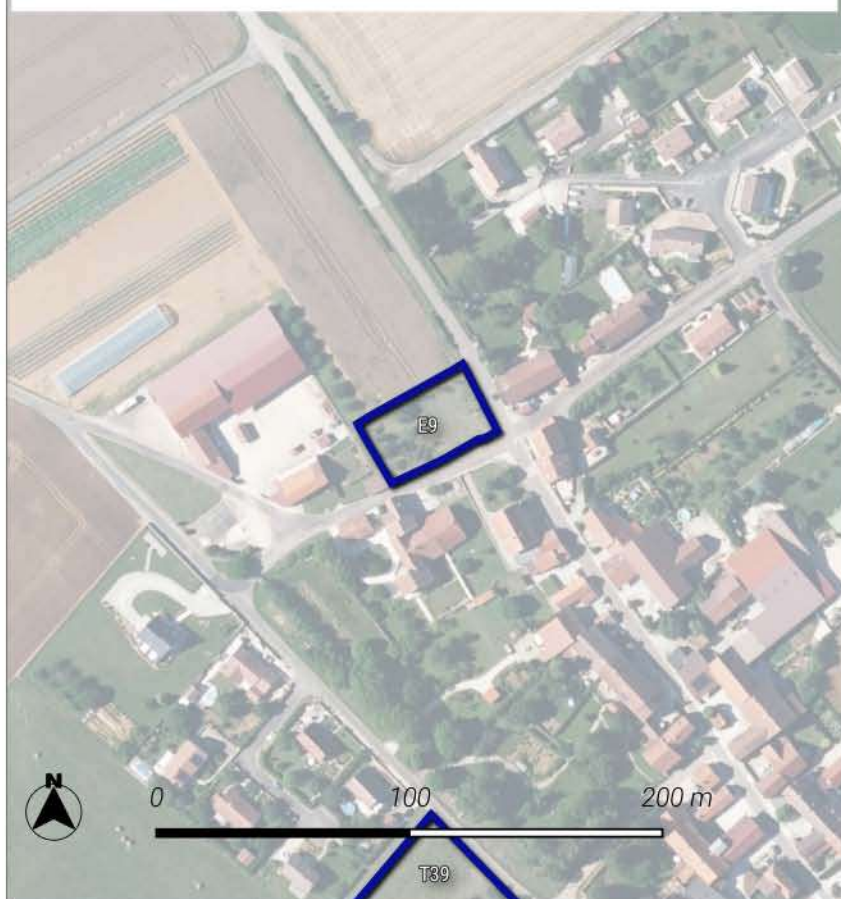
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

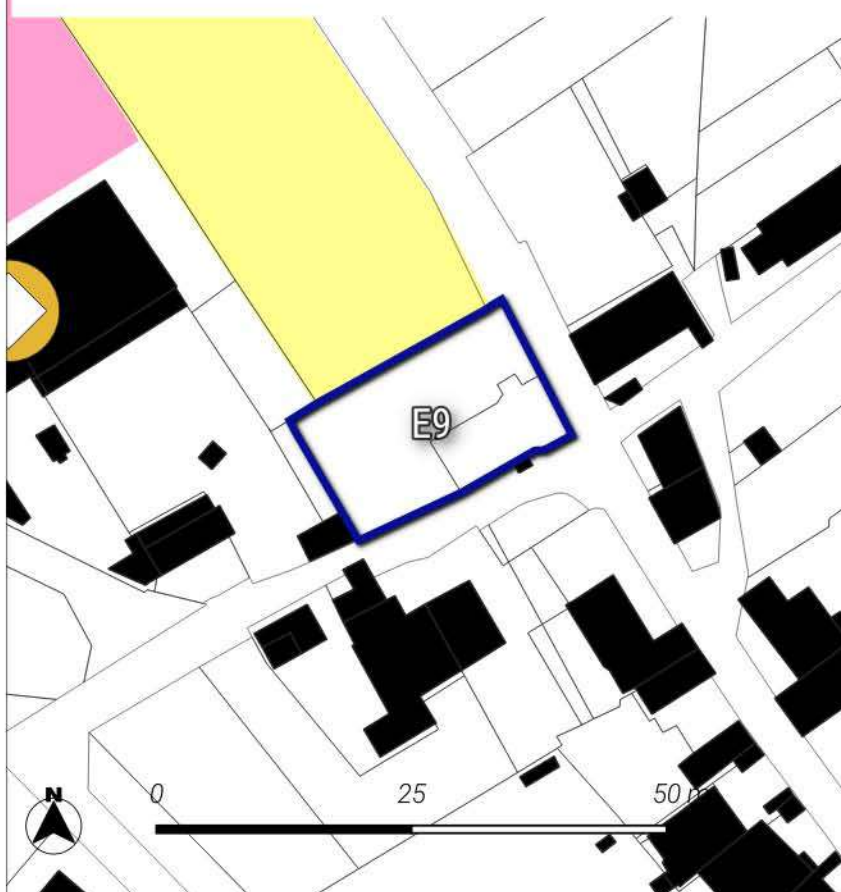
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Blé tendre d'hiver selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

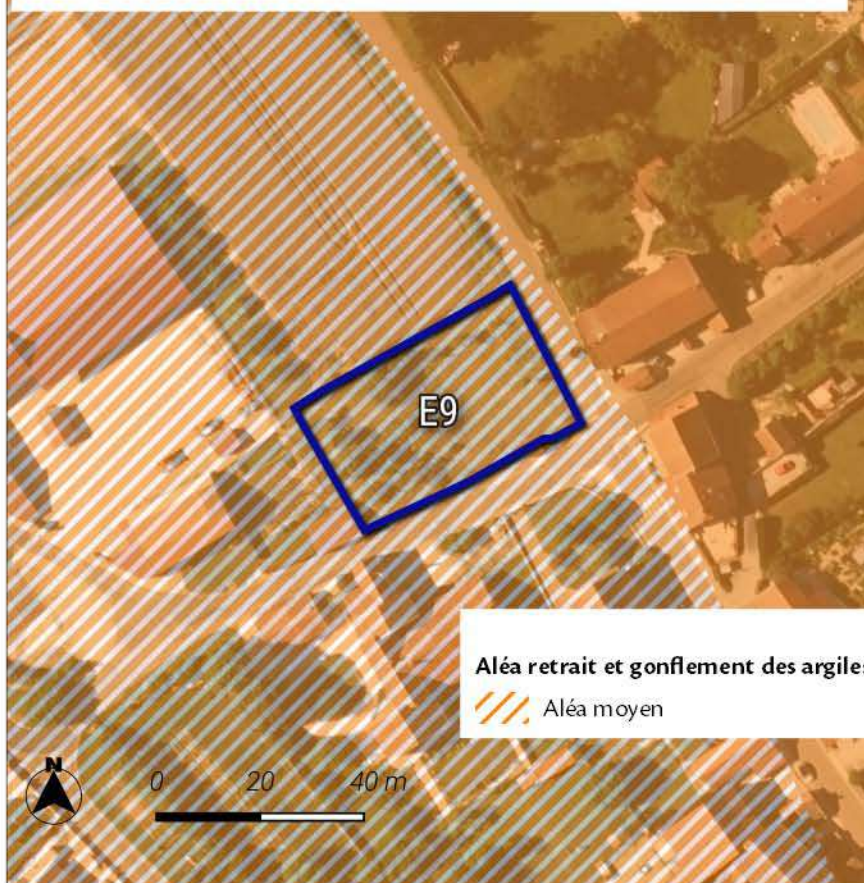


Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE
-  LEGUMES-FLEURS

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

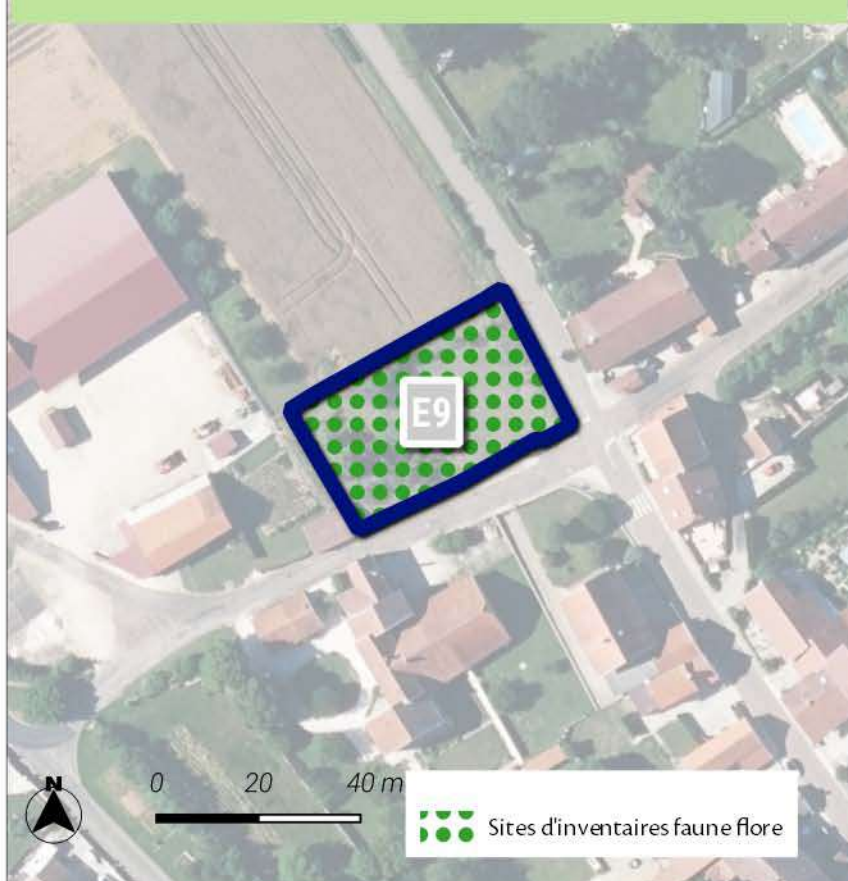
Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

-  Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
-  Bâtiment pouvant bénéficier d'un*changement de destination

Prescriptions ponctuelles

-  Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)
-  Limites de zones

Zones Urbaines

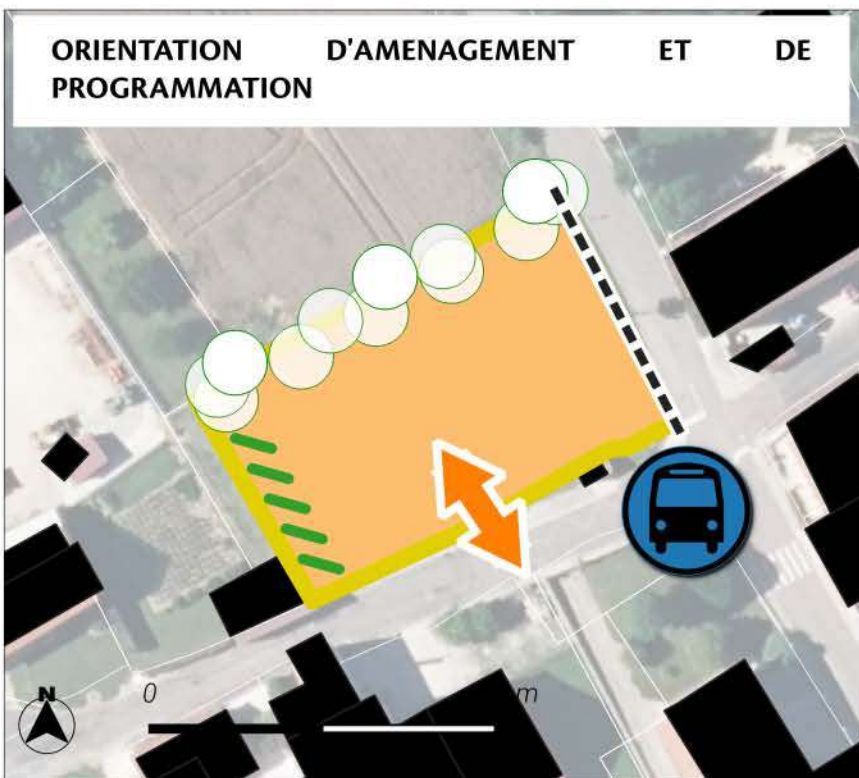
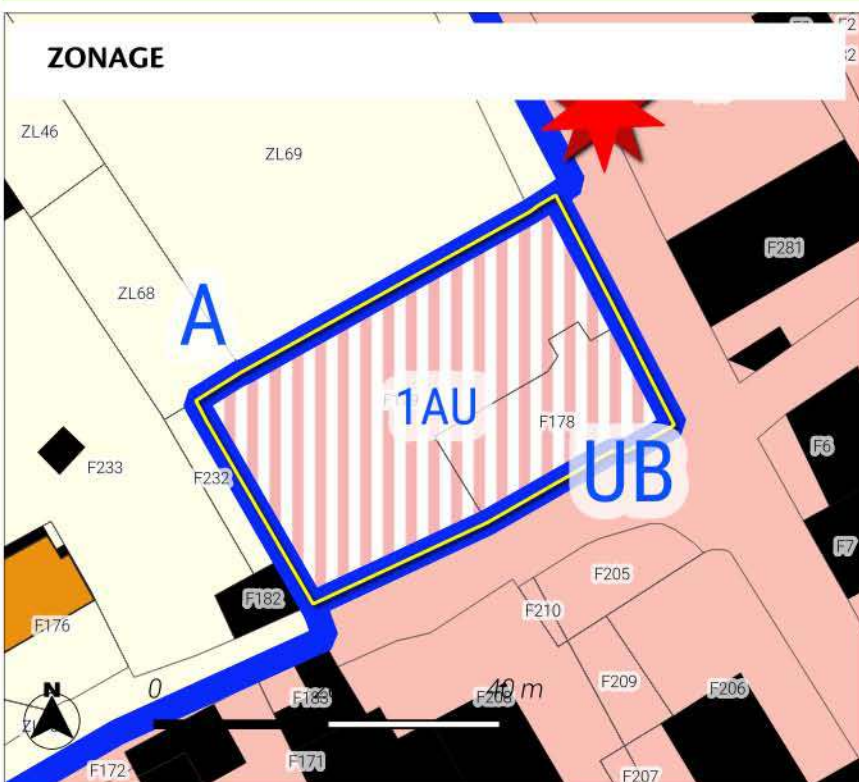
-  UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

-  1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

-  A : Zone agricole



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

-  Arrêt transport collectif

Prescriptions linéaires

-  mur

-  Transition

-  Limite

-  accès

Prescriptions surfaciques

-  Périmètre OAP

-  Vocation : **Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022**

-  Habitat

-  parcelles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.04 ha sur la commune de Braux-le-Châtel. Il s'agit d'un site en lien avec la construction d'annexes.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

Le phasage du site est inscrit à court terme.

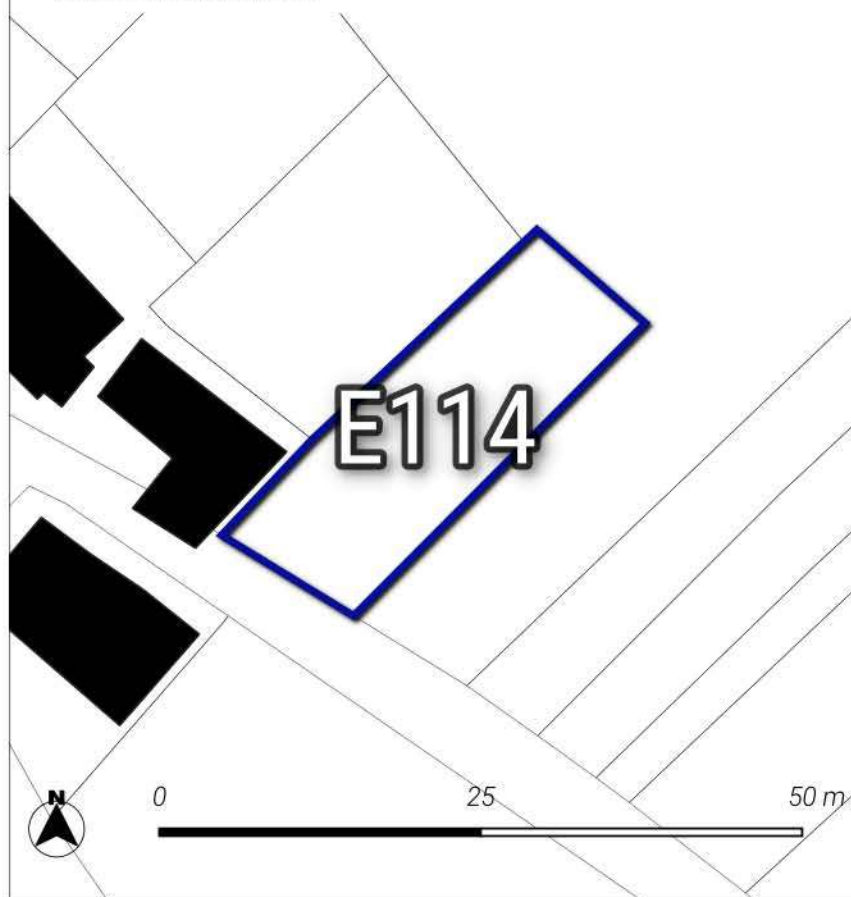
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1123-Bâti individuel dense

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

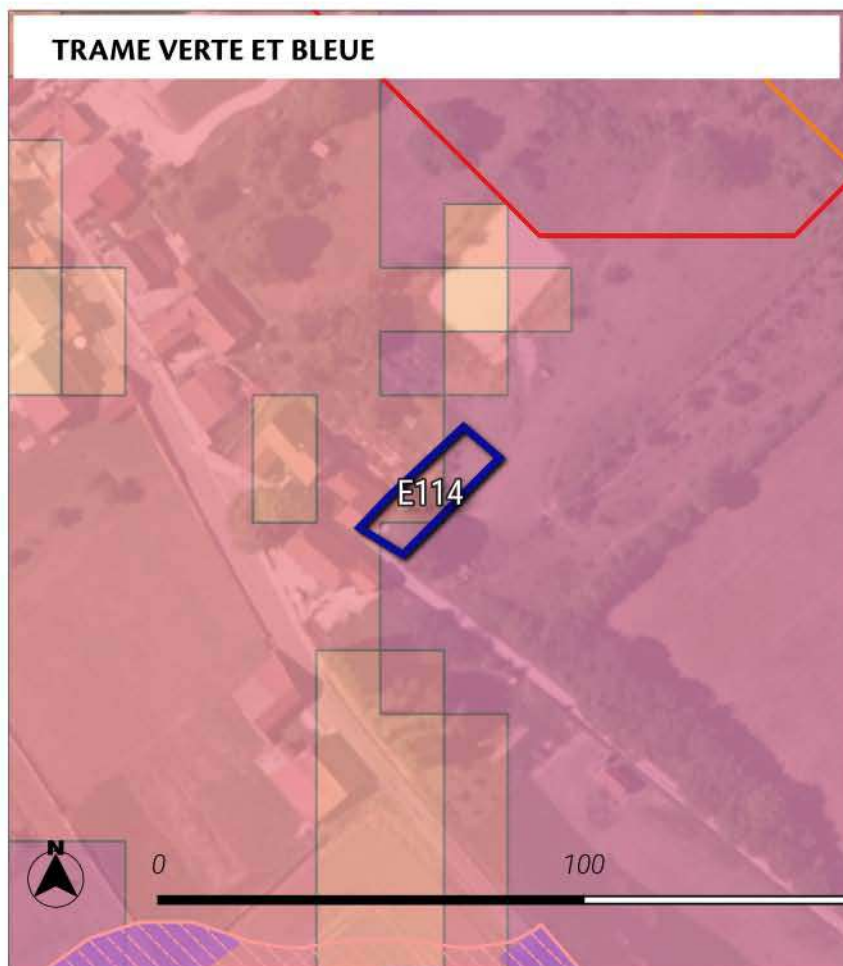


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

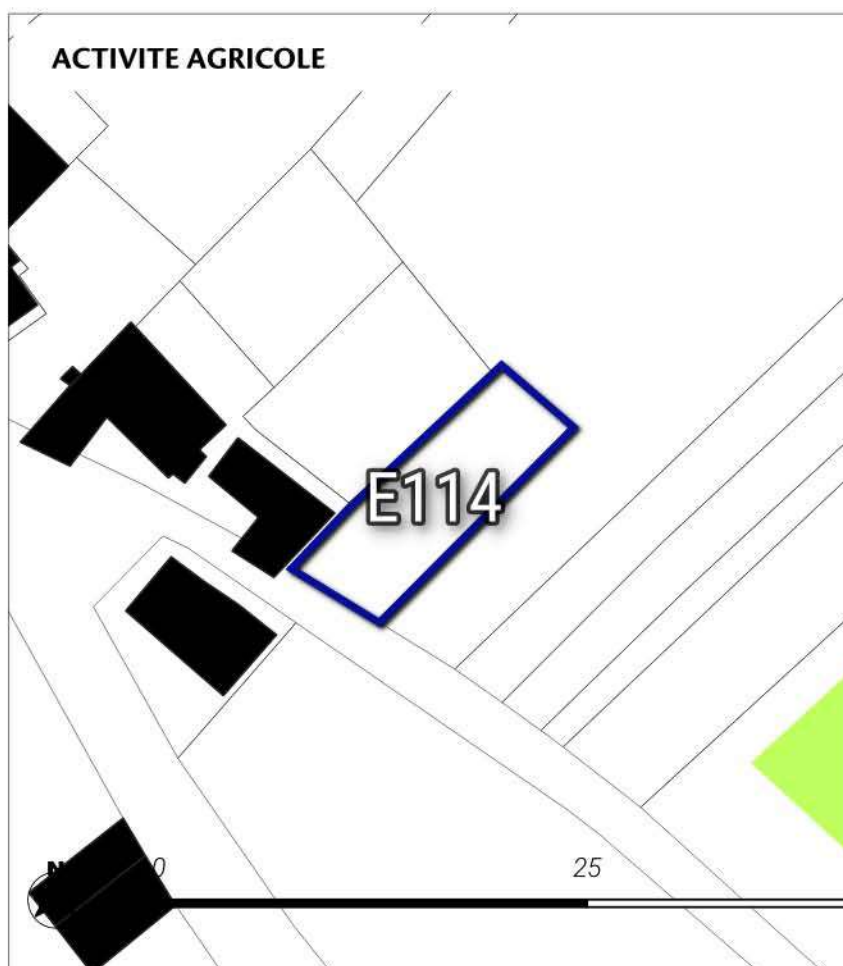
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

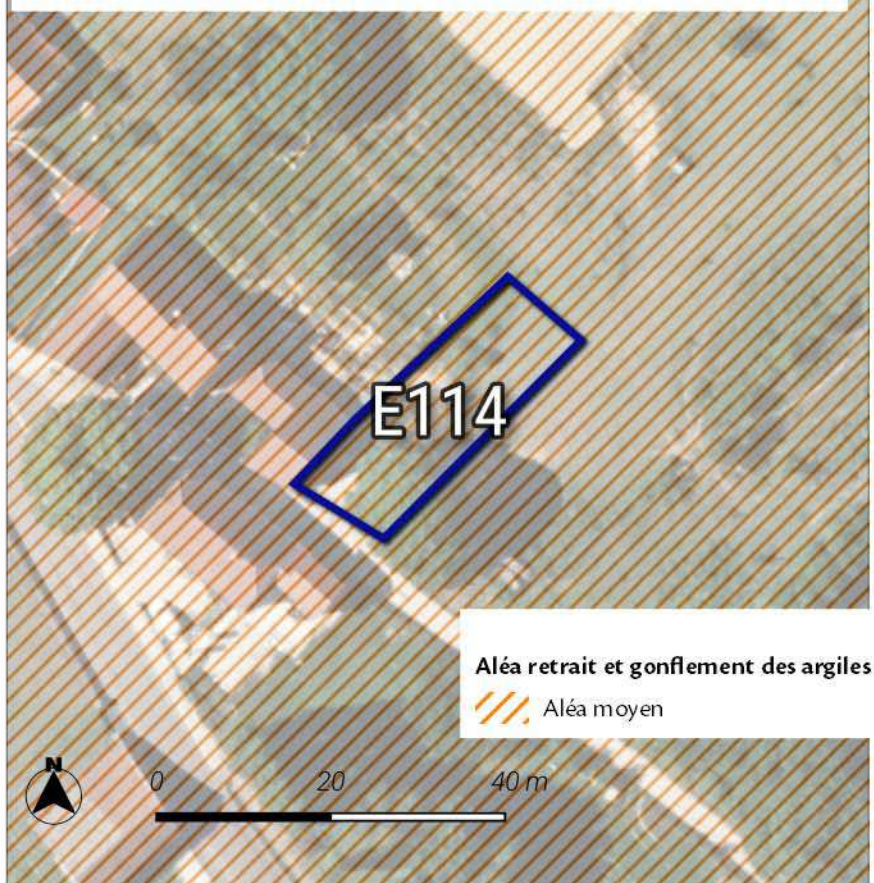
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions ponctuelles

 Patrimoine naturel ponctuel (L151-23 du CU)

 limites de zones

 bâtiments

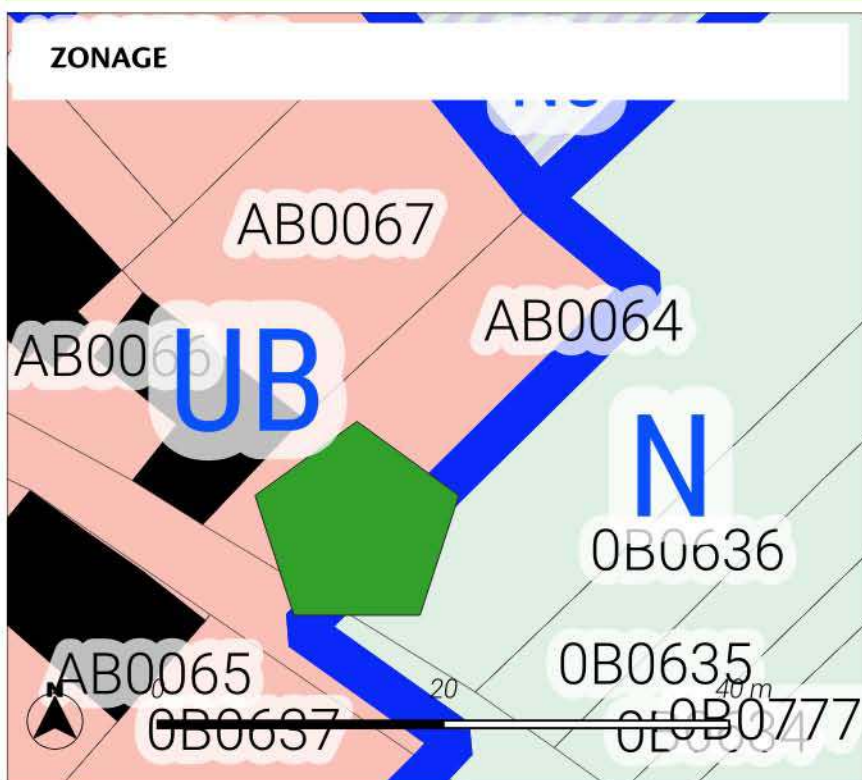
Zones Urbaines

 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

 N : Zone naturelle

 Ne : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.27 ha sur la commune de Bricon.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Emprises d'activités / Emprises d'activités / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

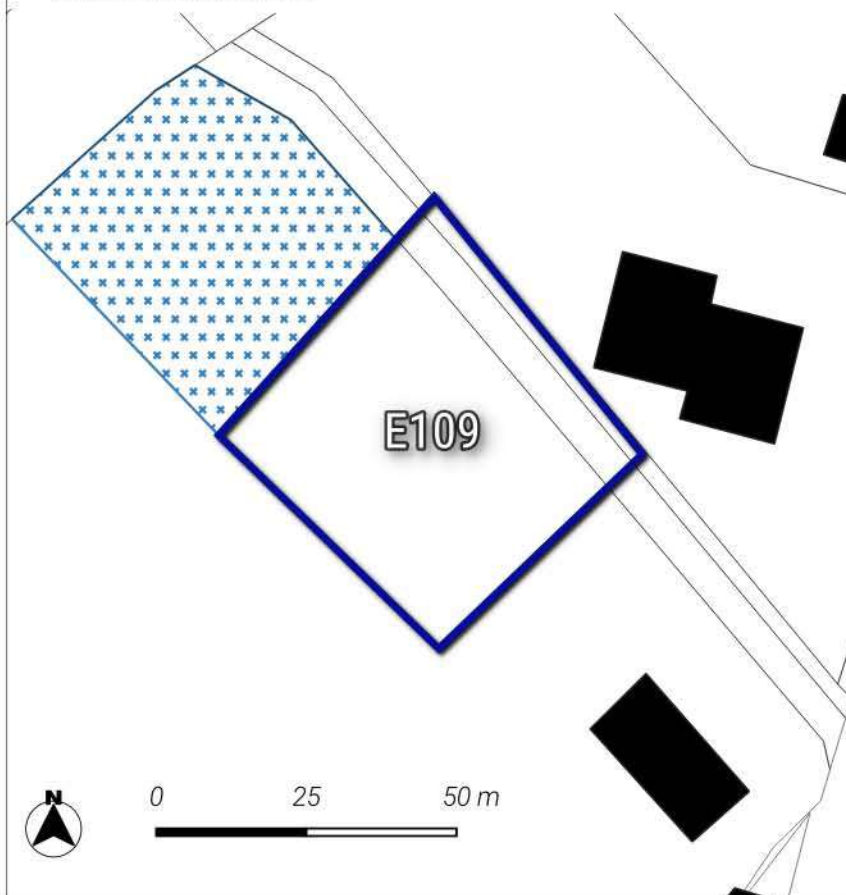
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1311-Emprises d'activités à dominante industrielle

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

 3220-Formations pré-forestières

MILIEUX NATURELS

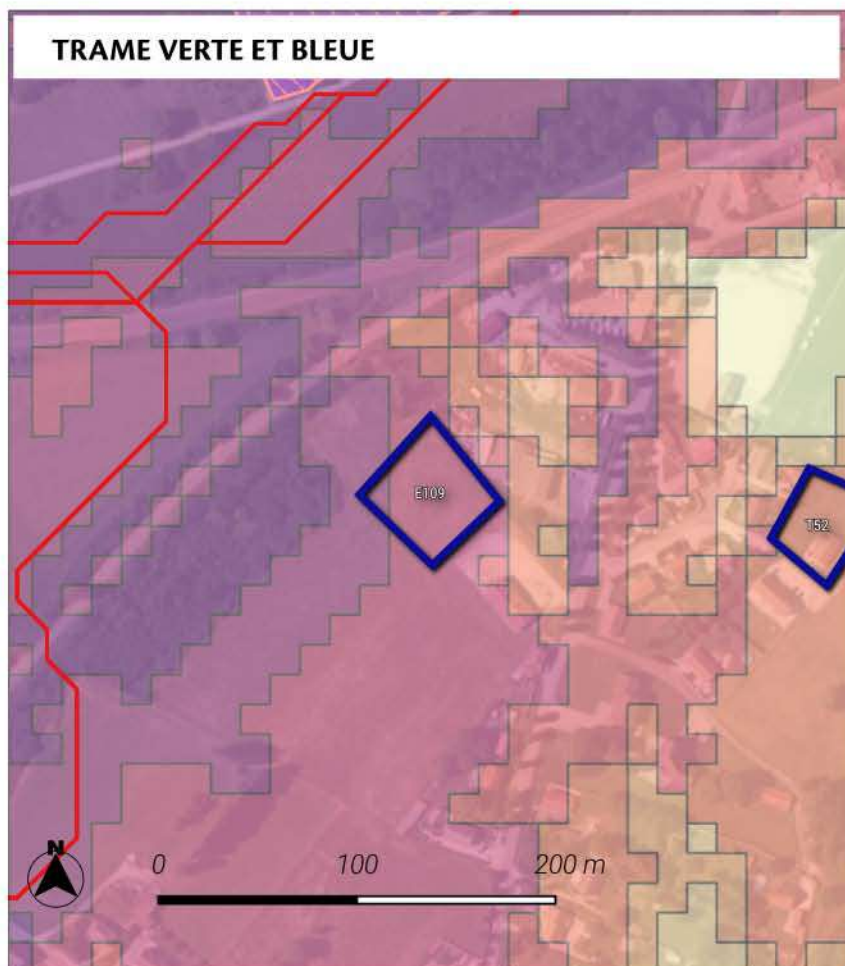


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

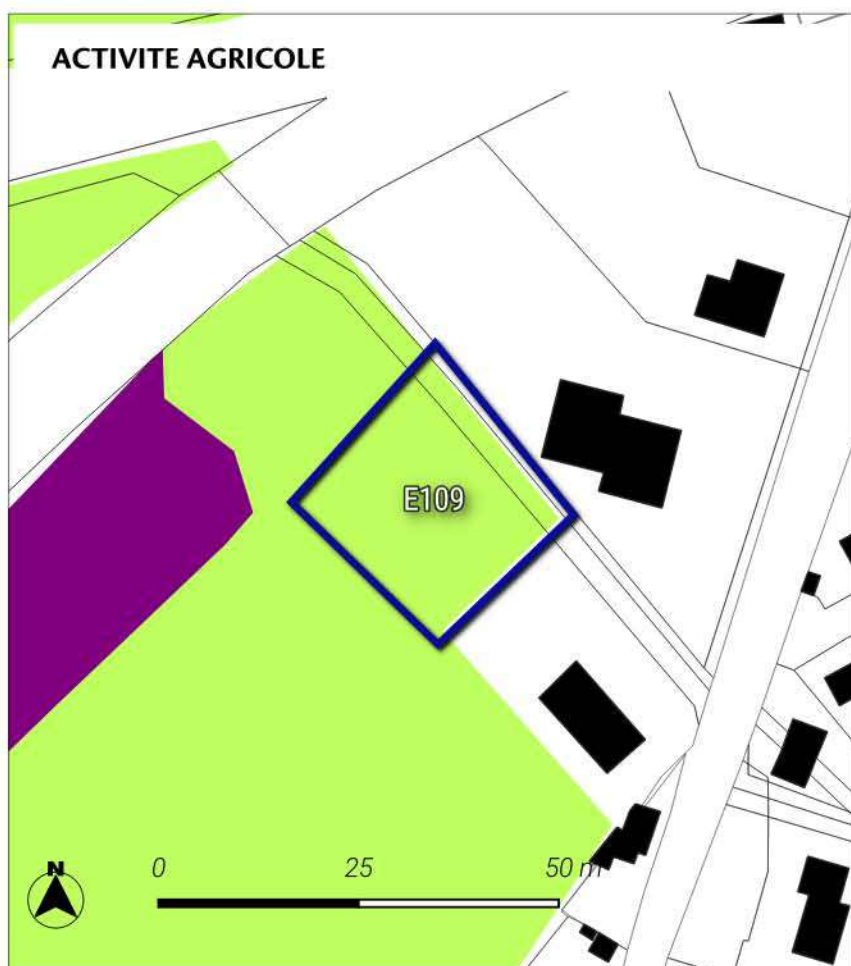
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.24 ha.

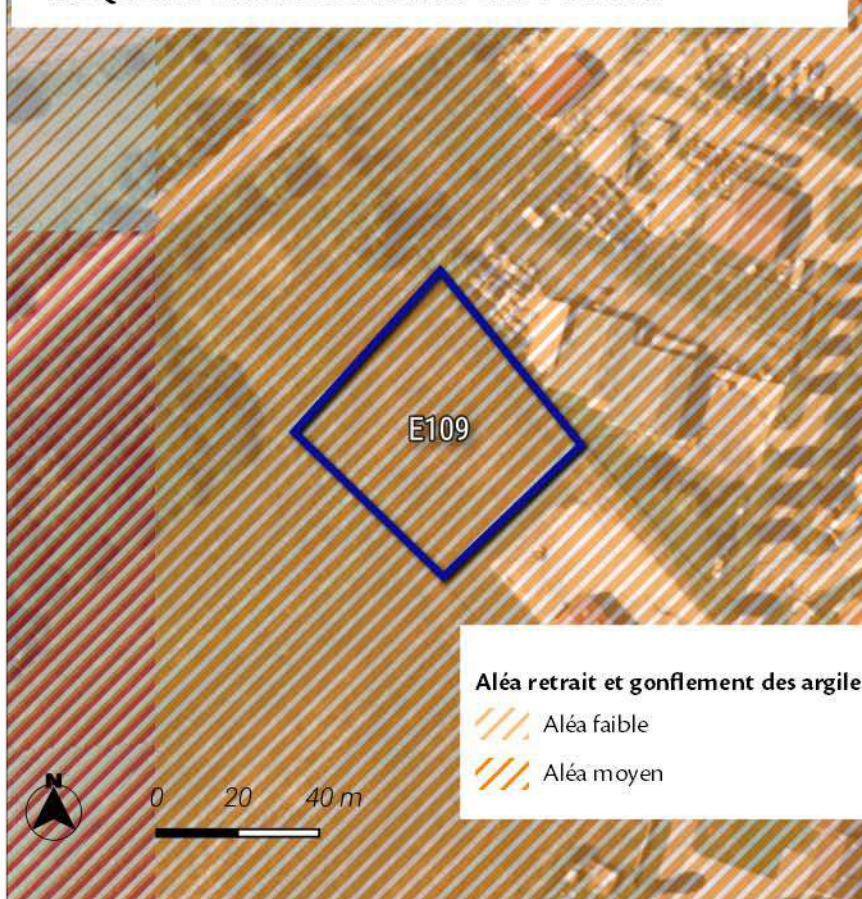
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  PRAIRIES PERMANENTES
-  DIVERS

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

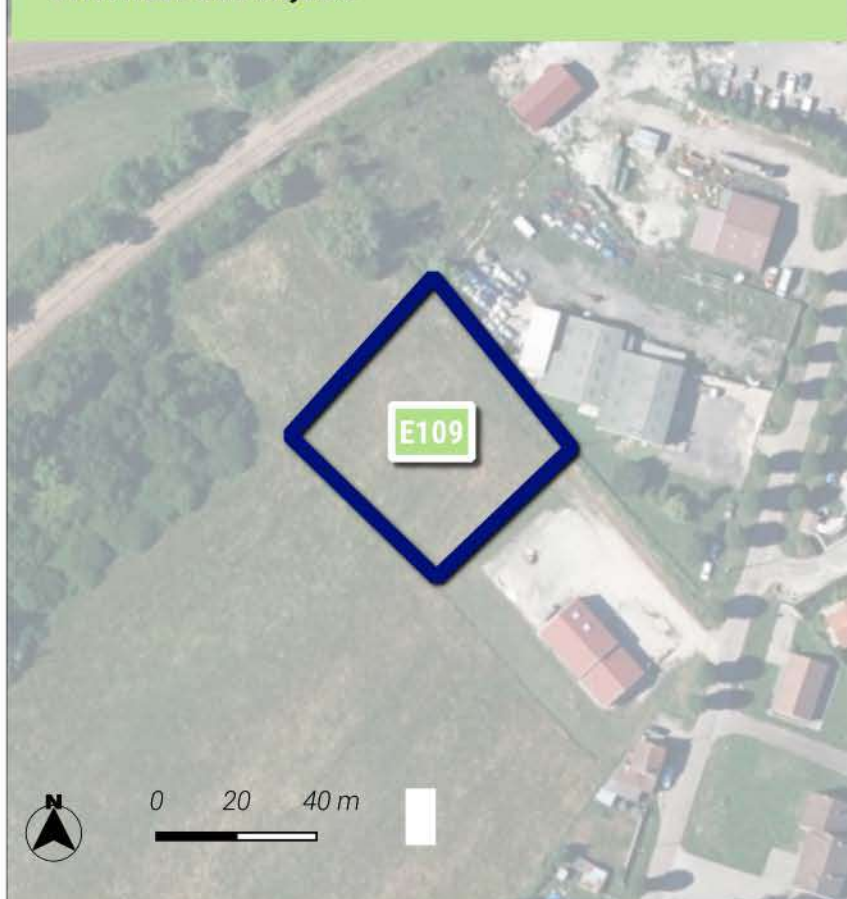
Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

-  Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
-  Limites de zones
-  bâtiments

Zones Urbaines

-  UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
-  UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

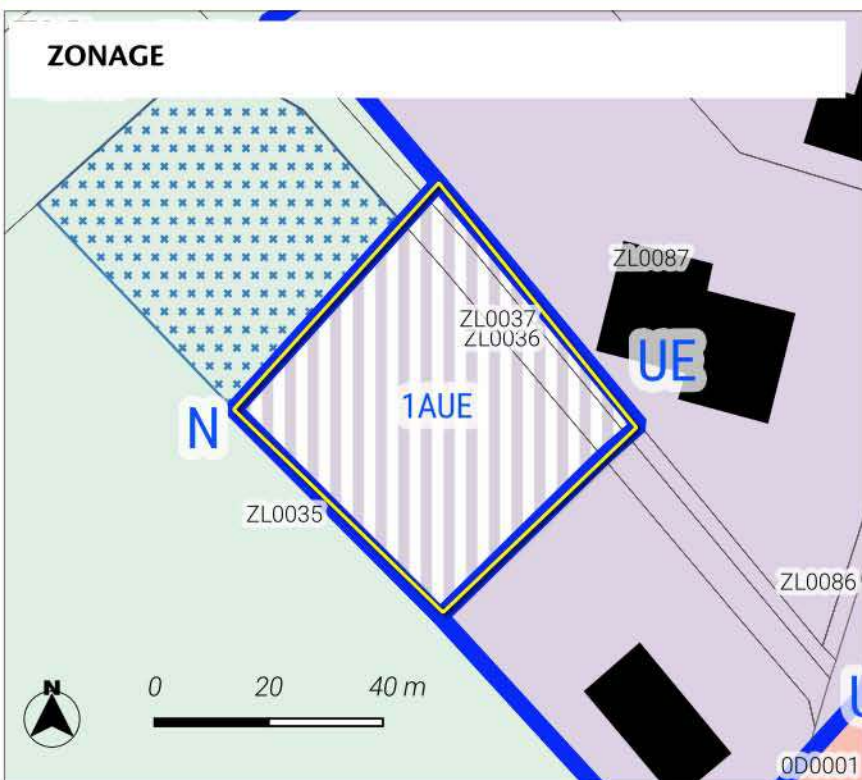
Zones à Urbaniser

-  1AUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités

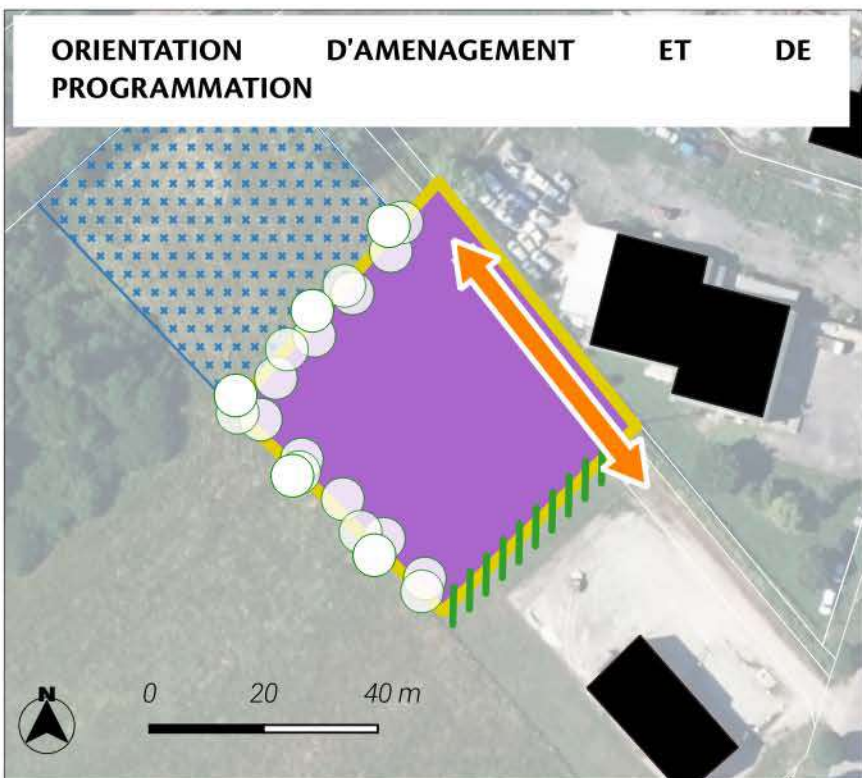
Zones Naturelles

-  N : Zone naturelle

ZONAGE



ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



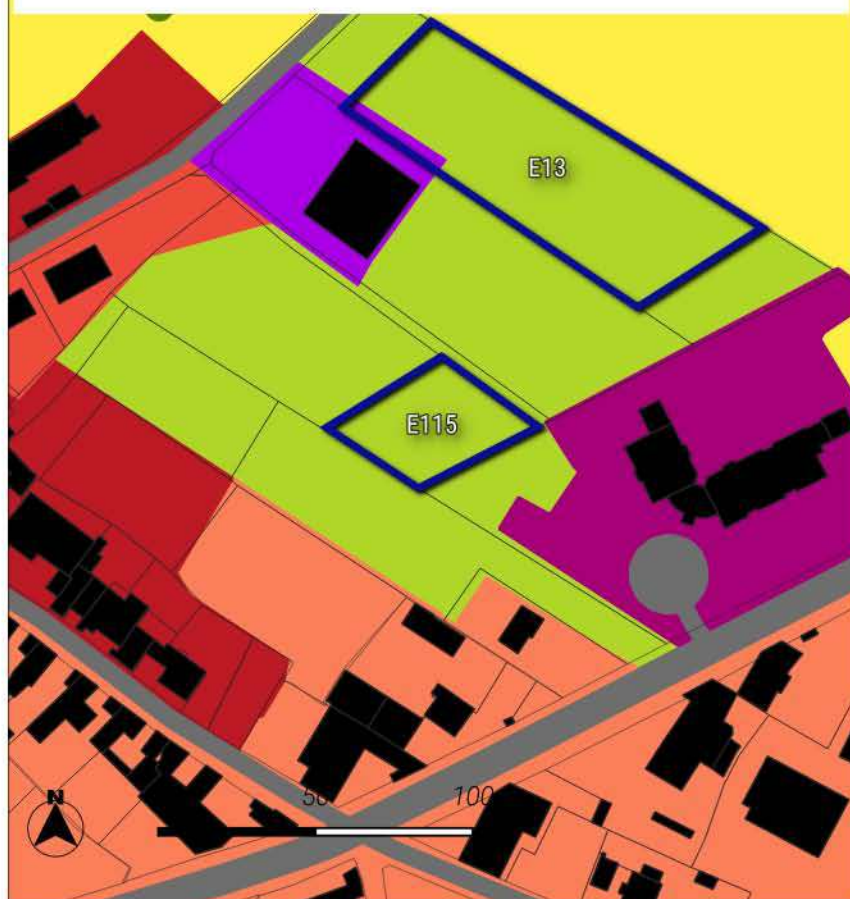
Le PLUi classe le secteur en zone 1AUE.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

- OAP
-  Limite
 -  accès
 -  Périmètre OAP
 -  Activité
- Prescriptions linéaires
-  Transition
 -  Vocation :

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.14 ha sur la commune de Bricon.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Equipement au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

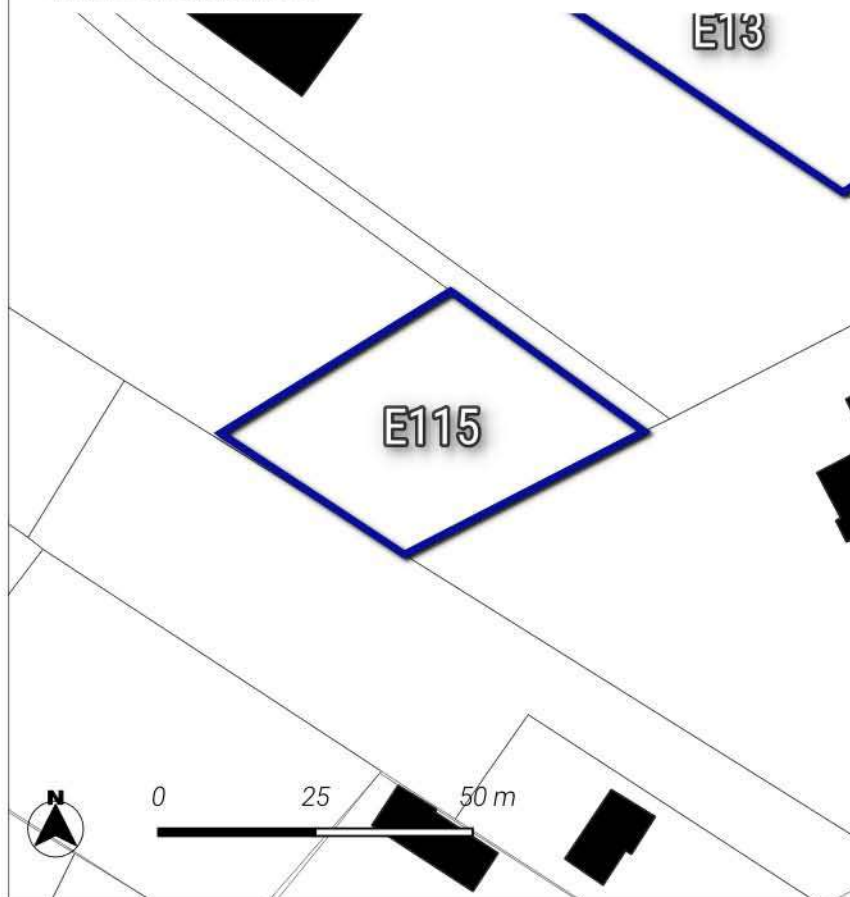
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

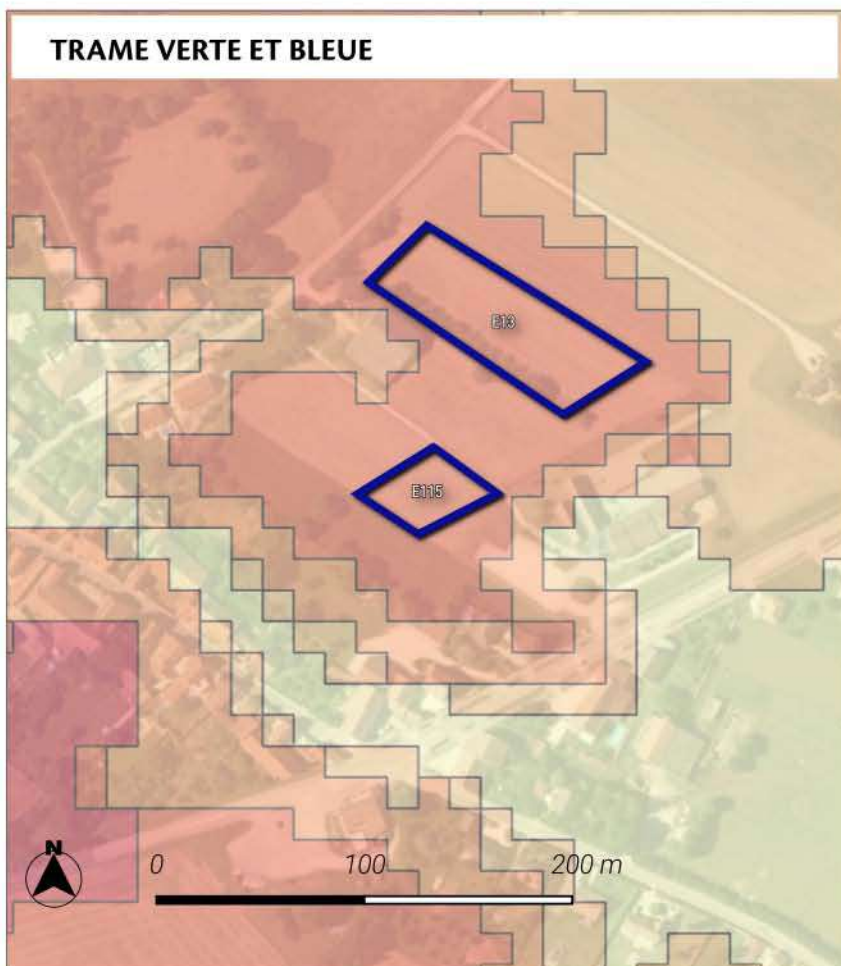


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 4 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

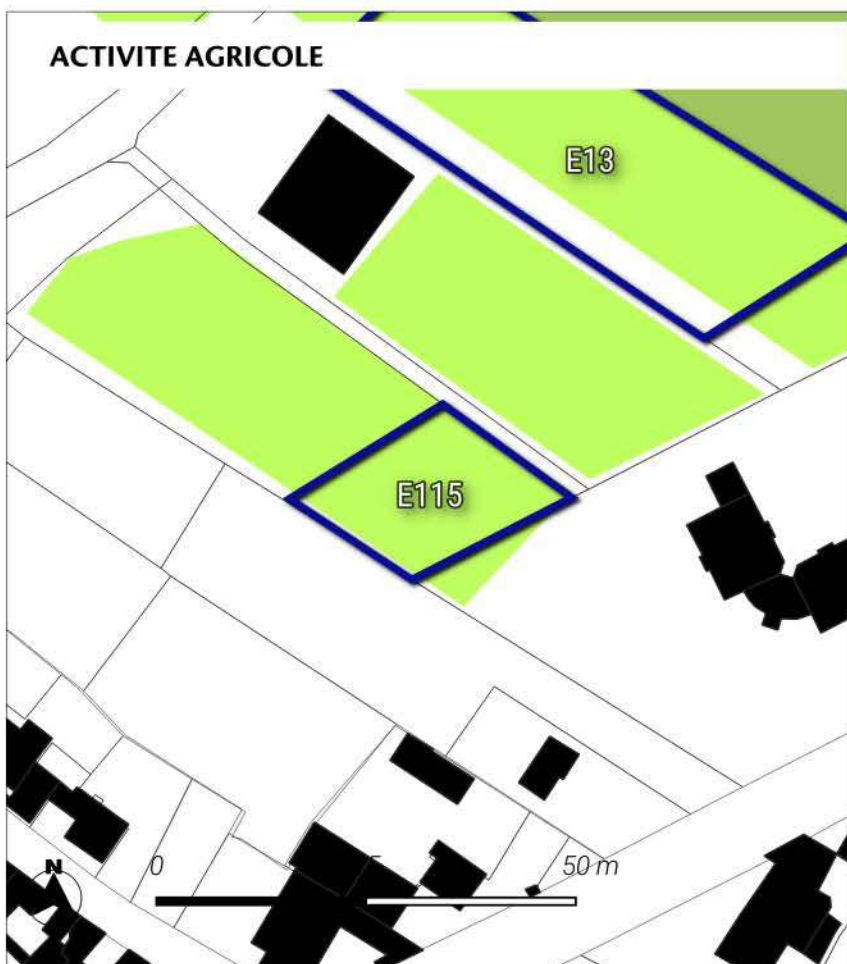
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.13 ha.

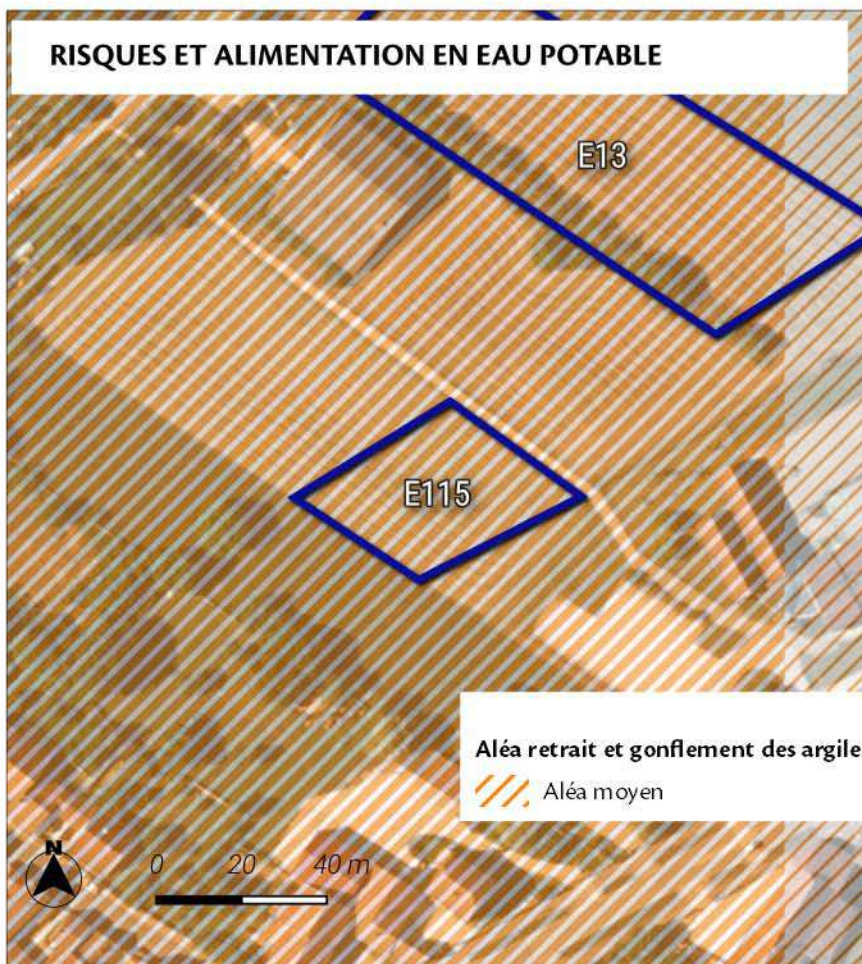
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Une investigation écologique de terrain détaillée dans les pièces annexes a permis de justifier du choix de ce site de projets vis-à-vis d'autres sites afin de minimiser les éventuels impacts.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

-  Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
-  Emplacement réservé
-  Limites de zones
-  batiments

Zones Urbaines

-  UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

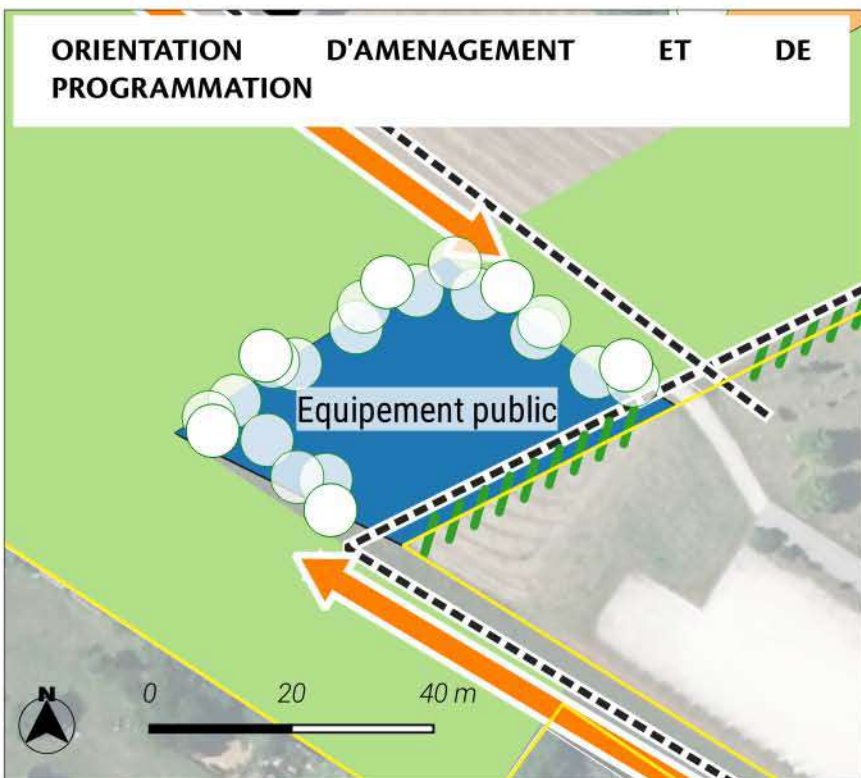
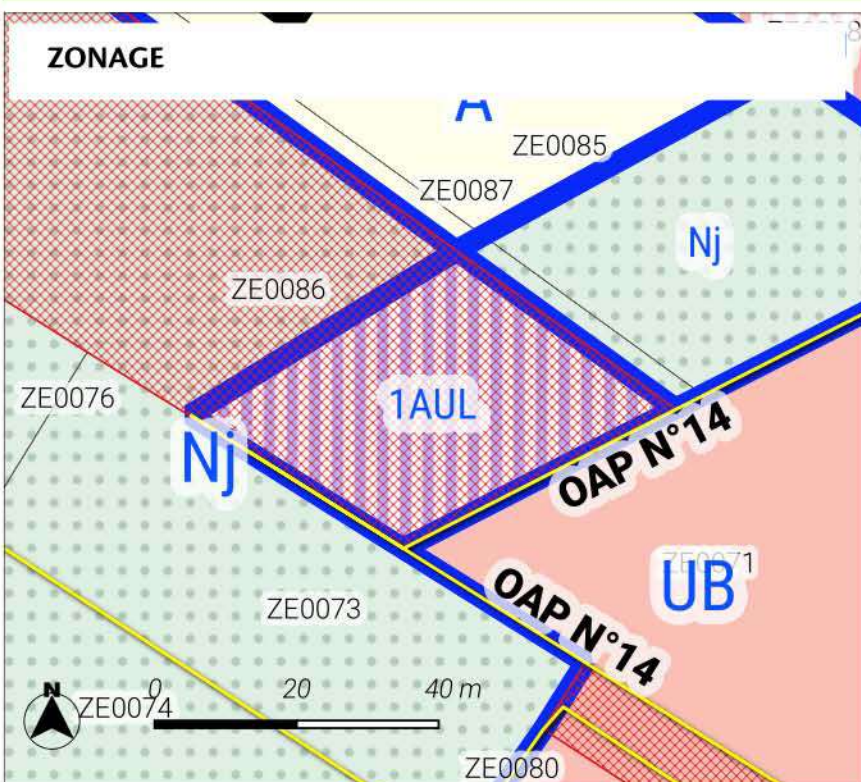
-  1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
-  1AUL : Zone à urbaniser à vocation principale équipements

Zones Agricoles

-  A : Zone agricole

Zones Naturelles

-  Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

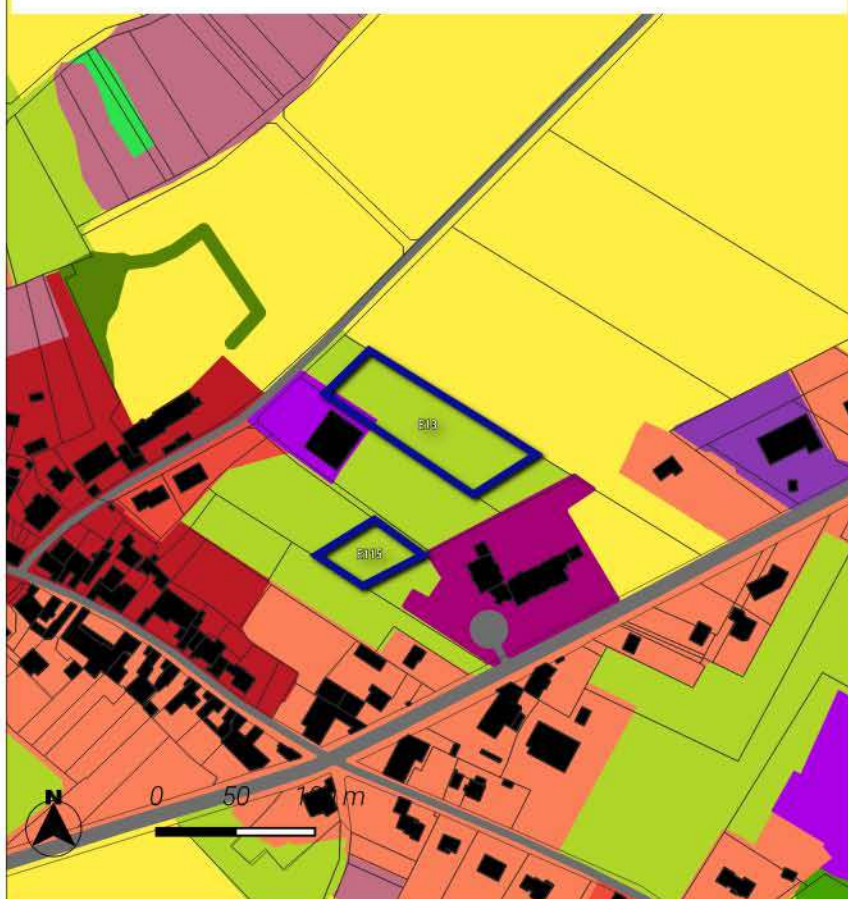


Le PLUi classe le secteur en zone 1AUL.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

- | | | | |
|--|--|--|---|
| OAP |  Transition |  Vocation : | Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022 |
| Prescriptions ponctuelles |  Limite |  Habitat | |
| |  accès |  Equipement | |
| Prescriptions linéaires | Prescriptions surfaciques | | |
|  mur |  Jardins | | |

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.48 ha sur la commune de Bricon.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Exploitations agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 5 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

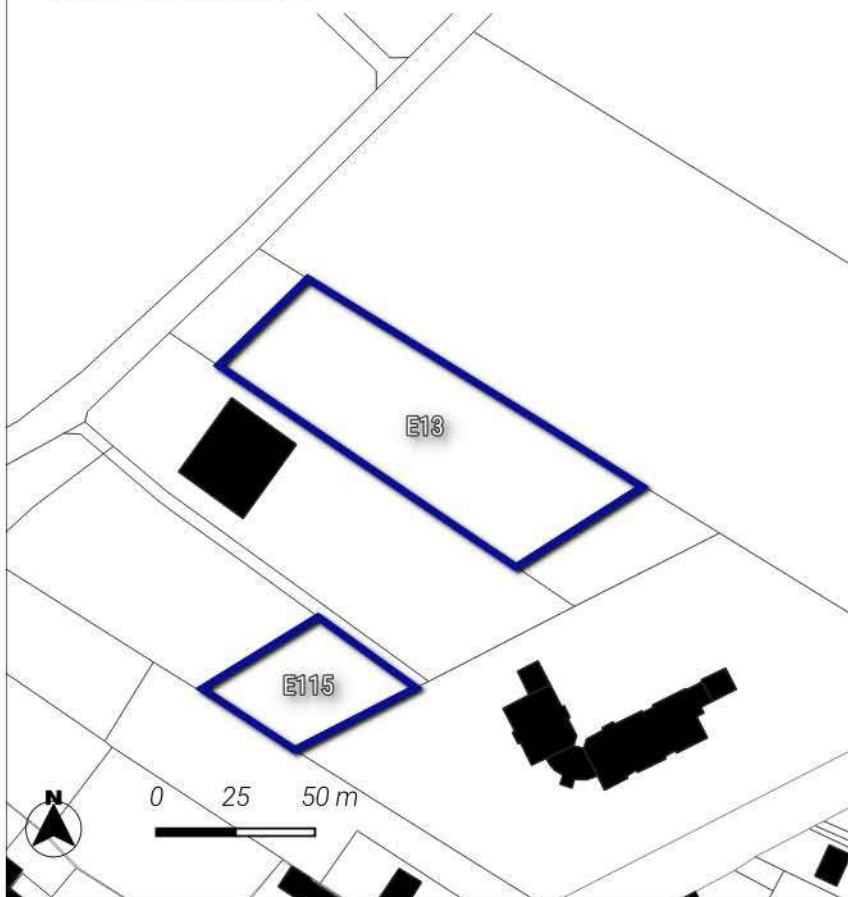
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1330-Exploitations agricoles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



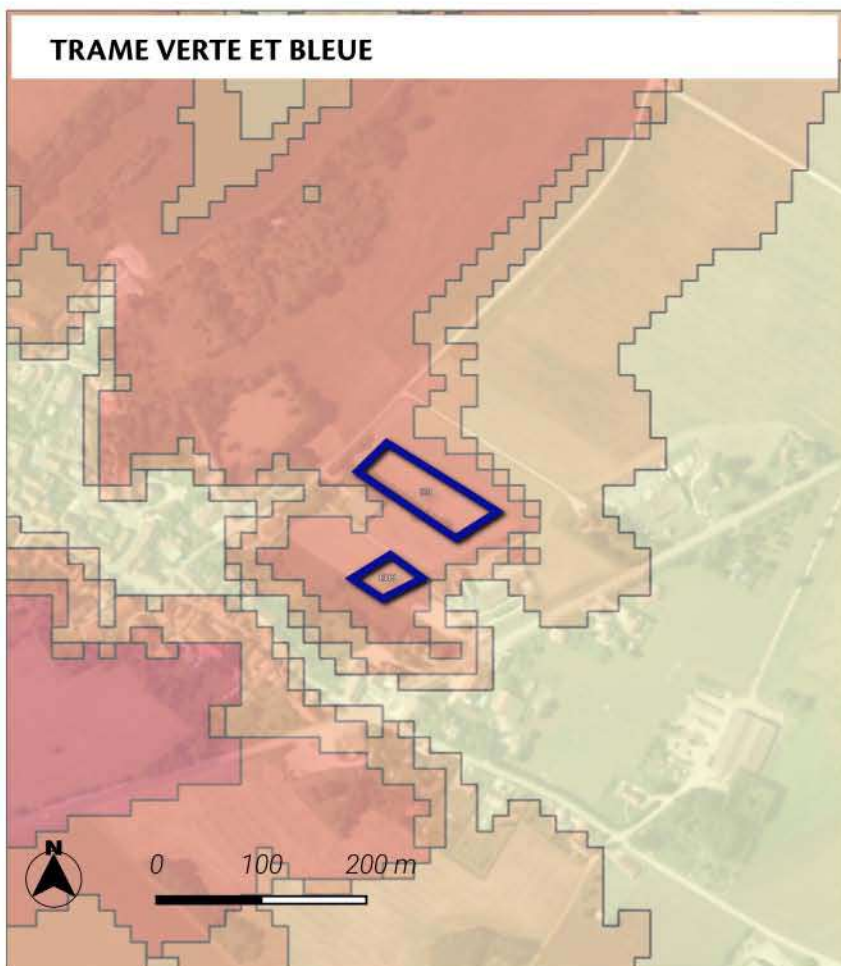
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 4 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.37 ha.

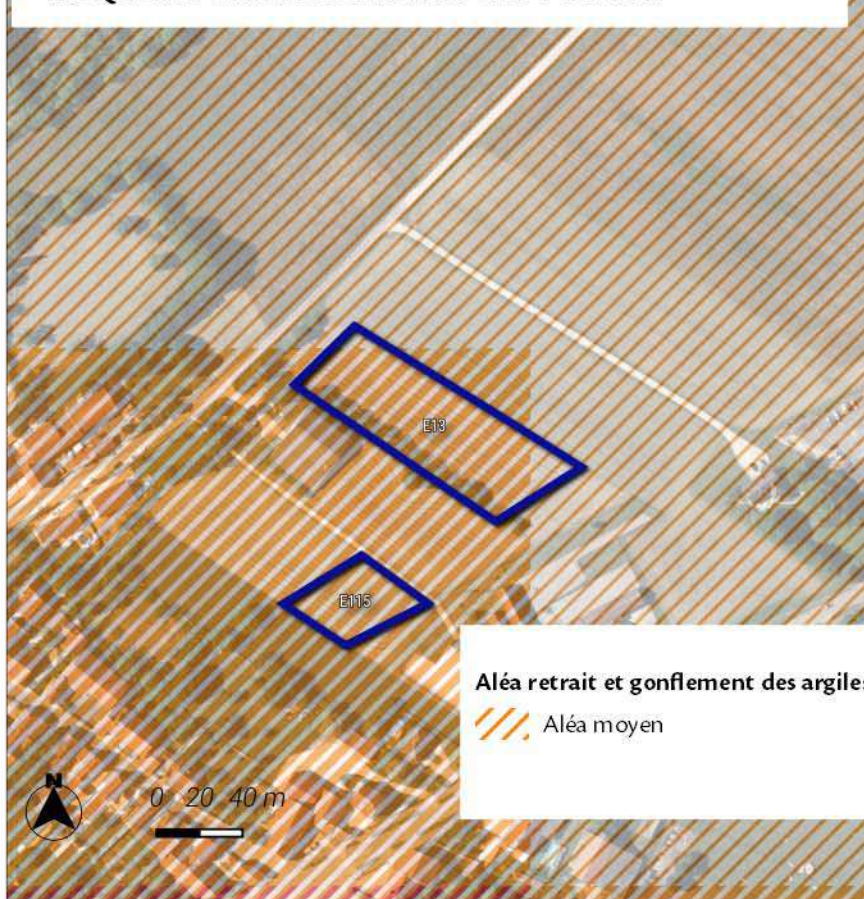
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- AUTRES OLEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

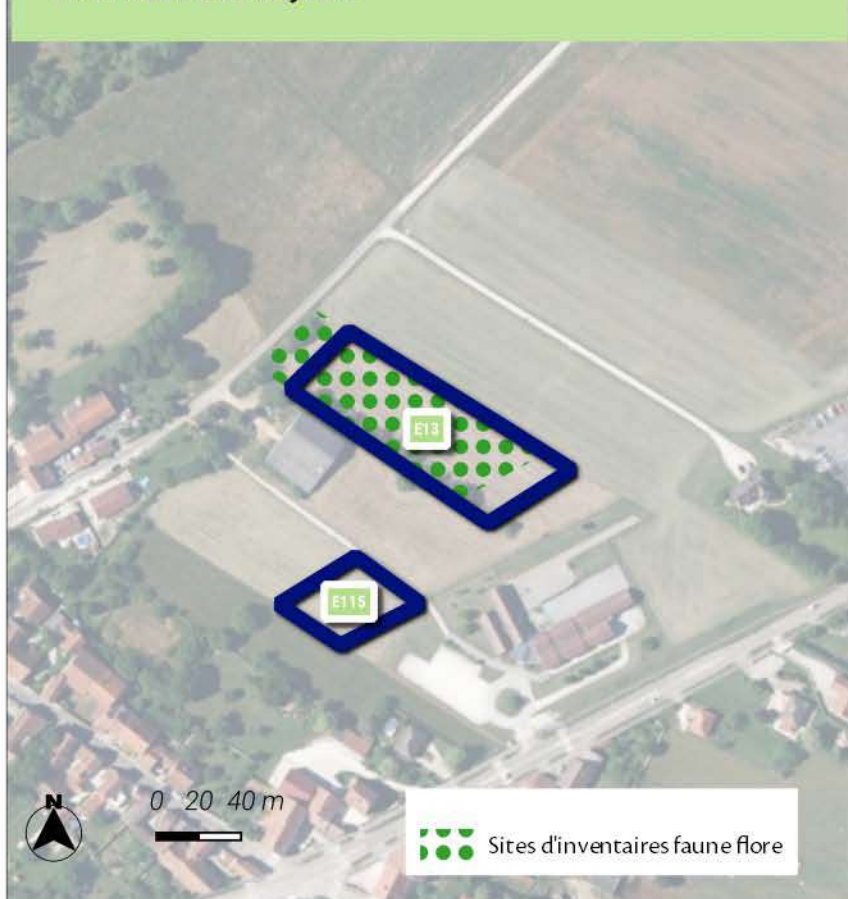
Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Sites d'inventaires faune flore

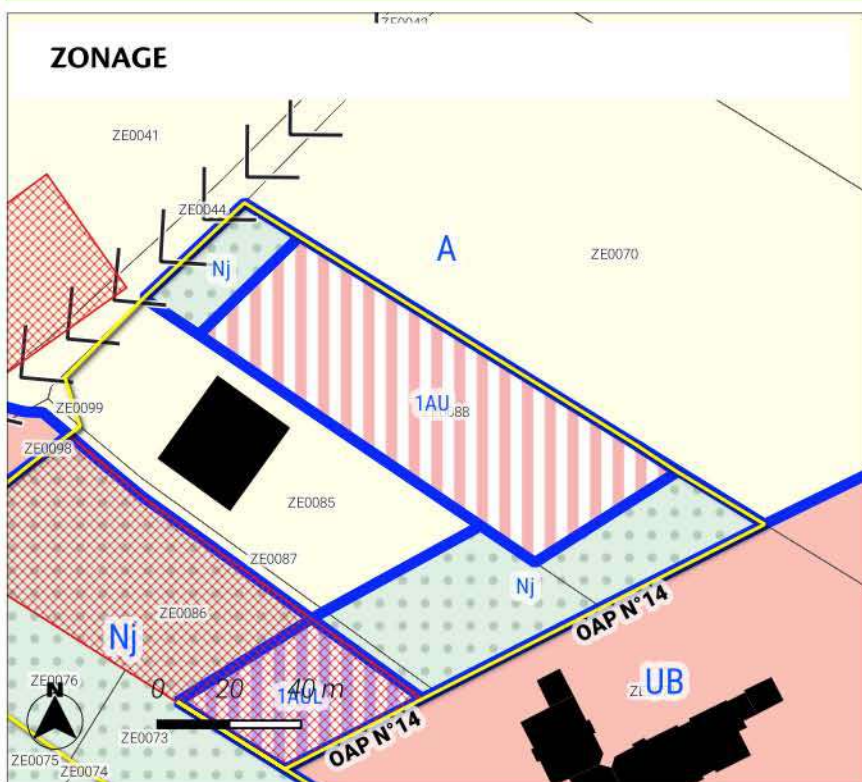
Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Emplacement réservé

Prescriptions linéaires

Axe de ruissellement

Limites de zones

batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

1AUL : Zone à urbaniser à vocation principale équipements

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP	Transition	Vocation :	Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022
Prescriptions ponctuelles	Limite	Habitat	
	accès	Equipement	
Prescriptions linéaires	mur	Prescriptions surfaciques	
		Jardins	

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.17 ha sur la commune de Bricon. Il s'agit d'un site en lien avec des constructions en cours.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

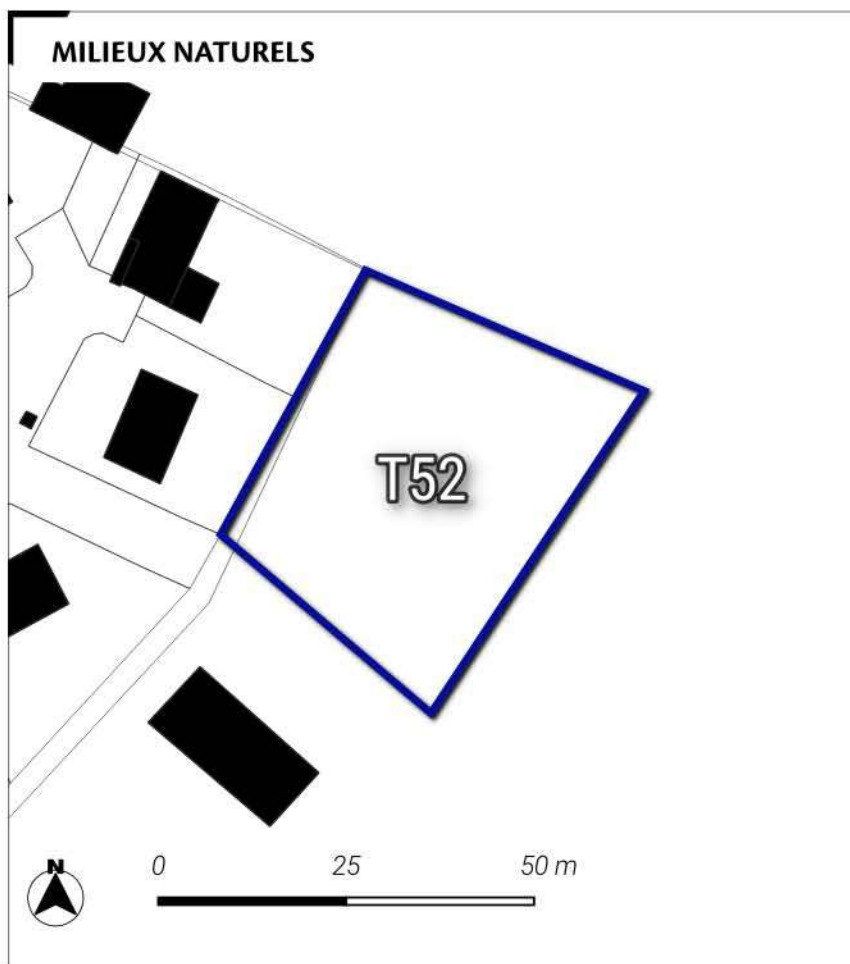
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

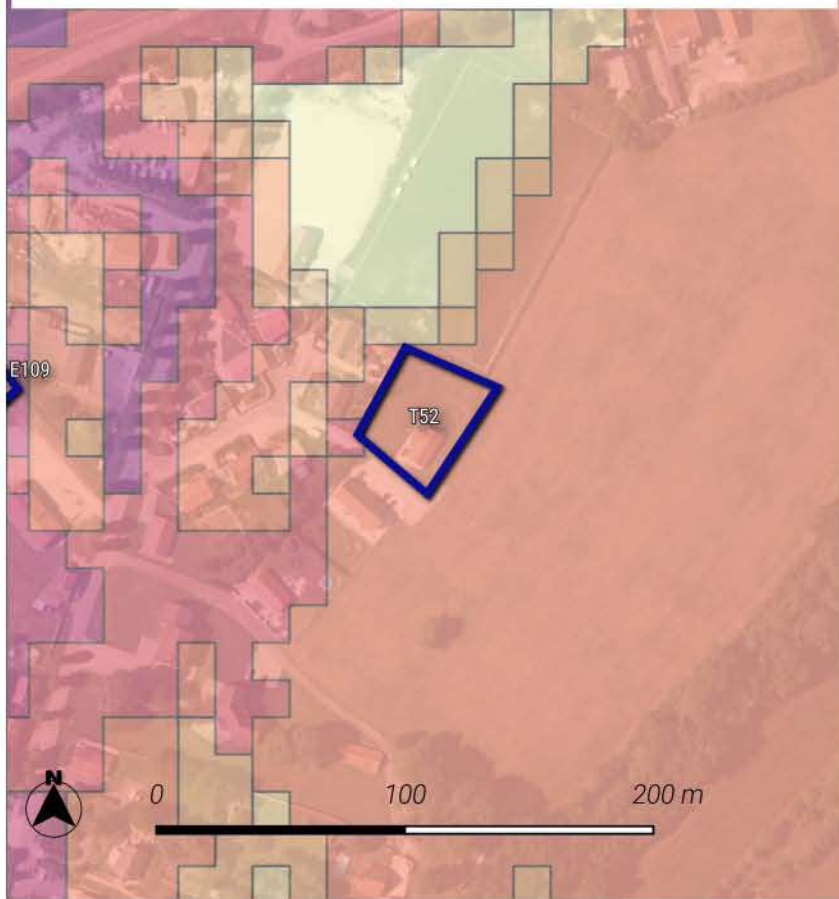


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 5 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

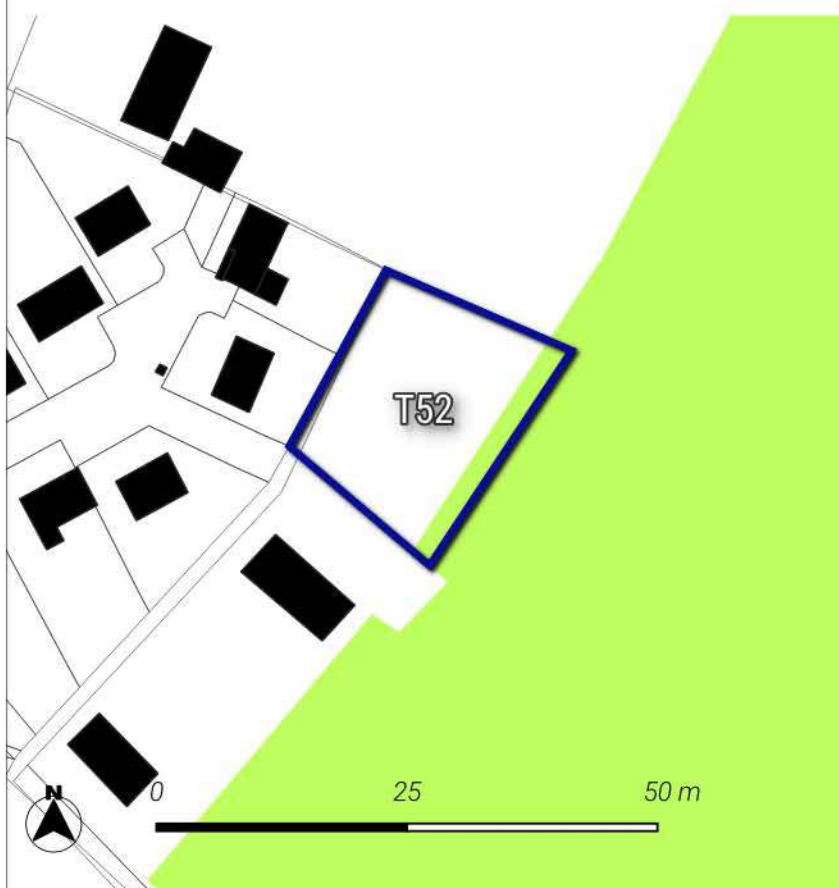
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.02 ha.

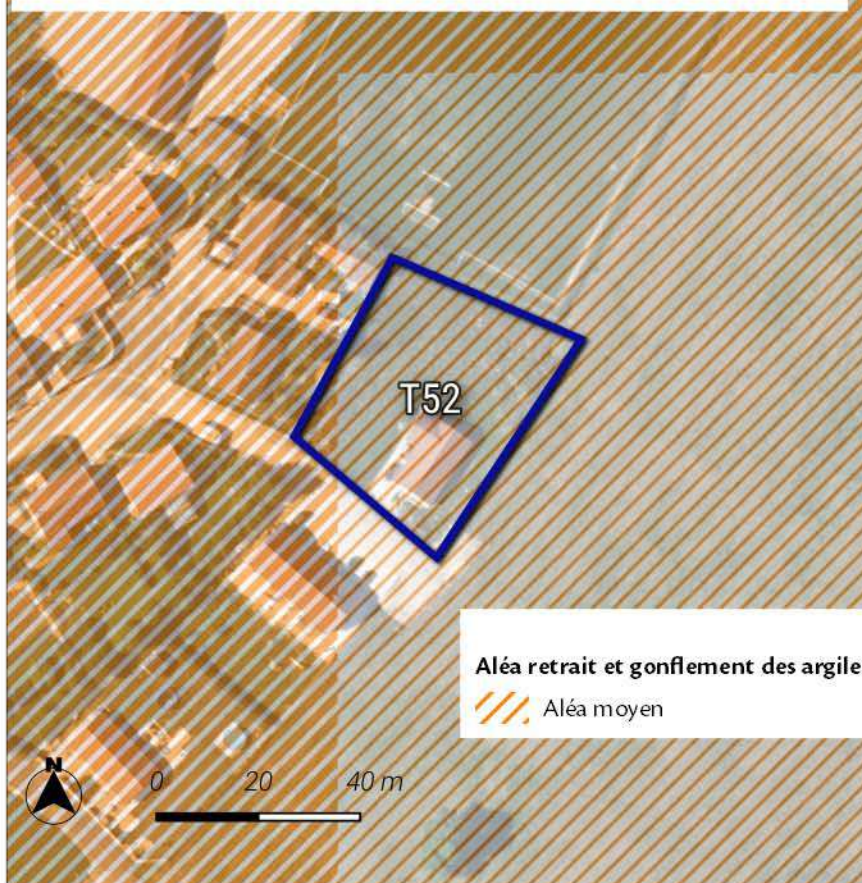
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

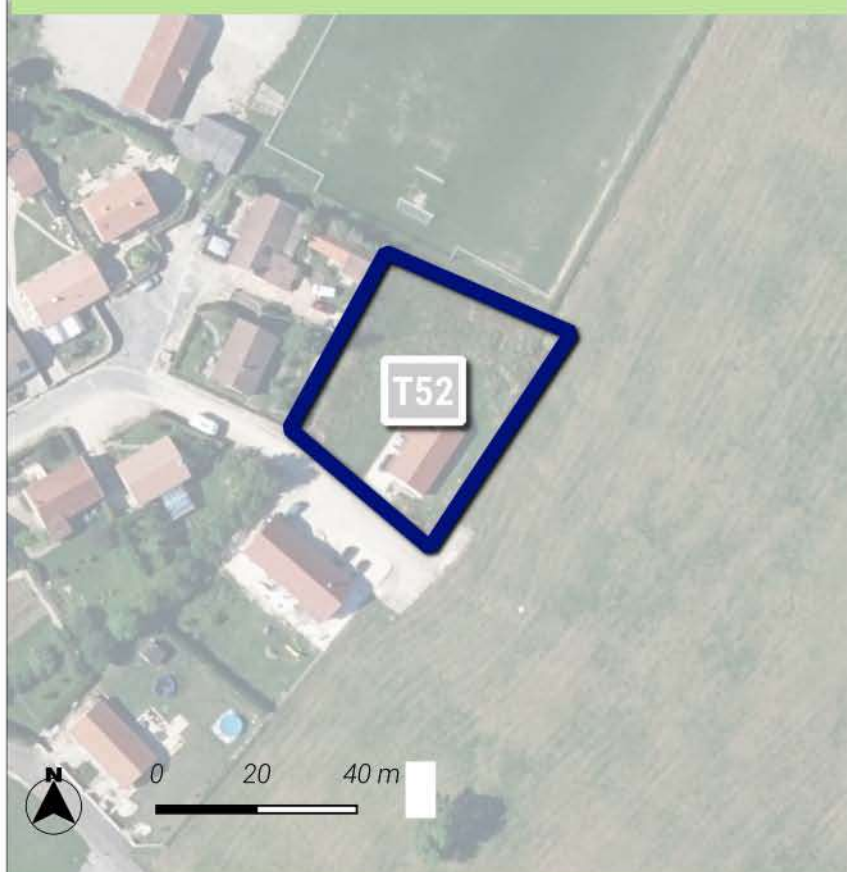
Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes



Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX

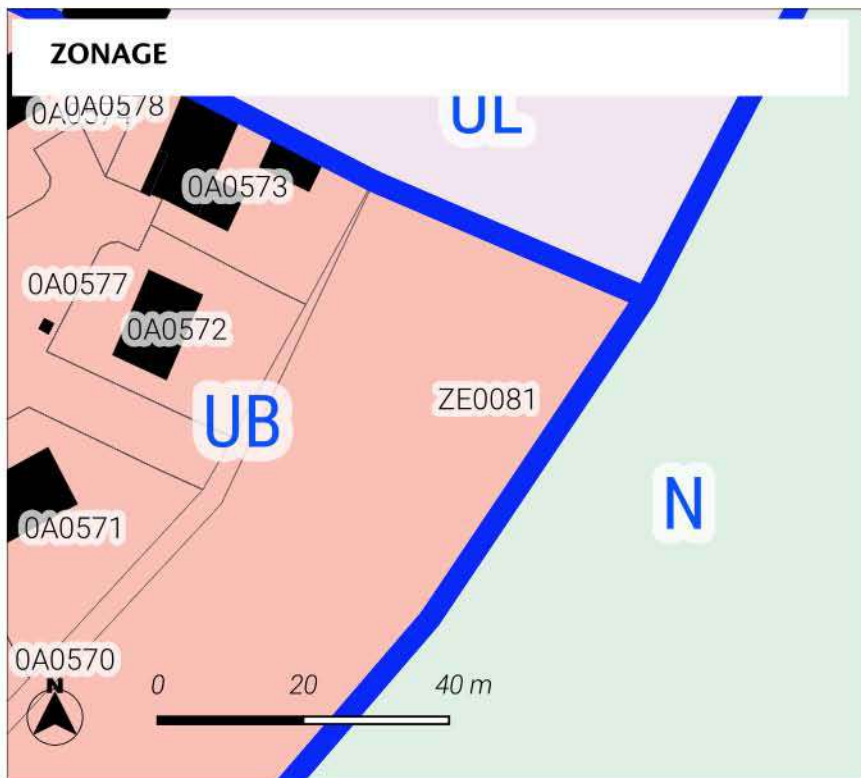


Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'intifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Limites de zones

batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisir

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.35 ha sur la commune de Bugnières.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 4 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

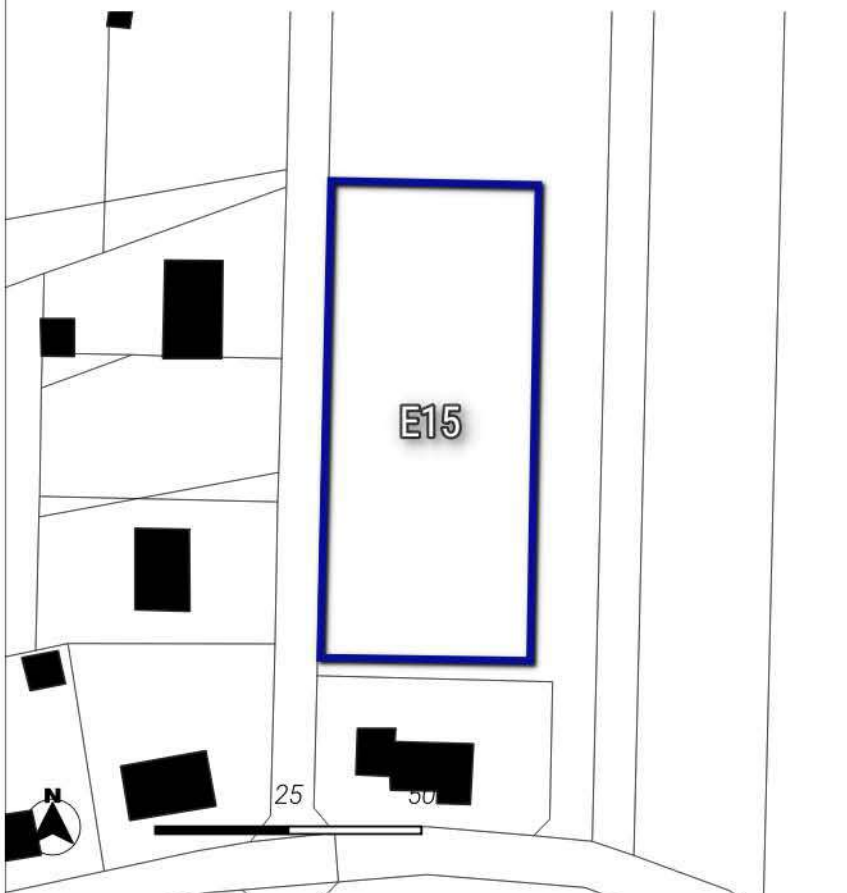
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1412-Emprise réseau routier

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

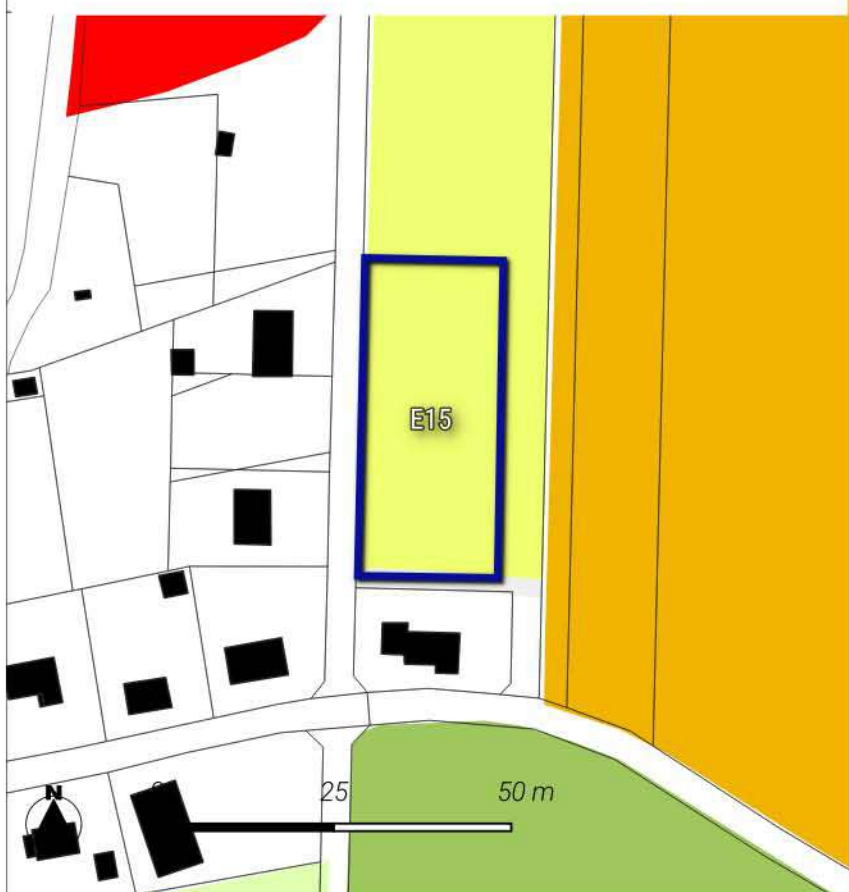
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Jachère de 5 ans ou moins selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.01 ha.

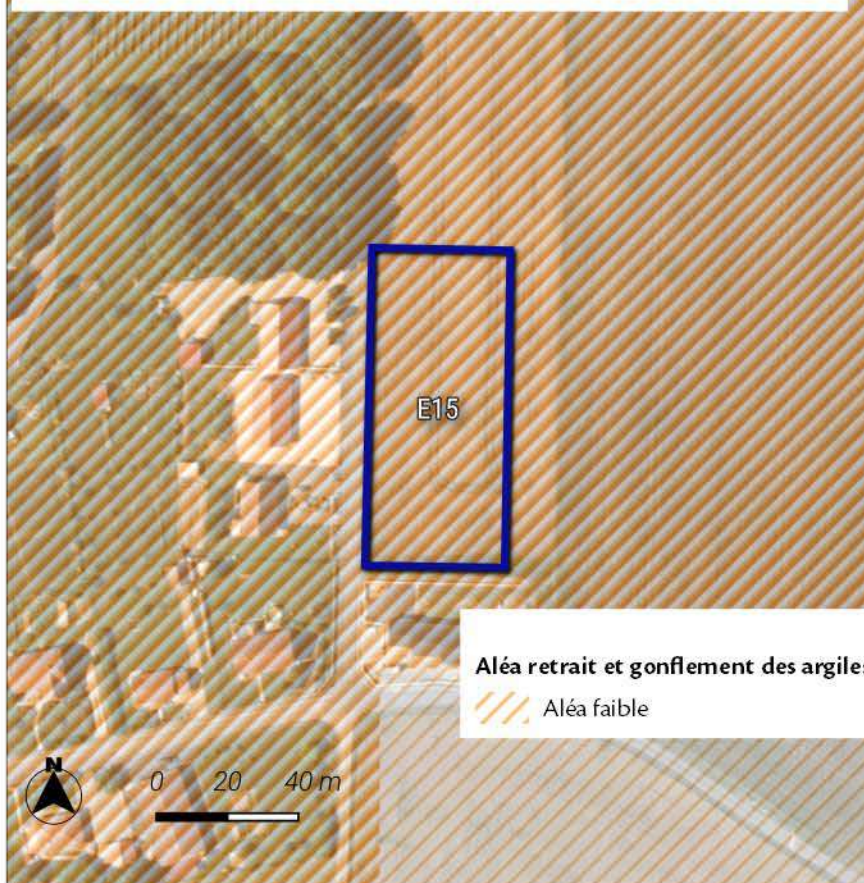
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
-  FOURRAGE
-  PRAIRIES TEMPORAIRES
-  VERGERS
-  ORGE
-  PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

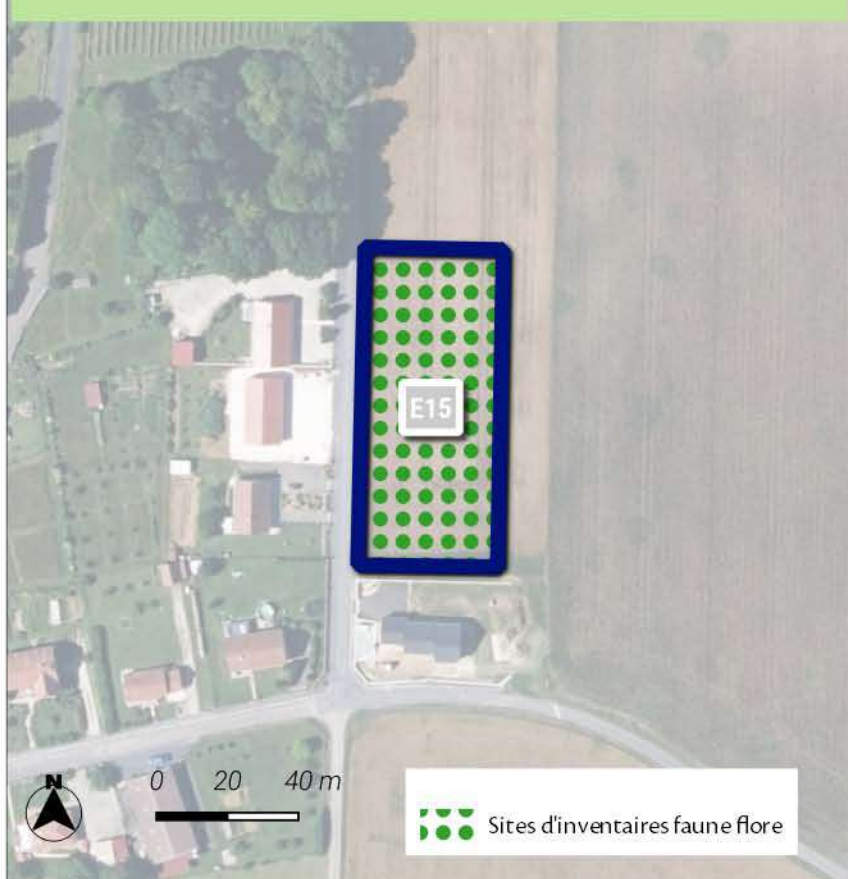
Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa faible

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



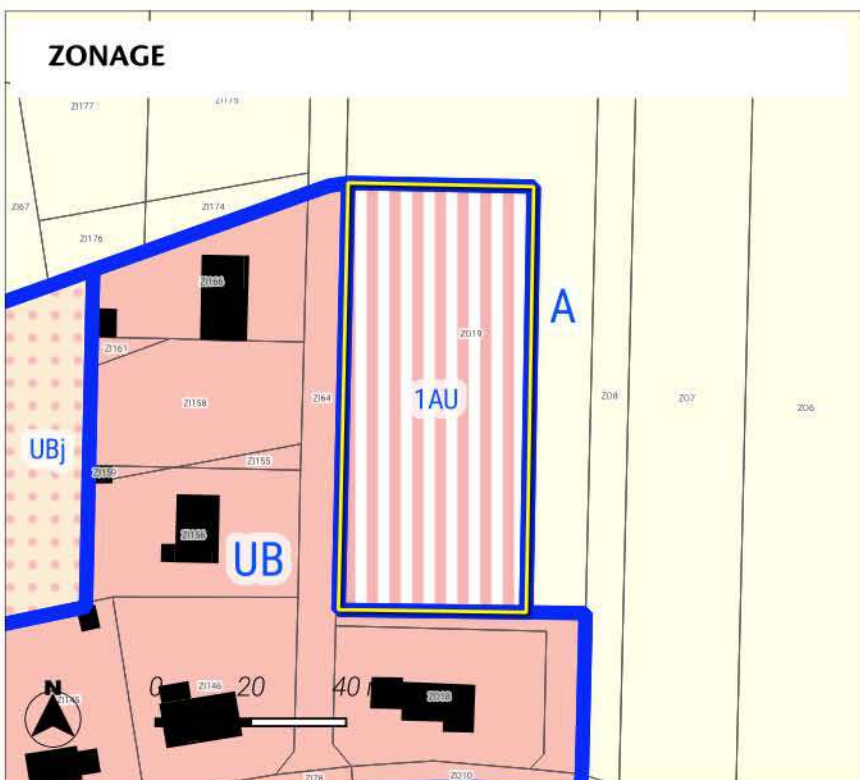
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Limites de zones

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UBj : Secteur urbain correspondant à des espaces de jardins

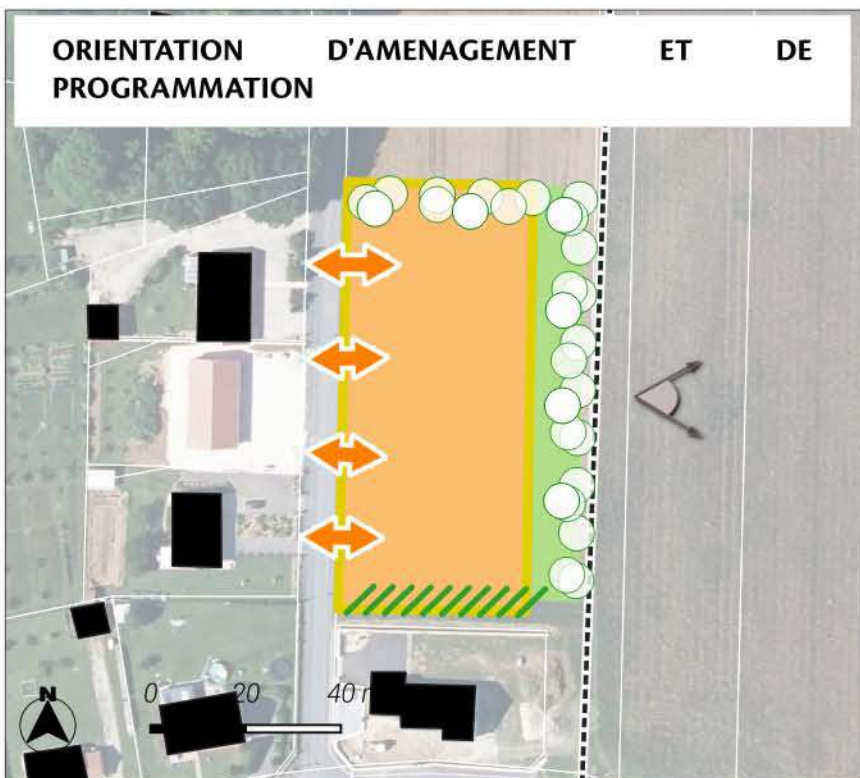
Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

A : Zone agricole

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Cône de vue

Prescriptions linéaires

mur

Transition

Limite

accès

Prescriptions surfaciques

Périmètre OAP

Jardins

Vocation :

Habitat

parcelles

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.43 ha sur la commune de Châteauvillain - Créancey.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

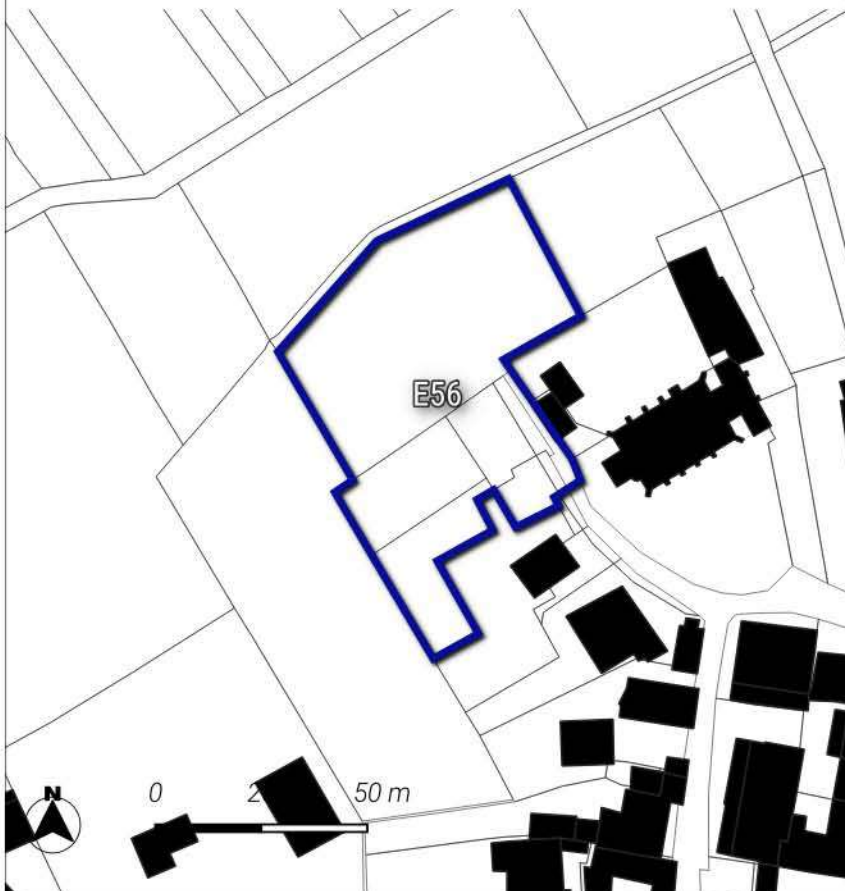
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 5 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme. Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  1215-Autres équipements collectifs
-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

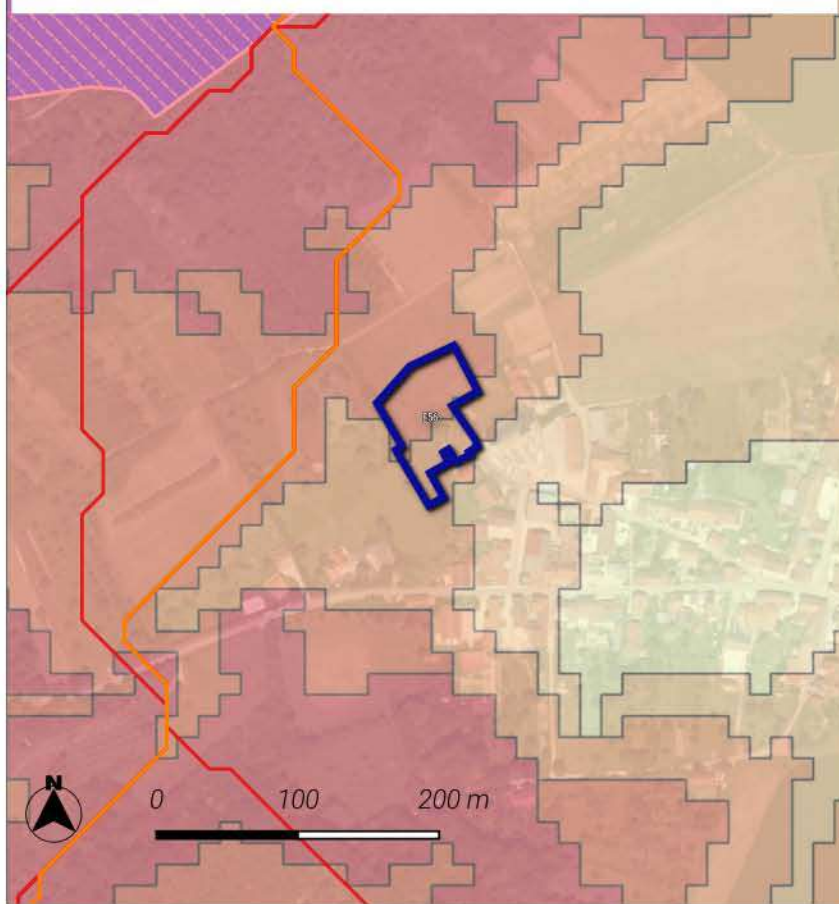


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs. Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 4 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

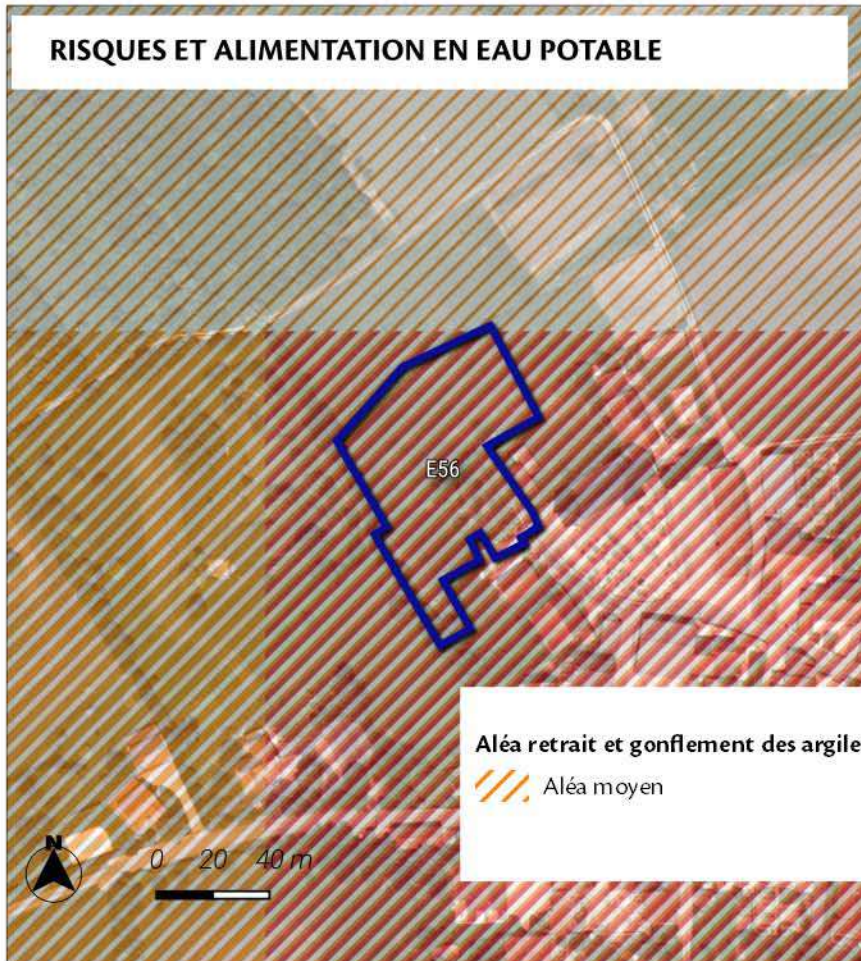
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- AUTRES CEREALES
- AUTRES OLEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

 Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

 Limites de zones

Zones Urbaines

 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

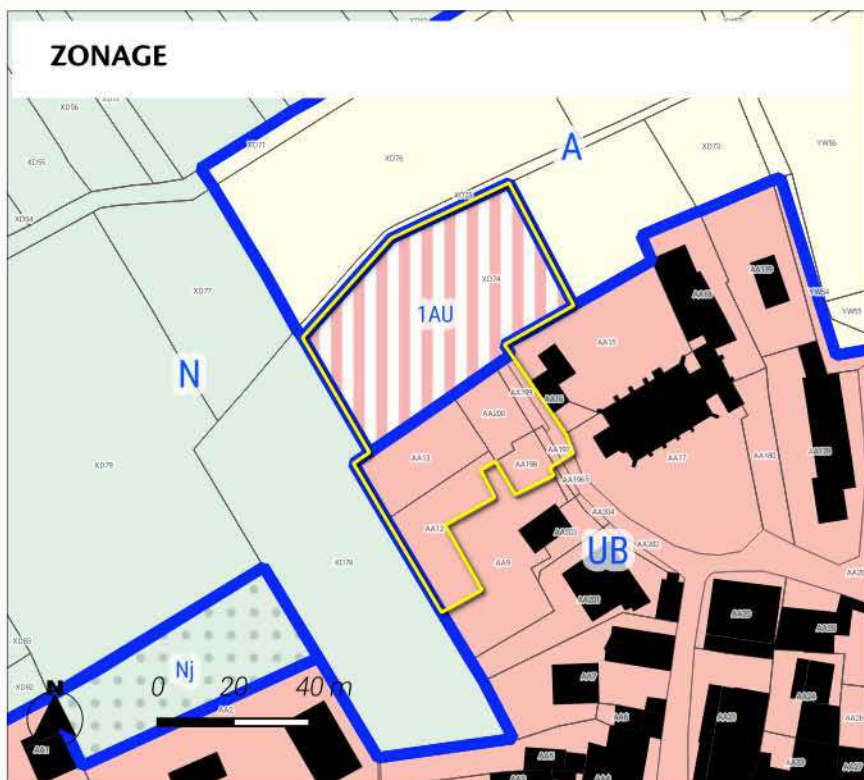
 A : Zone agricole

Zones Naturelles

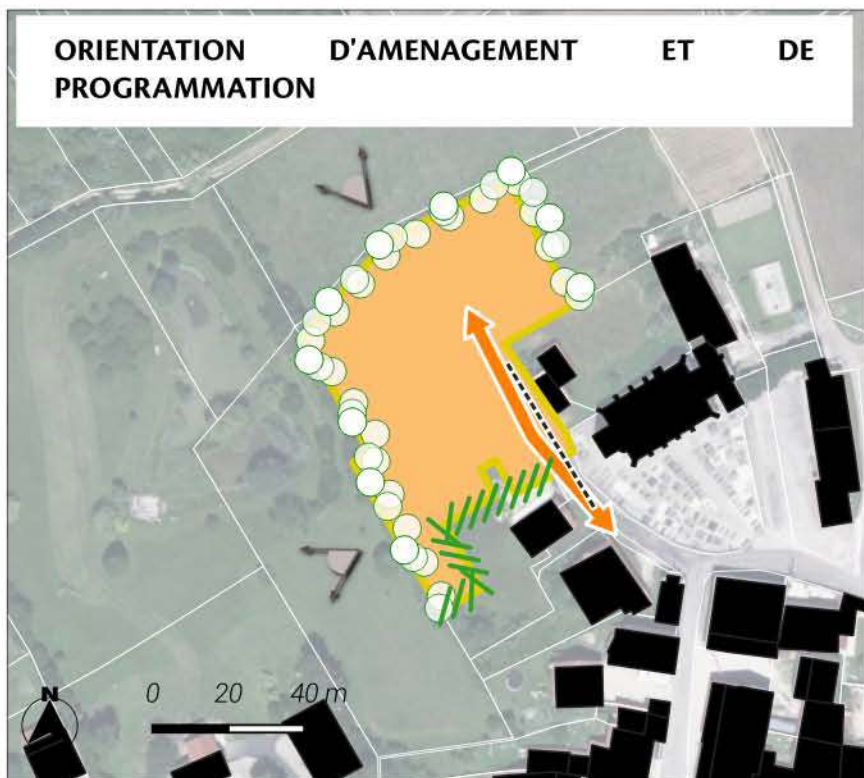
 N : Zone naturelle

 Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

ZONAGE



ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

 Cône de vue

Prescriptions linéaires

 mur



Transition



Limite



accès



Prescriptions surfaciques

 Périmètre OAP



Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022



Habitat



parcelles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.26 ha sur la commune de Châteauvillain - Essey-les-Ponts.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Prairies, friches et délaissés agricoles / Cultures annuelles et pluri-annuelles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

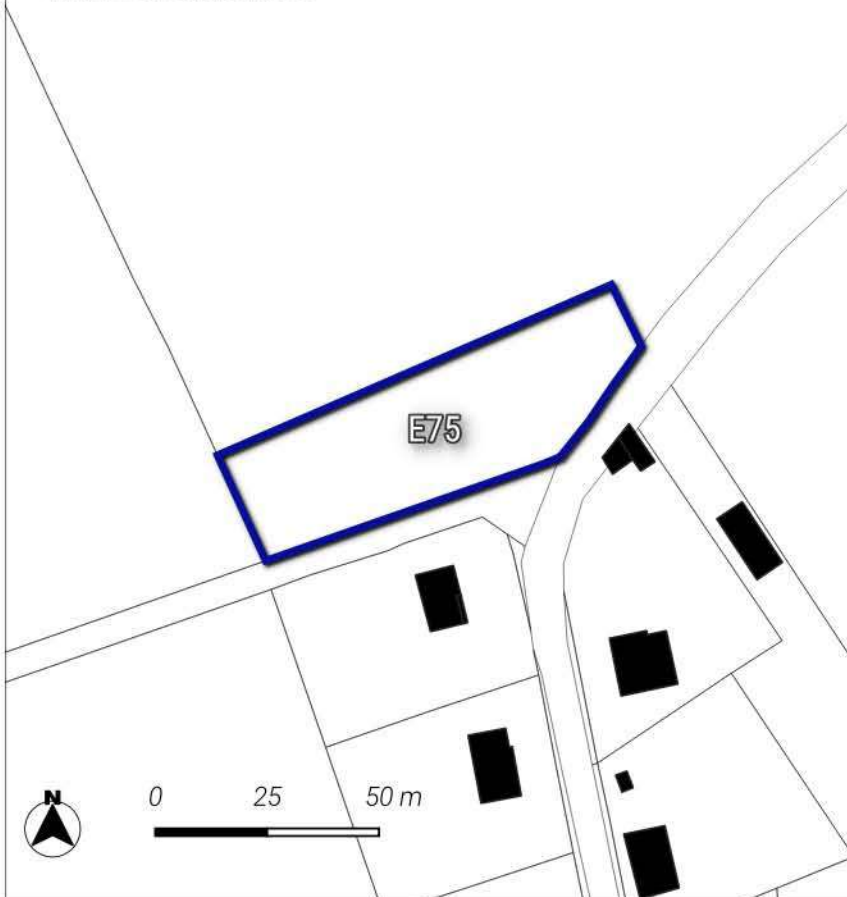
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1412-Emprise réseau routier

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



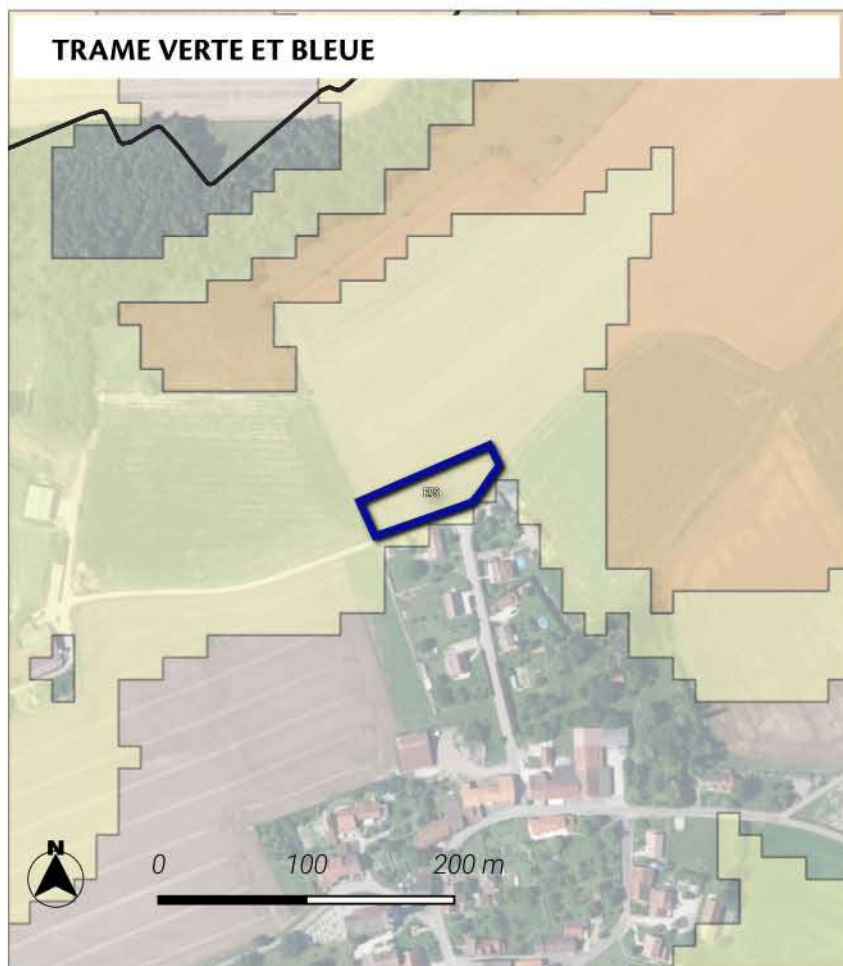
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 1 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Blé tendre d'hiver selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

La surface impactée représente 0.23 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE
-  GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
-  FOURRAGE
-  PRAIRIES PERMANENTES
-  MAIS GRAIN ET ENSILAGE
-  TOURNESOL

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



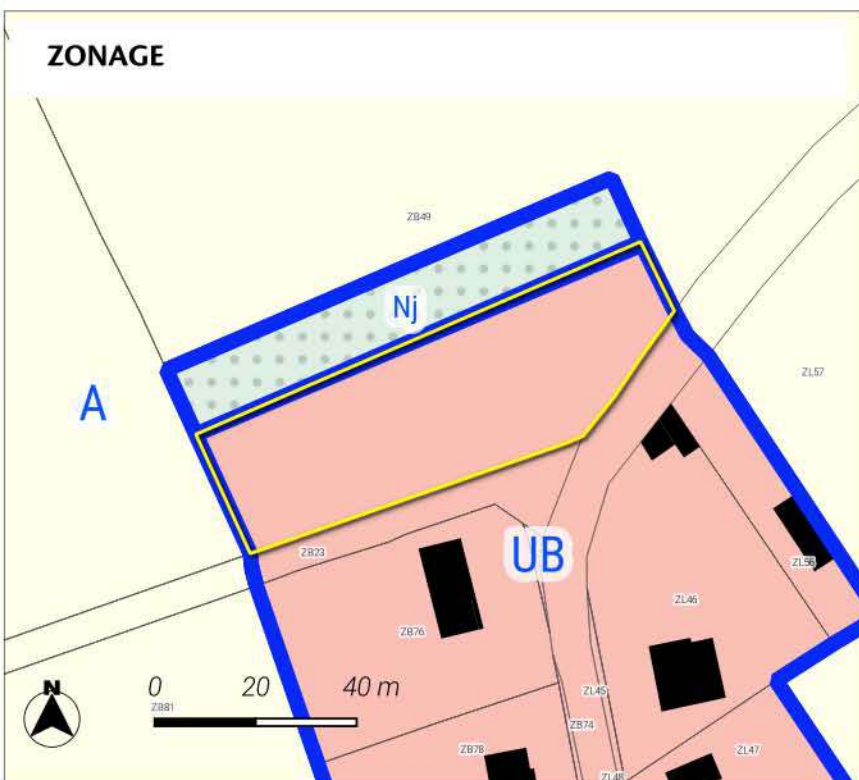
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Limites de zones

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

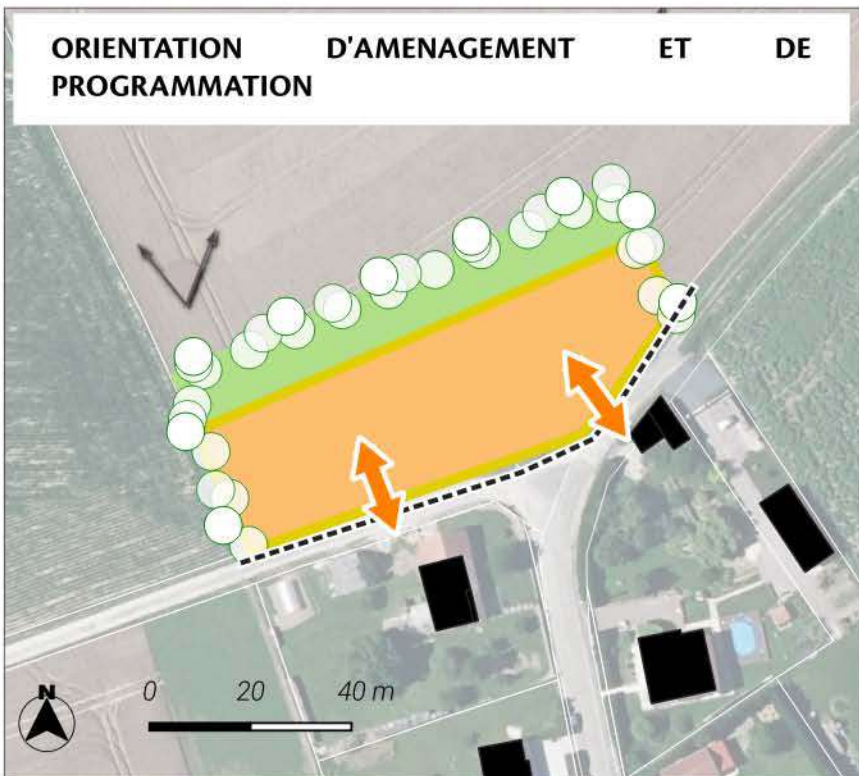
Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Cône de vue

Prescriptions linéaires

mur

Transition

accès

Prescriptions surfaciques

Périmètre OAP

Jardins

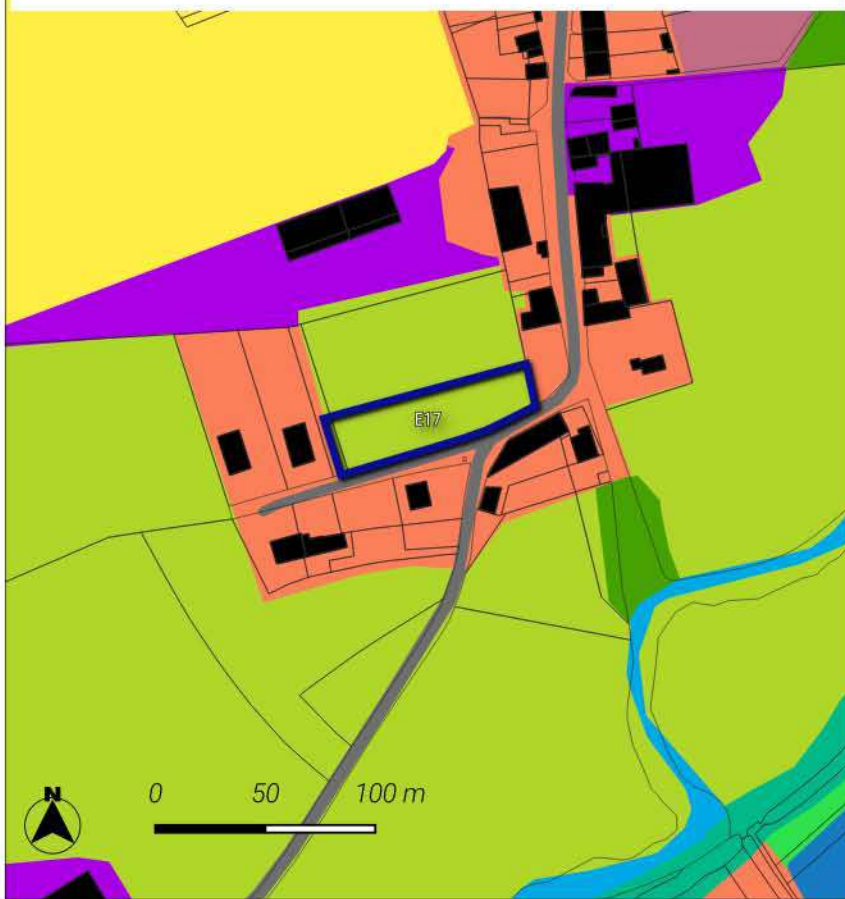
Vocation :

Habitat

parcelles

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



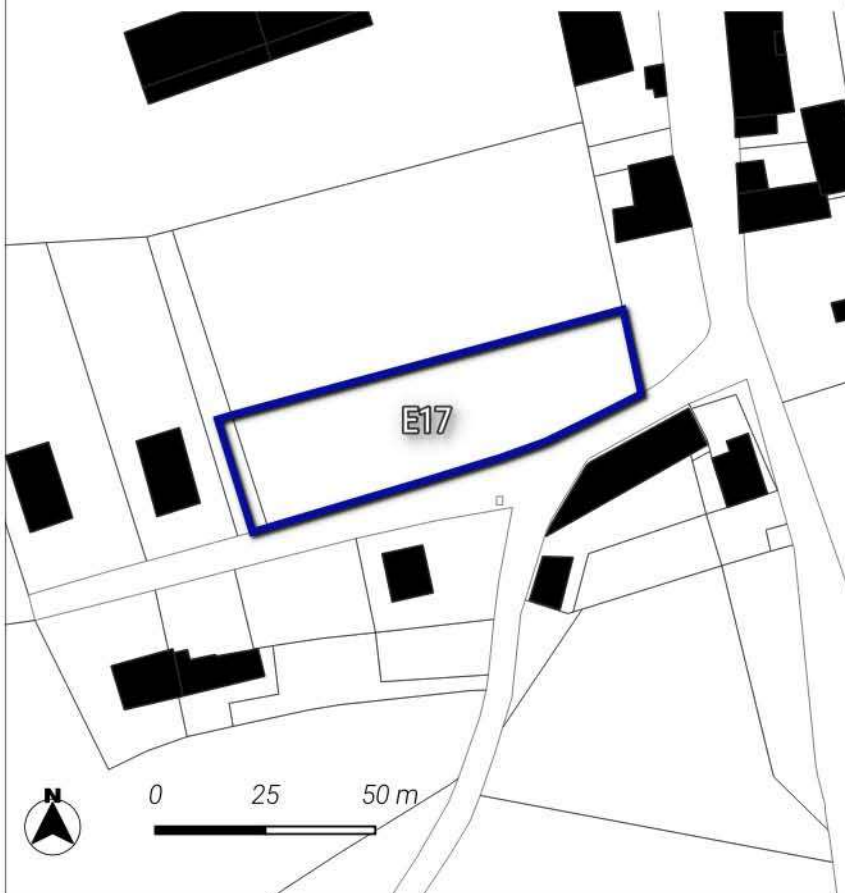
Le site se localise sur une surface de 0.24 ha sur la commune de Châteauvillain - Marmesse.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

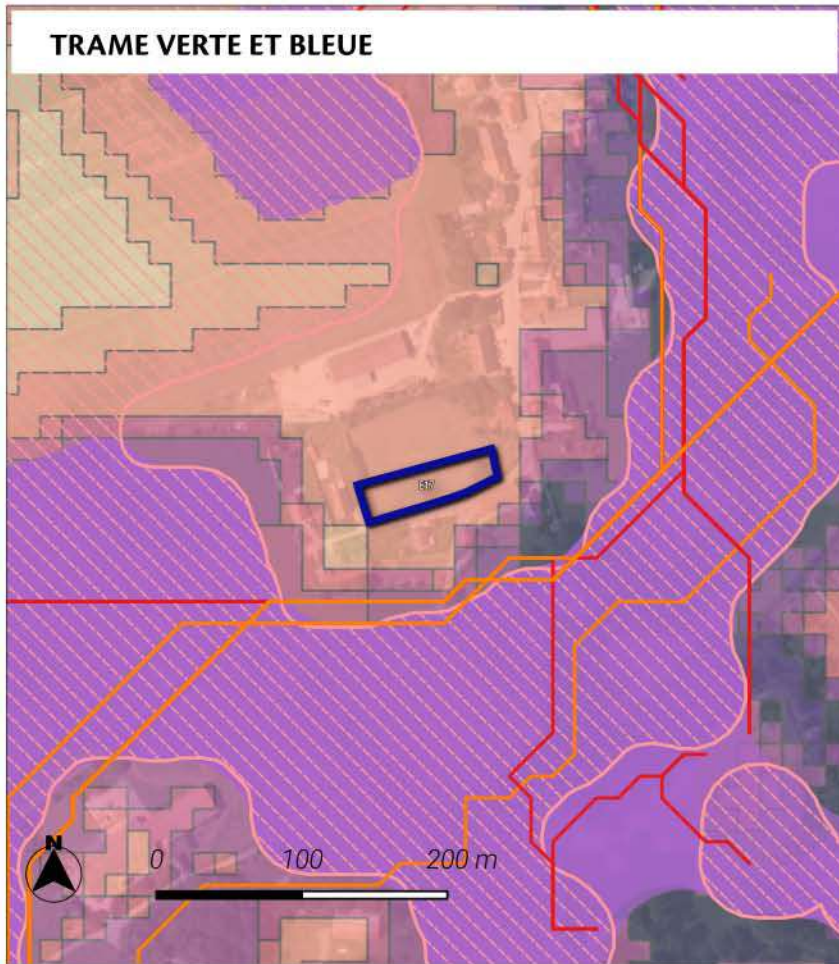
MILIEUX NATURELS



Neutre

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 4 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

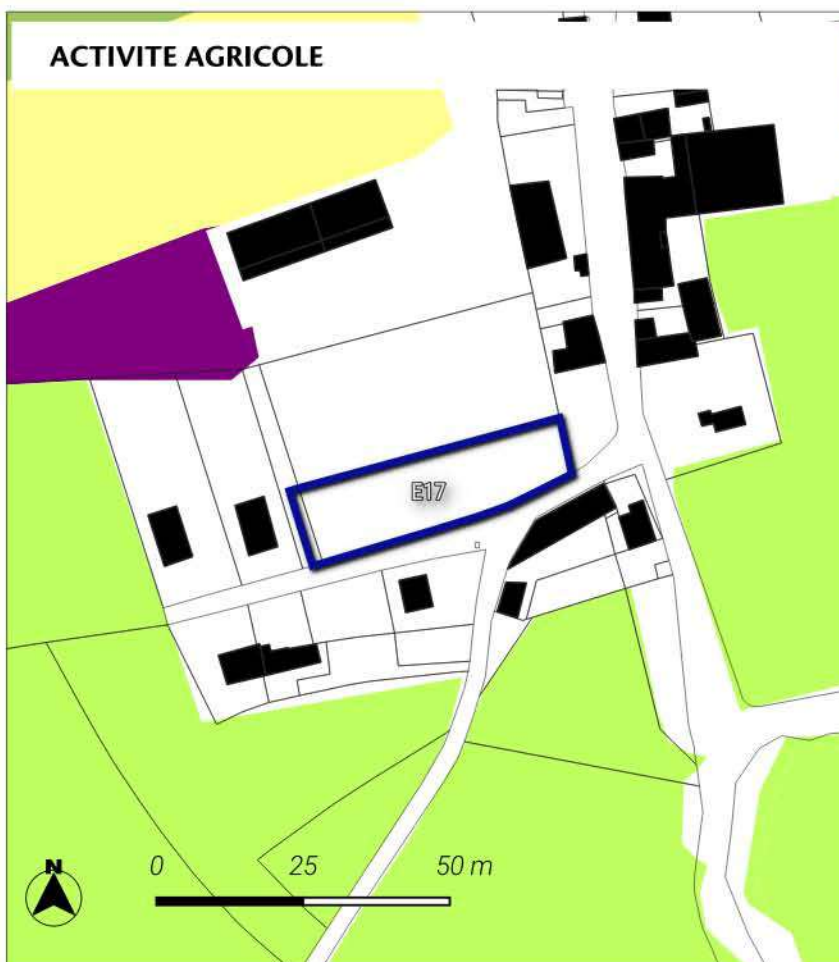
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

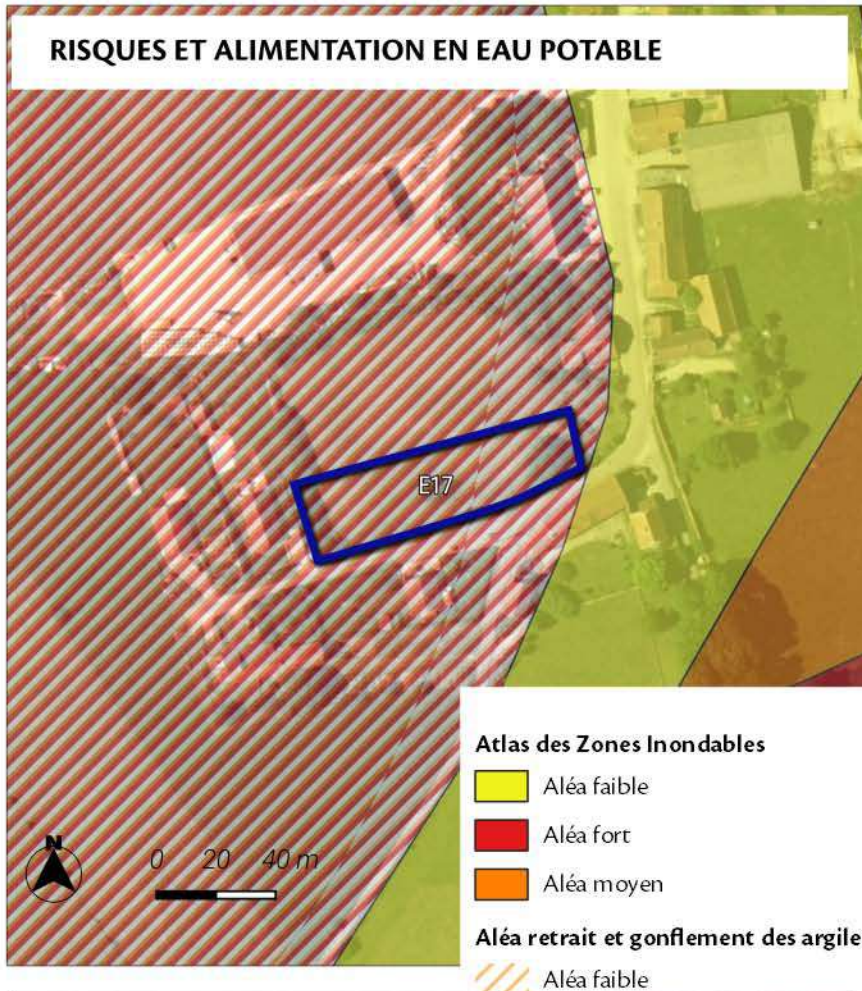
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- DIVERS

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

— Aléa faible (Atlas des Zones Inondables)

 Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

 Limites de zones

Zones Urbaines

 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

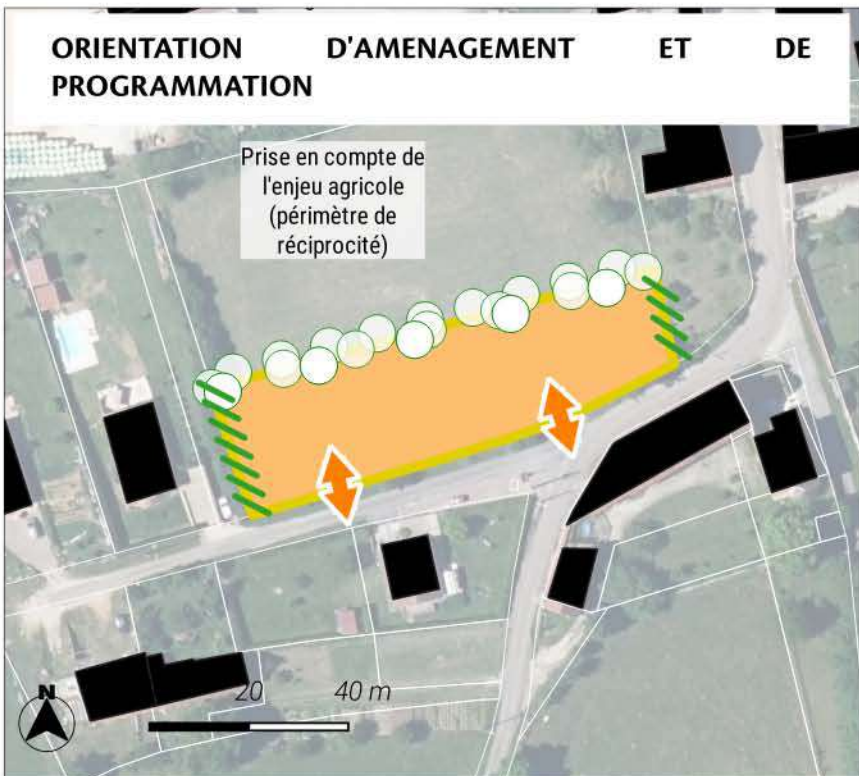
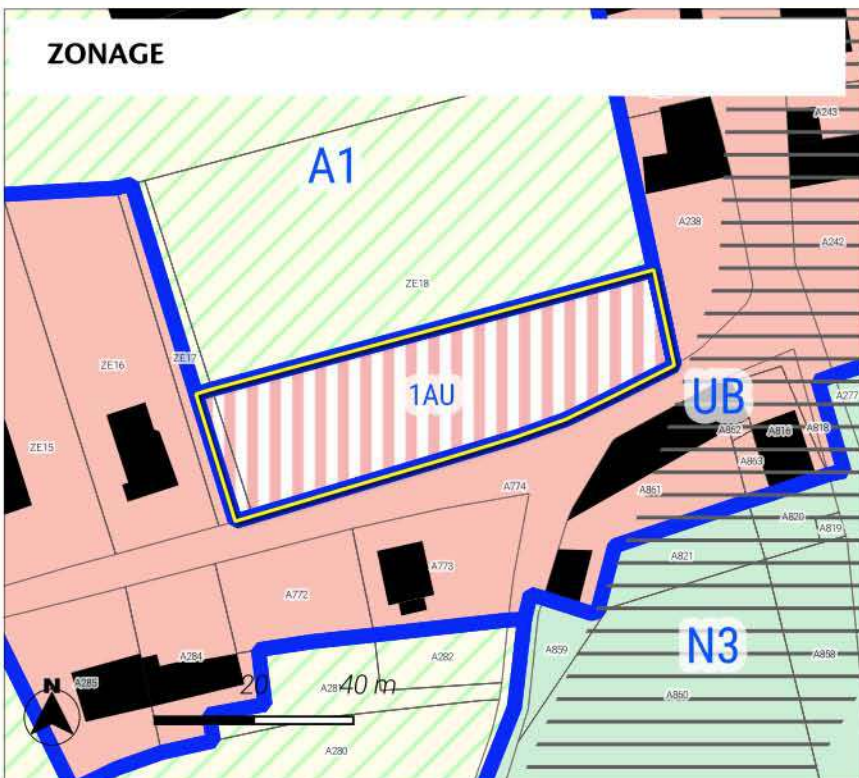
 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

 A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

 N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

 Limite

Prescriptions ponctuelles

 accès

Prescriptions linéaires

 Périmètre OAP

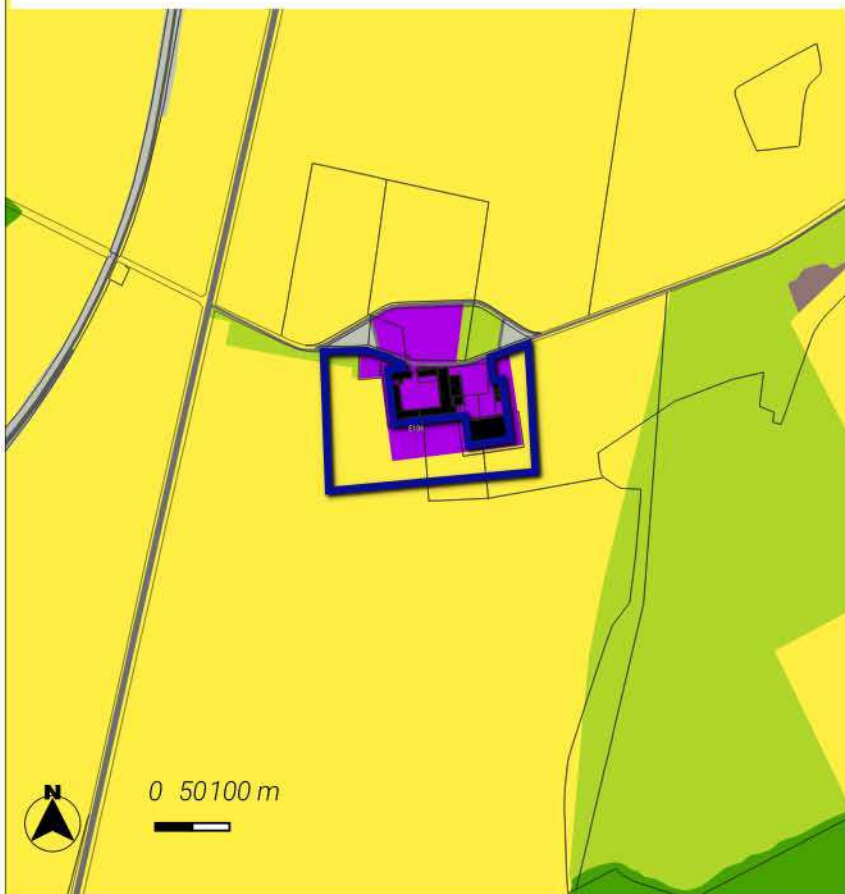
 Transition

 Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

 Habitat

 parcelles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.35 ha sur la commune de Châteauvillain. Il s'agit d'un site en lien avec un projet en cours de développement d'une entreprise de matériel agricole.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Exploitations agricoles / Prairies, friches et délaissés agricoles / Cultures annuelles et pluri-annuelles. Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

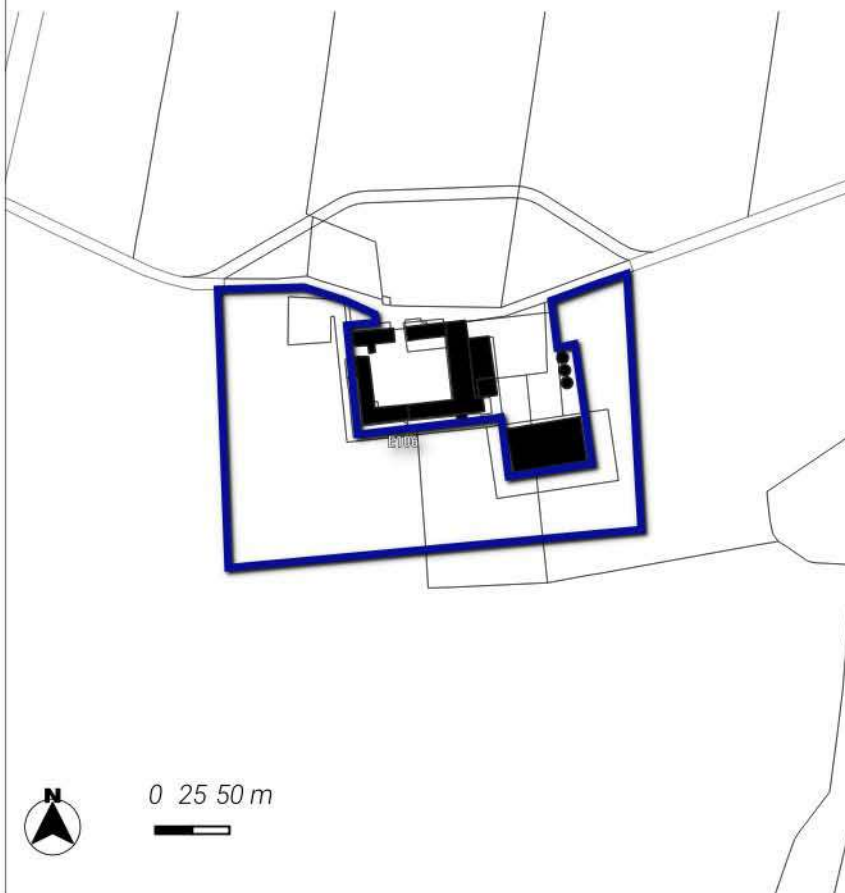
La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1330-Exploitations agricoles
-  1412-Emprise réseau routier
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

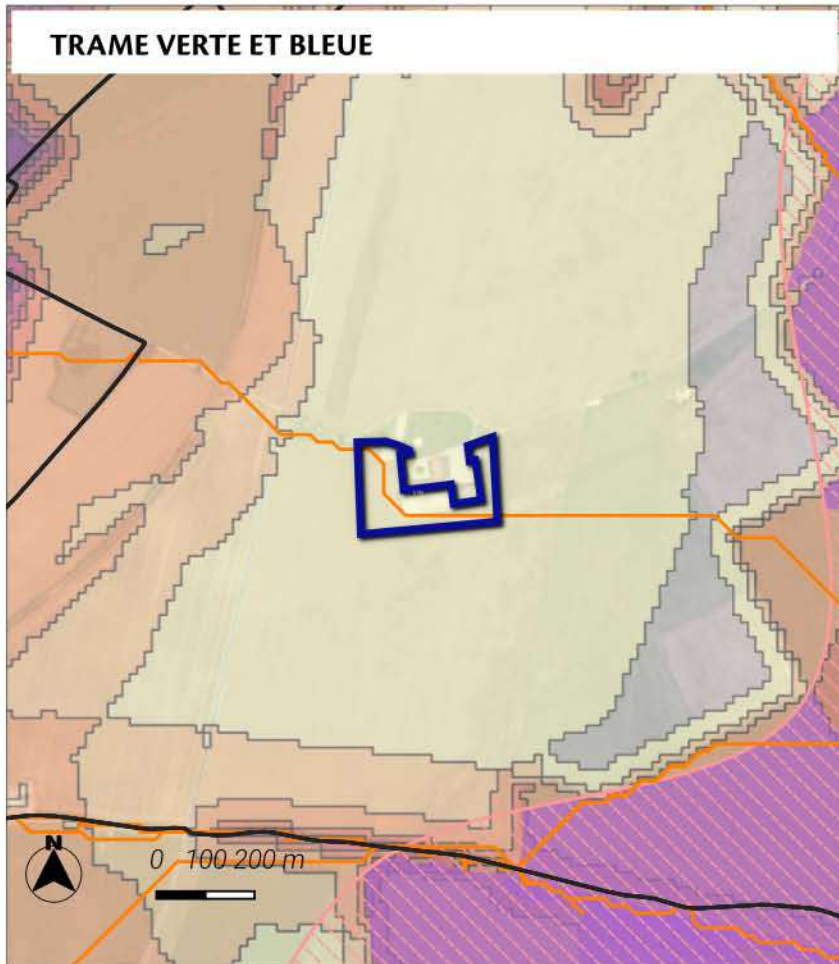


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 1 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Significatif

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.1 ha.

Une prairie temporaire est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE
-  FOURRAGE
-  PRAIRIES PERMANENTES
-  PRAIRIES TEMPORAIRES
-  ORGE
-  TOURNESOL
-  PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



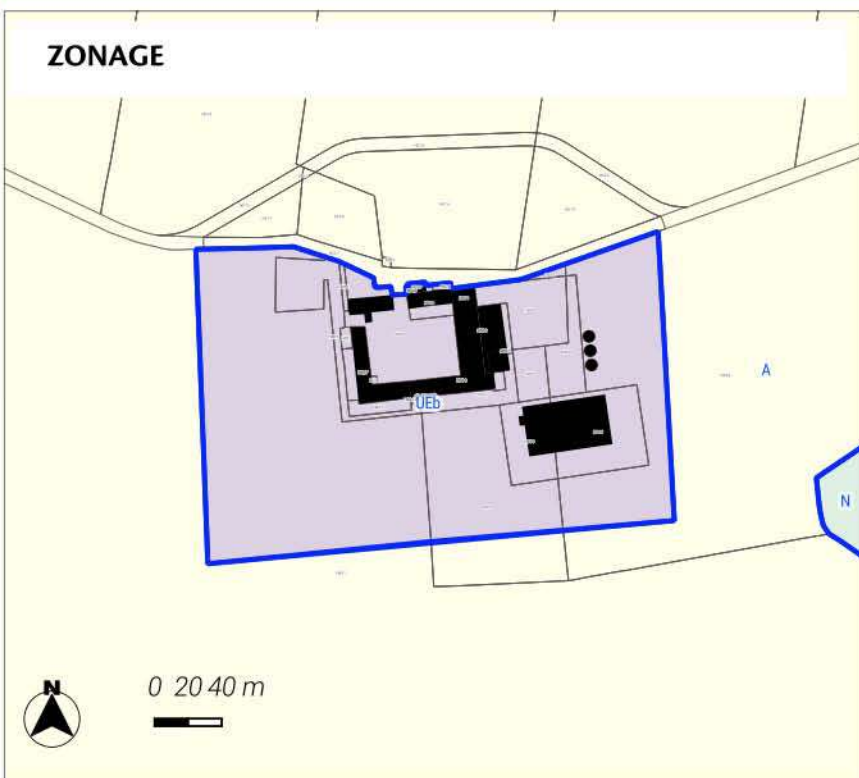
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Limites de zones

Zones Urbaines

UEb : Zone urbaine spécifique dédiée au développement d'activités en li

Zones Agricoles

A : Zone agricole

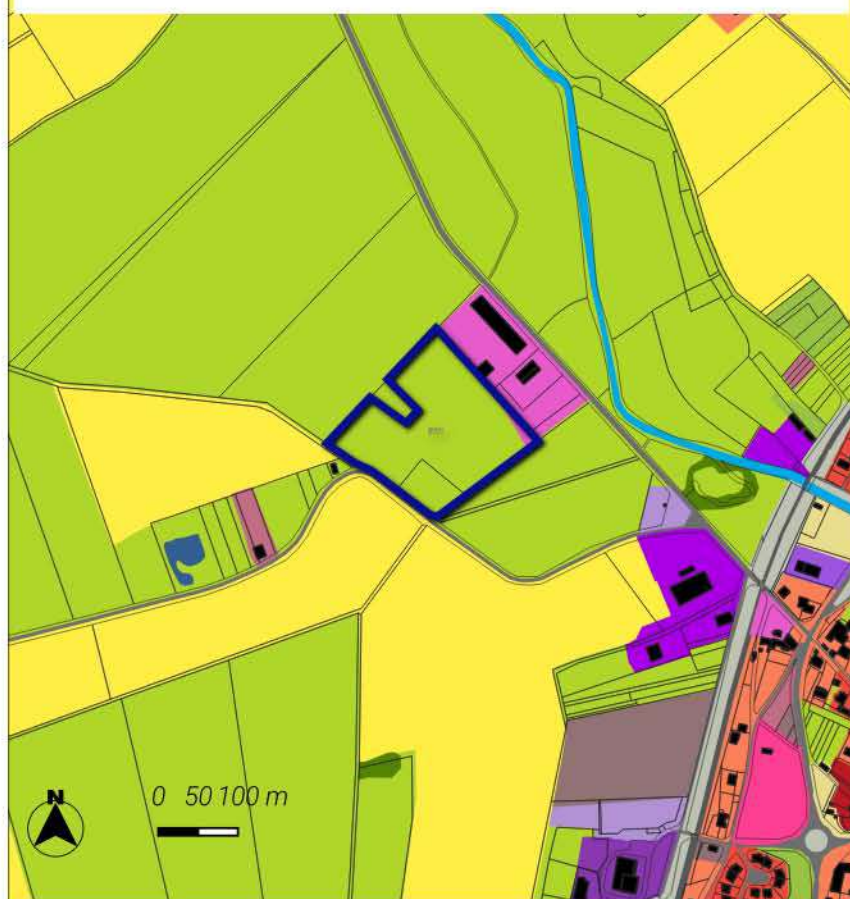
Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Le PLUi classe le secteur en zone UEb.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.01 ha sur la commune de Châteauvillain.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Equipements collectifs / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

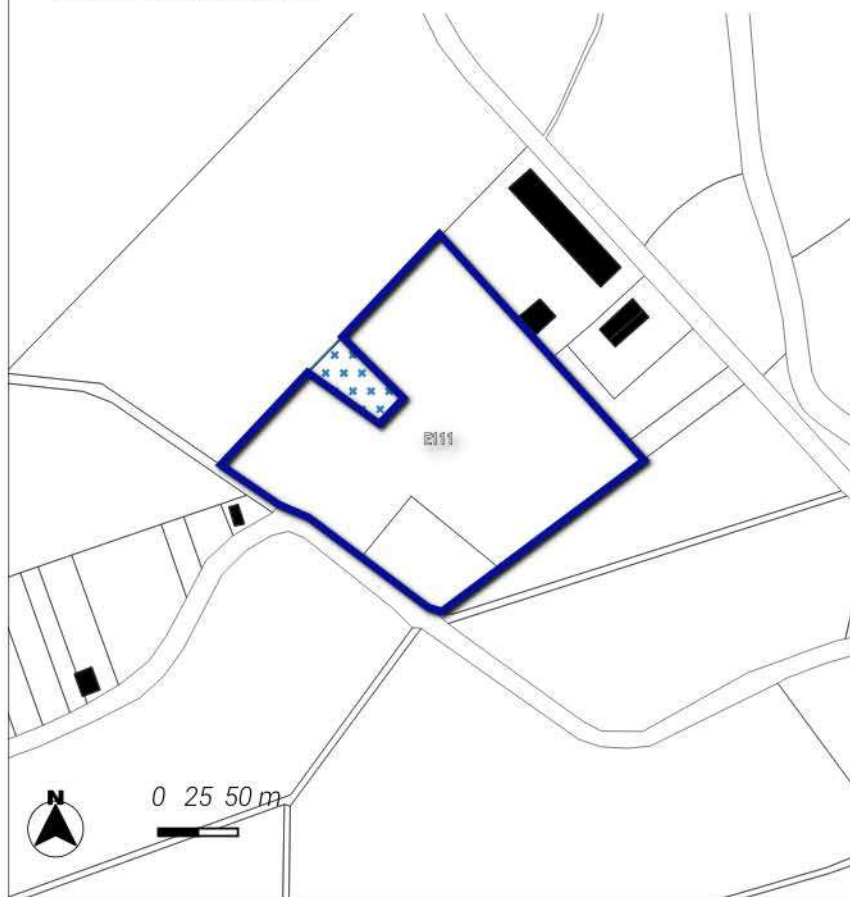
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1215-Autres équipements collectifs

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

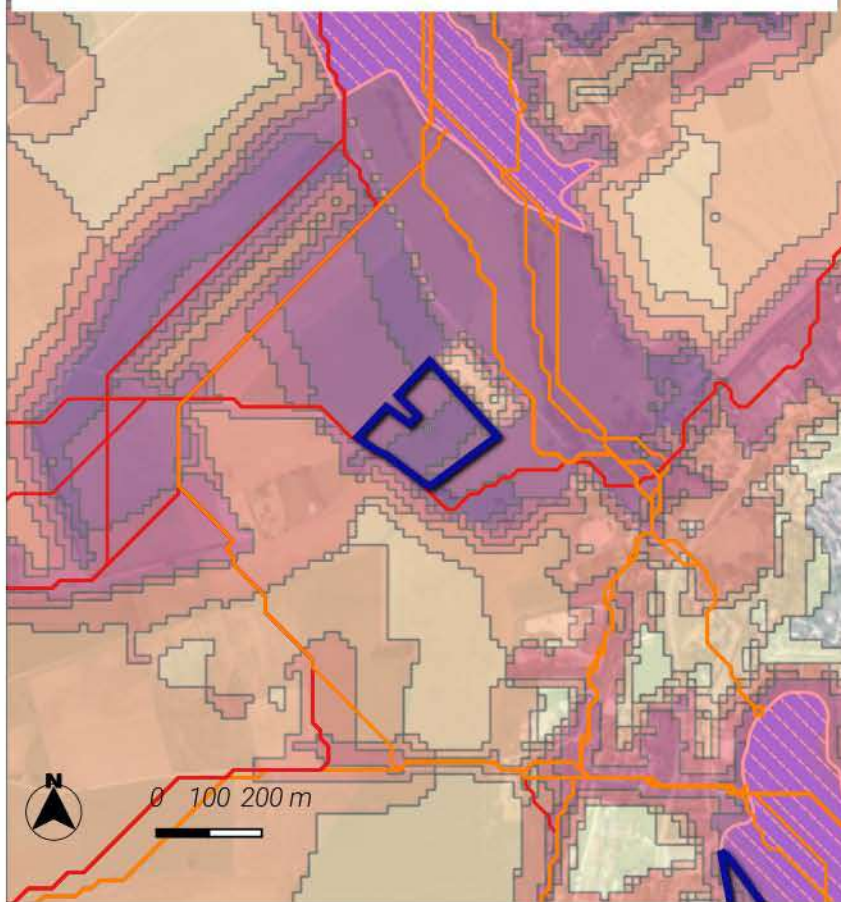


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 8 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

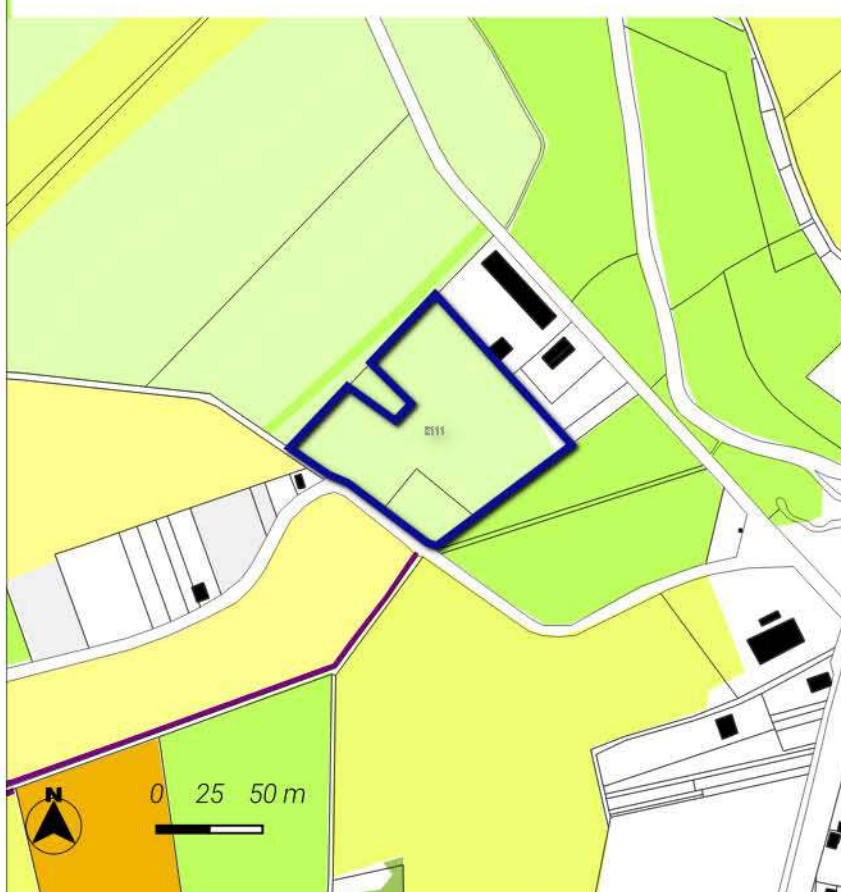
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Significatif

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 2.87 ha.

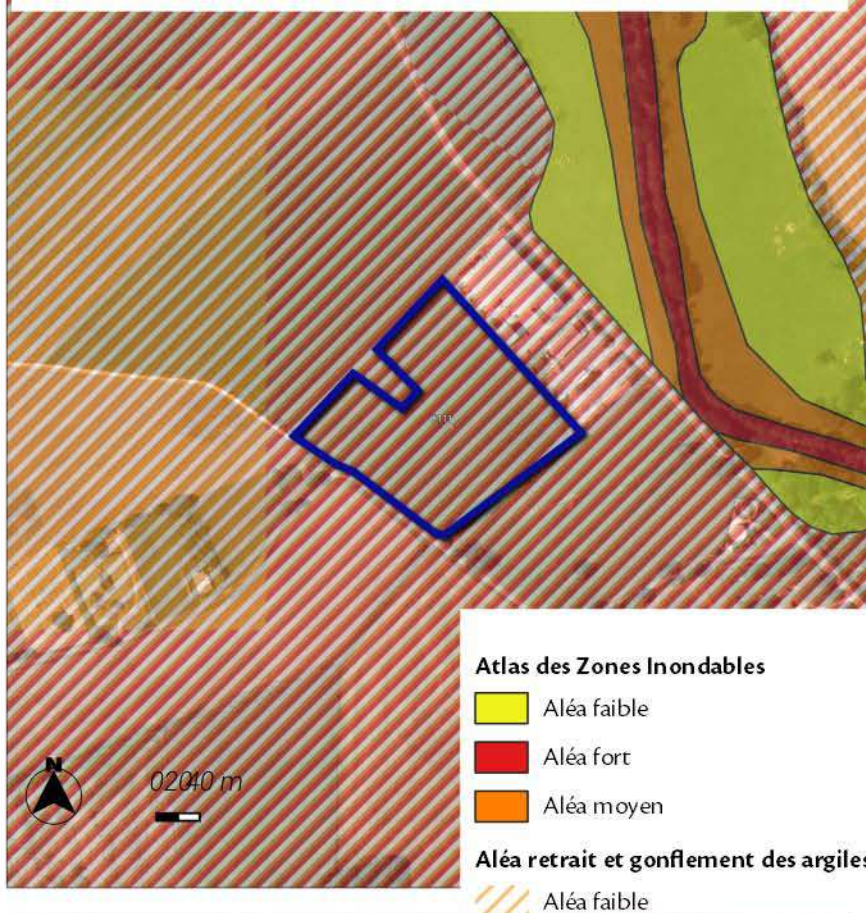
Une prairie temporaire est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- DIVERS
- ORGE
- AUTRES CEREALES
- PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

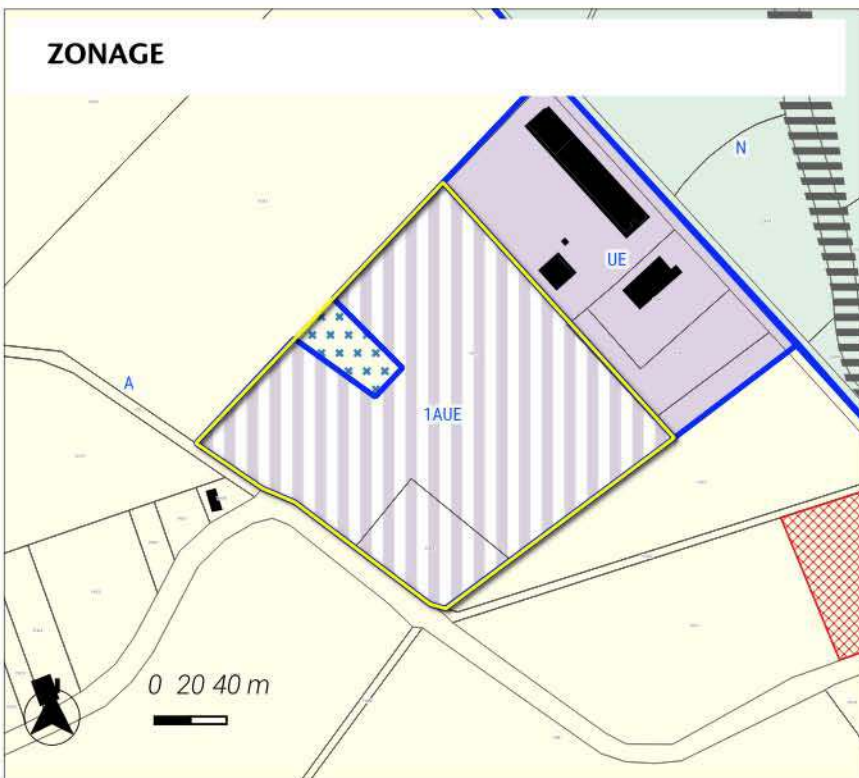
Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

- Aléa fort (Atlas des Zones Inondables)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
- Emplacement réservé
- Limites de zones

Zones Urbaines

- UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones à Urbaniser

- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation principale activités

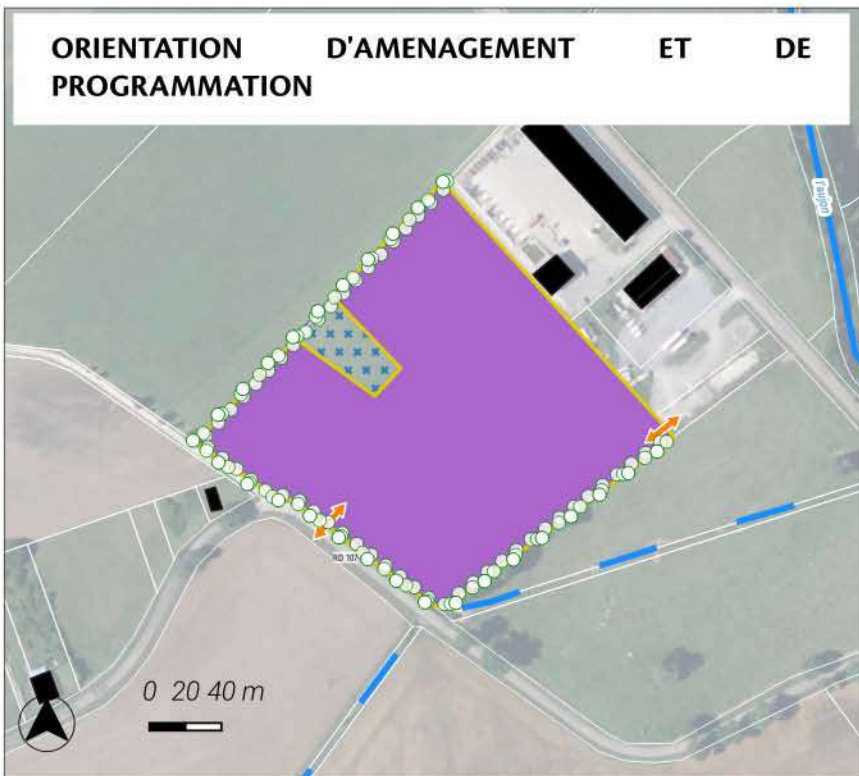
Zones Agricoles

- A : Zone agricole

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AUE.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Prescriptions linéaires

Transition

accès

Prescriptions surfaciques

Périmètre OAP

Vocation :

Activité

TIBQBX~1

Intermittent

Permanent

parcelles

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.15 ha sur la commune de Châteauvillain.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Cultures annuelles et pluri-annuelles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

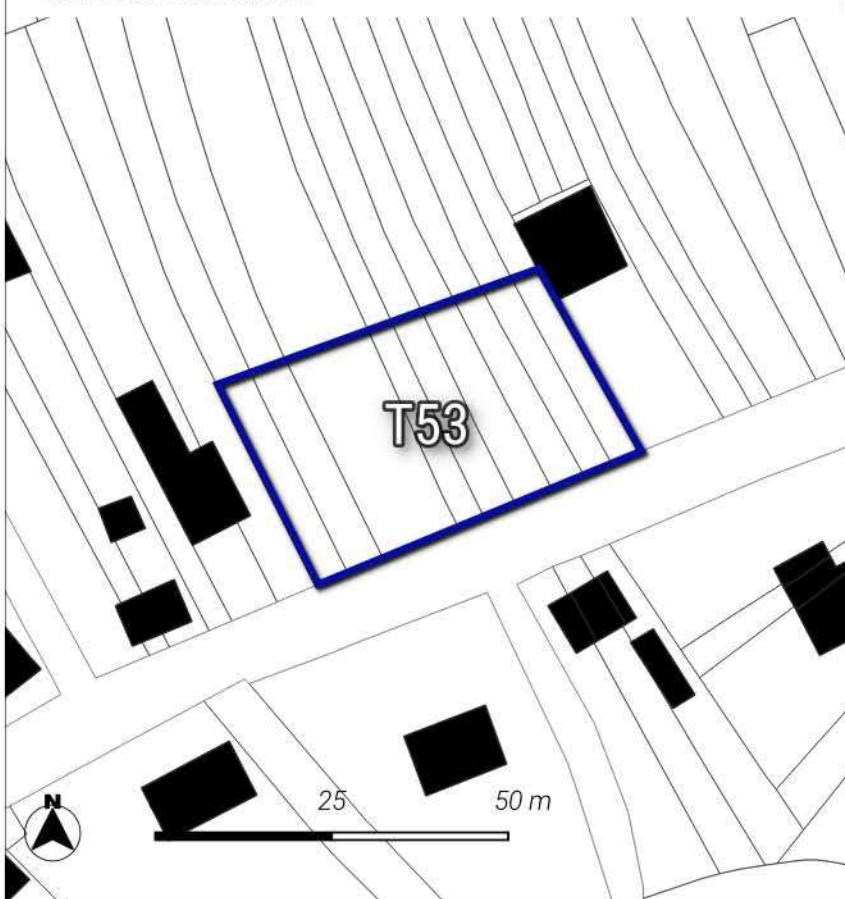
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1123-Bâti individuel dense
-  1412-Emprise réseau routier
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

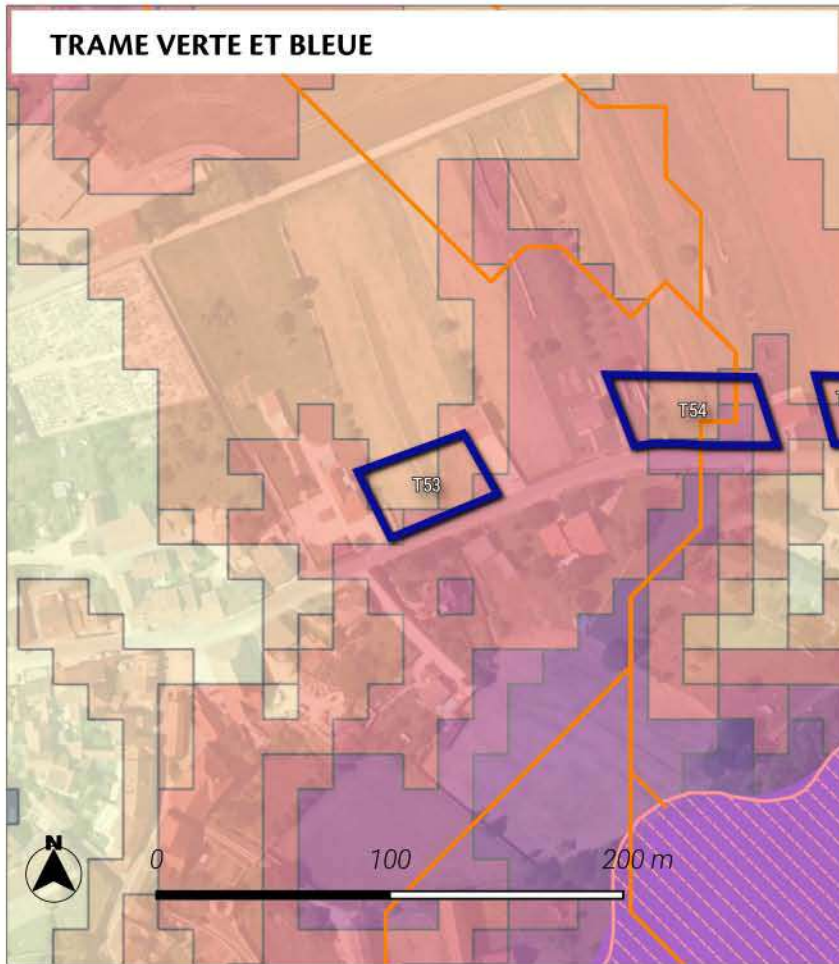


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 5 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

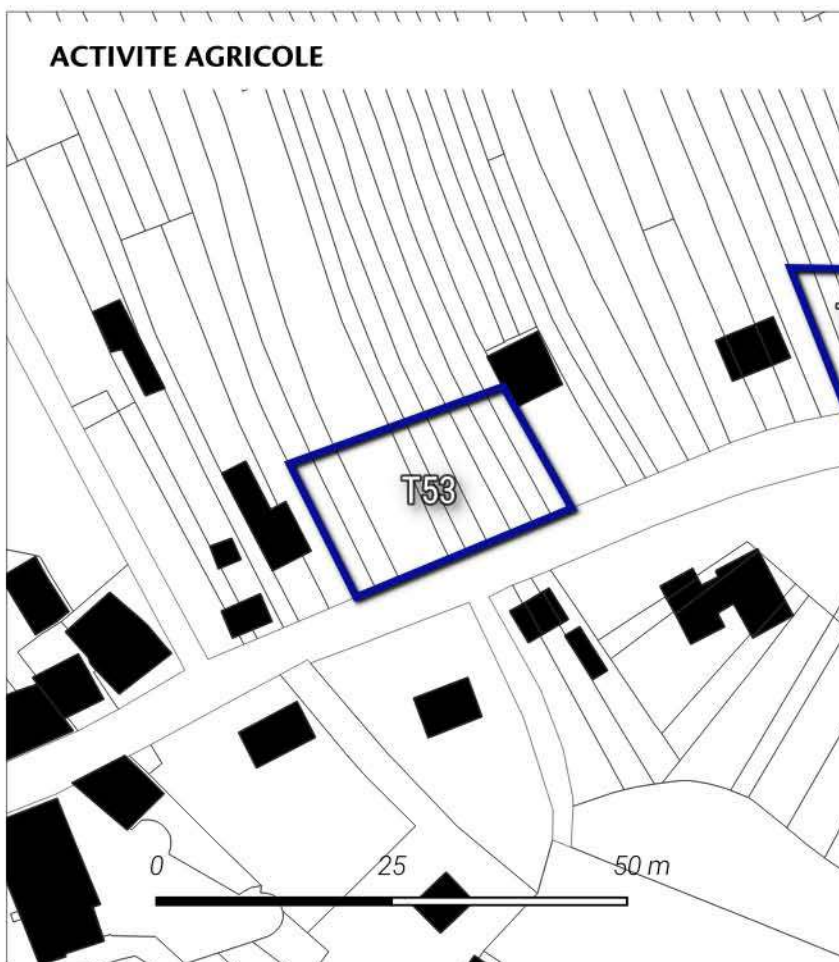
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



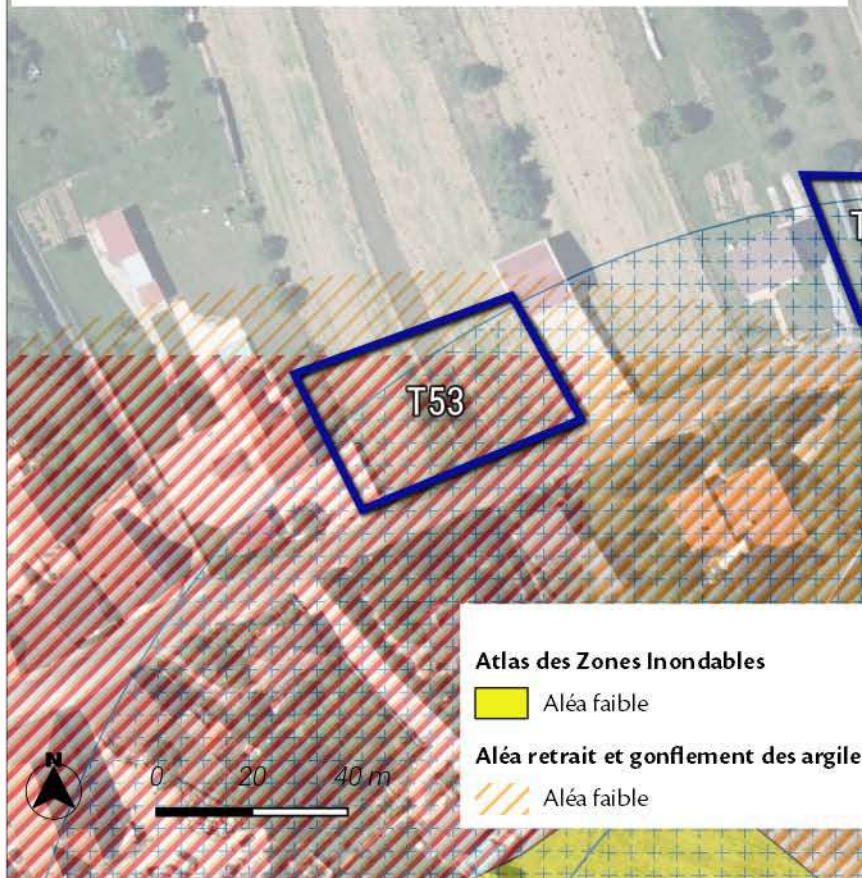
Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

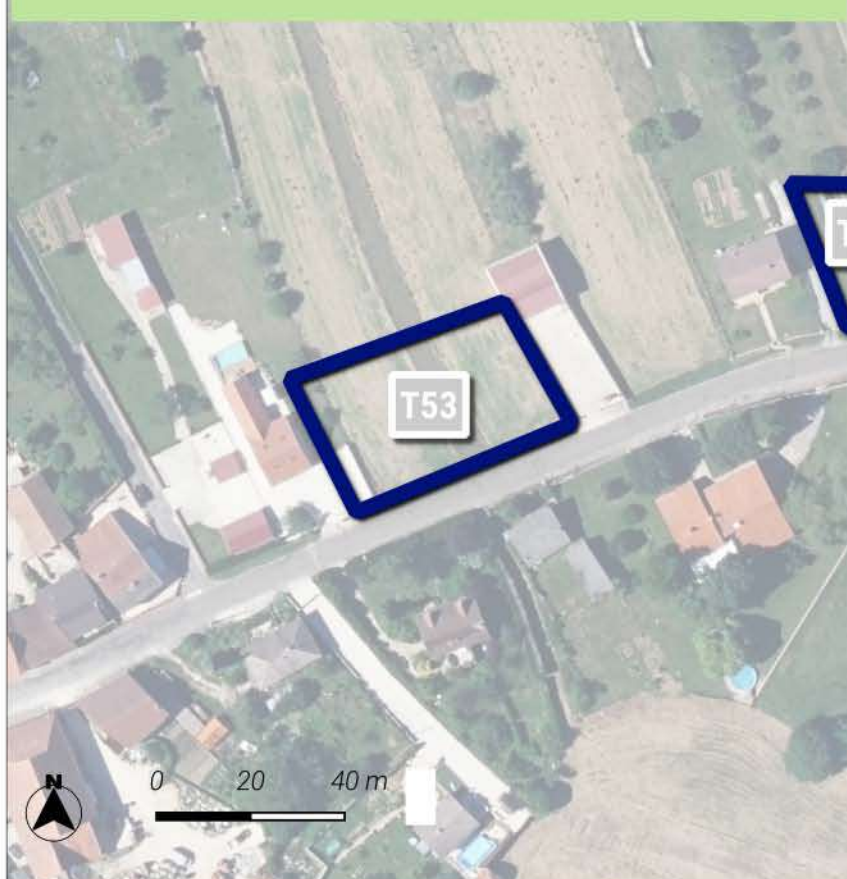
Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet se localise au sein de du périmètre de protection éloignée du captage eau potable de forage_du_Parc.

Risque de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Descriptions surfaciques

Centralité commerciale majeure

Limites de zones

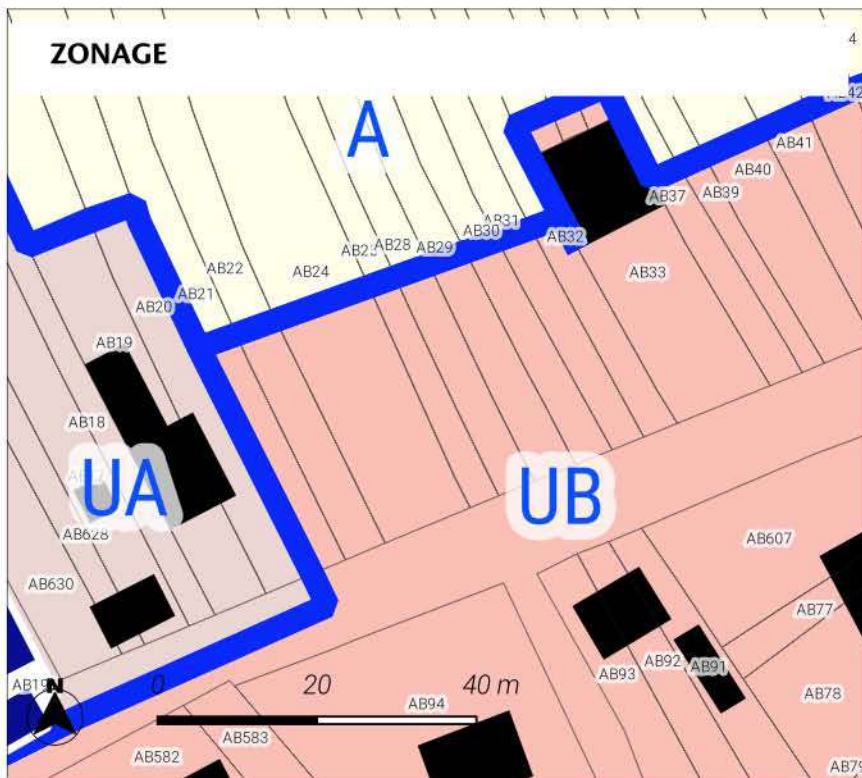
Zones Urbaines

UA : Zone urbaine mixte centrale de Châteauvillain et de Arc-en-Barrois

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A : Zone agricole

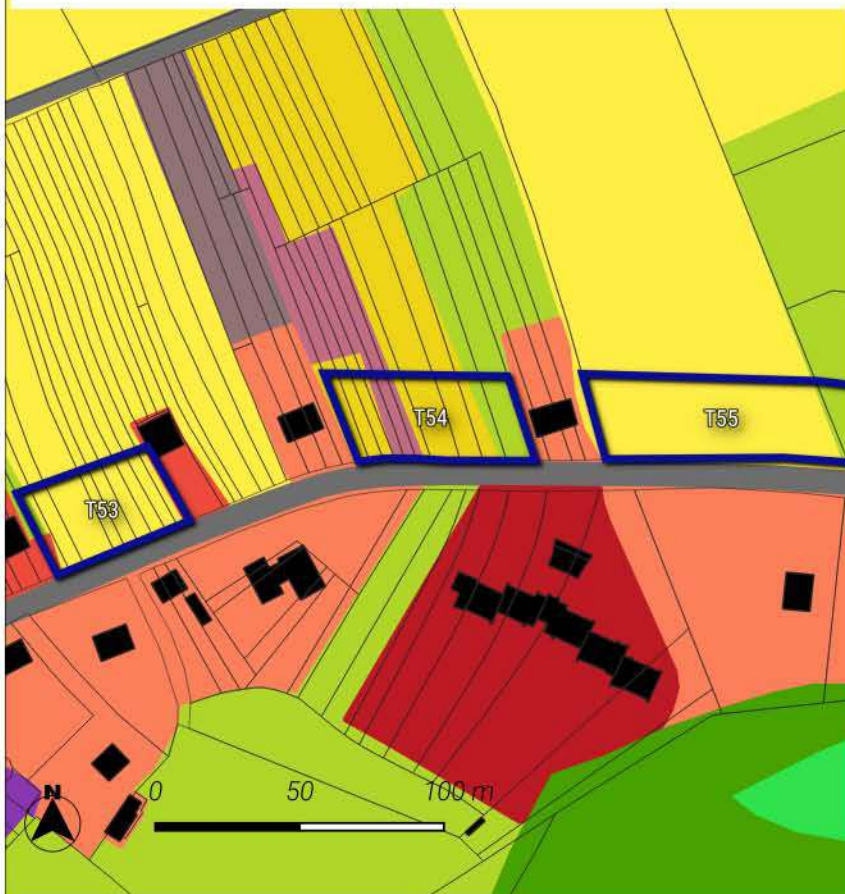


Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.18 ha sur la commune de Châteauvillain.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Arboriculture / Cultures spécifiques / Cultures spécifiques / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

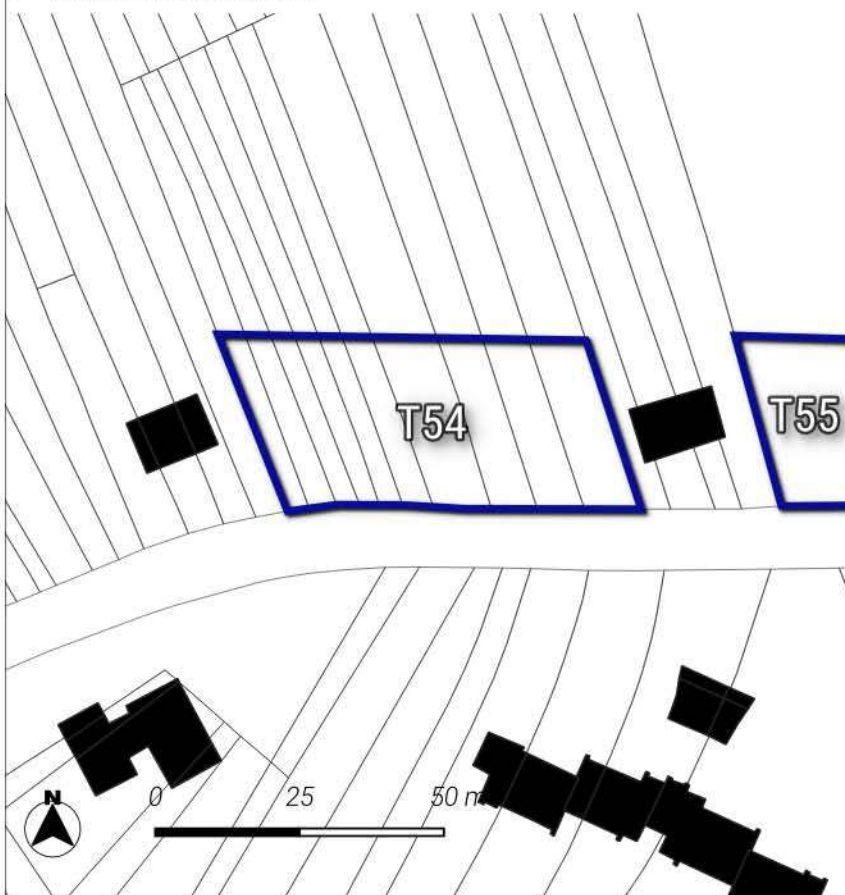
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  1412-Emprise réseau routier
-  2120-Cultures spécifiques
-  2221-Vergers traditionnels
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

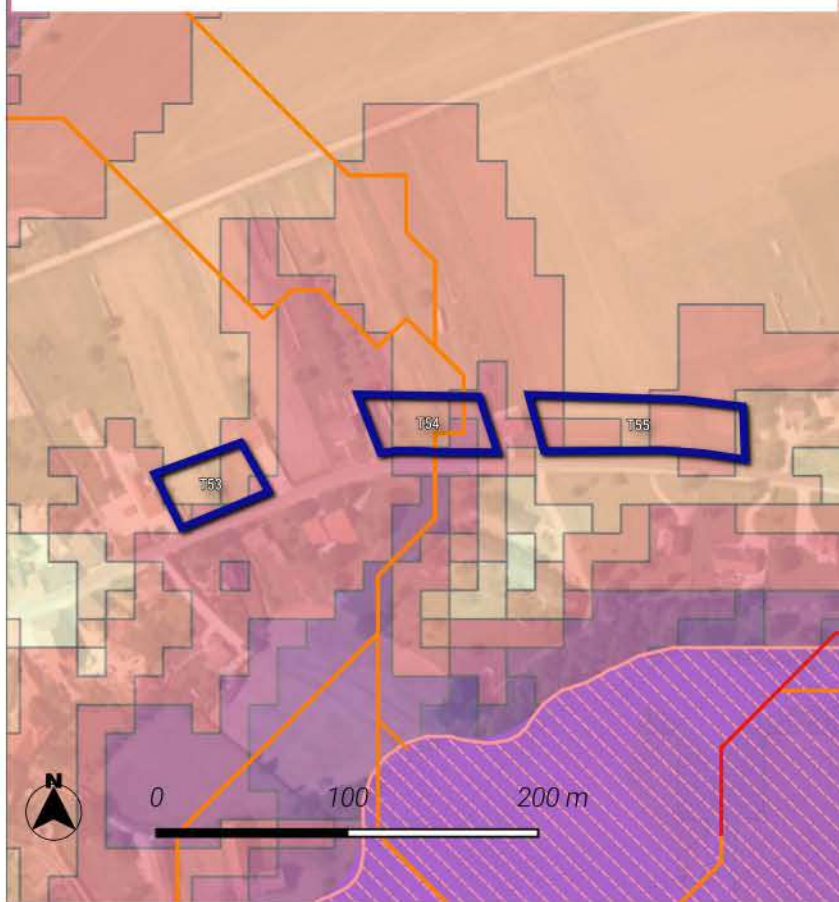


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

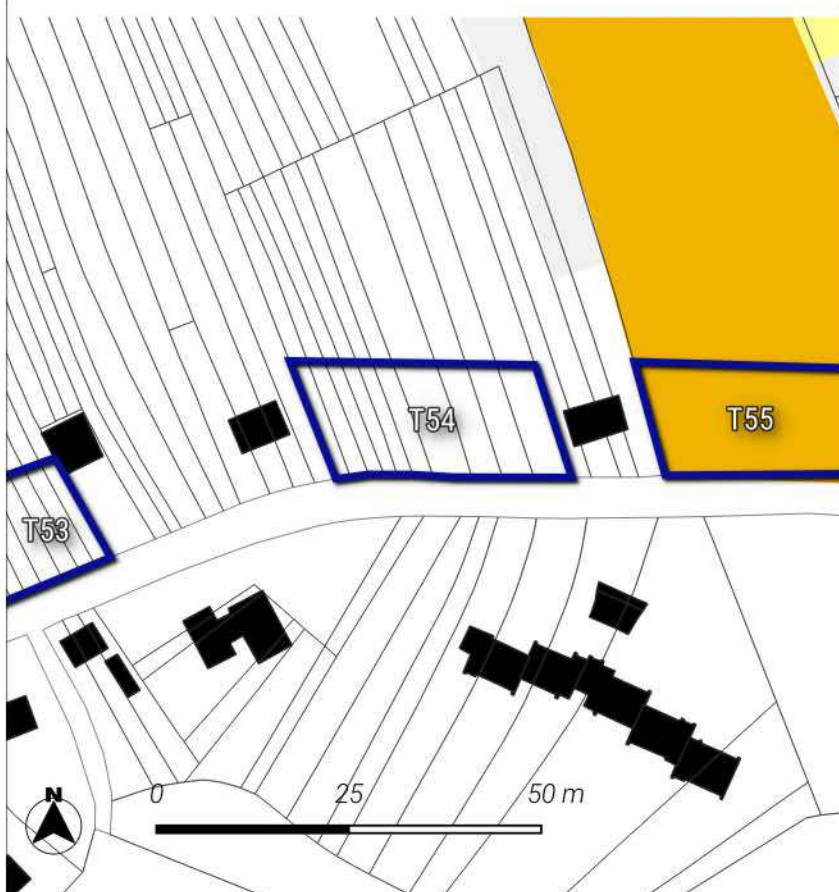
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

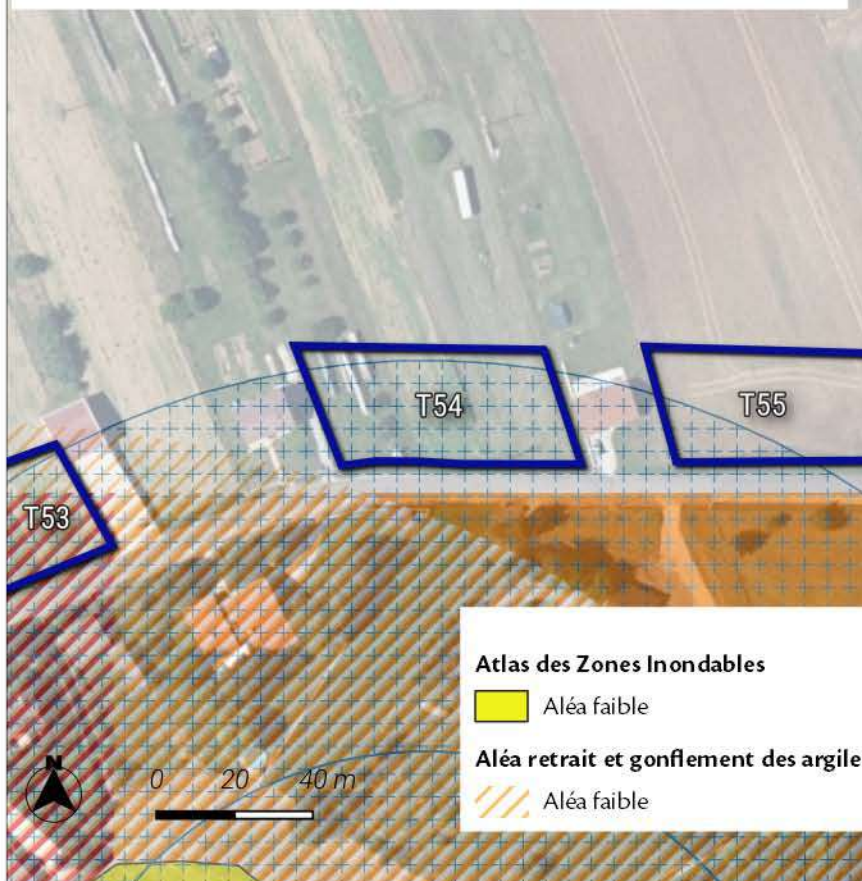
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

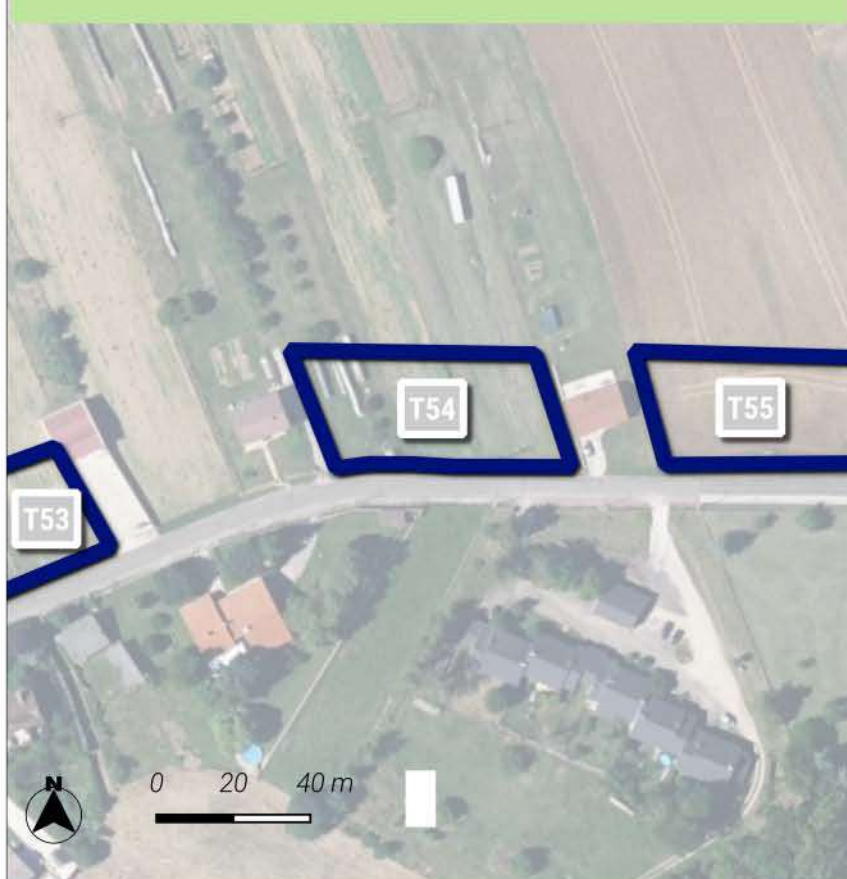
Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet se localise au sein de du périmètre de protection éloignée du captage eau potable de forage_du_Parc.

Risque de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

— Limites de zones

Zones Urbaines

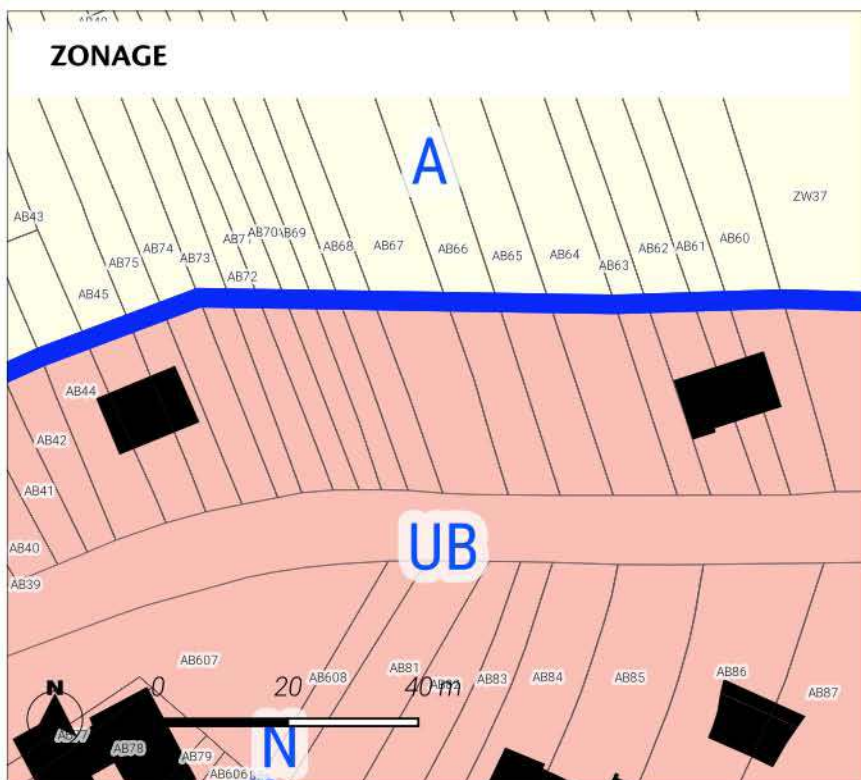
UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

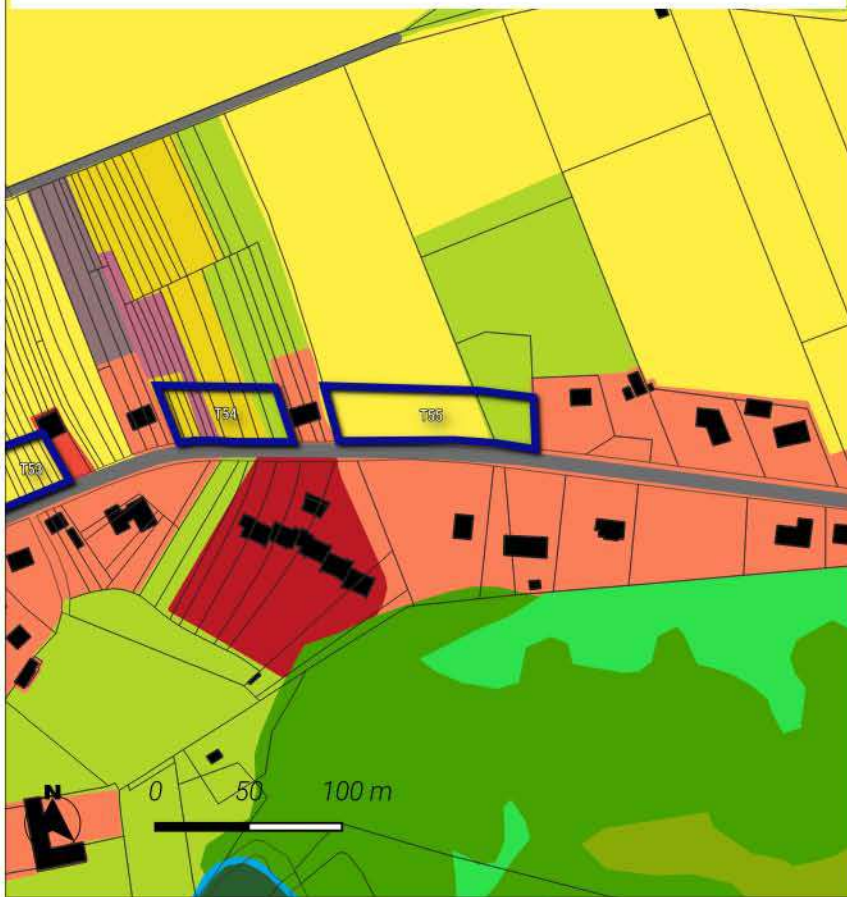


Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.3 ha sur la commune de Châteauvillain.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 4 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

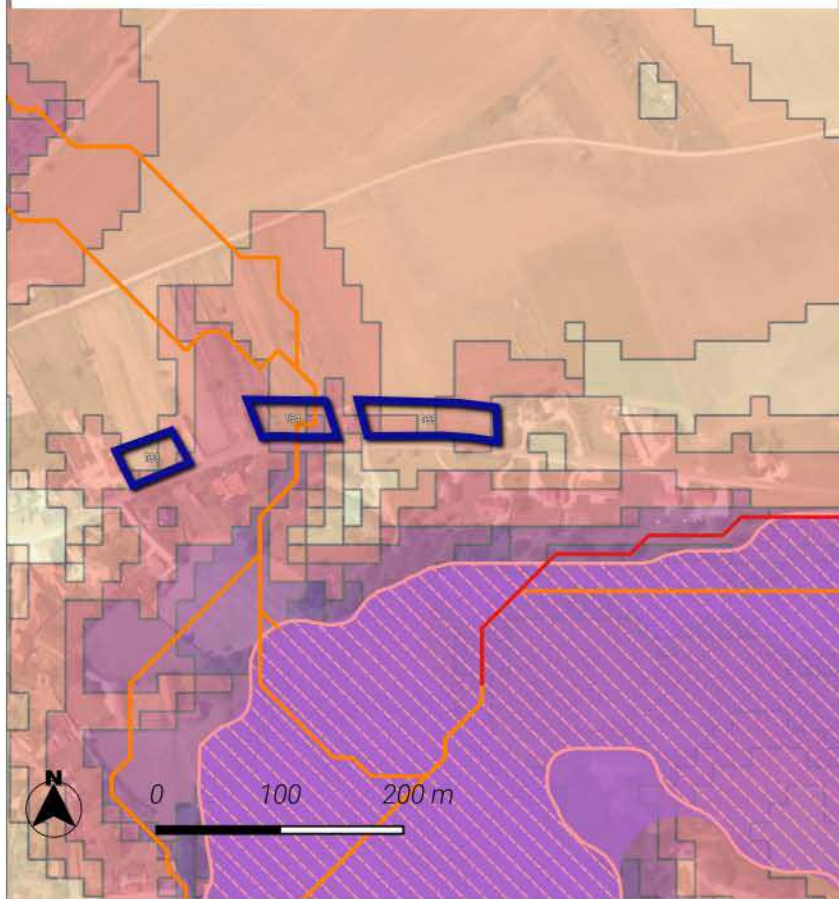


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 5 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

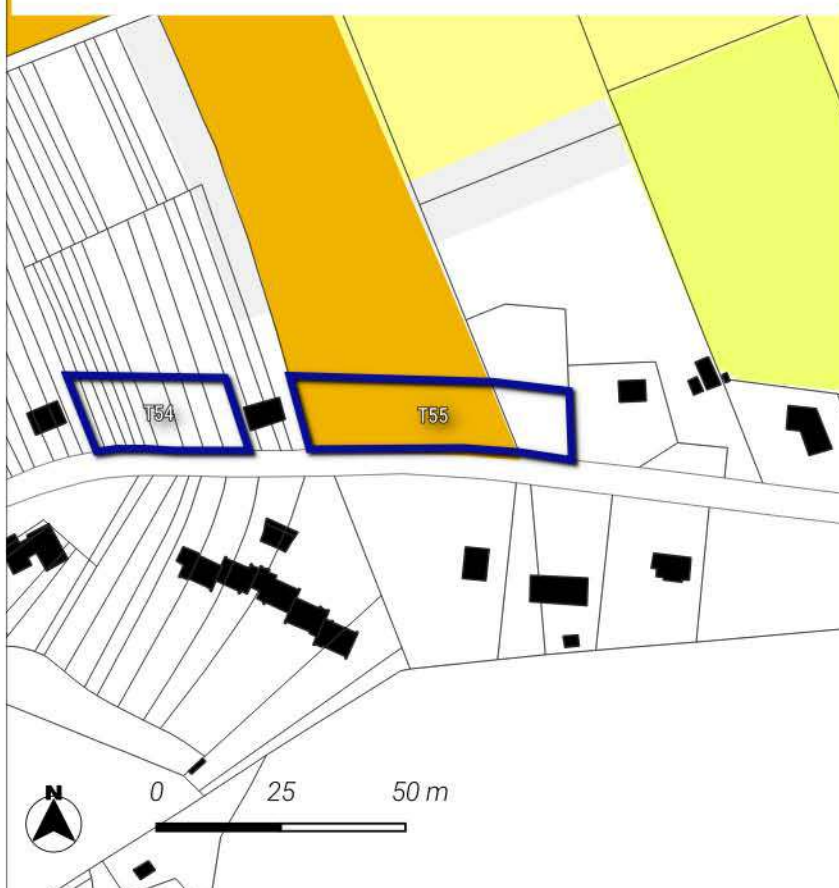
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Pois de printemps semé avant le 31/05 selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.23 ha.

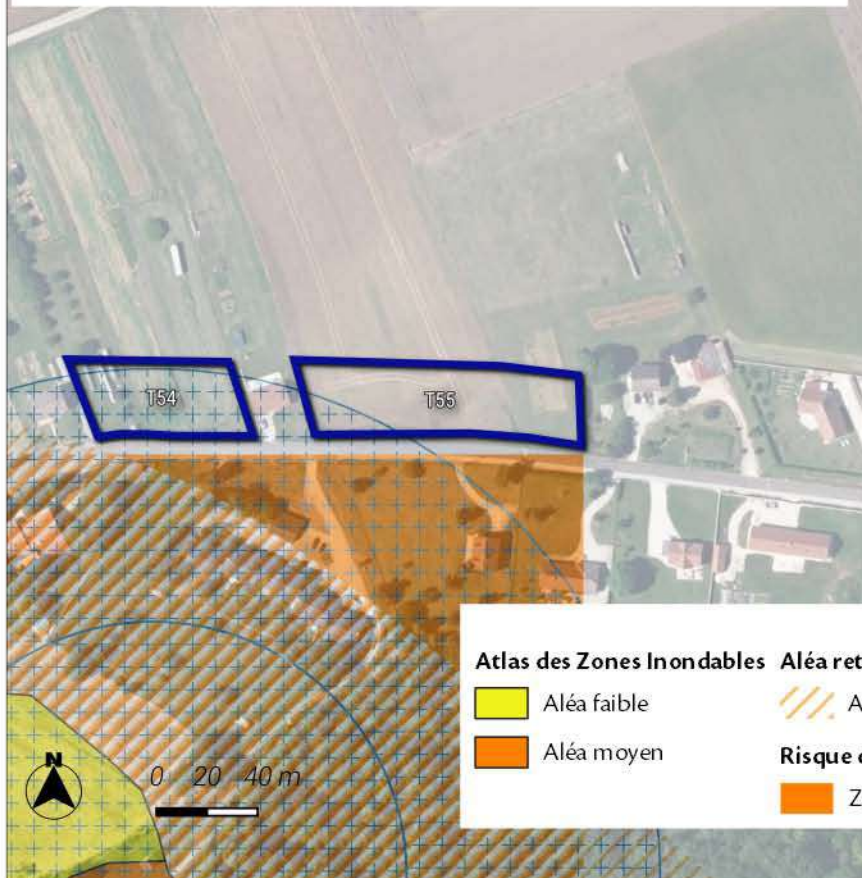
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- ORGE
- PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

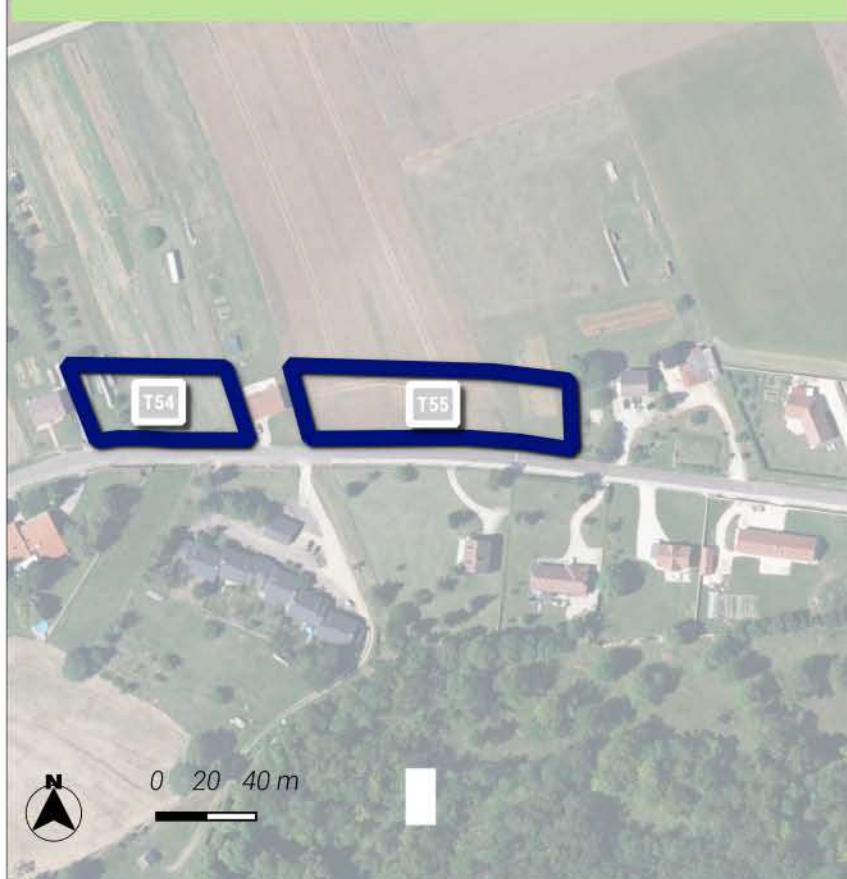
Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet se localise au sein de du périmètre de protection éloignée du captage eau potable de forage_du_Parc.

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

 Limites de zones

Zones Urbaines

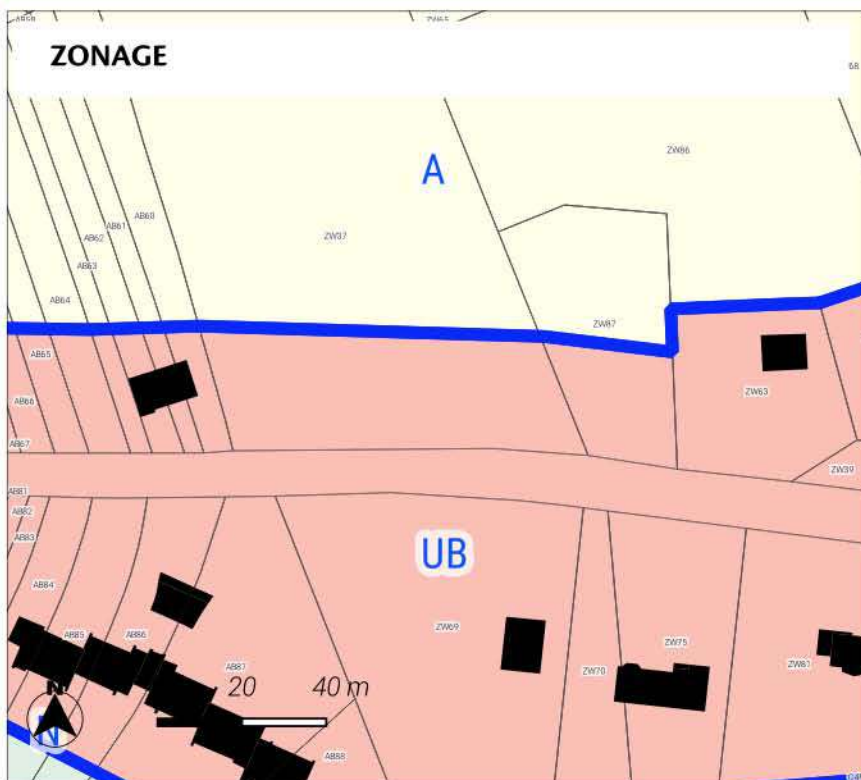
 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

 A : Zone agricole

Zones Naturelles

 N : Zone naturelle



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.72 ha sur la commune de Châteauvillain.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Equipement au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

Le phasage du site est inscrit à court terme.

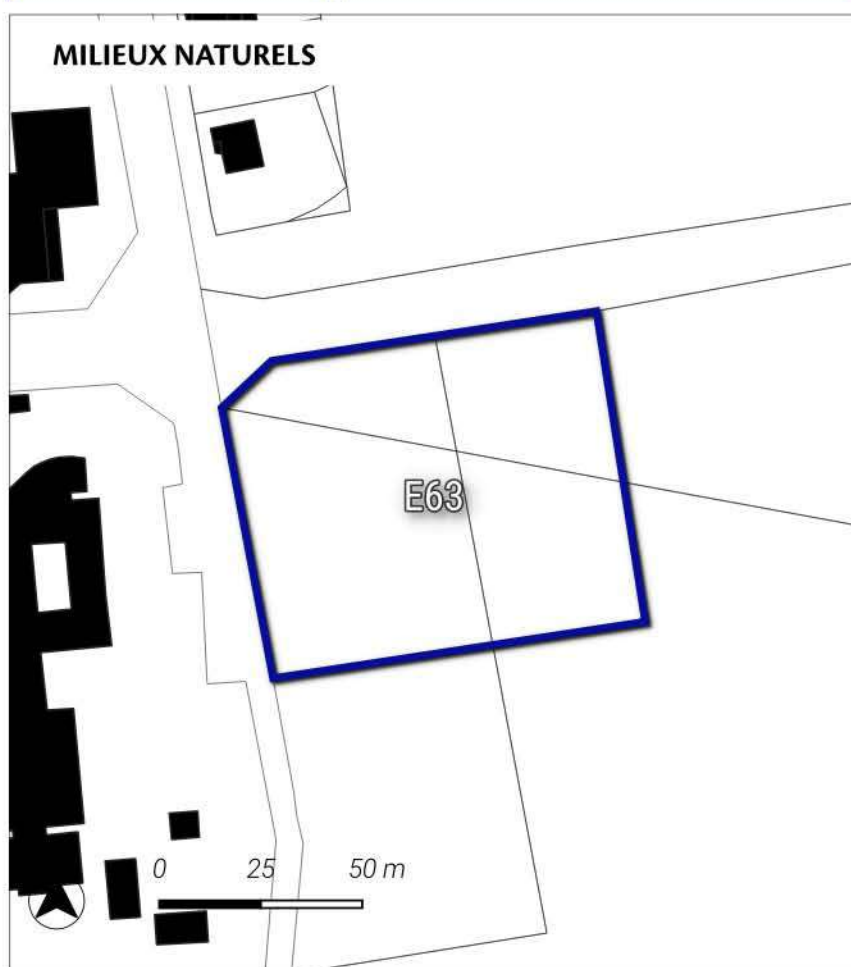
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

MILIEUX NATURELS

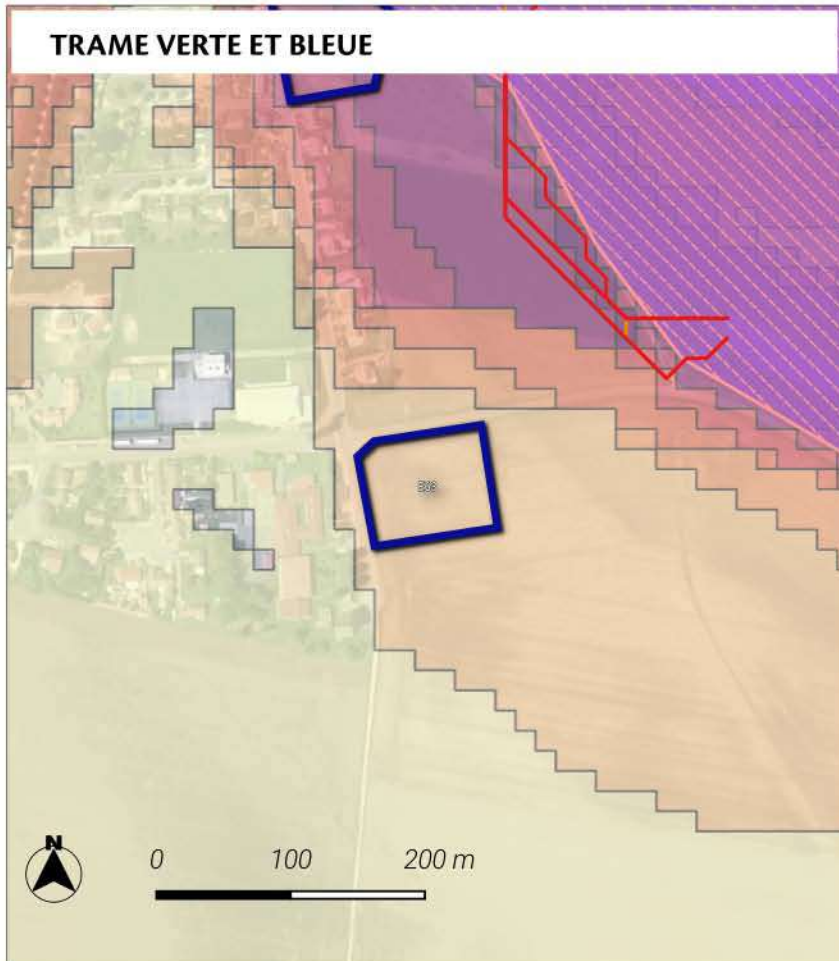


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 2 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.7 ha.

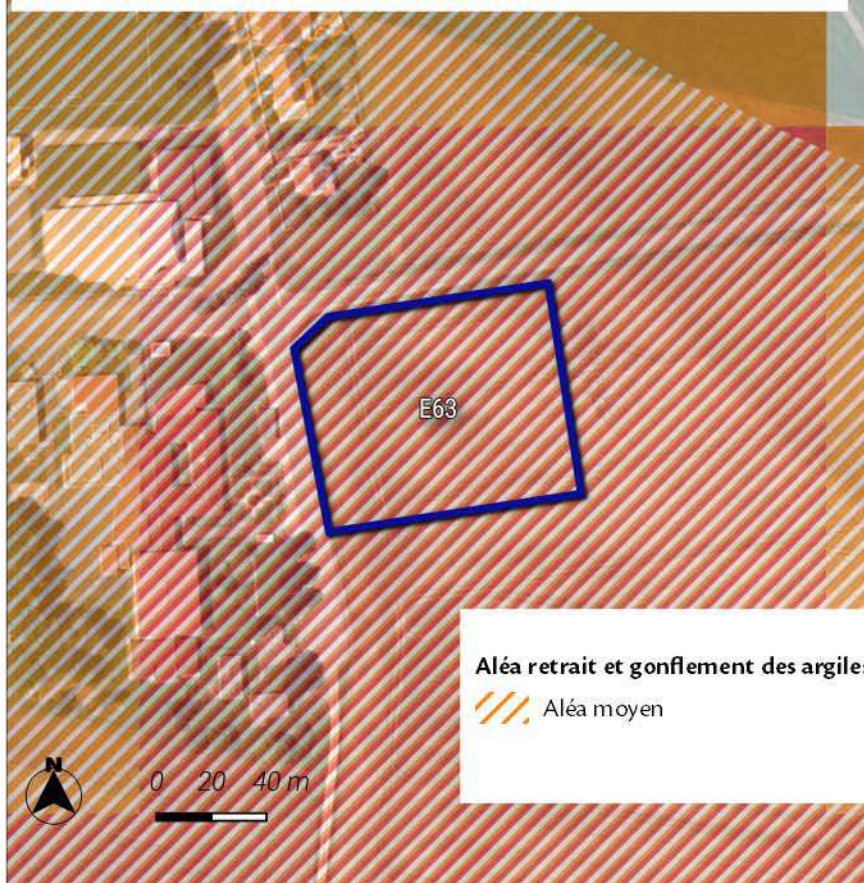
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- DIVERS
- ORGE

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Une investigation écologique de terrain détaillée dans les pièces annexes a permis de justifier du choix de ce site de projets vis-à-vis d'autres sites afin de minimiser les éventuels impacts.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

 Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

 Emplacement réservé

 Limites de zones

Zones Urbaines

 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

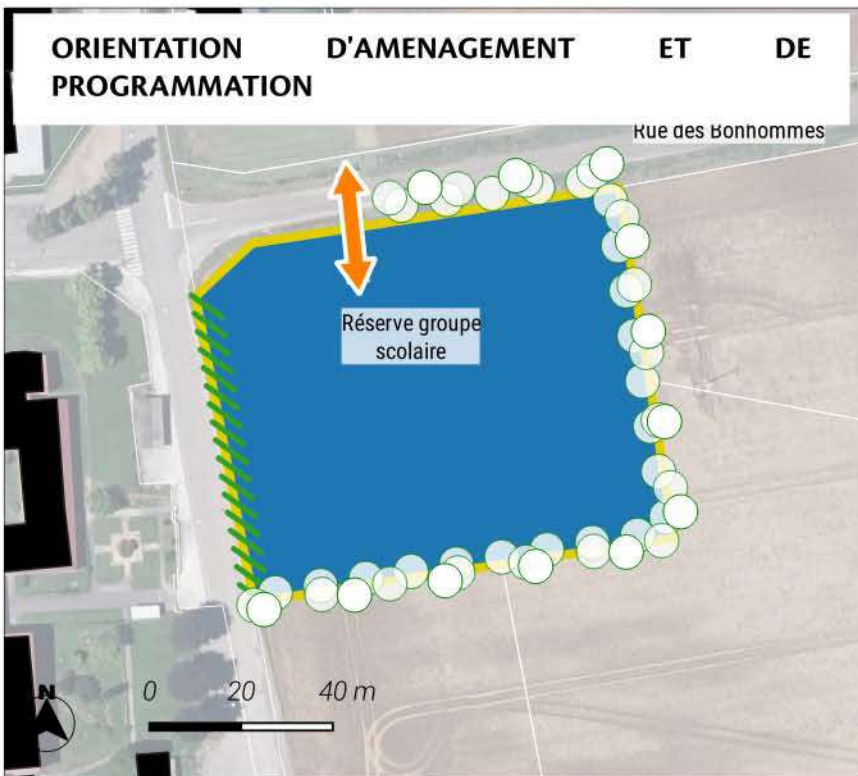
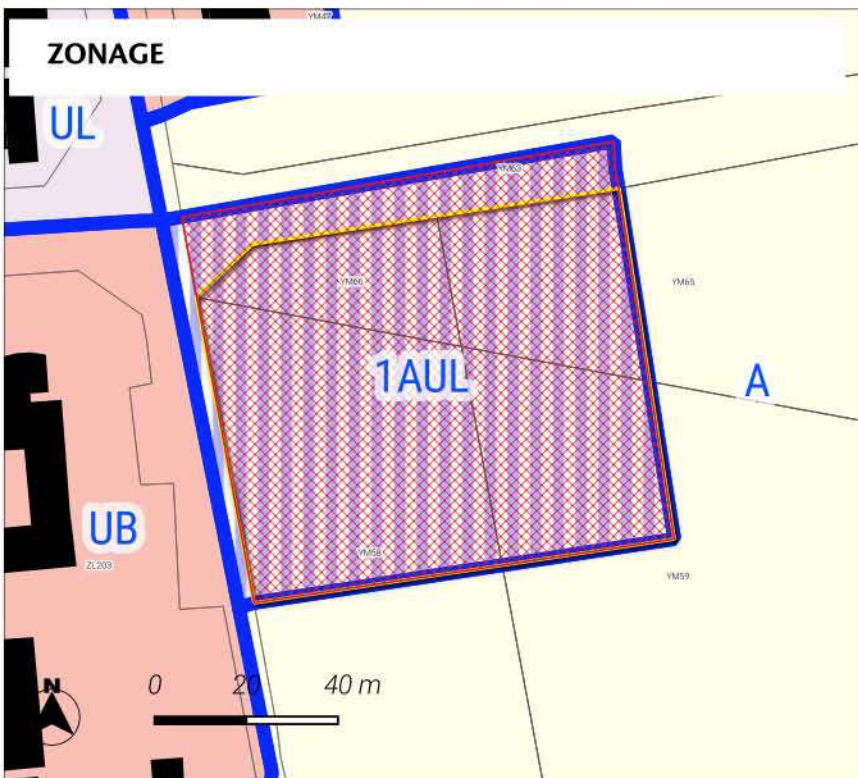
 UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisir

Zones à Urbaniser

 1AUL : Zone à urbaniser à vocation principale équipements

Zones Agricoles

 A : Zone agricole



Le PLUi classe le secteur en zone 1AUL.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP	 Limite	 Vocation :	Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022
Prescriptions ponctuelles	 accès	 Equipement	
Prescriptions linéaires	 Périmètre OAP	 parcelles	
	 Transition		

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.1 ha sur la commune de Châteauvillain.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 13 logements.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

 Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

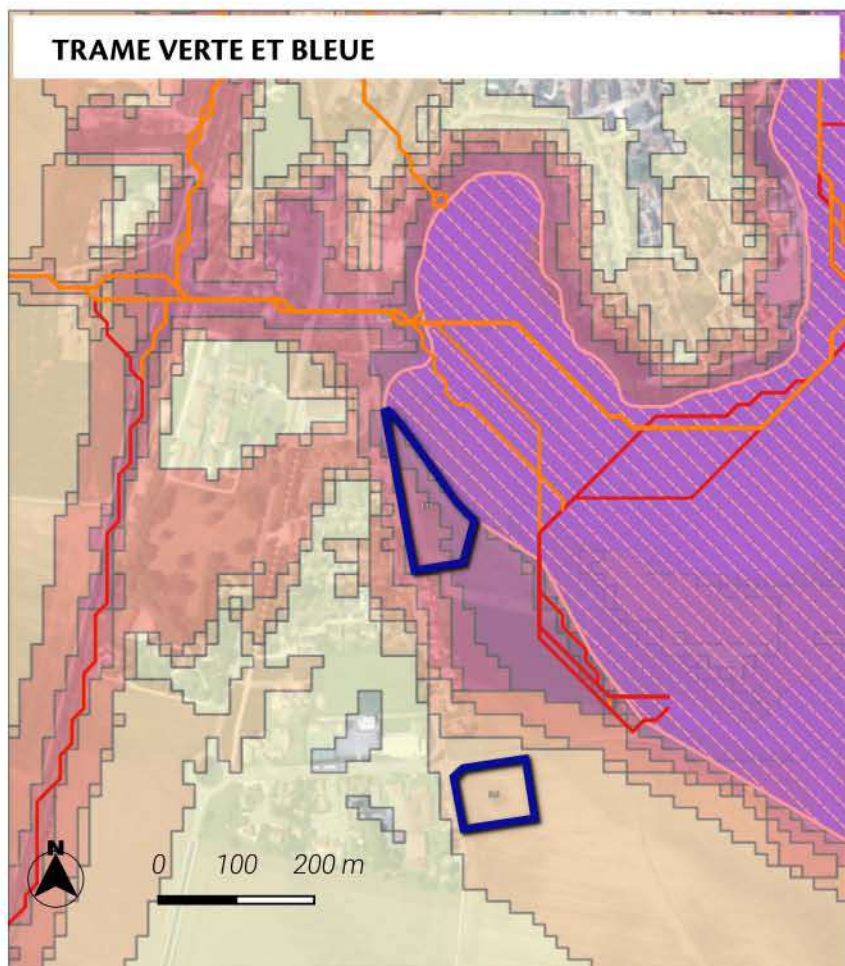
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

 ZDH-Agence de l'Eau Seine Normandie

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

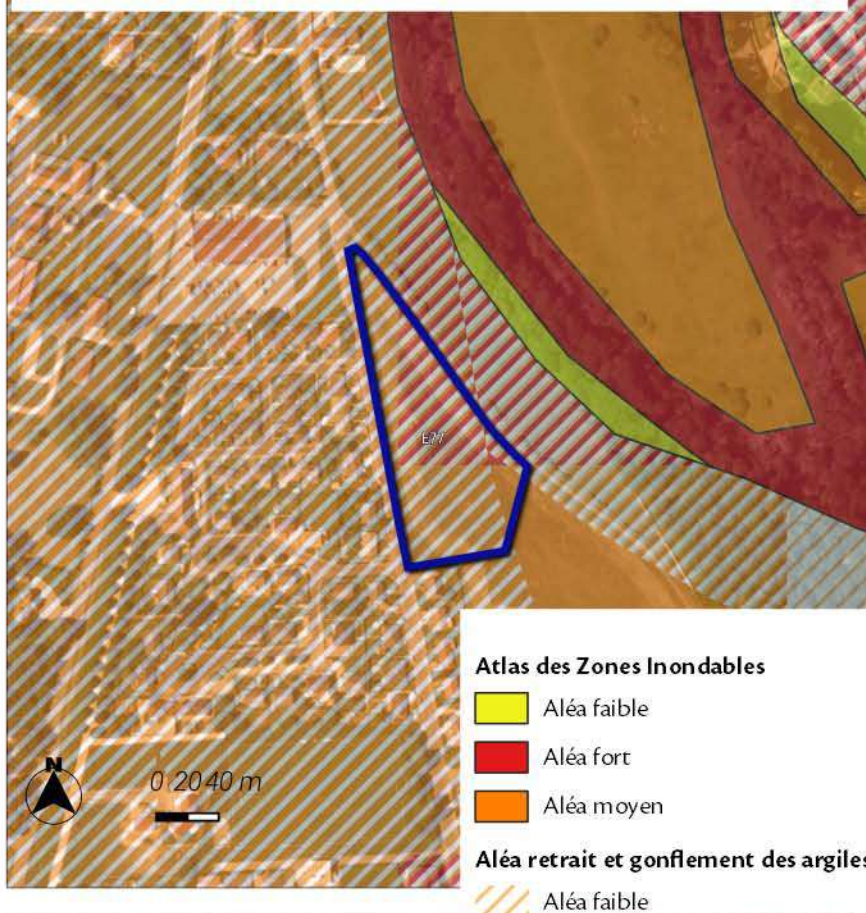
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  PRAIRIES PERMANENTES
-  DIVERS
-  ORGE

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

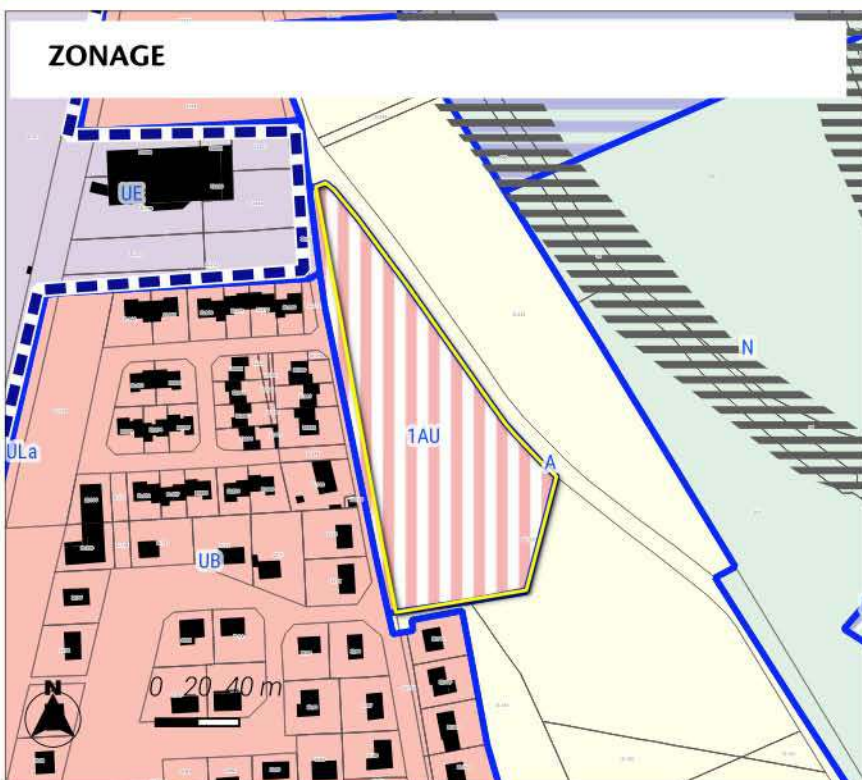
Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MEURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

- Aléa fort (Atlas des Zones Inondables)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
- Zone commerciale périphérique
- Limites de zones

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
- ULa : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisir des conditions spécifiques

Zones à Urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

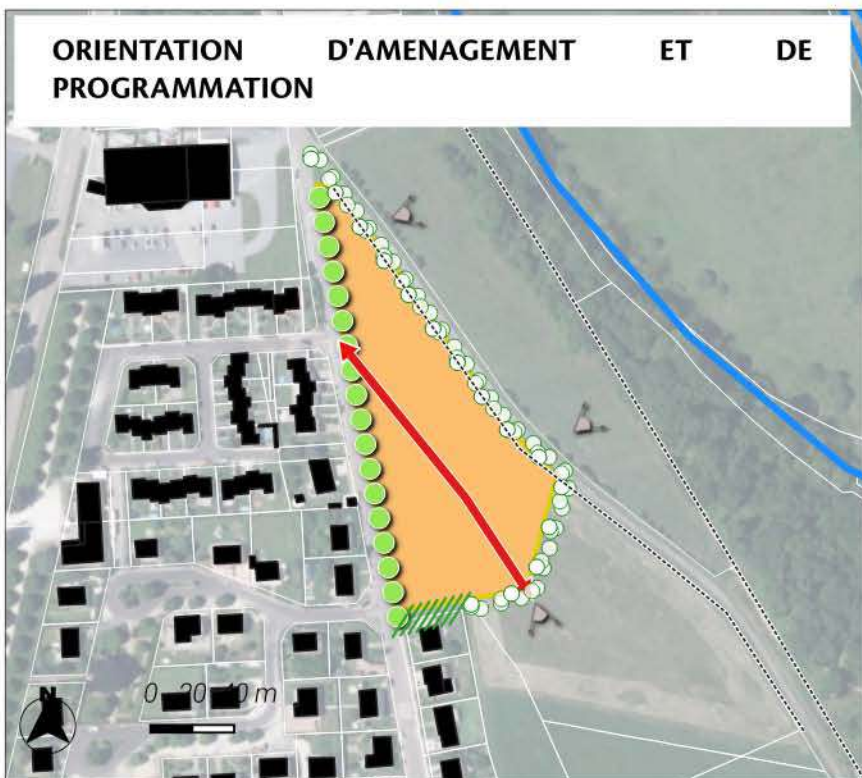
Zones Agricoles

- A : Zone agricole

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les cheminements modes doux
- Nh2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus importante et sous conditions spécifiques

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts. Des alignements d'arbres sont identifiés afin de favoriser l'effet vitrine du site.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen des principes d'accès et de voiries inscrits.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Cône de vue

Prescriptions linéaires

mur

Transition

Limite

Alignement

accès

Voirie

Prescriptions surfaciques

Périmètre OAP

Vocation :

Habitat

TIBQBX~1

Permanent

parcelles

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.48 ha sur la commune de Cirfontaines-en-Azois.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles / Prairies, friches et délaisés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 4 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

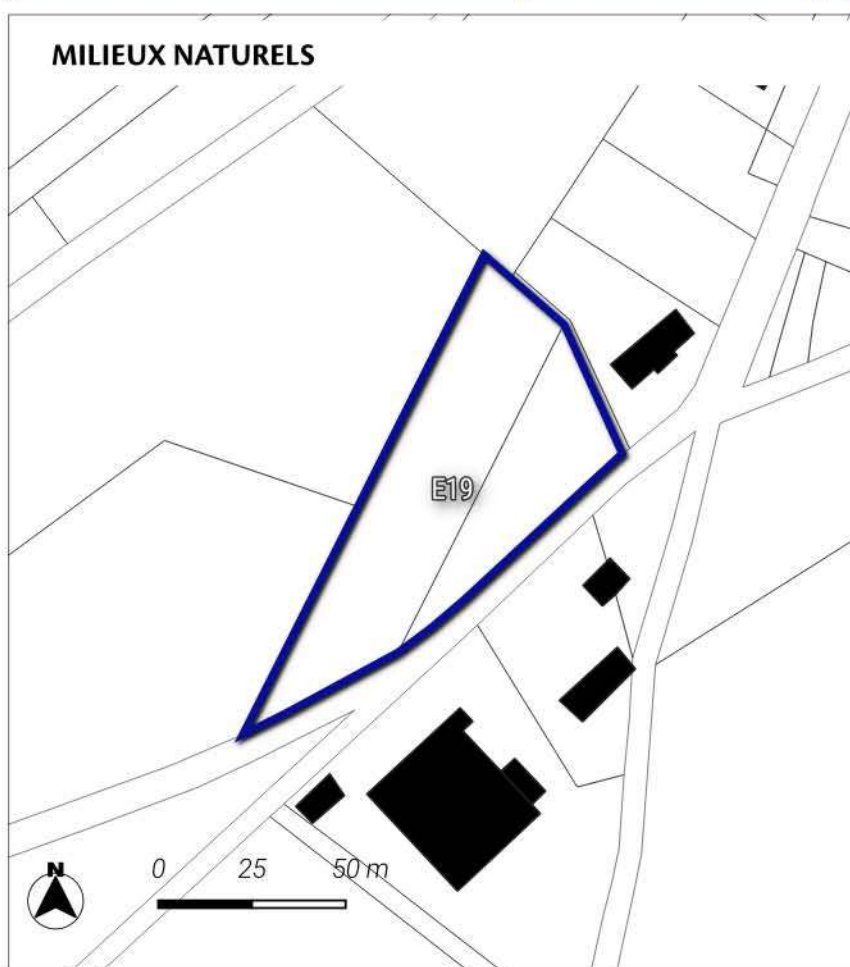
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1412-Emprise réseau routier

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaisés agricoles

MILIEUX NATURELS

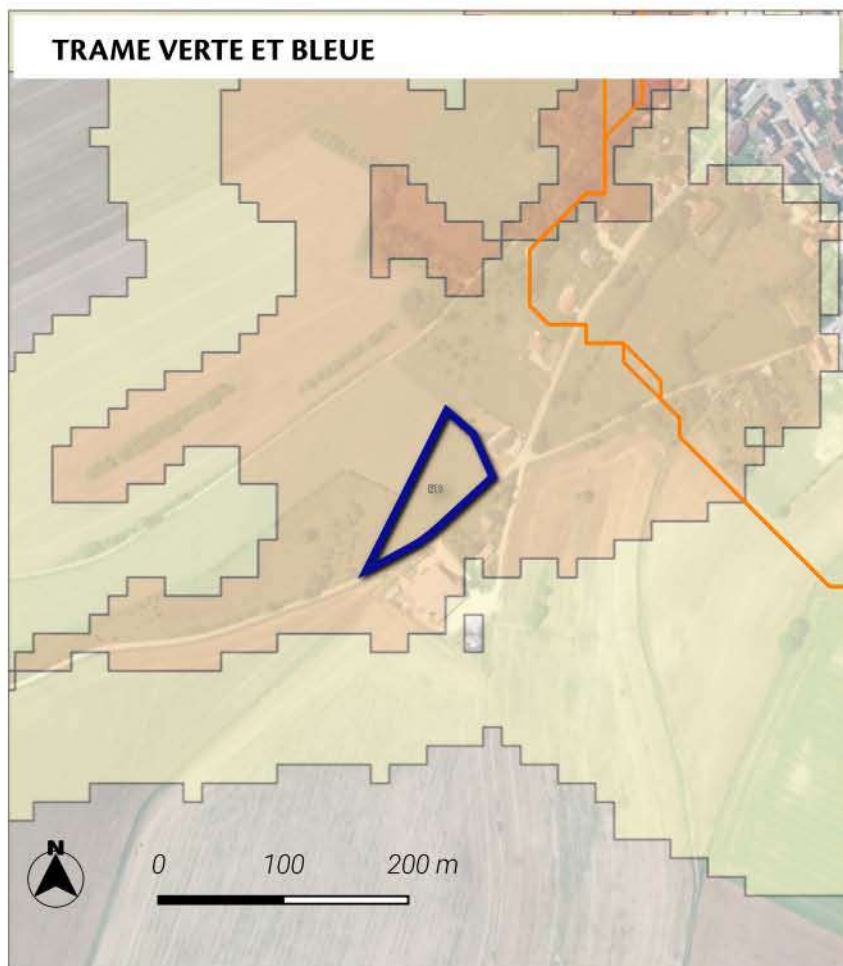


Très fort

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 2 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

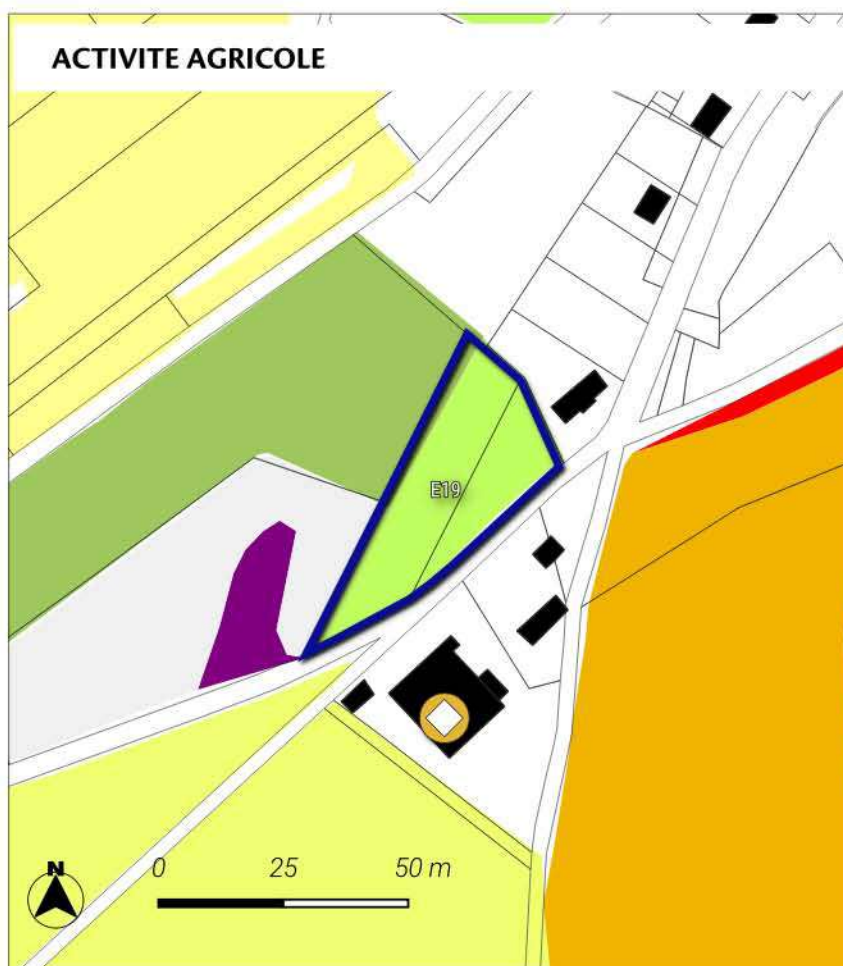
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.41 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

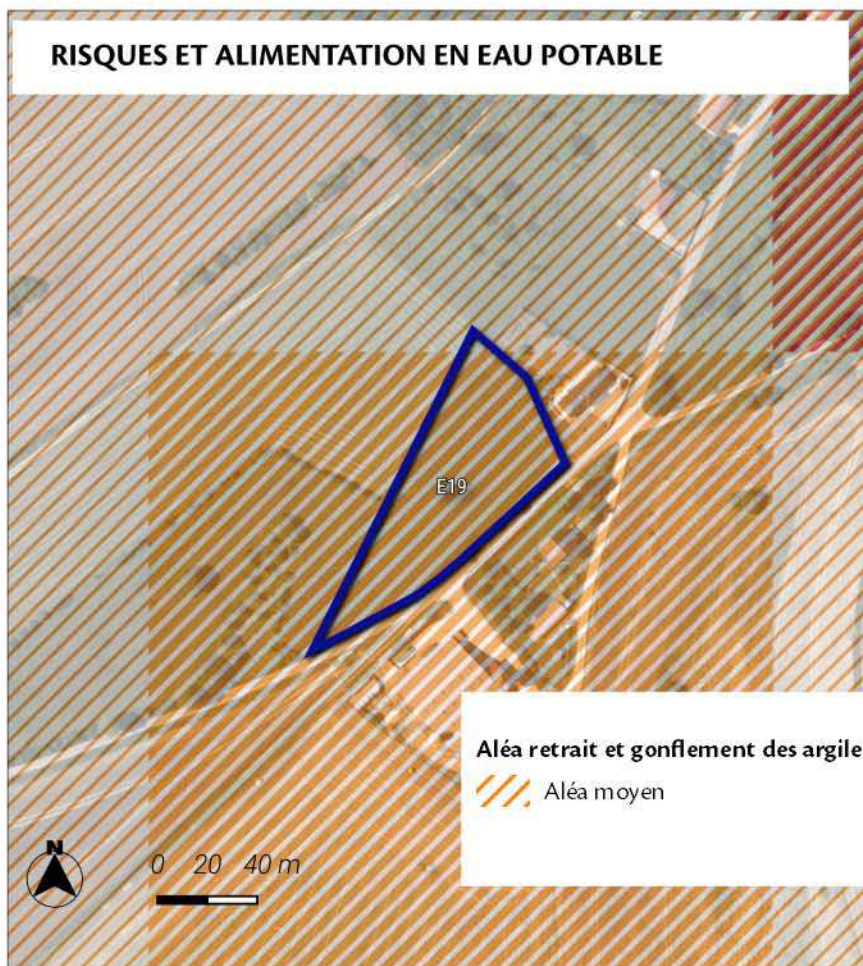


Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- VERGERS
- DIVERS
- ORGE
- PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



fort

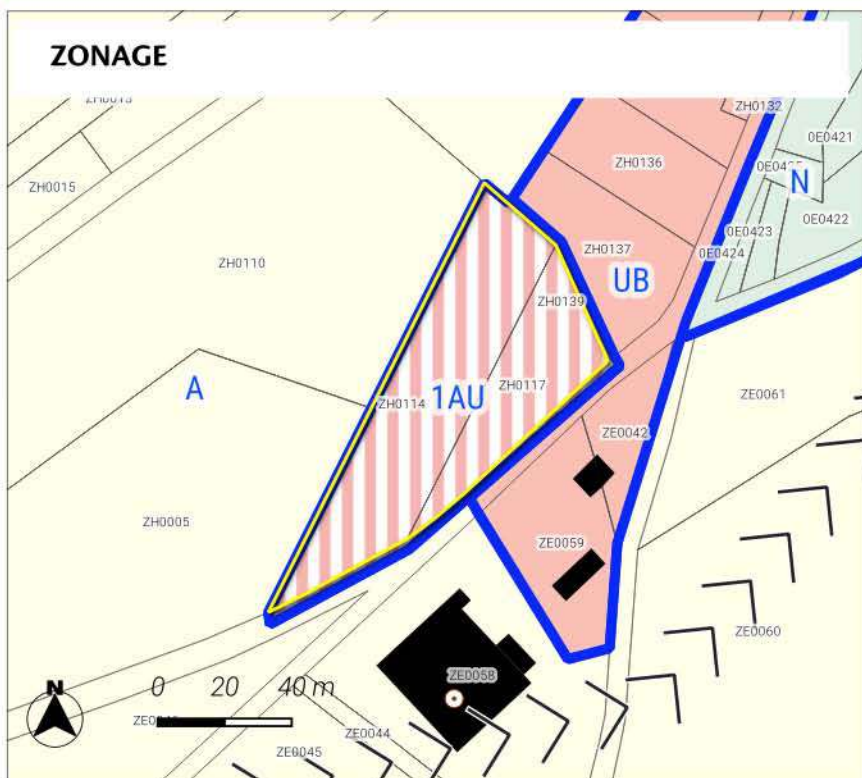
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Prescriptions linéaires

> Axe de ruissellement

Informations ponctuelles

Sièges d'exploitation agricole

Limites de zones

bâtiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

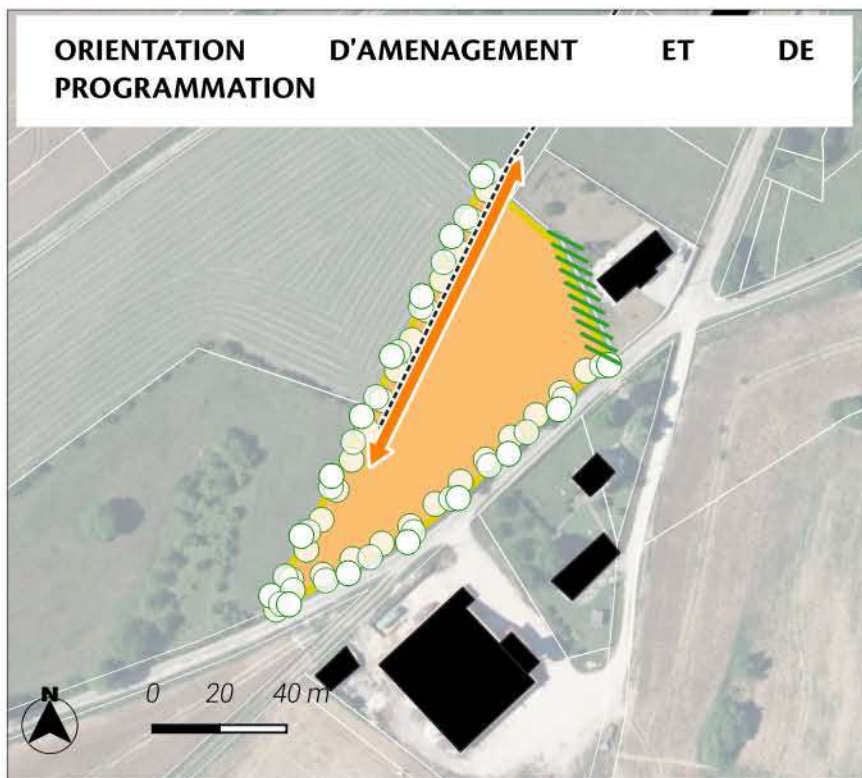
Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels et agricoles sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

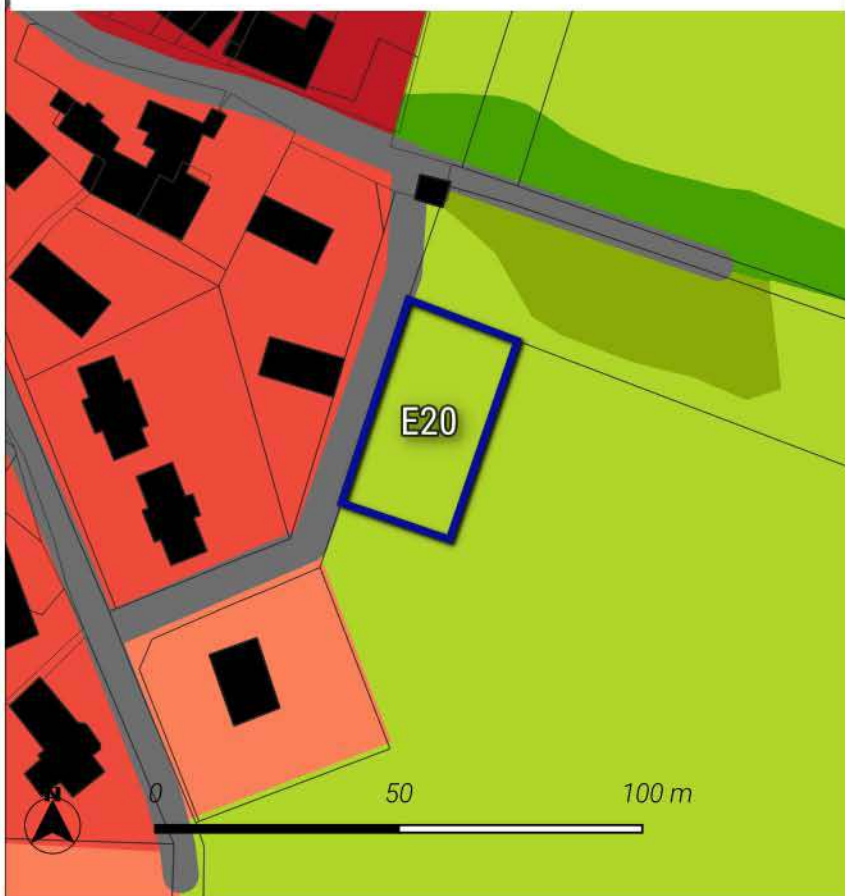
OAP Transition Transition Habitat

Prescriptions linéaires mur limite accès

Prescriptions surfaciques Périmètre OAP Vocation :

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.1 ha sur la commune de Coupray.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à long terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

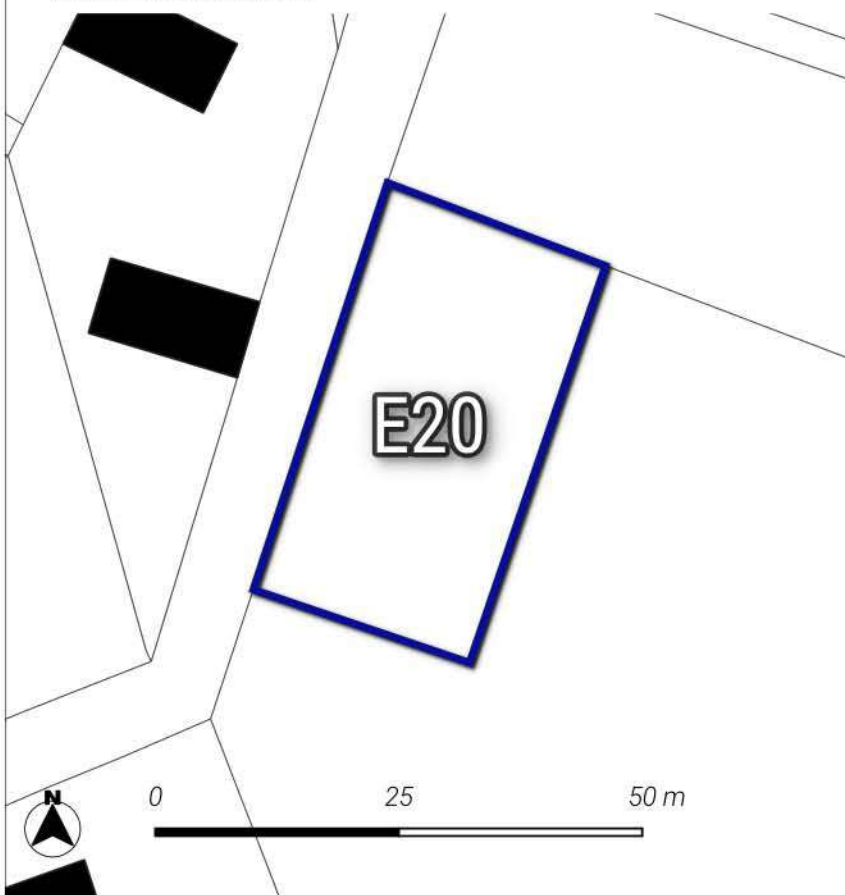
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

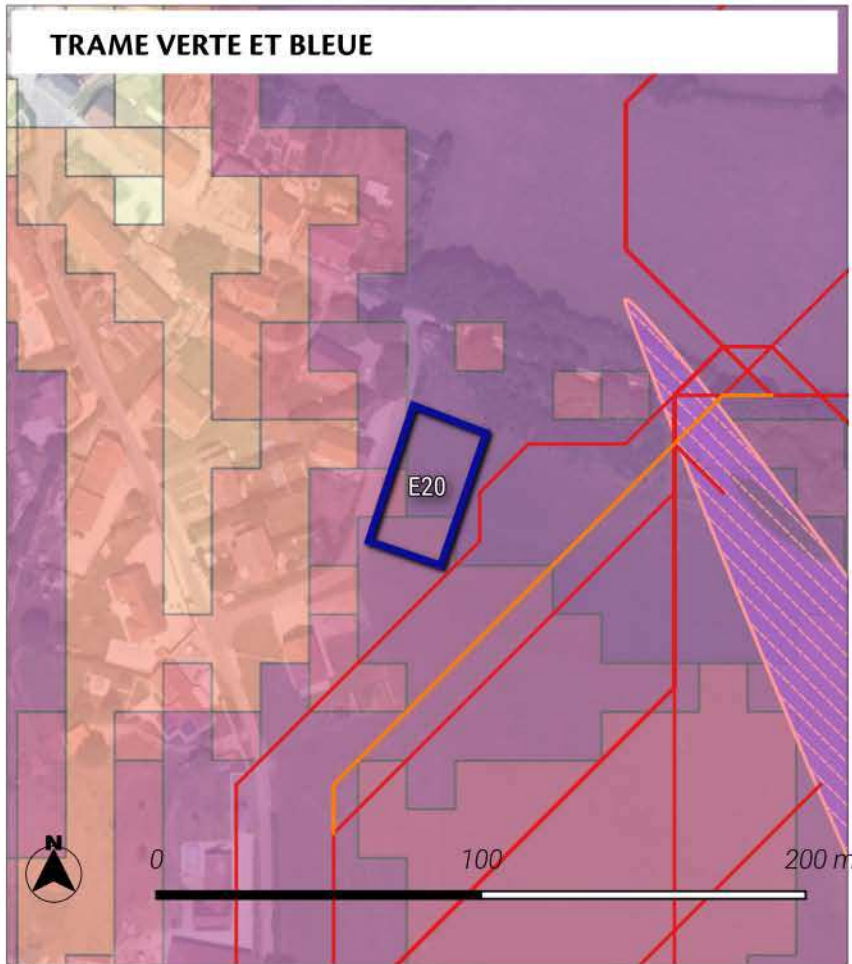


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 8 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

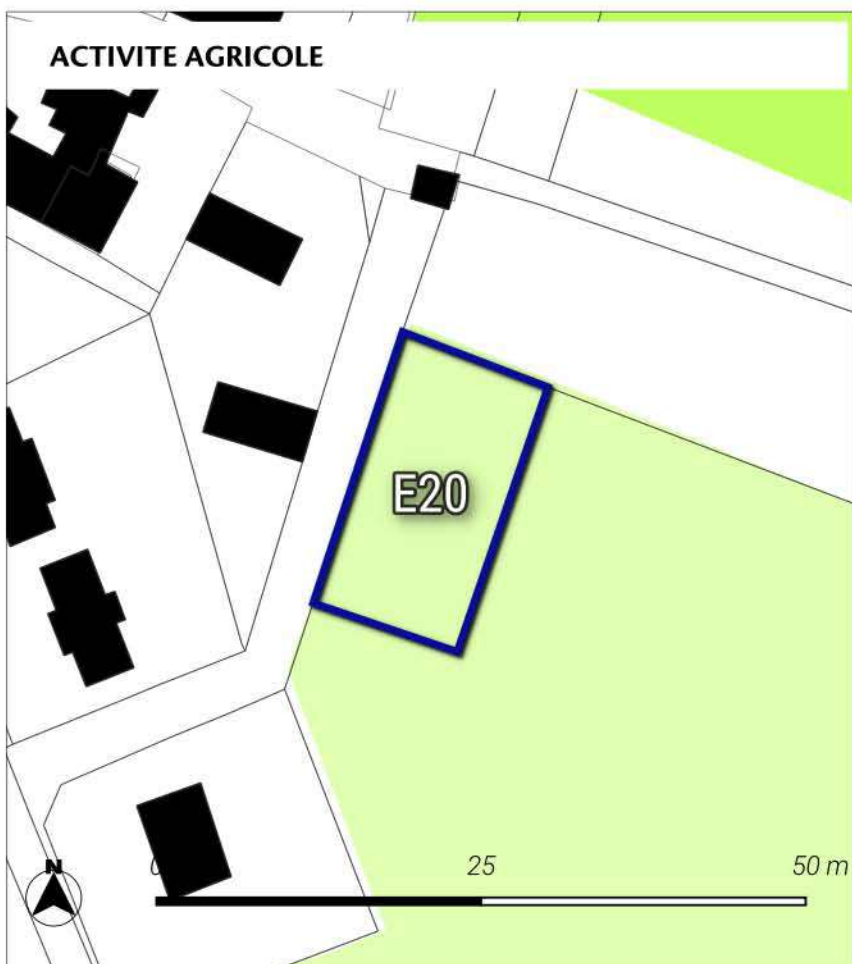
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Significatif

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.1 ha.

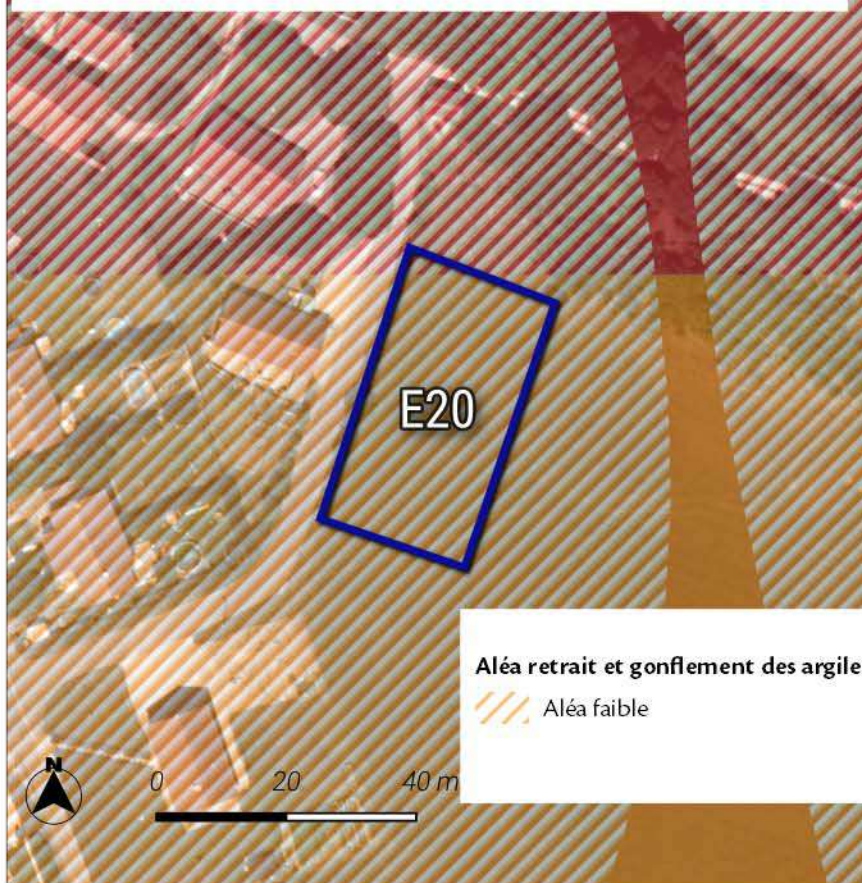
Une prairie temporaire est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

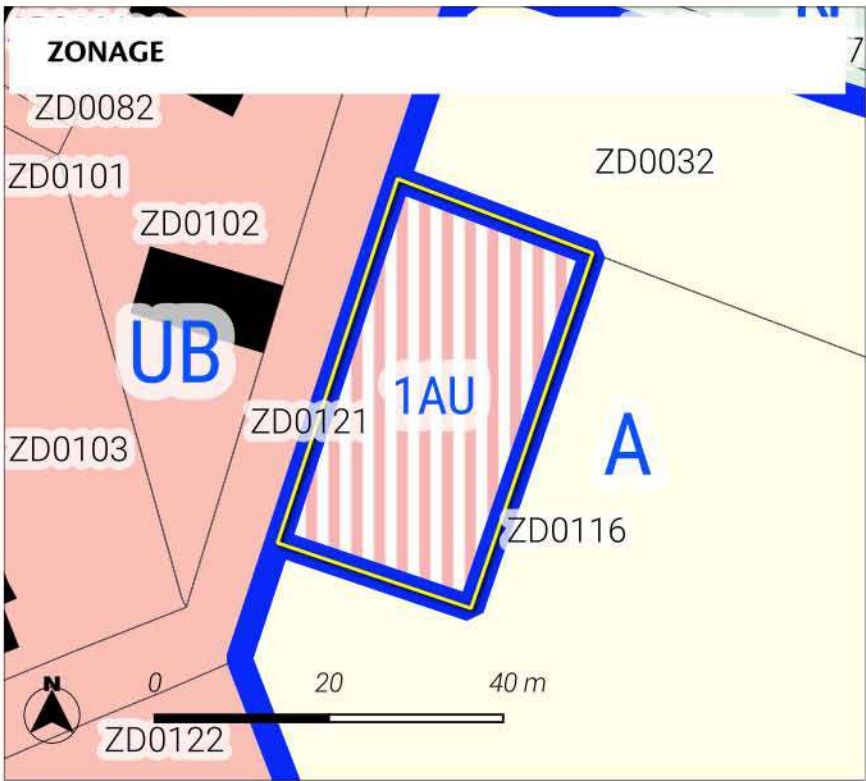
L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
- Limites de zones
- batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

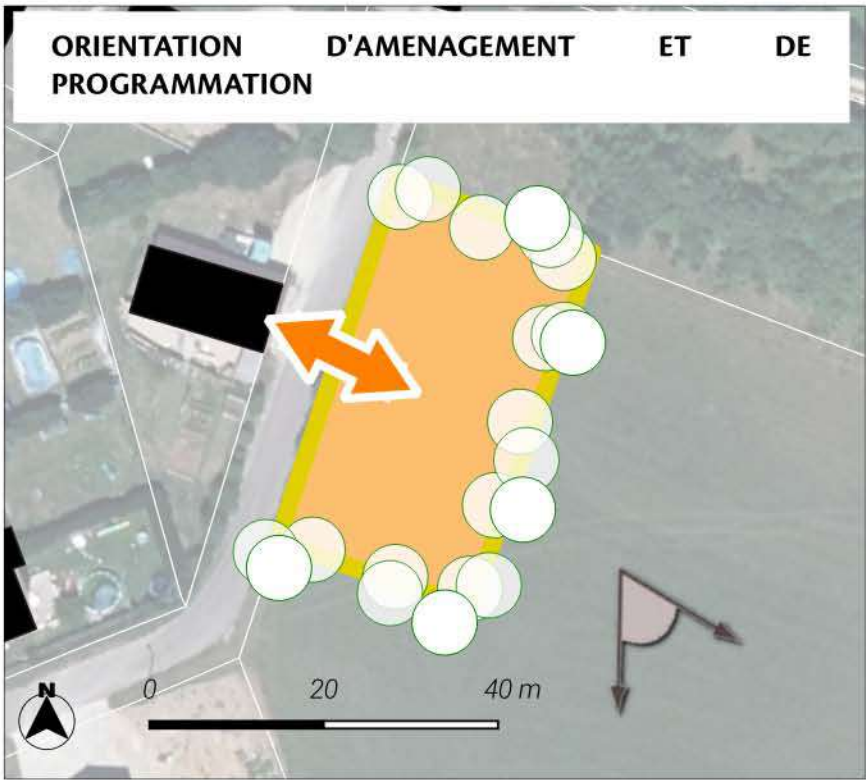
1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Cône de vue

Prescriptions linéaires

Transition

accès

Prescriptions surfaciques

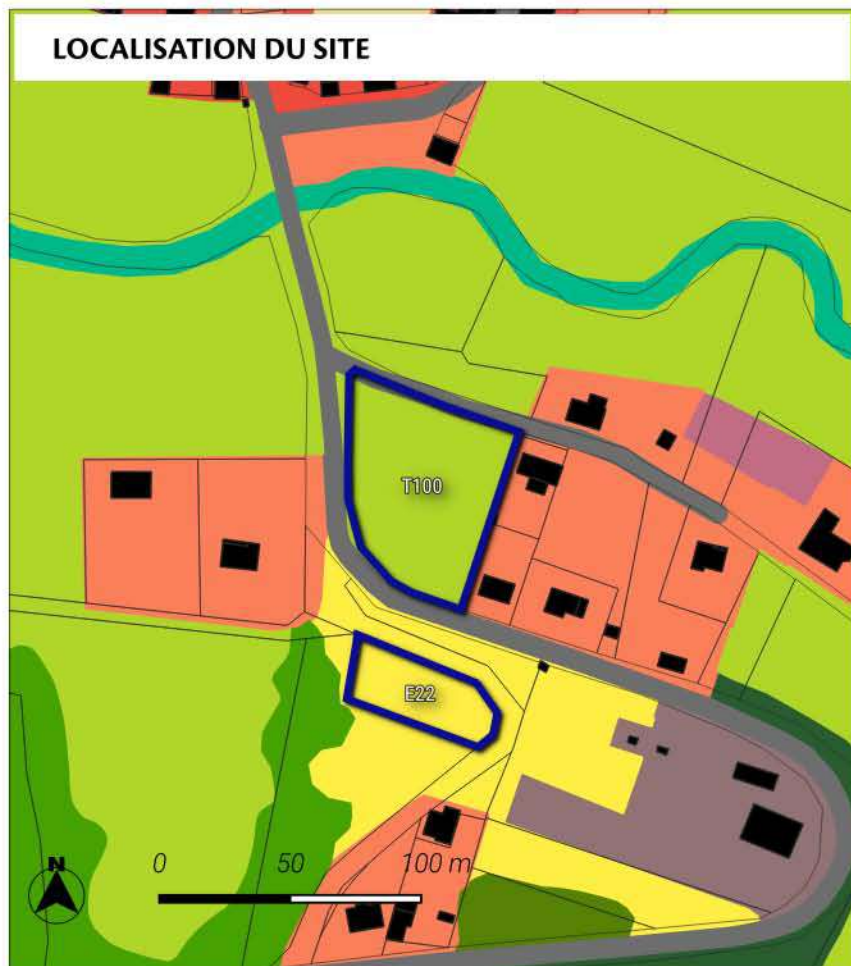
Périmètre OAP

Vocation :

Habitat

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.4 ha sur la commune de Cour-l'Evêque. Il s'agit d'un site en lien avec d'anciennes constructions.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 4 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

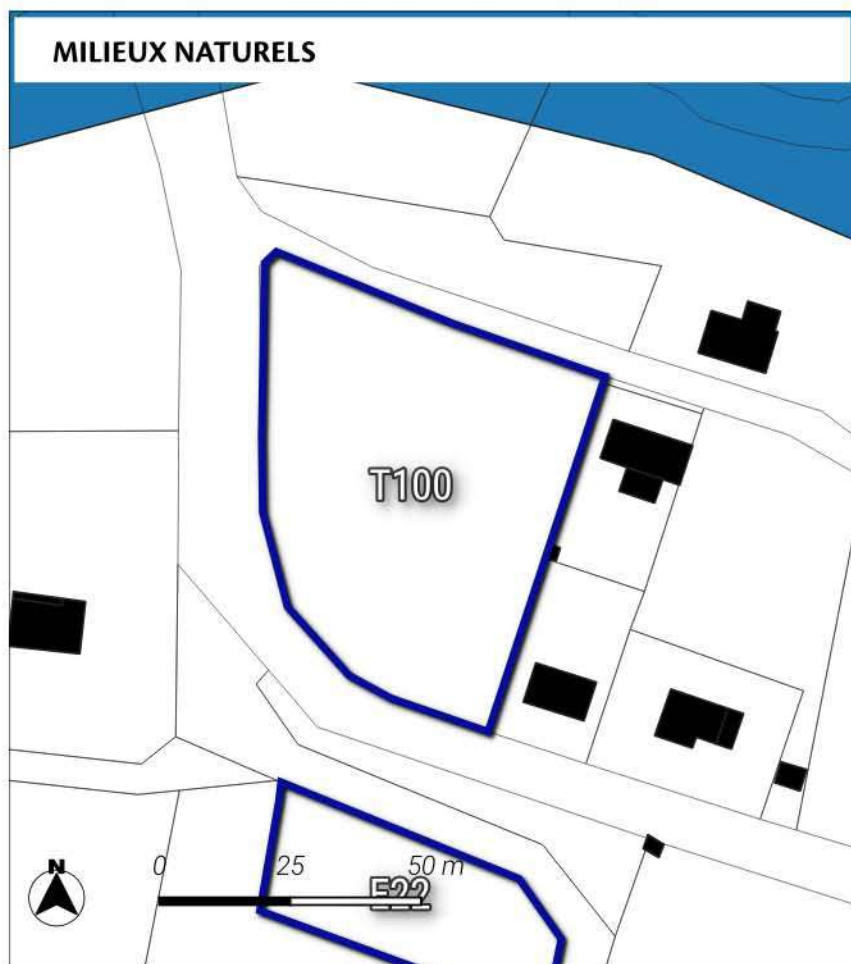
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

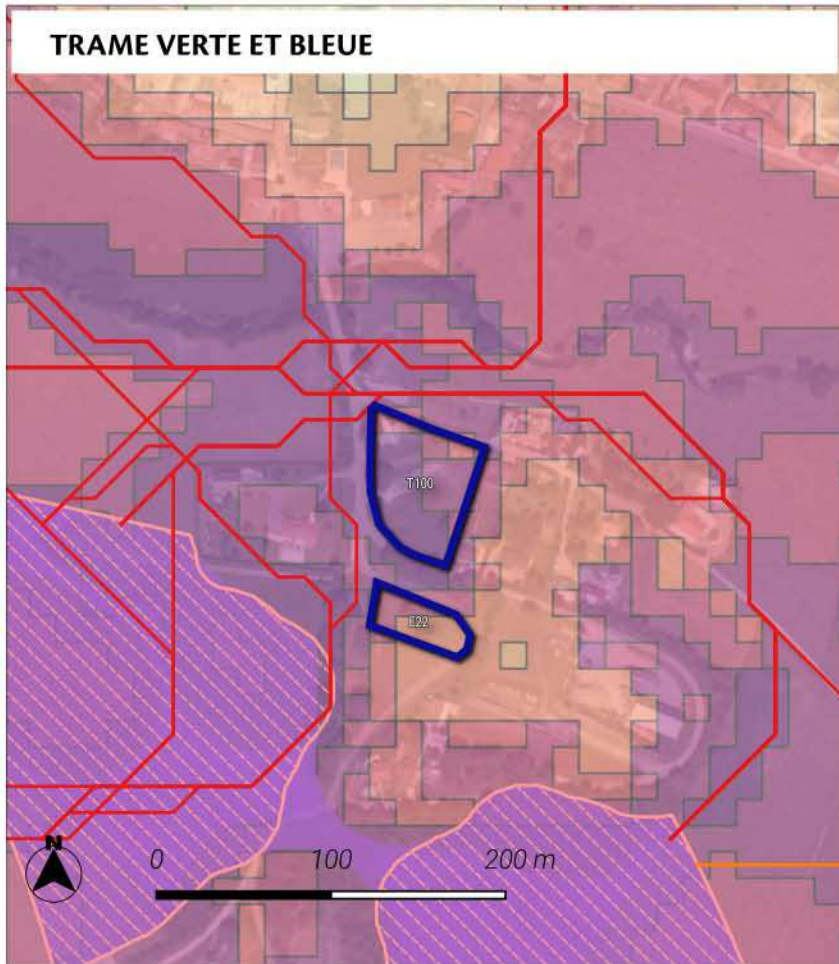
Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

 ZDH-Agence de l'Eau Seine Normandie

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 8 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

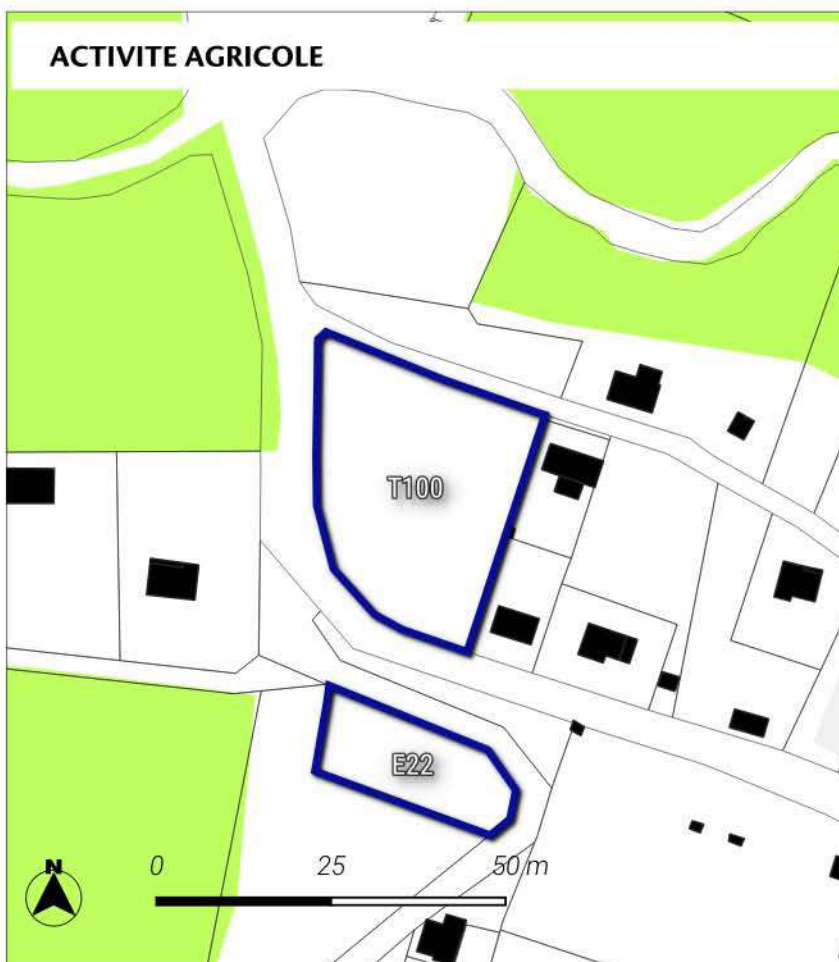
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

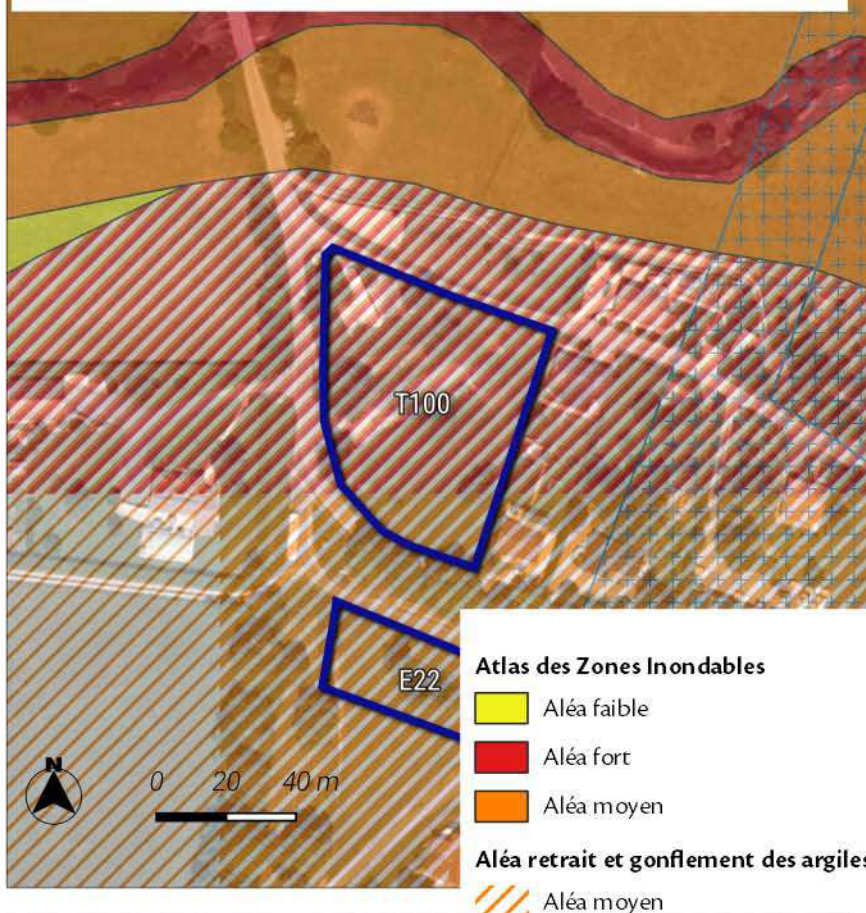
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

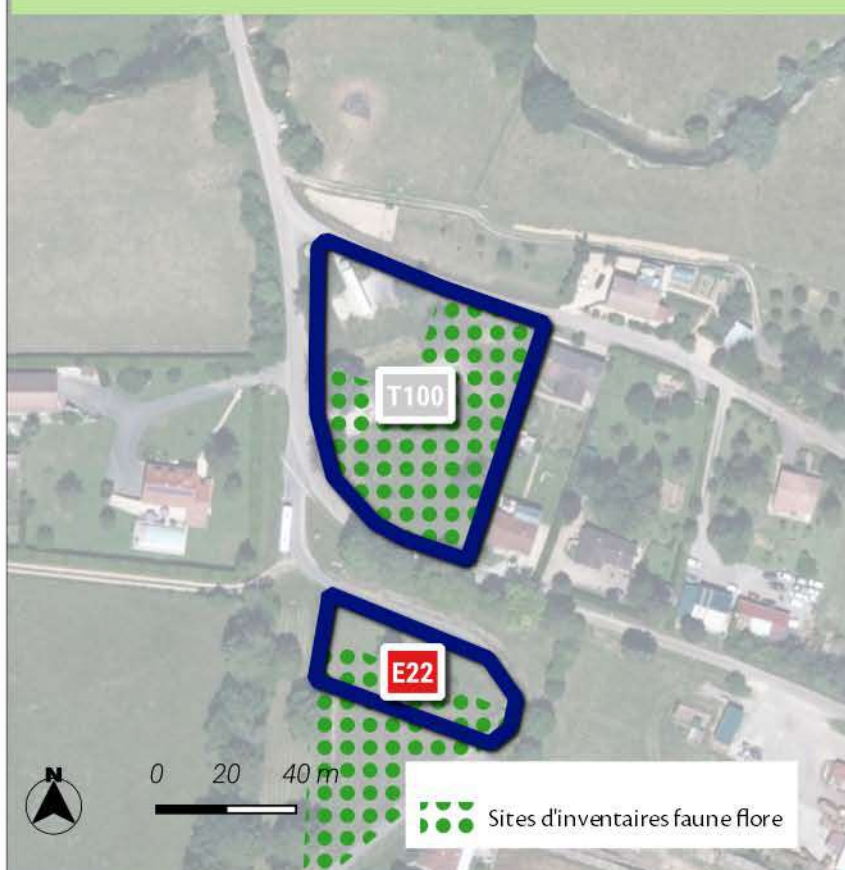
Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

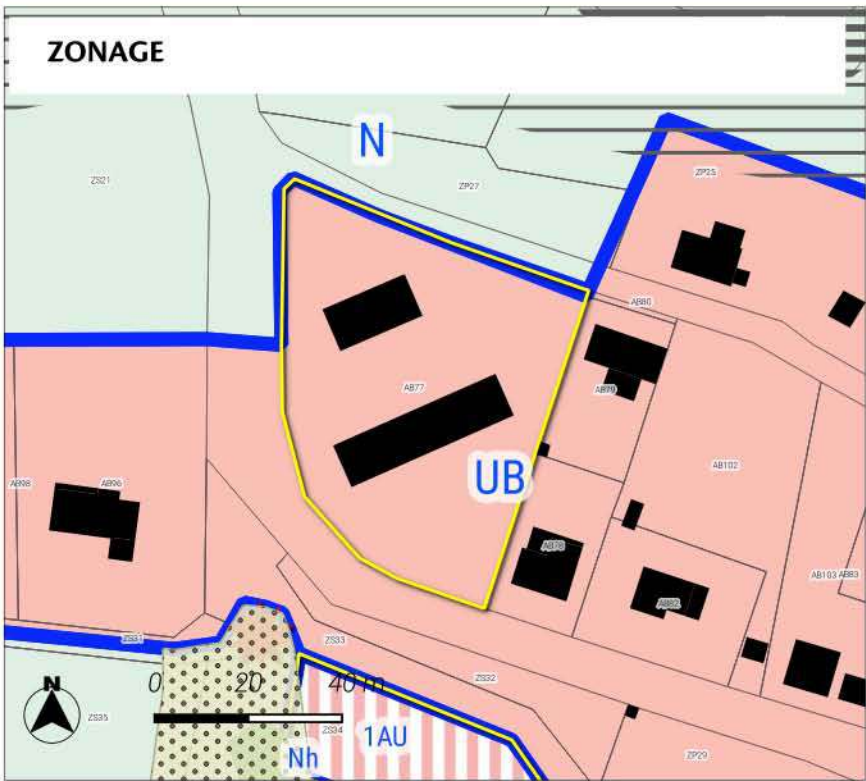
L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

- Aléa moyen (Atlas des Zones Inondables)
- Aléa fort (Atlas des Zones Inondables)
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
- Mare à protéger

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)
- Patrimoine naturel ponctuel (L151-23 du CU)
- Limites de zones

Zones Urbaines

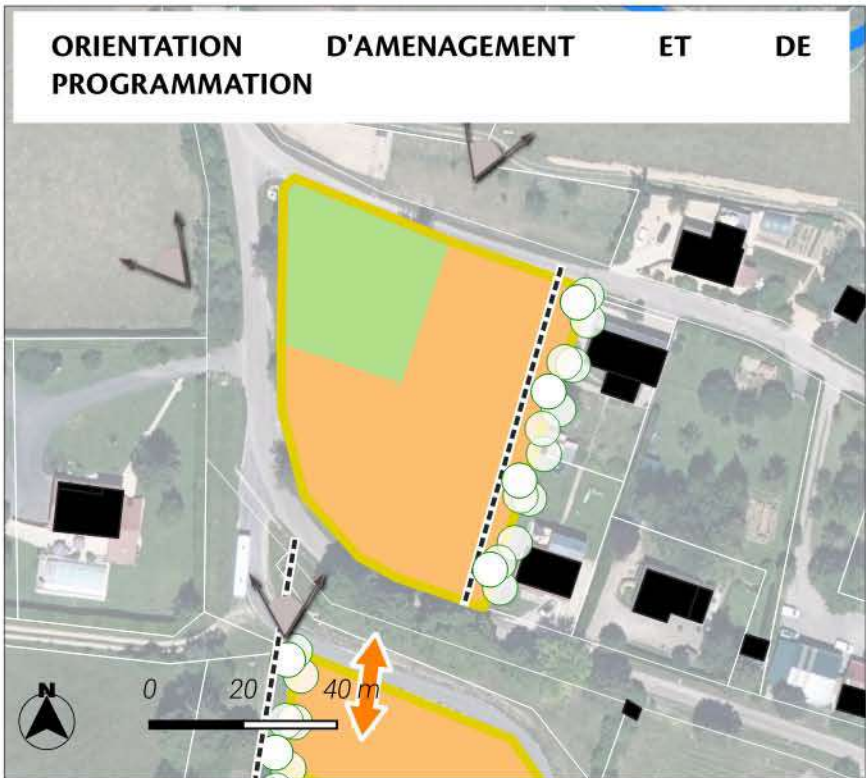
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiées



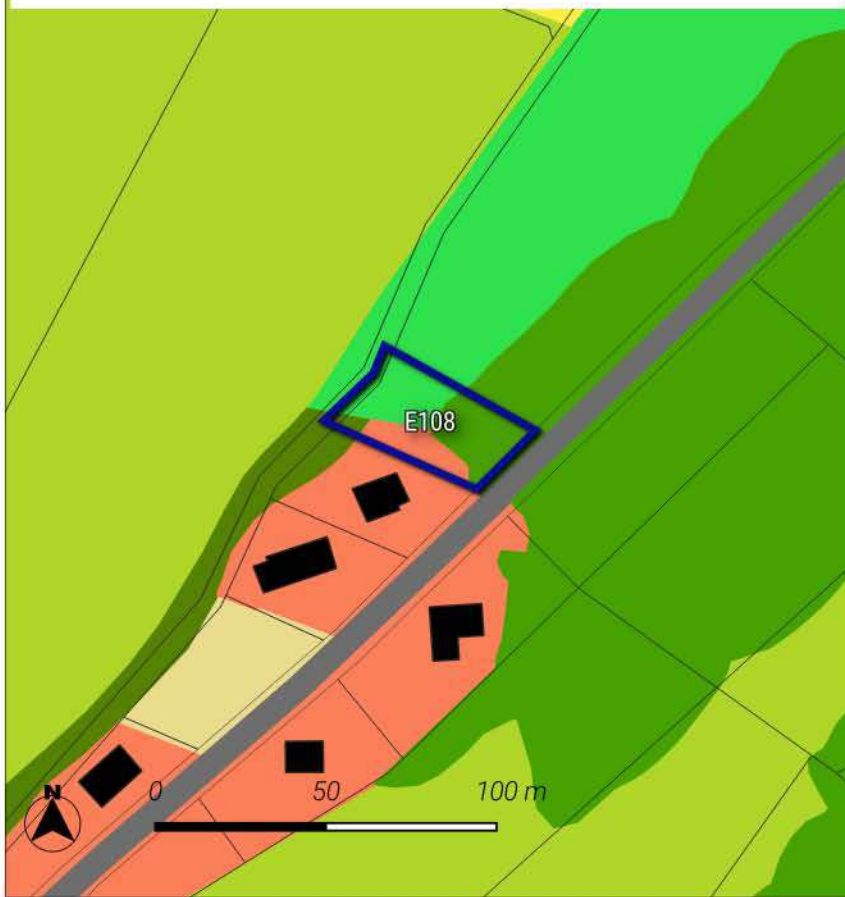
Le PLUi classe le secteur en zone UB.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.12 ha sur la commune de Cour-l'Evêque.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Forêts de feuillus / Surfaces enherbées semi-naturelles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

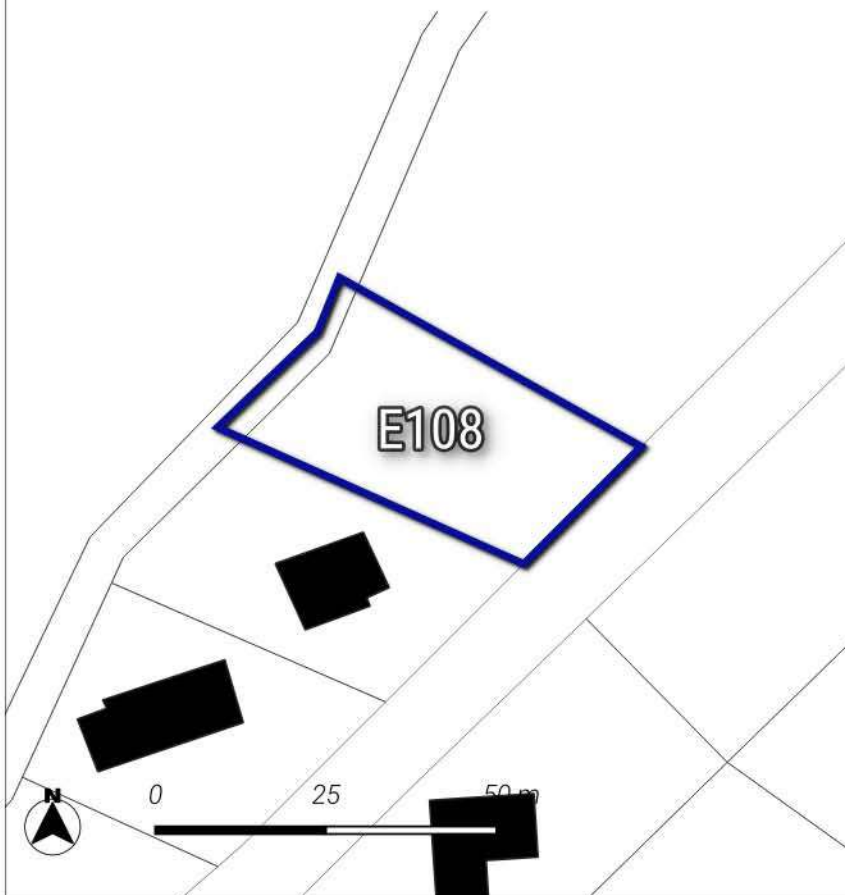
La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1124-Bâti individuel lâche
-  2320-Bosquets et haies
-  3110-Forêts de feuillus
-  3230-Surfaces enherbées semi-naturelles

MILIEUX NATURELS

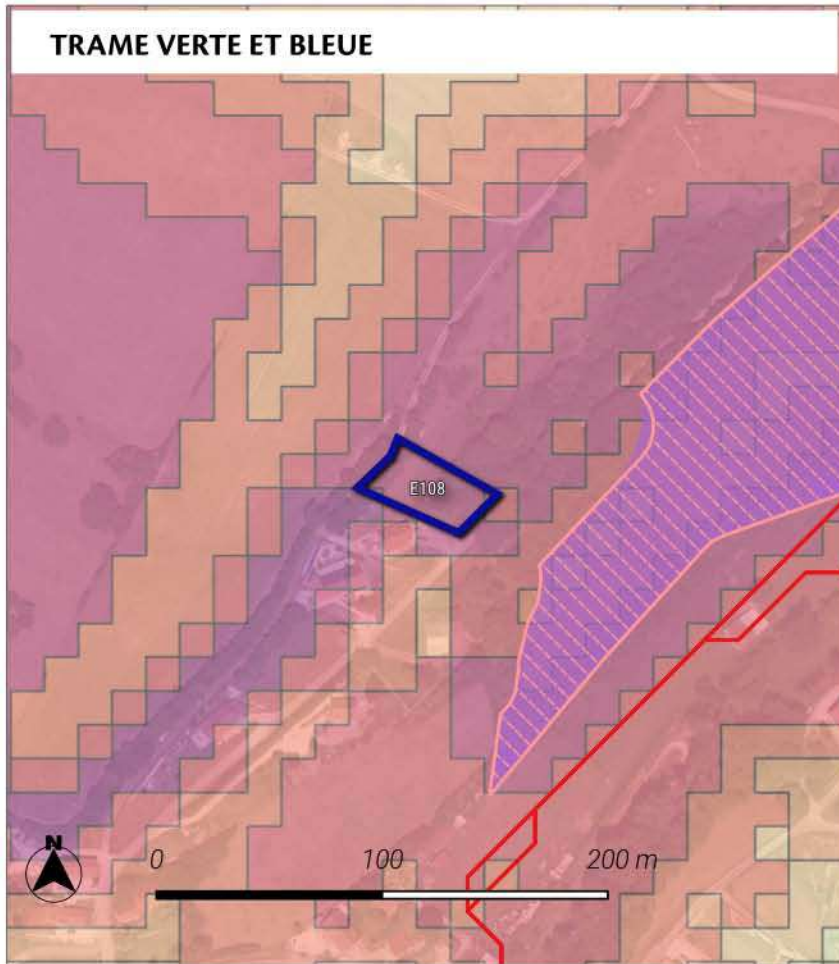


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

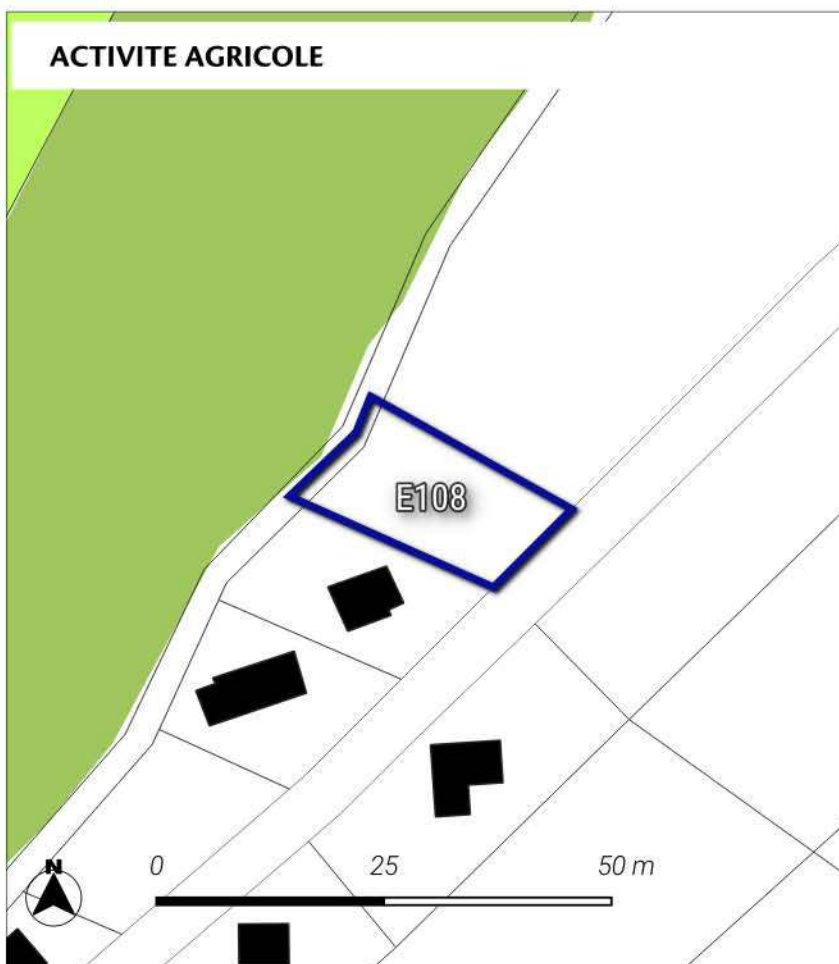
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

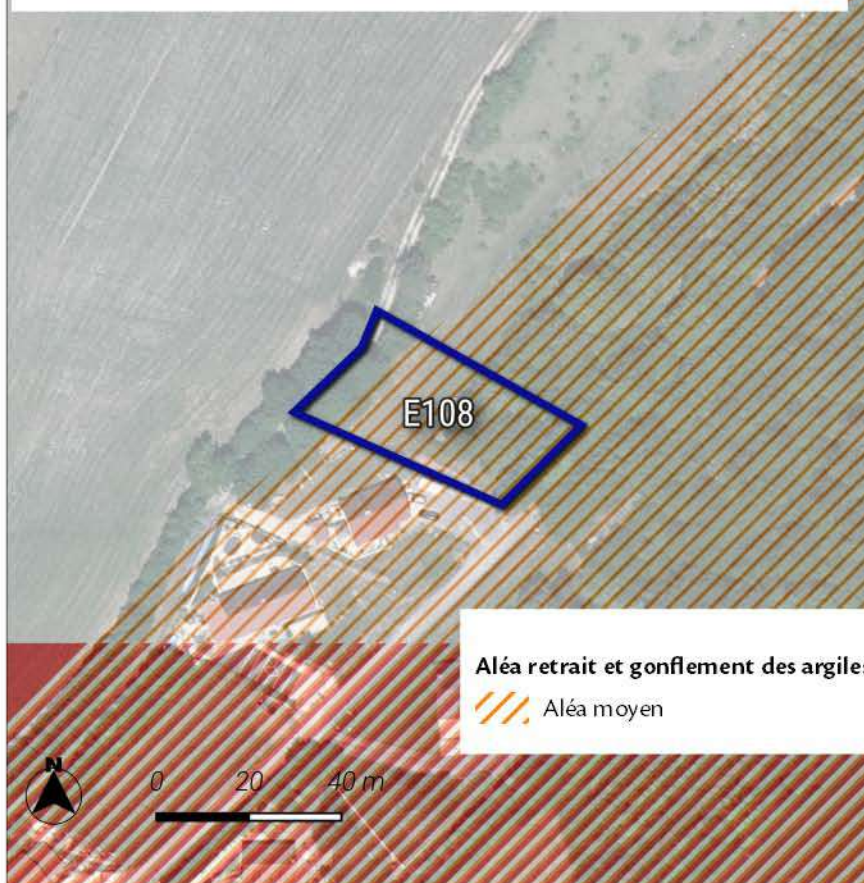
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

SYNTHESE DES ENJEUX



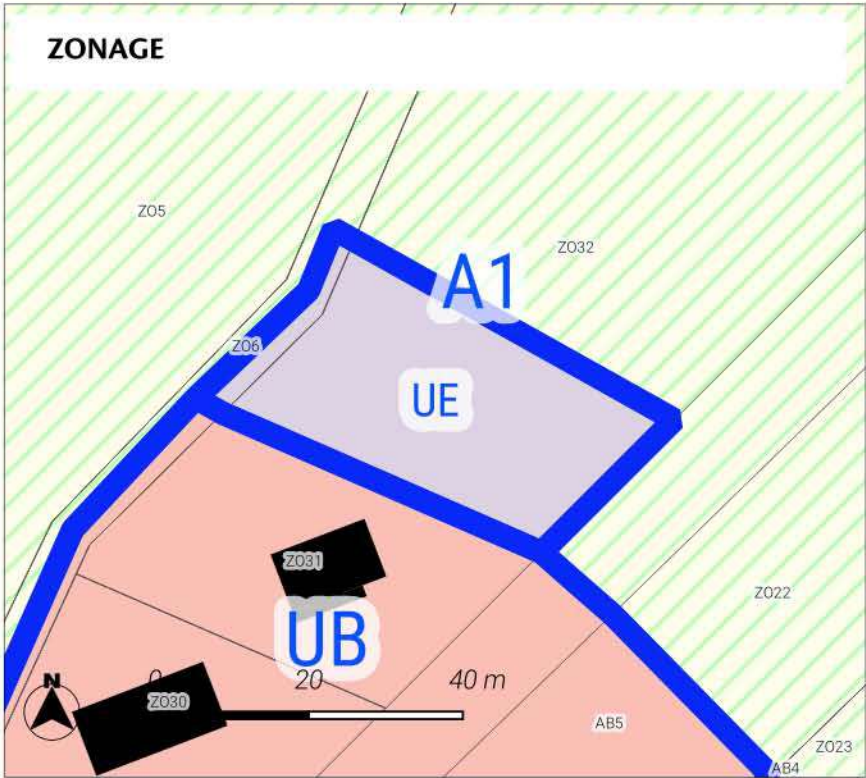
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

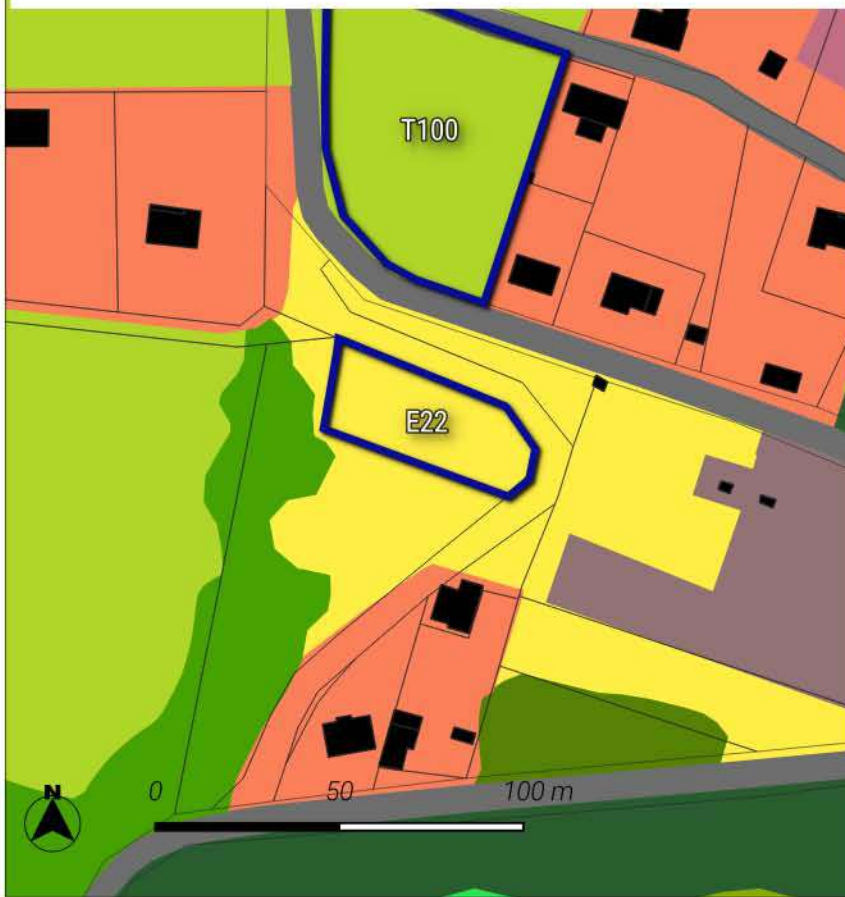


Le PLUi classe le secteur en zone UE.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation économique permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le maintien des activités économique sur le territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



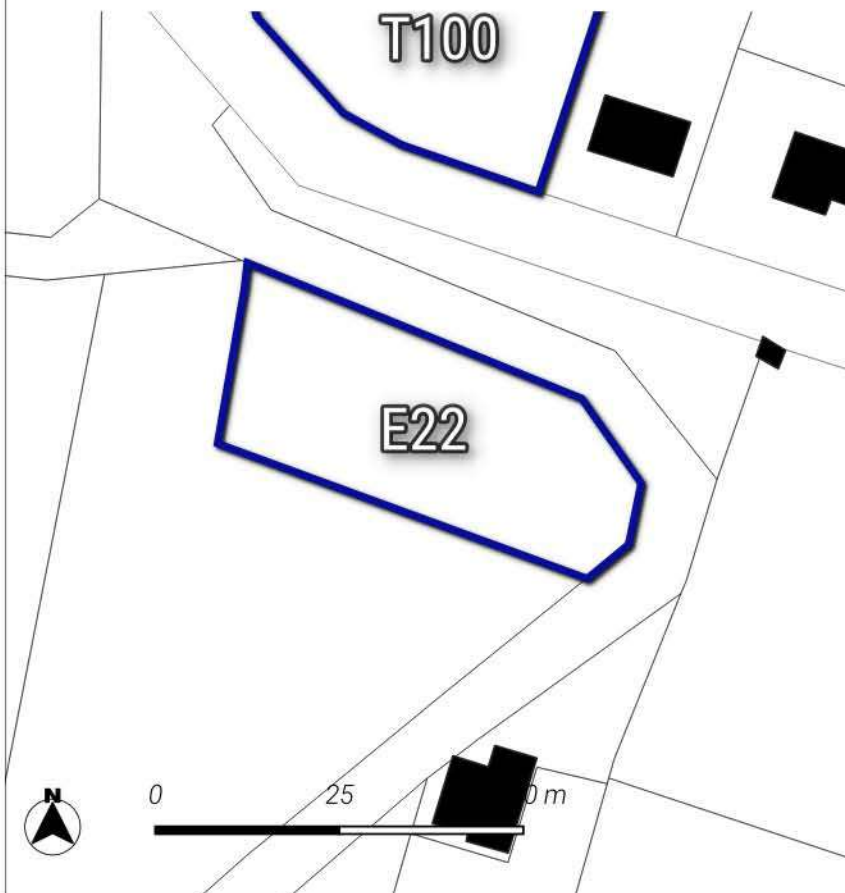
Le site se localise sur une surface de 0.13 ha sur la commune de Cour-l'Evêque.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à long terme.
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

MILIEUX NATURELS

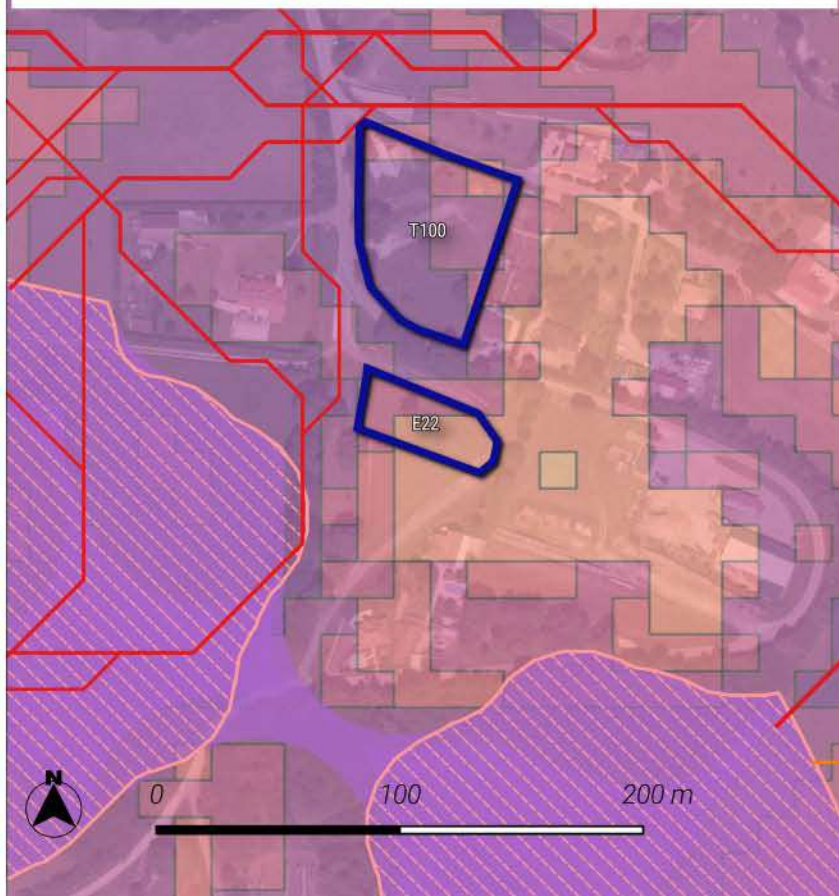


Très fort

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

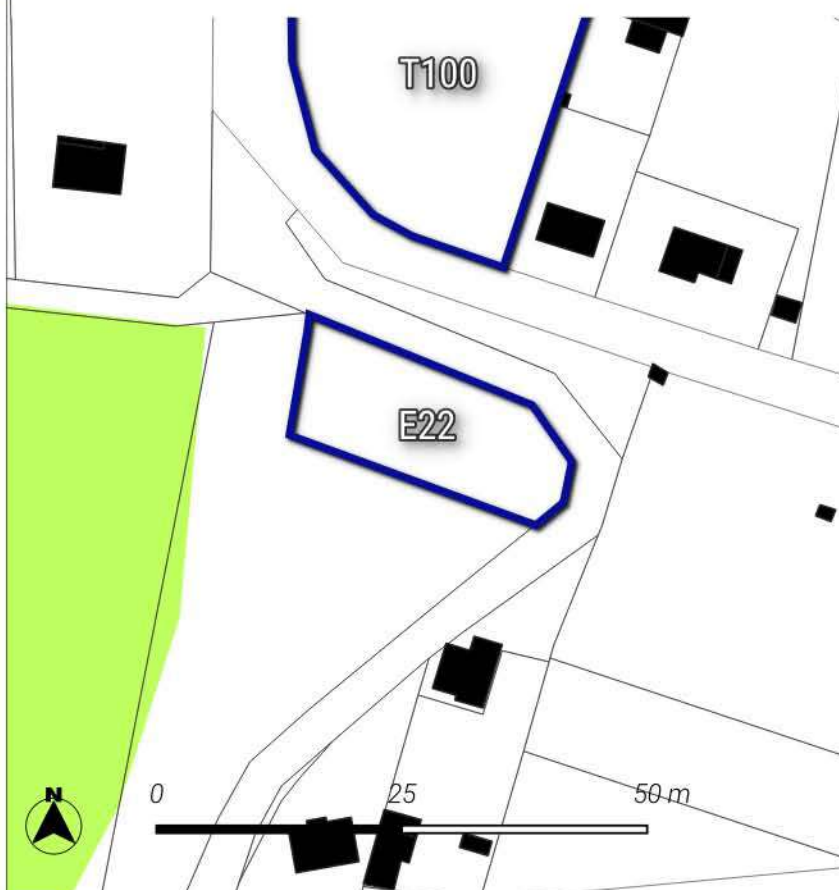
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

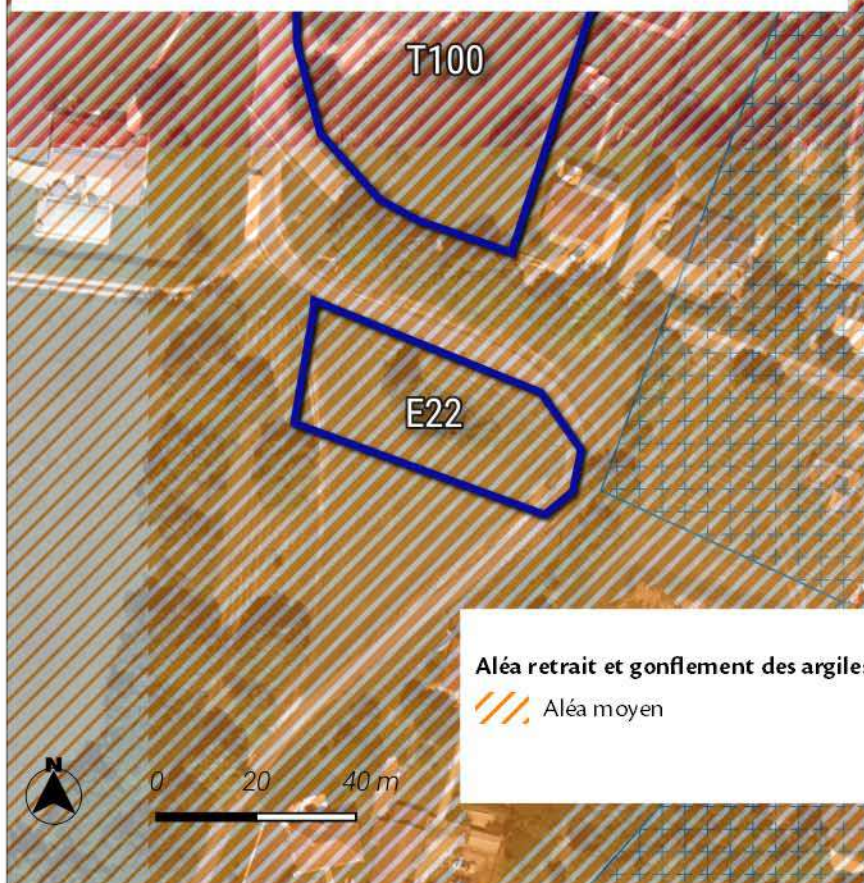
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

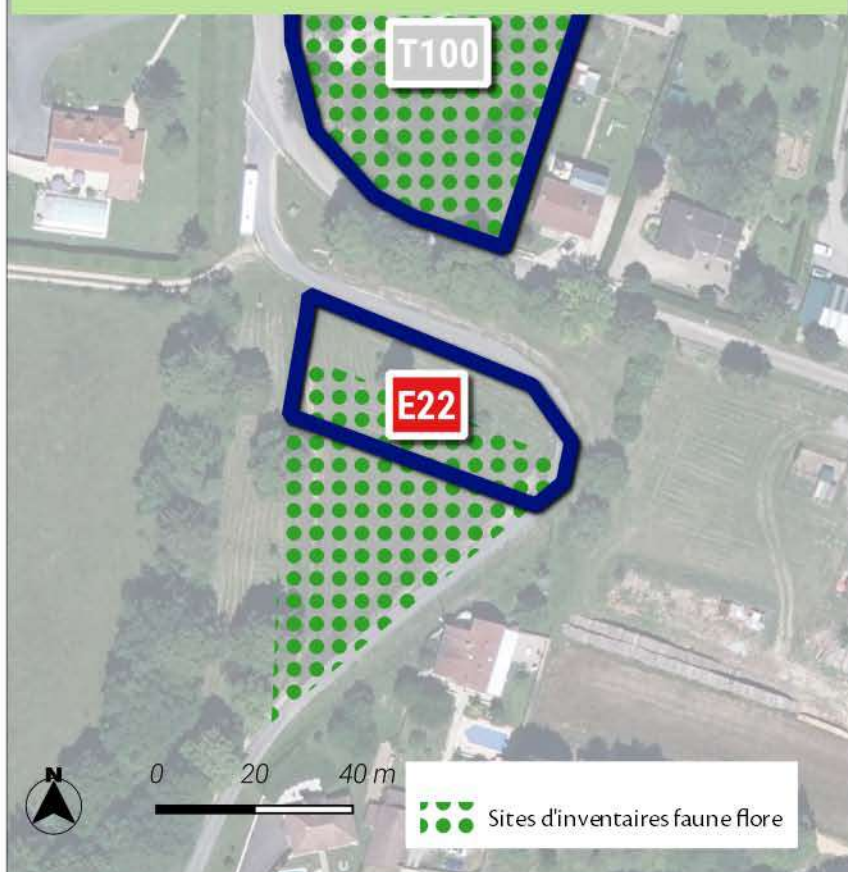
Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



fort

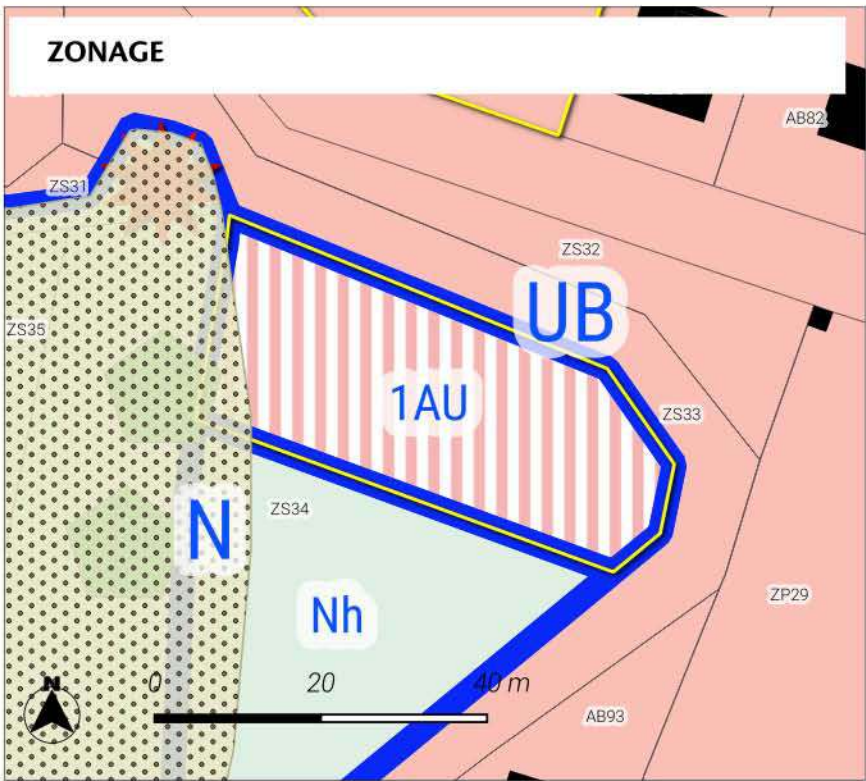
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
- Mare à protéger

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)
- Patrimoine naturel ponctuel (L151-23 du CU)
- Limites de zones

Zones Urbaines

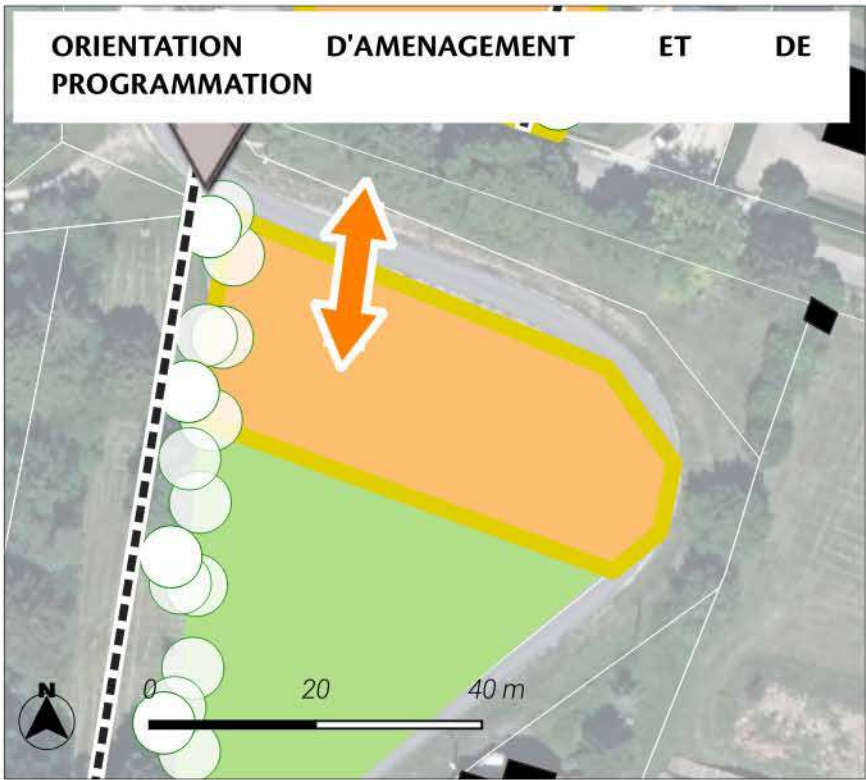
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spéciales

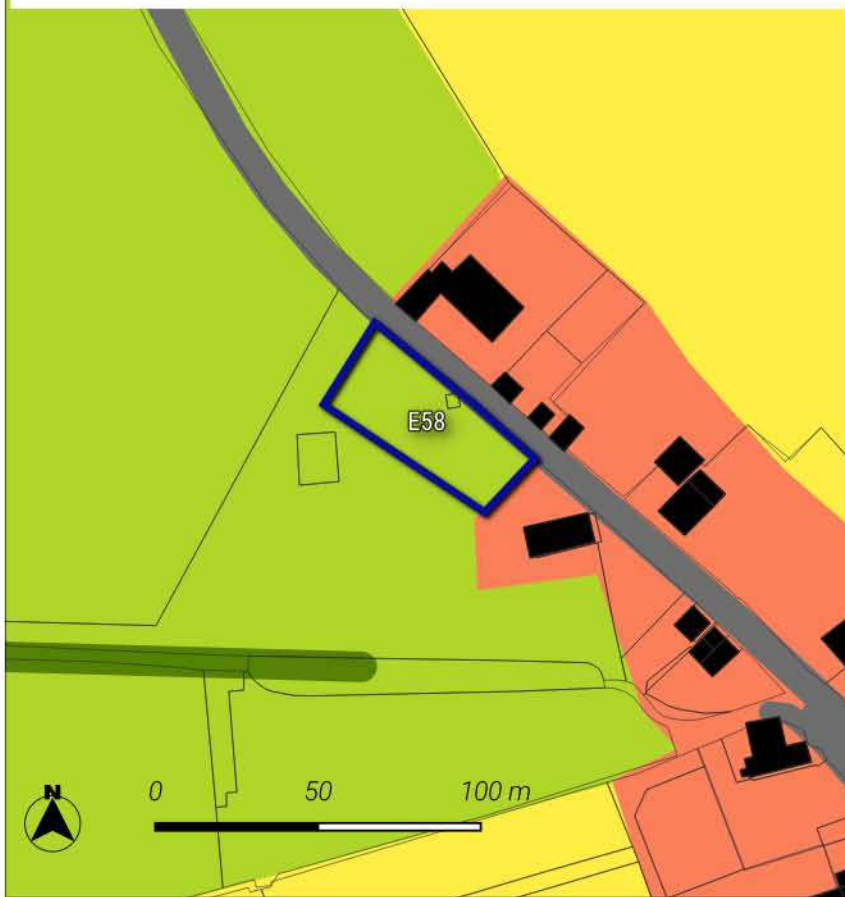


Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Les transitions avec les espaces naturels sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.16 ha sur la commune de Dinteville.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

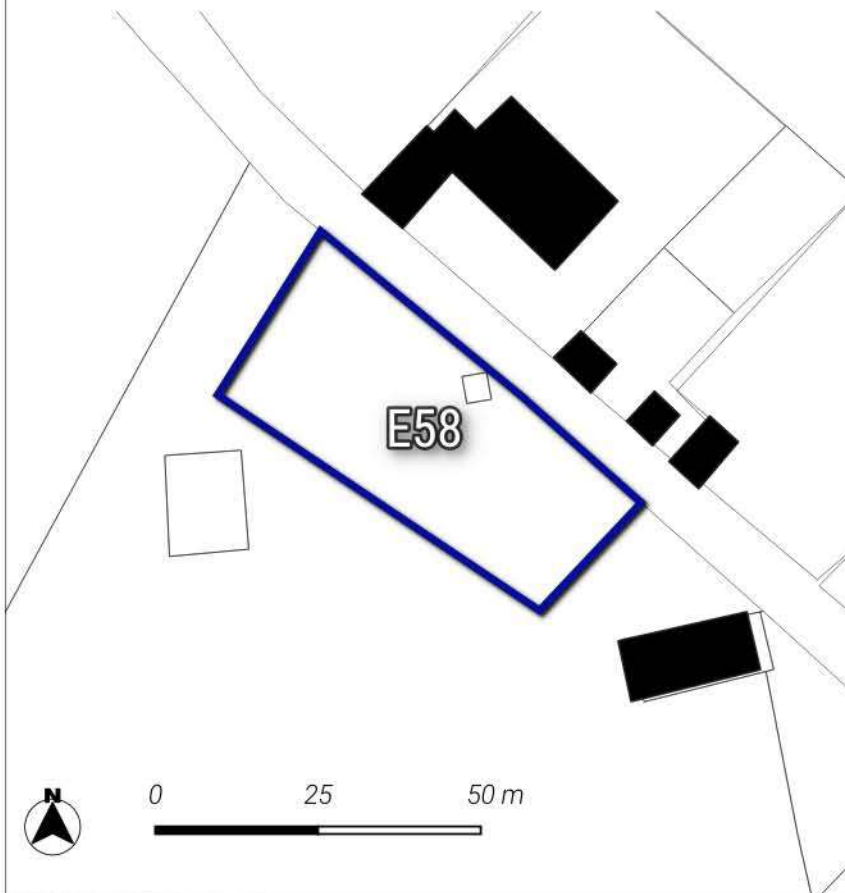
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

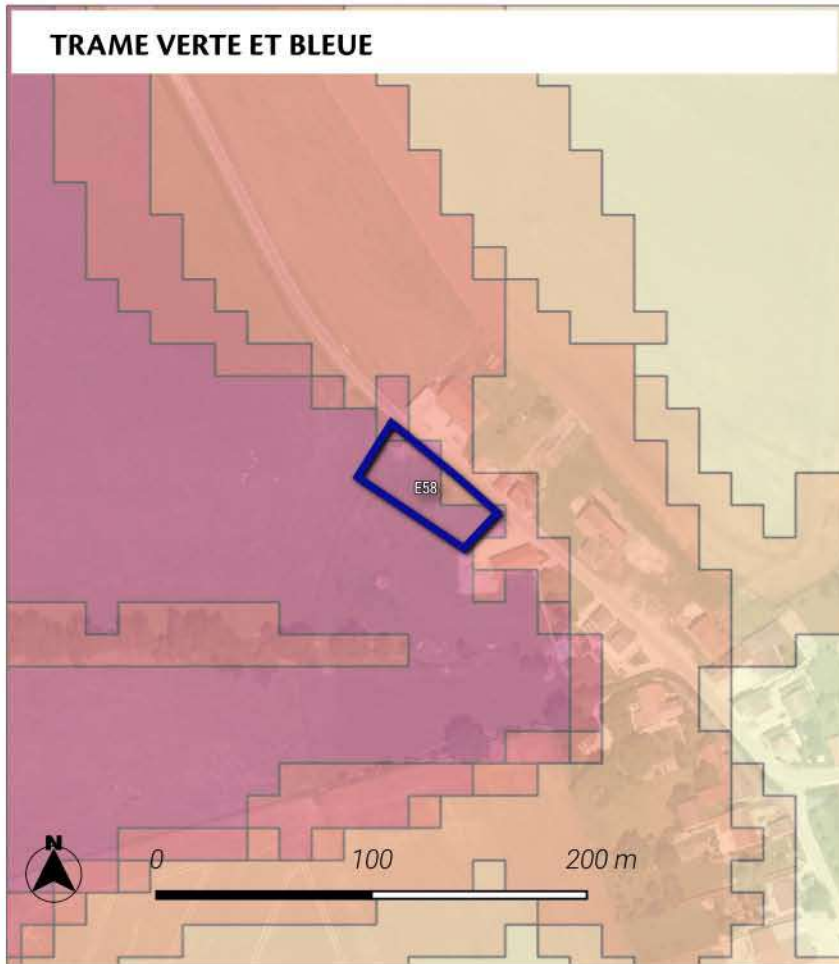


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.
Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

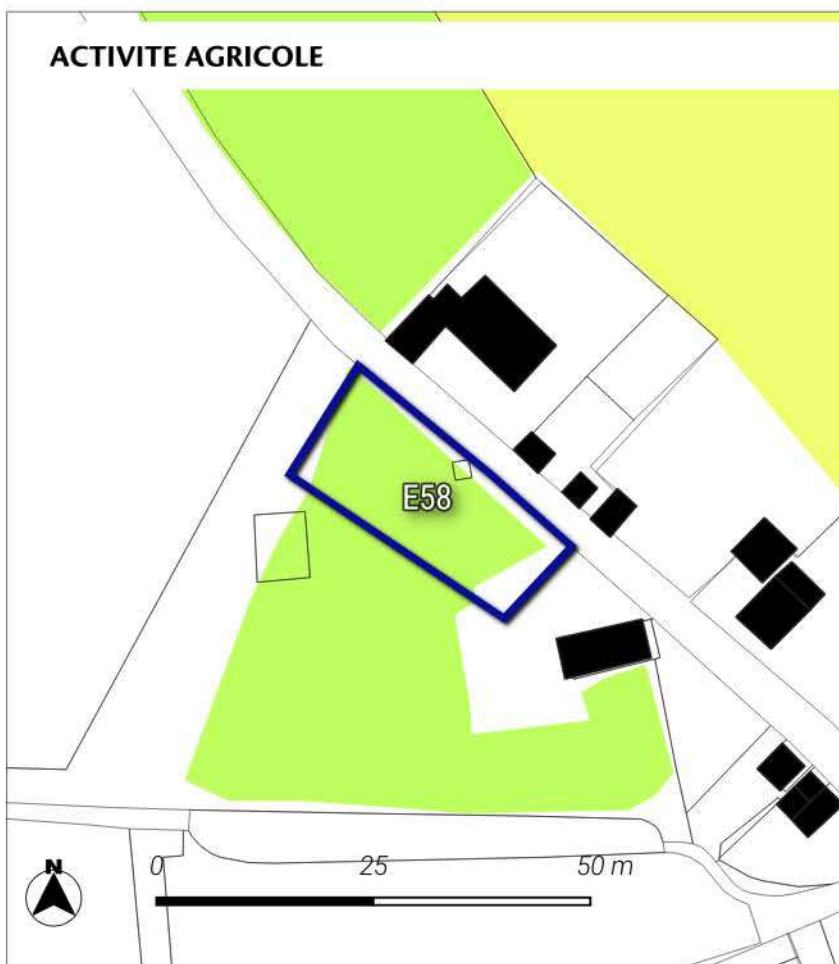
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.12 ha.

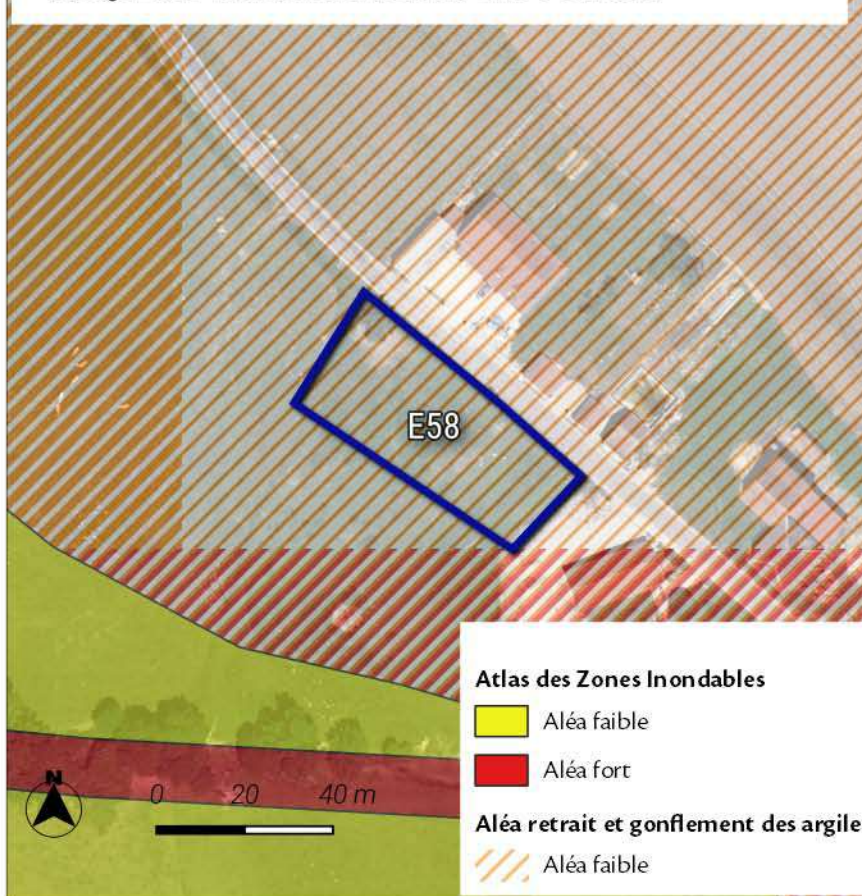
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  PRAIRIES PERMANENTES
-  ORGE

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

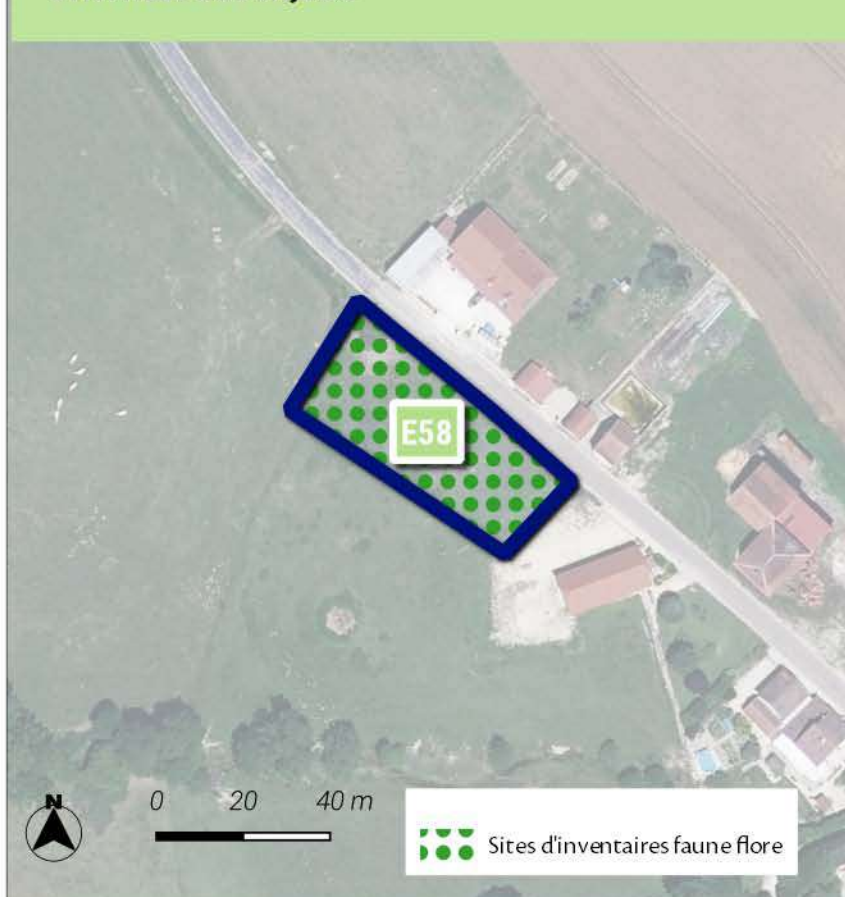
Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

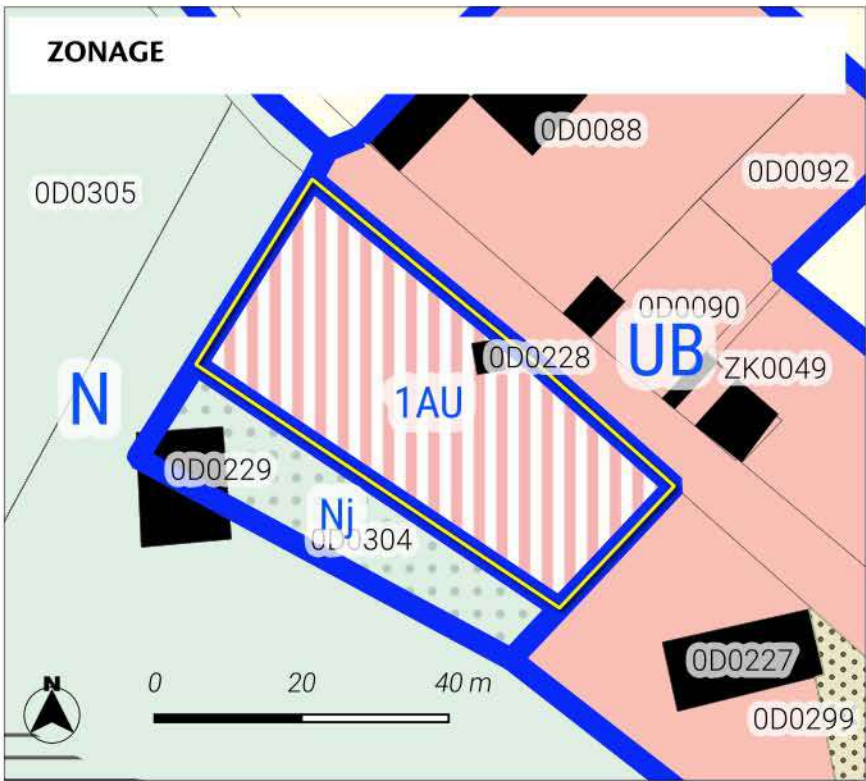
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

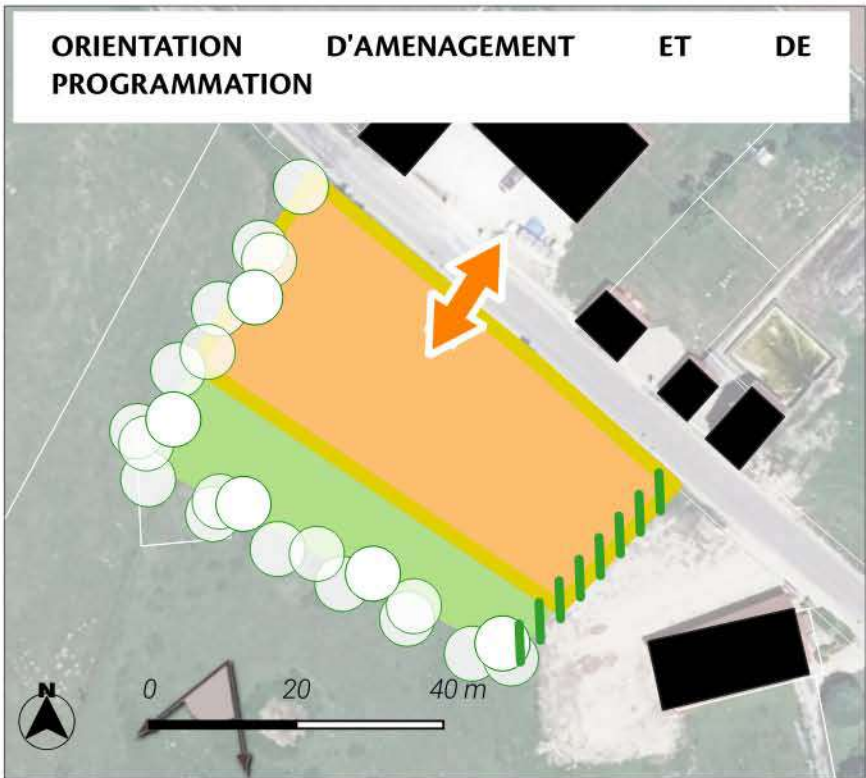
MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

- Aléa faible (Atlas des Zones Inondables)
 - Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
 - Mare à protéger
 - Limites de zones
 - batiments
- Zones Urbaines**
- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- Zones à Urbaniser**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.61 ha sur la commune de Giey-sur-Aujon.
Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.
Il est classé à vocation Activité/équipements au plan de zonage du PLUi.
Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Exploitations agricoles / Exploitations agricoles / Bâti continu / Bâti discontinu / Bâti discontinu / Bâti continu / Prairies, friches et délaissés agricoles.
Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

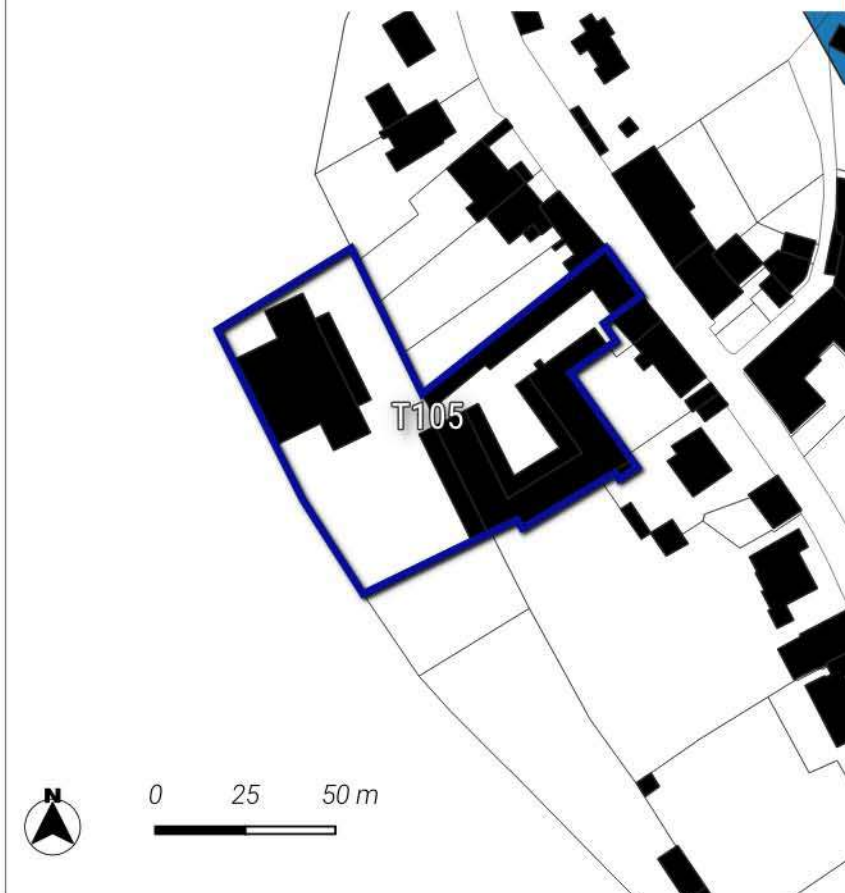
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1112-Bâti continu aéré
-  1123-Bâti individuel dense
-  1330-Exploitations agricoles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Neutre

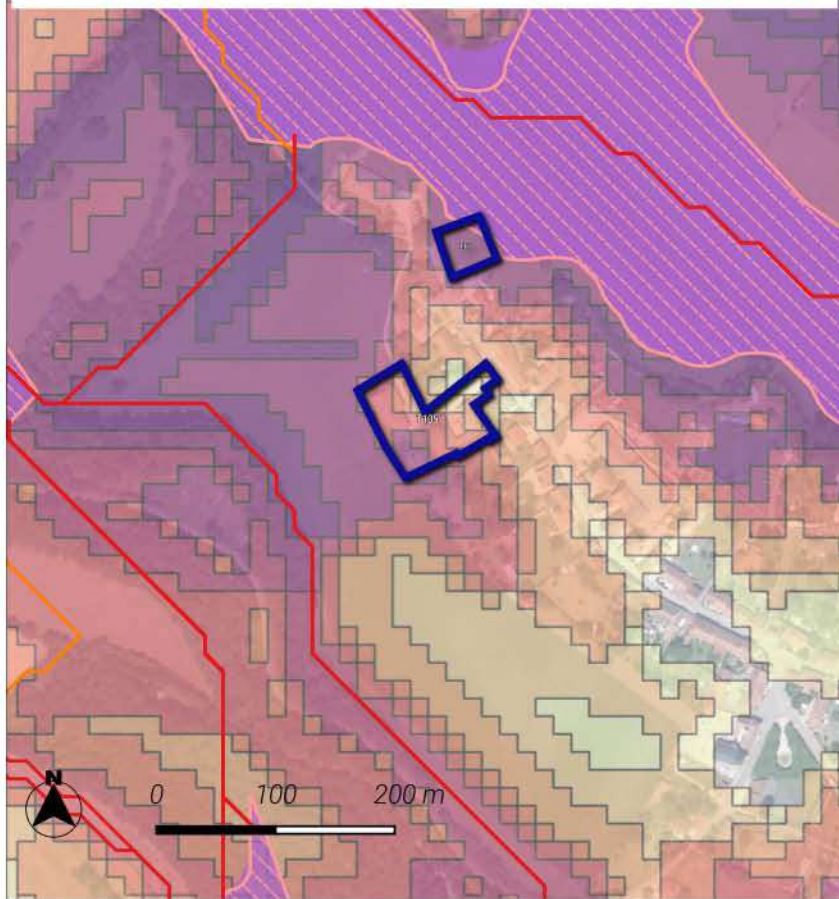
Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

-  ZDH-Agence de l'Eau Seine Normandie

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

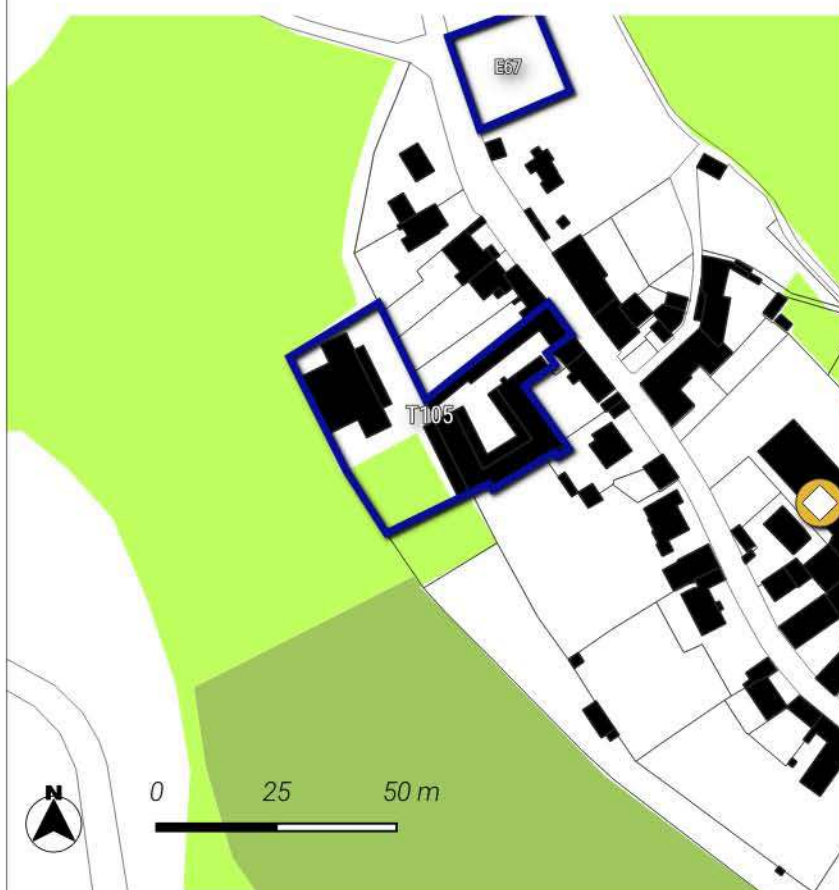
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.1 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

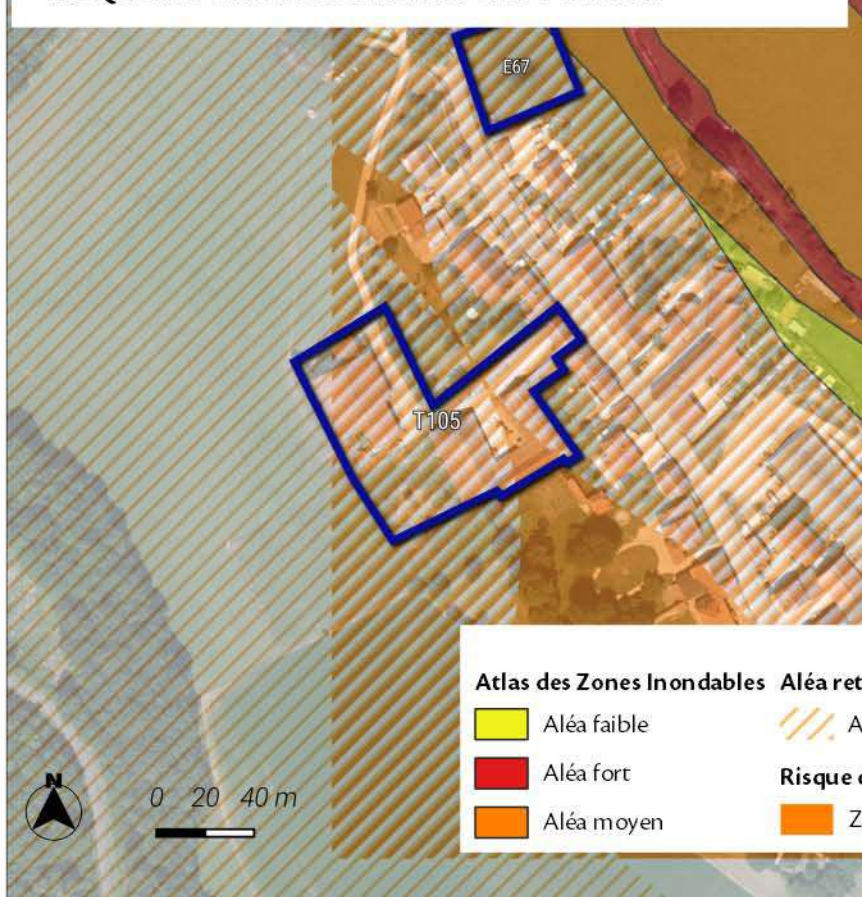


Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

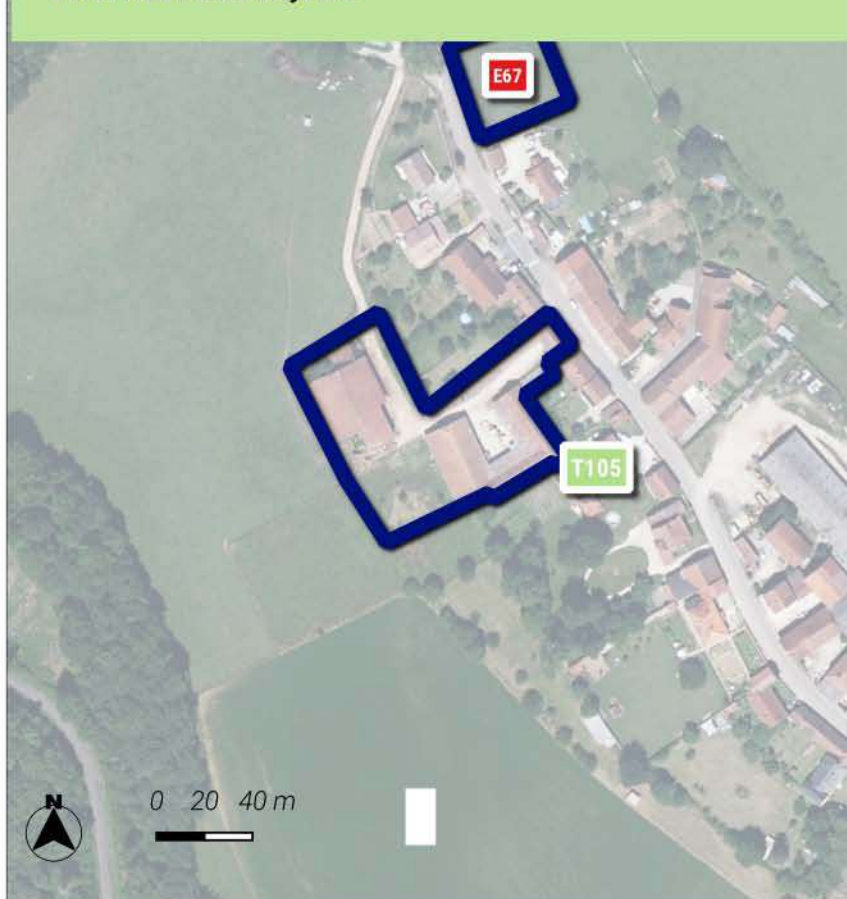
Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX

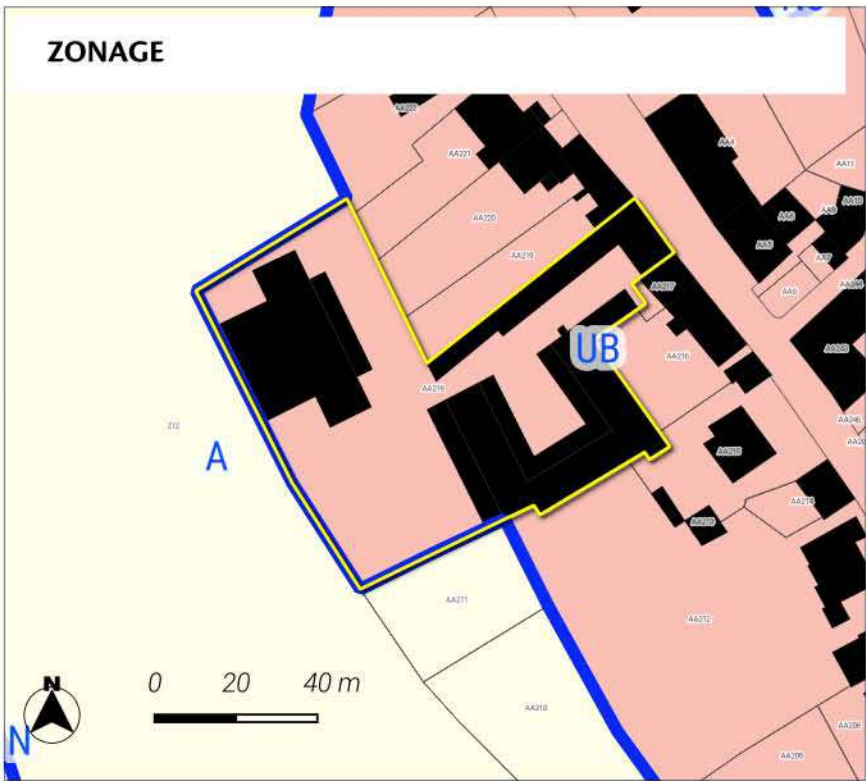


Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Limites de zones

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

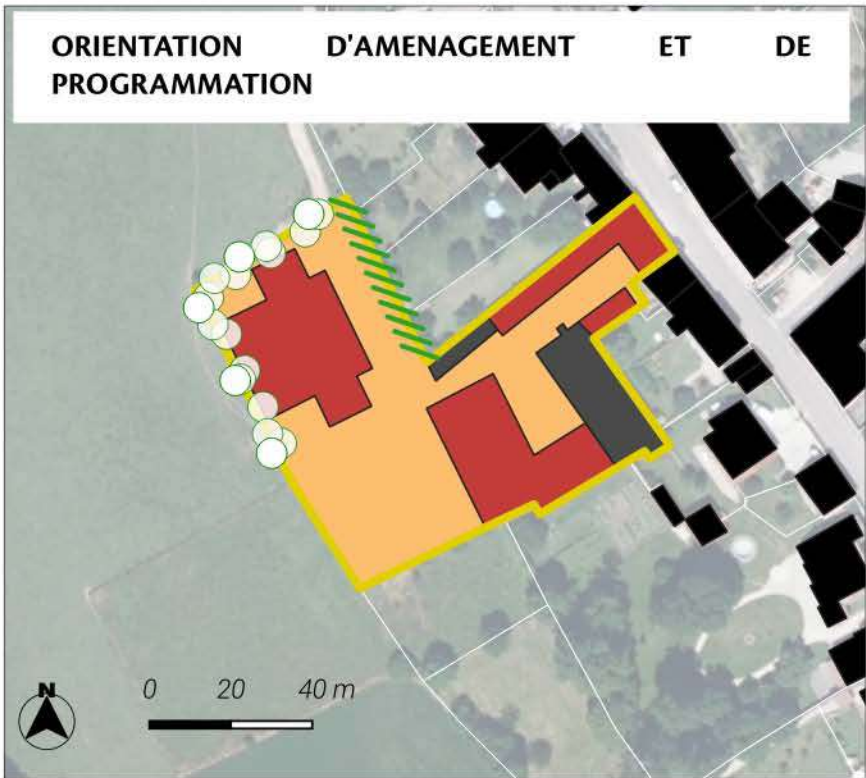
Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)



Le PLUi classe le secteur en zone UB.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions règlementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP	Prescriptions surfaciques	Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022
Prescriptions linéaires	Périmètre OAP	Habitat
Transition	Bâtiment existant	parcelles
Limite	Bâtiment à préserver	

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.11 ha sur la commune de Giey-sur-Aujon.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

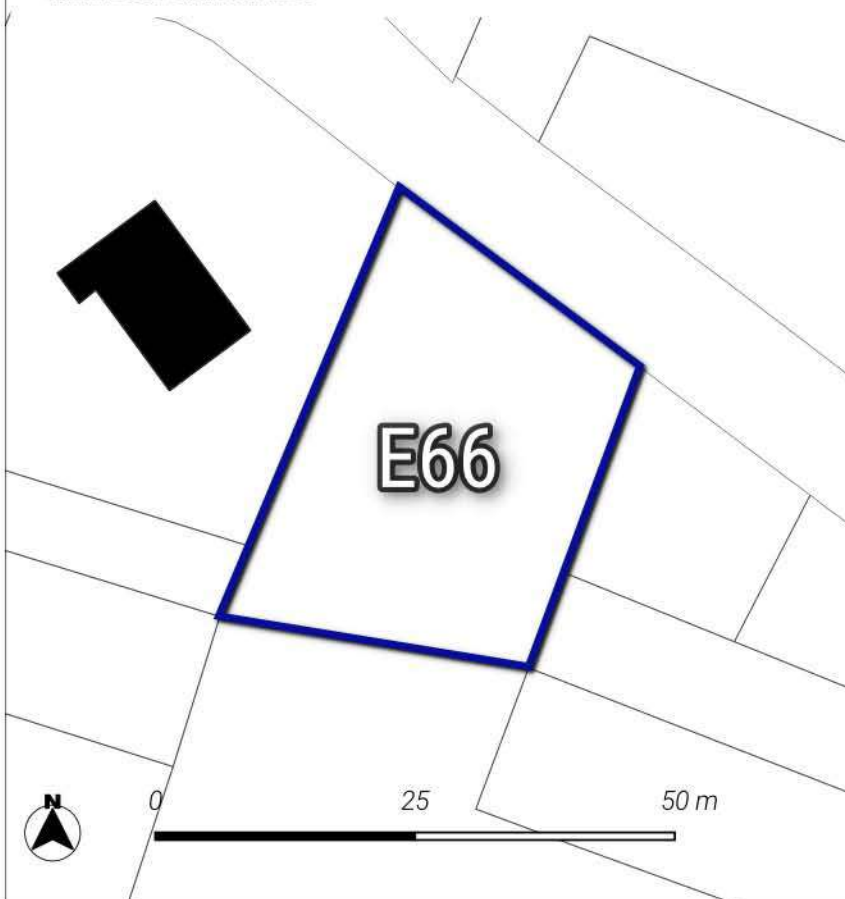
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1510-Espaces verts urbains

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

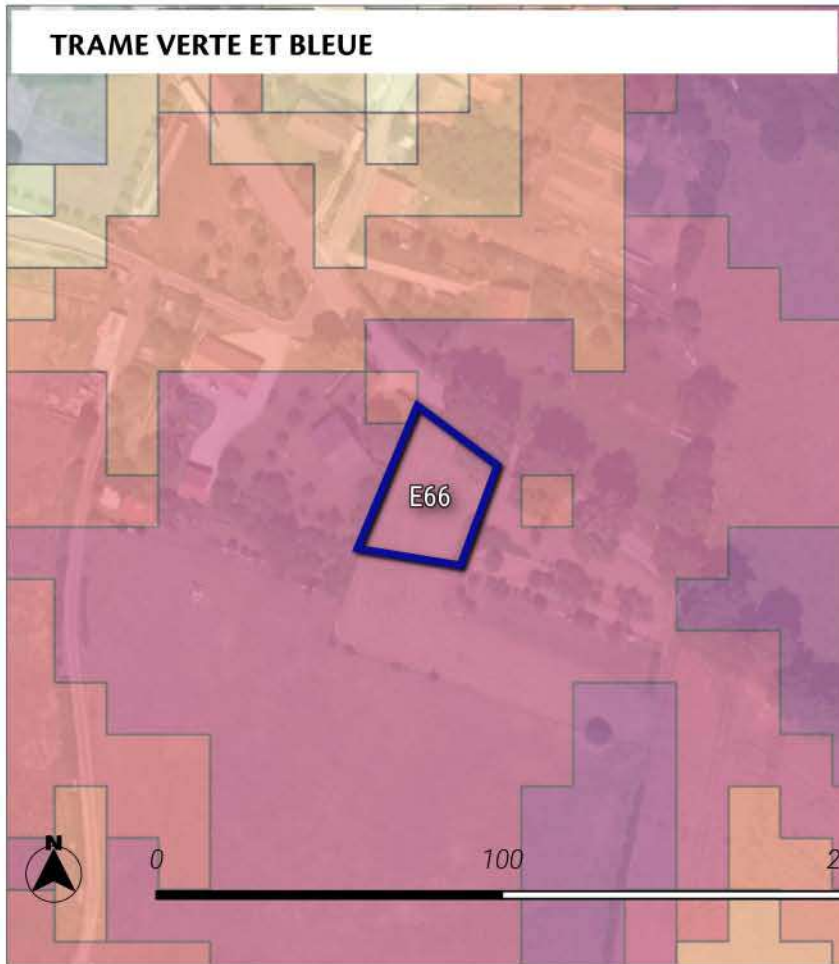


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

La surface impactée représente 0.1 ha.

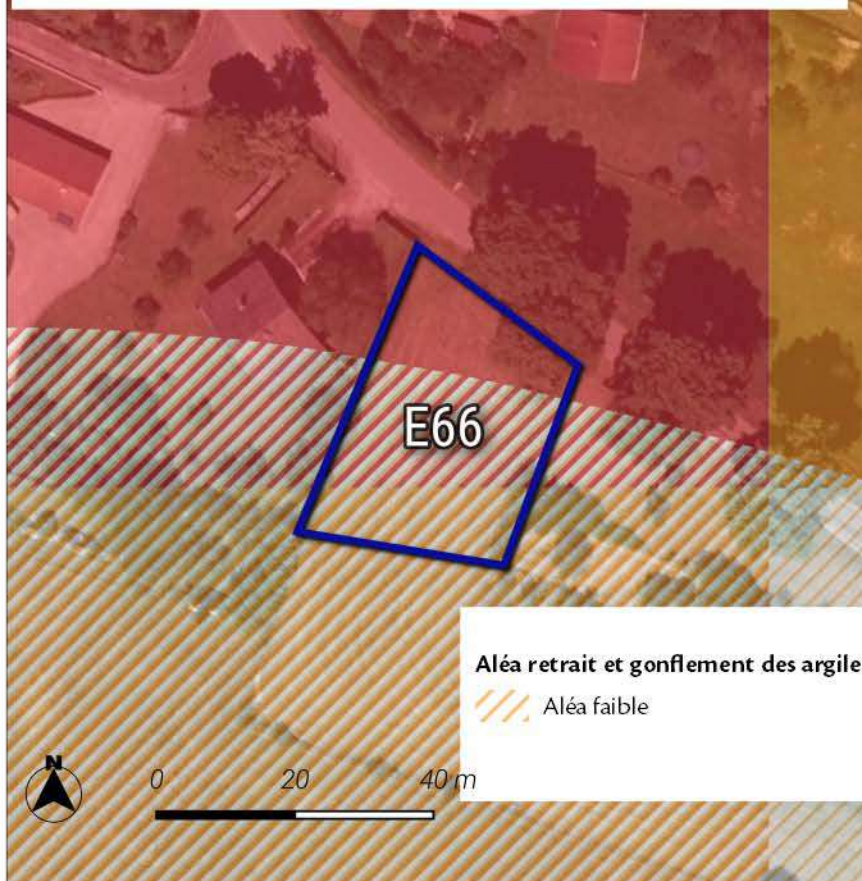
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

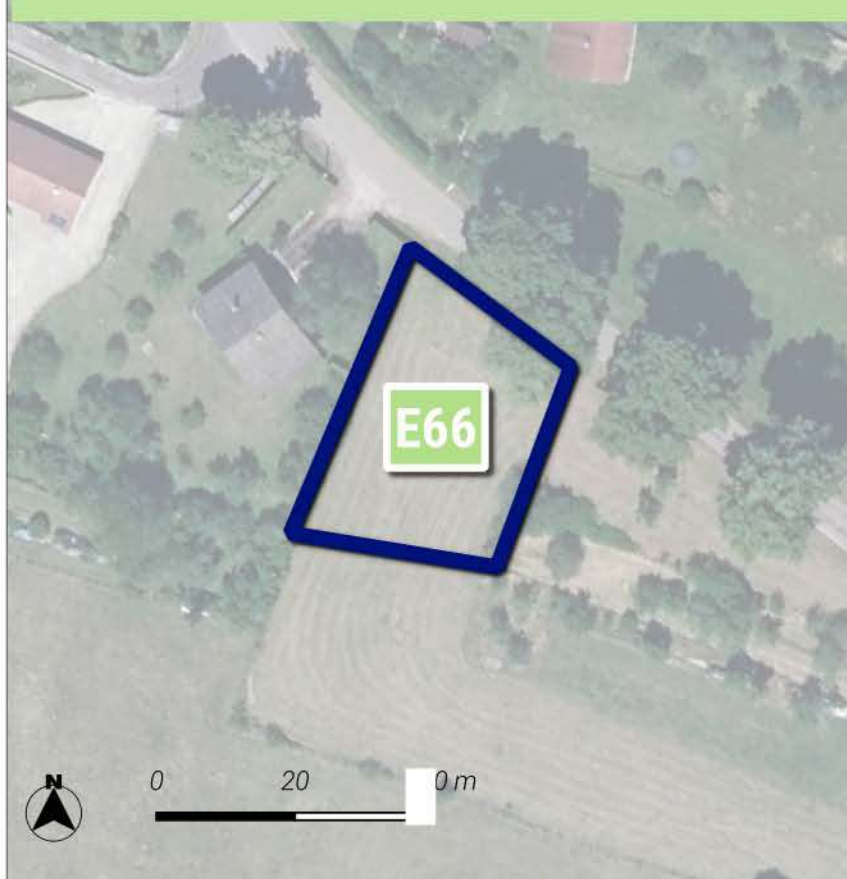
Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



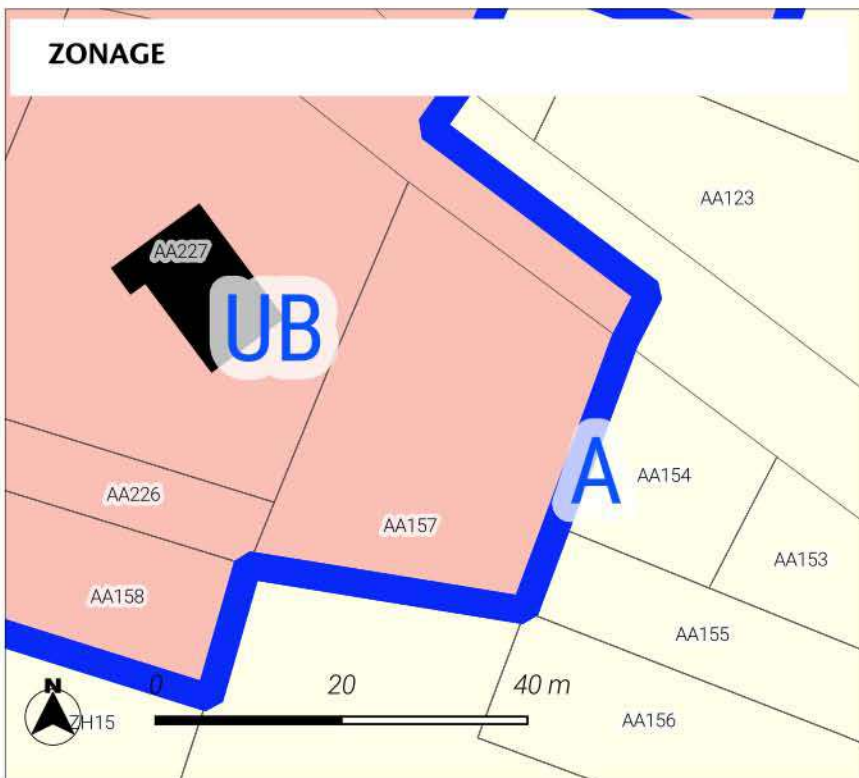
Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

— Limites de zones

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.16 ha sur la commune de Giey-sur-Aujon.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

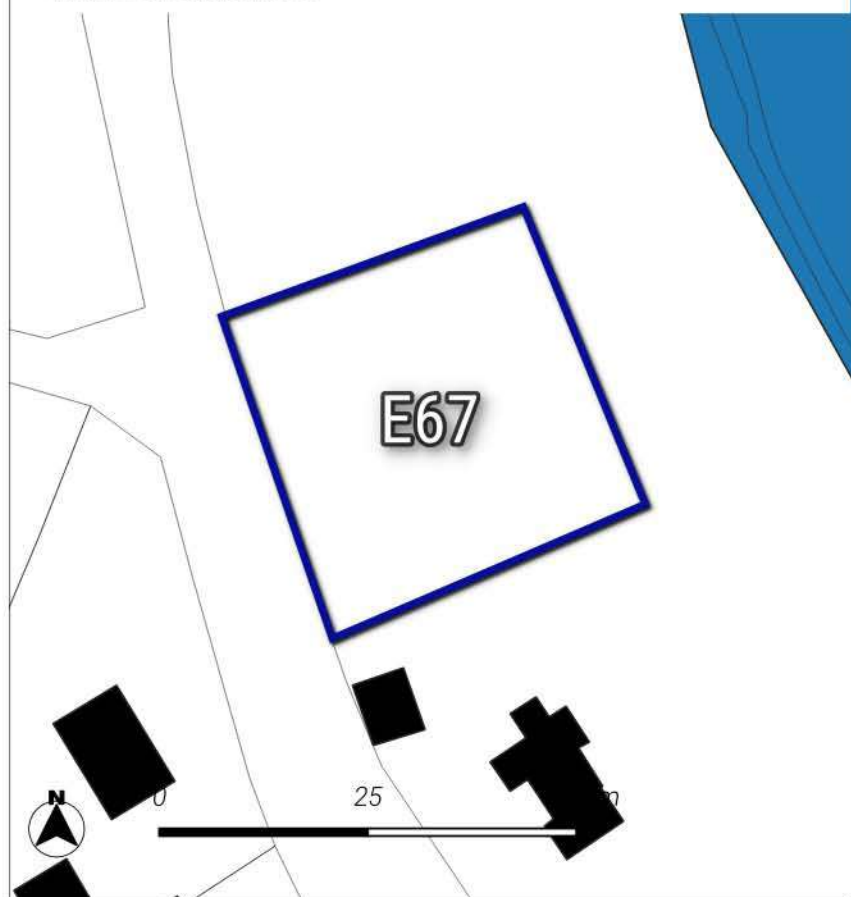
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Le site est localisé au sein du site SIC FR2100293 _ Vallée de l'Aujon, de Chameroy a Arc-en-Barrois.

Très fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 210015530 _ HAUTE VALLEE DE L'AUJON DE PERROGNEY A ARC EN BARROIS (MONTROT).

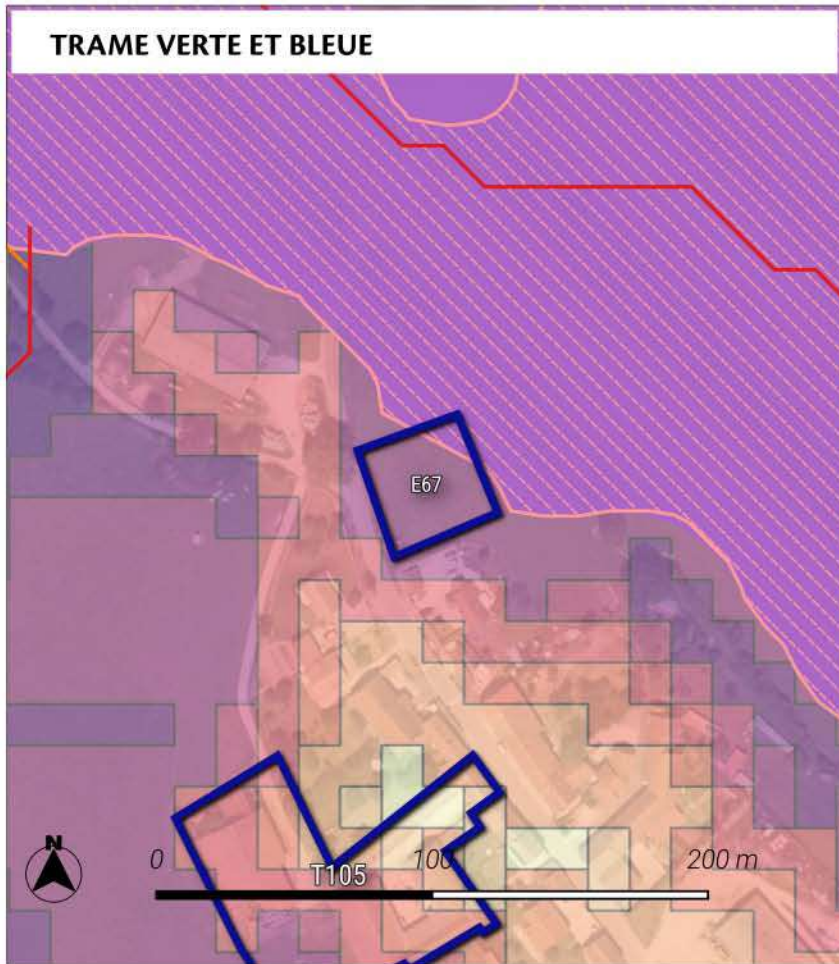
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 210015530 _ HAUTE VALLEE DE L'AUJON DE PERROGNEY A ARC EN BARROIS (MONTROT).

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zones humides

 ZDH-Agence de l'Eau Seine Normandie

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

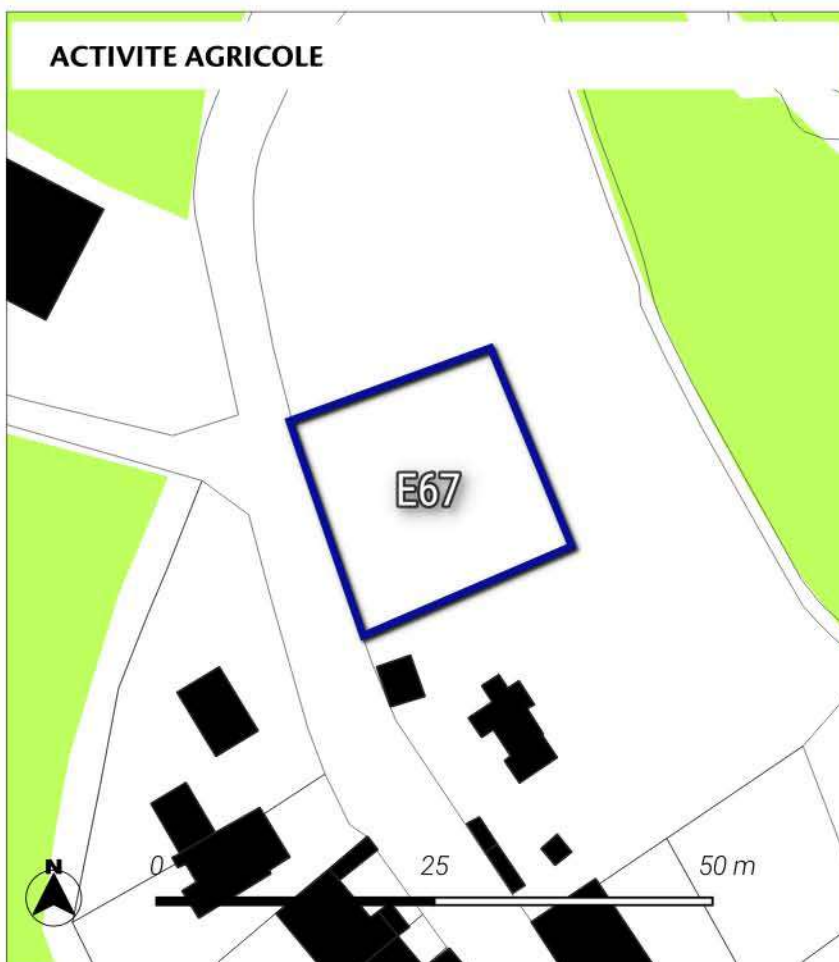
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

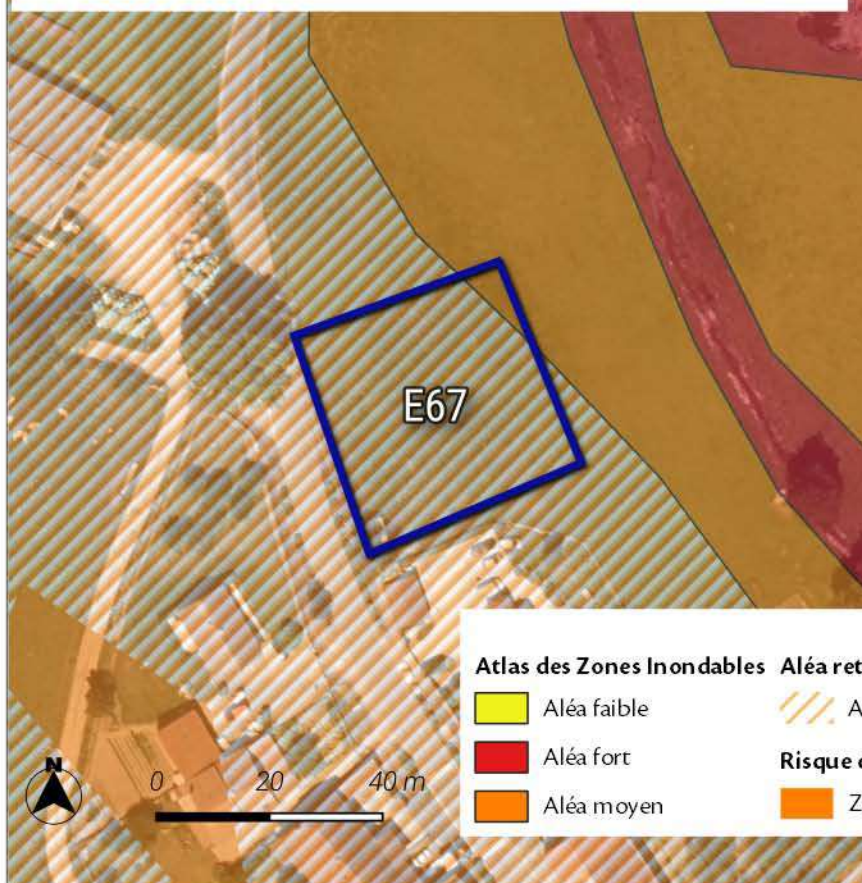
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet se localise au sein de périmètres de risque inondation.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



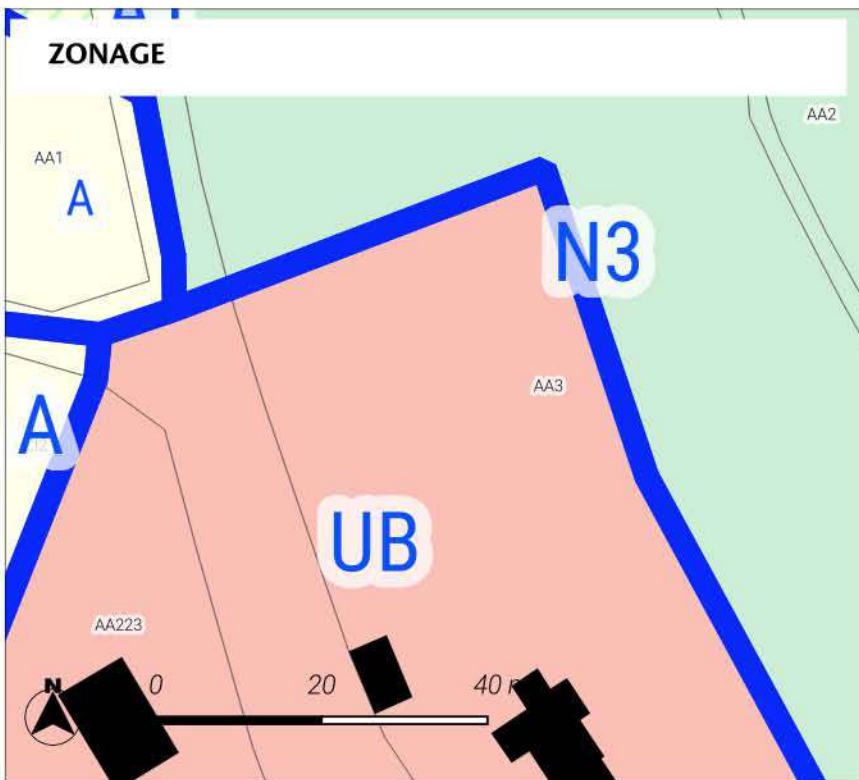
fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

— Limites de zones

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A : Zone agricole

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)

Le PLUi classe le secteur en zone UB.

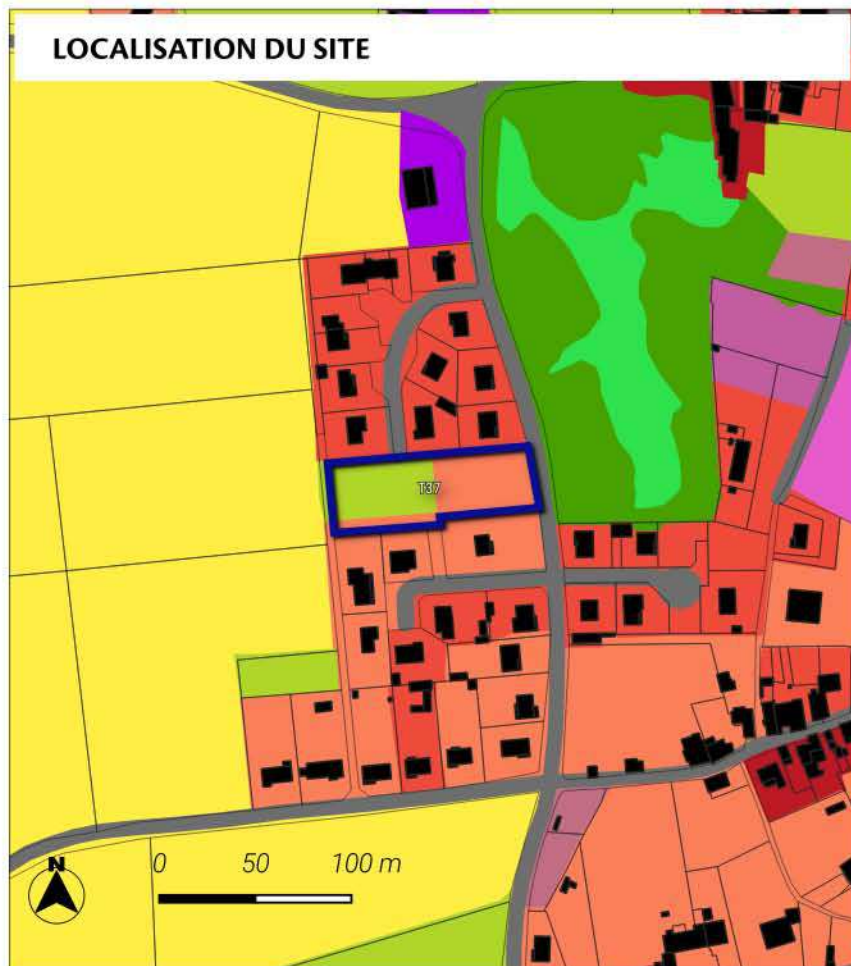
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels sont préservées limitant ainsi les éventuels impacts.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.37 ha sur la commune de Laferté-sur-Aube.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1123-Bâti individuel dense
-  1124-Bâti individuel lâche
-  1412-Emprise réseau routier
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



Le site est localisé au sein du site ZICO 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

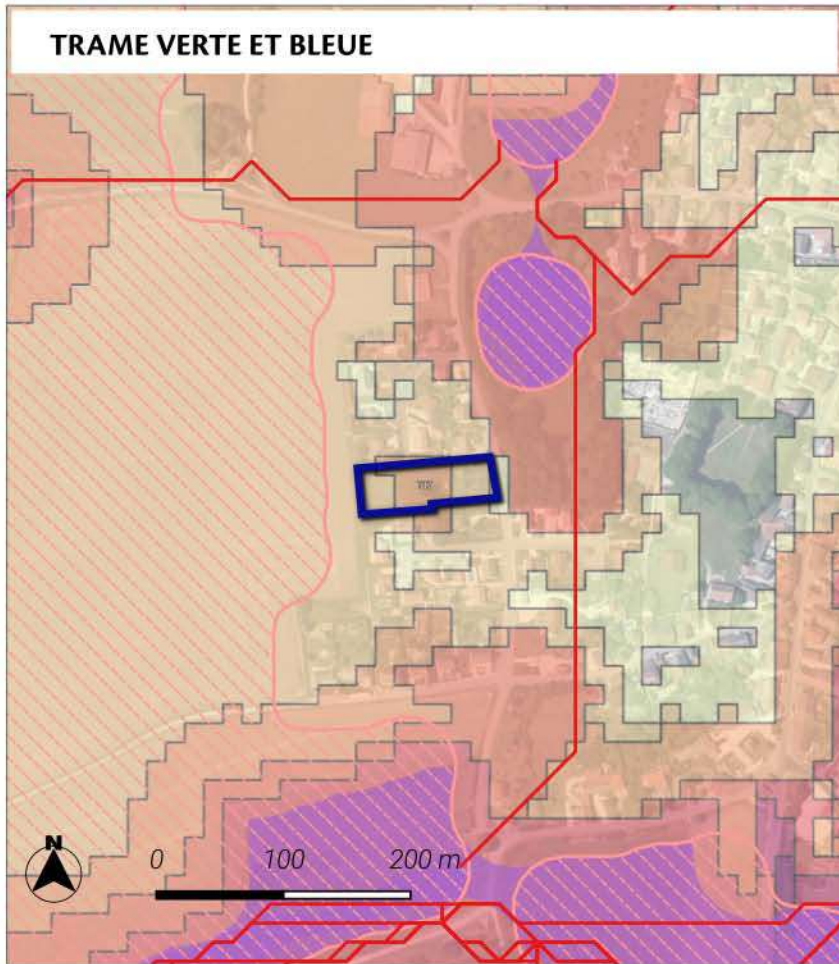
Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

Neutre

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

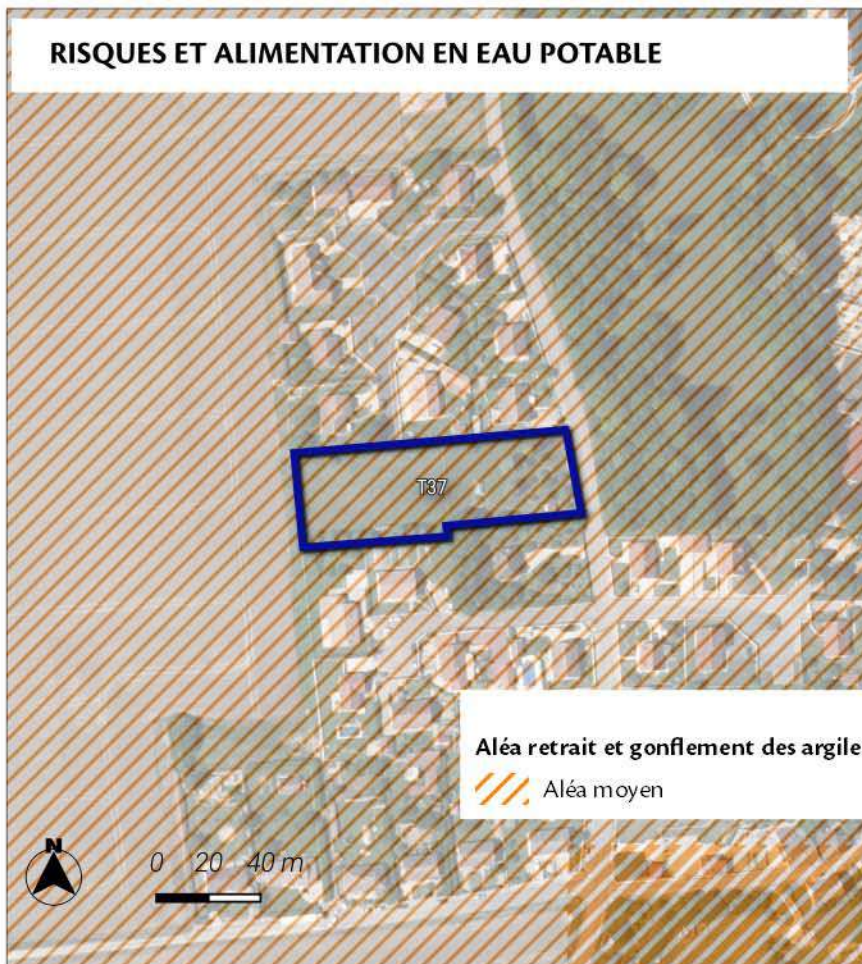
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



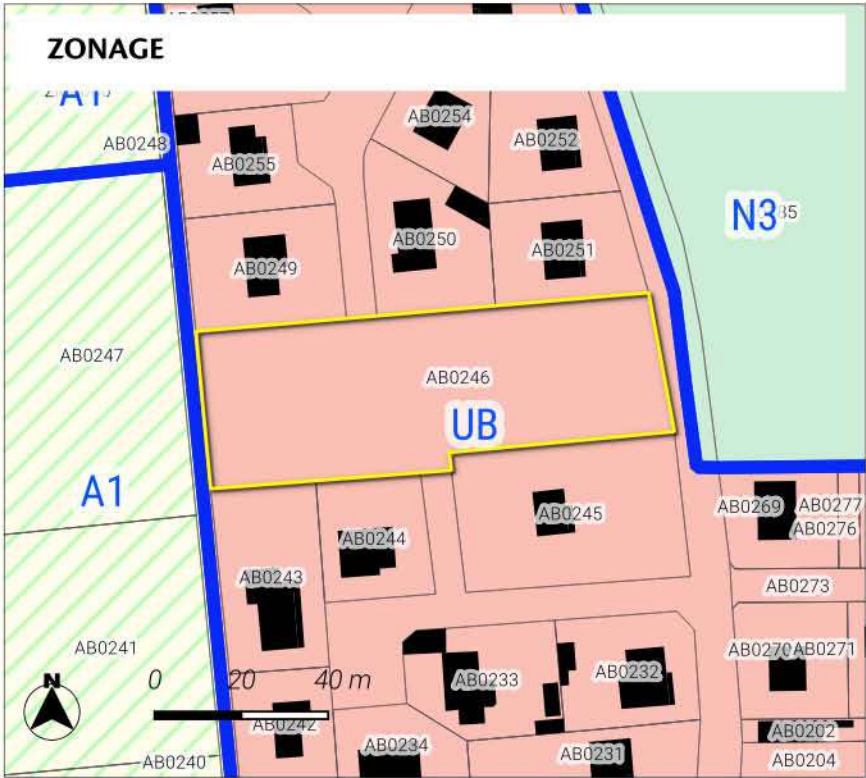
Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Limites de zones

batiments

Zones Urbaines

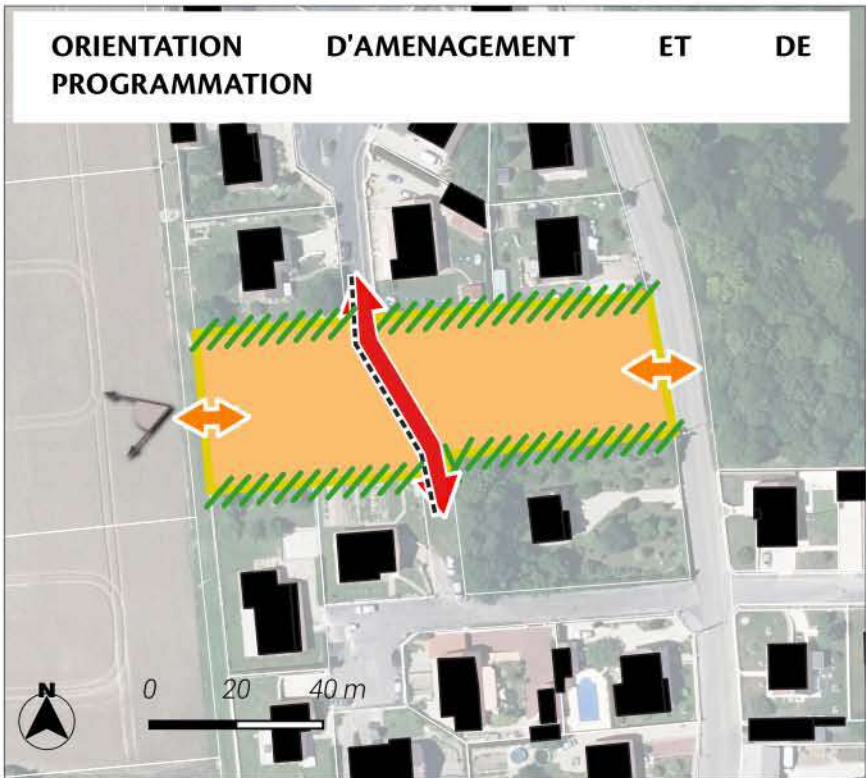
UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)



Le PLUi classe le secteur en zone UB.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.
La desserte du site est envisagée au moyen des principes d'accès et de voiries inscrits.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP	Limite	Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022
Prescriptions ponctuelles	accès	Habitat
Cône de vue	Voirie	
Prescriptions linéaires	Prescriptions surfaciques	
mur	Périmètre OAP	

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.27 ha sur la commune de Lanty-sur-Aube.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

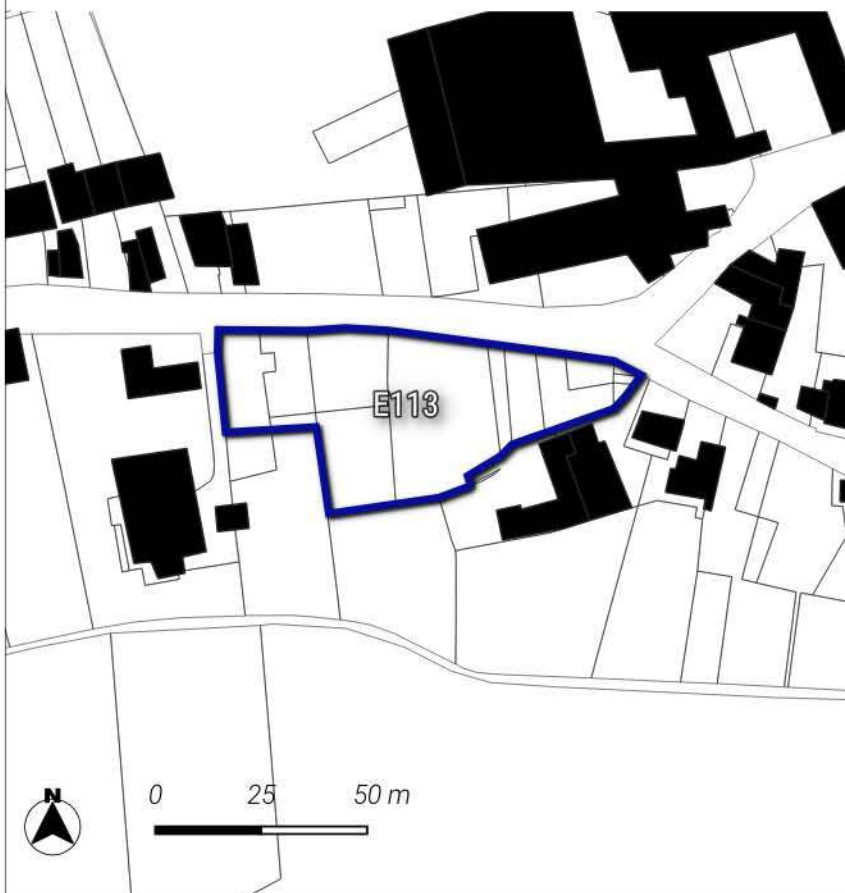
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

MILIEUX NATURELS



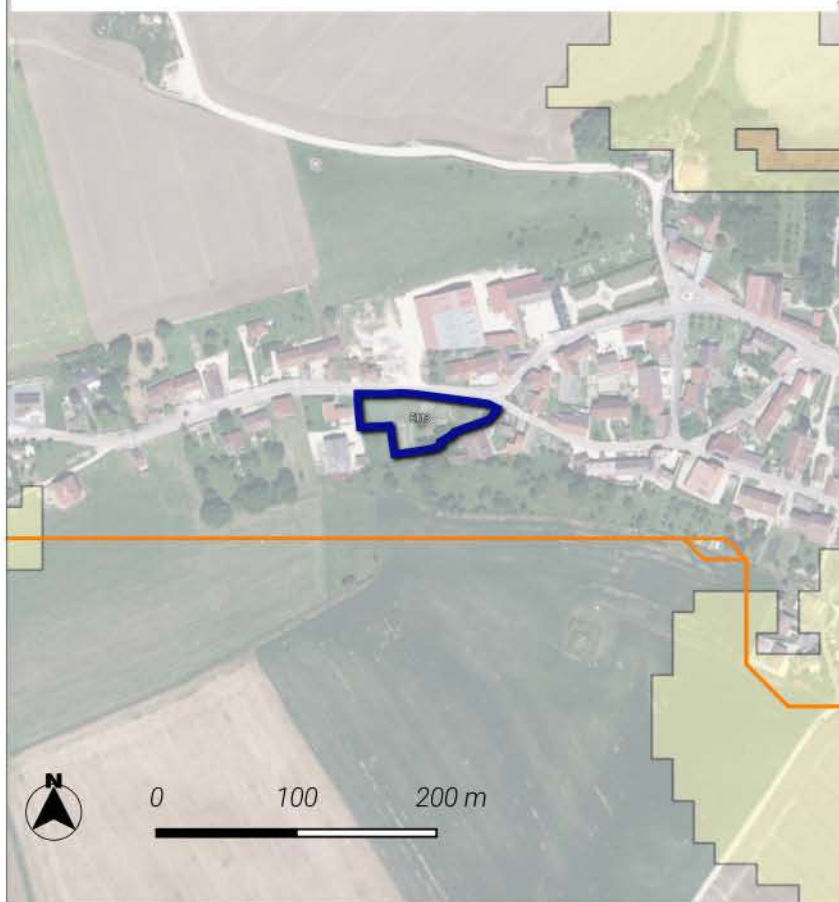
Neutre

Le site est localisé au sein du site ZICO 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

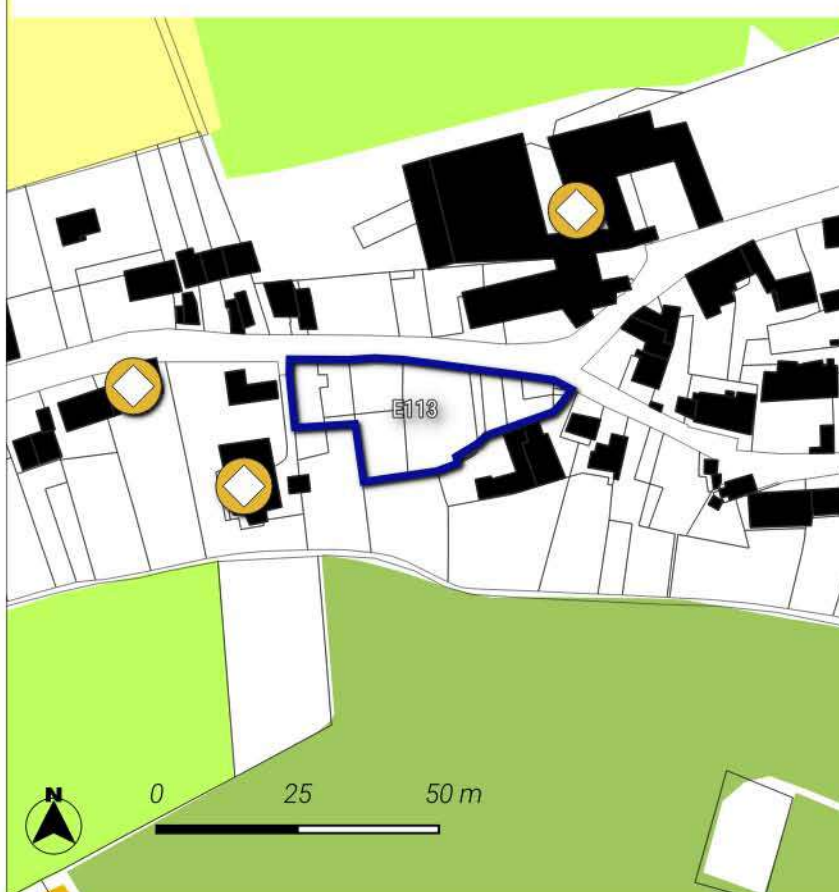
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

Néanmoins, le site est à moins de 150 mètres de bâtiments agricoles.

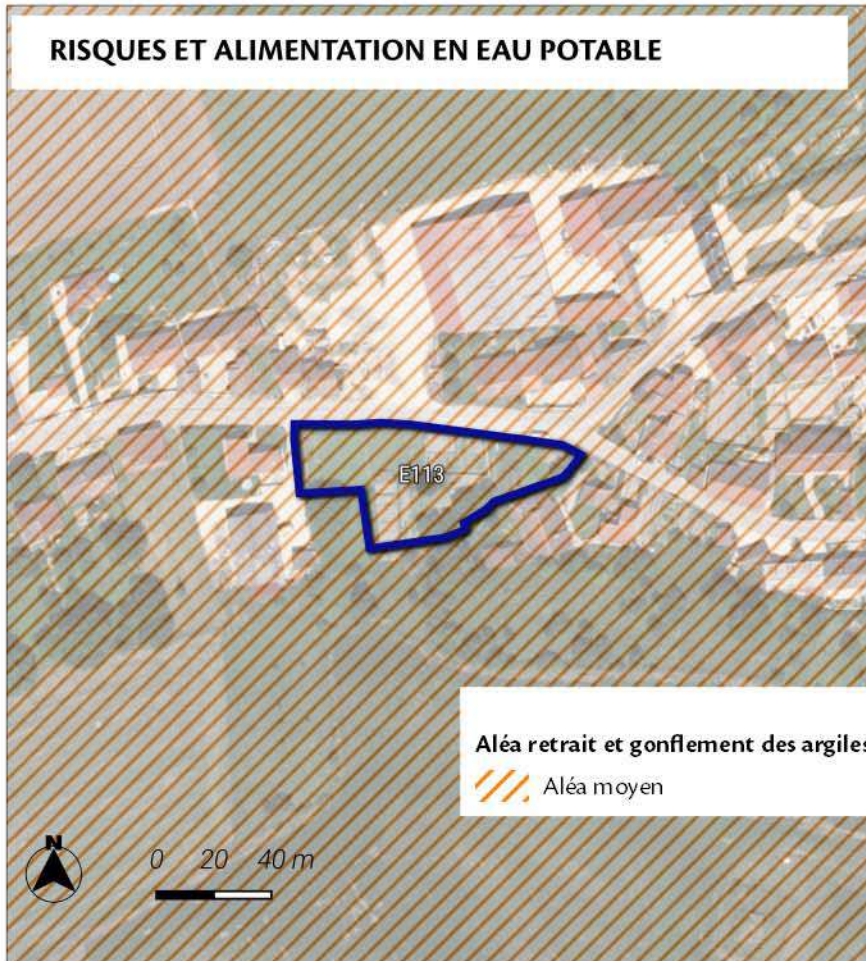


Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE
-  FOURRAGE
-  PRAIRIES PERMANENTES
-  DIVERS
-  PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

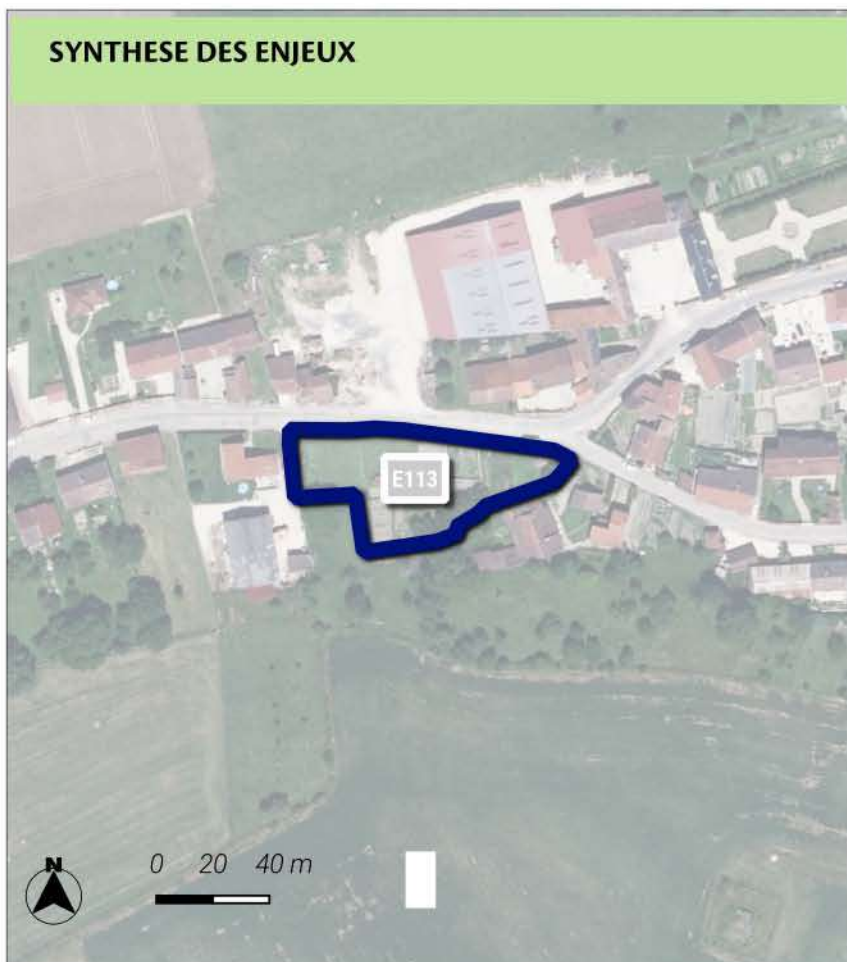
Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



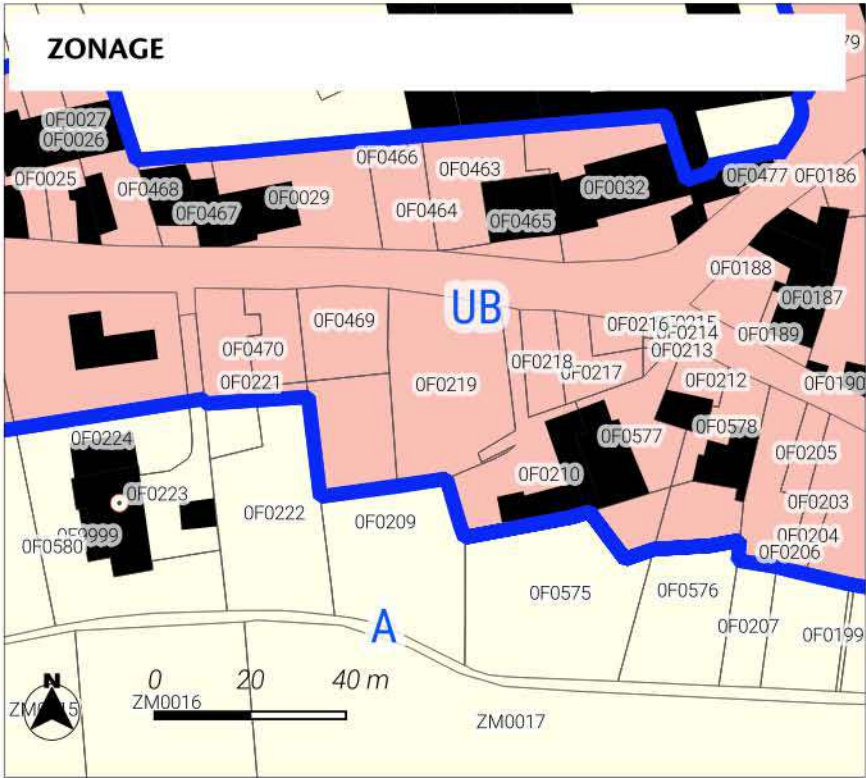
Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques.

La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage
Informations ponctuelles

- Sièges d'exploitation agricole
- Limites de zones
- batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

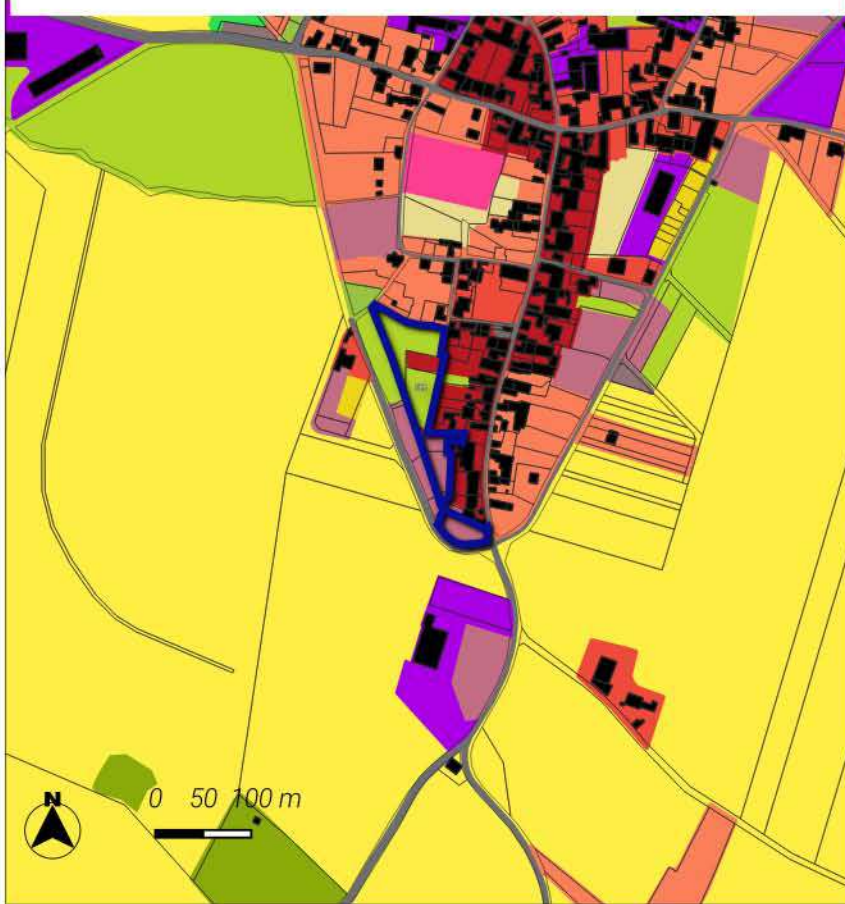
A : Zone agricole

Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.78 ha sur la commune de Latrecey-Ormoy-sur-Aube.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti continu / Bâti continu / Bâti continu / Prairies, friches et délaissés agricoles / Arboriculture.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

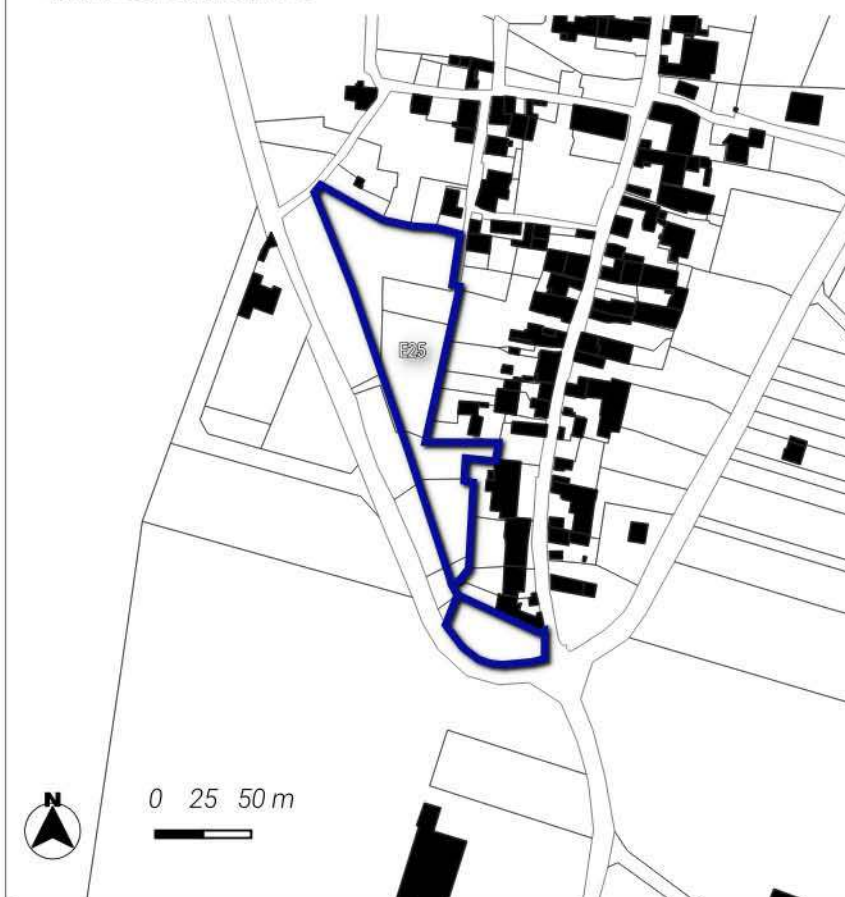
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 7 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme. Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1112-Bâti continu aéré
-  1124-Bâti individuel lâche
-  1412-Emprise réseau routier
-  2221-Vergers traditionnels
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

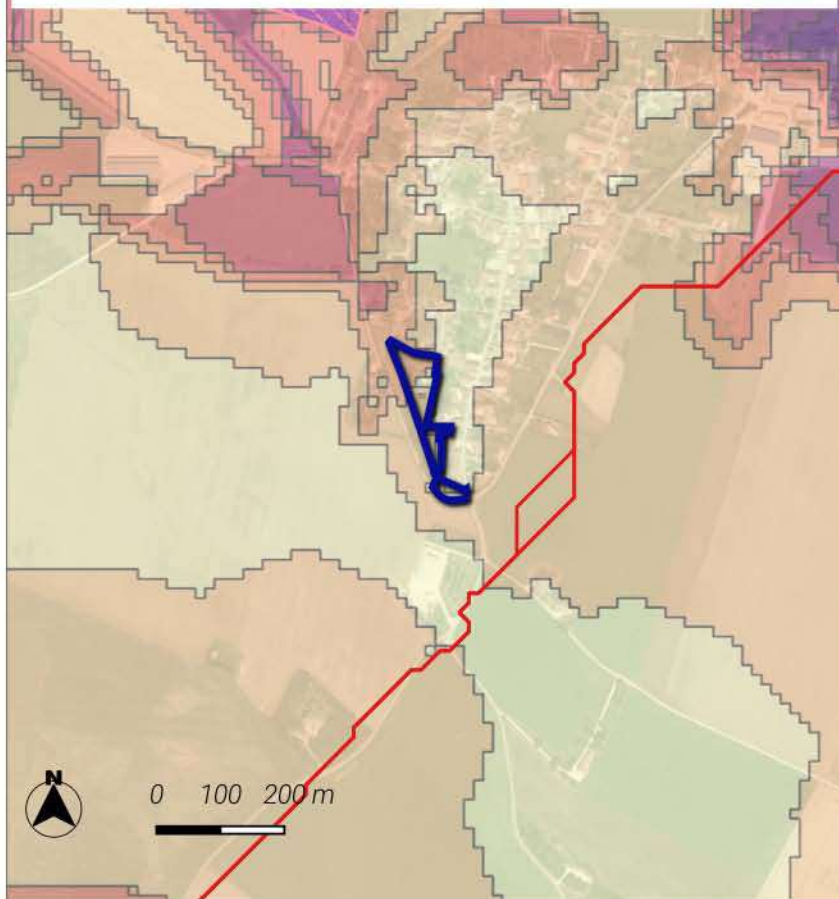


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs. Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

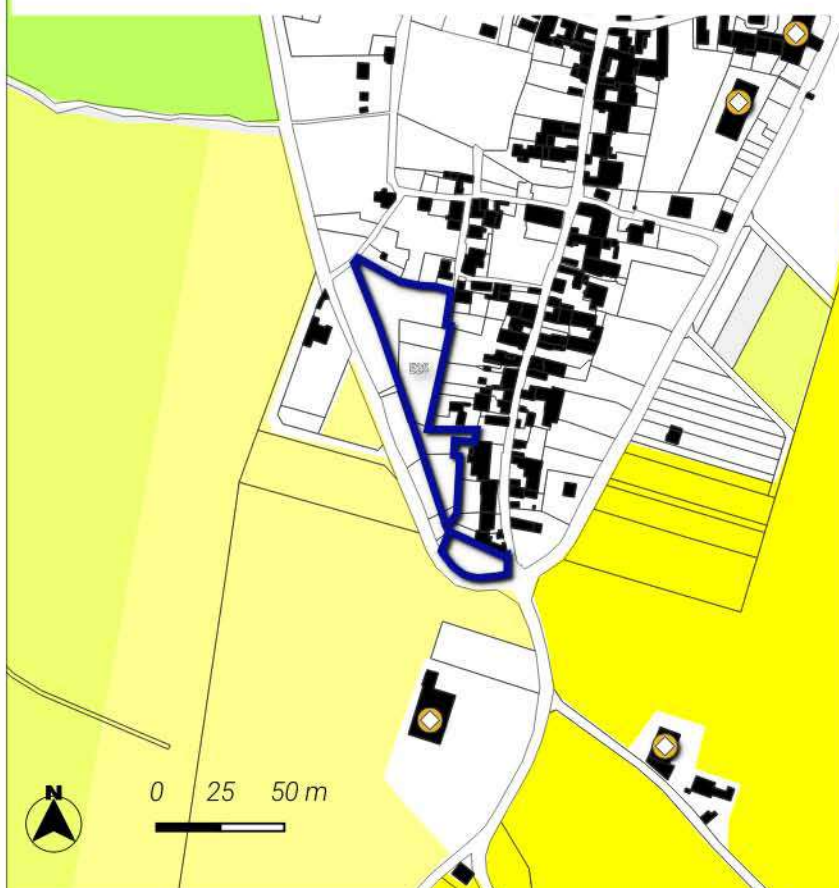
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

- Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- PRAIRIES PERMANENTES
- ORGE
- TOURNESOL

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

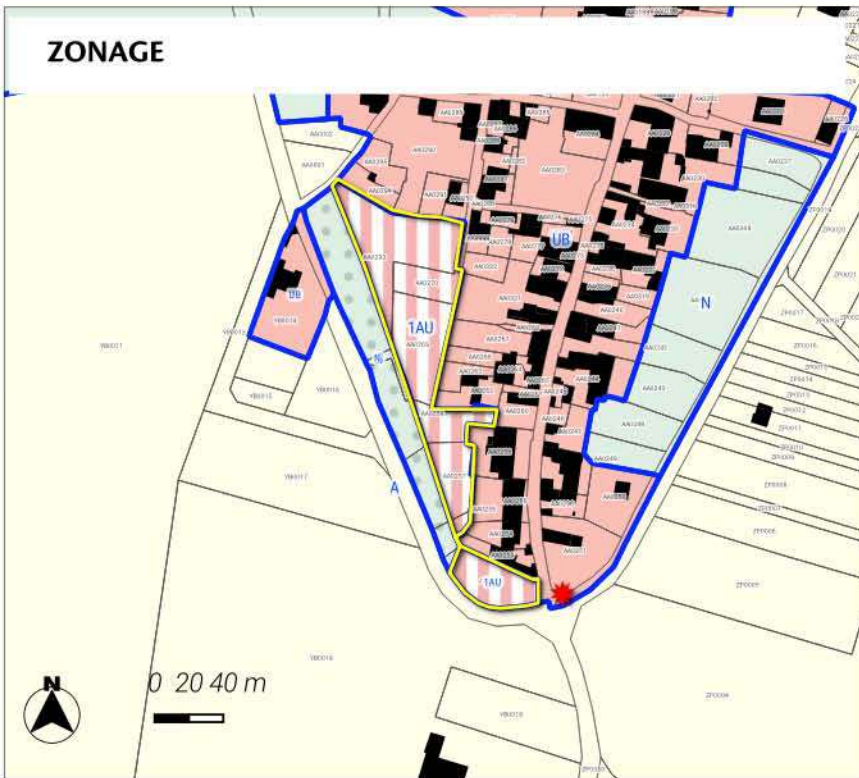
L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Prescriptions ponctuelles

Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)

Limites de zones

batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

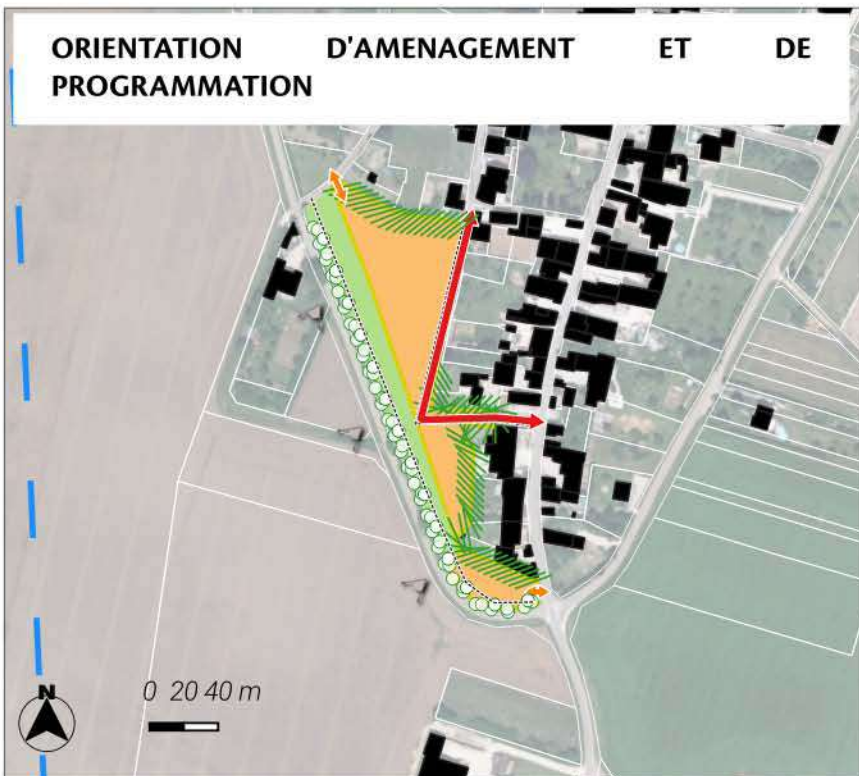
A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen des principes d'accès et de voiries inscrits.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Cône de vue

Prescriptions linéaires

mur

Transition

Limite

accès

Voirie

Prescriptions surfaciques

Périmètre OAP

Jardins

Vocation :

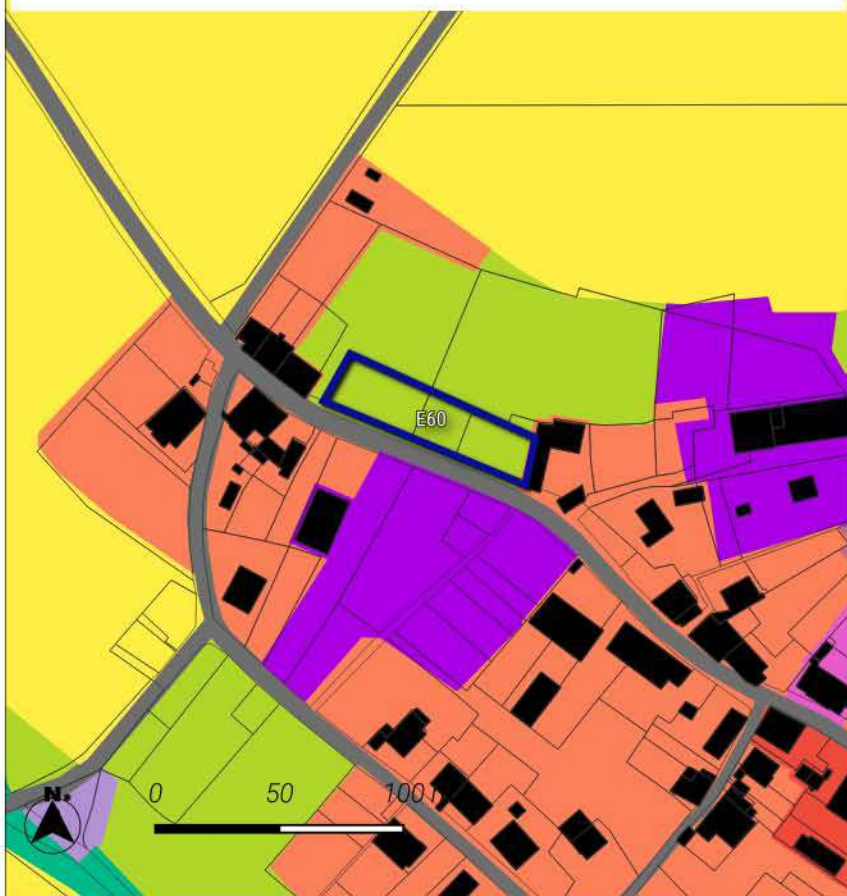
Habitat

TIBQBX~1

Intermittent

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.17 ha sur la commune de Lavilleneuve-au-Roi.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

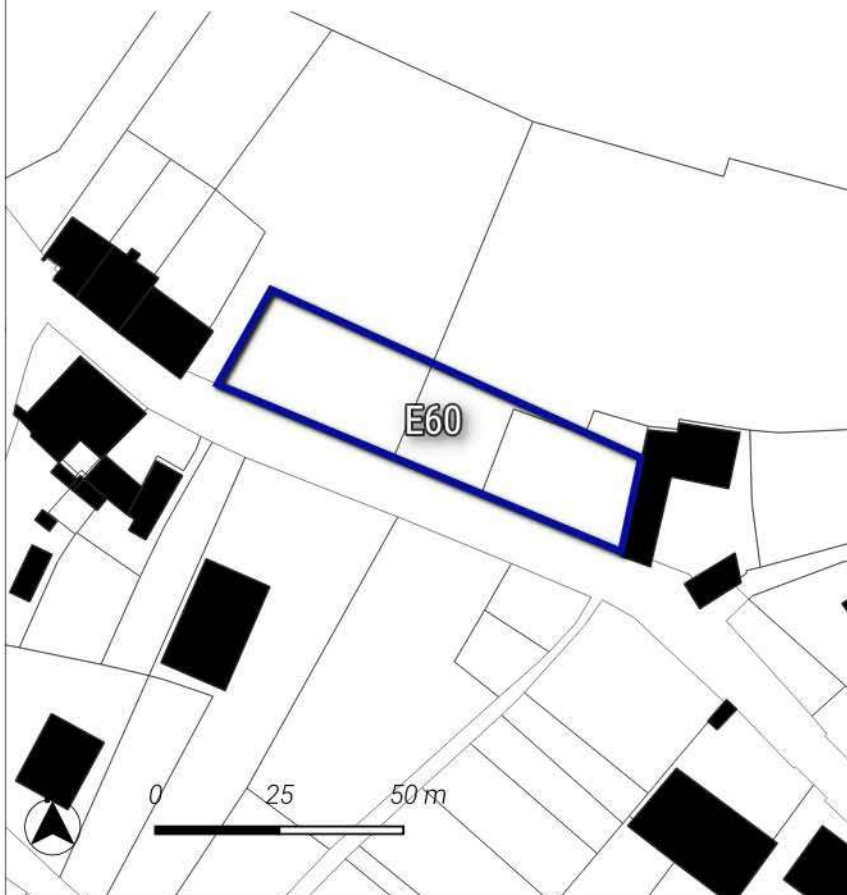
 Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



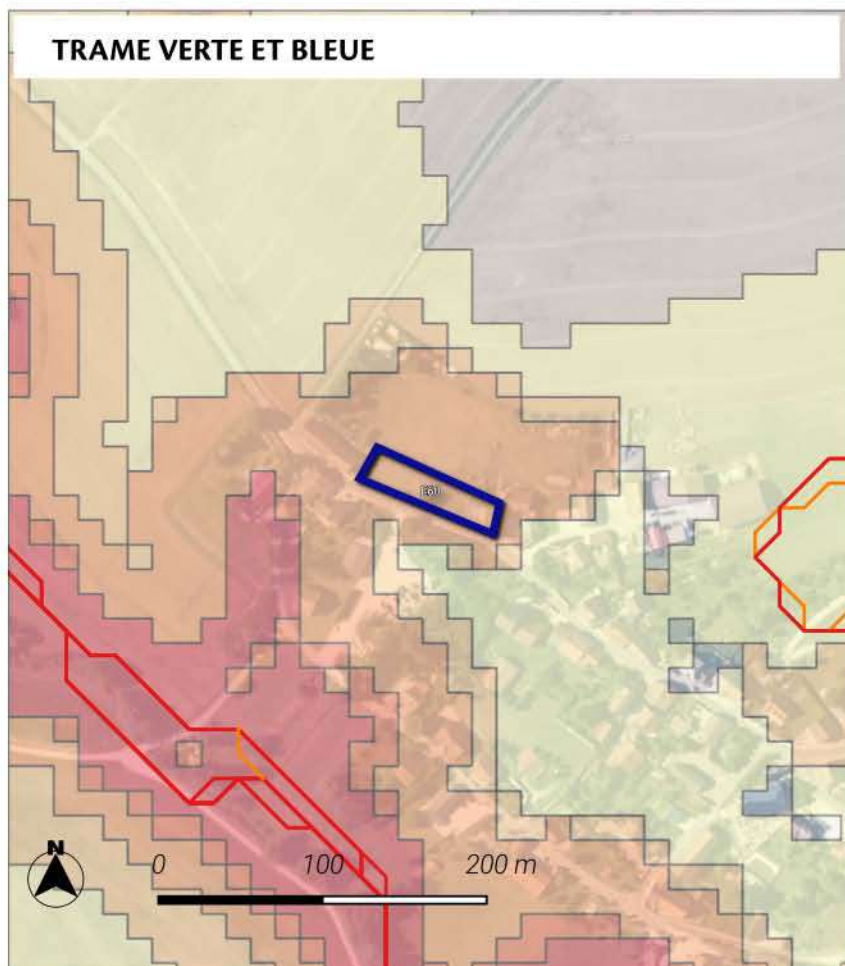
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

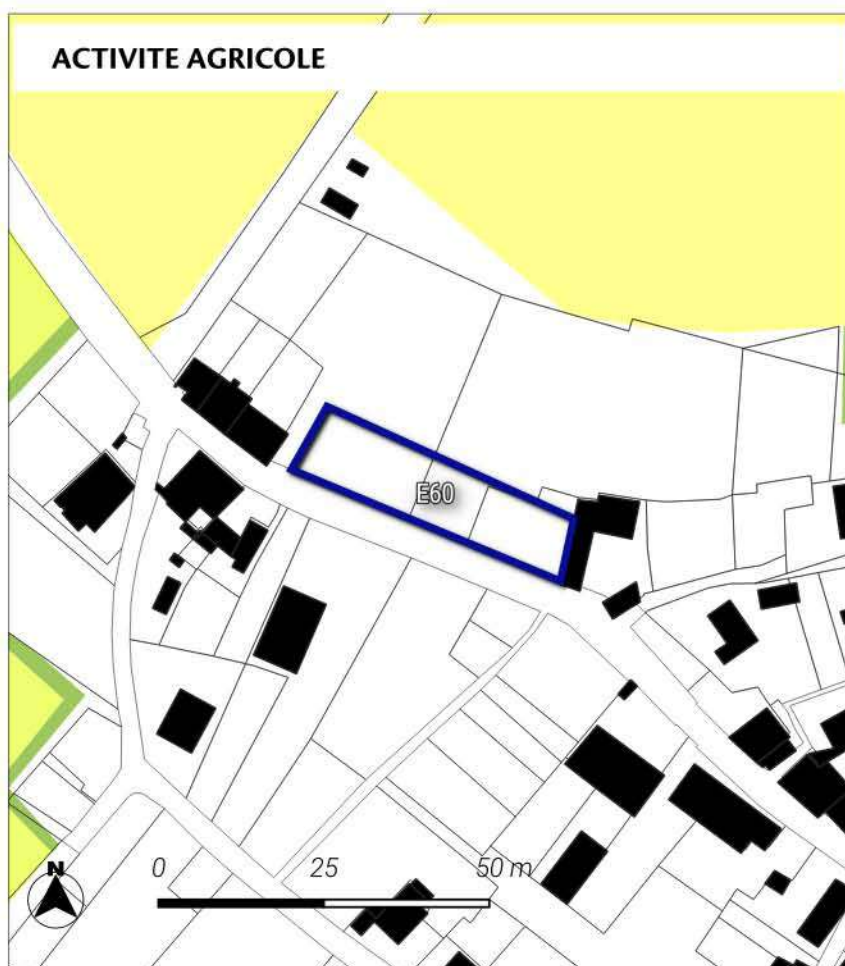
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

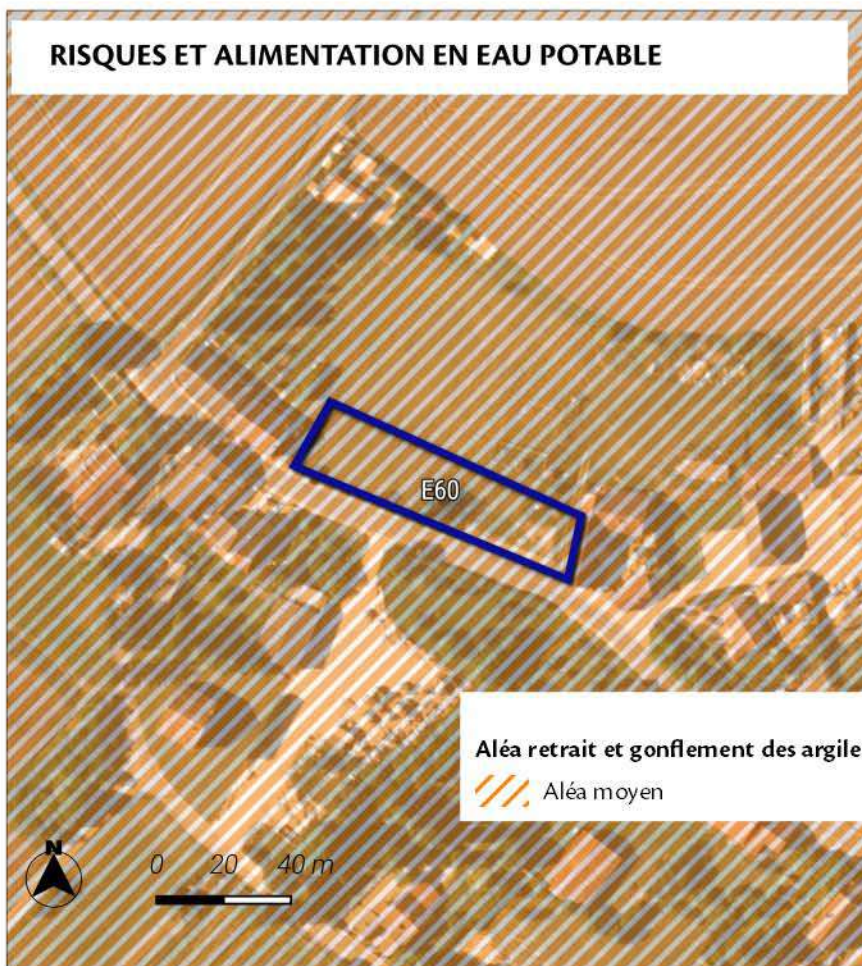
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE
-  FOURRAGE
-  ORGE

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.
En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Mare à protéger

Prescriptions linéaires

Patrimoine naturel linéaire (L151-23 du CU)

Limites de zones

batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

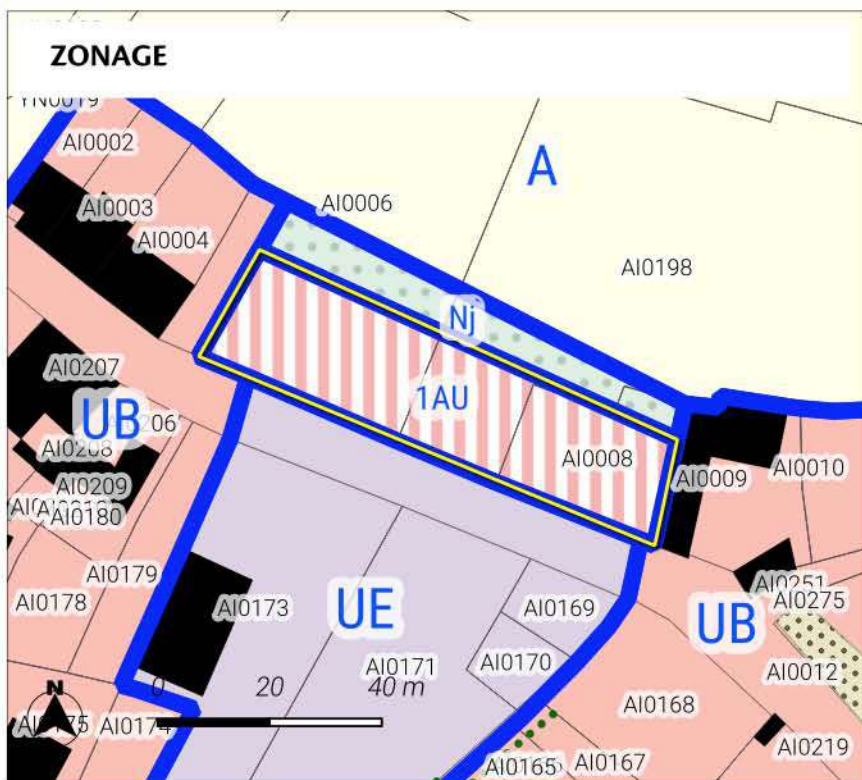
Zones Agricoles

A : Zone agricole

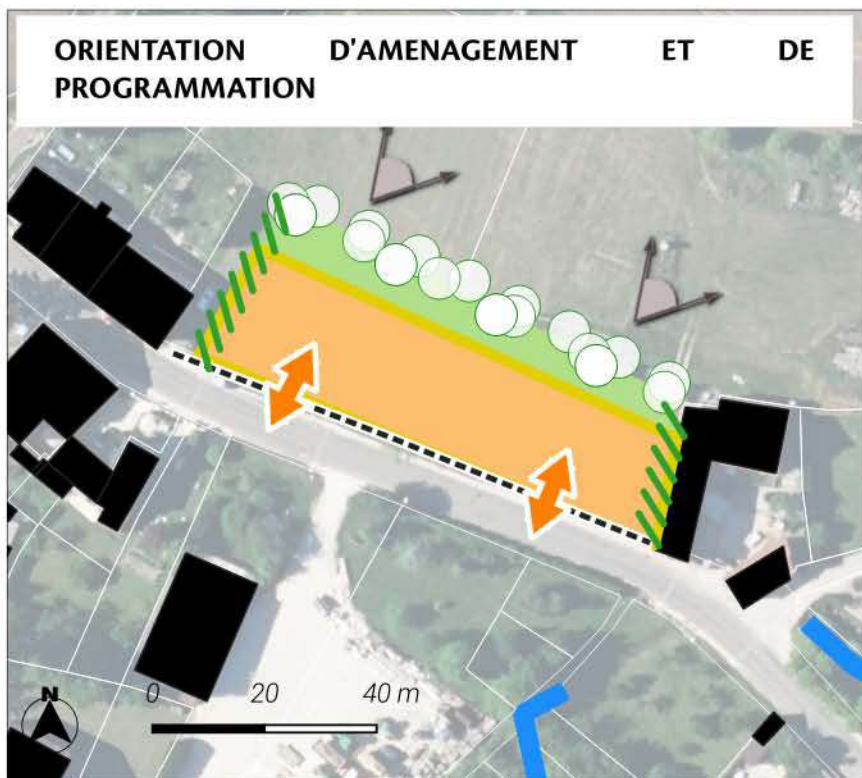
Zones Naturelles

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

ZONAGE



ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Cône de vue

Prescriptions linéaires

mur

Transition

Limite

accès

Prescriptions surfaciques

Périmètre OAP

Jardins

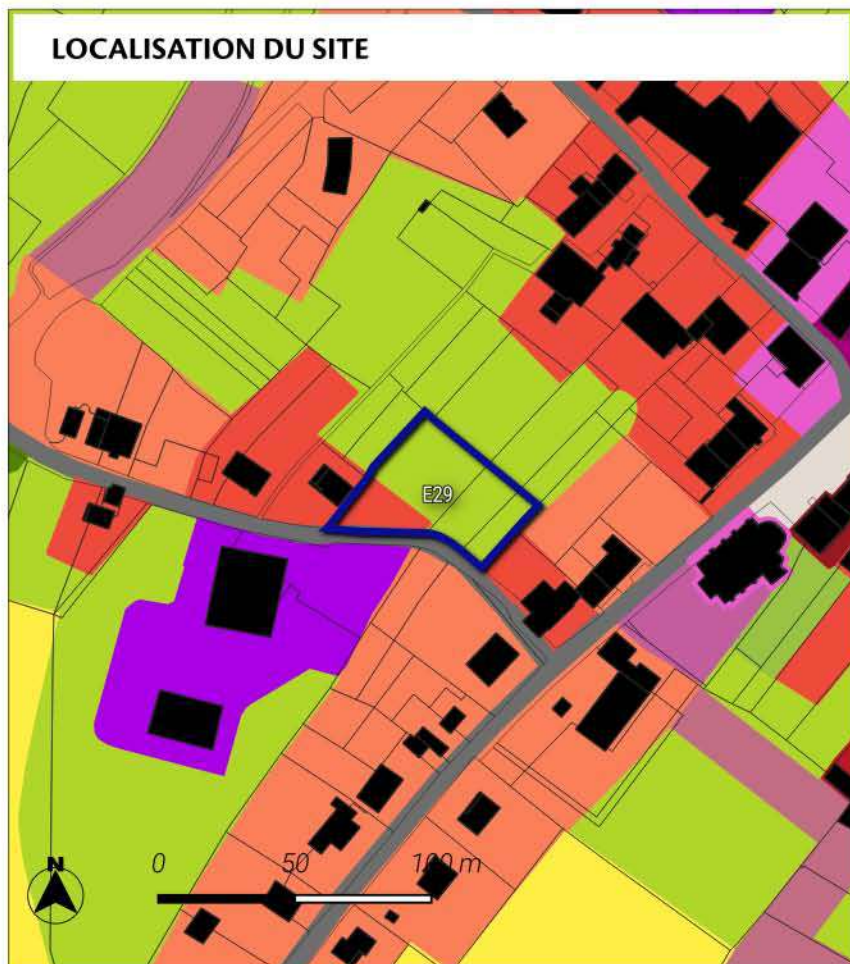
Vocation :

Habitat

Intermittent

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.21 ha sur la commune de Leffonds.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Prairies, friches et délaissés agricoles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

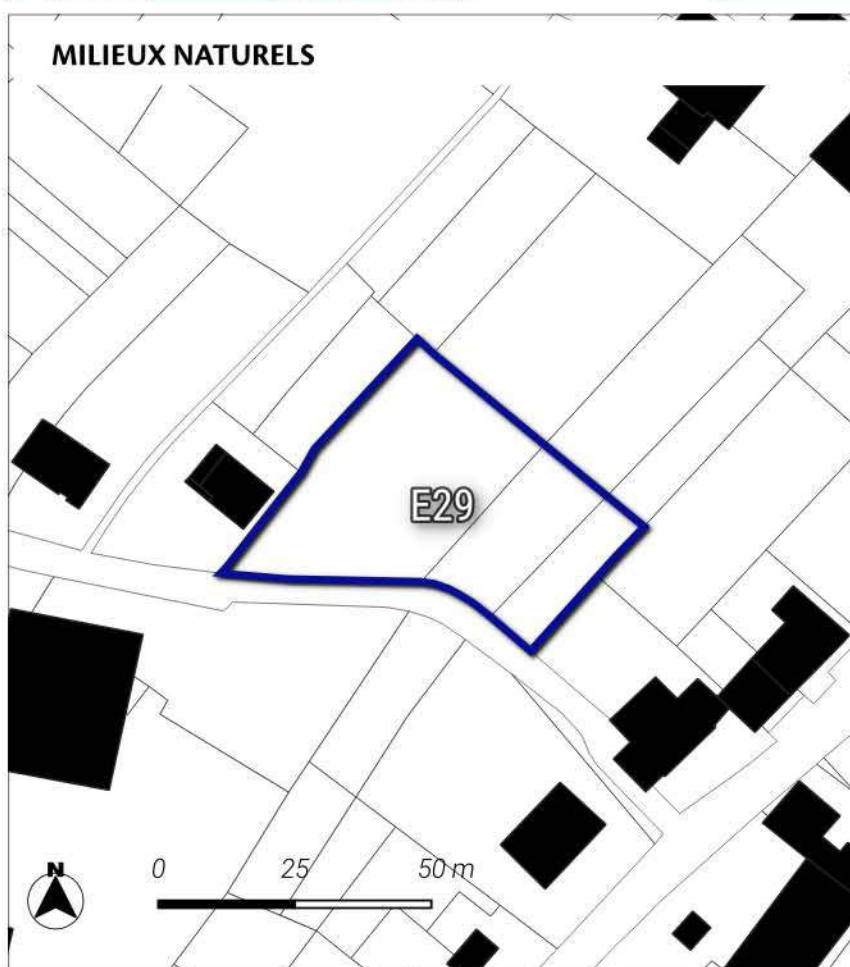
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1123-Bâti individuel dense

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS



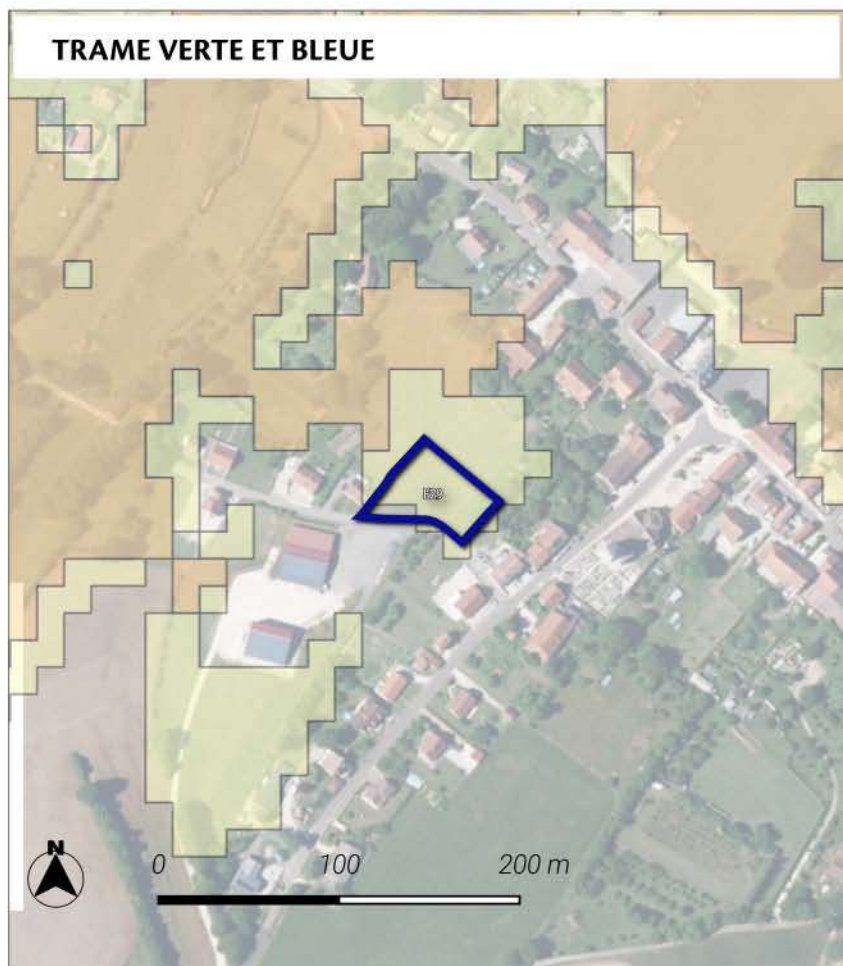
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 1 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

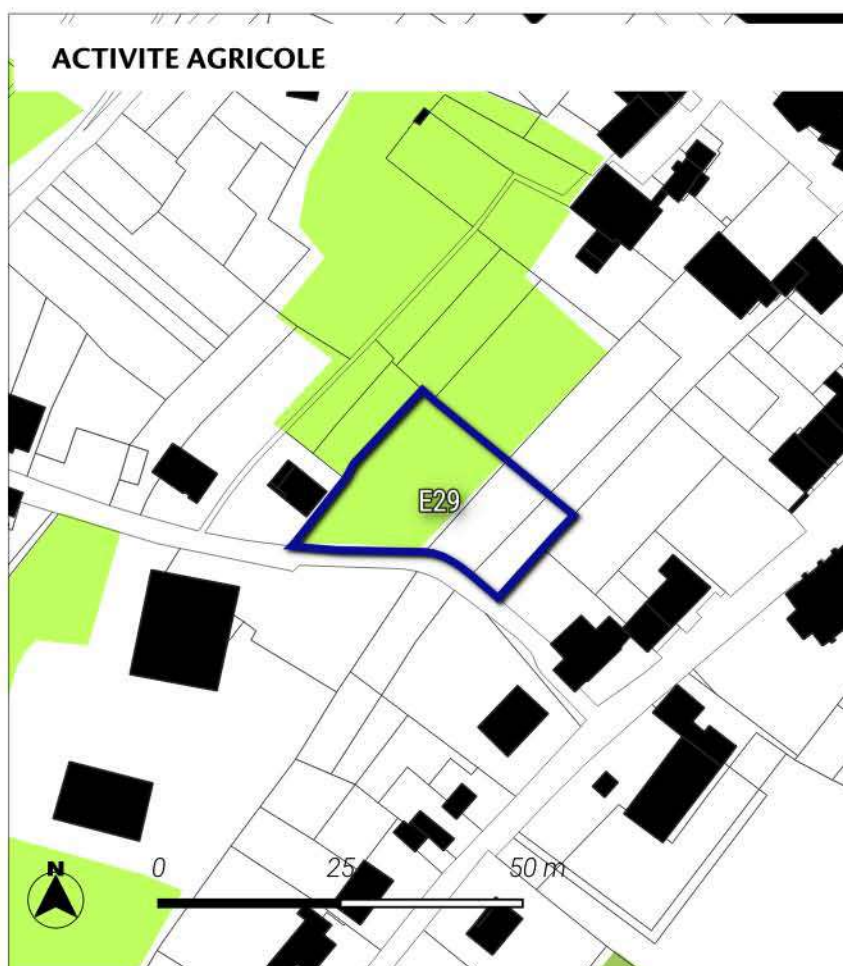
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.13 ha.

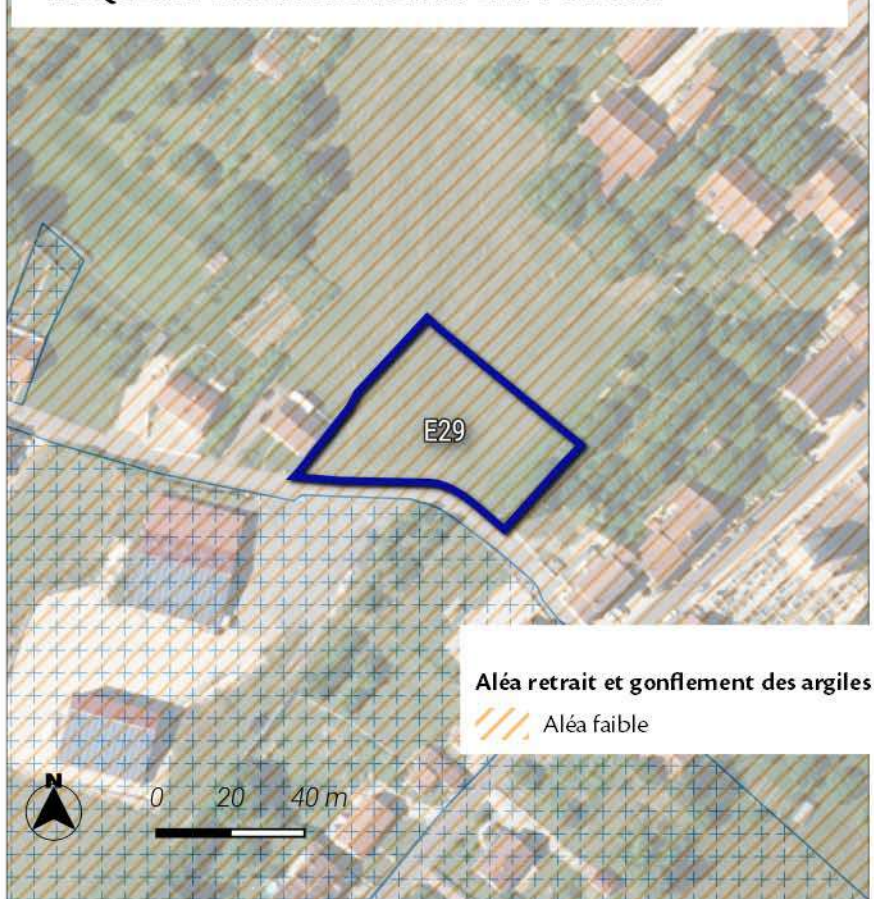
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  FOURRAGE
-  PRAIRIES PERMANENTES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Neutre

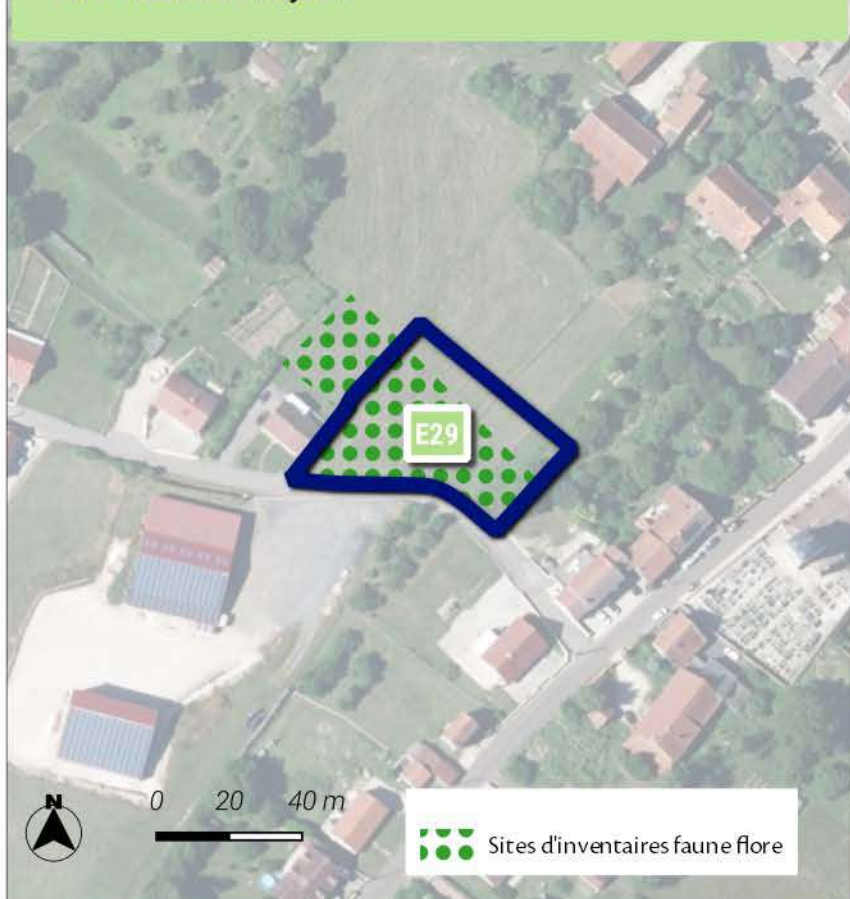
Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

 Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

 Limites de zones

Zones Urbaines

 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

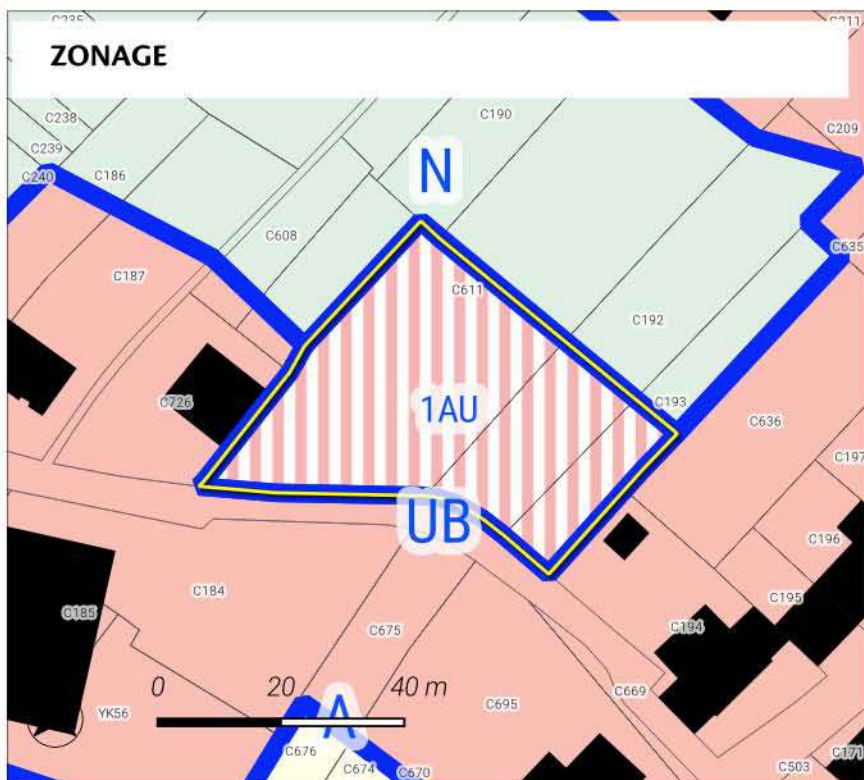
Zones Agricoles

 A : Zone agricole

Zones Naturelles

 N : Zone naturelle

ZONAGE



LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.11 ha sur la commune de Leffonds.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

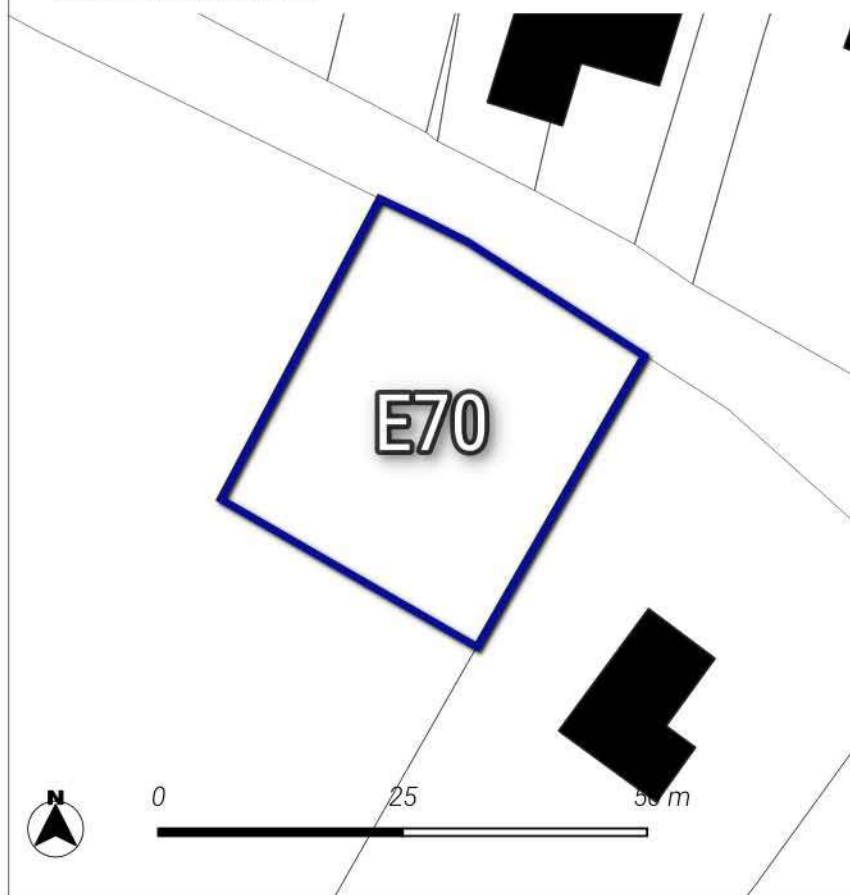
 Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

MILIEUX NATURELS



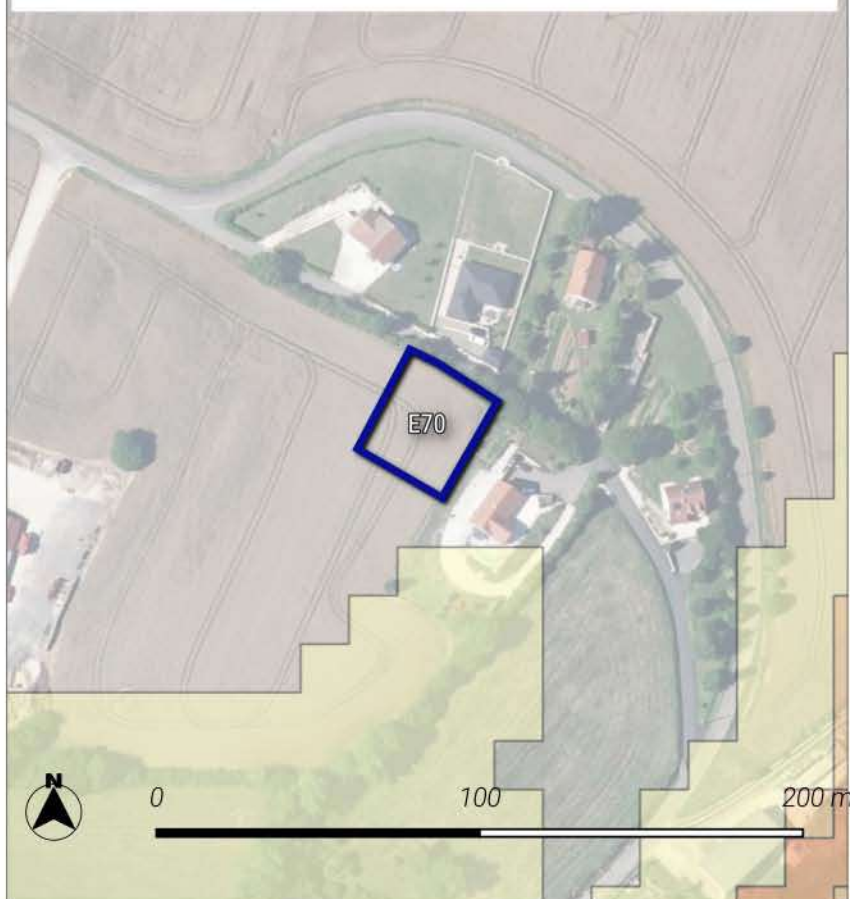
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientement d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

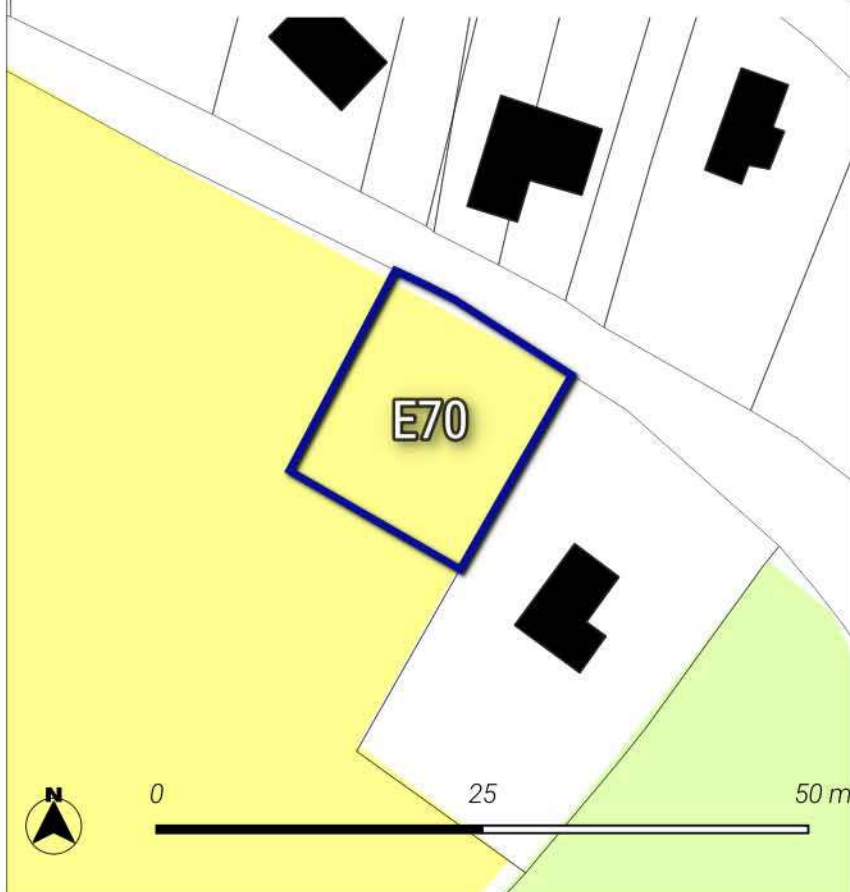
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Blé tendre d'hiver selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

La surface impactée représente 0.1 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE
-  PRAIRIES TEMPORAIRES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

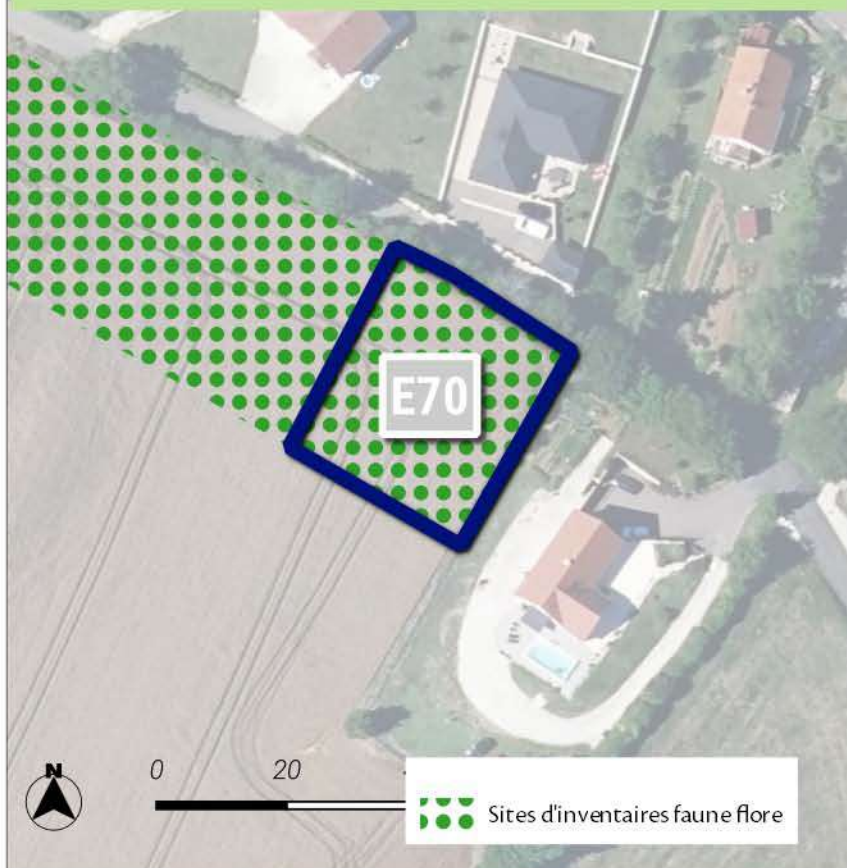
Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

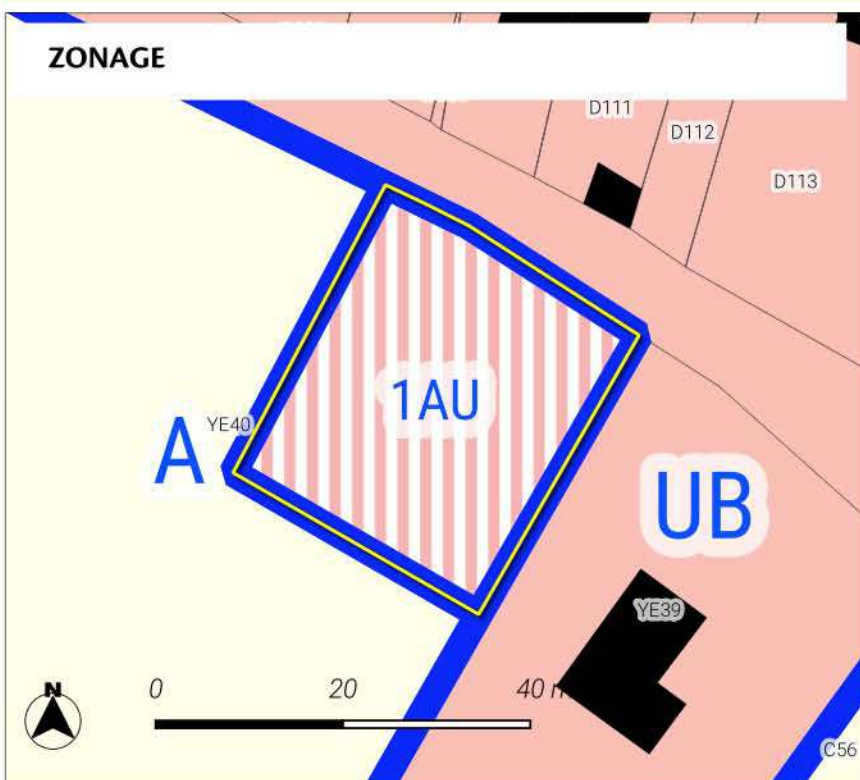
Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Limites de zones

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

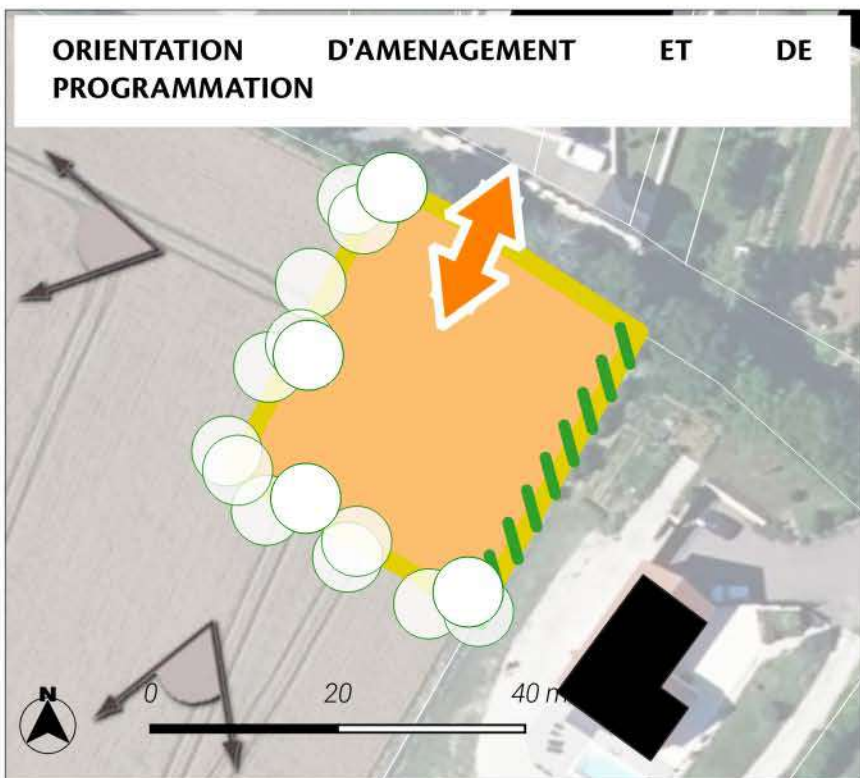
Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

A : Zone agricole

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces. La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue. La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Cône de vue

Prescriptions linéaires

Transition

Limite

accès

Prescriptions surfaciques

Périmètre OAP

Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Habitat

parcelles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.23 ha sur la commune de Leffonds.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Cultures annuelles et pluri-annuelles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

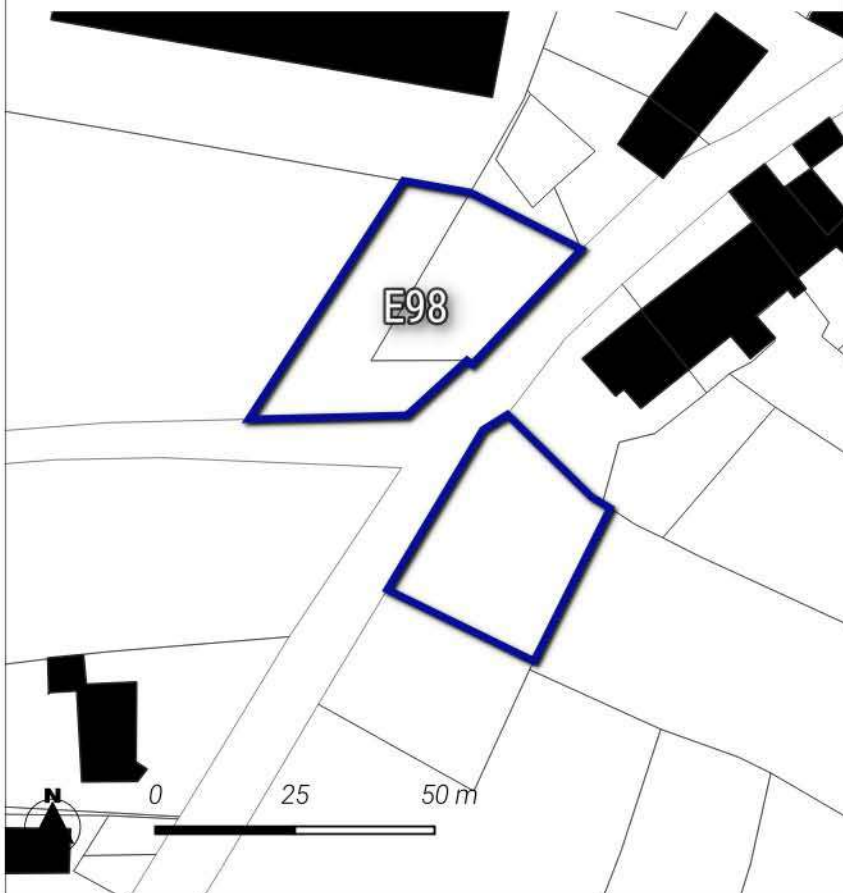
 1412-Emprise réseau routier

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

 3110-Forêts de feuillus

MILIEUX NATURELS

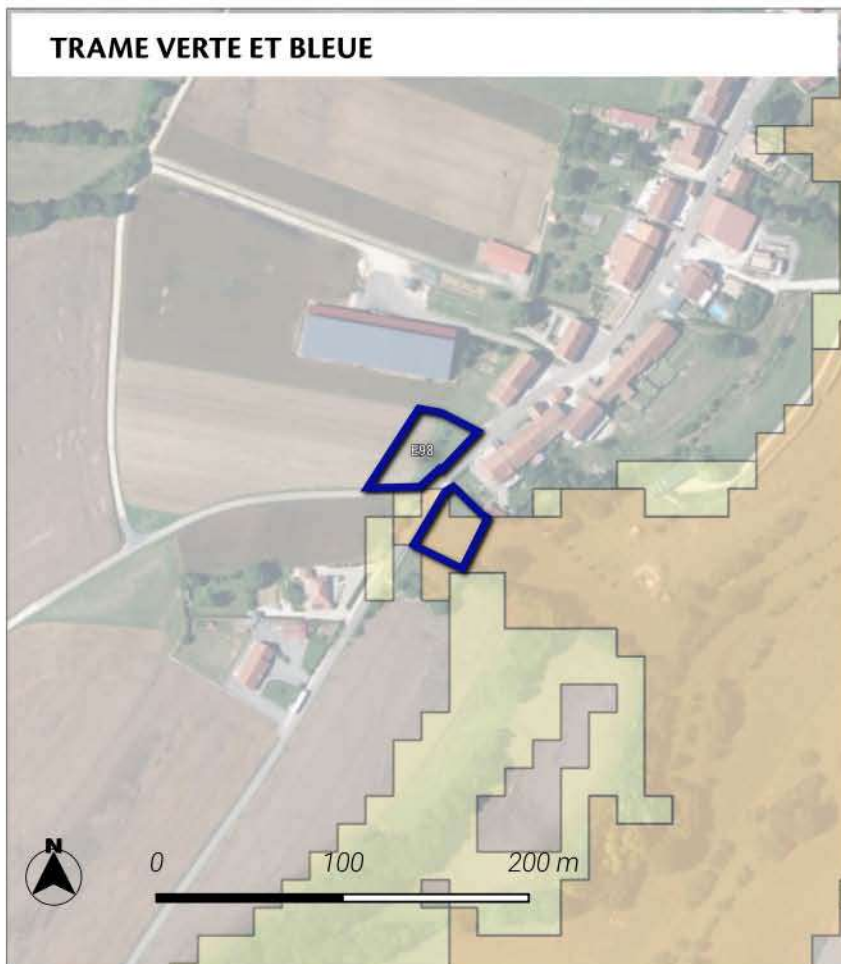


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 2 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

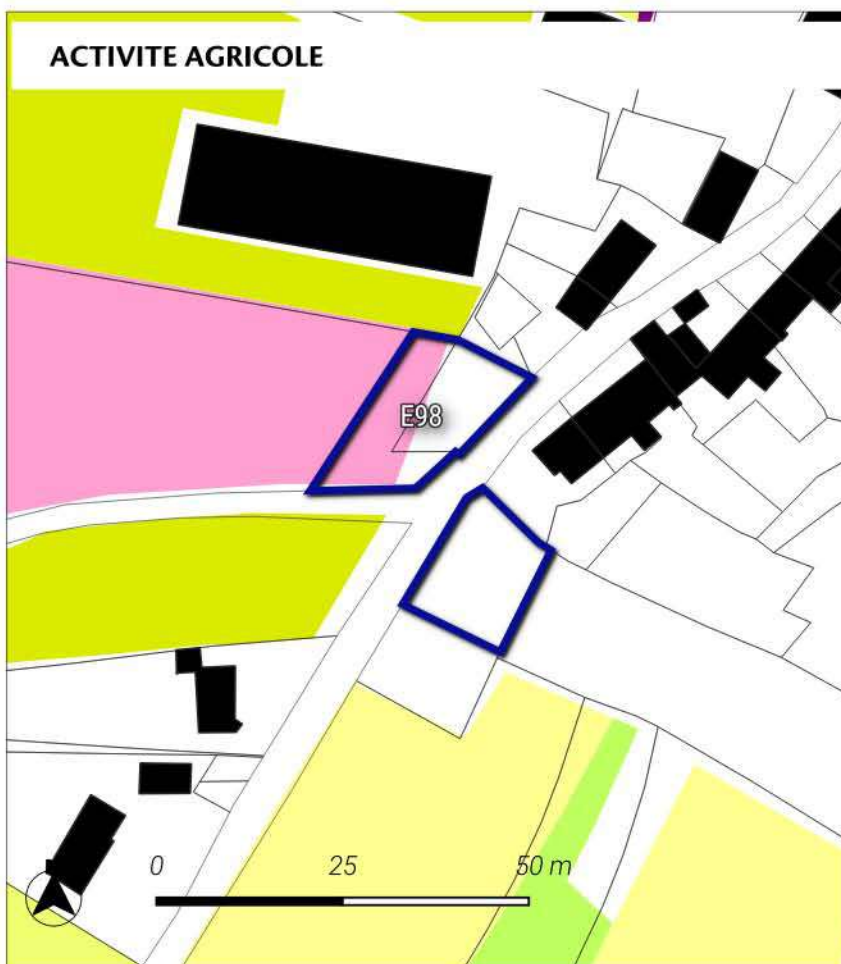
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Fraise selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

La surface impactée représente 0.07 ha.

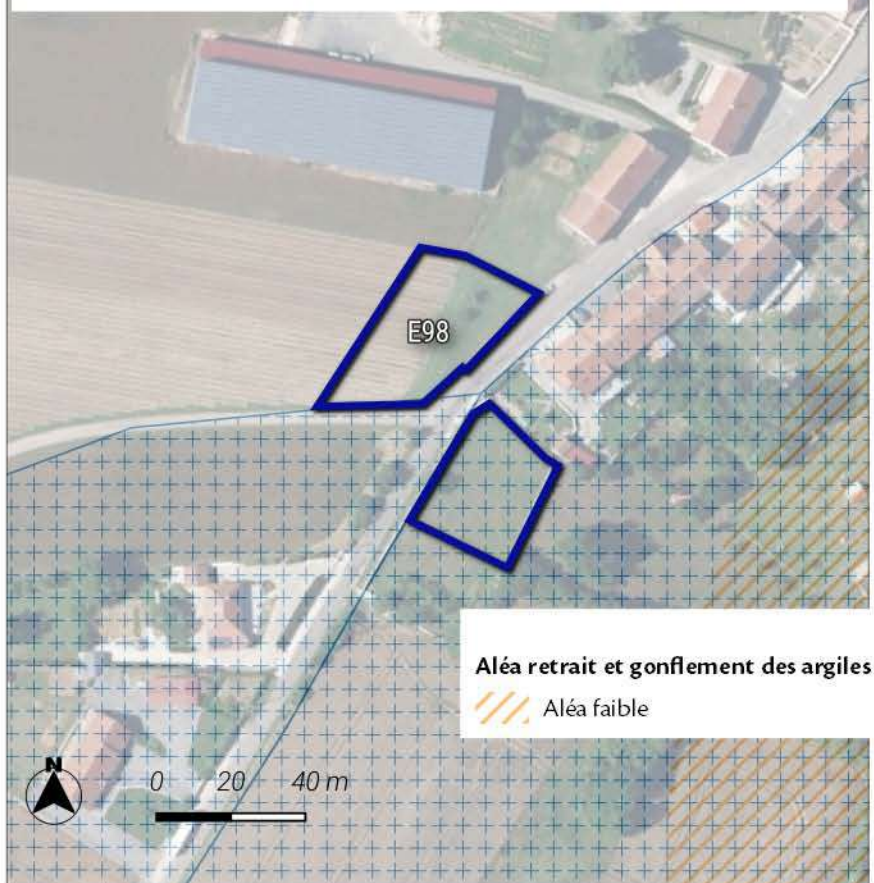
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- PRAIRIES PERMANENTES
- LEGUMES-FLEURS
- DIVERS
- ORGE
- AUTRES CEREALES

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Fort

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet se localise au sein de du périmètre de protection éloignée du captage eau potable de Source du CHENE.

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

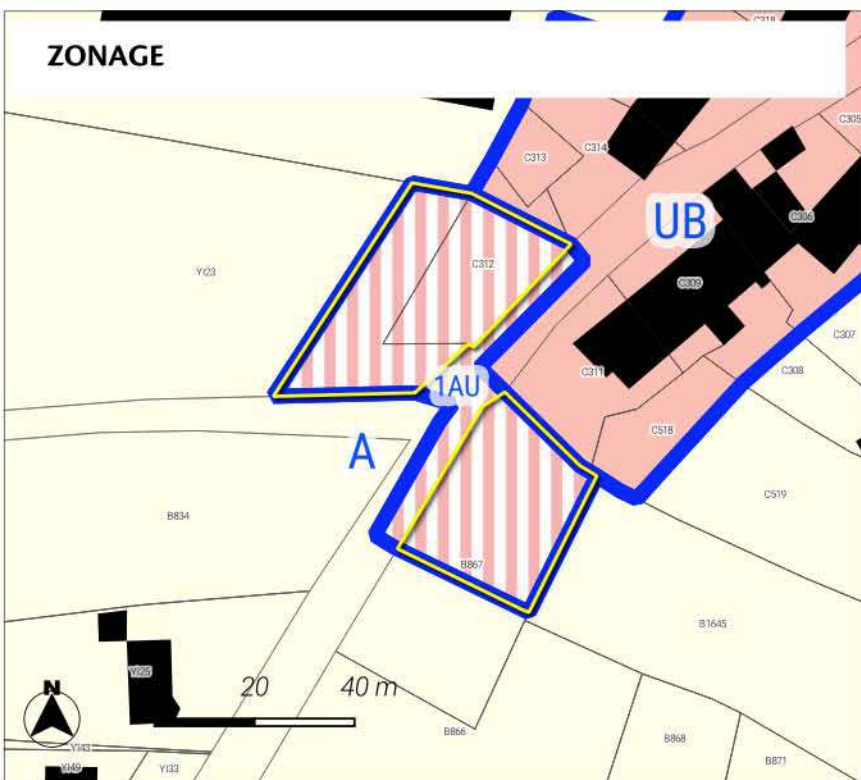
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Limites de zones

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

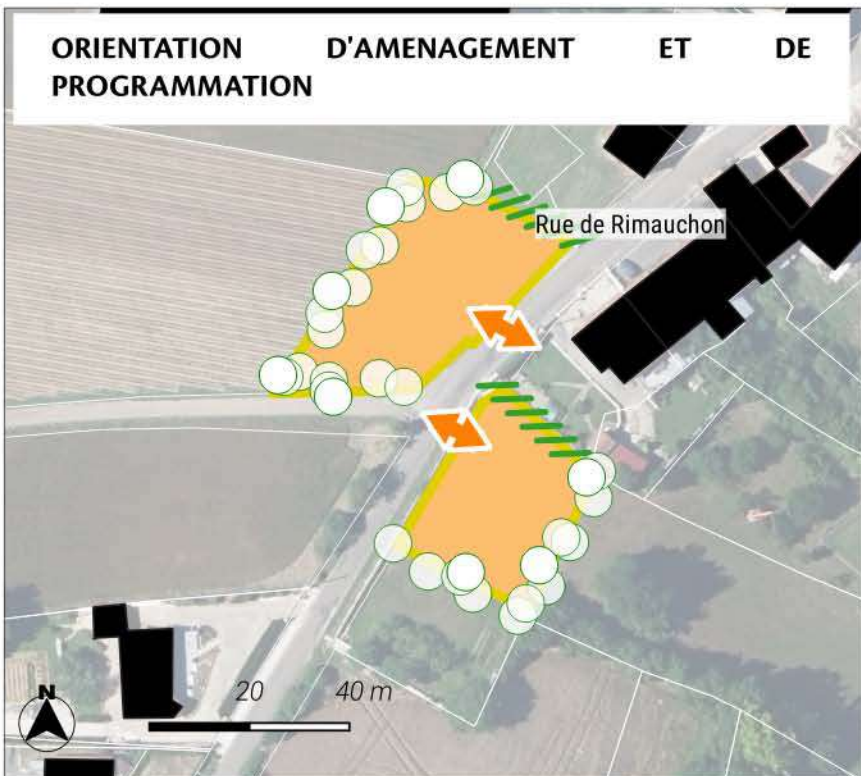
Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

A : Zone agricole

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces. La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Limite

Prescriptions ponctuelles

accès

Prescriptions linéaires

Périmètre OAP

Transition

Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Habitat

parcelles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.42 ha sur la commune de Maranville.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Activité au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés / Bâti discontinu / Bâti discontinu / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à accueillir des activités économiques. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

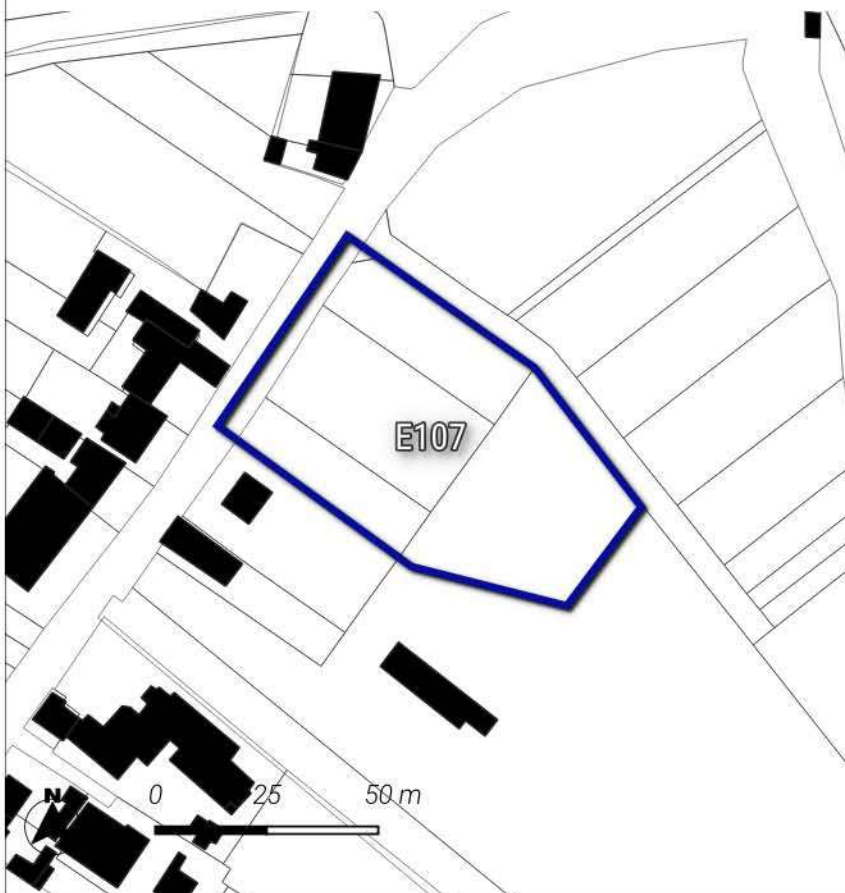
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

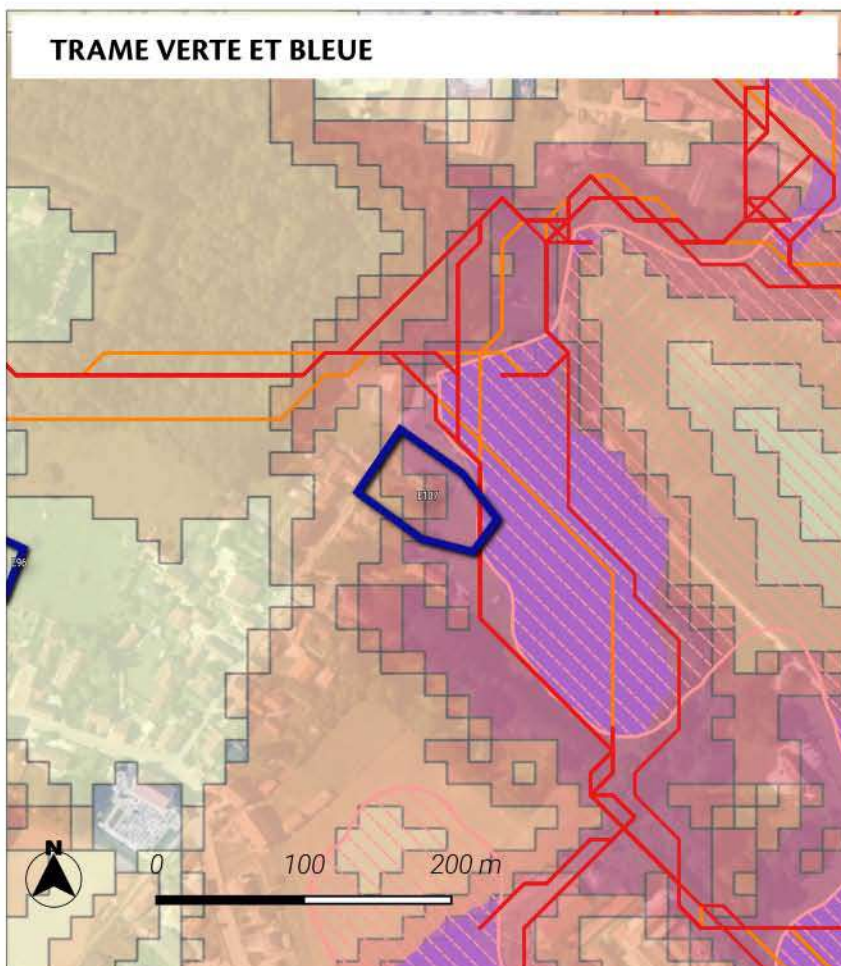


Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC FR2102002 _ Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

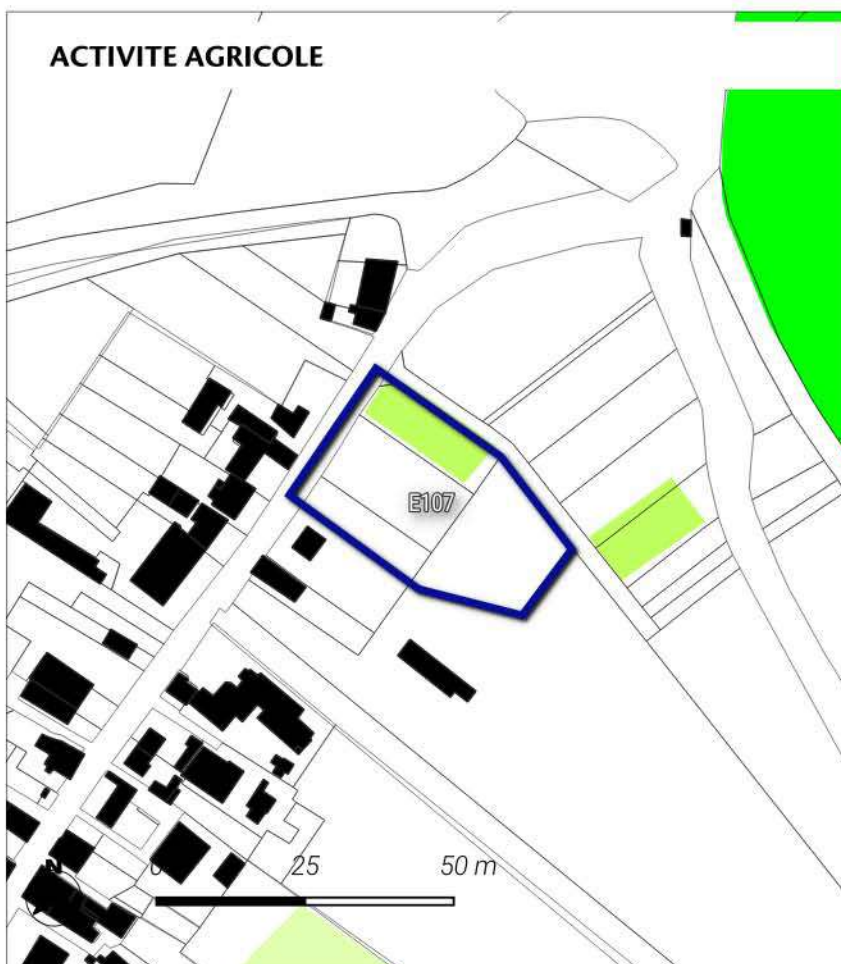
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.06 ha.

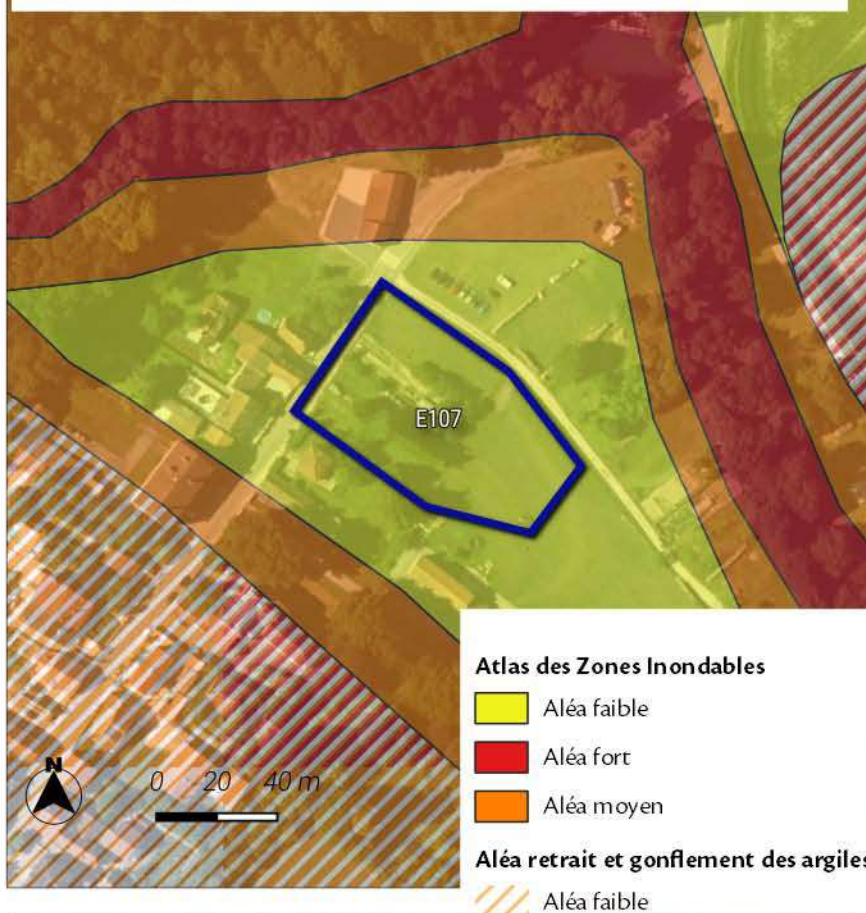
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- MAIS GRAIN ET ENSILAGE
- DIVERS

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet se localise au sein de périmètres de risque inondation.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

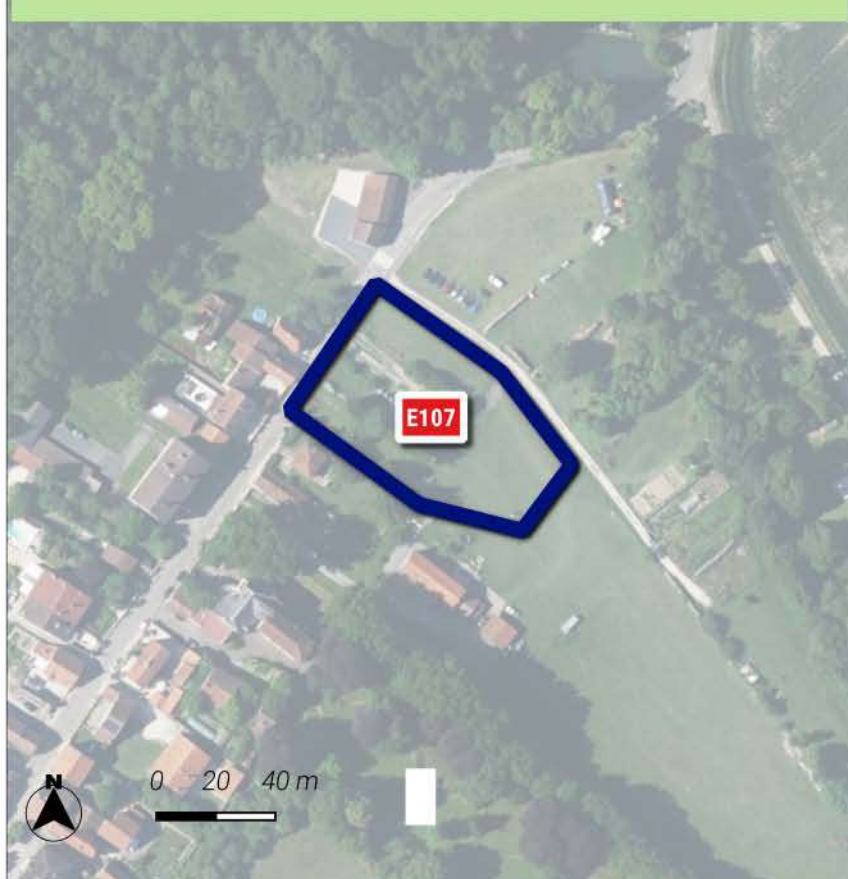
Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.

MEURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

 Aléa fort (Atlas des Zones Inondables)

 Limites de zones

 bâtiments

Zones Urbaines

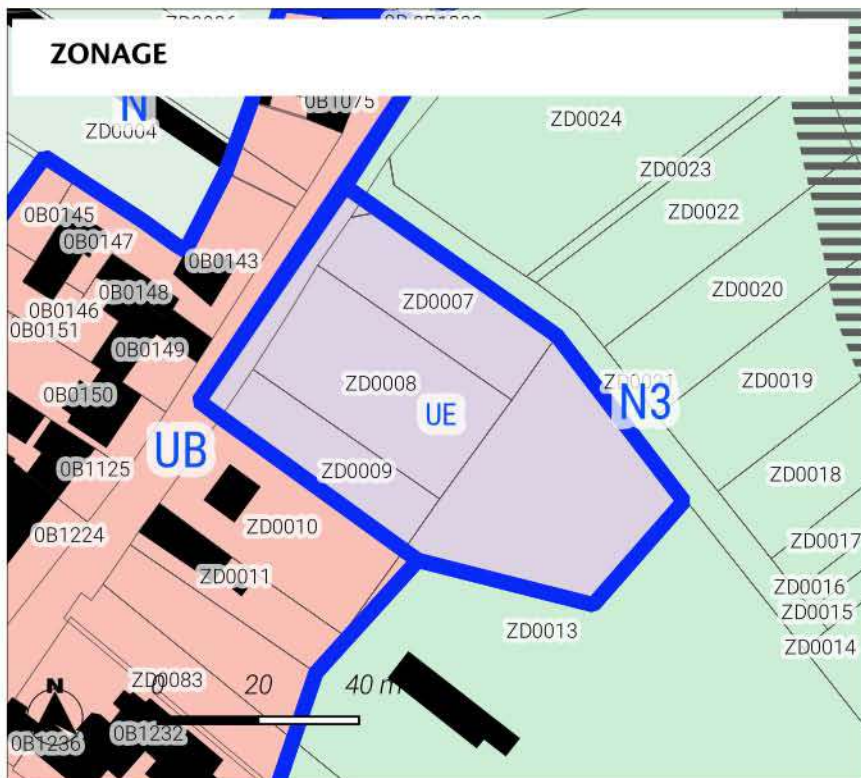
 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

 UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique

Zones Naturelles

 N : Zone naturelle

 N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)



Le PLUi classe le secteur en zone UE.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation économique permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le maintien des activités économique sur le territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.23 ha sur la commune de Maranville.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bosquets et haies / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

 2320-Bosquets et haies

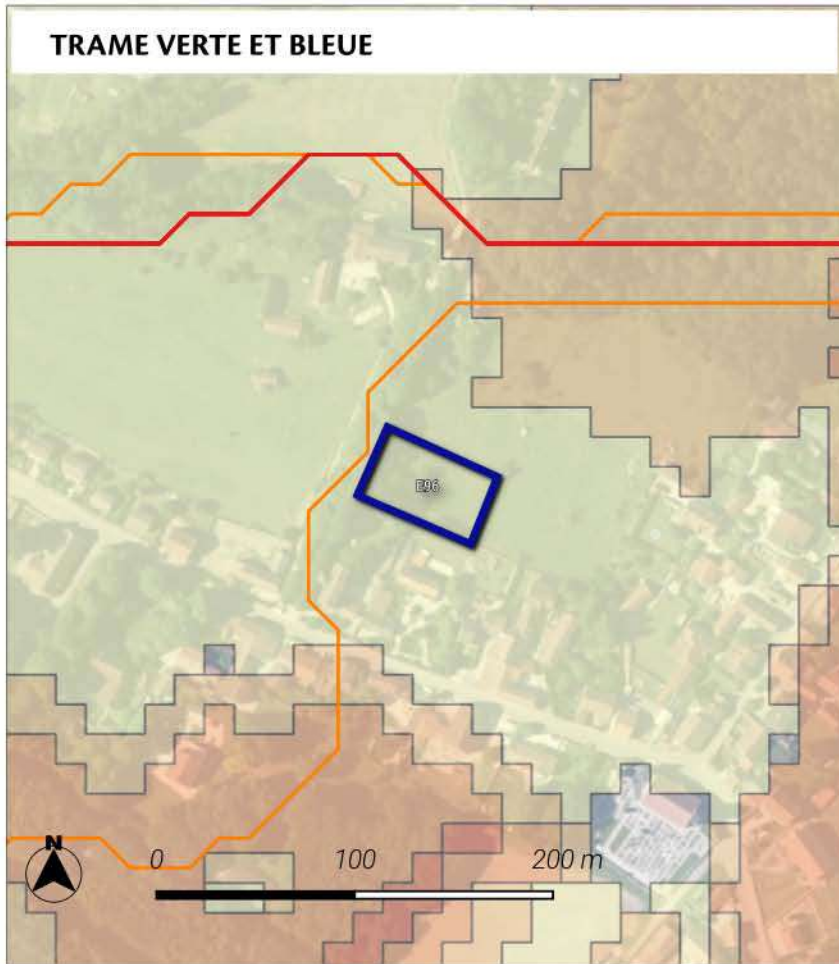
MILIEUX NATURELS



 Très fort

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Significatif

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 2 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



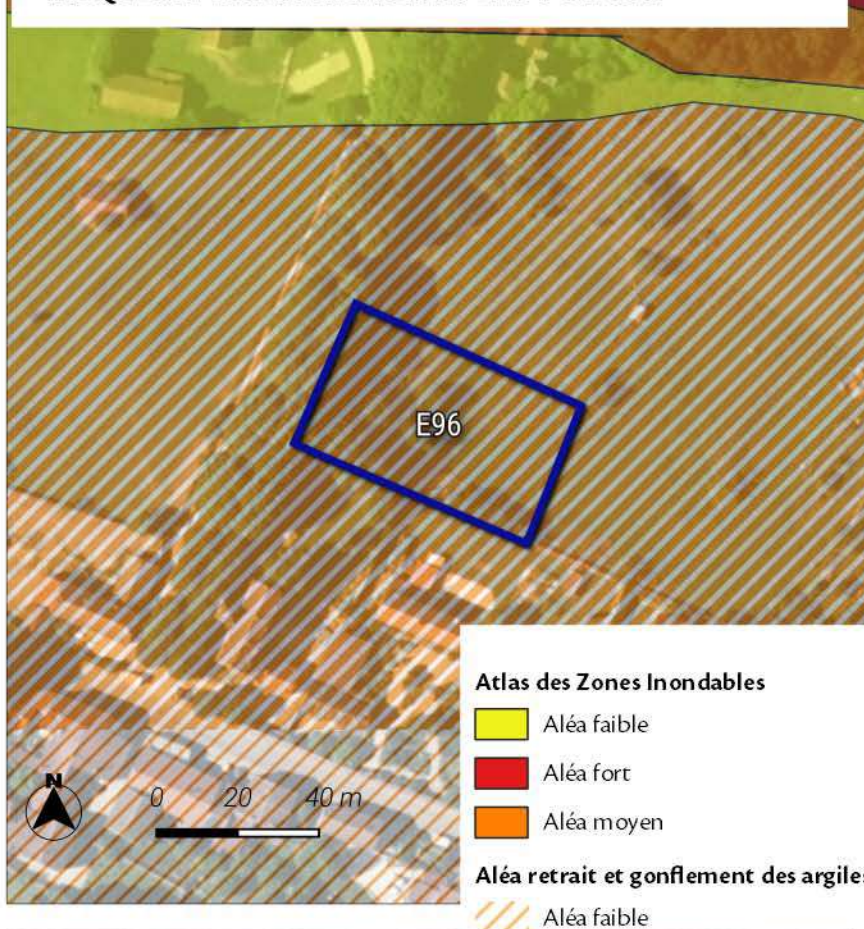
Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



fort

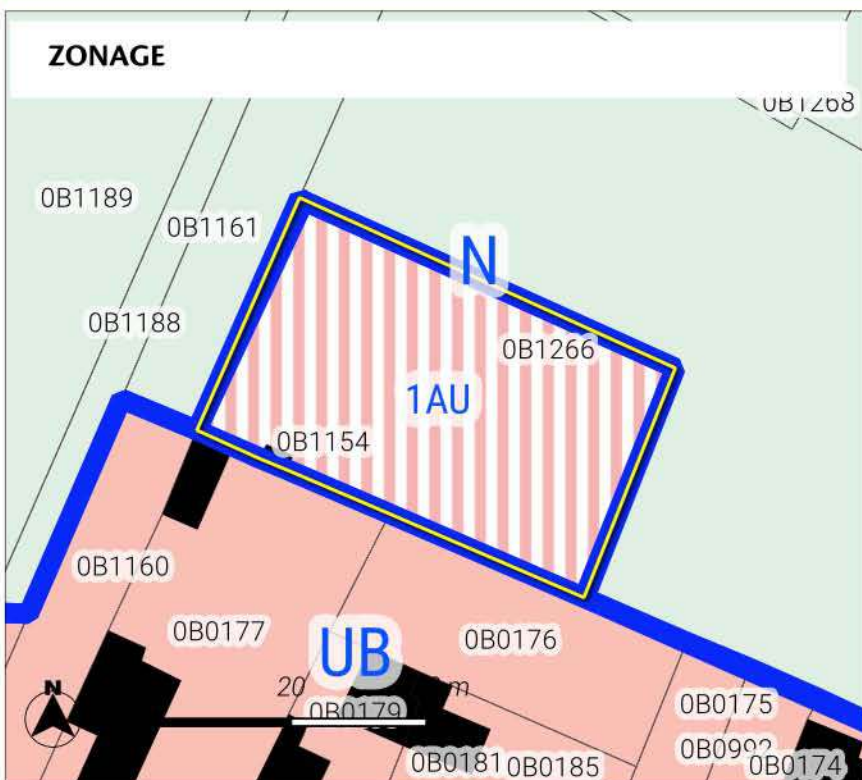
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
- Limites de zones
- bâtiments

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

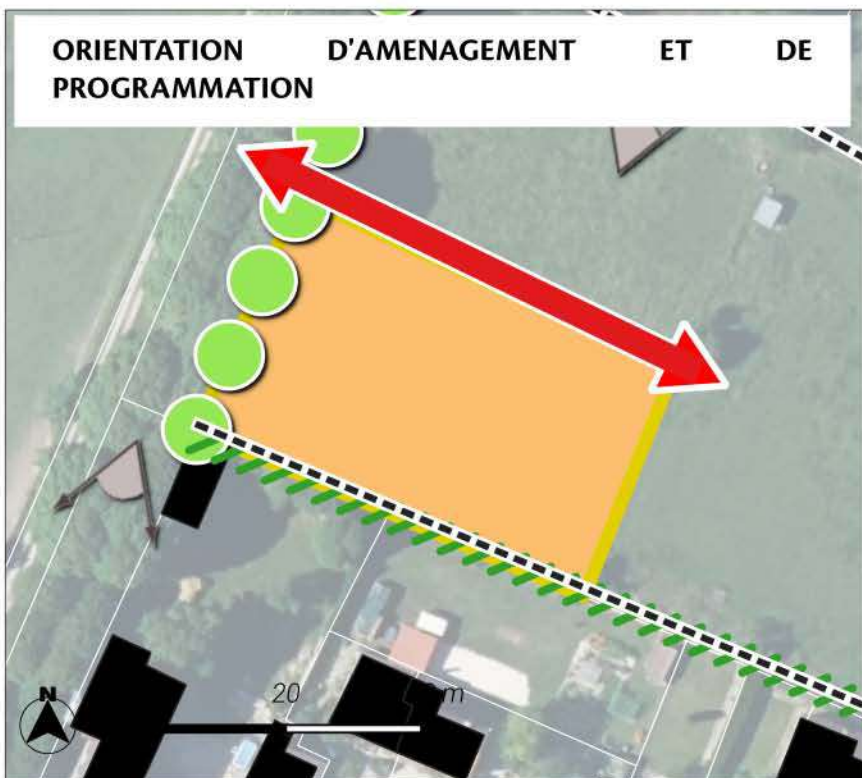
Zones à Urbaniser

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des alignements d'arbres sont identifiés afin de favoriser l'effet vitrine du site.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

La desserte du site est envisagée au moyen des principes d'accès et de voiries inscrits.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

Cône de vue

Prescriptions linéaires

mur

Limite

Alignement

accès

Voirie

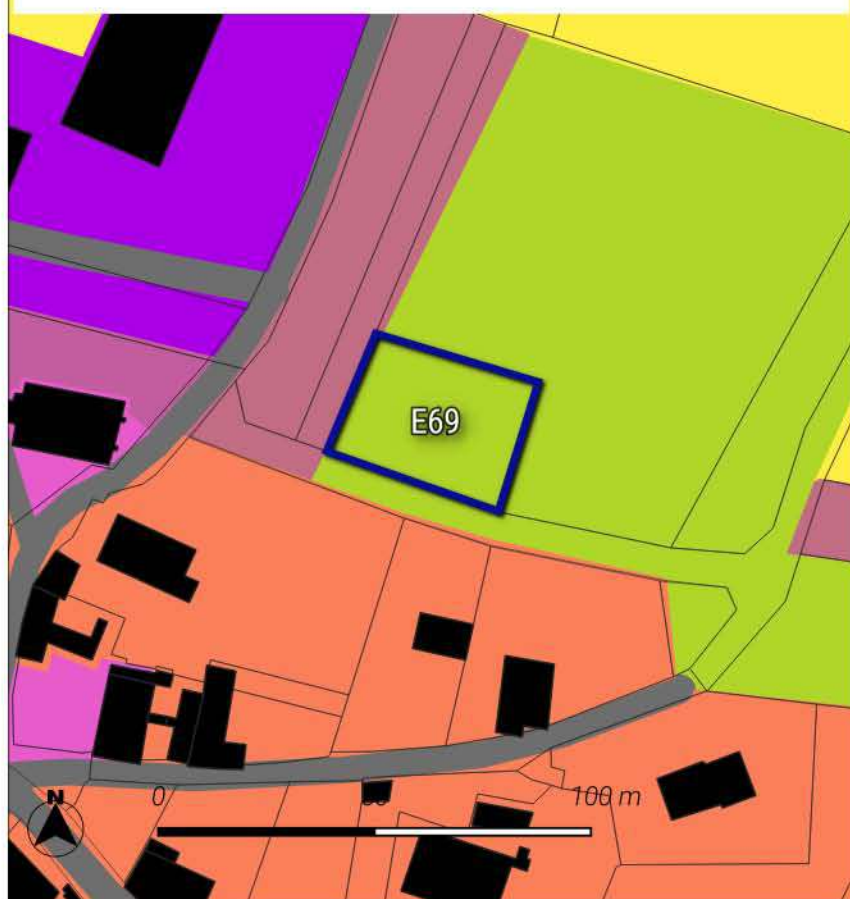
Prescriptions surfaciques Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Périmètre OAP

Vocation :

Habitat

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.12 ha sur la commune de Montheries.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

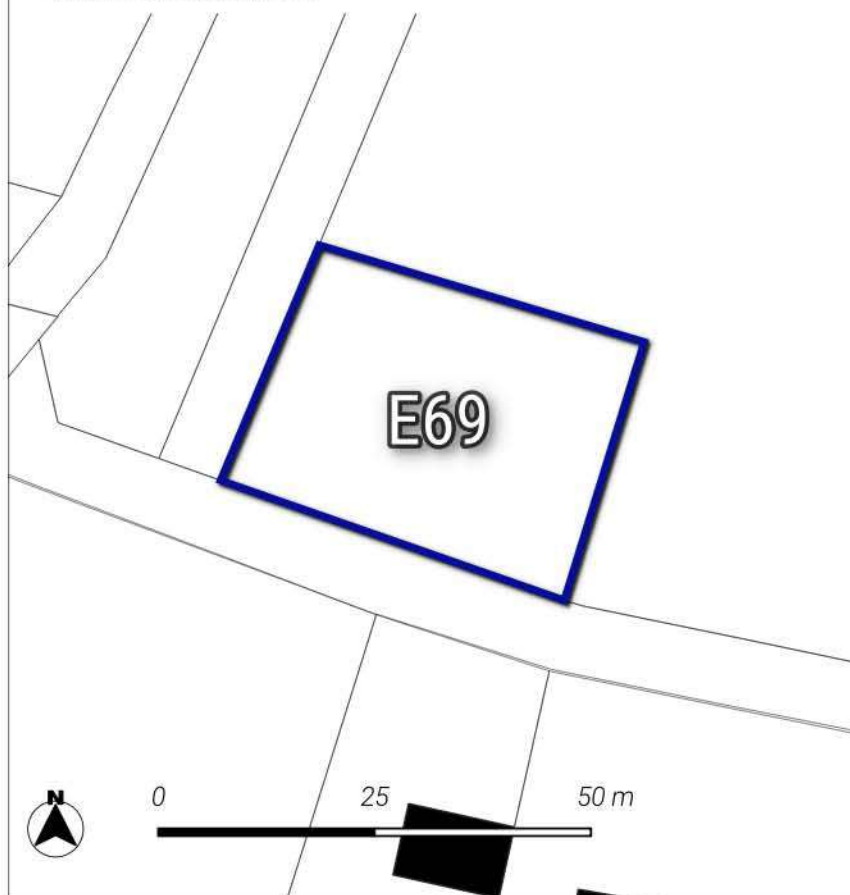
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2221-Vergers traditionnels

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

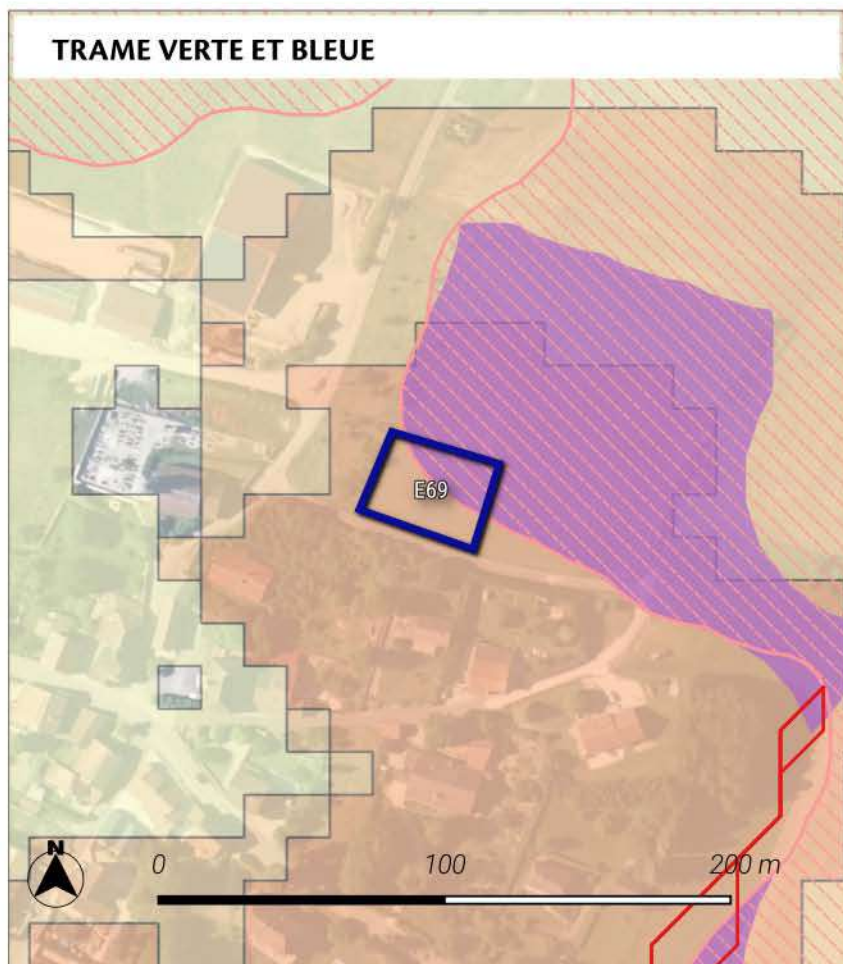
MILIEUX NATURELS



 Très fort

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

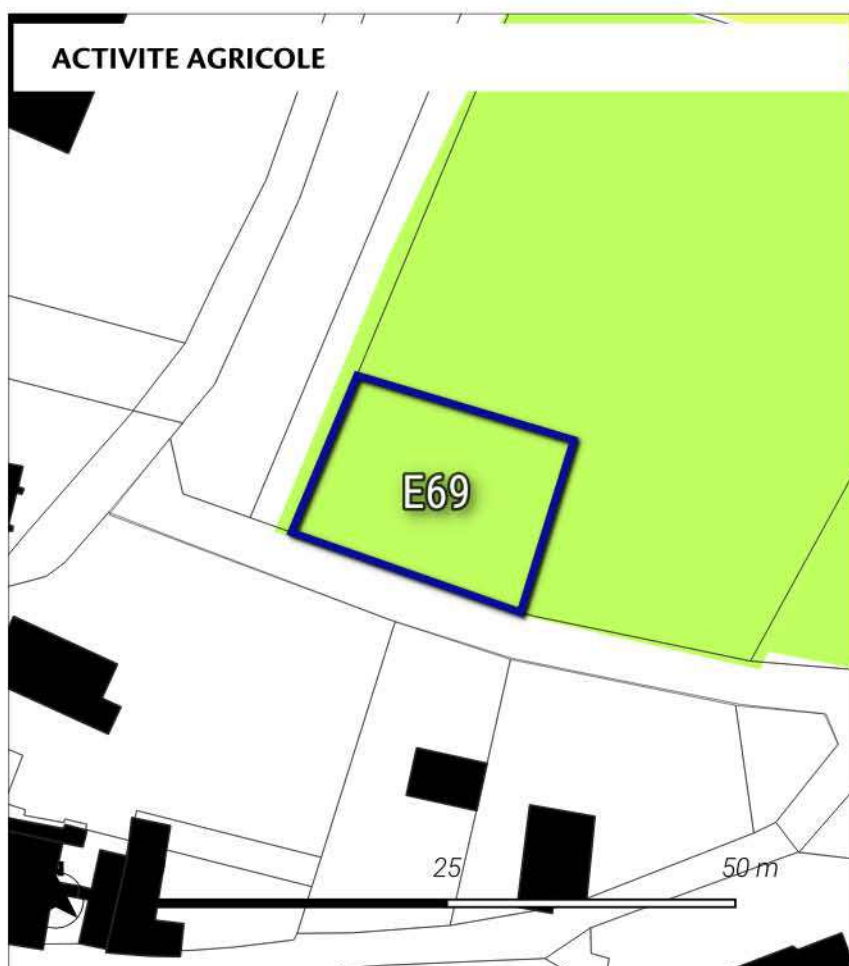
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.12 ha.

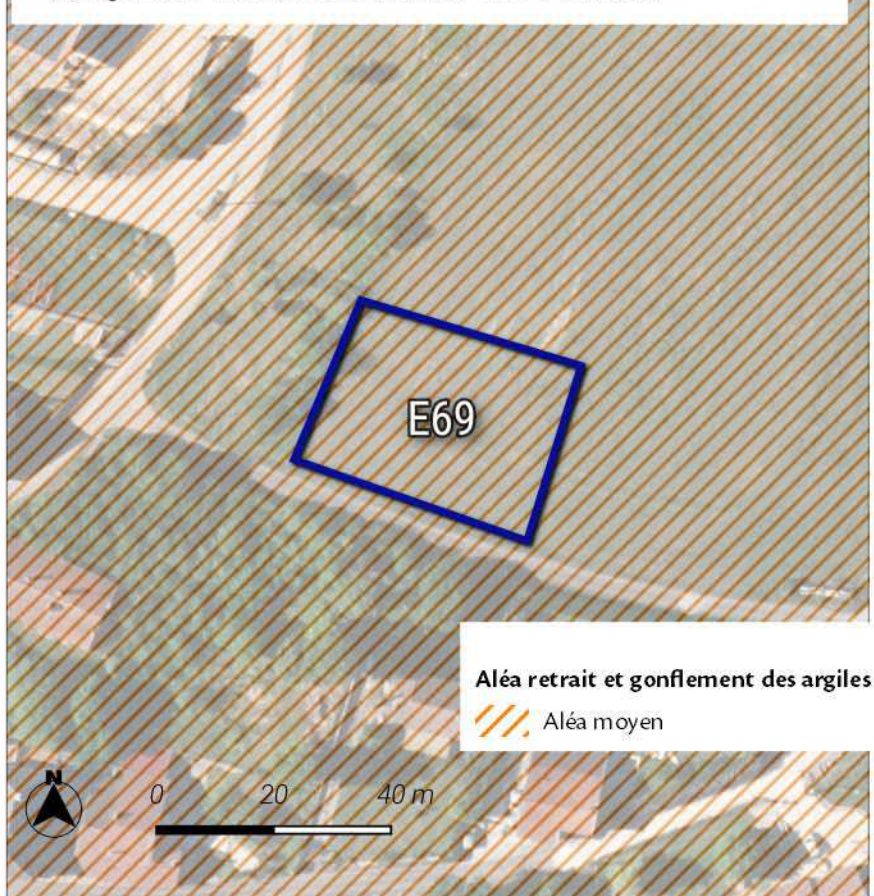
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  PRAIRIES PERMANENTES
-  ORGE

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.
En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

 Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

 Limites de zones

Zones Urbaines

 UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

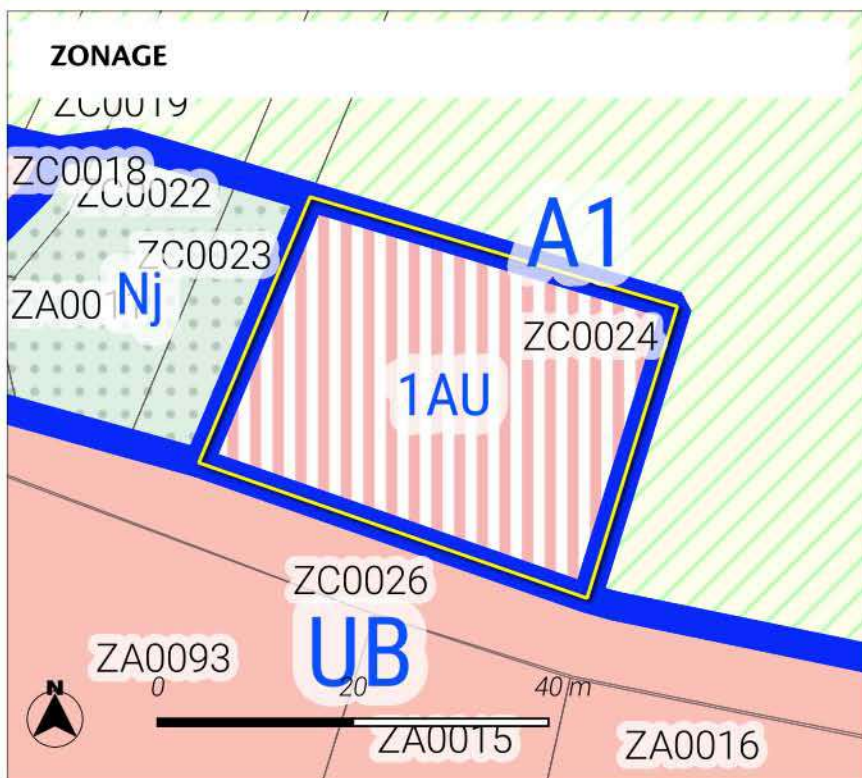
 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

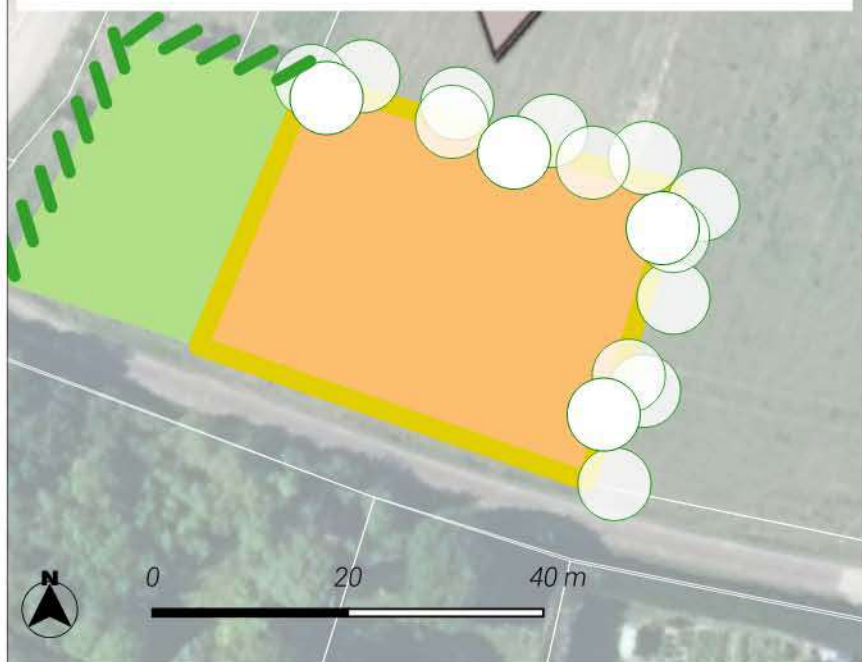
 A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

 Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins



ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels et agricoles sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.

La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

 Cône de vue

Prescriptions linéaires

 Transition

 Limite

Prescriptions surfaciques

 Périmètre OAP

 Jardins

 Vocation :

 Habitat

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.07 ha sur la commune de Orges.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

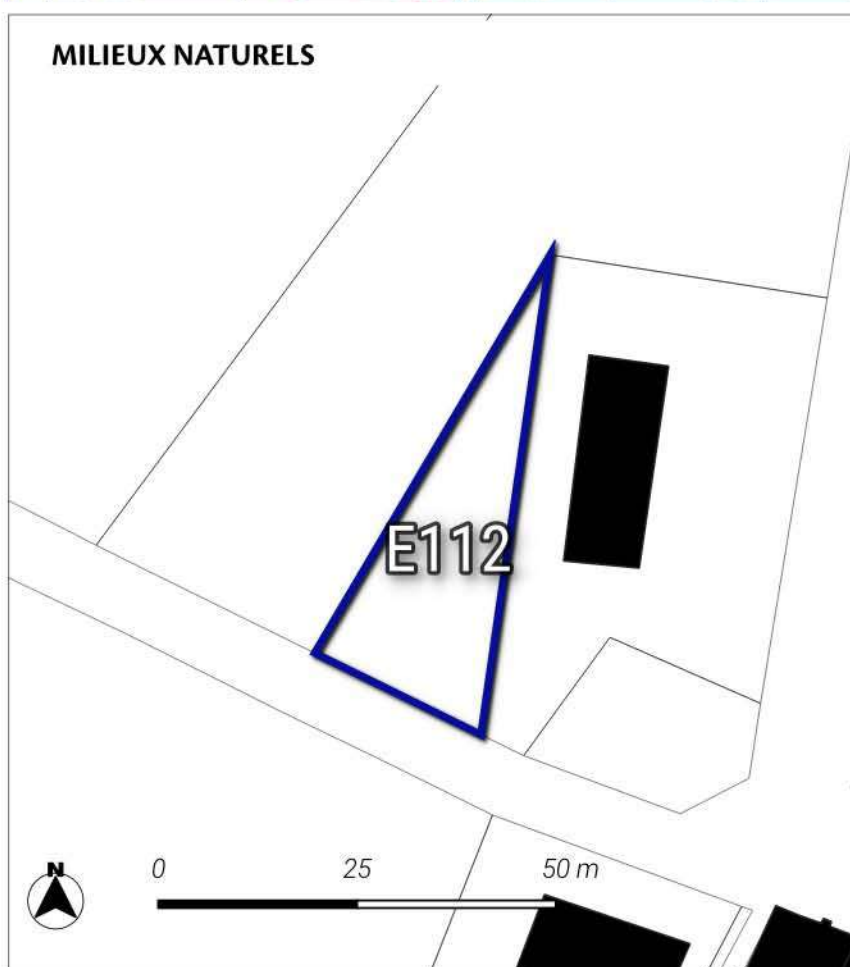
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

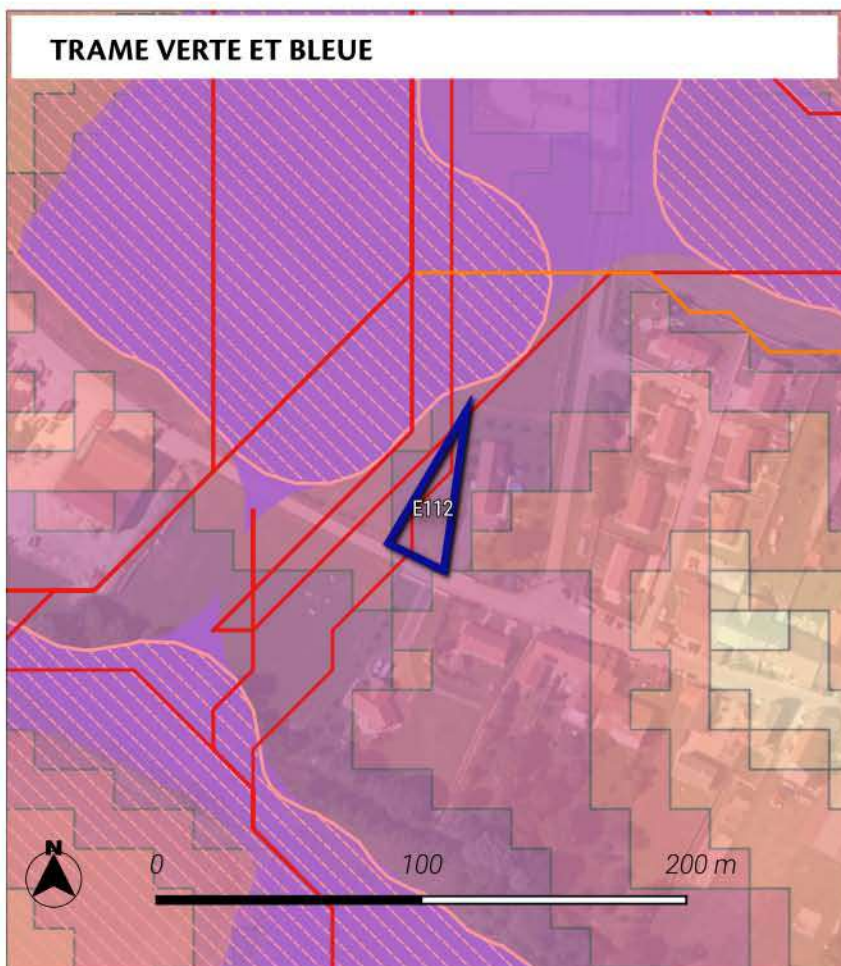


Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC FR2102002 _ Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

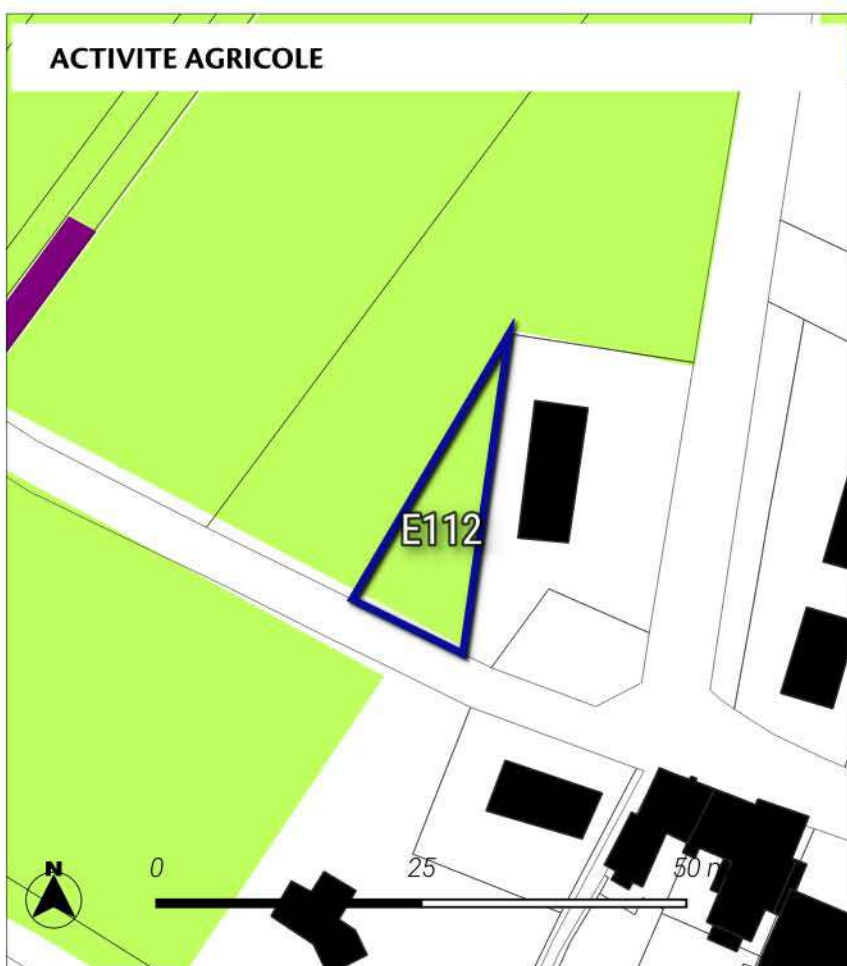
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.06 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  PRAIRIES PERMANENTES
-  DIVERS

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

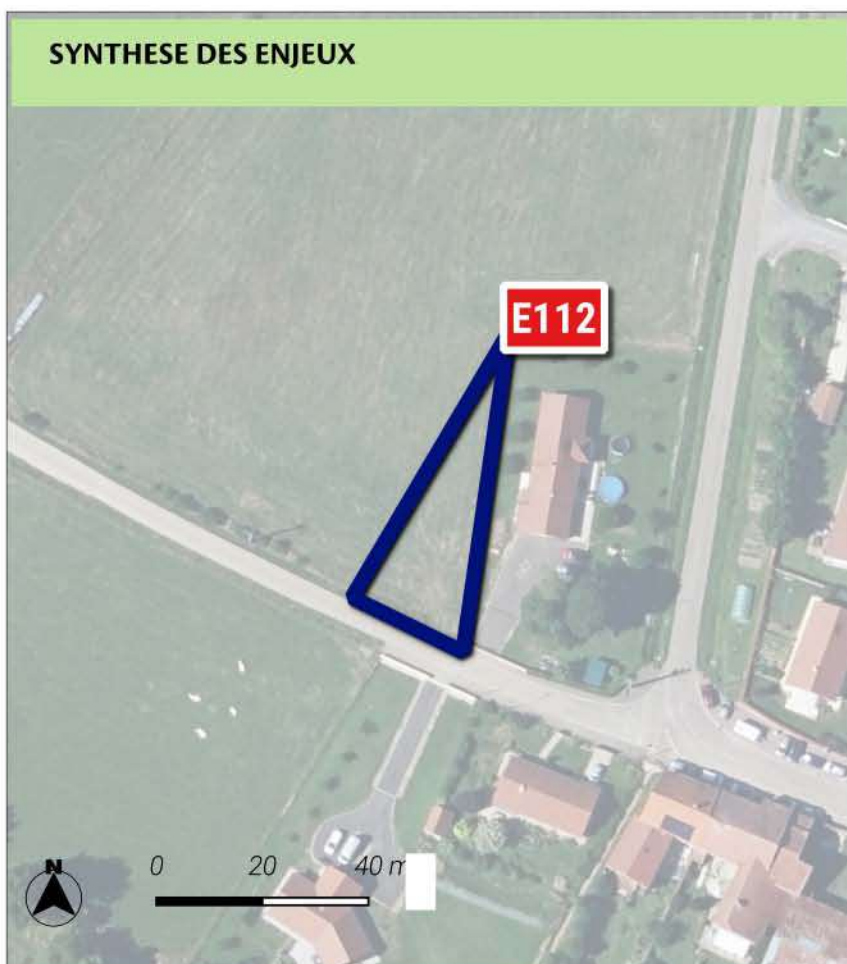
Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX

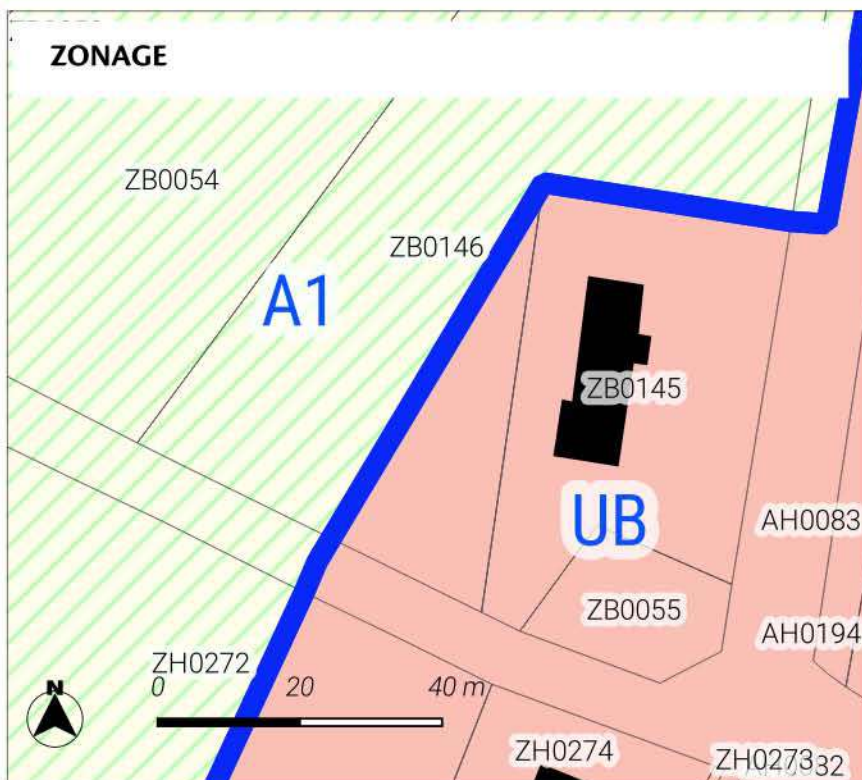


fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés. Les enjeux en lien avec les zones naturelles et réglementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Limites de zones

batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.3 ha sur la commune de Orges.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Prairies, friches et délaissés agricoles / Cultures annuelles et pluri-annuelles / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 3 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

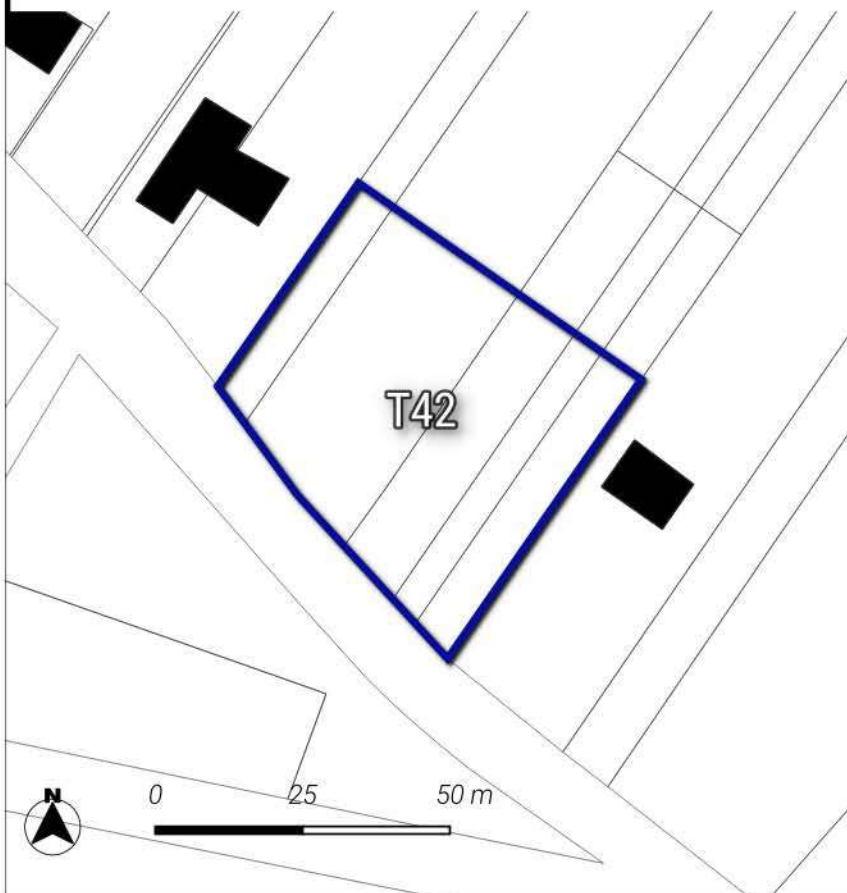
Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

 2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

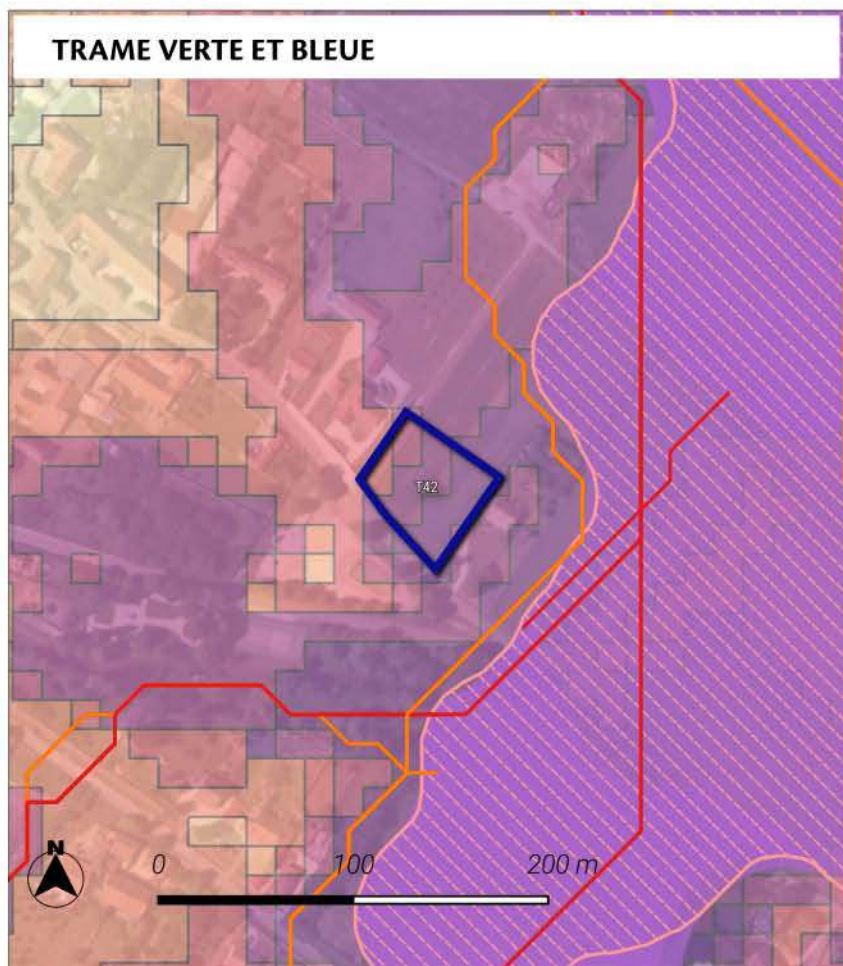
MILIEUX NATURELS



Neutre

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 8 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes) selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.13 ha.

Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- TOURNESOL

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa faible

Aléa moyen

Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

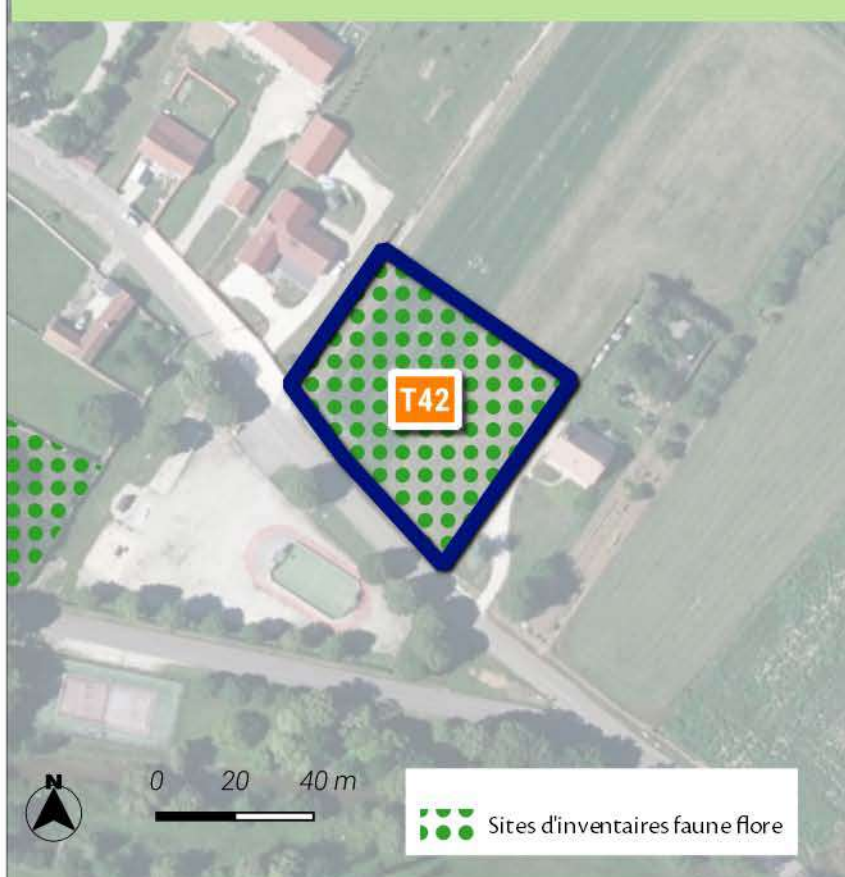
Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes



Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Sites d'inventaires faune flore

Moyen

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts, les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Zonage

Prescriptions surfaciques

-  Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation
-  Limites de zones
-  bâtiments

Zones Urbaines

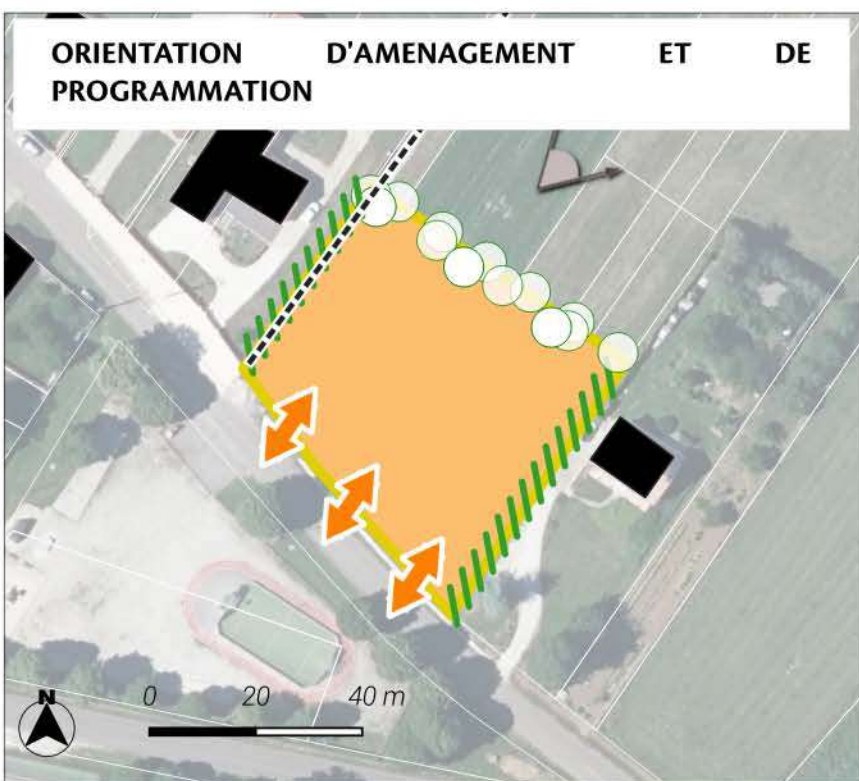
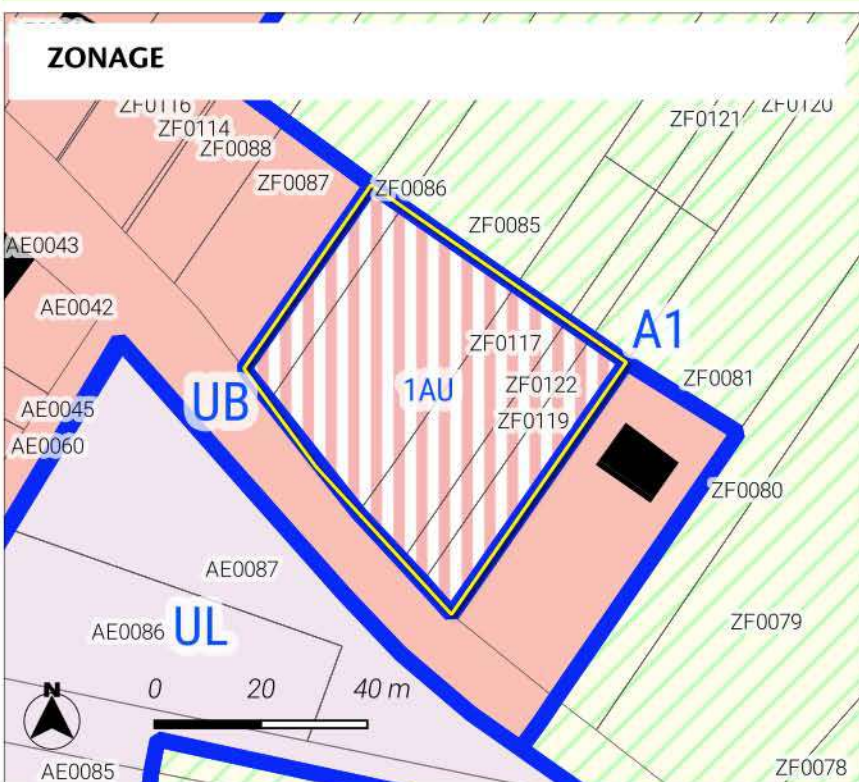
-  UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
-  UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs

Zones à Urbaniser

-  1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

-  A1 : Zone agricole à enjeux paysagers



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces. La prise en compte du paysage est intégrée par un principe inscrit de valorisation des cônes de vue. La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Prescriptions ponctuelles

-  Cône de vue

Prescriptions linéaires

-  mur



Transition



Limite



accès



Prescriptions surfaciques



Périmètre OAP



Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022



Habitat

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.22 ha sur la commune de Pont-la-Ville.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Cultures annuelles et pluri-annuelles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 2 logements. Le phasage du site est inscrit à long terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles

MILIEUX NATURELS



Neutre

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Tournesol selon le recensement parcellaire graphique de 2022.
La surface impactée représente 0.22 ha.

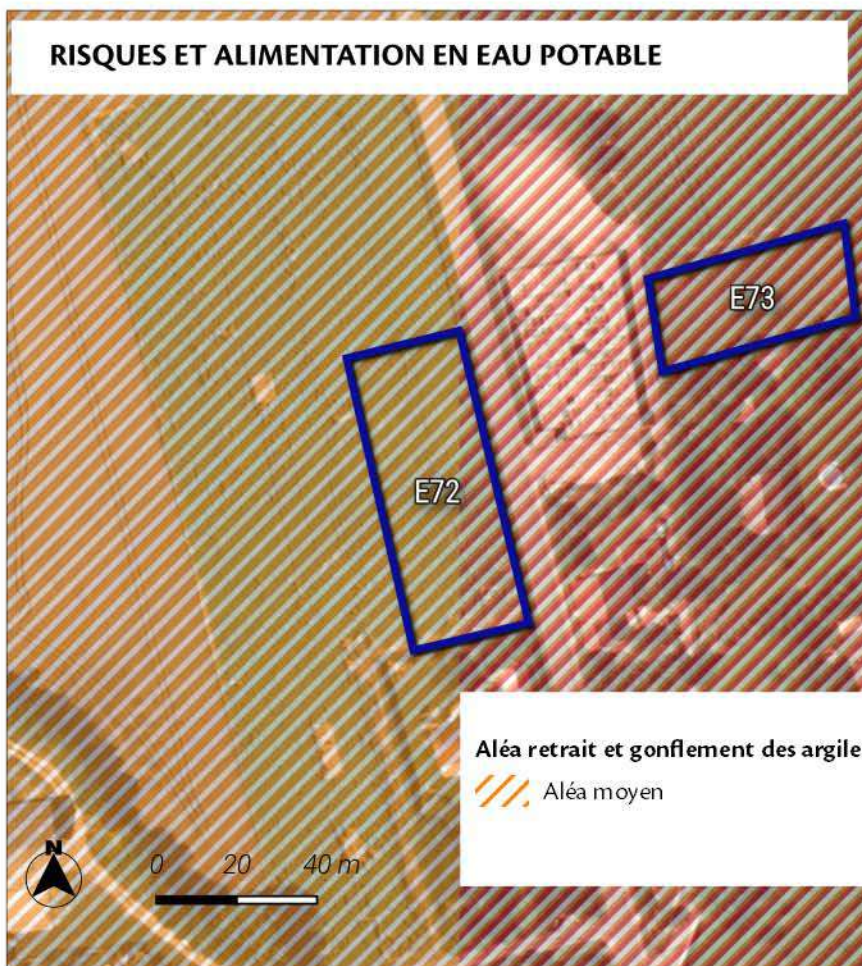
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- BLE TENDRE
- PRAIRIES PERMANENTES
- TOURNESOL

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



Faible

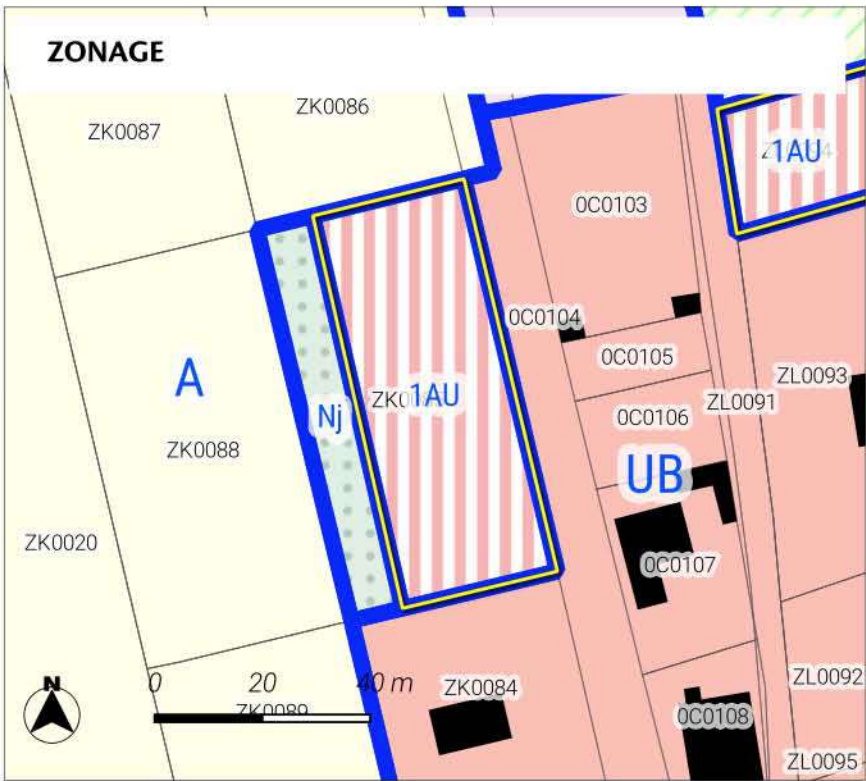
L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet. Une étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Limites de zones

bâtiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs

Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

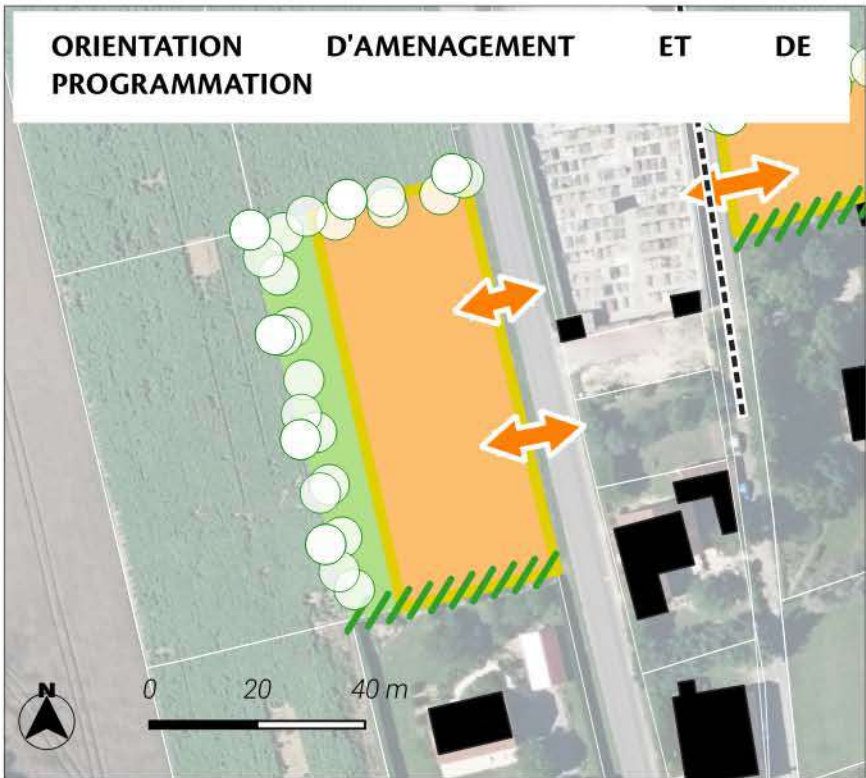
Zones Agricoles

A : Zone agricole

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.
Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces.
La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.



LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.12 ha sur la commune de Pont-la-Ville.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à long terme.

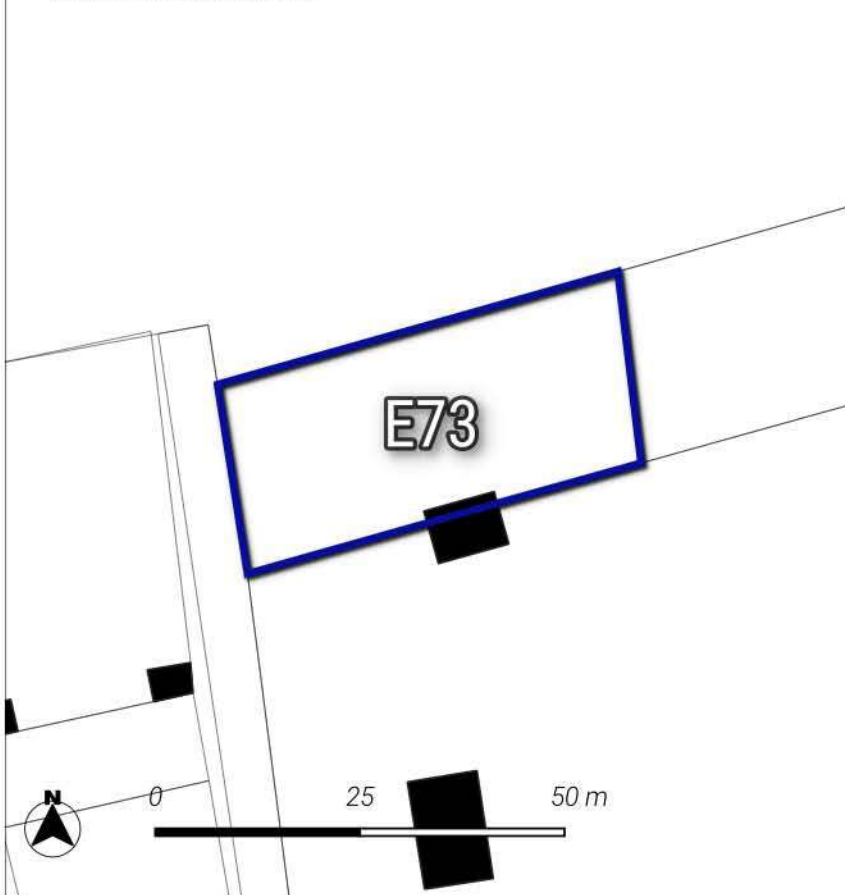
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

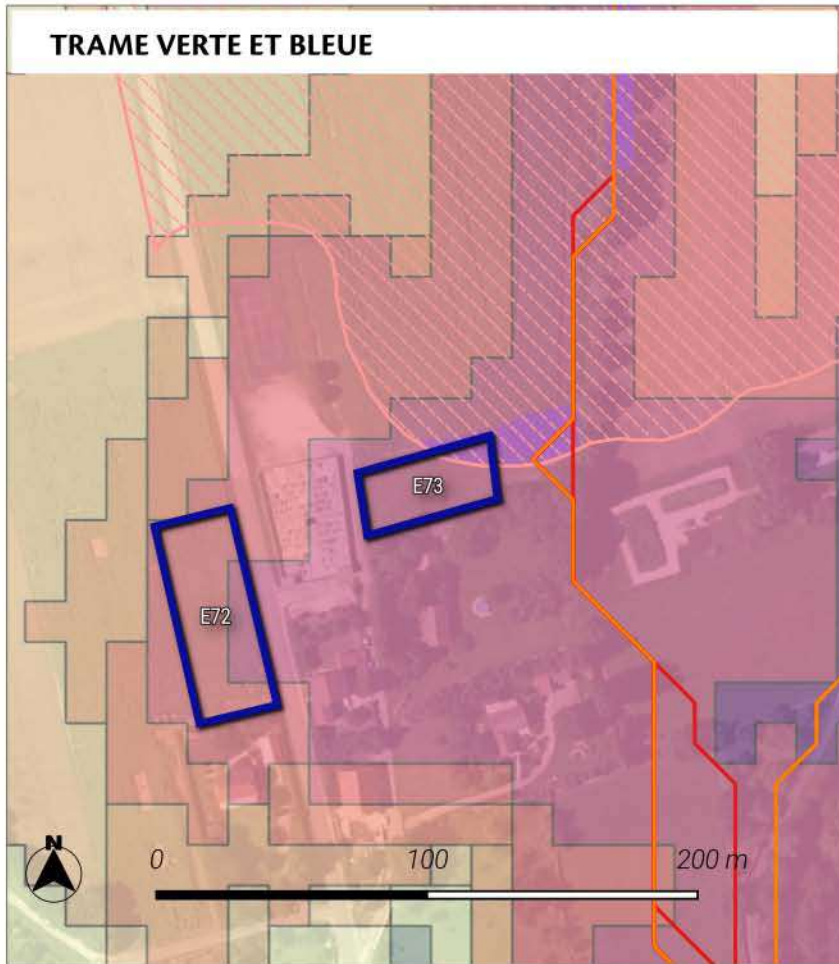
MILIEUX NATURELS



 Très fort

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

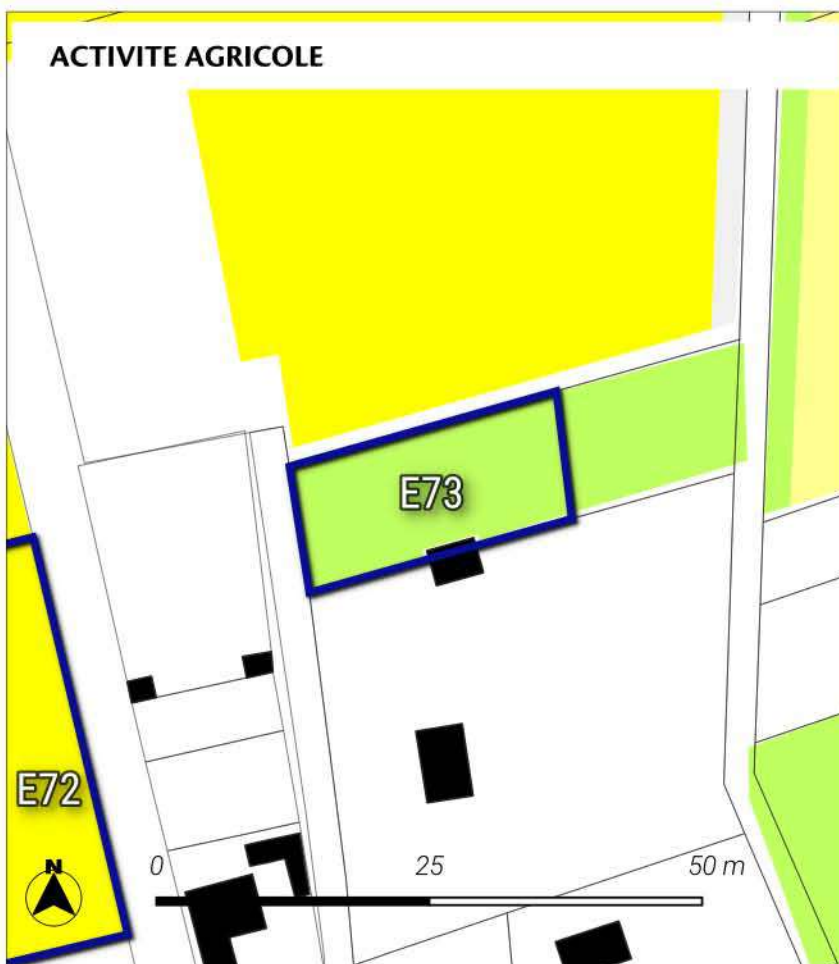
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Fort

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Prairie en rotation longue (6 ans ou plus) selon le recensement parcellaire graphique de 2022. La surface impactée représente 0.11 ha.

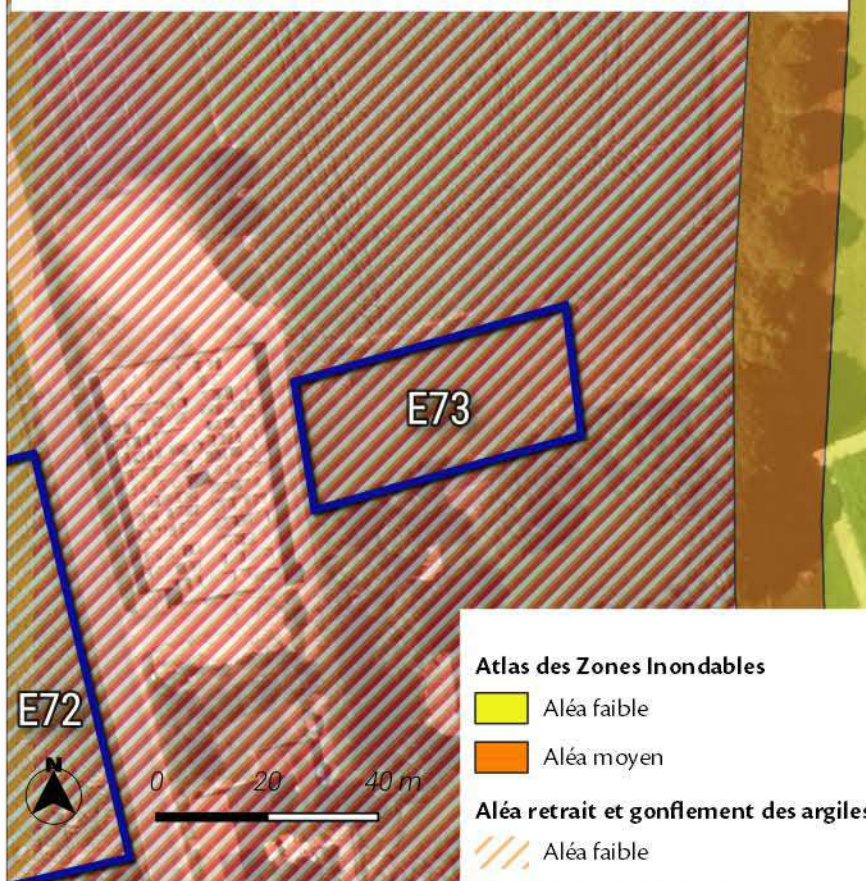
Une prairie permanente est impactée par le site de projet selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE
-  GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
-  PRAIRIES PERMANENTES
-  TOURNESOL

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Nul à faible

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Aléa moyen

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

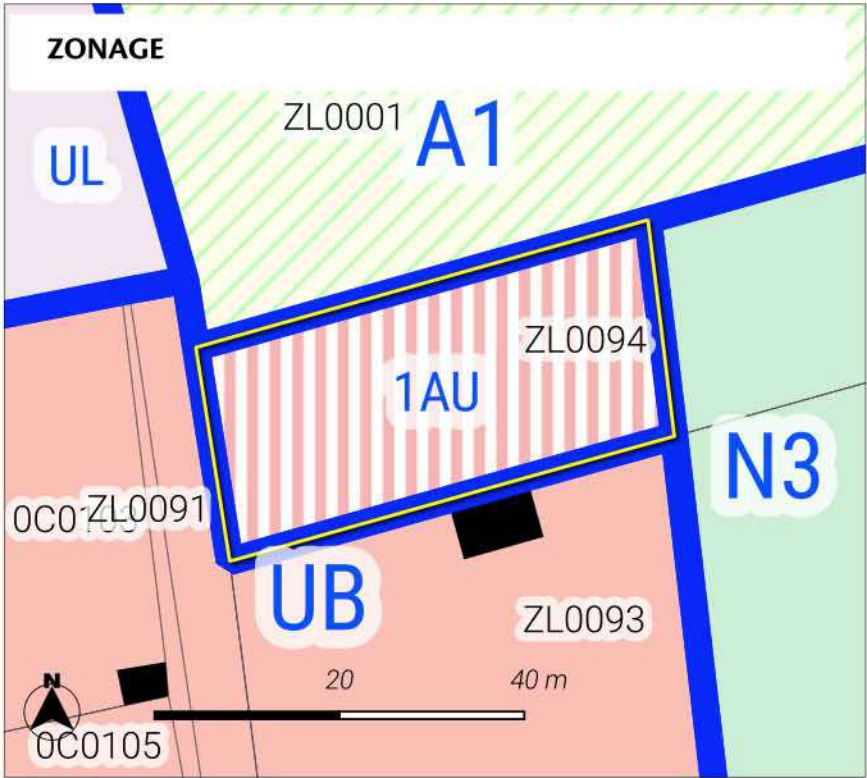
Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec les risques et les enjeux agricoles identifiés.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires et la trame verte et bleue ont été intégrés à la réflexion du projet.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Une investigation écologique de terrain détaillée dans les pièces annexes a permis de justifier du choix de ce site de projets vis-à-vis d'autres sites afin de minimiser les éventuels impacts.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation

Limites de zones

batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisir

Zones à Urbaniser

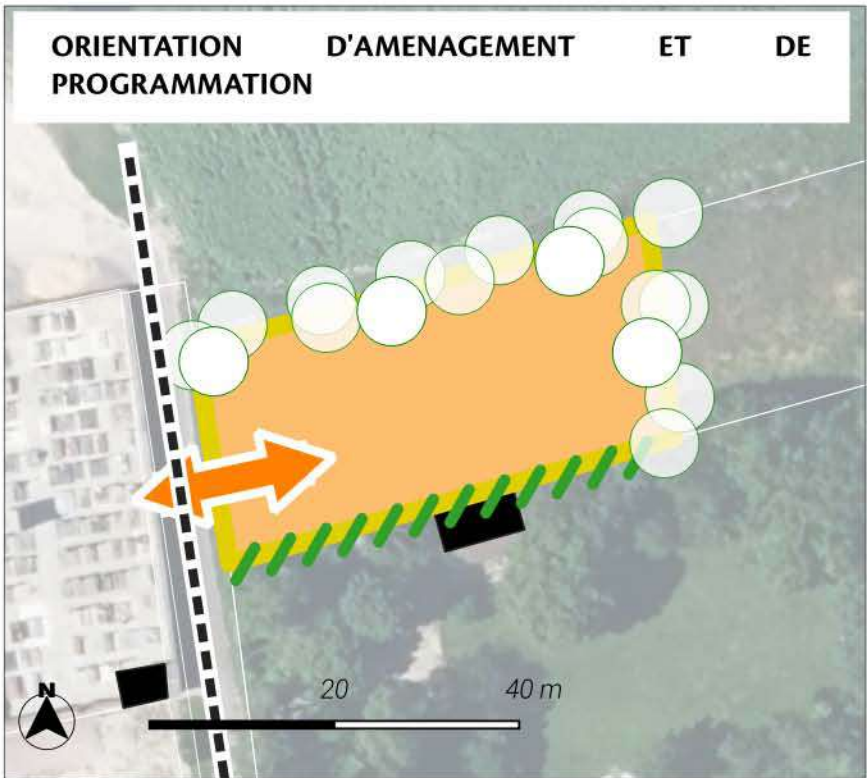
1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, natura 2000)



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :
Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces naturels et agricoles sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

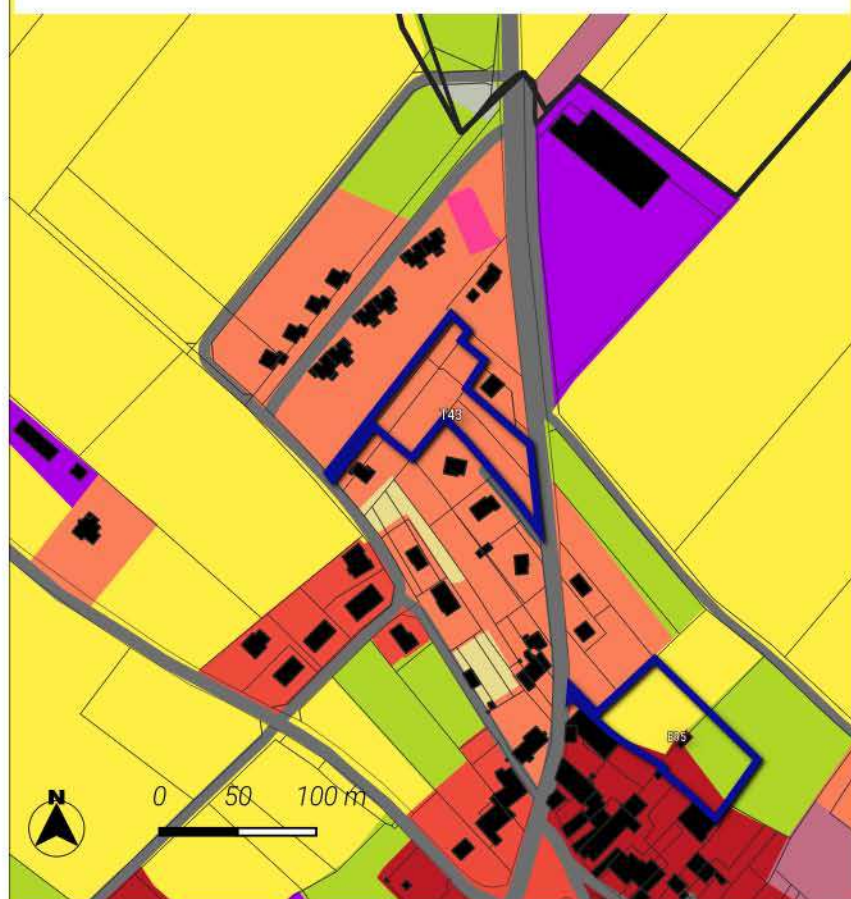
OAP
Prescriptions linéaires
mur
Transition
Limite
accès

Prescriptions surfaciques
Périmètre OAP
Vocation :

Habitat

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.52 ha sur la commune de Richebourg.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 5 logements. Le phasage du site est inscrit à court terme.

Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

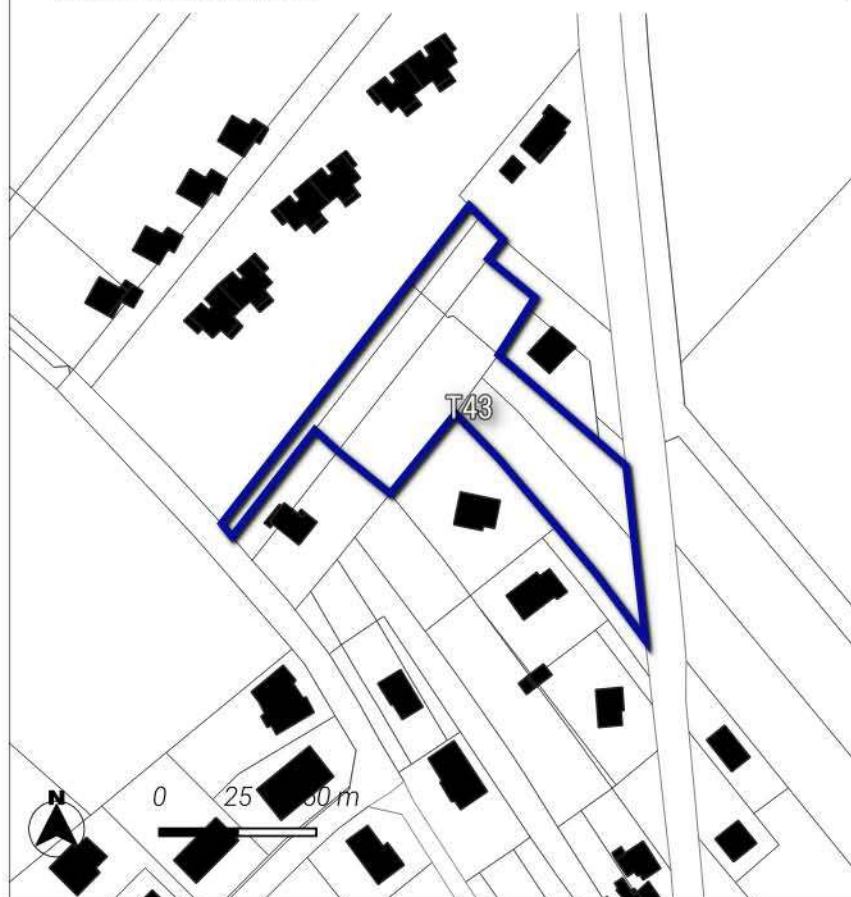
 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

 1412-Emprise réseau routier

MILIEUX NATURELS



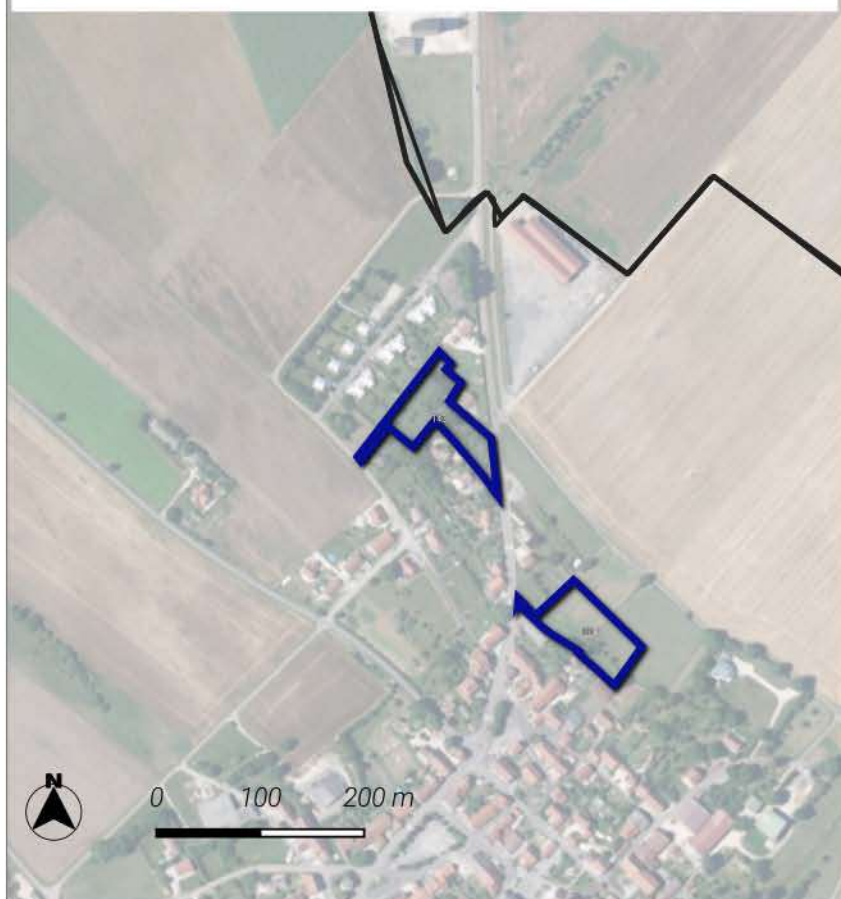
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Une investigation de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques du site.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

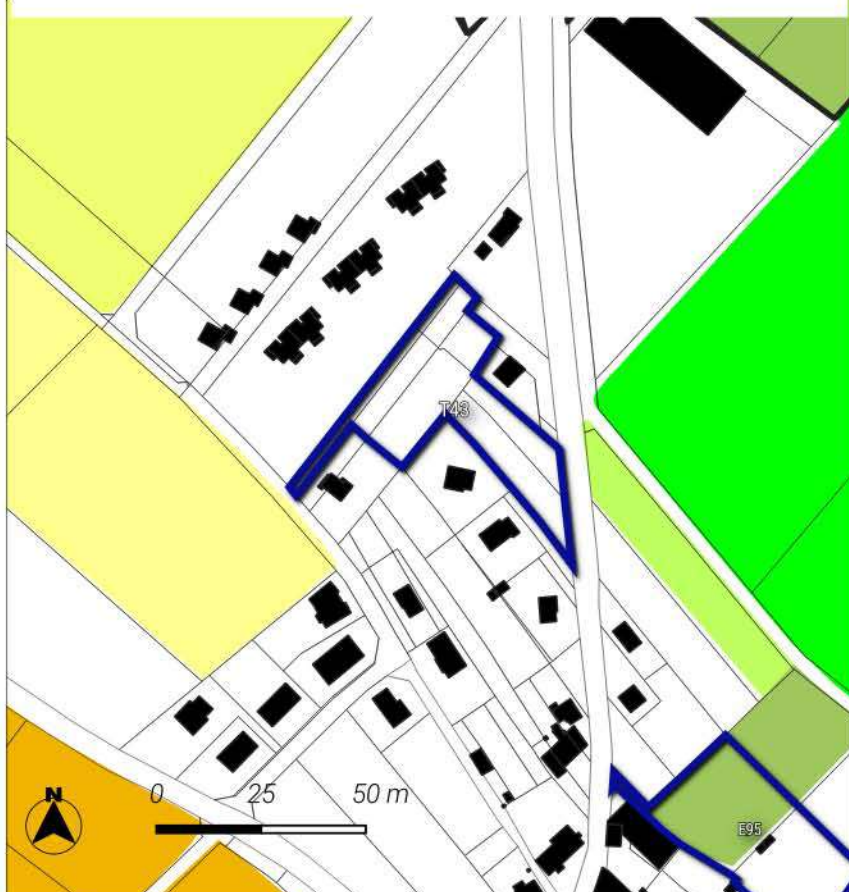
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

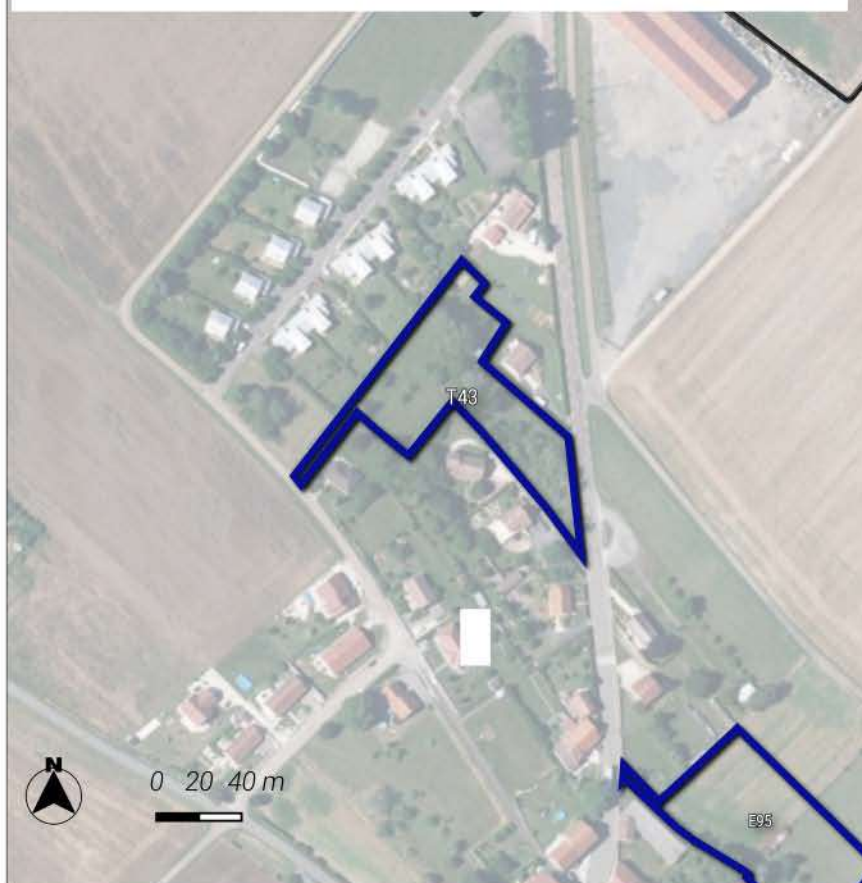
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

-  BLE TENDRE
-  FOURRAGE
-  PRAIRIES PERMANENTES
-  MAIS GRAIN ET ENSILAGE
-  ORGE
-  PROTEAGINEUX

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Neutre

Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

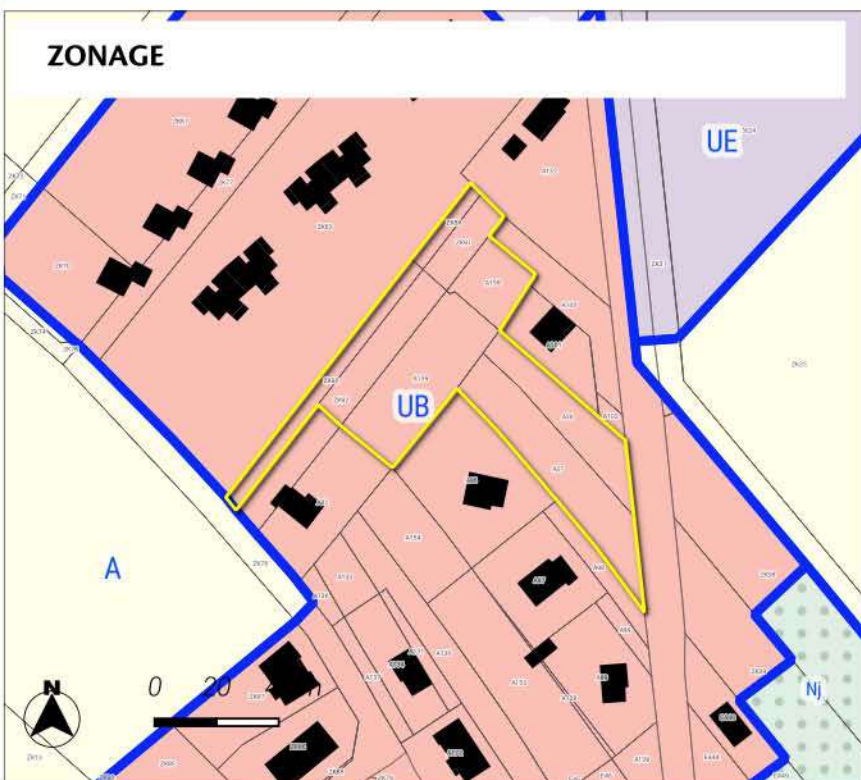
L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils réglementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts.

Les enjeux en lien avec les espaces naturels ont été intégrés avec l'étude faune-flore a permis d'identifier les éventuelles incidences sur le site. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

- Périmètre d'Orientation d'Aménagement*et de Programmation
- Limites de zones

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité
- UE : Zone urbaine spécifique à vocation économique
- UL : Zone urbaine à vocation spécifique équipements publics et de loisirs

Zones Agricoles

- A : Zone agricole

Zones Naturelles

- Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Des haies participent au traitement des transitions avec les espaces agricoles et naturels.

La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Limite

Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Prescriptions linéaires

accès

Habitat

mur

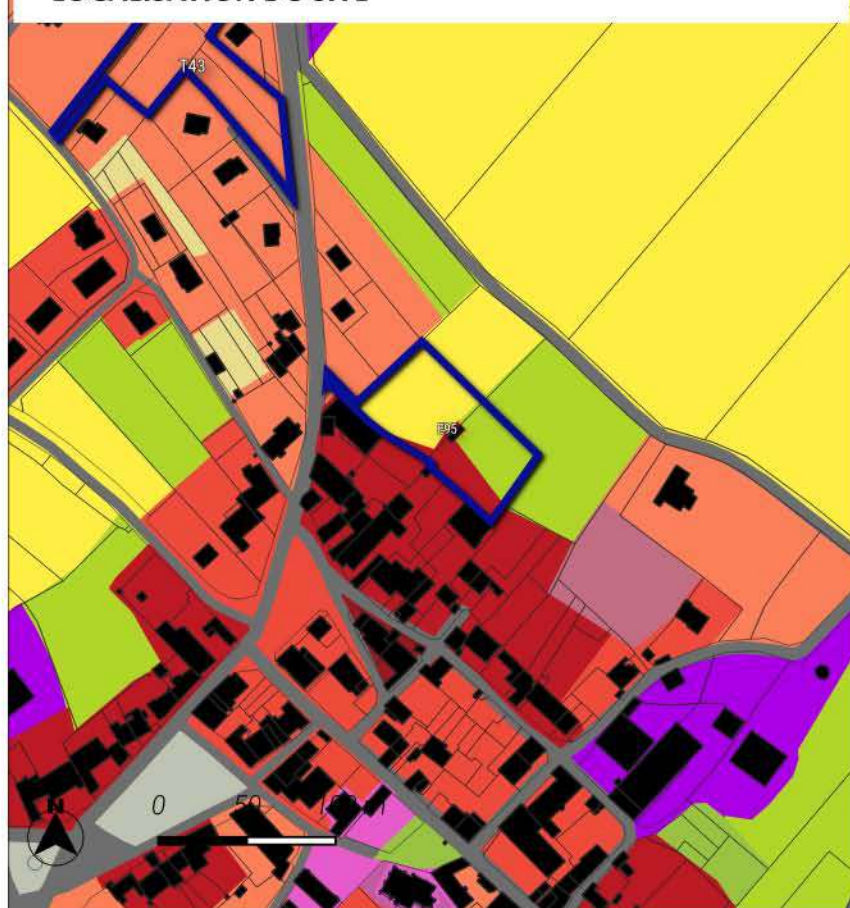
Prescriptions surfaciques

parcelles

Transition

Périmètre OAP

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.48 ha sur la commune de Richebourg.

Le site s'inscrit au sein de l'aire d'adhésion du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi. Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Cultures annuelles et pluri-annuelles / Bâti continu / Bâti continu / Bâti continu / Prairies, friches et délaissés agricoles.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 5 logements. Le phasage du site est inscrit à moyen terme. Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

-  1112-Bâti continu aéré
-  1124-Bâti individuel lâche
-  2110-Cultures annuelles et pluri-annuelles
-  2310-Prairies, friches et délaissés agricoles

MILIEUX NATURELS

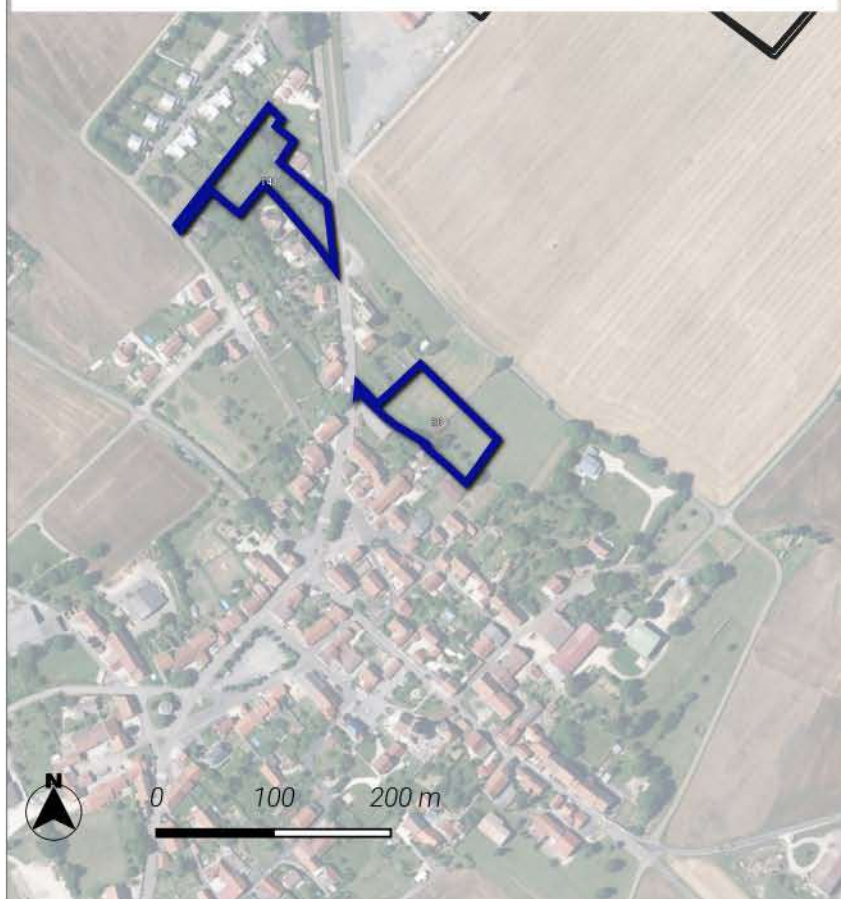


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Nul à faible

Le site de projet touche en partie des terres agricoles, en particulier des cultures de Autre luzerne selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

La surface impactée représente 0.23 ha.

Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

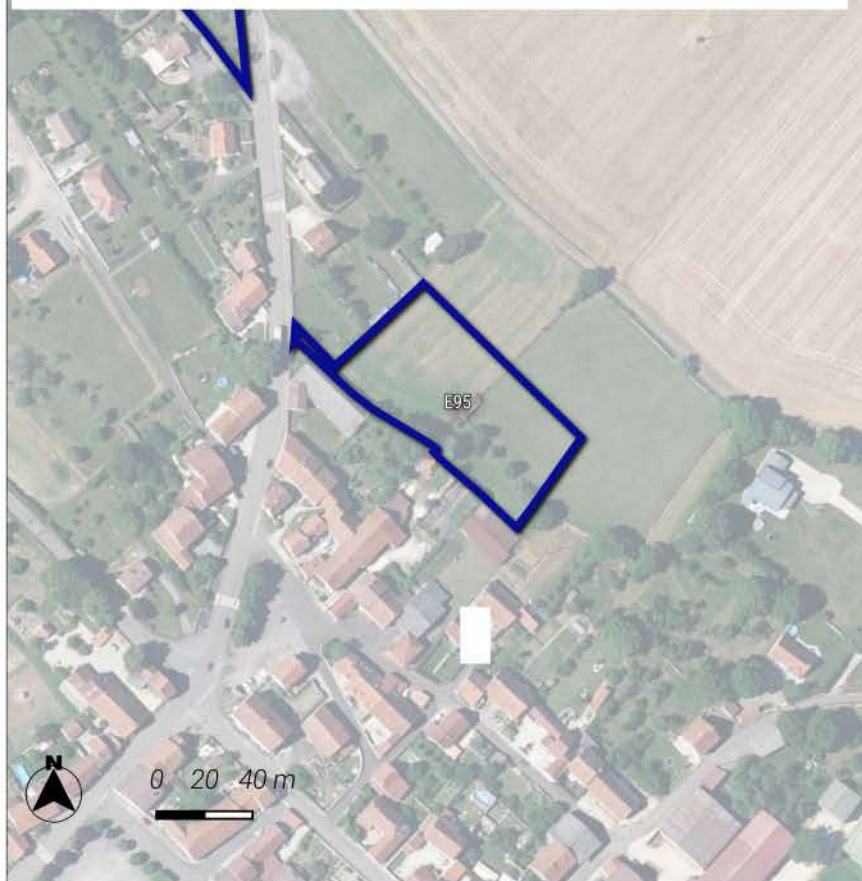


Exploitation agricole

Parcelle graphique 2022

-  FOURRAGE
-  PRAIRIES PERMANENTES
-  MAIS GRAIN ET ENSILAGE
-  ORGE

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Neutre

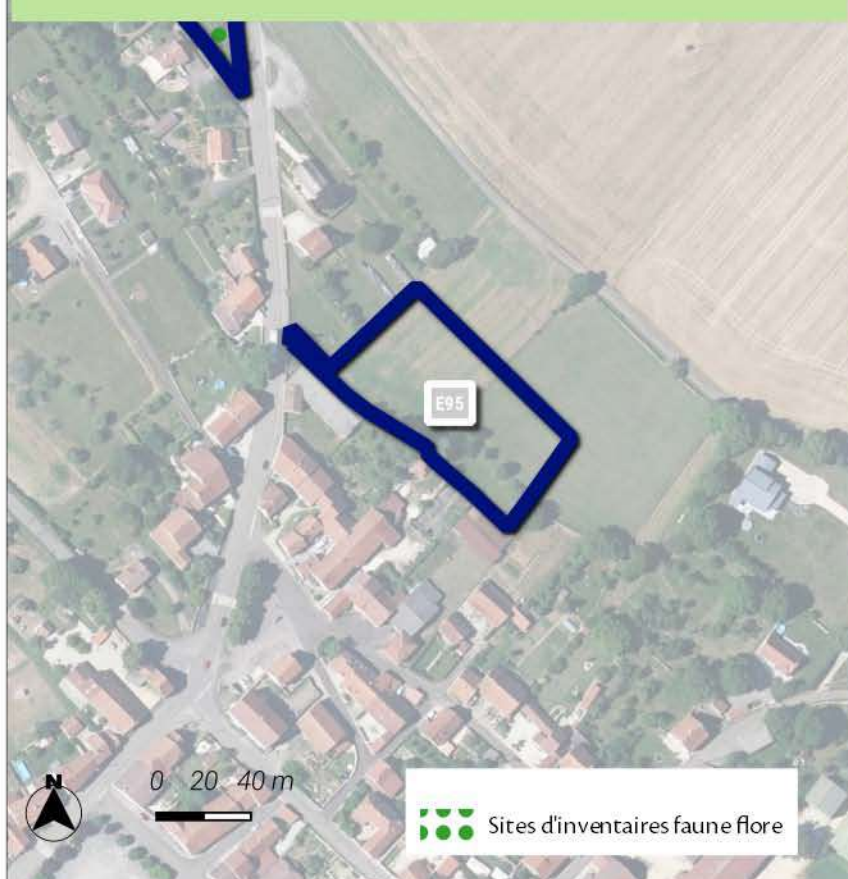
Le site de projet est éloigné des sites à aléa retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

SYNTHESE DES ENJEUX



Neutre

L'aménagement de ce site n'impactera pas de manière significative le territoire.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les enjeux agricoles identifiés.

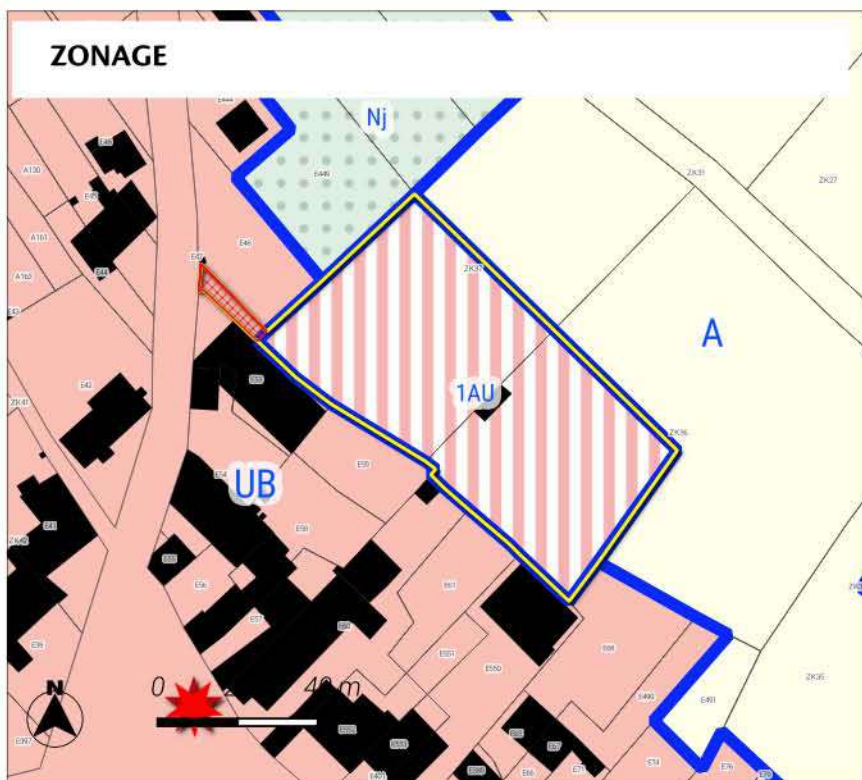
La démarche d'évitement inscrit dans le choix des sites de projets a permis d'identifier un espace à l'écart des sites à enjeux naturels et de la trame verte et bleue.

En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

Une investigation écologique de terrain détaillée dans les pièces annexes a permis de justifier du choix de ce site de projets vis-à-vis d'autres sites afin de minimiser les éventuels impacts.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

ZONAGE



Zonage

Prescriptions surfaciques

Périmètre d'Orientation d'Aménagement* et de Programmation

Emplacement réservé

Prescriptions ponctuelles

Patrimoine bâti ponctuel (L151-19 du CU)

Limites de zones

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

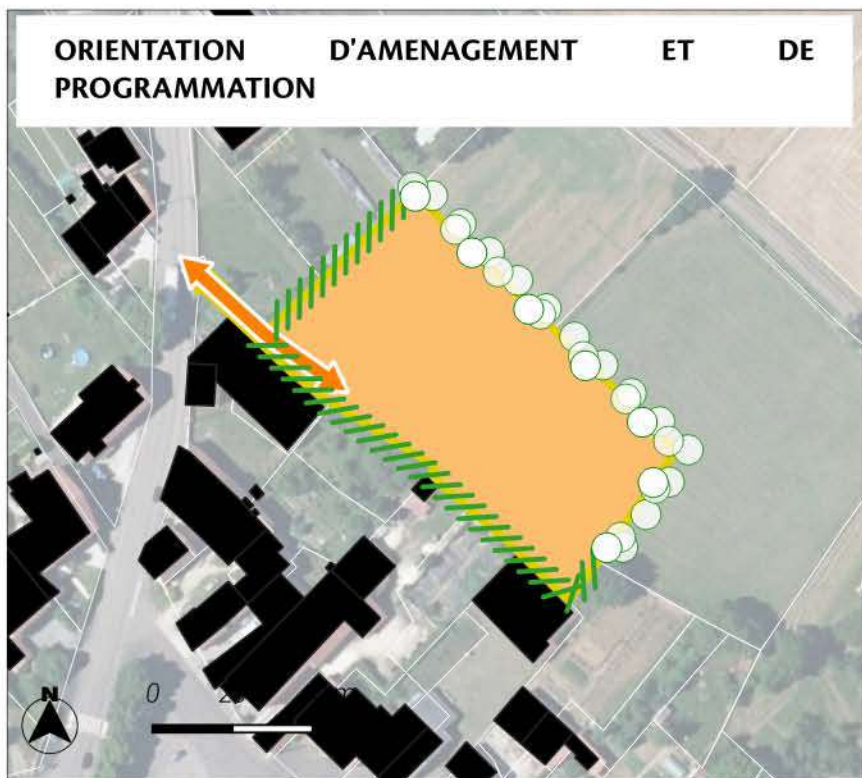
Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Le site est intégré à la réflexion d'une orientation d'aménagement et de programmation permettant ainsi une prise en compte des enjeux du territoire. Les dispositions introduites par l'OAP sont les suivantes :

Des haies participant au traitement des limites sont identifiées. Les transitions avec les espaces agricoles sont préservés limitant ainsi l'impact sur ces espaces. La desserte du site est envisagée au moyen du principe d'accès inscrit.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

Limite

Prescriptions linéaires

accès

Transition

Prescriptions surfaciques

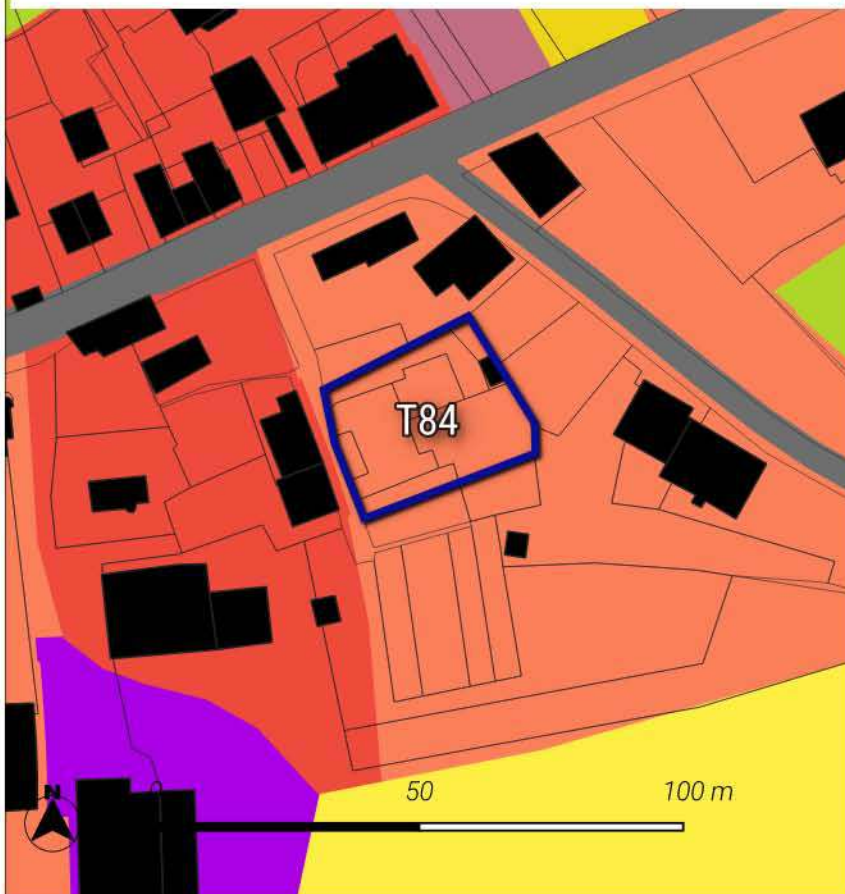
Périmètre OAP

Vocation : Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Habitat

parcelles

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.09 ha sur la commune de Villars-en-Azois.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

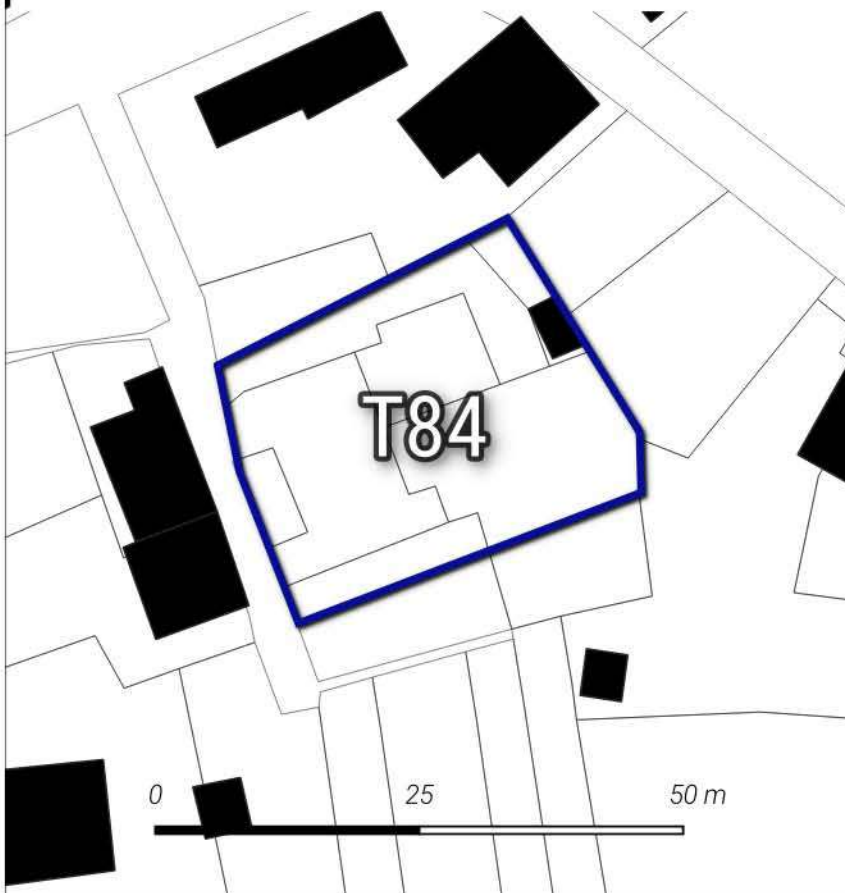
La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

MILIEUX NATURELS



Très fort

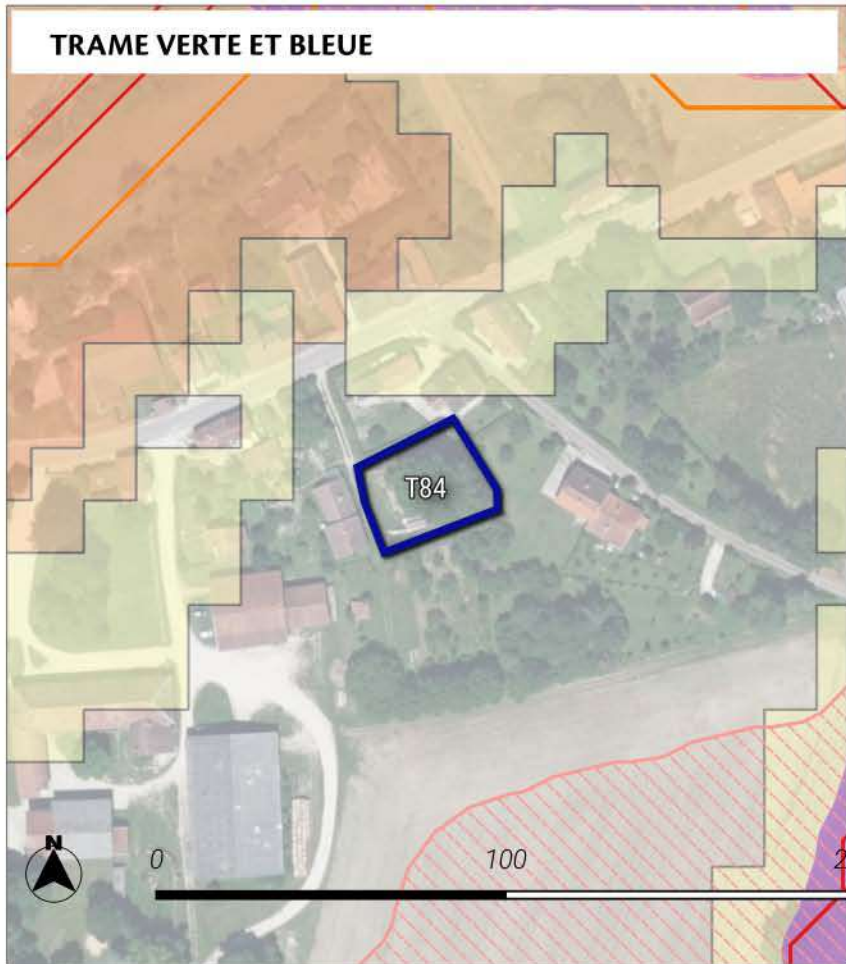
Le site est localisé au sein du site ZPS

FR2112010 _ Barrois et forêt de Clairvaux.

Le site est localisé au sein du site ZICO 00009 _
BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

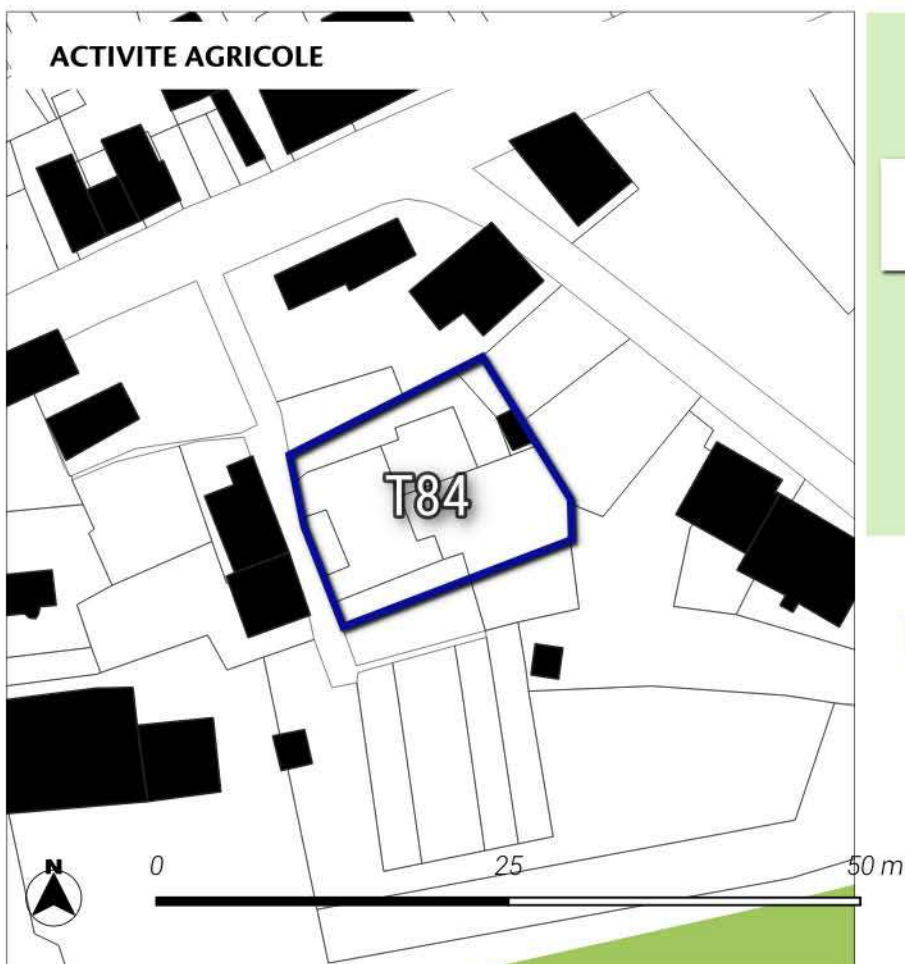
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

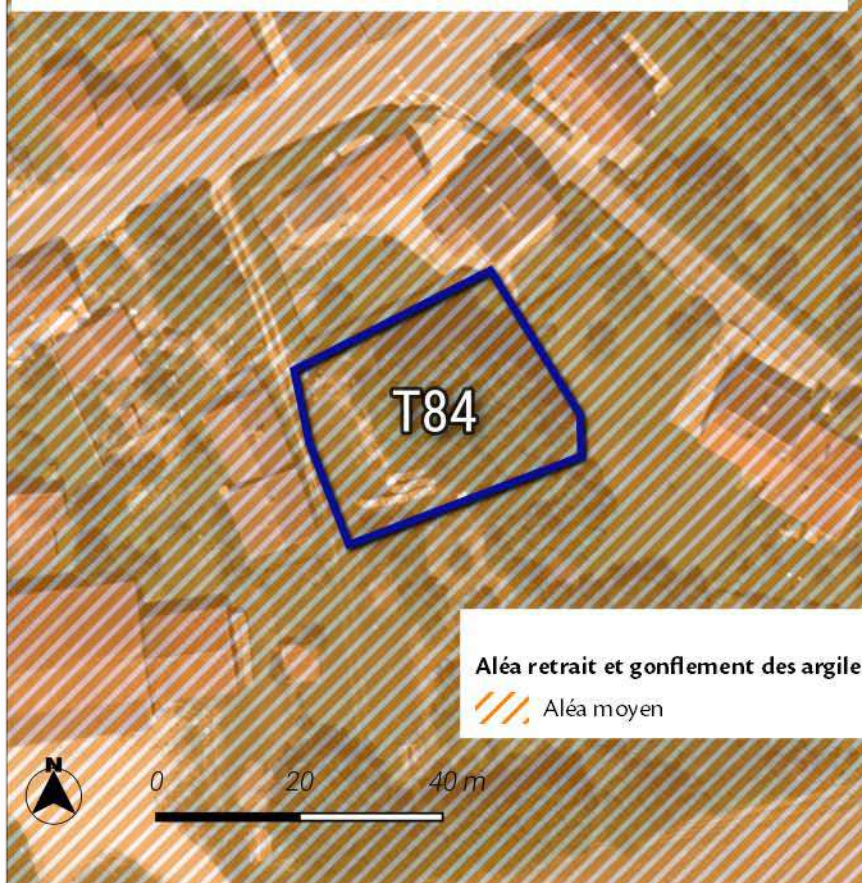
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- FOURRAGE

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

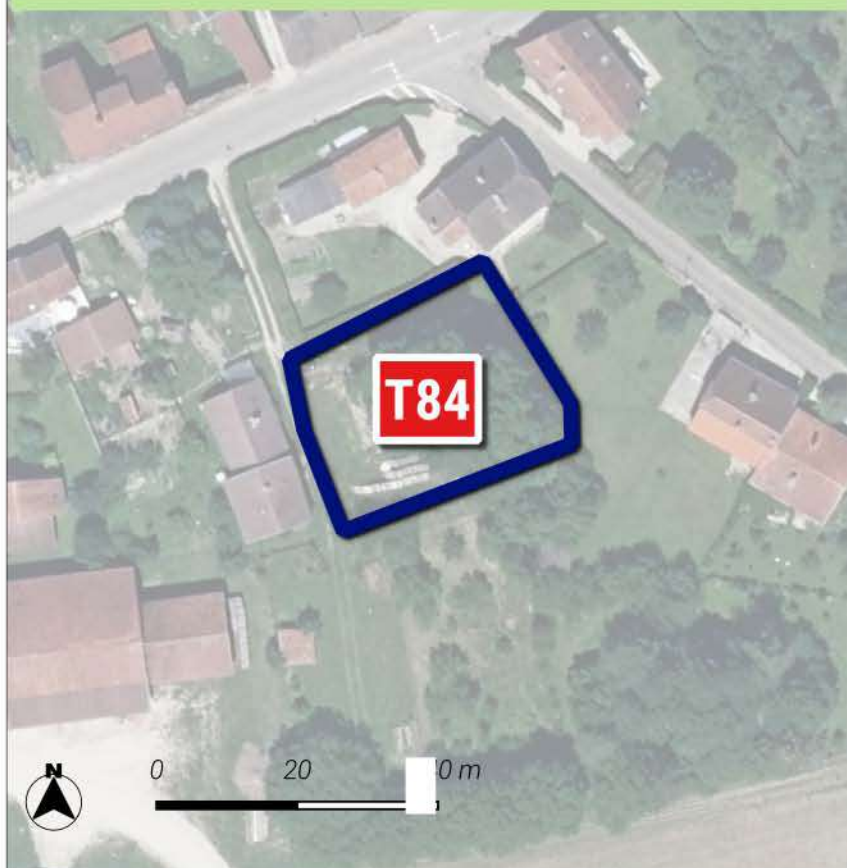
Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



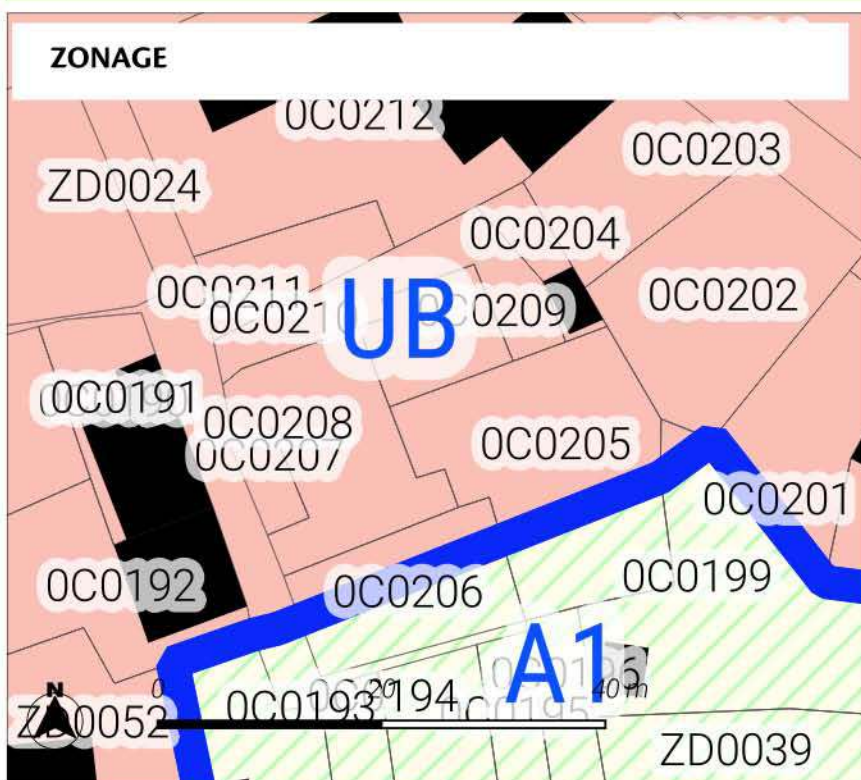
fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires ont été intégrés au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue.

MEURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

Limites de zones

batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Le PLUi classe le secteur en zone UB.

Les transitions avec les espaces naturels sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.

Le classement de ce secteur en zone urbaine à vocation habitat permet de valoriser le tissu bâti existant. Les dispositions réglementaires en termes d'implantation, de hauteur et d'emprise au sol favorise une optimisation économe du foncier. Ce secteur permet le développement d'une offre de logement dans la continuité des enveloppes urbaines du territoire de la CC3F.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.12 ha sur la commune de Villars-en-Azois.

Le site s'inscrit hors du Parc national de Forêts.

Il est classé à vocation Habitat au plan de zonage du PLUi.

Cet espace est actuellement occupé selon l'occupation des sols de 2021 par des : Bâti discontinu / Bâti discontinu.

Le site est localisé en dehors des espaces naturels agricoles et forestiers. (source : OCS2D2021)

La programmation envisagée consiste à la réalisation de 1 logement. Le phasage du site est inscrit à court terme.

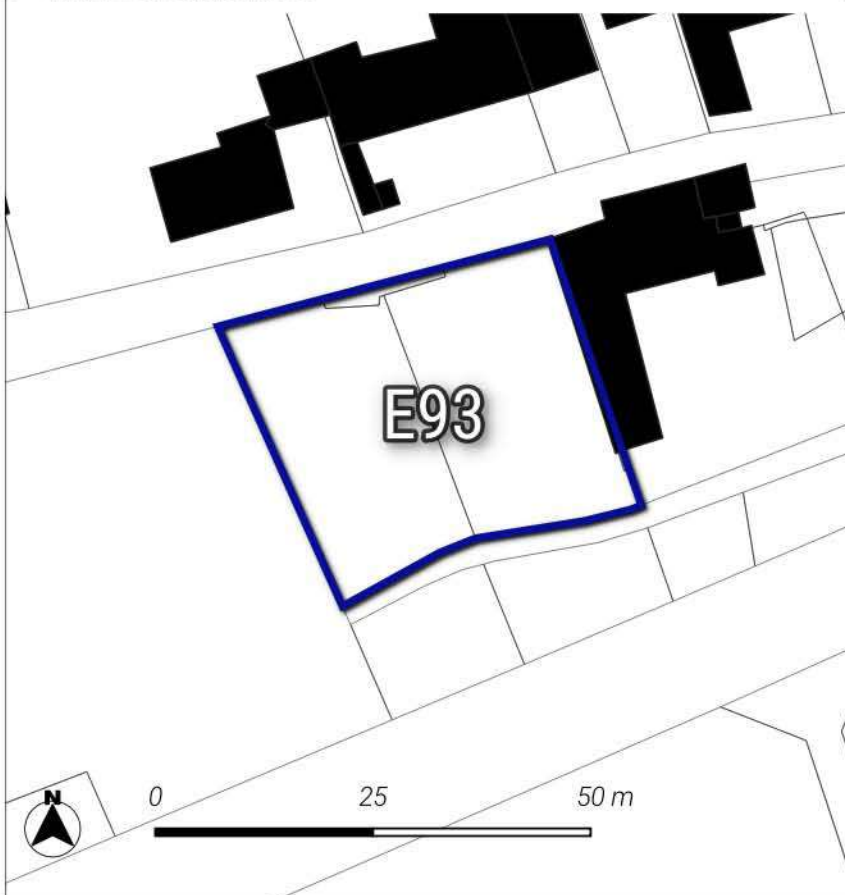
Une OAP a été mise en place pour encadrer le projet sur ce secteur.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Occupation du sol 2021 - Département 52 Haute-Marne

 1124-Bâti individuel lâche

MILIEUX NATURELS

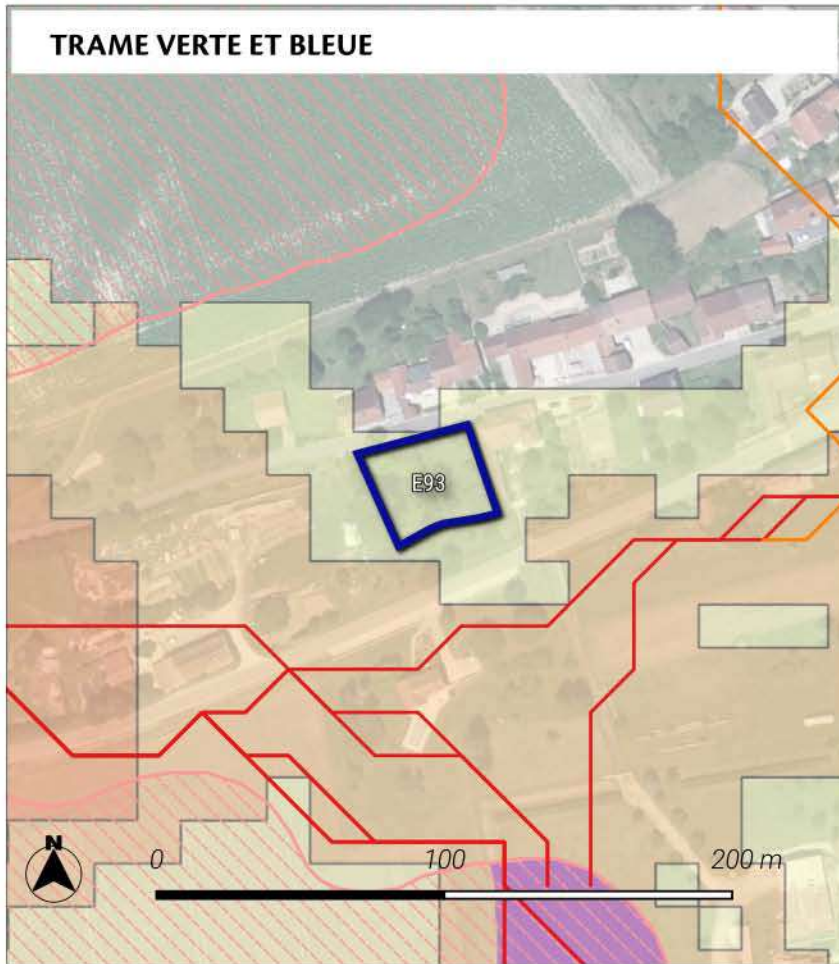


Très fort

Le site est localisé au sein du site ZICO 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

 Sites d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité de la sous-trame forestière. La zone de dispersion est 1 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

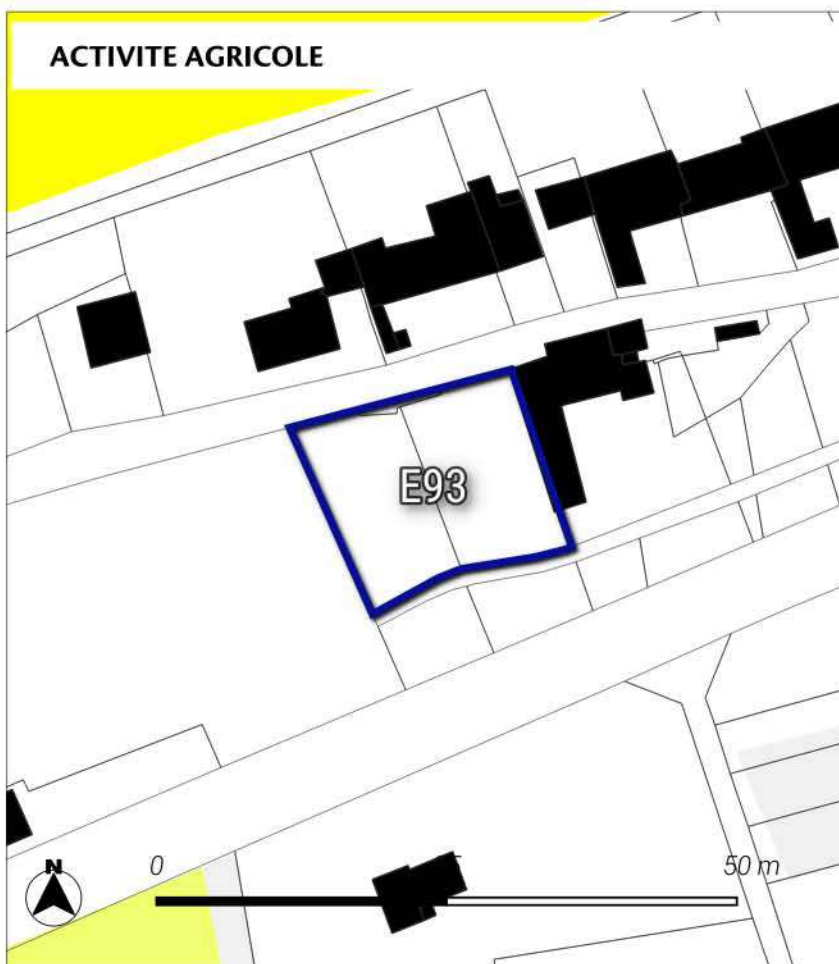
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ACTIVITE AGRICOLE



Neutre

Le site de projet ne touche pas les parcelles agricoles.

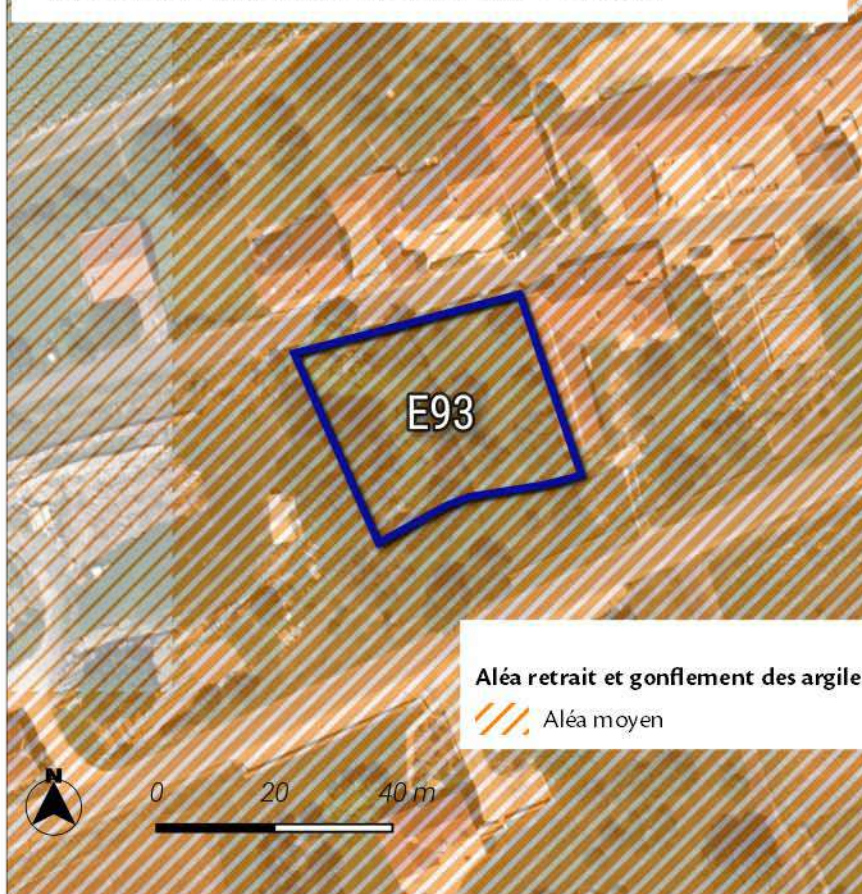
Le projet impacte aucun espace de prairies selon le recensement parcellaire graphique de 2022.

En outre, le site est éloigné de plus de 150 mètres des bâtiments agricoles.

Parcelle graphique 2022

- GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
- ORGE
- TOURNESOL

RISQUES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE



Aléa retrait et gonflement des argiles

Aléa moyen

Significatif

Le site de projet se localise au sein du niveau aléa Moyen de risque de retrait et gonflement des argiles.

Le site de projet est éloigné des sites à risques inondations par débordement.

Le site de projet est éloigné des sites à risques de remontées de nappes phréatiques.

Le site de projet est éloigné des périmètres de captages des eaux potables.

Risque de remontée de nappes

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

SYNTHESE DES ENJEUX



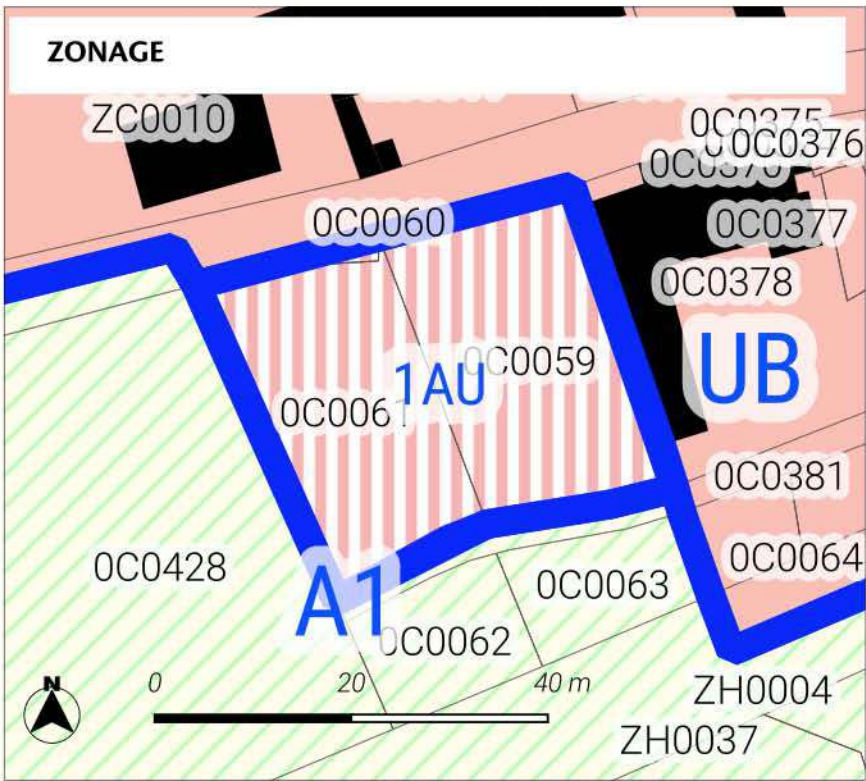
fort

L'aménagement de ce site peut impacter le territoire de manière faible.

Les différents outils règlementaires (règlements graphique et écrit, OAP thématique ou sectorielle) ont permis de prendre en compte les enjeux en lien avec la proximité du parc national de forêts et les risques.

Les enjeux en lien avec les zones naturelles et règlementaires ont été intégrés au moyen de l'OAP thématique trame verte et bleue. En outre, l'OAP a été mise en place afin de définir des principes d'aménagement favorisant l'intégration du projet dans son environnement.

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT



Zonage

— Limites de zones

■ batiments

Zones Urbaines

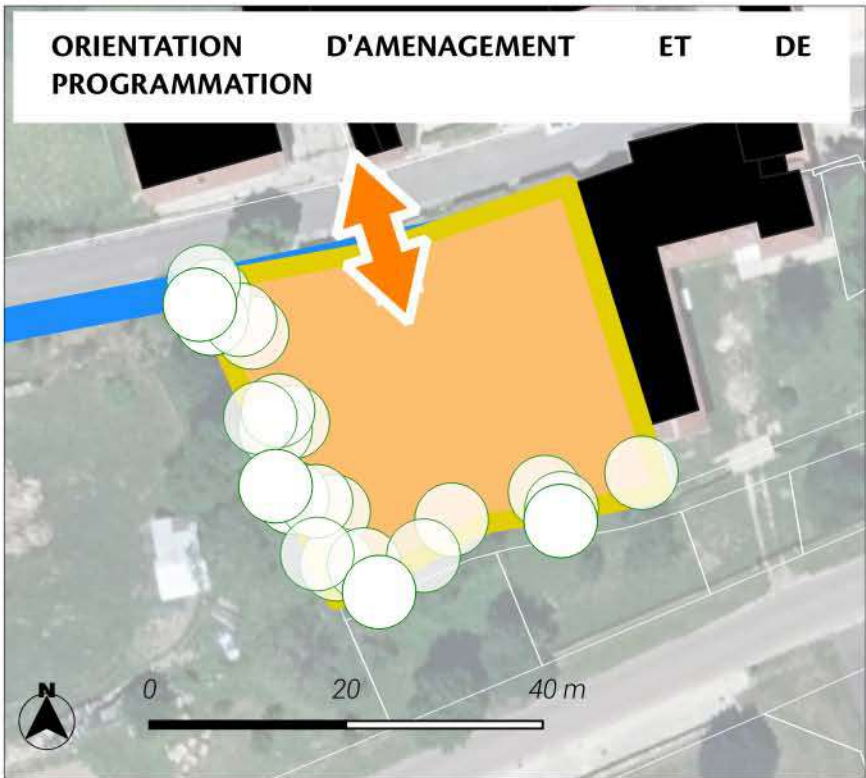
UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers



Le PLUi classe le secteur en zone 1AU.

Les transitions avec les espaces naturels sont préservés limitant ainsi les éventuels impacts.

L'ensemble de ces éléments participent à la limitation des éventuels impacts du projet sur son environnement.

OAP

↔ accès

□ Vocation :

Vue aérienne de la Haute-Marne 52 - 2022

Prescriptions linéaires

Prescriptions surfaciques

□ Habitat

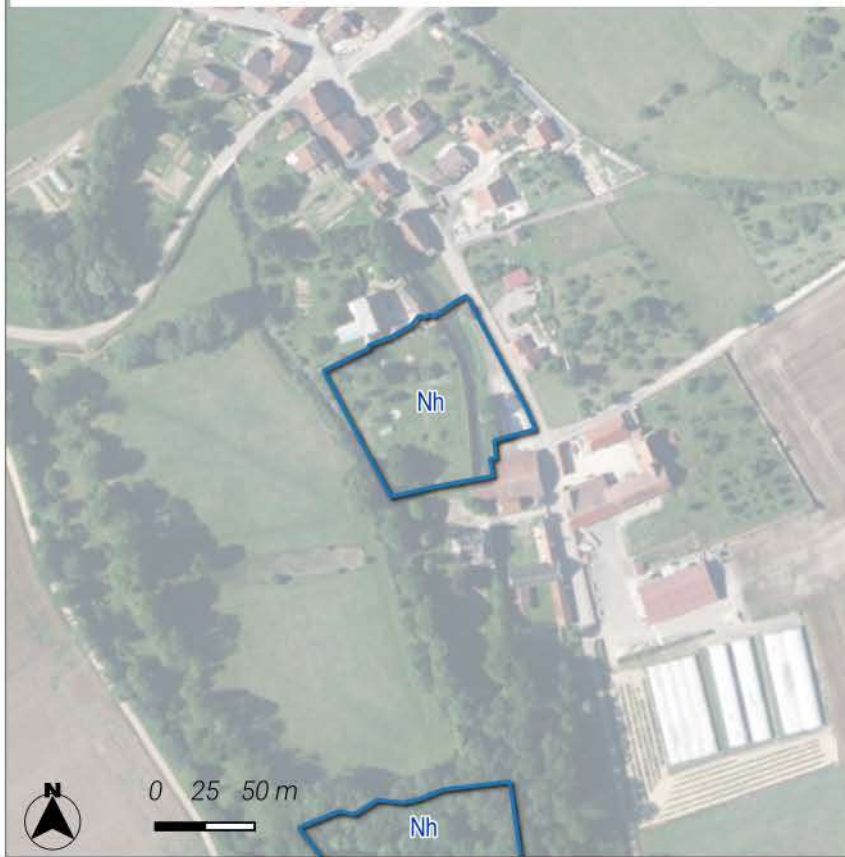
— Périmètre OAP

TIBQBX~1

■ Intermittent

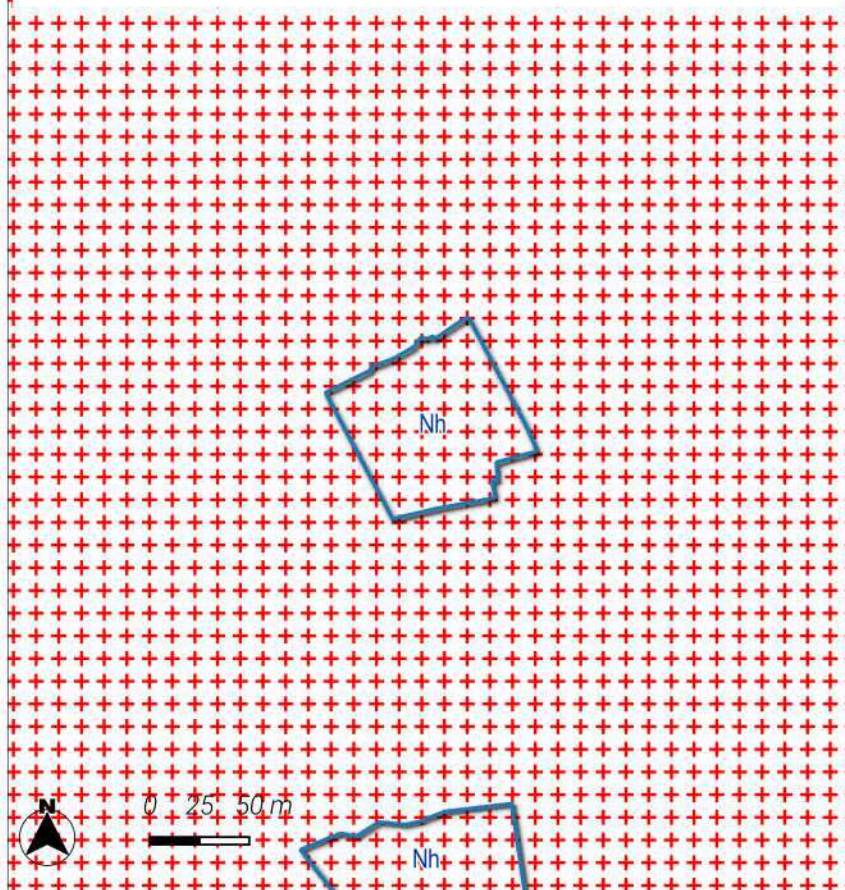
○ Transition

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.63 ha sur la commune de Aizanville. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



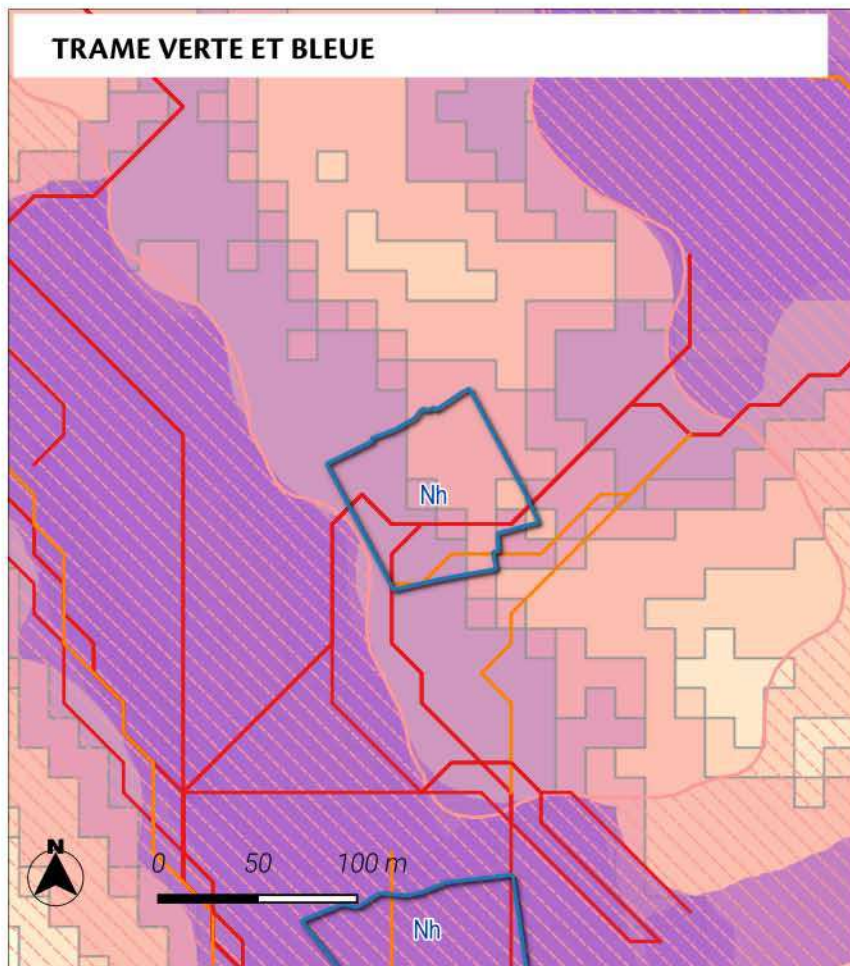
Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 7 guildes d'espèces étudiées.

Fort

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

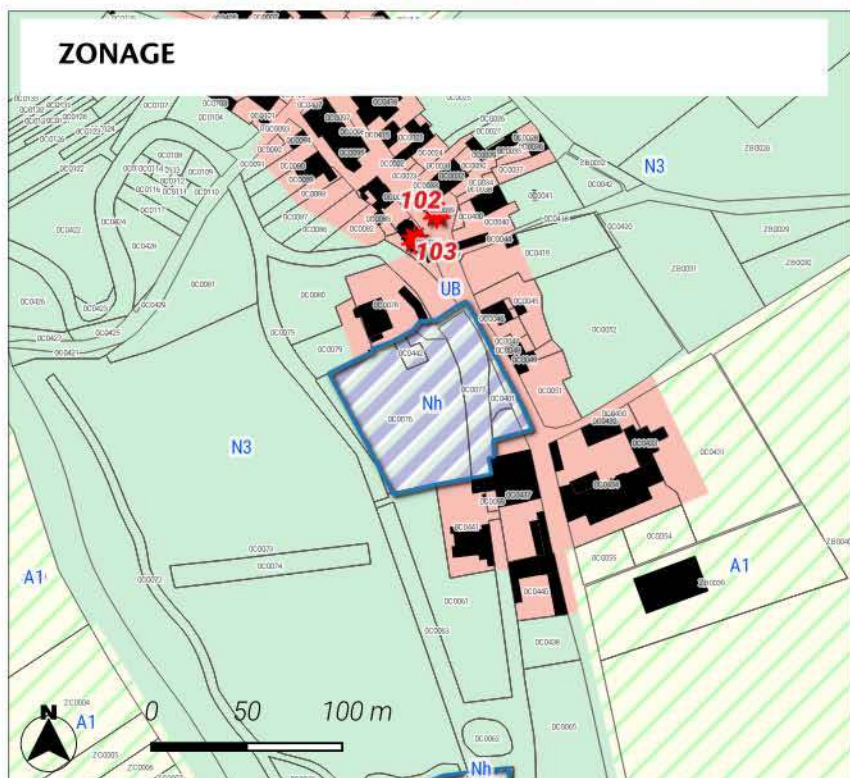
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du Projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

Zonage

batiments

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé/natura 2000)

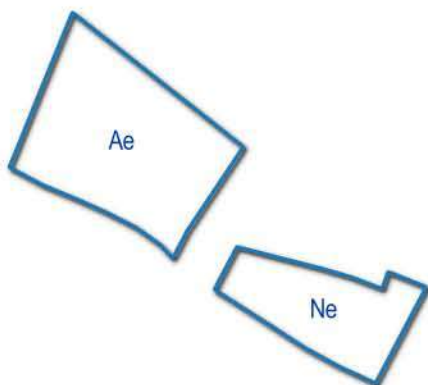
Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.79 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Projet de création d'une malterie au plan de zonage du PLU.

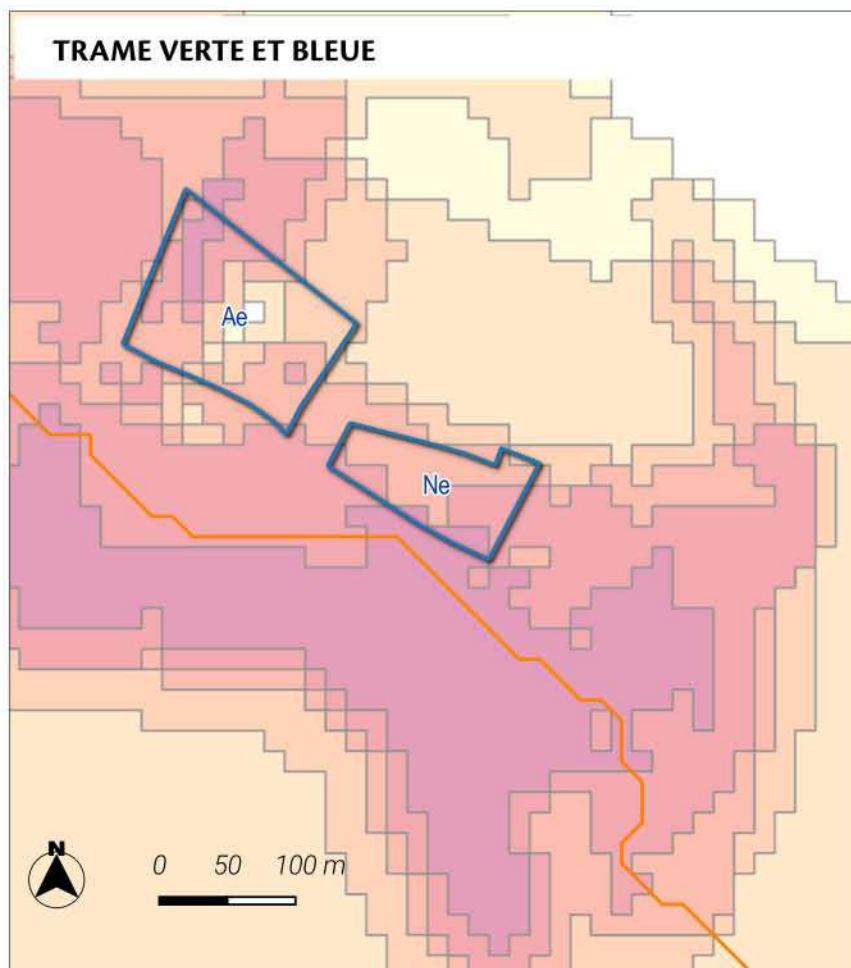
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

TRAME VERTE ET BLEUE



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

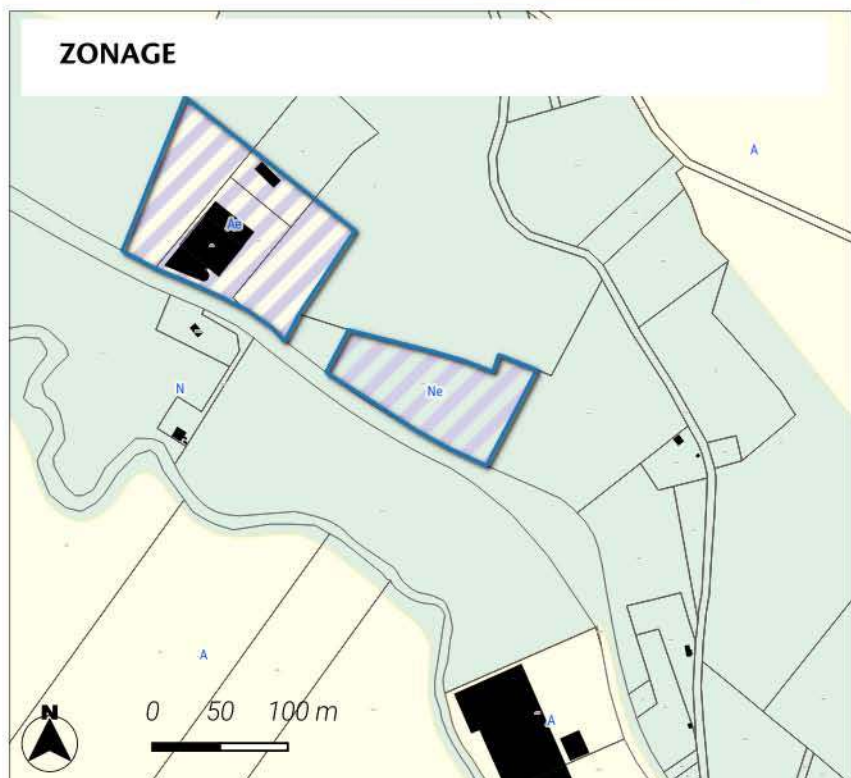
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

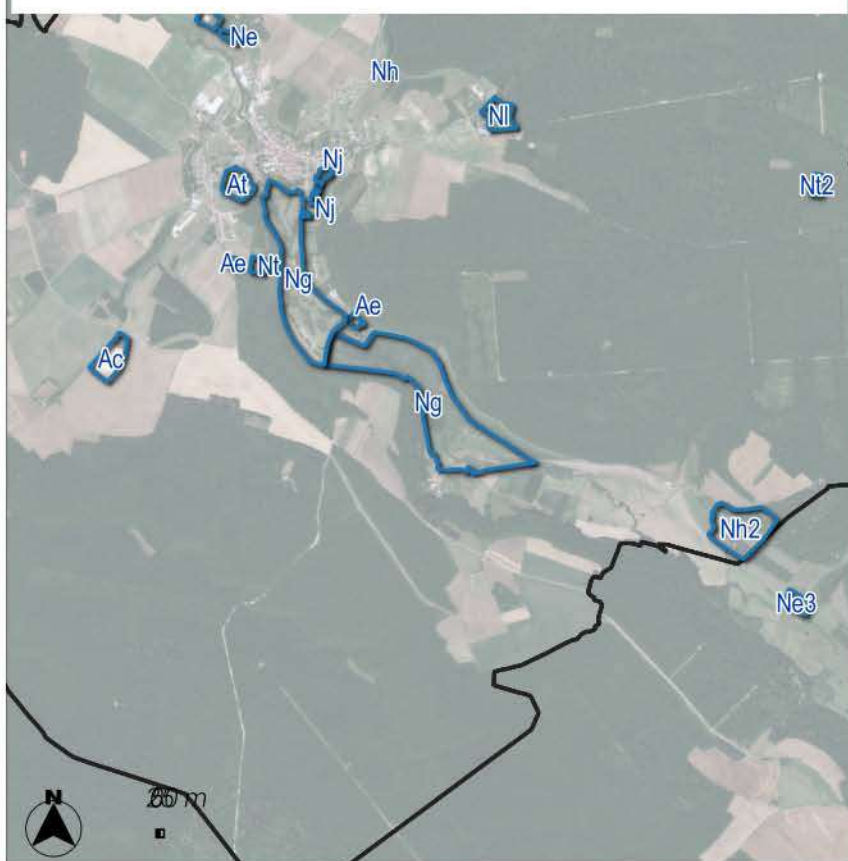
Le site est classé en secteur Ne permettant ainsi le développement de l'Activité.
 Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
 Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
 Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 7 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Naturelles

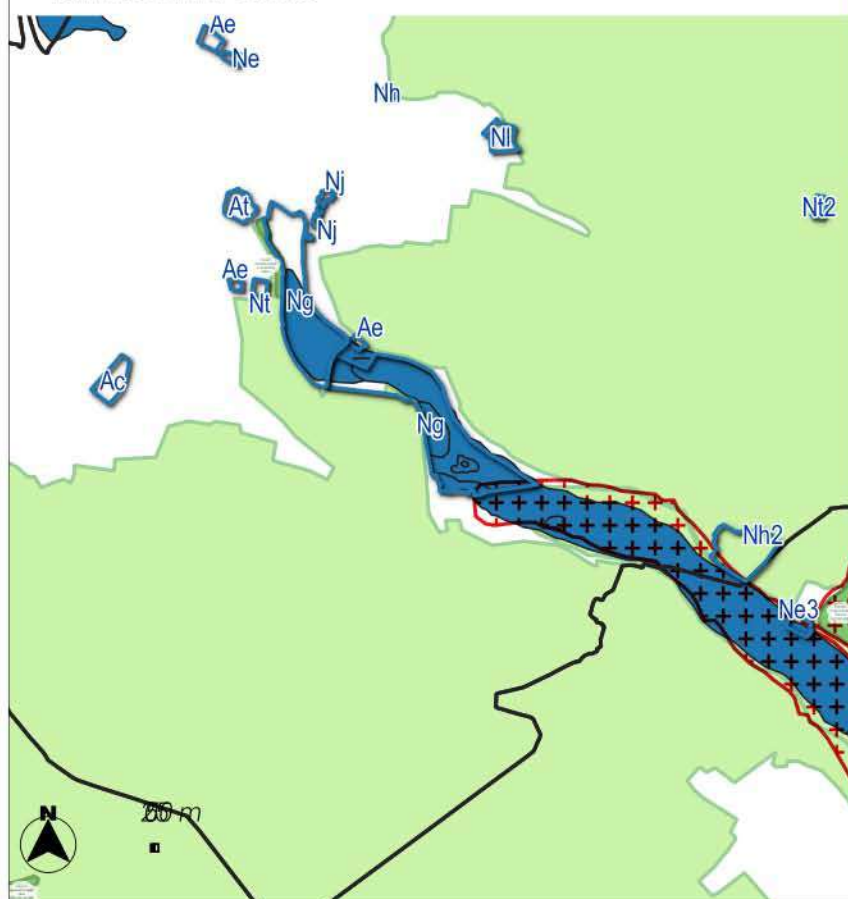
-  N : Zone naturelle
-  Ne : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions/spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 38.61 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _ FR2100293_Vallée de l'Aujon, de Chameroy a Arc-en-Barrois.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

Sites d'importance communautaire

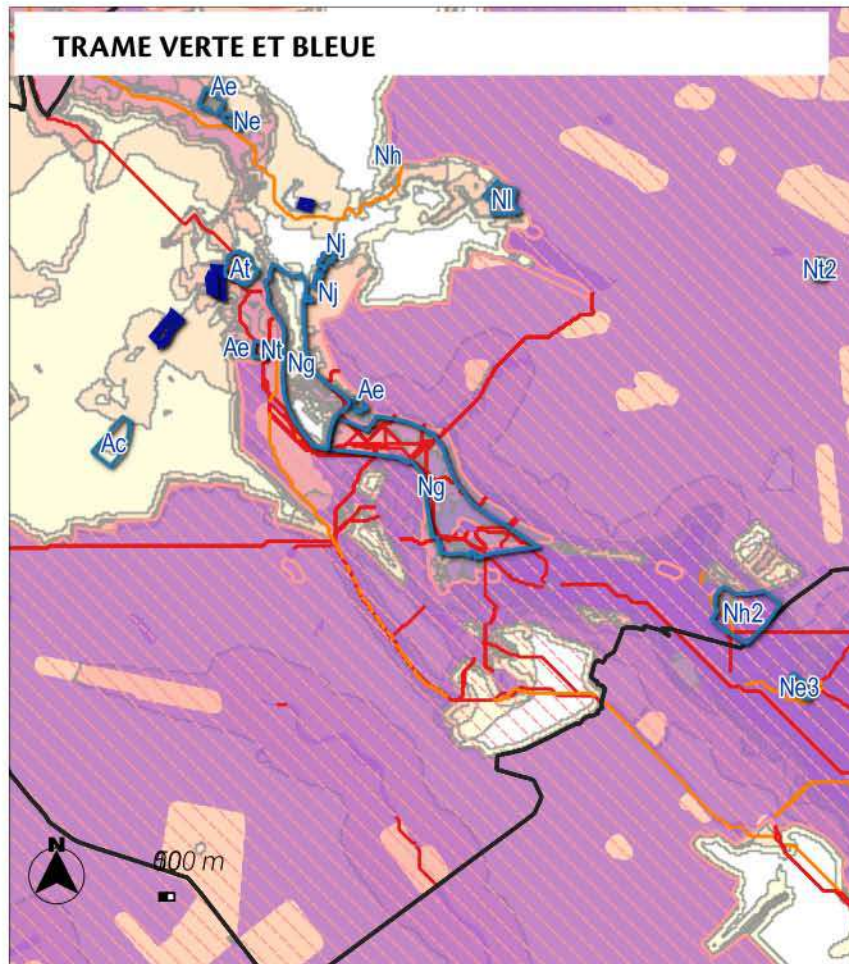
Zones humides

Zone à dominante humide

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2 [2156]



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

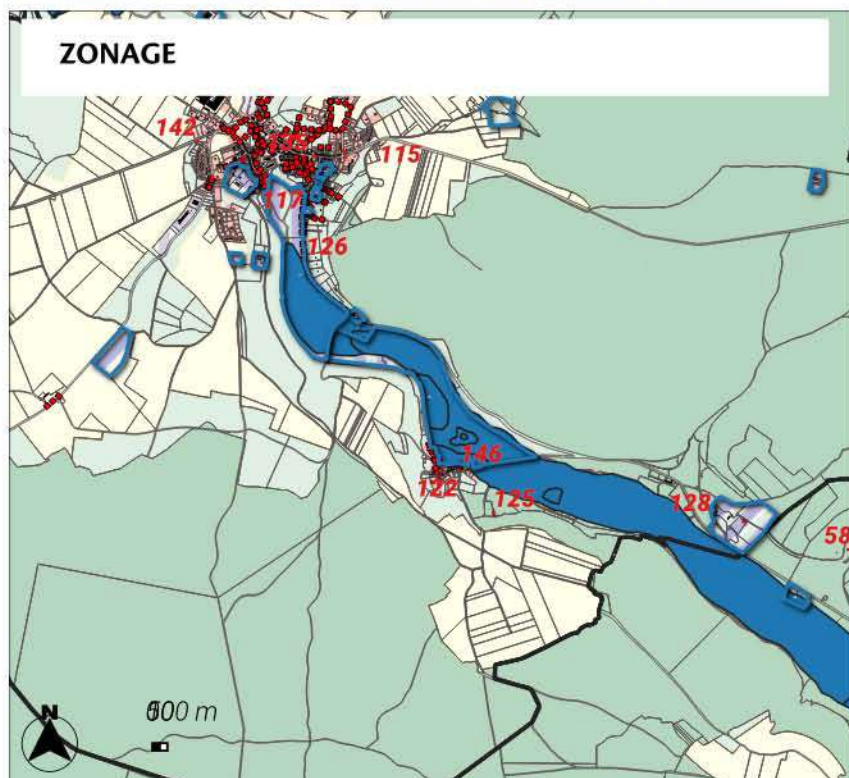
- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ng permettant ainsi le développement du Extension golf.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 50% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.



Zonage

Zones Urbaines

- UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

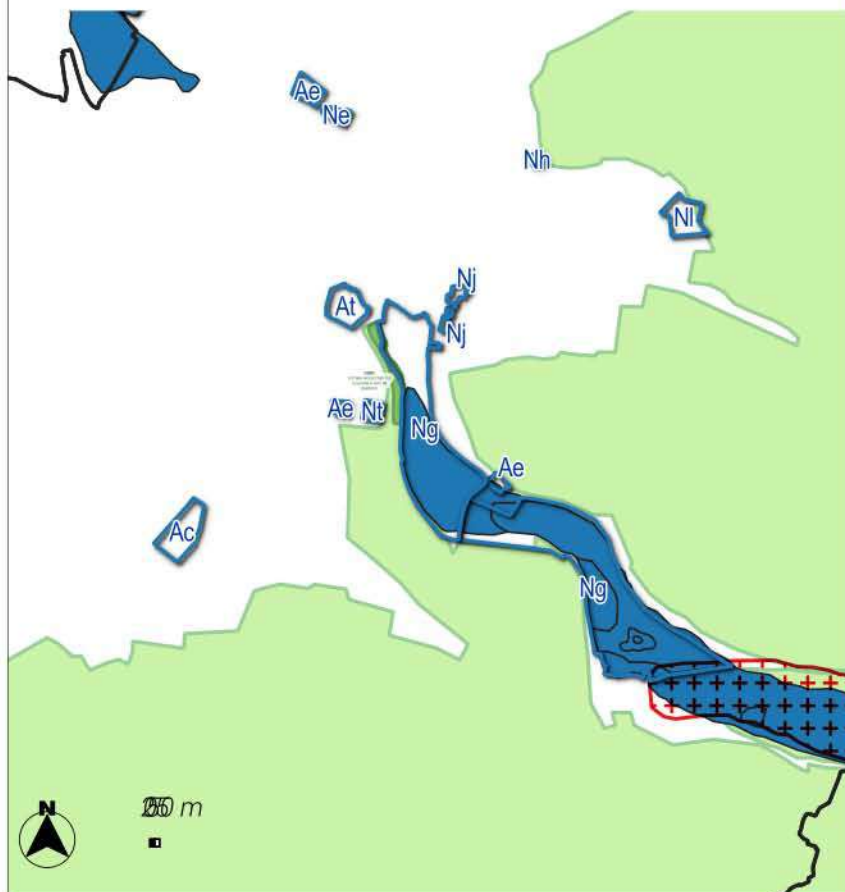
- N : Zone naturelle
- N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de coeur du parc national
- N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé,/natura 2000)
- Ng : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le golf

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 26.39 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Valorisation du golf existant au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

Zones humides

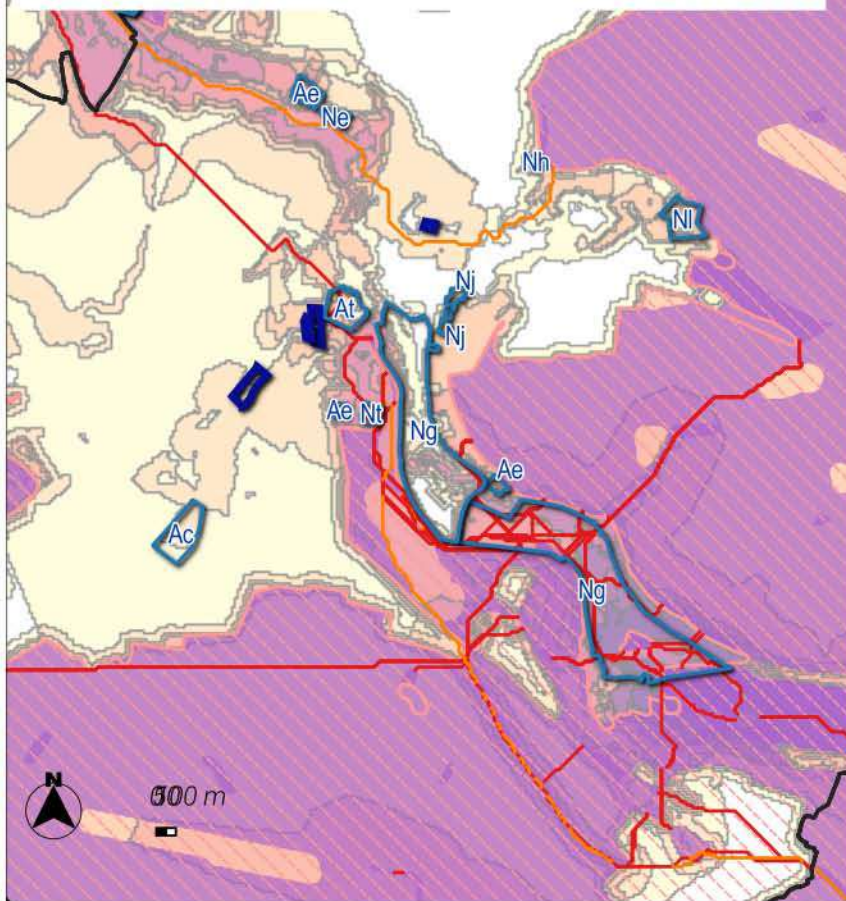
 Zone à dominante humide

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

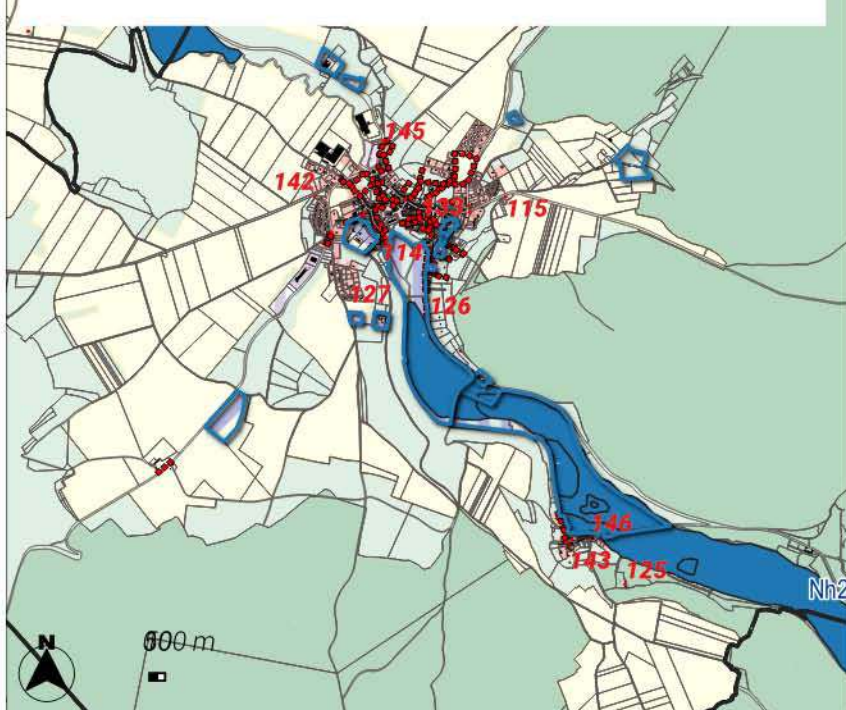
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ng permettant ainsi le développement du Touristique.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 50% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

Zonage

L151-19

Patrimoine bâti 2 zonage

Zones Urbaines

UA : Zone urbaine mixte centrale de Châteauneuf et de Arc-en-Barrois

Sources : fond de plan Openstreet, BD topo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF

Zones Naturelles

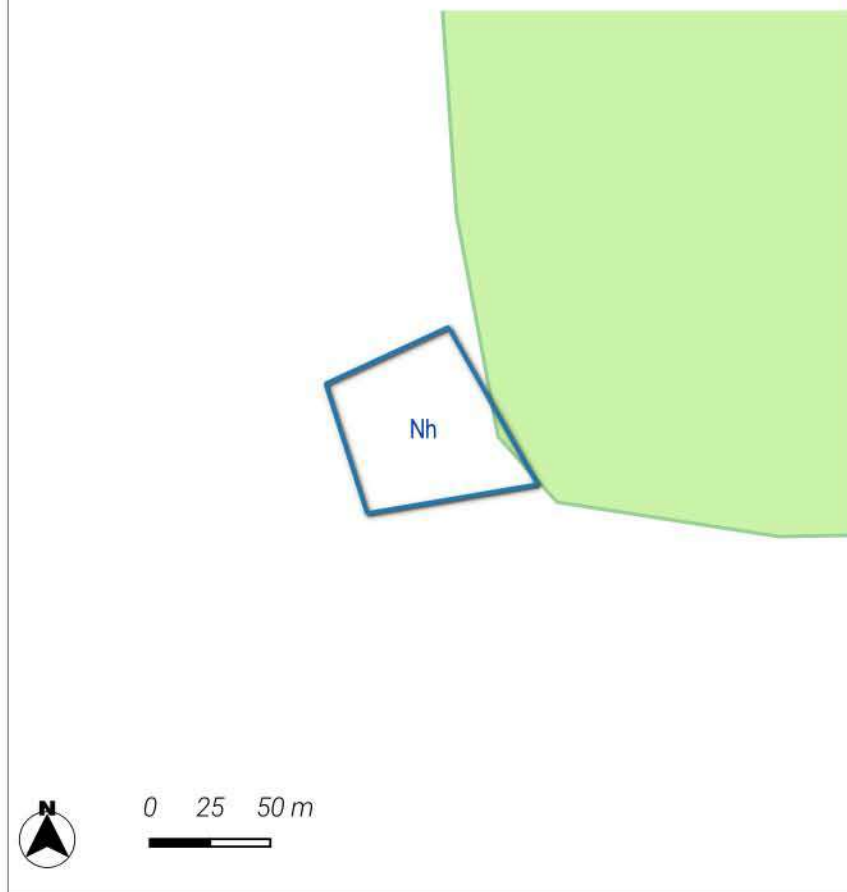
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces de jardins
- Ng : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir en lien avec le g

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.41 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



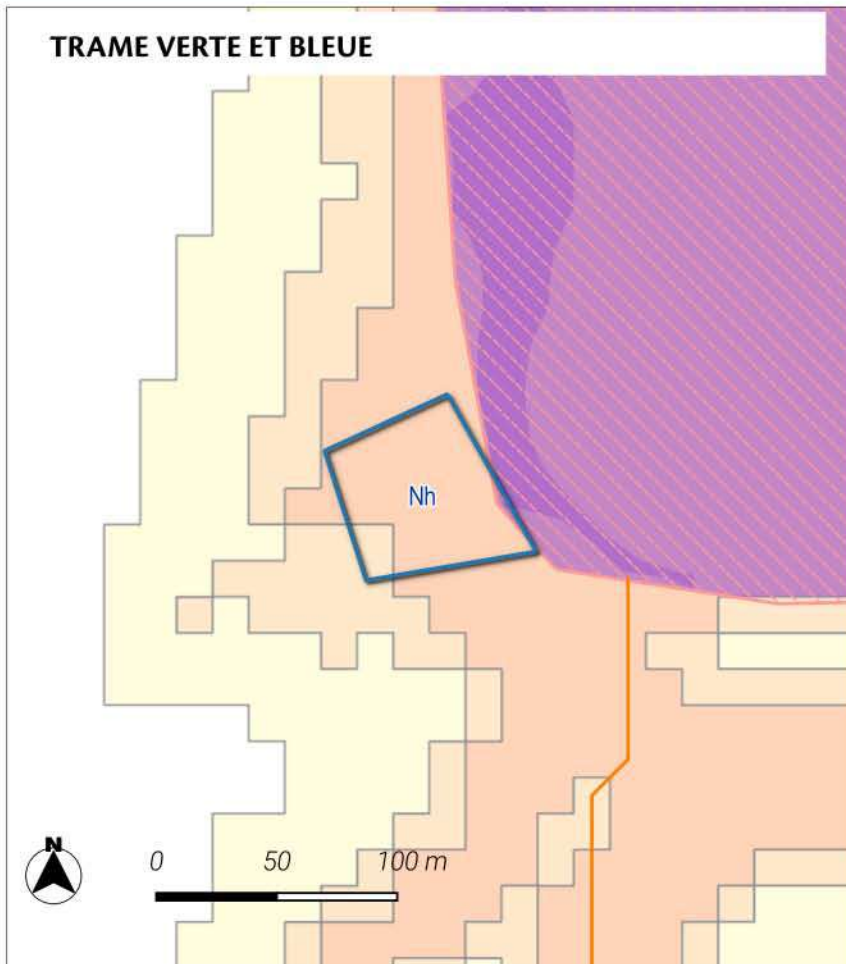
Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

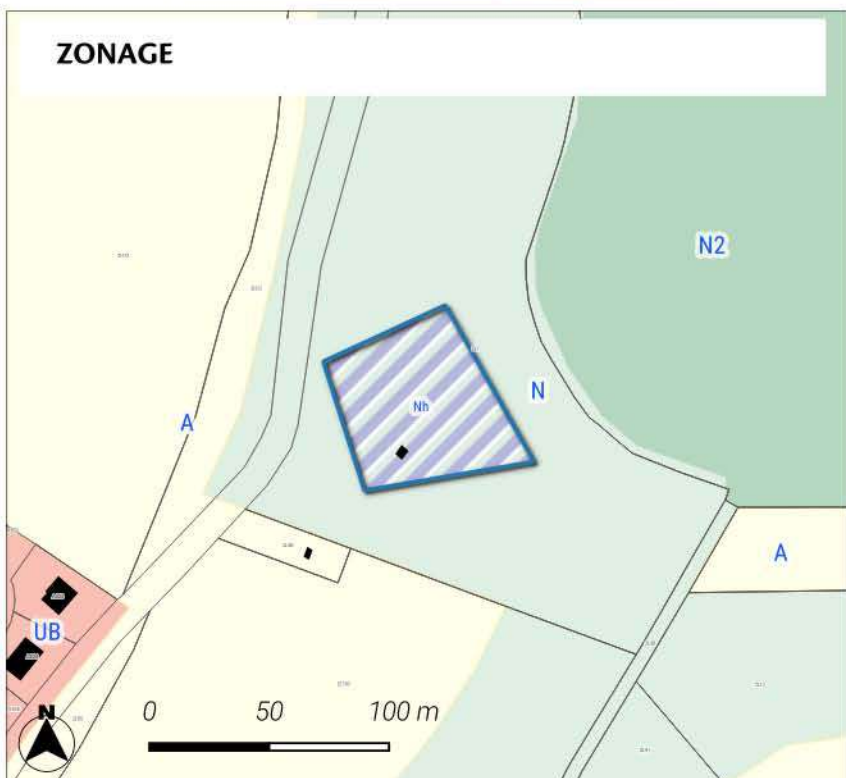
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du Hébergement insolites.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

Zonage

Zones Naturelles

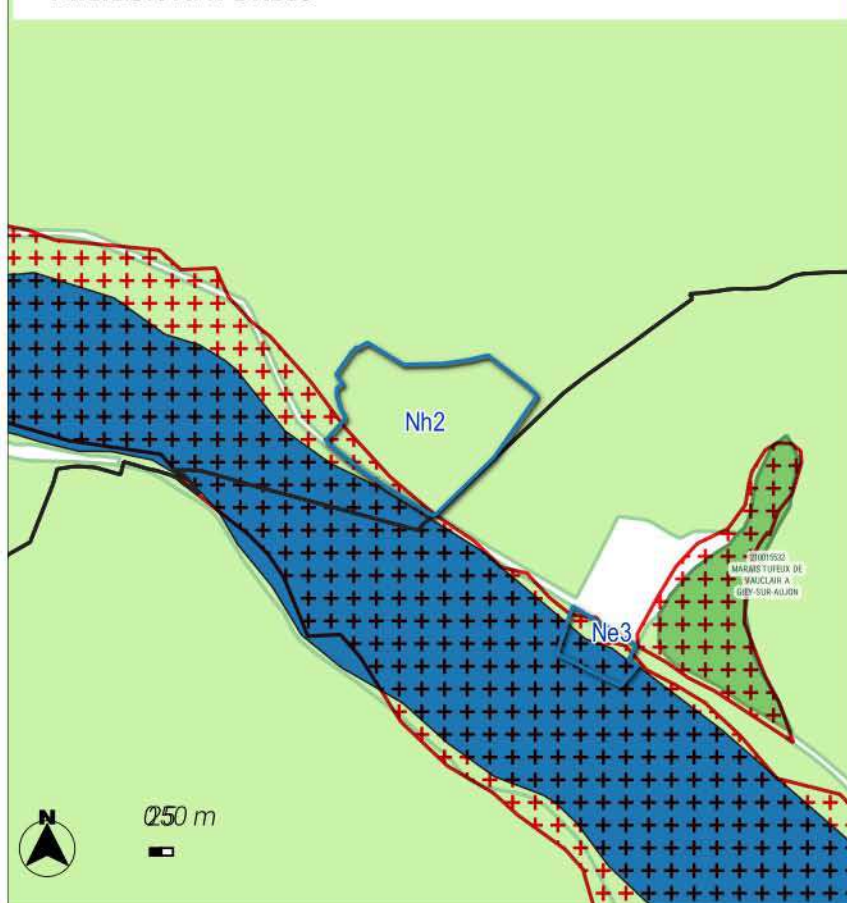
- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 10.41 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _ FR2100293_Vallée de l'Aujon, de Chameroy a Arc-en-Barrois.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

Zones humides

 Zone à dominante humide

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 10 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Cœurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

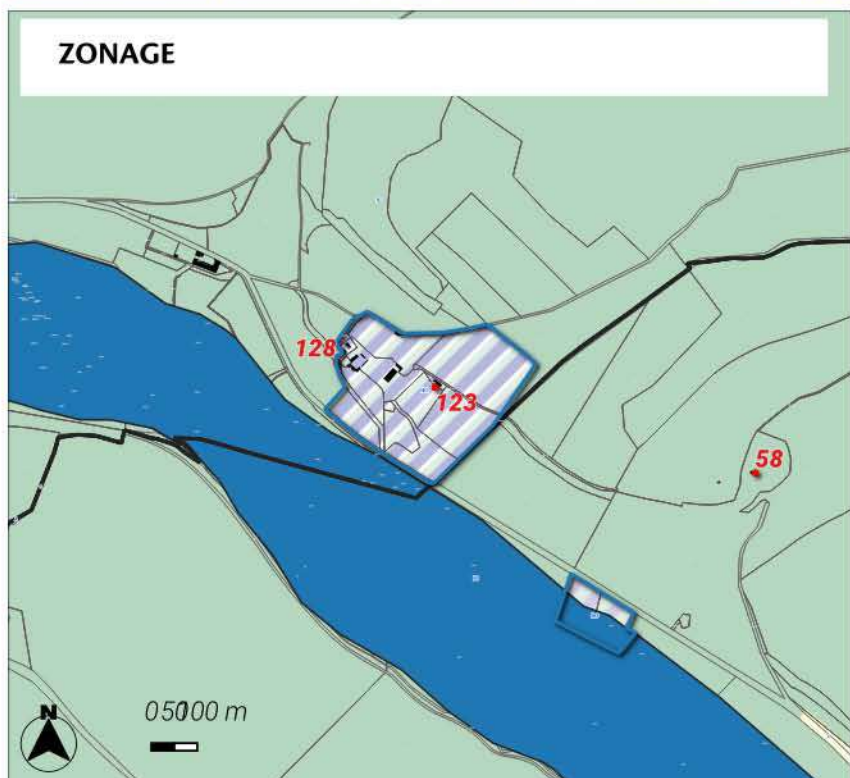
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les cœurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh2 permettant ainsi le développement du Projet d'hébergements insolites du Val bruant.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30 unités dans la limite de 30 m² chacune / une construction de 500 m² maximum. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 6 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

Zonage

Zones Naturelles

L151-19

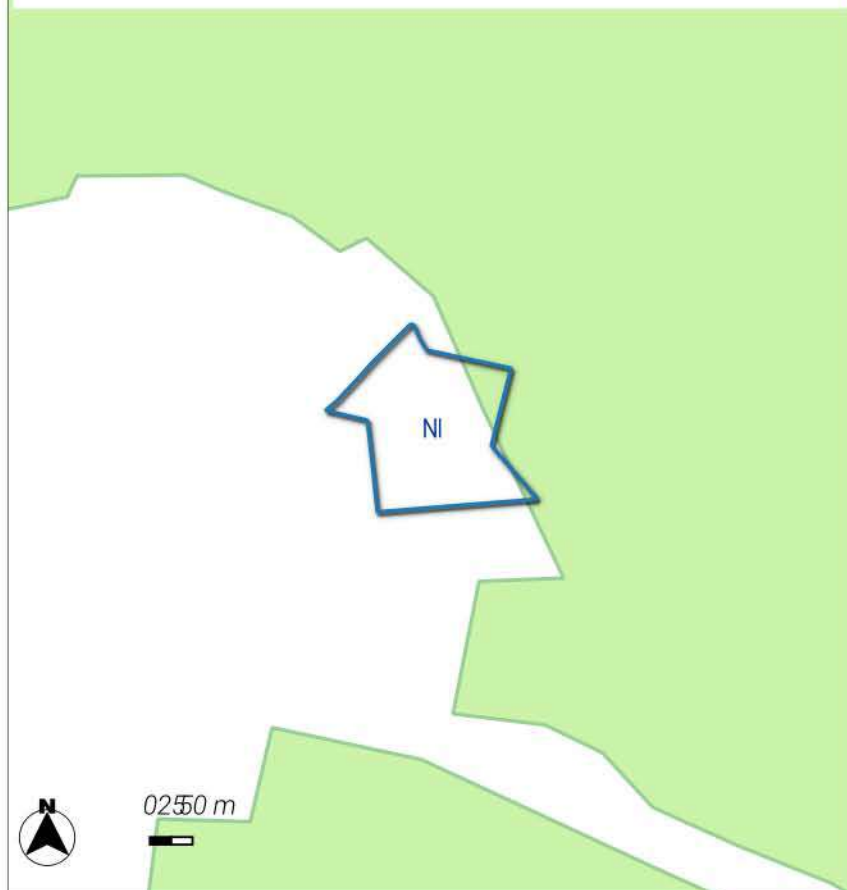
-  N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
-  Nh2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus/importante et sous conditions spécifiques
-  Patrimoine bâti zonage

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.05 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Sportif au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



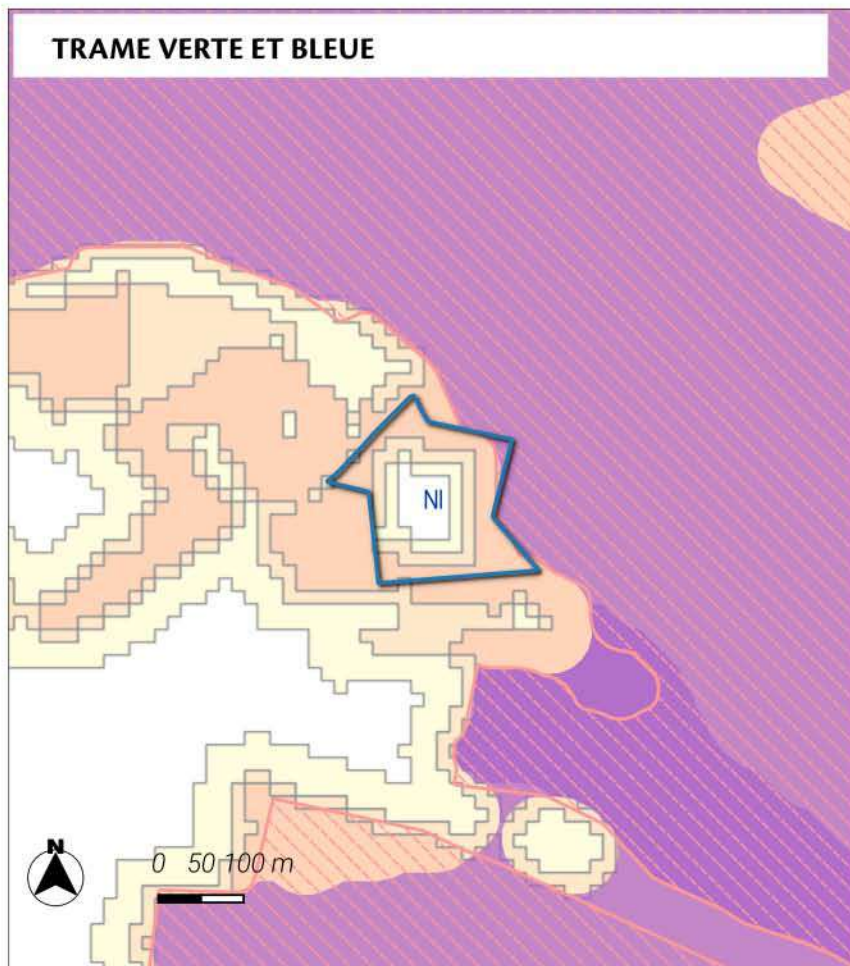
Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

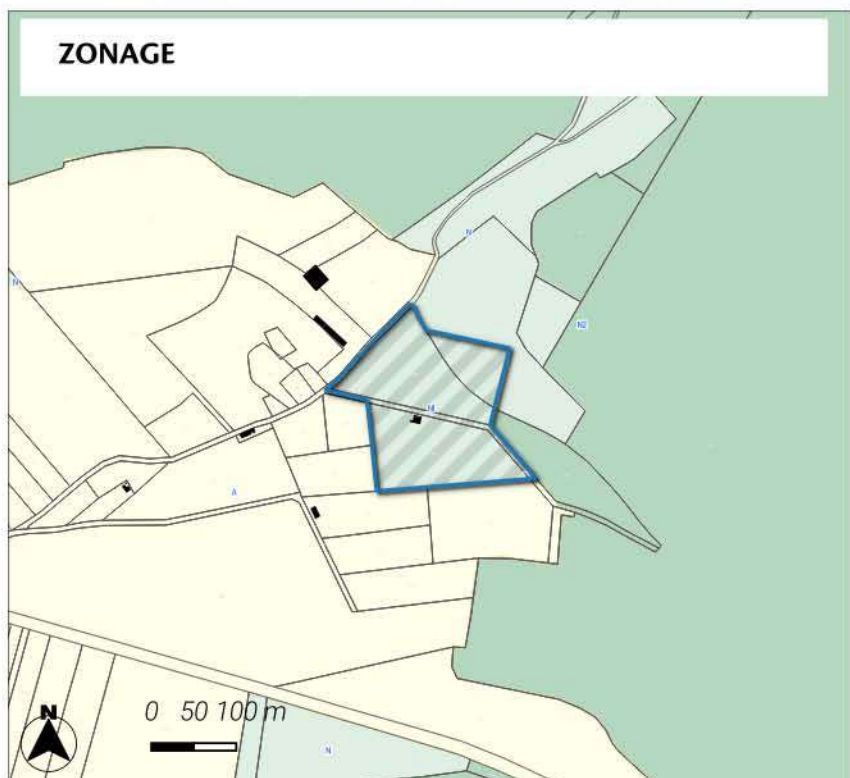
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur NI permettant ainsi le développement du Terrains de sport existant. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 50% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 7 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de coeur du parc national

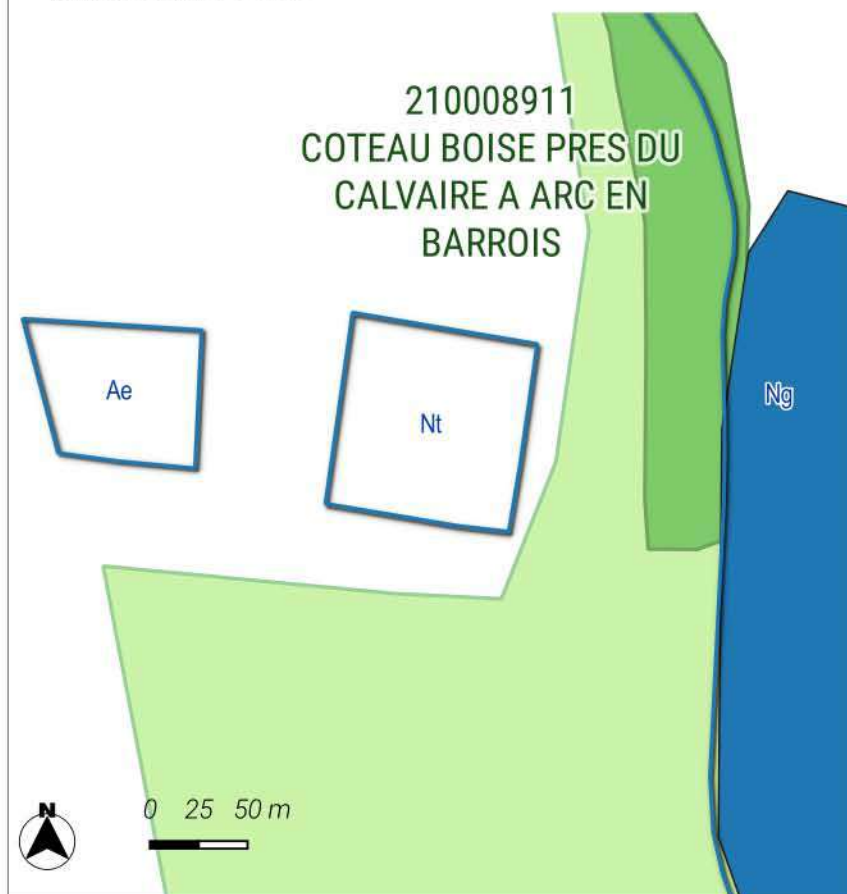
NI : secteur naturel à vocation sportive

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.94 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Zones humides

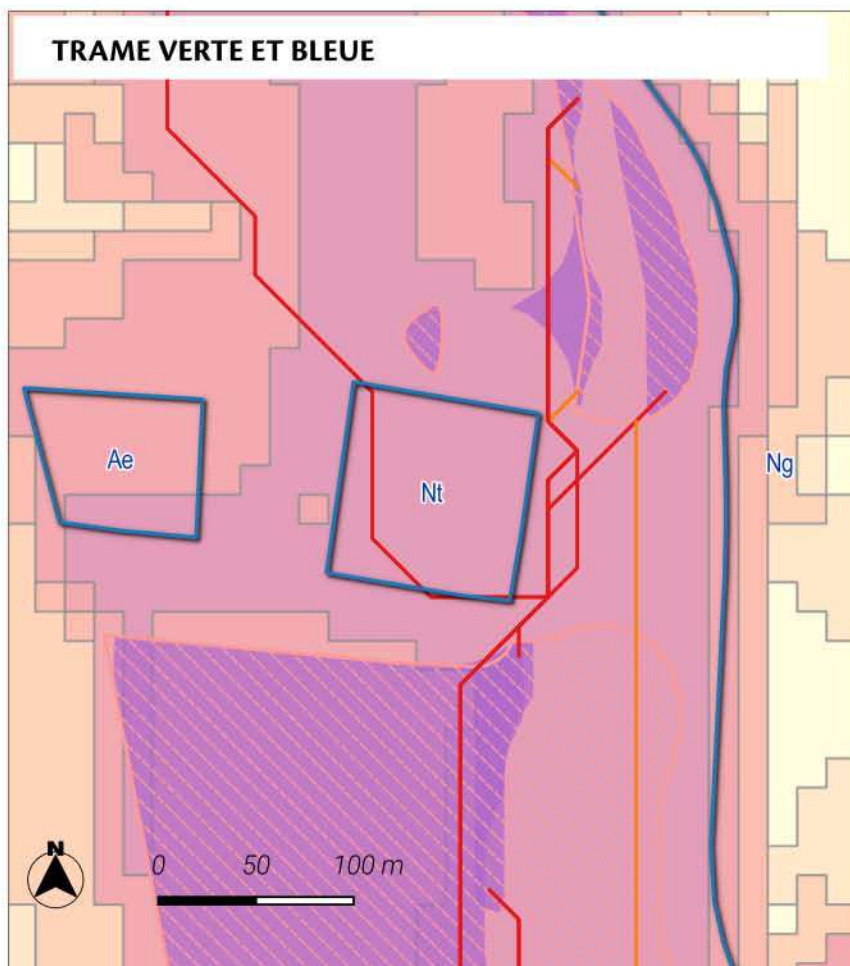
Zone à dominante humide

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

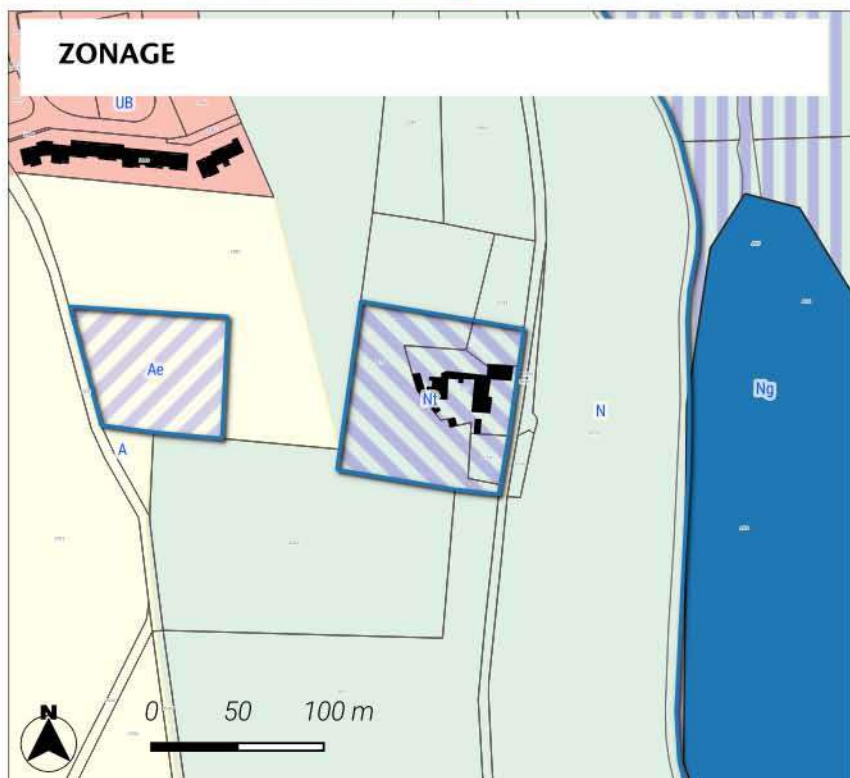
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE

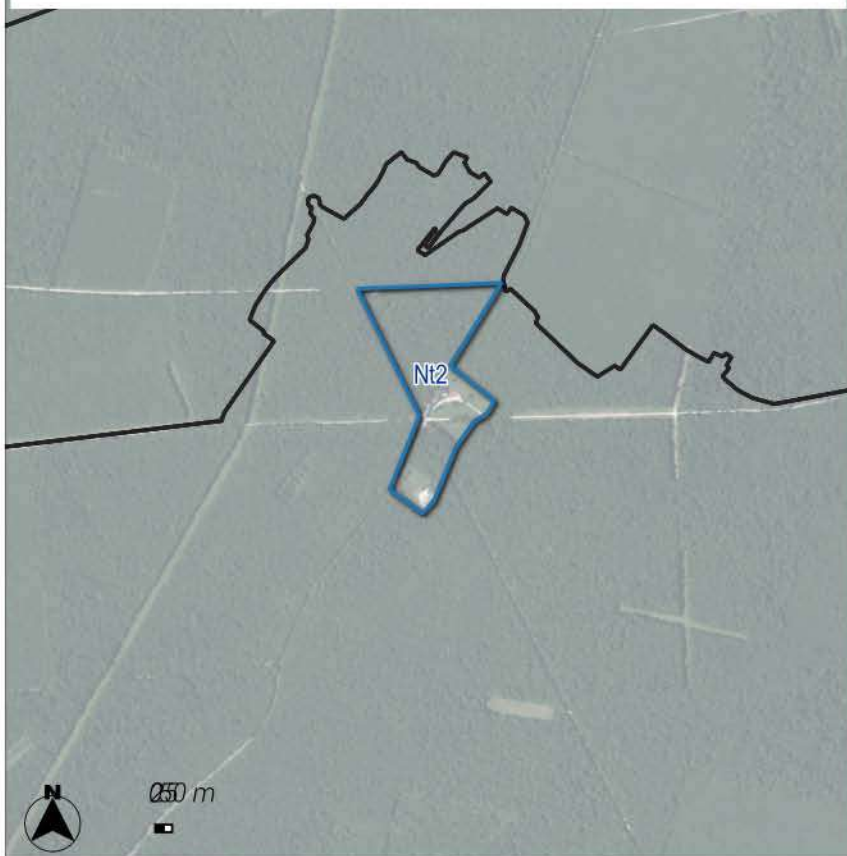


MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du Chambres d'hôtes de l'Hermitage St-Roch (Calvaire) . Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

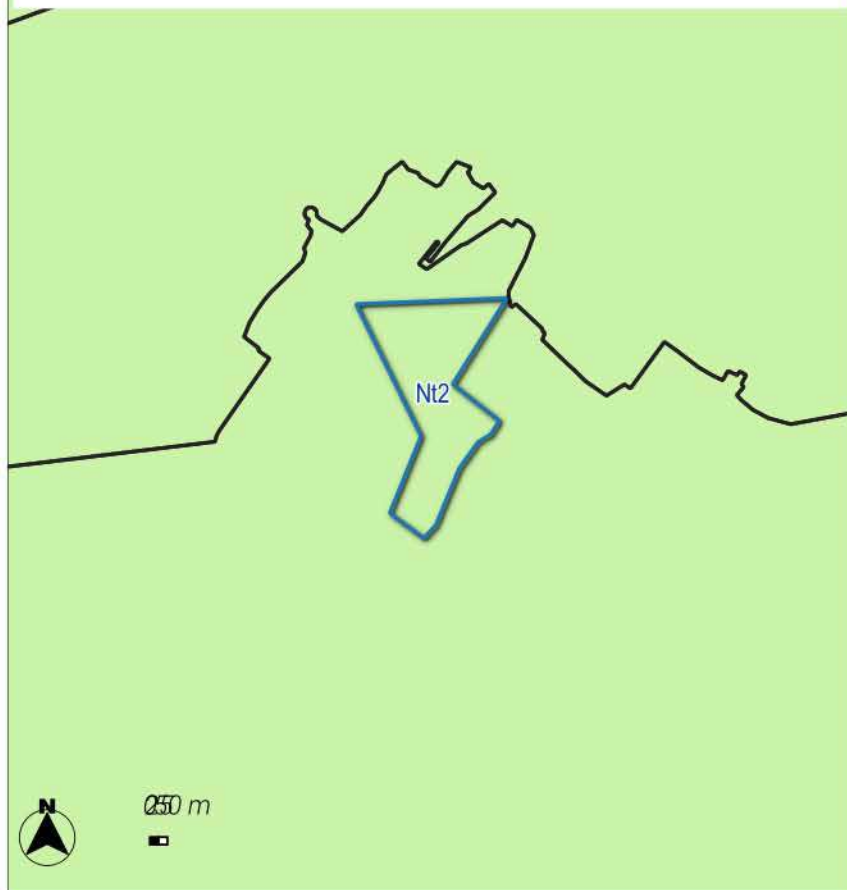
Zonage	Zones Naturelles
A : Zone agricole	N : Zone naturelle
	Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 14.04 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



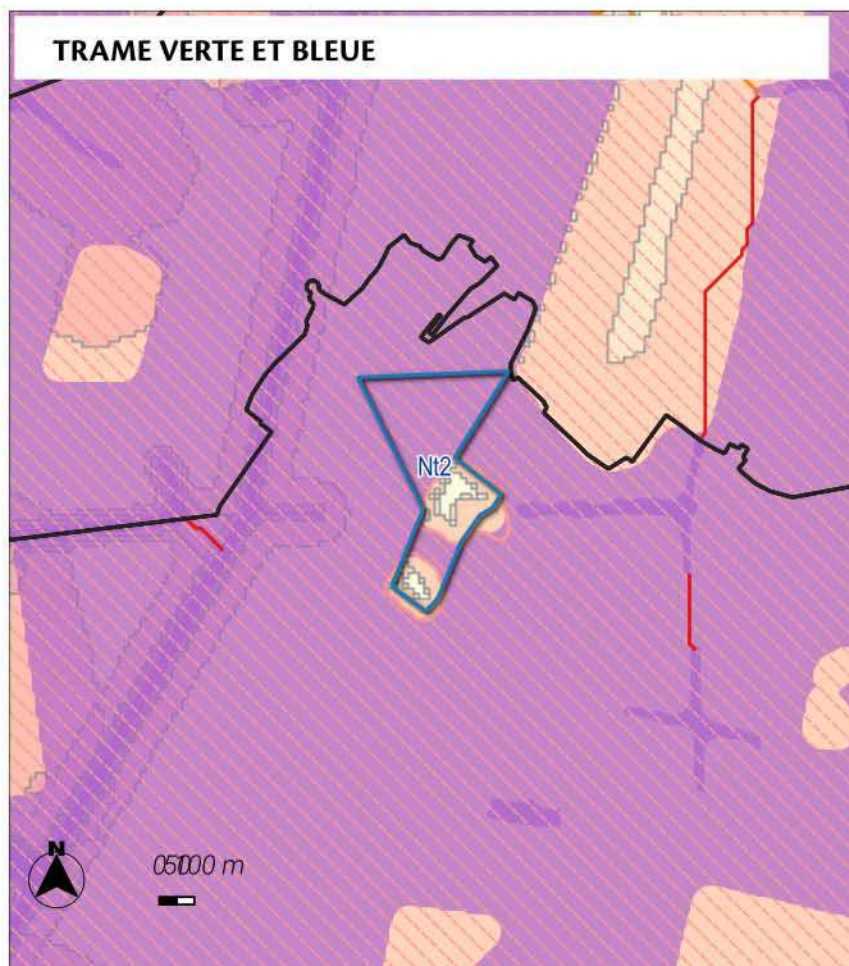
Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Cœurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

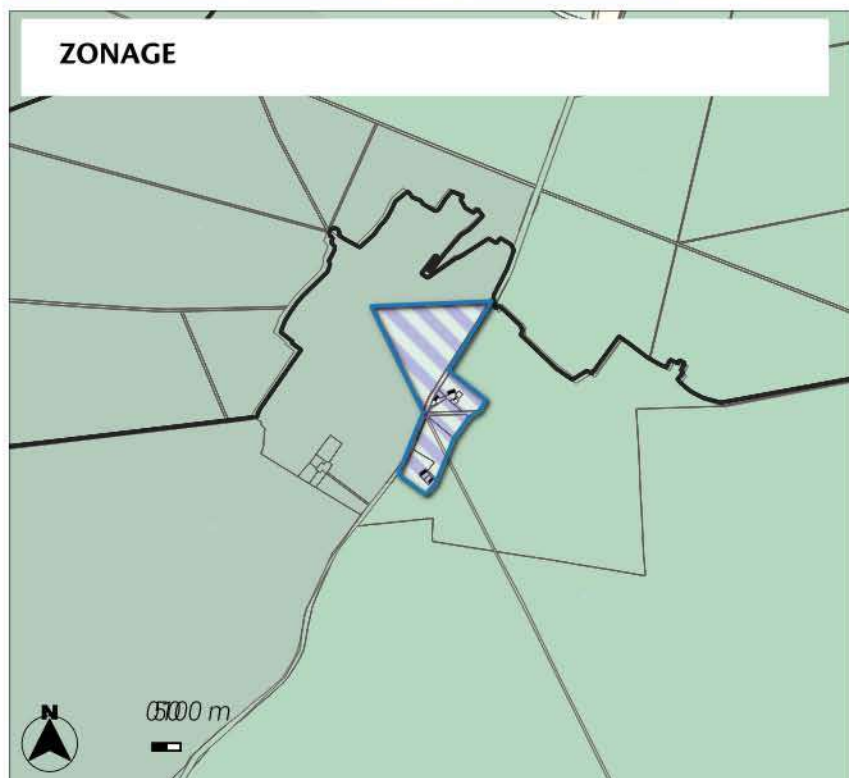
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les cœurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt2 permettant ainsi le développement du Les Essarts Projet de maison d'accueil en lien avec le Parc National.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de la surface totale du terrain / Logements et/ou hébergements dans la limite de 5 unités de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Naturelles

N1 : Zone naturelle correspondant à la réserve intégrale du parc national

N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national

Nt2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein du périmètre de cœur du parc national

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.12 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

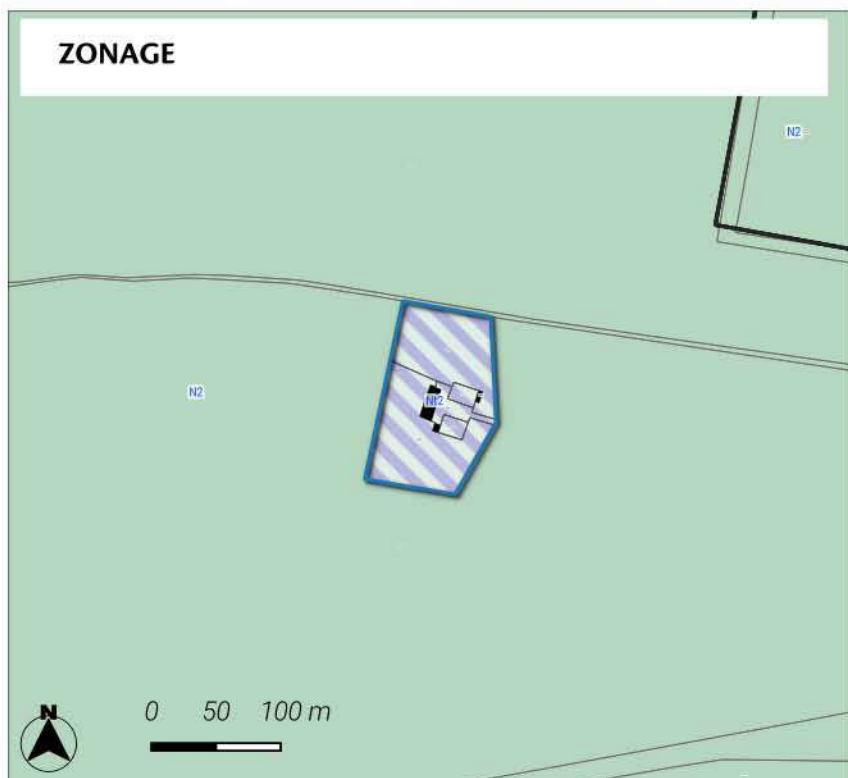
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt2 permettant ainsi le développement du Maison forestière « la Vendue » Lien Parc National.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

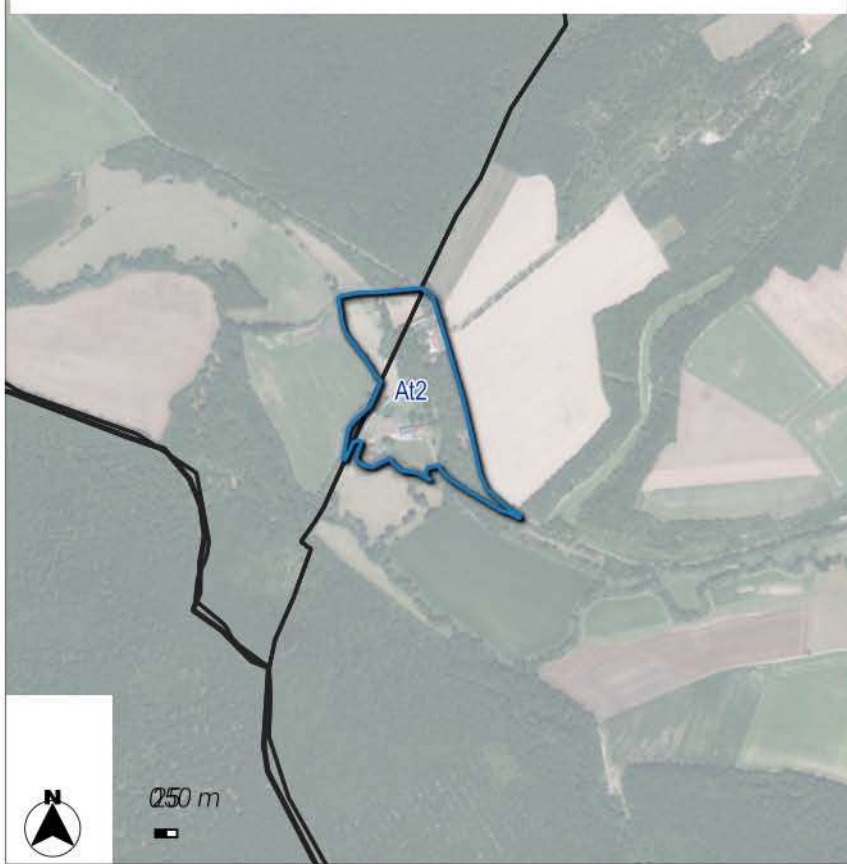
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de la surface totale du terrain / Logements et/ou hébergements dans la limite de 5 unités de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Naturelles

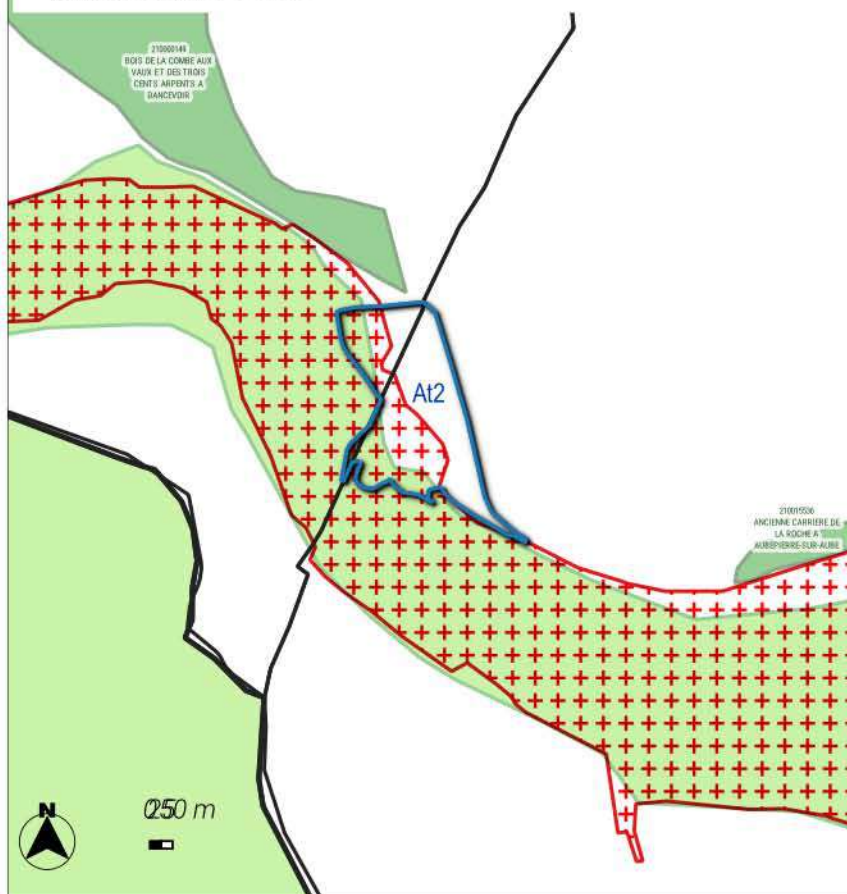
-  N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
-  Nt2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein/du périmètre de cœur du parc national

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 9.8 ha sur la commune de Aubepierre-sur-Aube. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _ FR2100292_Vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210015533 _ HAUTE VALLEE DE L'AUBE ET DE SES AFFLUENTS D'AUBERIVE A DANCEVOIR.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210015533 _ HAUTE VALLEE DE L'AUBE ET DE SES AFFLUENTS D'AUBERIVE A DANCEVOIR.

NATURA 2000

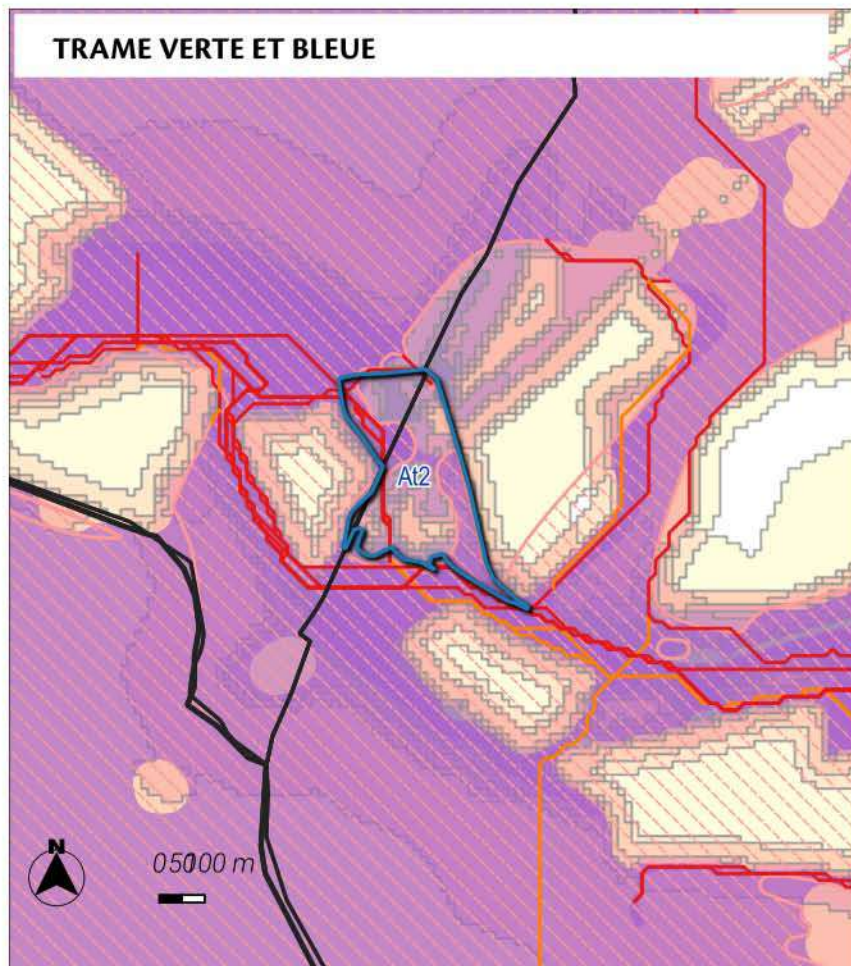
 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

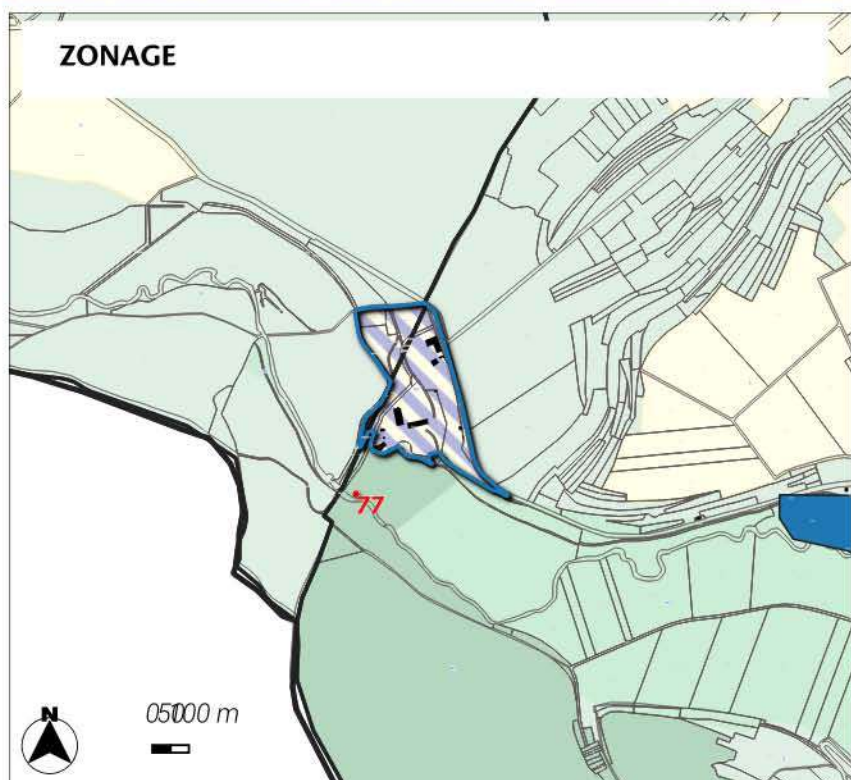
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur At2 permettant ainsi le développement du Site abbé de Longuay (besoin à identifier).

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 5 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zonage

Zones Agricoles

At2 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir au sein du périmètre de parc national

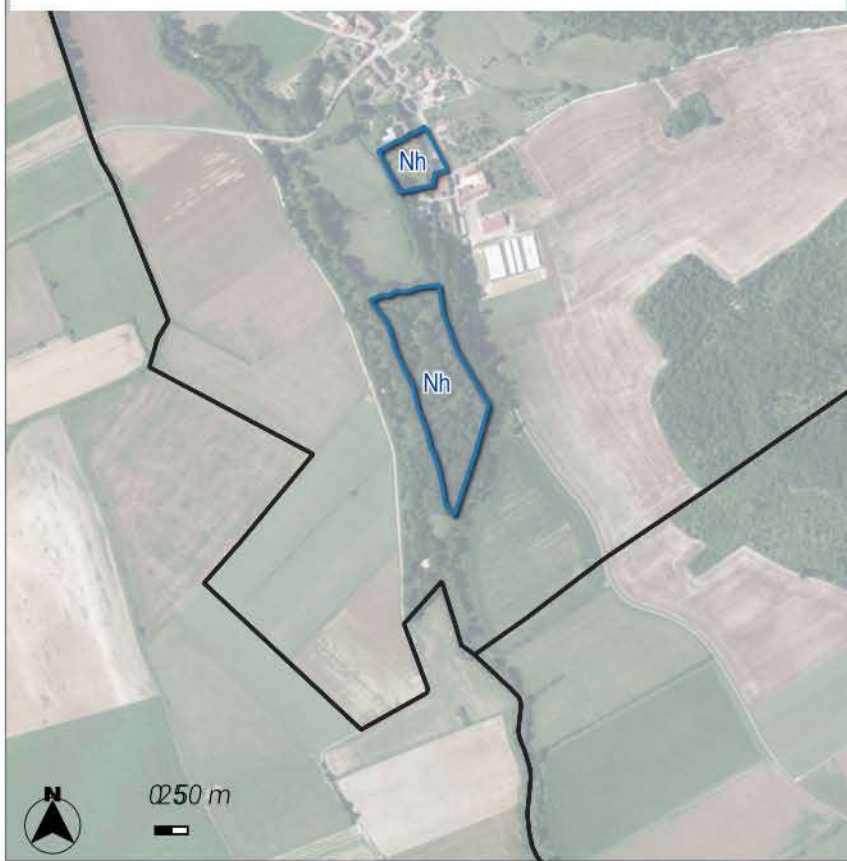
Zones Naturelles

N : Zone naturelle

N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre

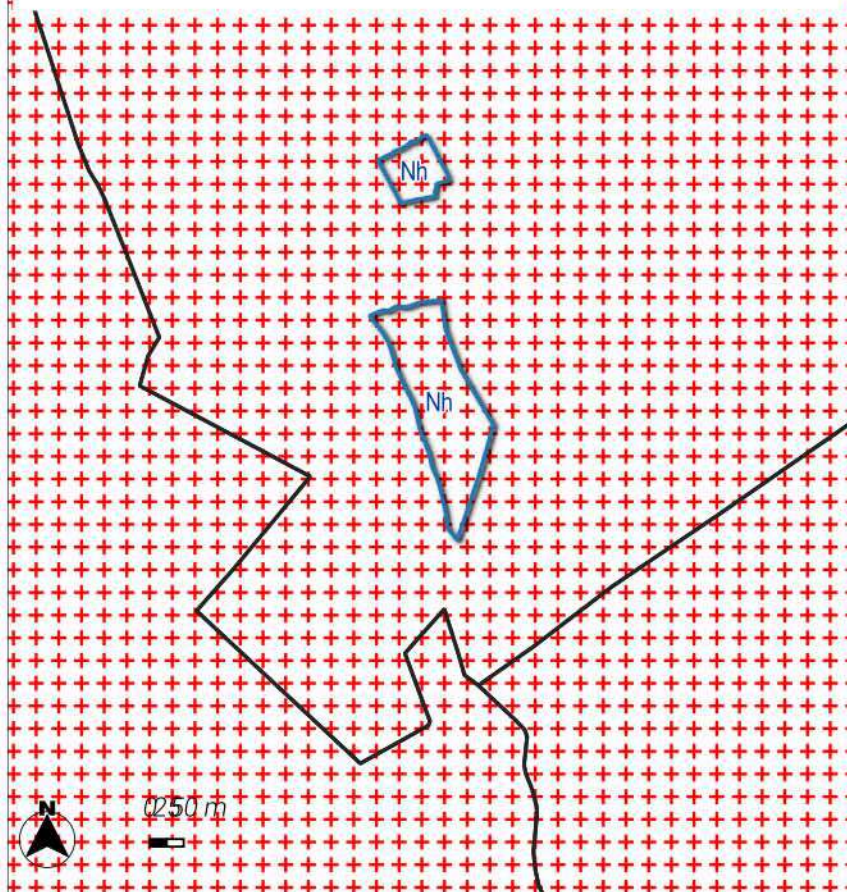
N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (s

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 2.72 ha sur la commune de Aizanville. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



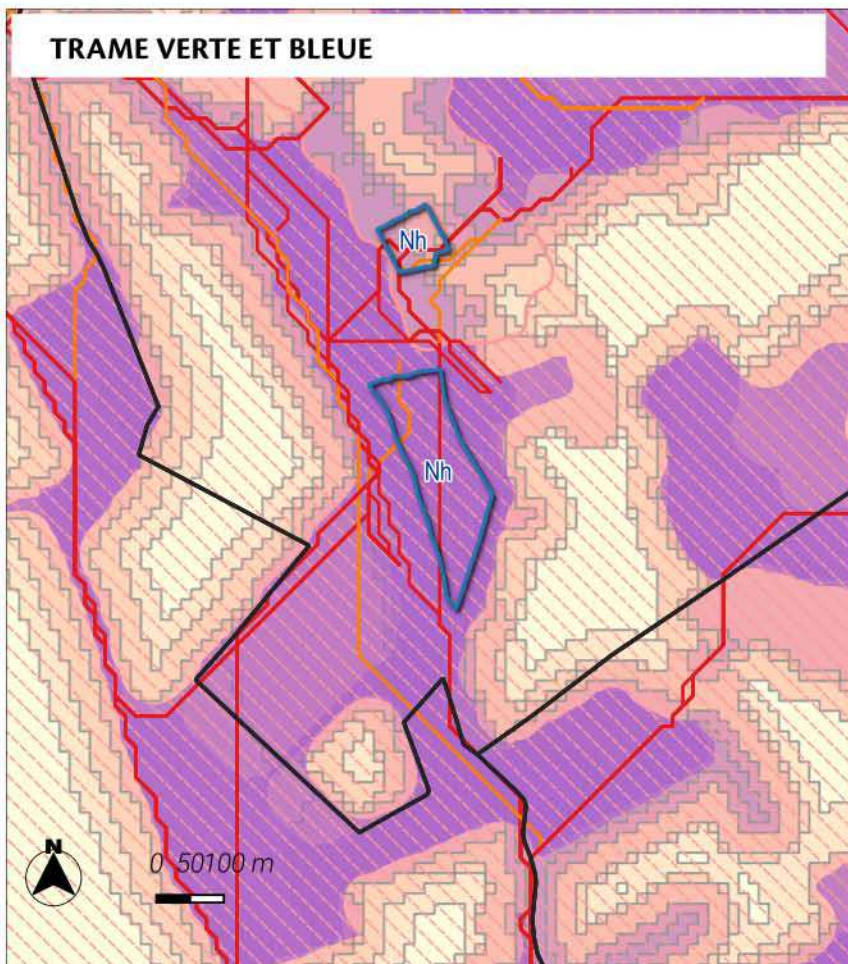
Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

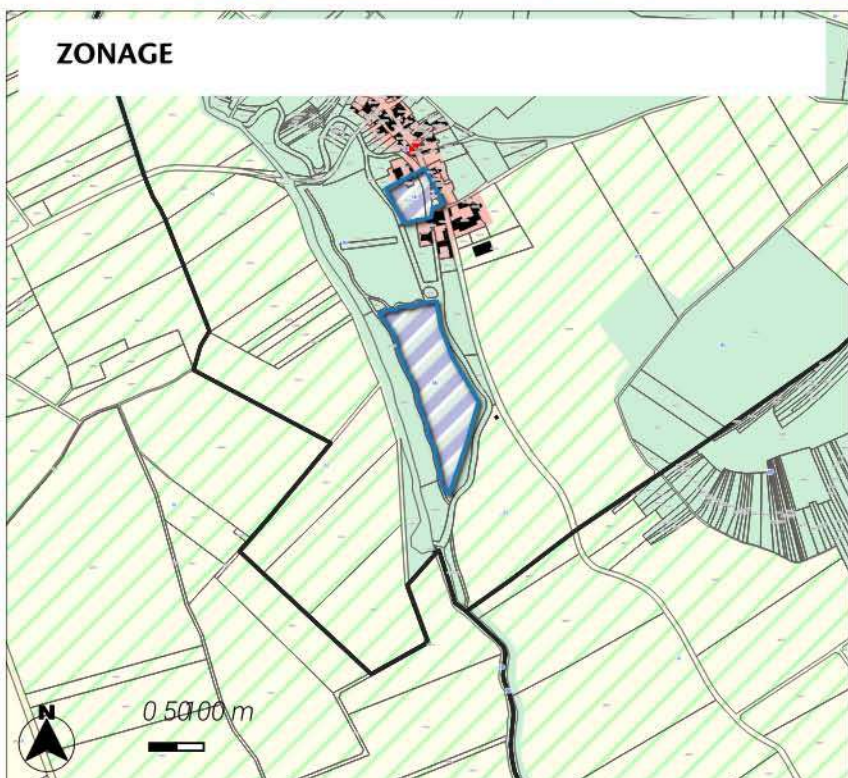
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du Projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

Zonage

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé/natura 2000)

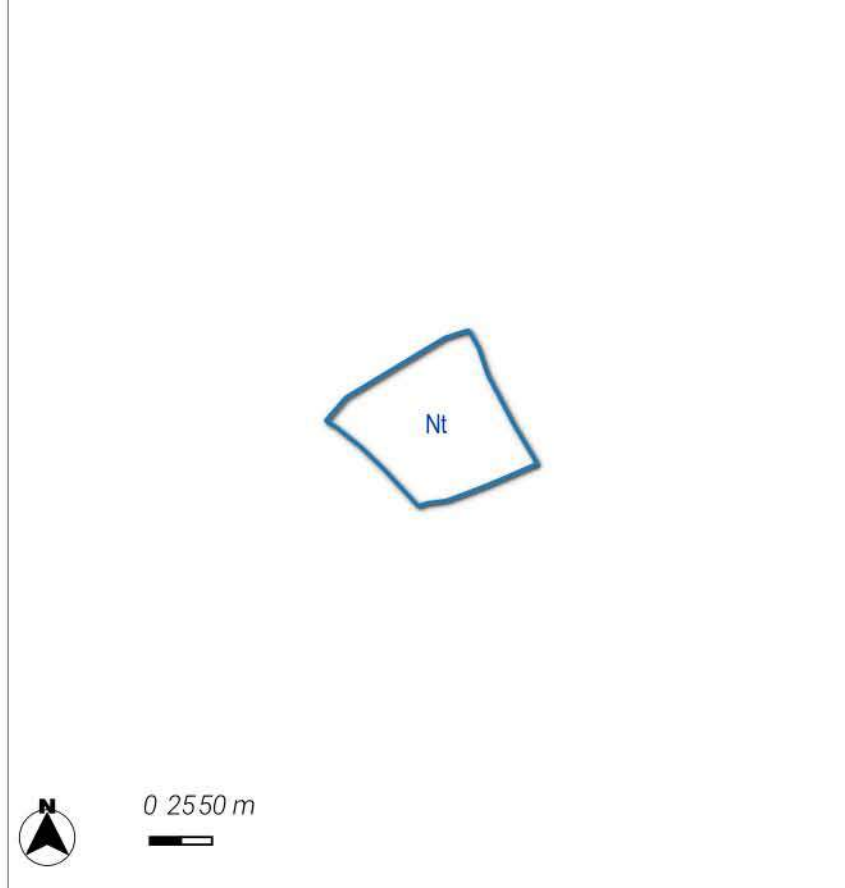
Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



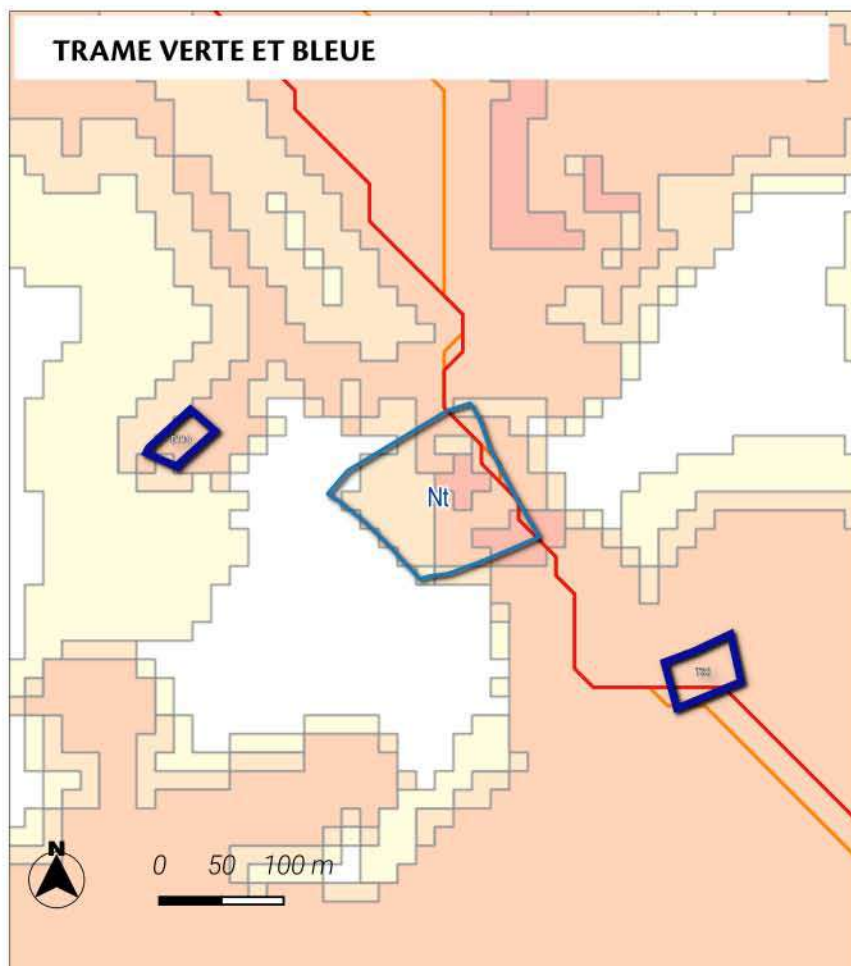
Le site se localise sur une surface de 1.32 ha sur la commune de Autreville-sur-la-Renne. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 4 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

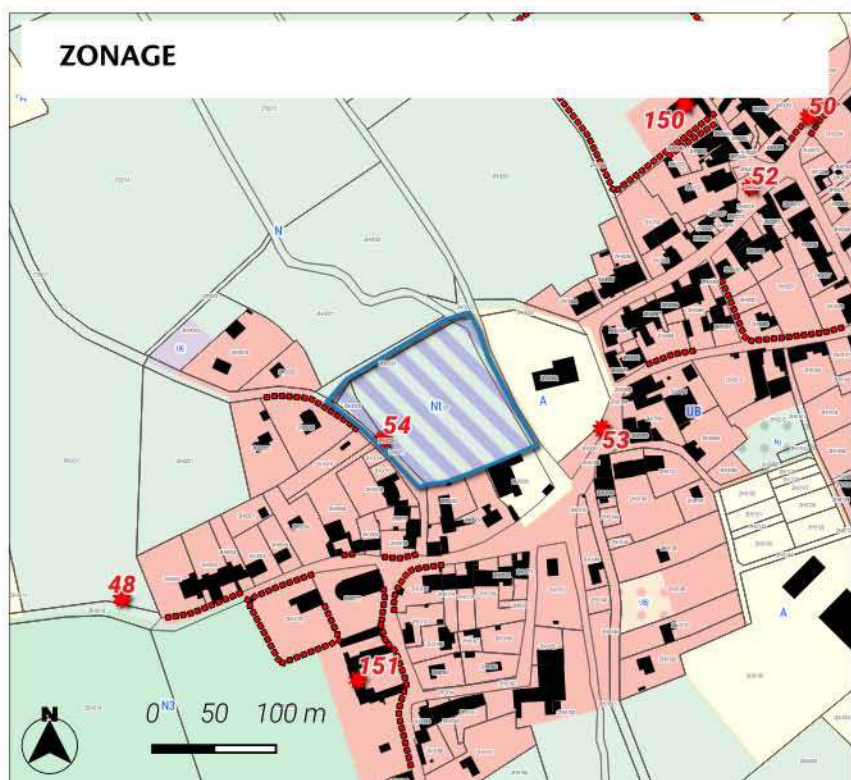
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du Projet de secteur de loisirs. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

Zonage

L151-19

Patrimoine bâti zonage

batiments

Zones Urbaines

Source : plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Réalisation : VCNDF

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

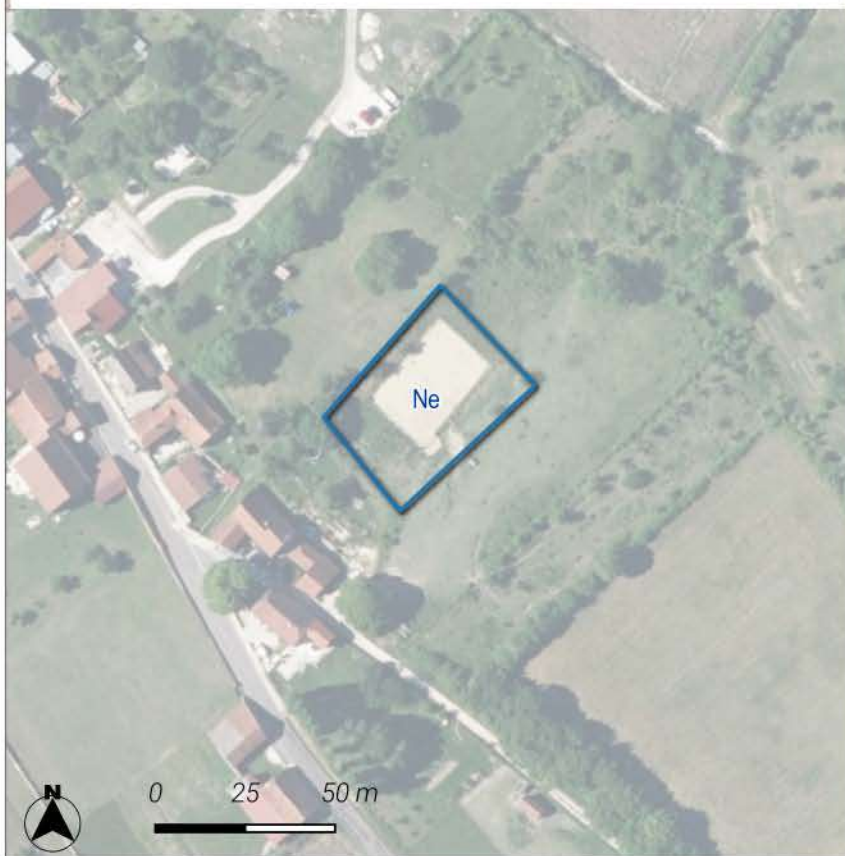
A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

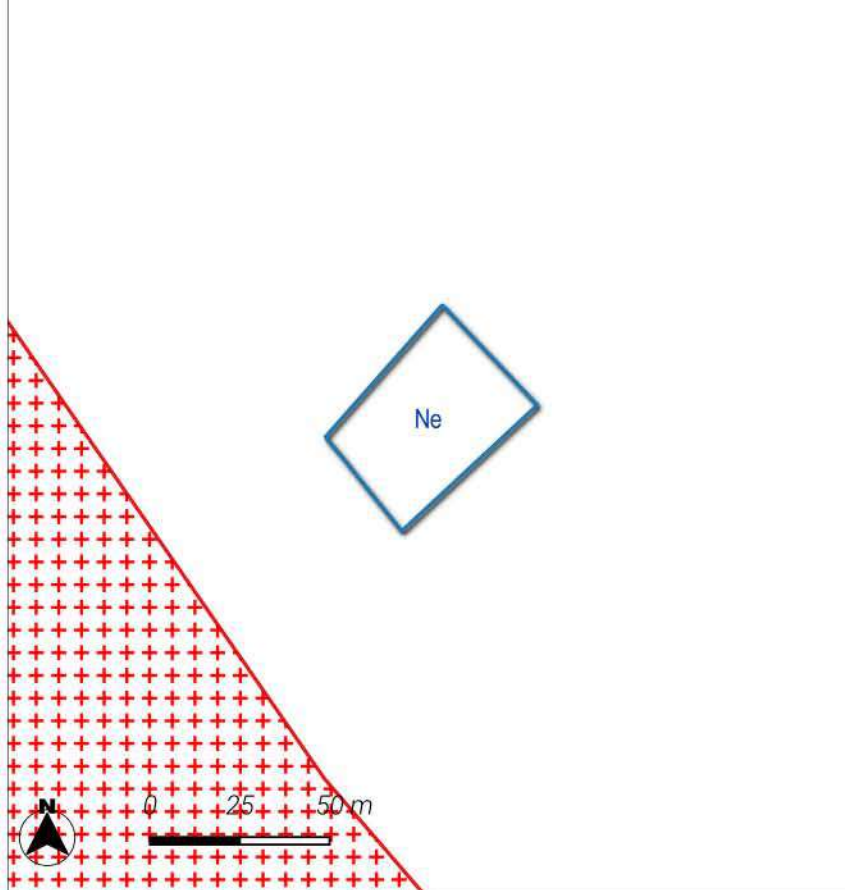
Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisirs

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.18 ha sur la commune de Braux-le-Châtel. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Agricole au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



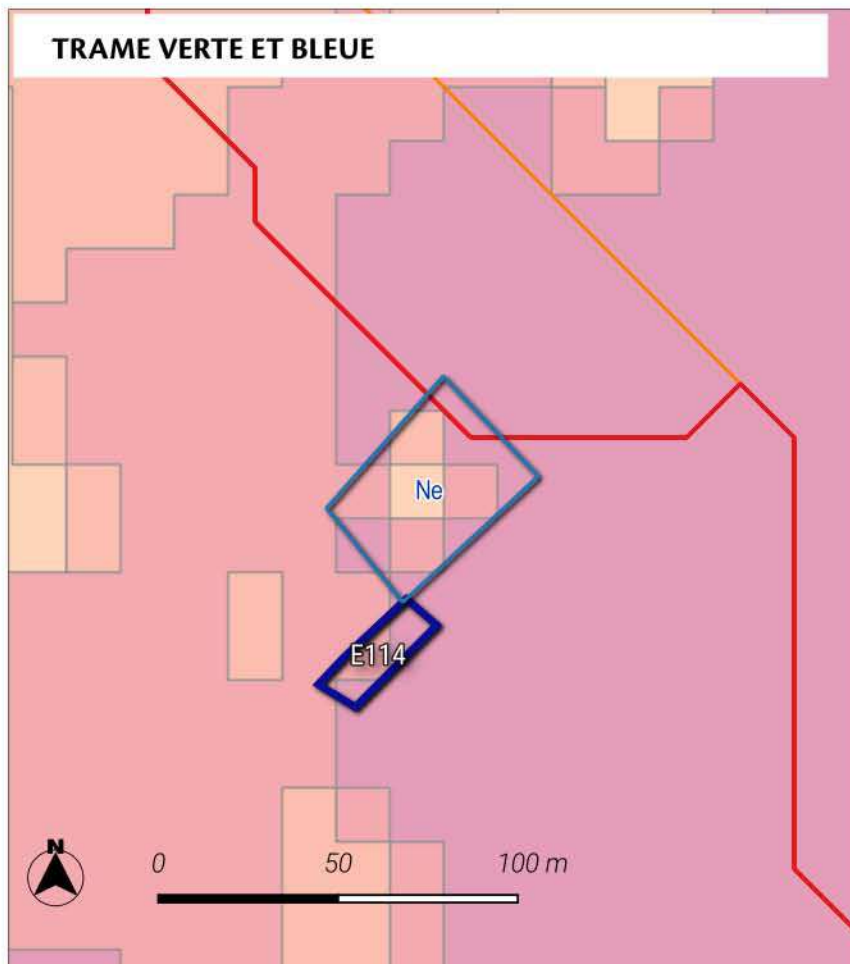
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

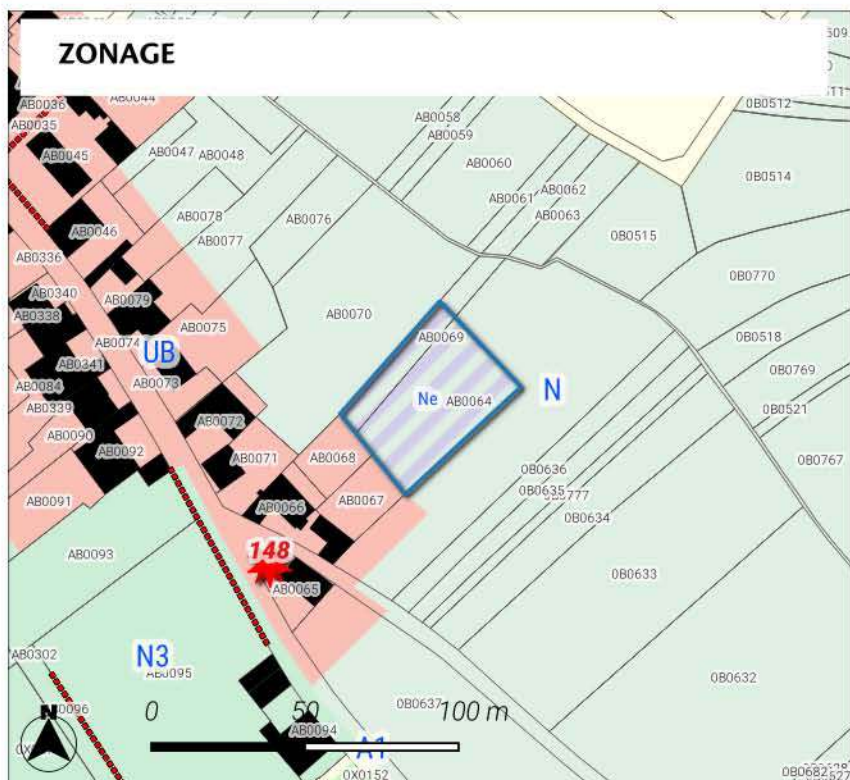
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ne permettant ainsi le développement du Création d'abris pour animaux sur une carrière à chevaux existante..
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 7 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

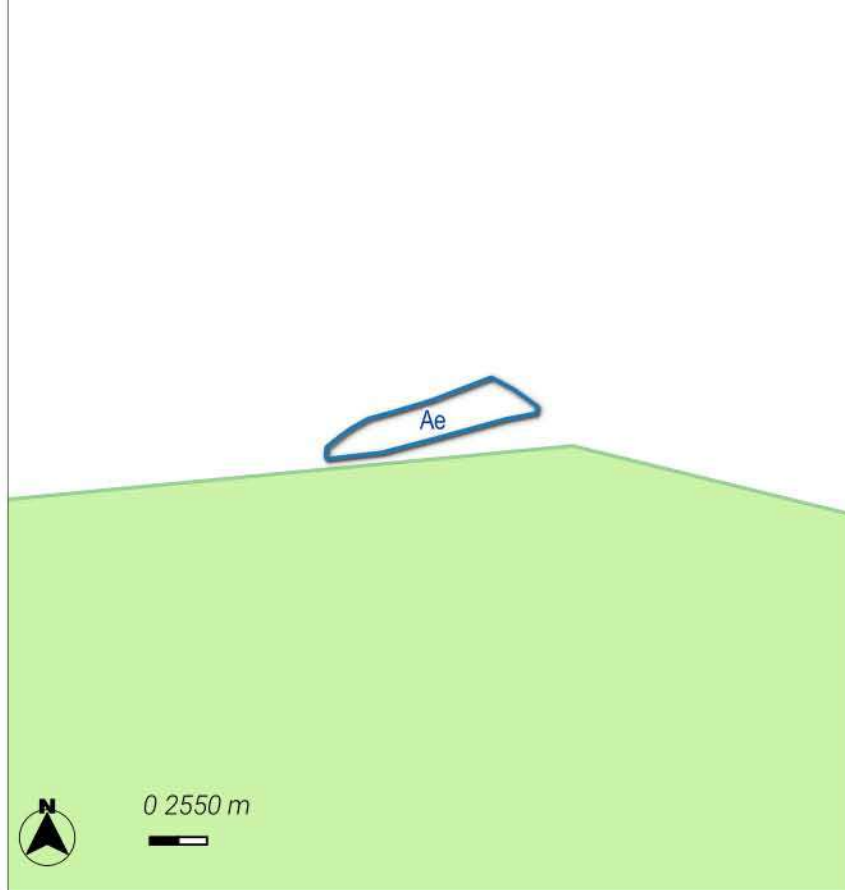
Ne : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions/spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.55 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



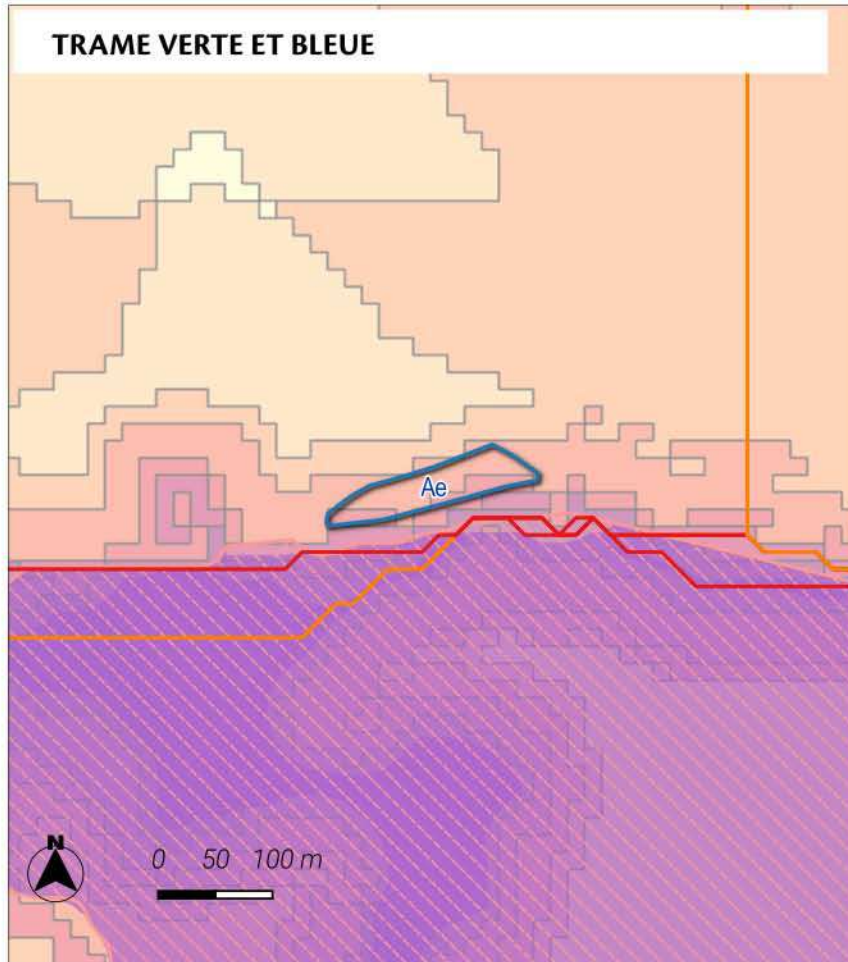
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement de l'Activité existante forains. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle

Zonage

Zones Agricoles

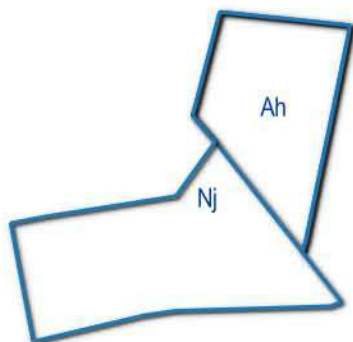
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.09 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

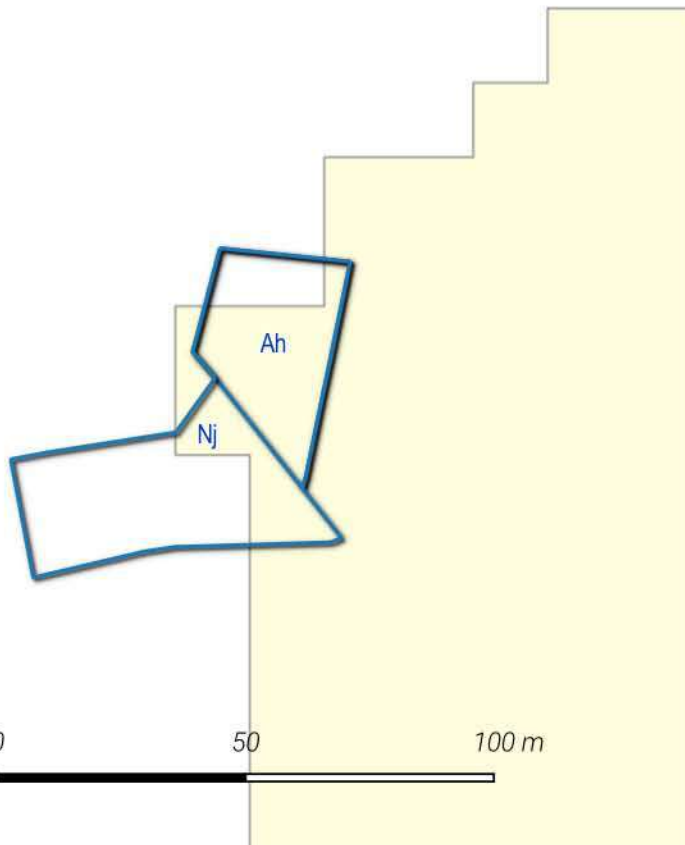
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

TRAME VERTE ET BLEUE



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 1 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

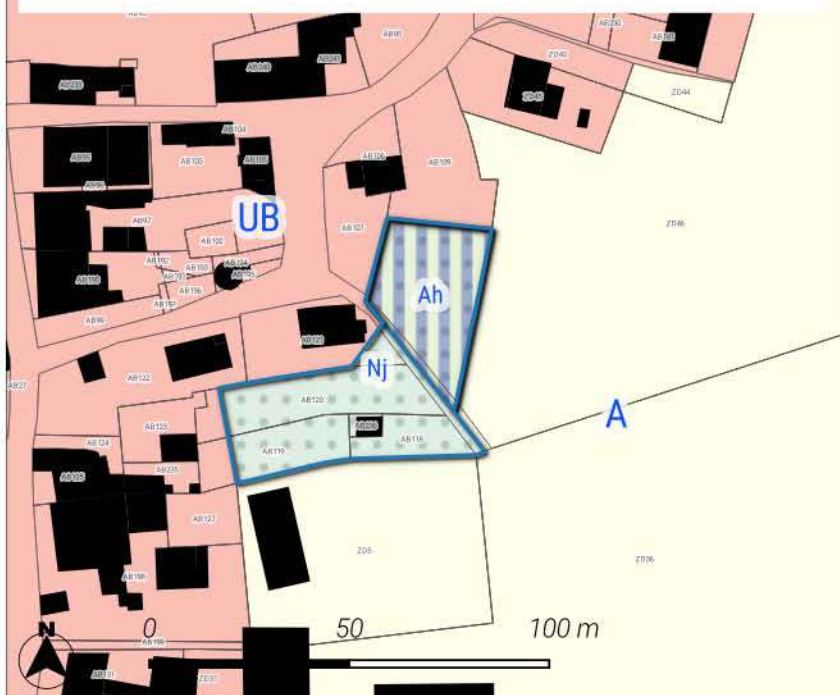
Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ah permettant ainsi le développement du Projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

ZONAGE



Zonage

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Realisation : VCNDF

Ah : Secteur agricole où la réalisation d'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

Zones Naturelles

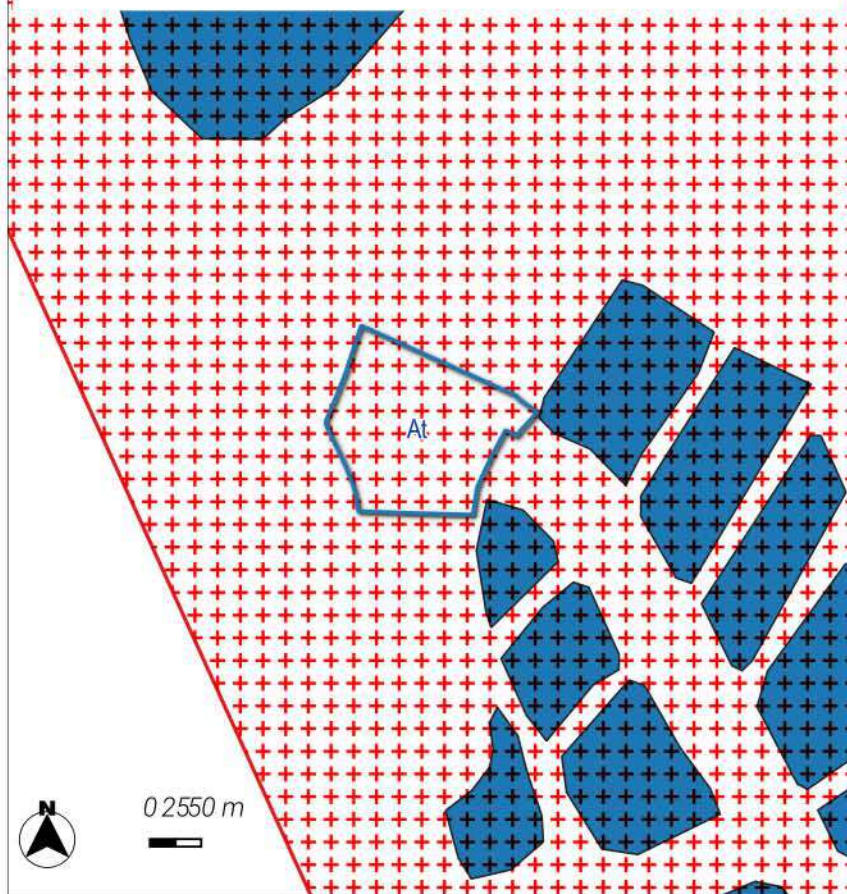
Nj : Secteur naturel correspondant à des espaces

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 2.35 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.

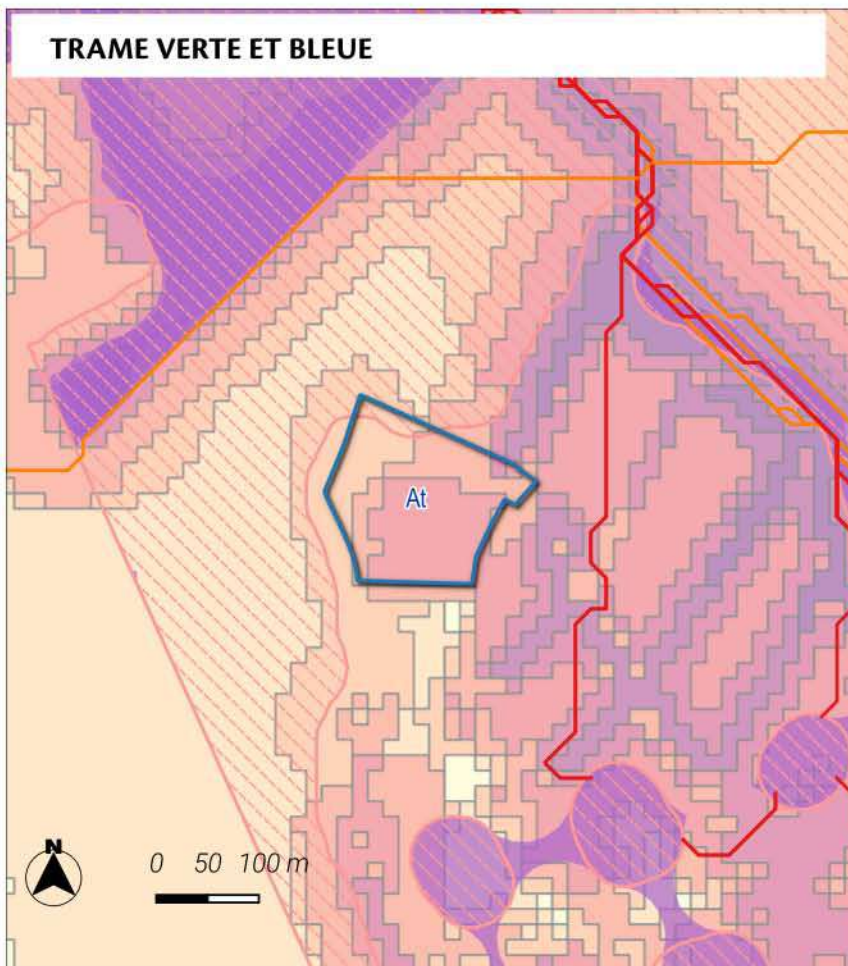
NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

Zones humides

 Zone à dominante humide

TRAME VERTE ET BLEUE



Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 7 guildes d'espèces étudiées.

Fort

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur At permettant ainsi le développement de l'Activité existante la ferme du Marais. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 5 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

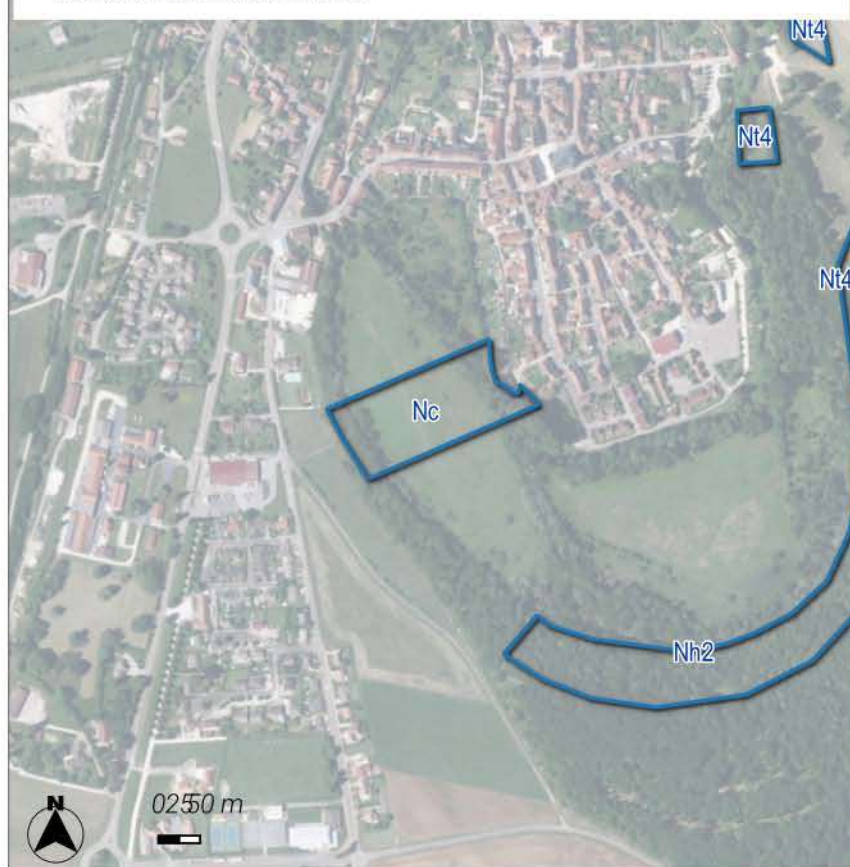
- Zonage**
- Zones Agricoles**
- A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
 - At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle

Châteauvillain

Zone à vocation Création d'une passerelle sur pilotis à destination des modes doux_Secteur : Nc

VERDI Designer de territoires
I

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.98 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Création d'une passerelle sur pilotis à destination des modes doux au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

Zones humides

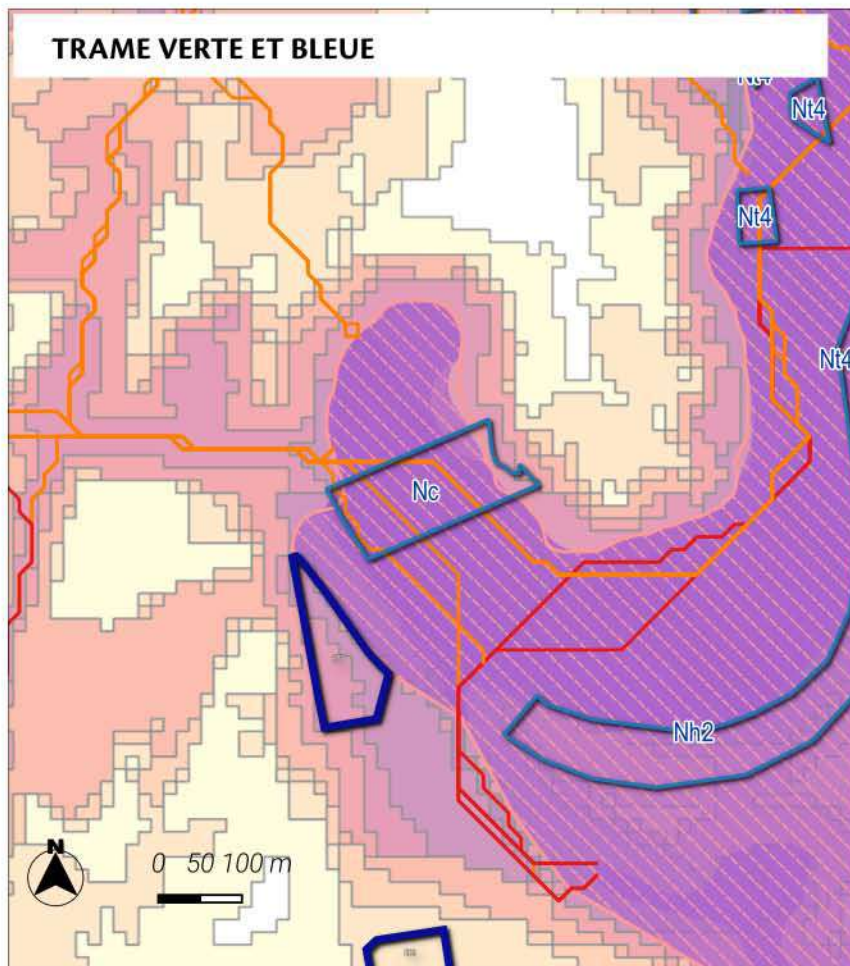
■ Zone à dominante humide

ZNIEFF

■ ZNIEFF de type 1

■ ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE

**Très fort**

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 8 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

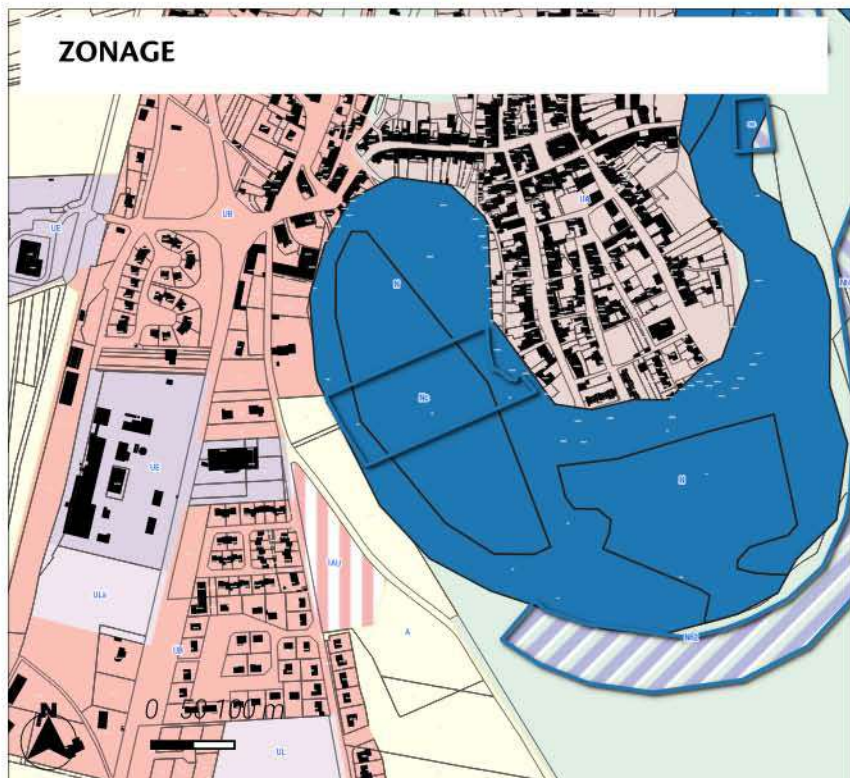
MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nc permettant ainsi le développement du touristique.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de Les aménagements envisagés devront être en lien avec le développement de modes doux. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

ZONAGE



Zonage

Zones Urbaines

UA : Zone urbaine mixte centrale de Châteauvillain et de Arc-en-Barrois

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Réalisation : VCNDF

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

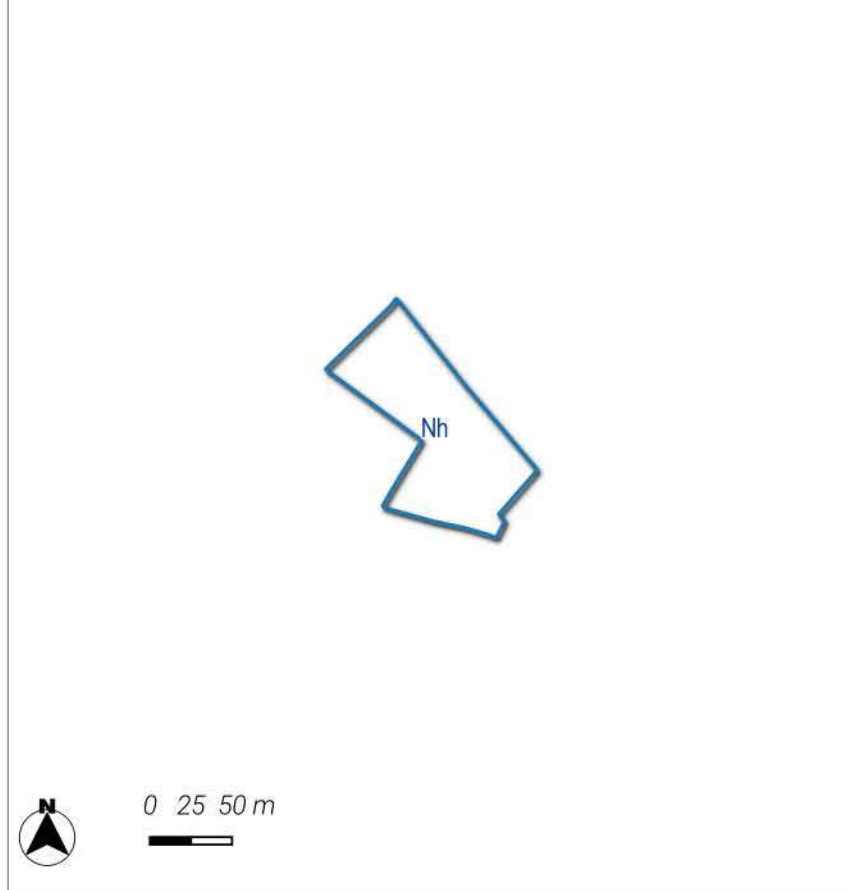
Nc : Secteur naturel destiné à la création d'ouvrages en lien avec les/c

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.82 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

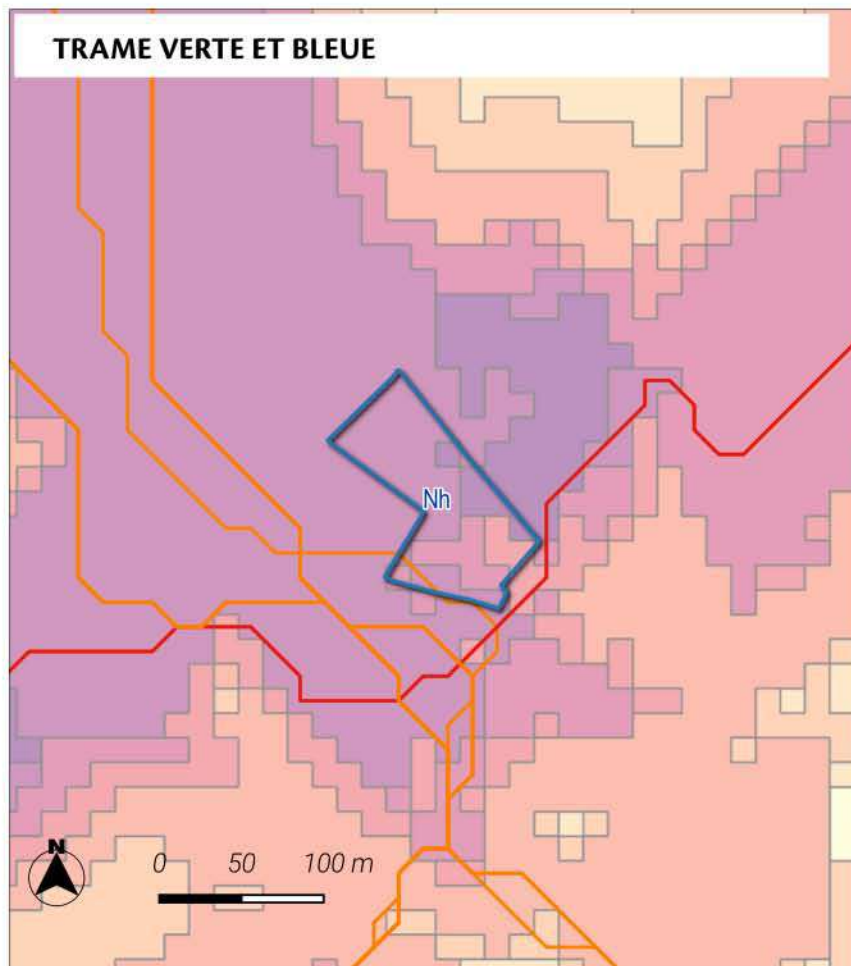
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

TRAME VERTE ET BLEUE



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 8 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

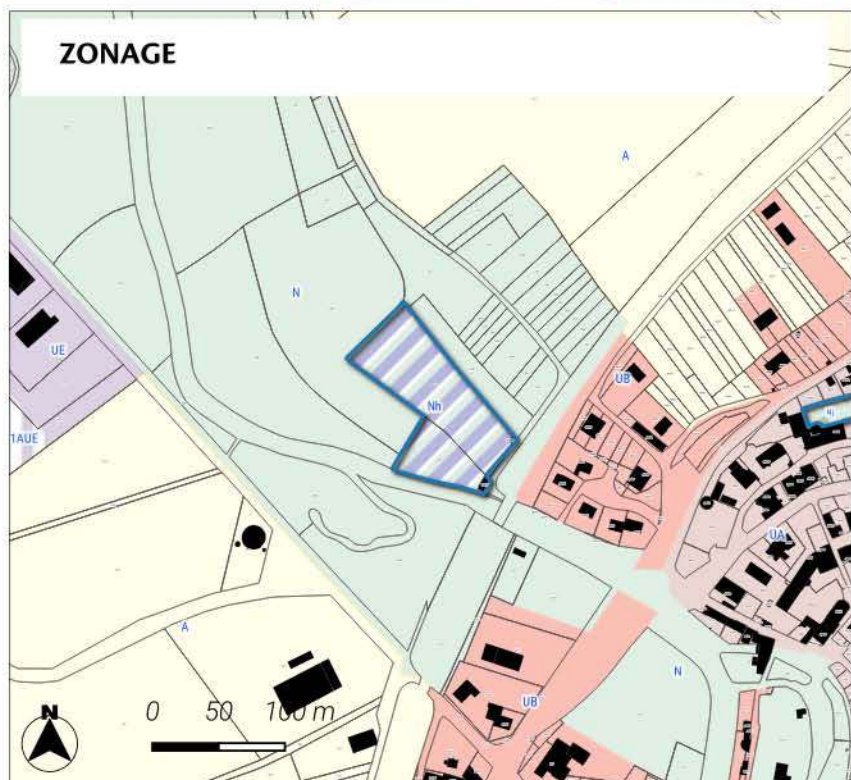
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du Projet d'hébergements insolites 'Jardin de l'Eden'.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

Zonage

Zones Naturelles

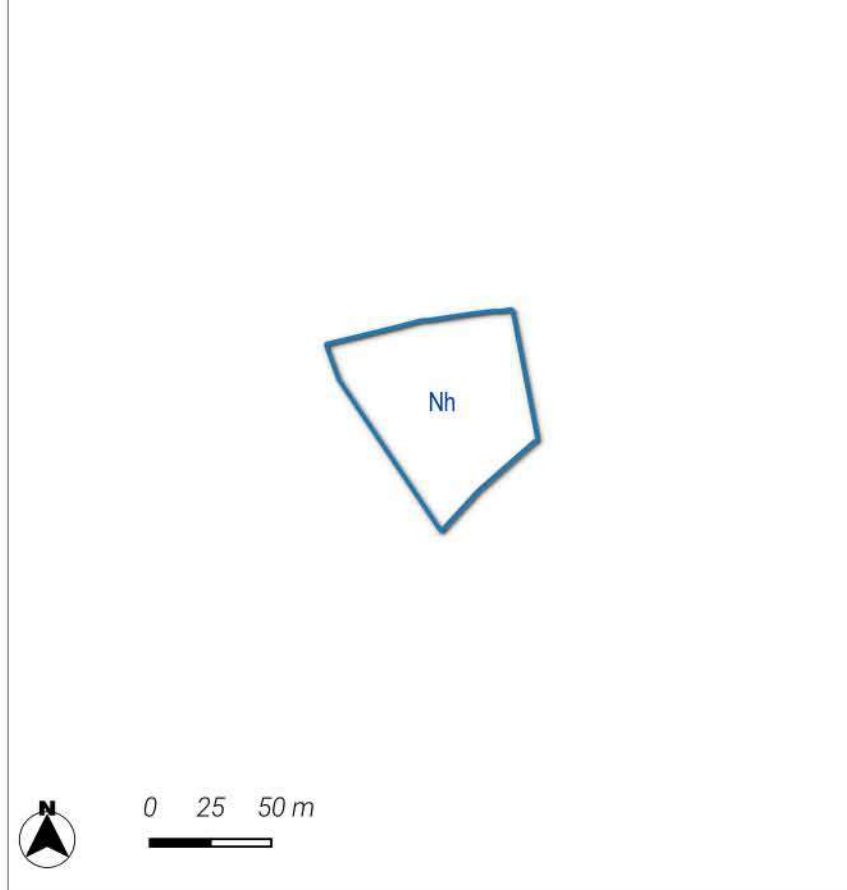
- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.48 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

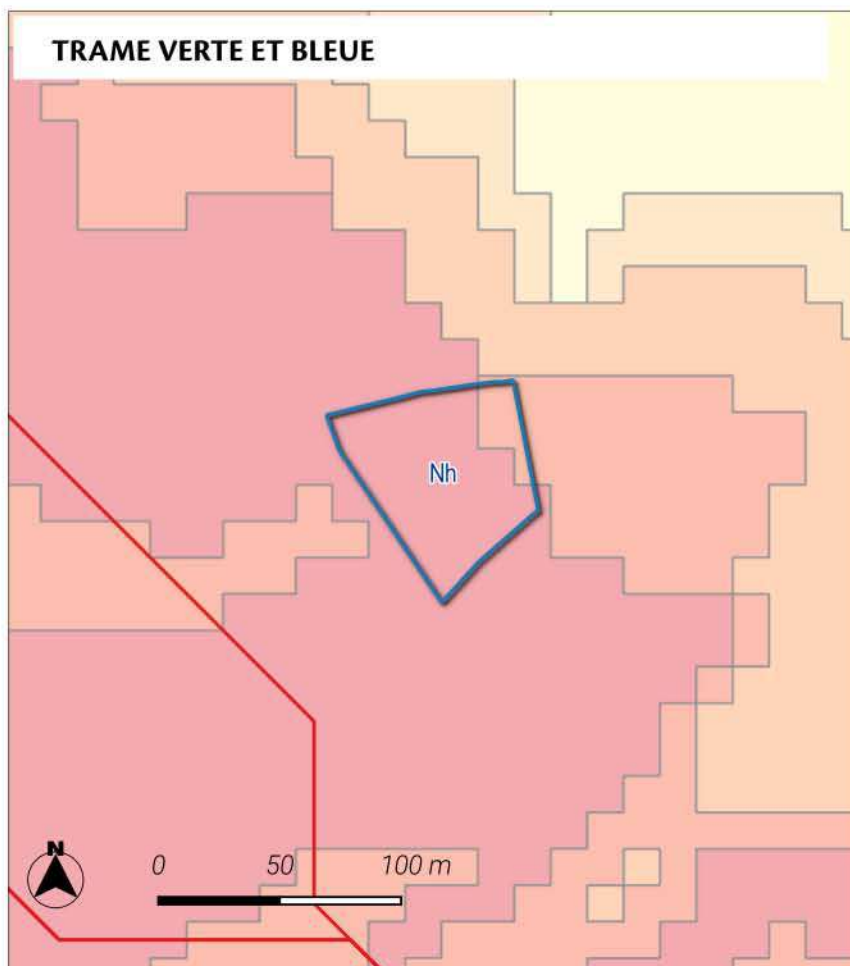
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

TRAME VERTE ET BLEUE



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 5 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

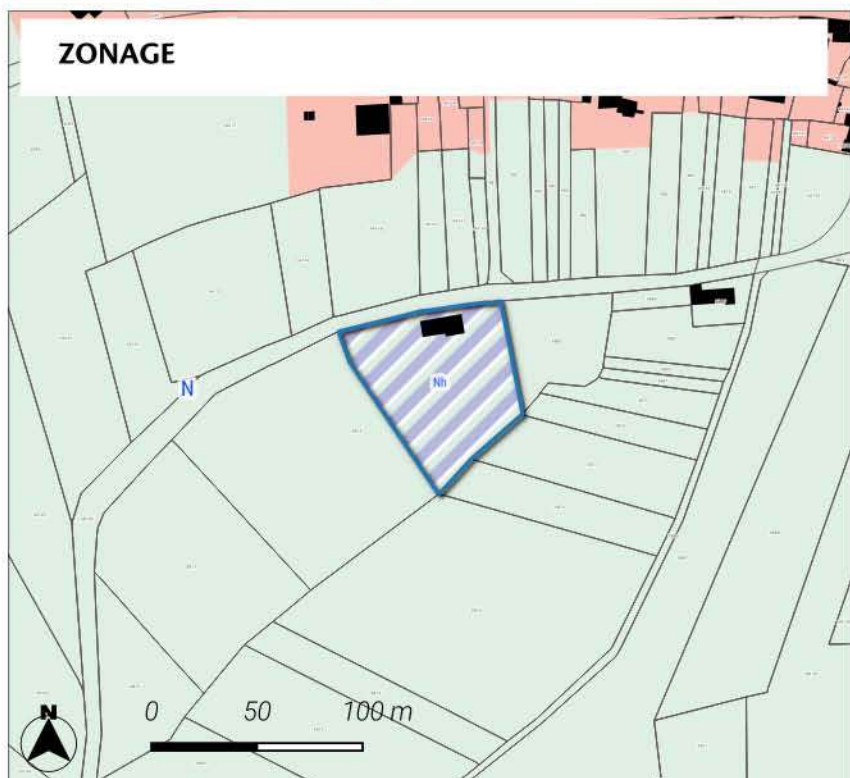
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du Projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

Zonage

Zones Naturelles

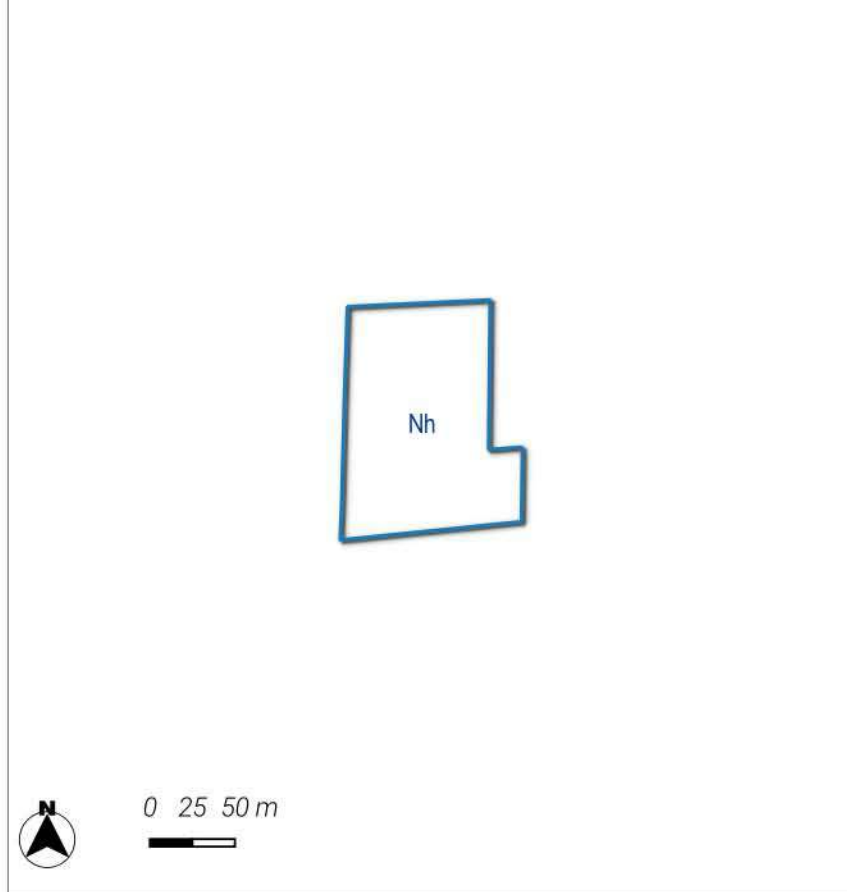
- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.24 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

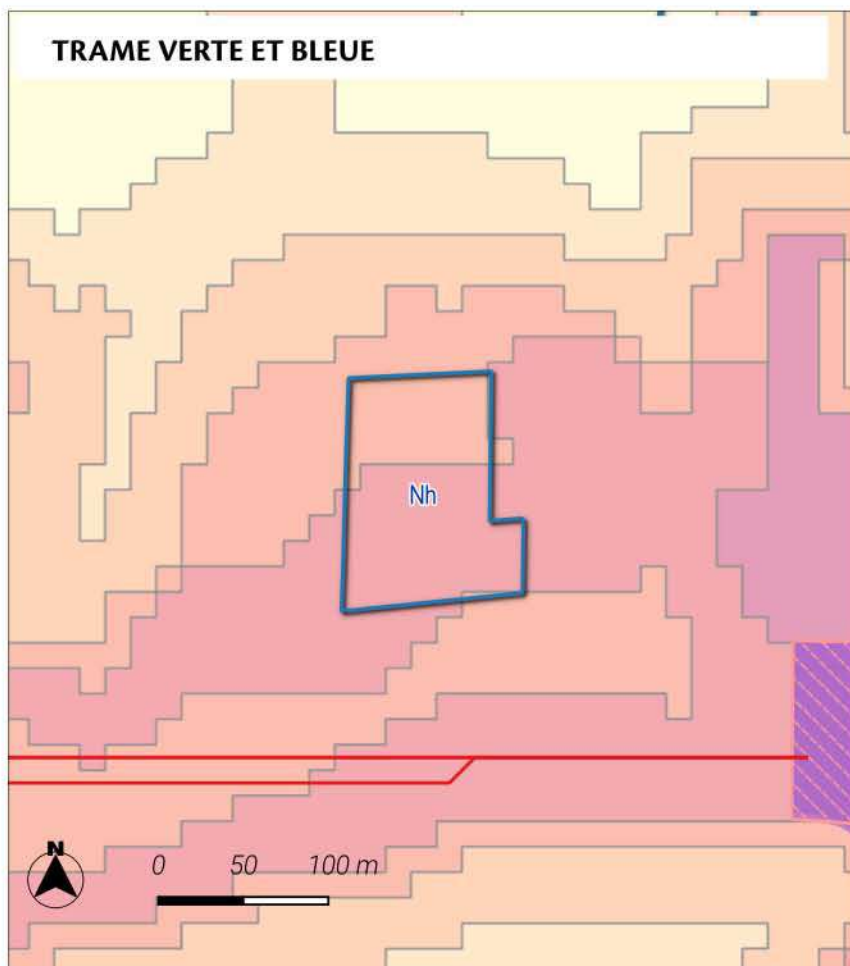
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

TRAME VERTE ET BLEUE



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 5 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

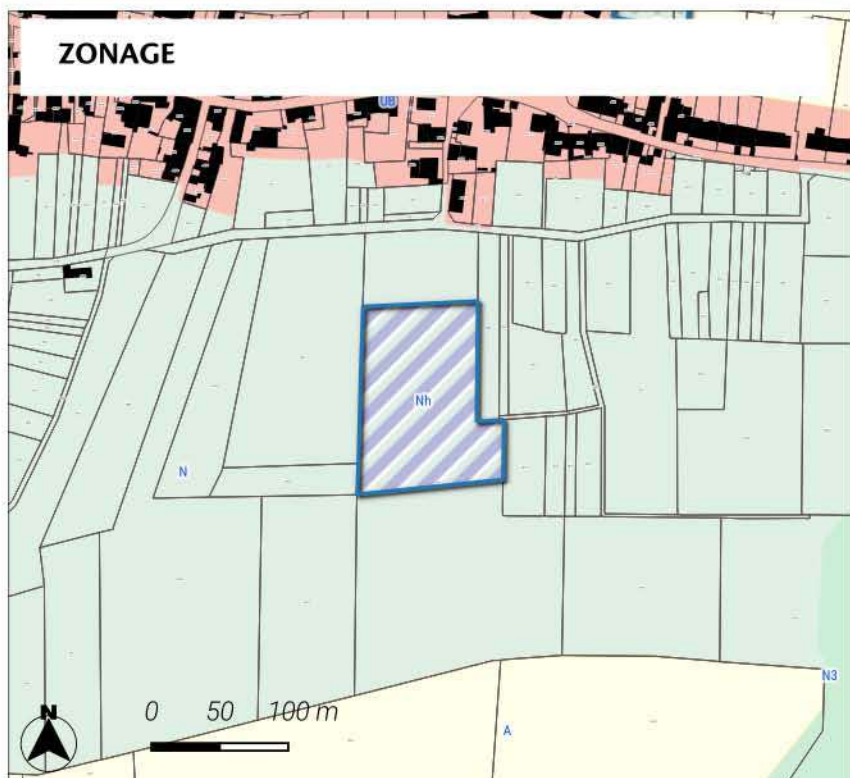
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du Projet Ecole de la Forêt (locaux insolites). Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

Zonage

Zones Naturelles

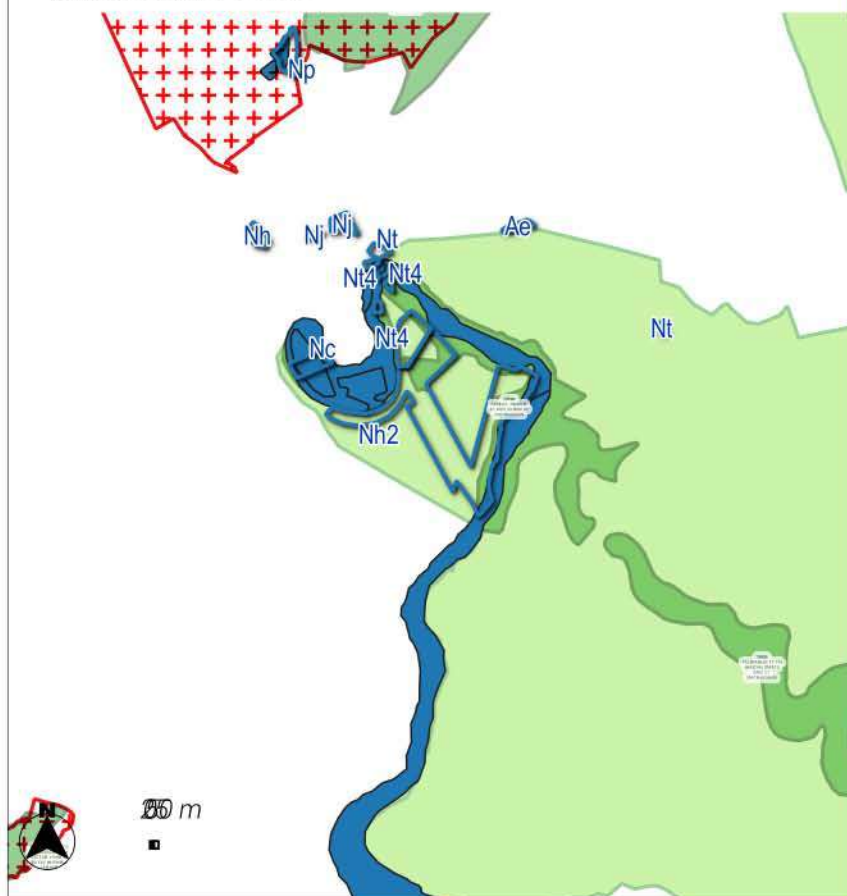
- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 30.86 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique / hébergement au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

Zones humides

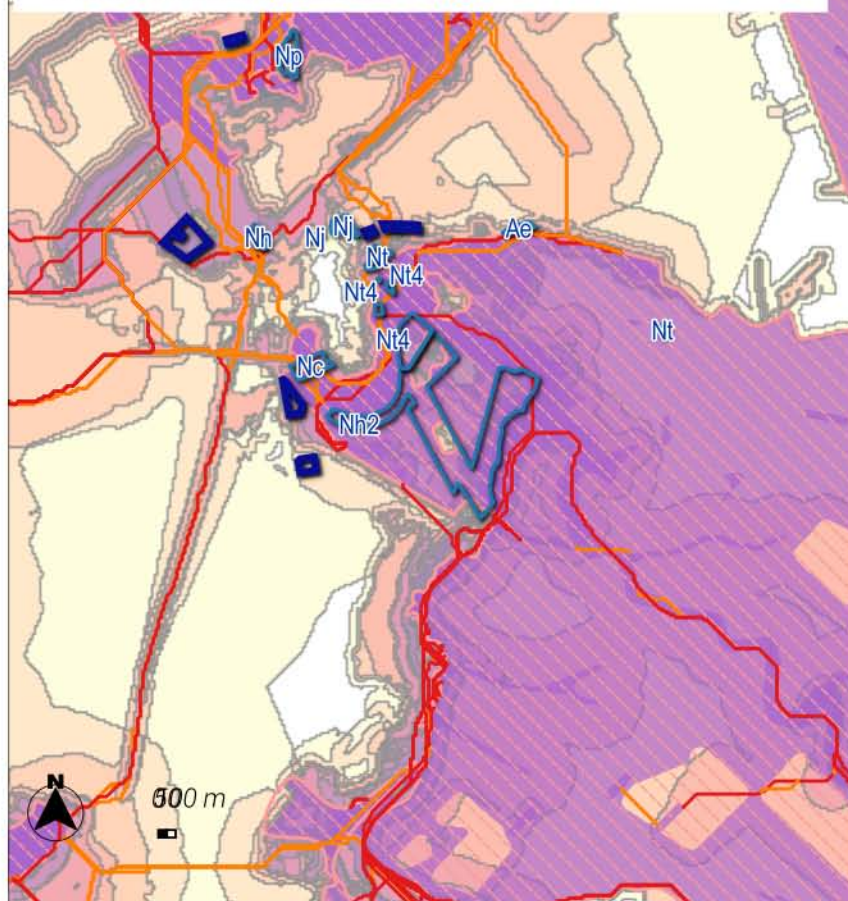
 Zone à dominante humide

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

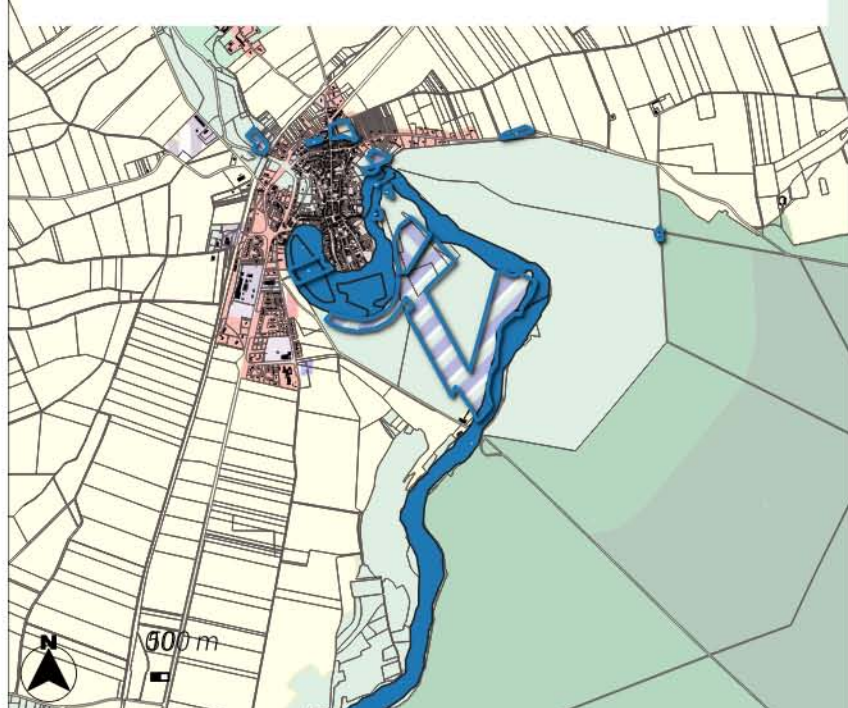
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh2 permettant ainsi le développement du Secteur de projet en lien avec le parc aux Daims.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30 unités dans la limite de 30 m² chacune / une construction de 500 m² maximum. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 6 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

Zonage

Zones Naturelles

Zones Agricoles

A : Zone agricole

N : Zone naturelle

Nt4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières

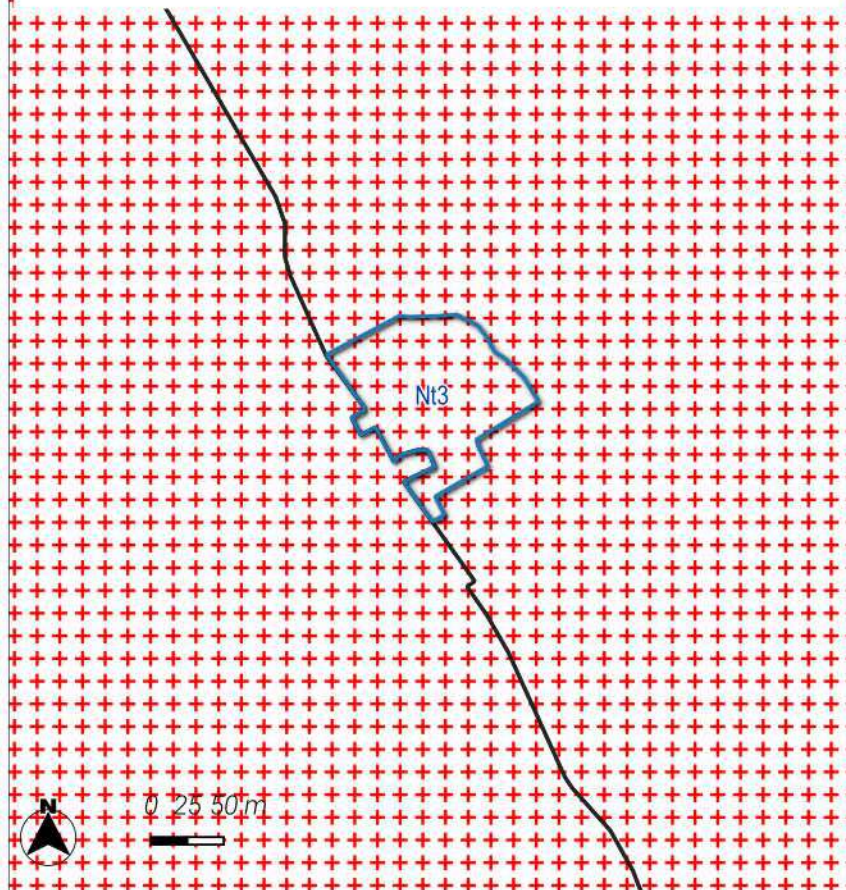
Nh2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus/importante et sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.05 ha sur la commune de Aizanville. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts.
Il est inscrit à vocation Touristique/Logements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

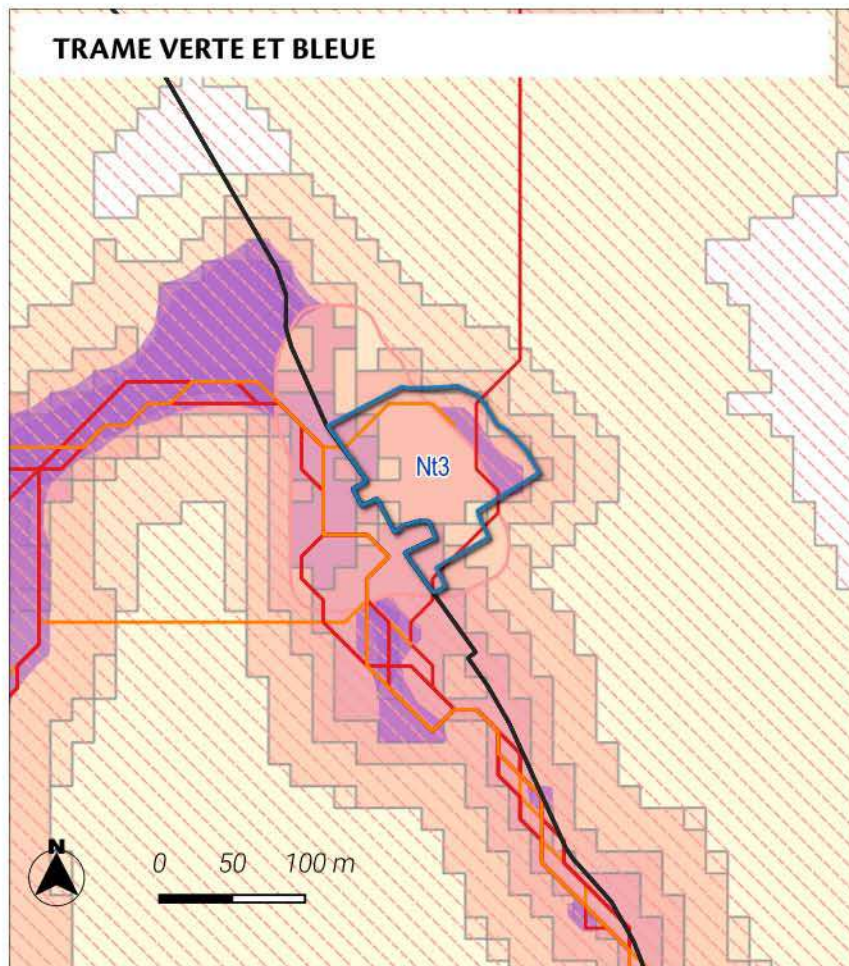


Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _
FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée
de l'Aujon.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

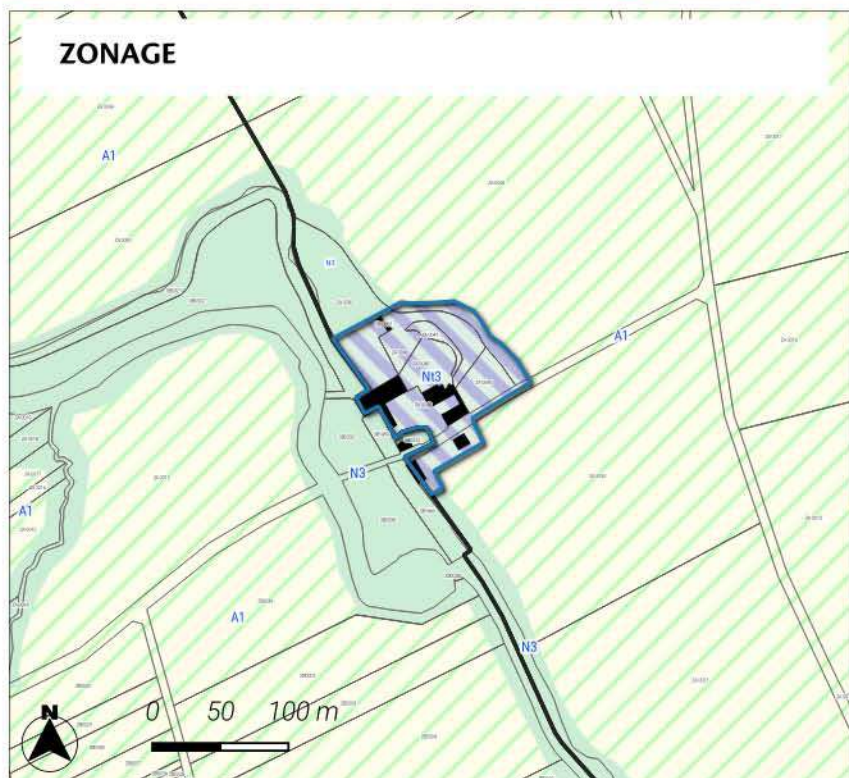
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt3 permettant ainsi le développement du Projet touristique : le Moulin Ste Libère (logements insolites, chalets autonomes en énergie ou écoconstructions).

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de la surface totale du terrain / Logements et/ou hébergements dans la limite de 5 unités de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

Zonage

 batiments

Zones Agricoles

 A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

 N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, /natura 2000)

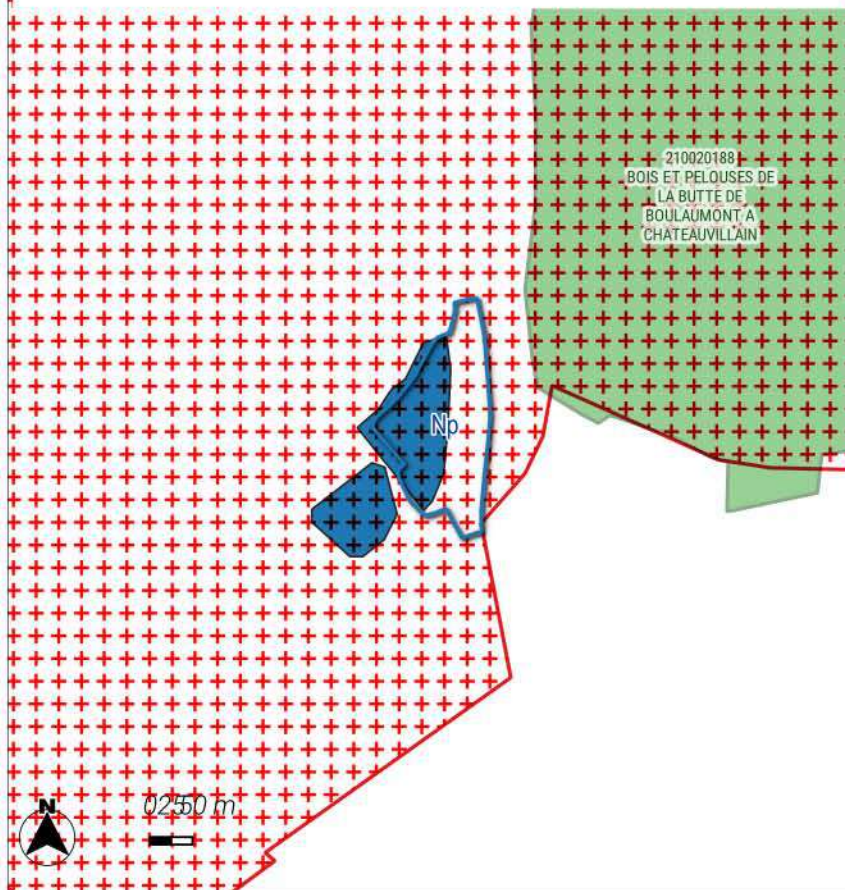
 Nt3 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir soumis à des/dispositions particulières

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 2.25 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

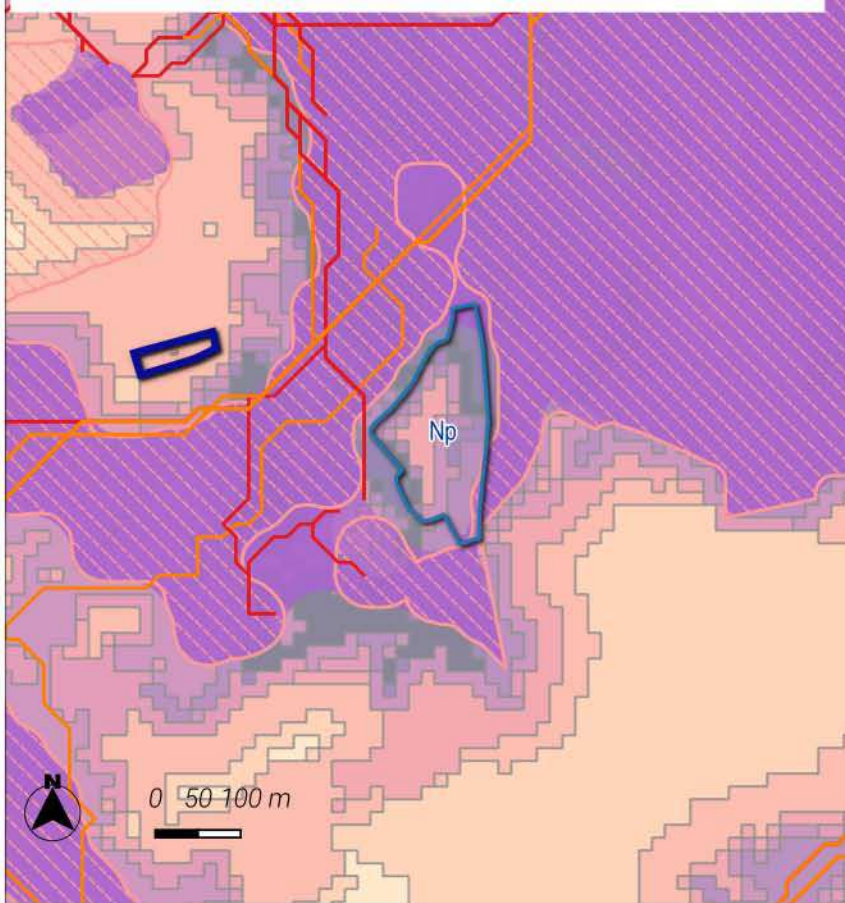
Zones humides

 Zone à dominante humide

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 11 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Cœurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

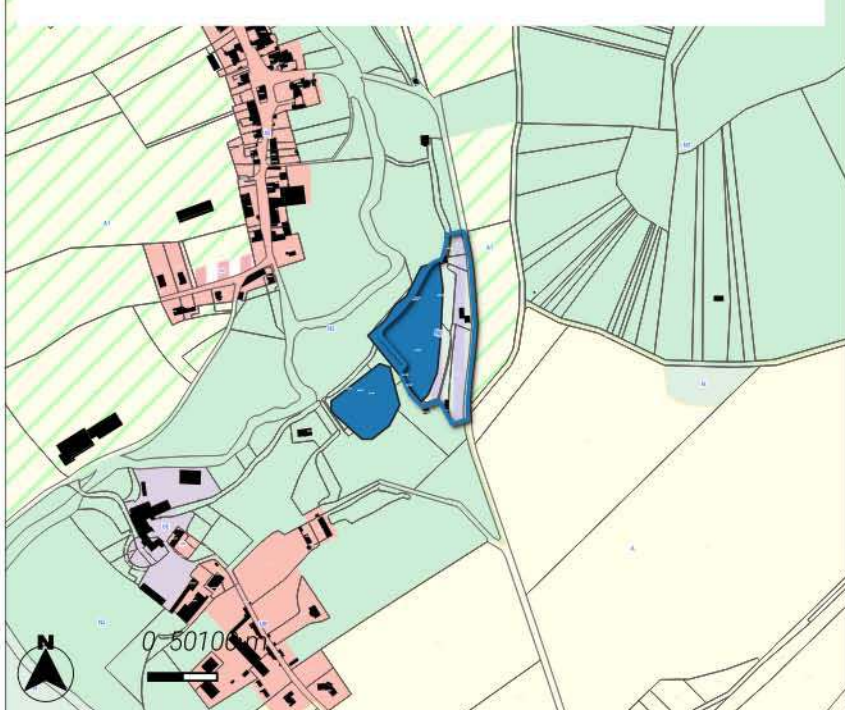
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les cœurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Np permettant ainsi le développement du Pisciculture de la Belle Fontaine. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 60% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Naturelles

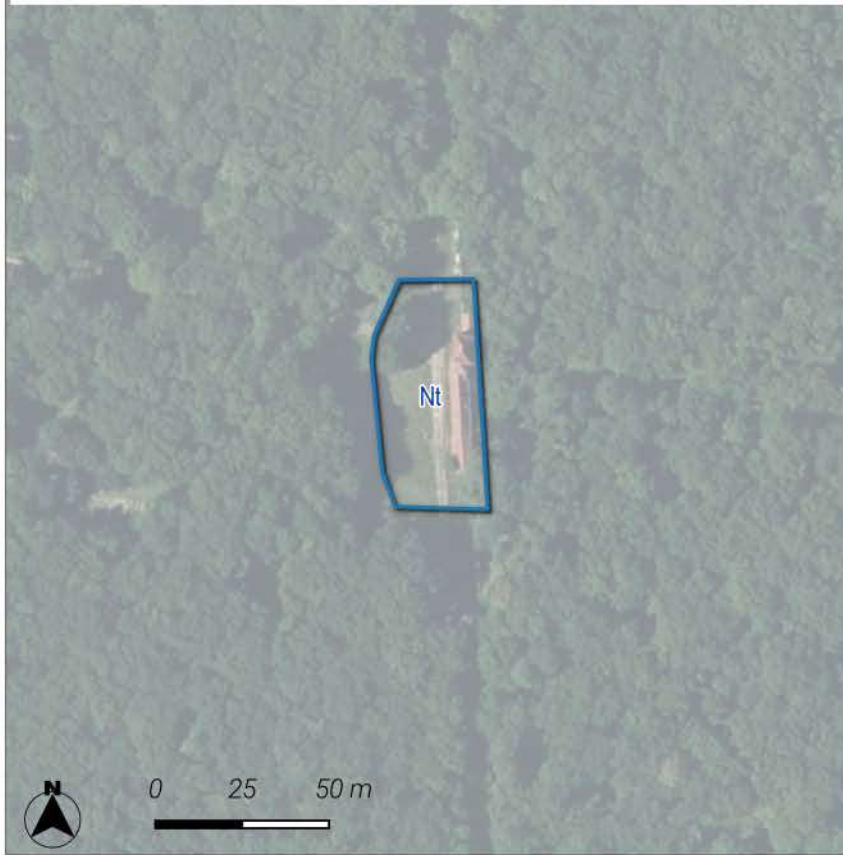
Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, /natura 2000)

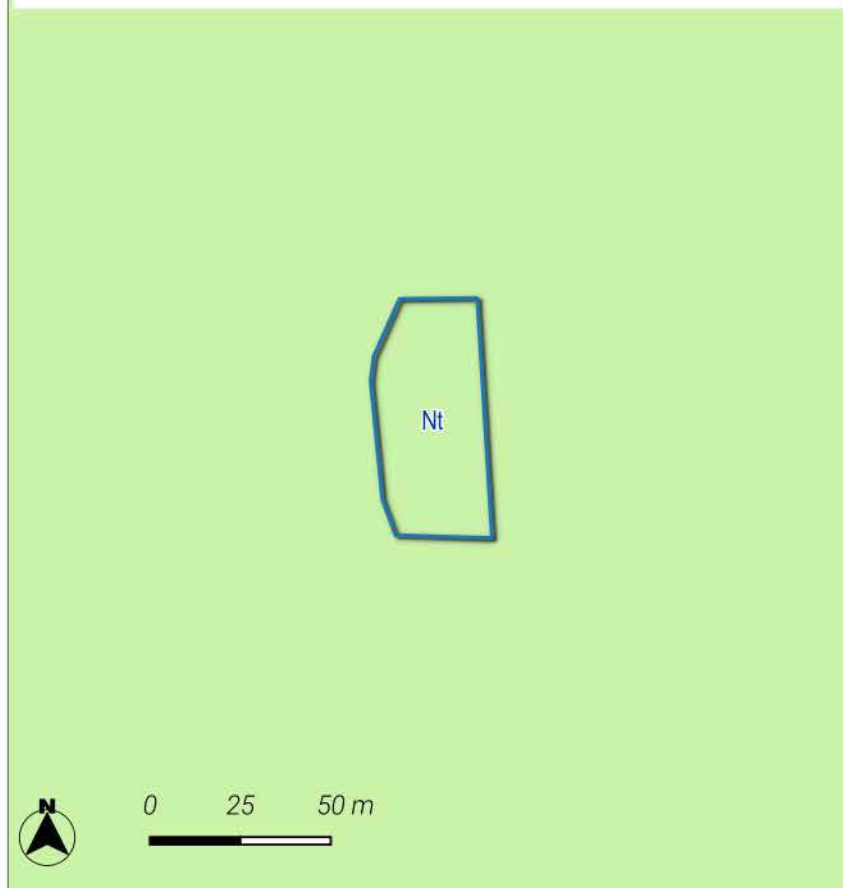
Np : Secteur naturel où les activités de pisciculture sont autorisées

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.19 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



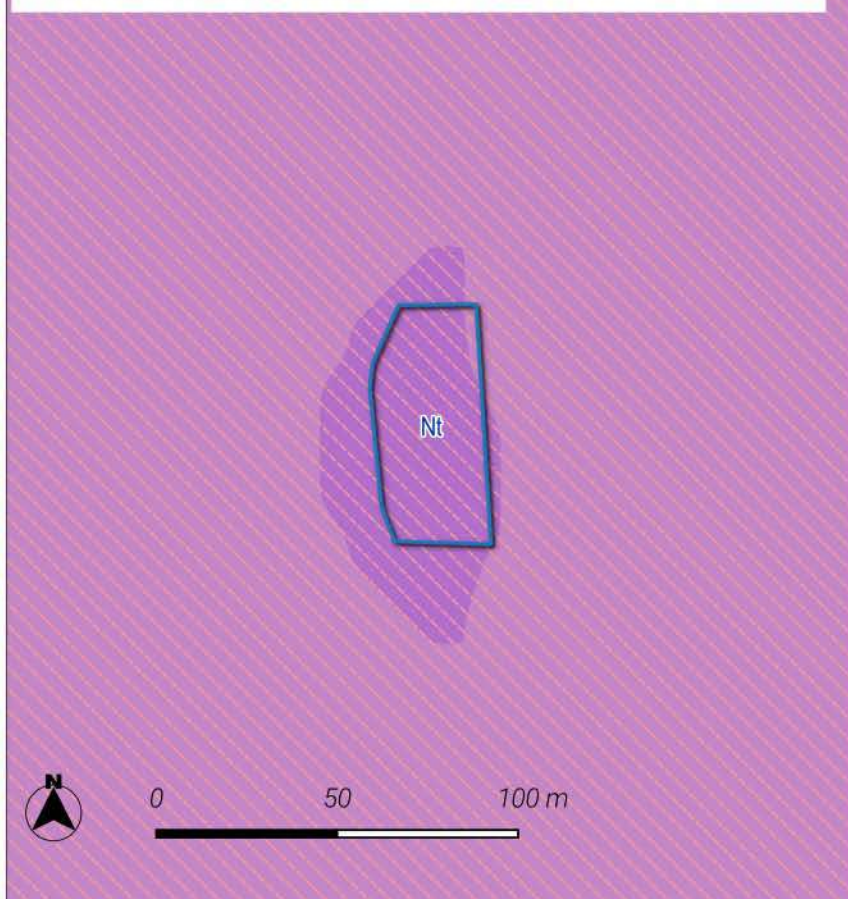
Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

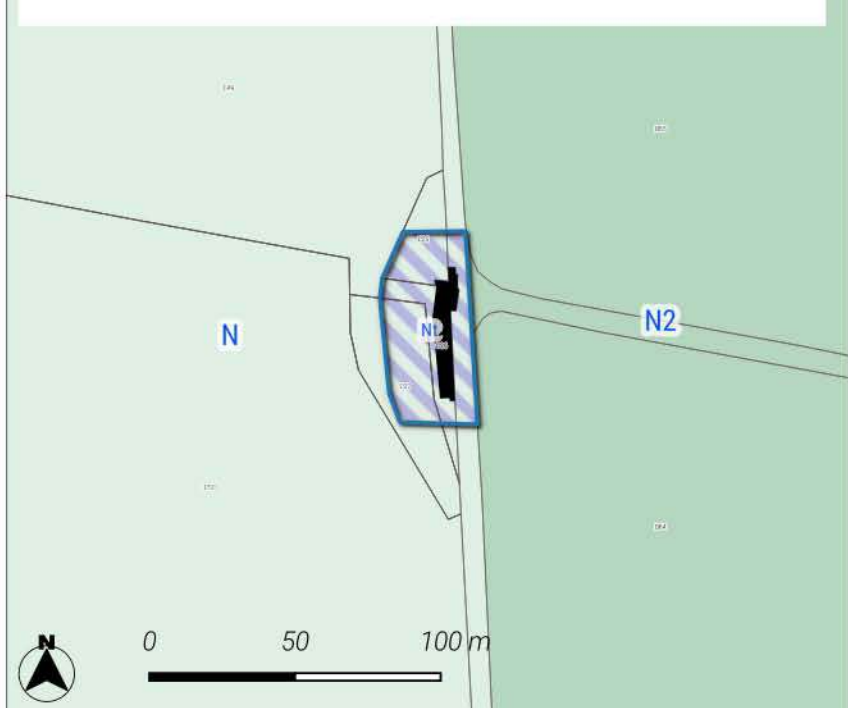
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du Création sur le bâti existant d'un projet touristique de bistrot avec une terrasse. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

Zonage

Zones Naturelles

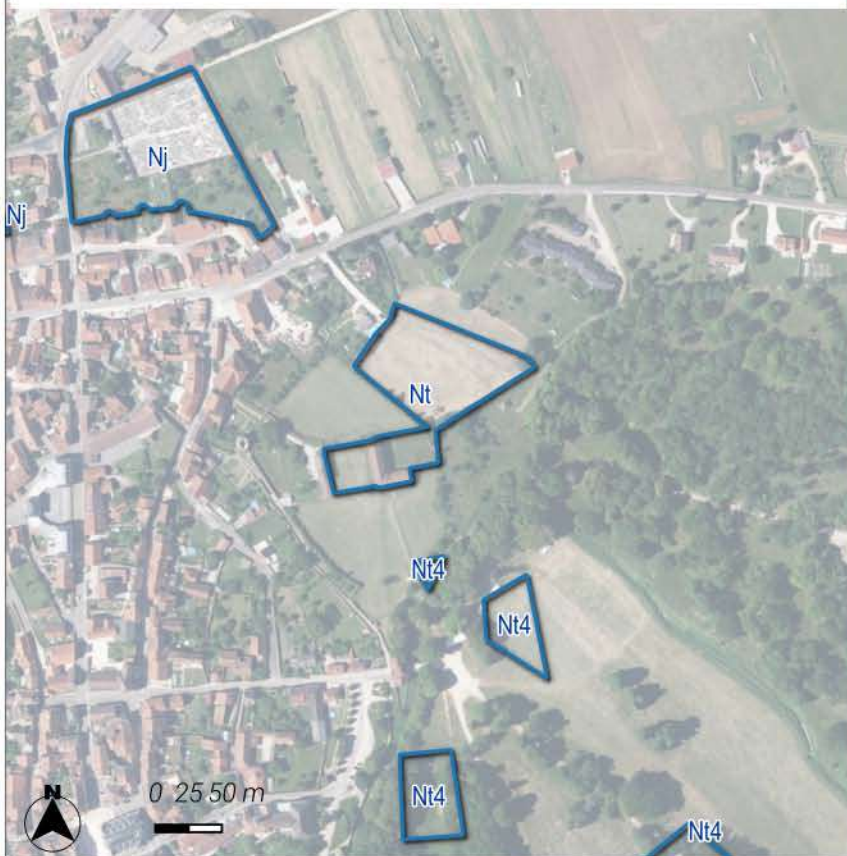
N : Zone naturelle

N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de coeur du parc national

Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

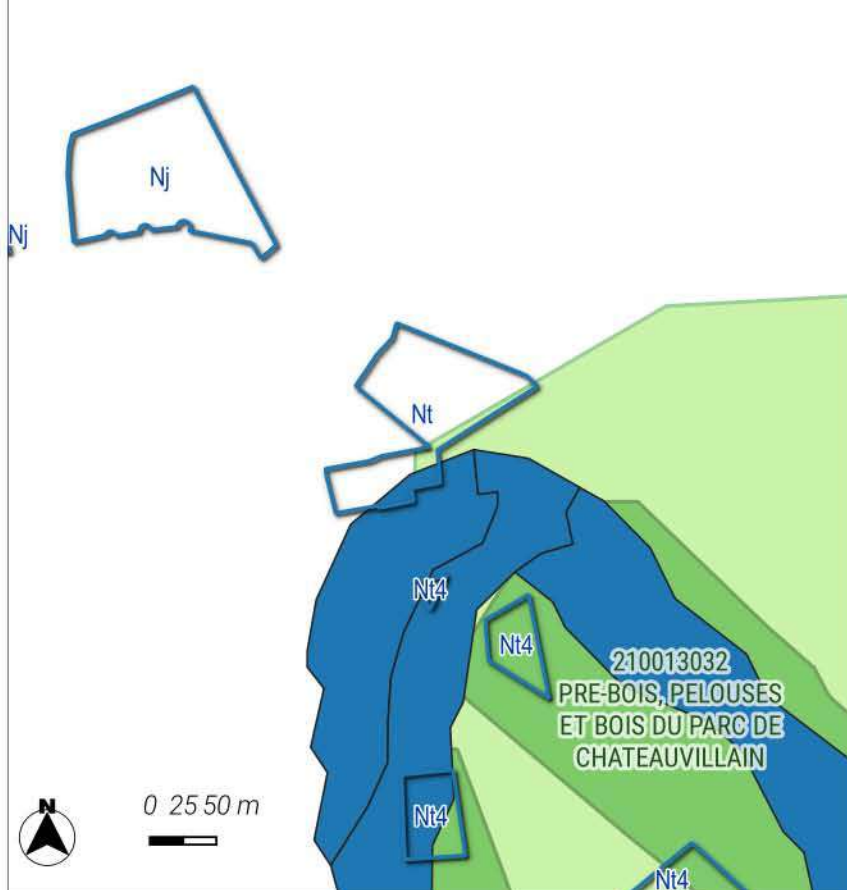
Sources : fond de plan Openstreet, BDtop 100, INPN
Réalisation : VCNDF

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.96 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Couvent des Récollets au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN. Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN. Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

Zones humides

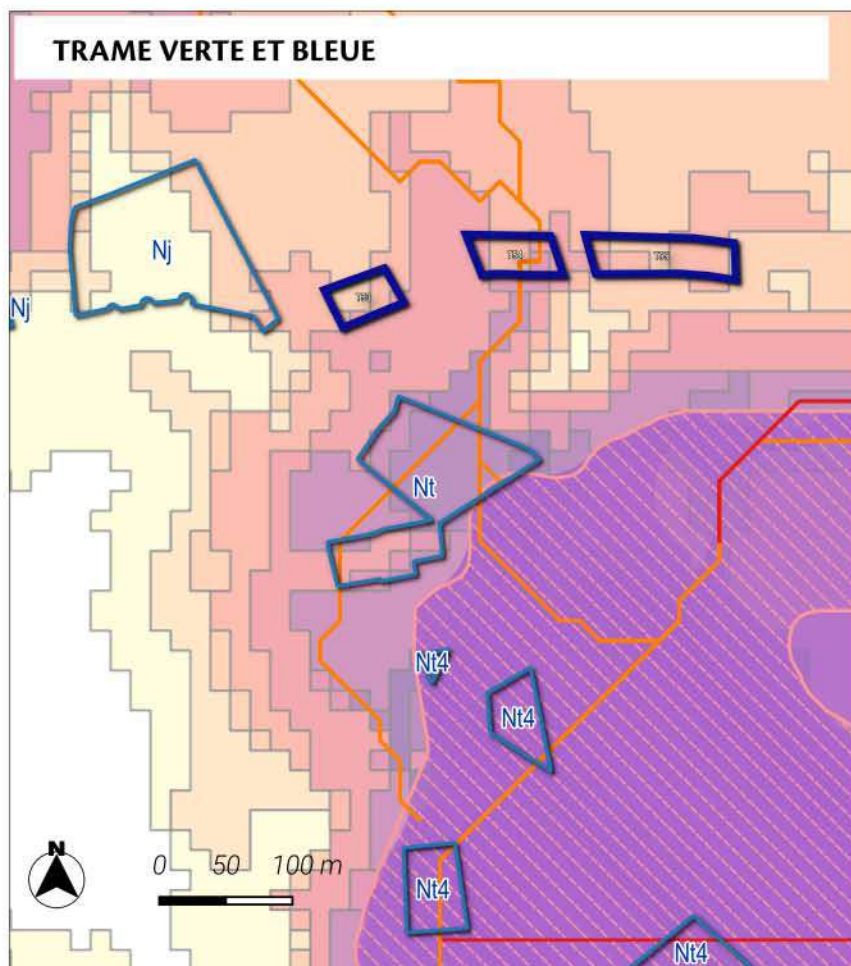
 Zone à dominante humide

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

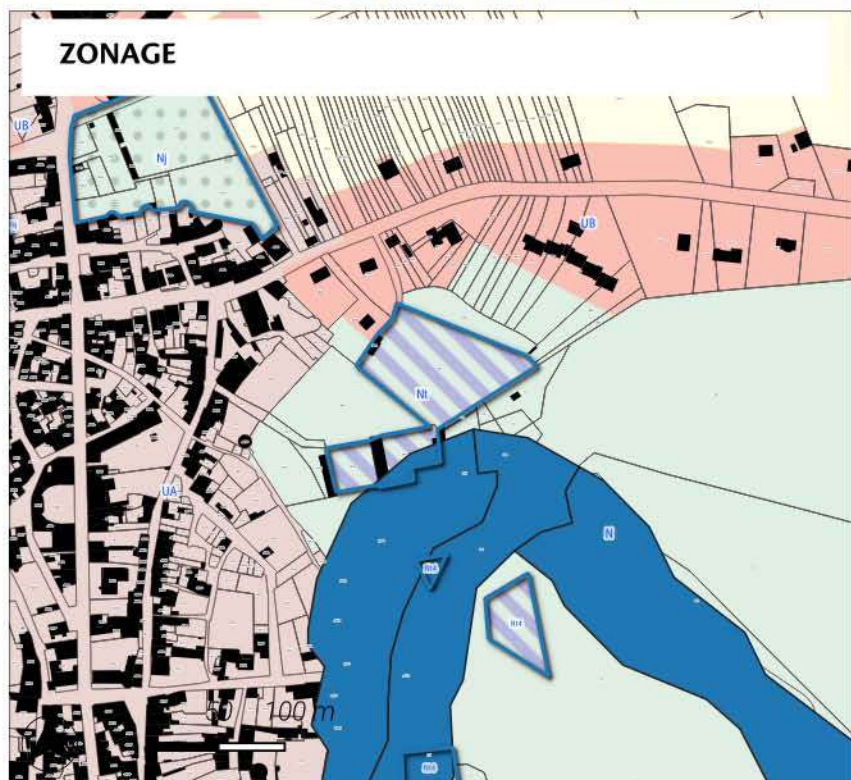
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du Touristique.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

Zonage

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

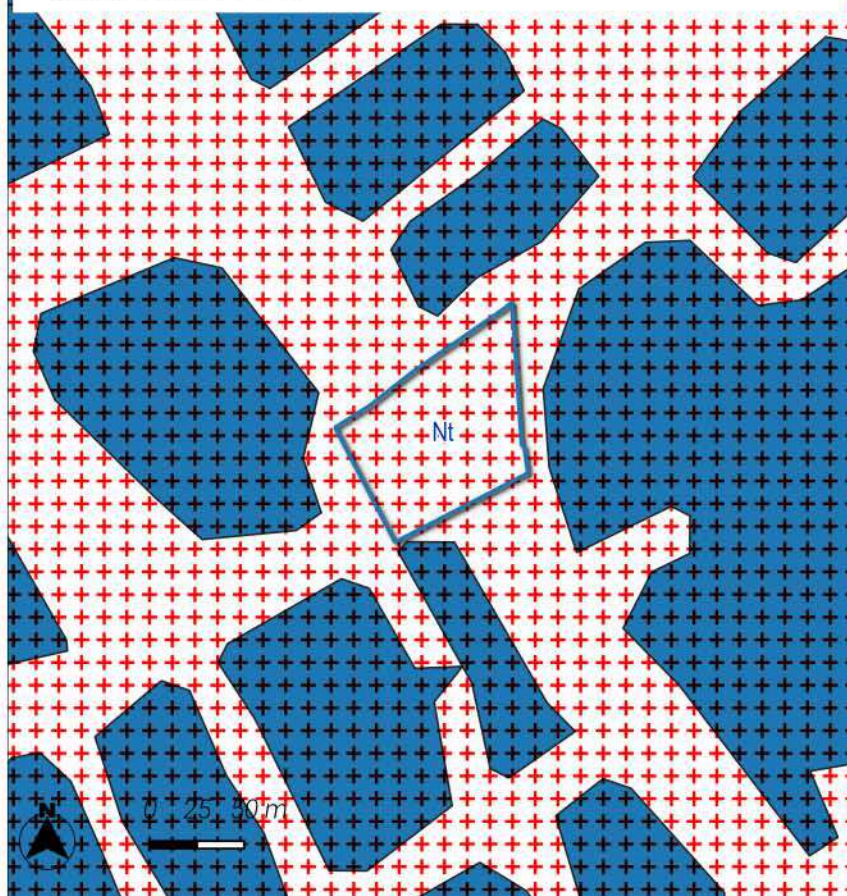
Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.72 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.

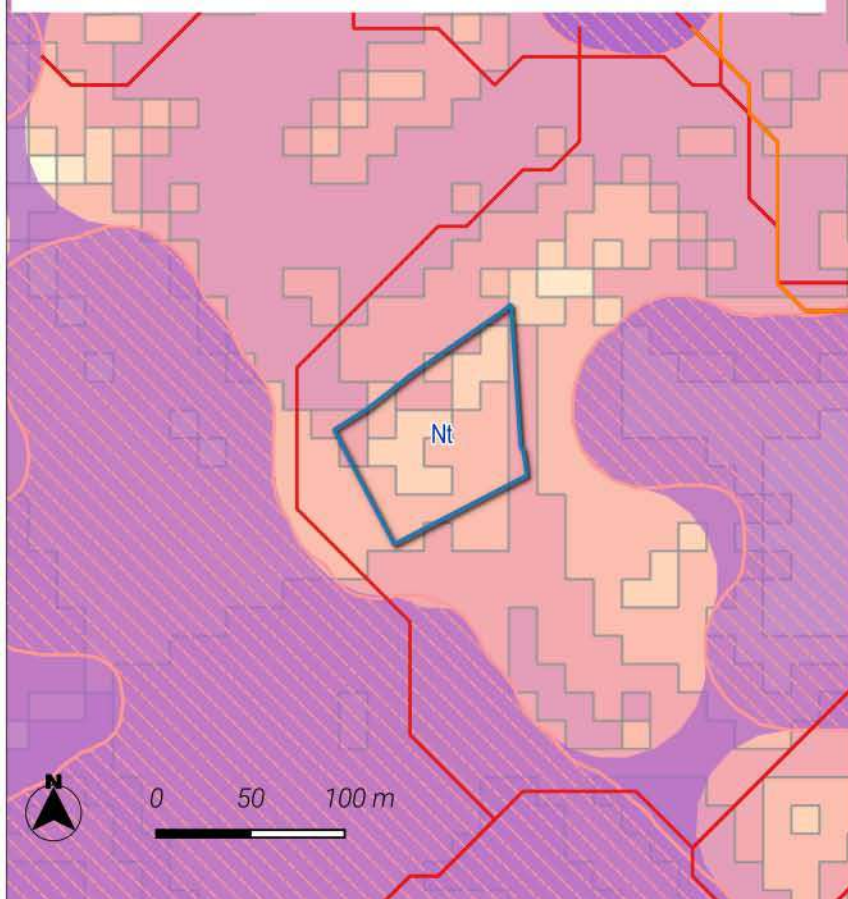
NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

Zones humides

 Zone à dominante humide

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

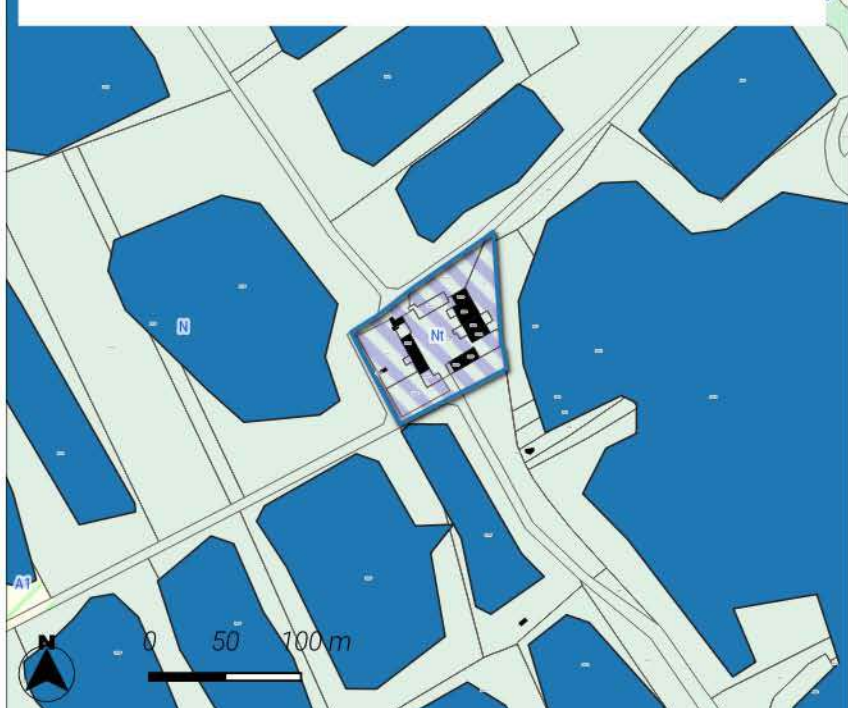
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du Etangs à Marmesse. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

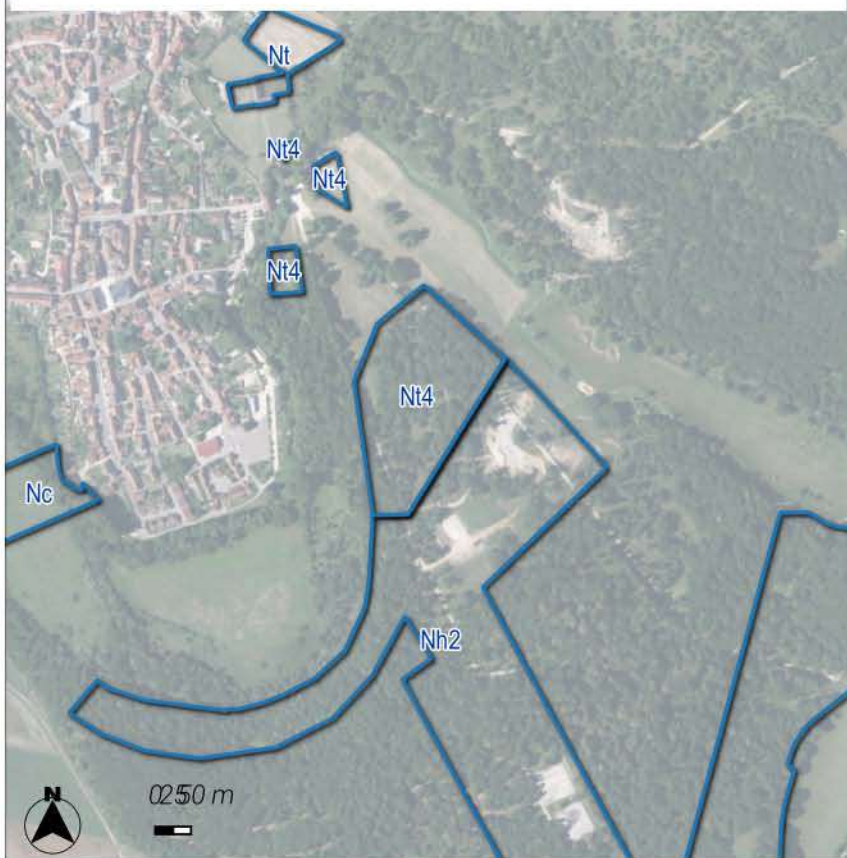
Zonage

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

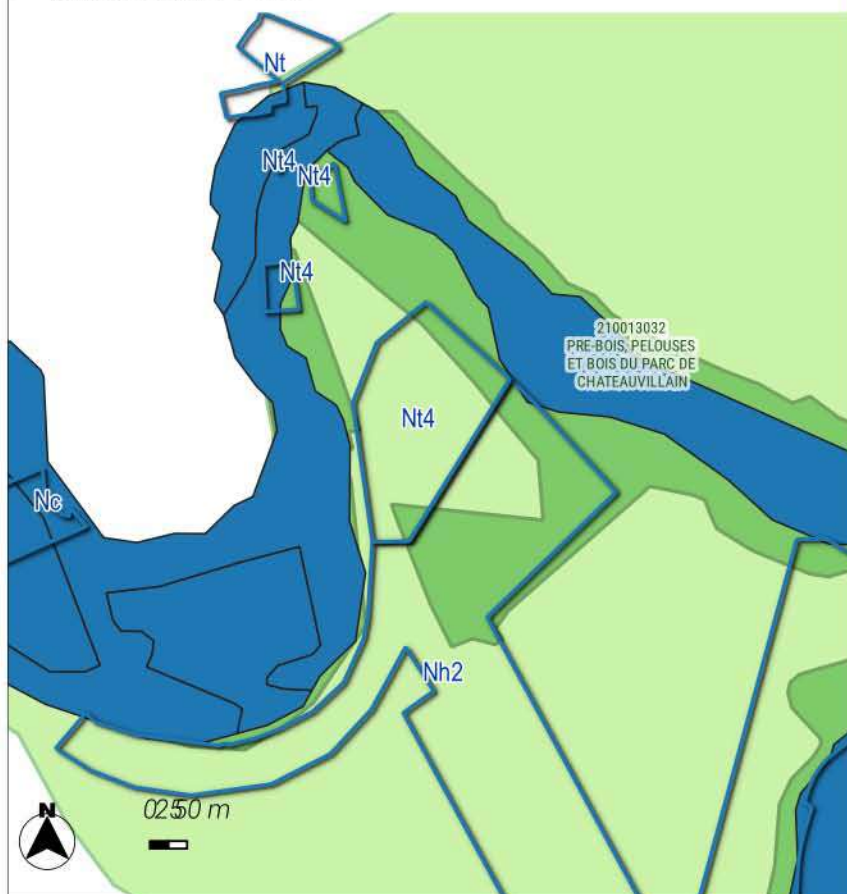
Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 4.01 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN. Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

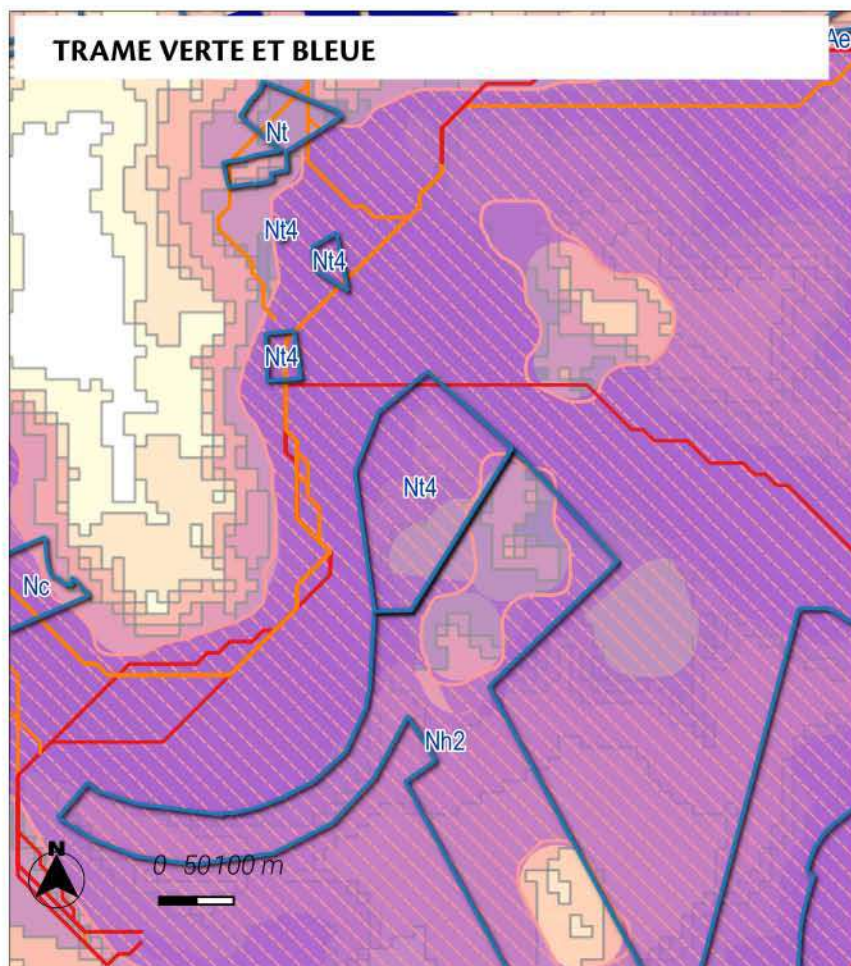
Zones humides

Zone à dominante humide

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2 [2156]



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.
Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.
Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

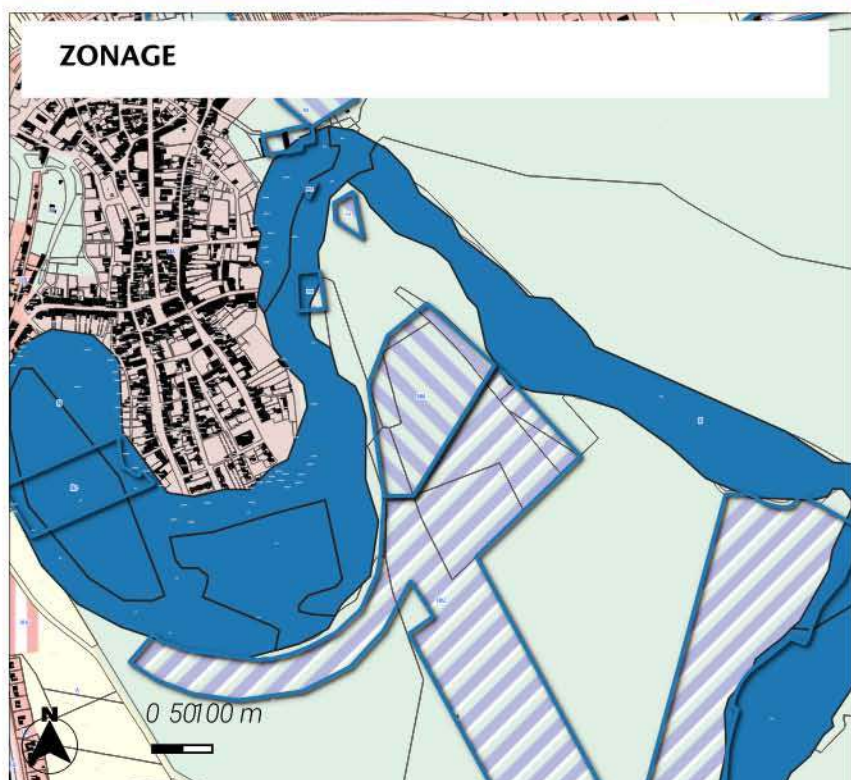
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt4 permettant ainsi le développement du Ferme pédagogique.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 10% de la surface du secteur Nt4. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nt4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières

Nh2 : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé de manière plus/importante et sous conditions spécifiques

Sources : fond de plan Openstreet, BD Topo IGN, INPN

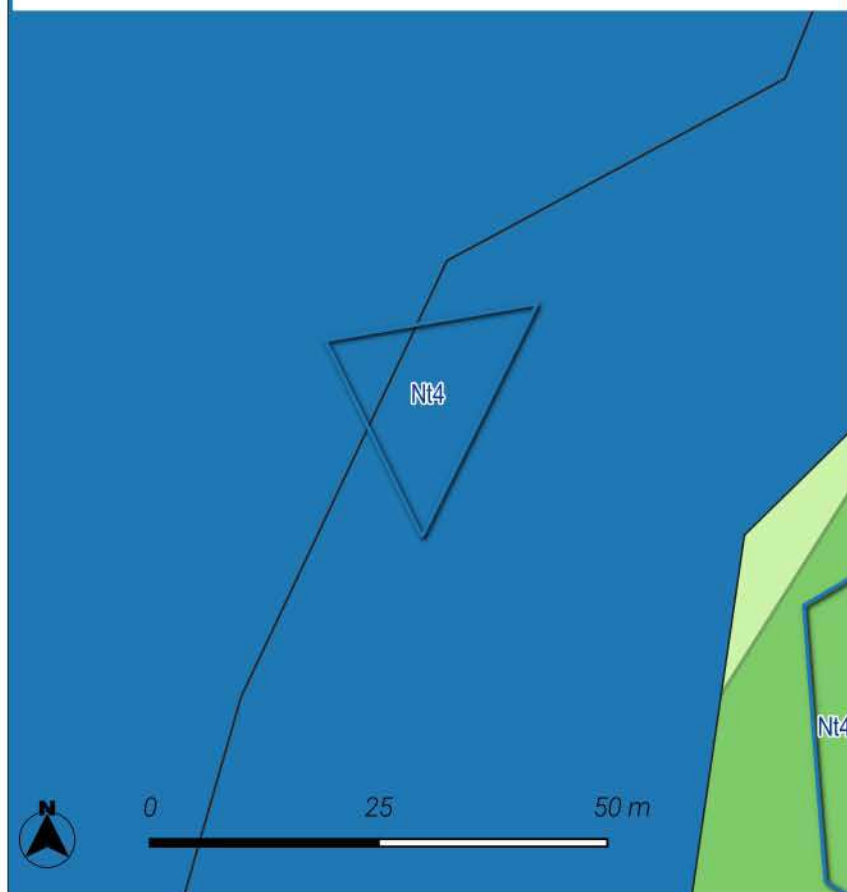
Réalisation : VCNDF

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.03 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Kiosque au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

Zones humides

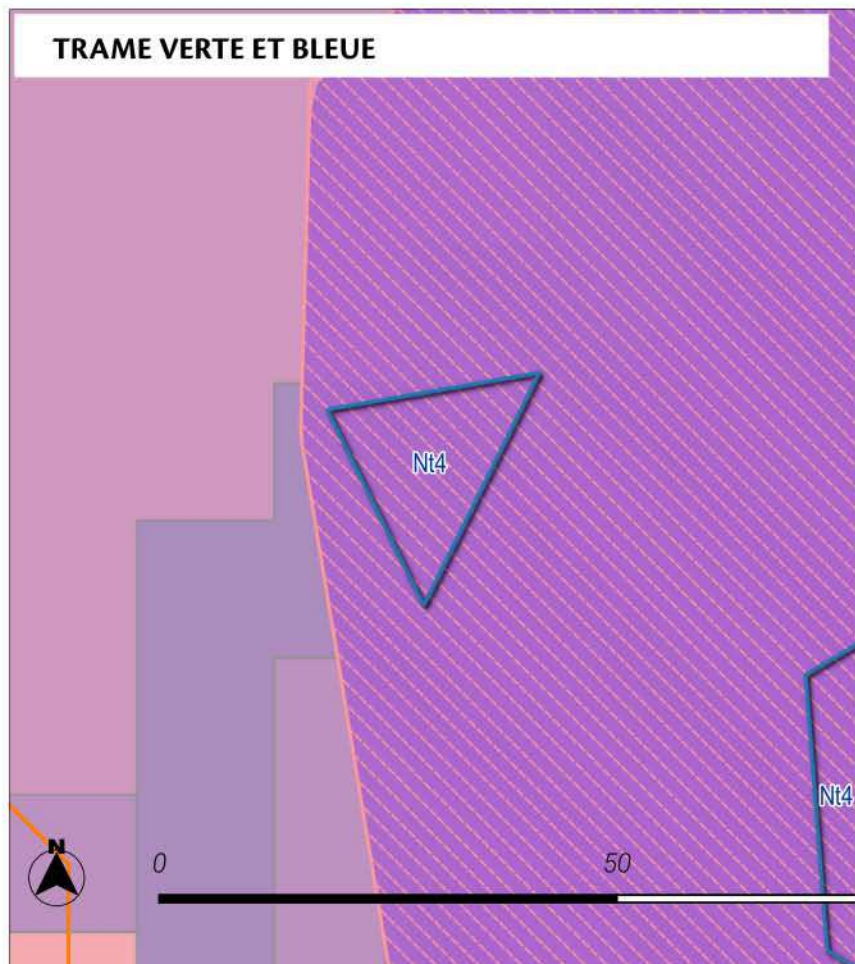
Zone à dominante humide

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

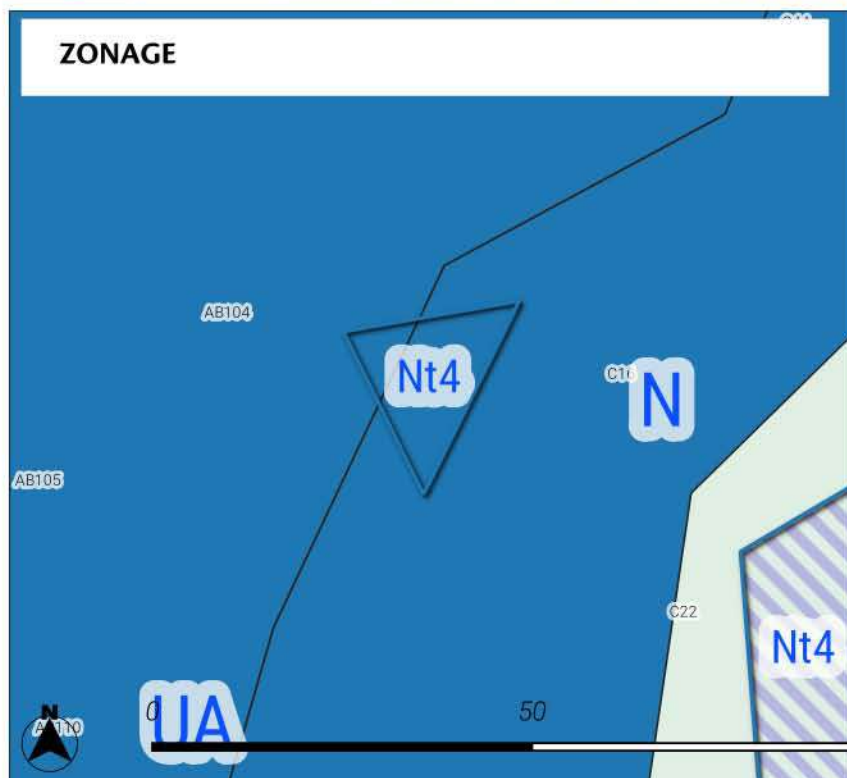
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt4 permettant ainsi le développement du Touristique.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 10% de la surface du secteur Nt4. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

100 m

Zonage

Zones Naturelles

-  N : Zone naturelle
-  Nt4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.21 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Halle de rencontre au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN. Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

Zones humides

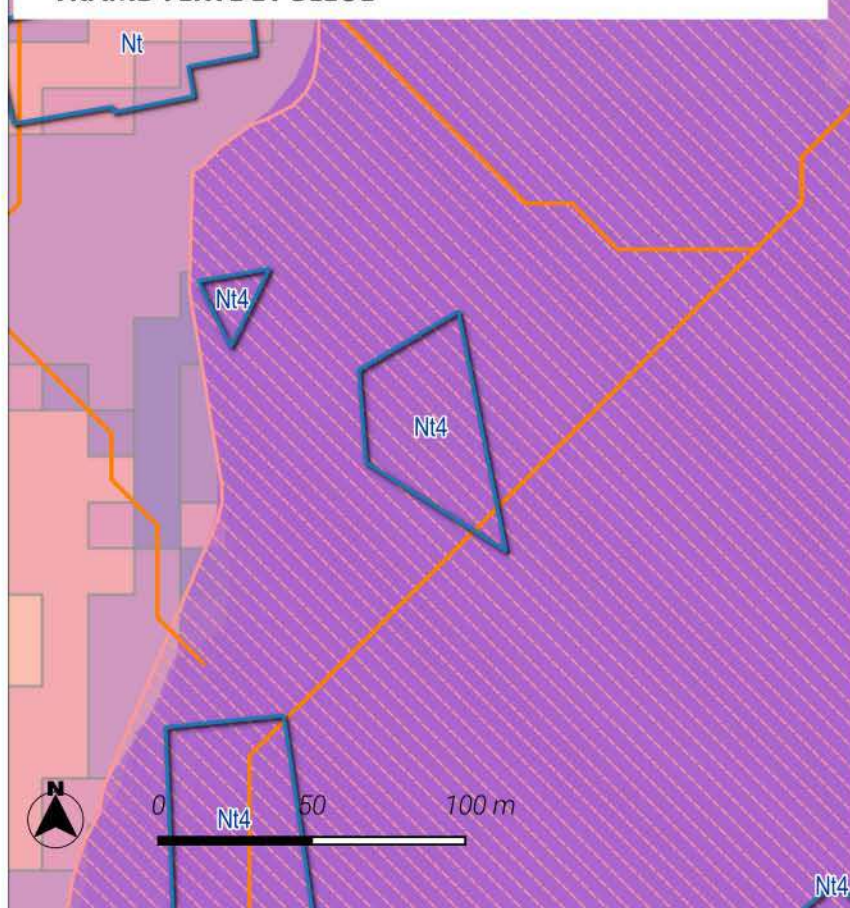
Zone à dominante humide

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

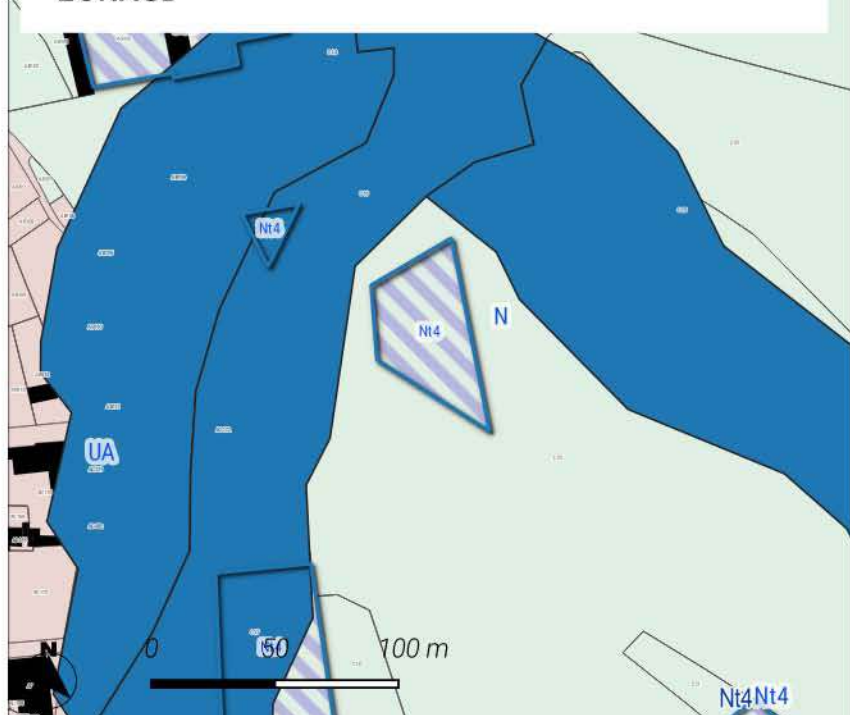
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



Zonage

Zones Naturelles

-  N : Zone naturelle
-  Nt4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt4 permettant ainsi le développement du Touristique.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 10% de la surface du secteur Nt4. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.27 ha sur la commune de Châteauvillain. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Boulodrome au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

Zones humides

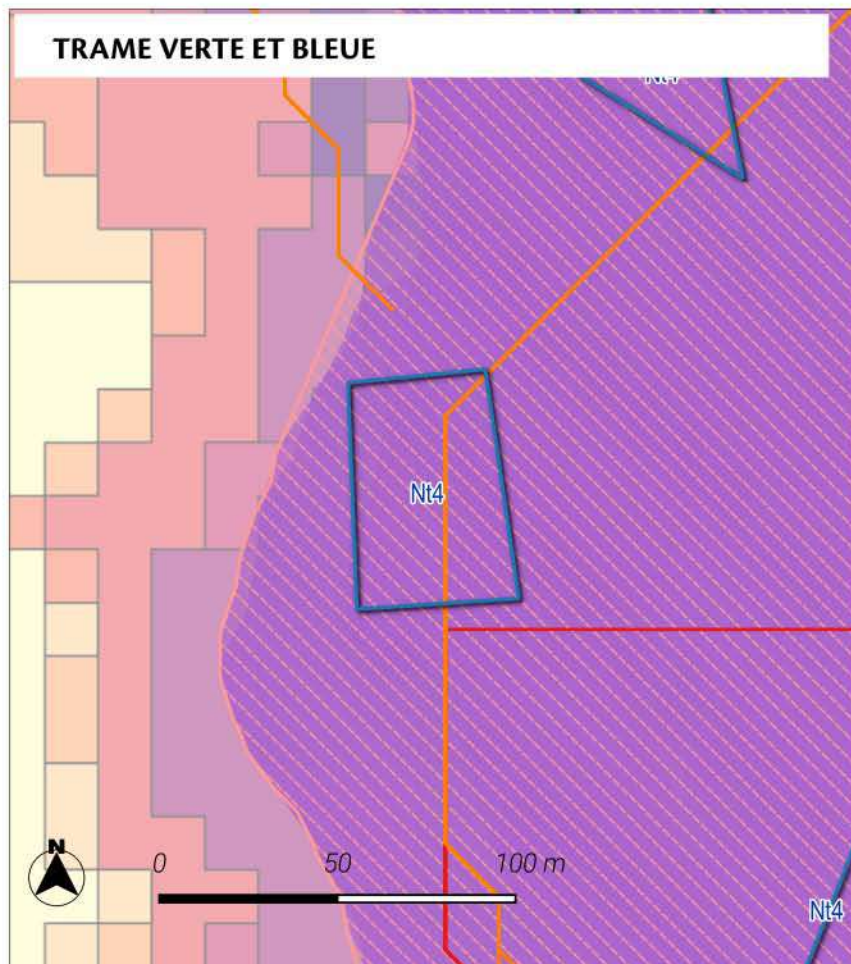
Zone à dominante humide

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame thermophile.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

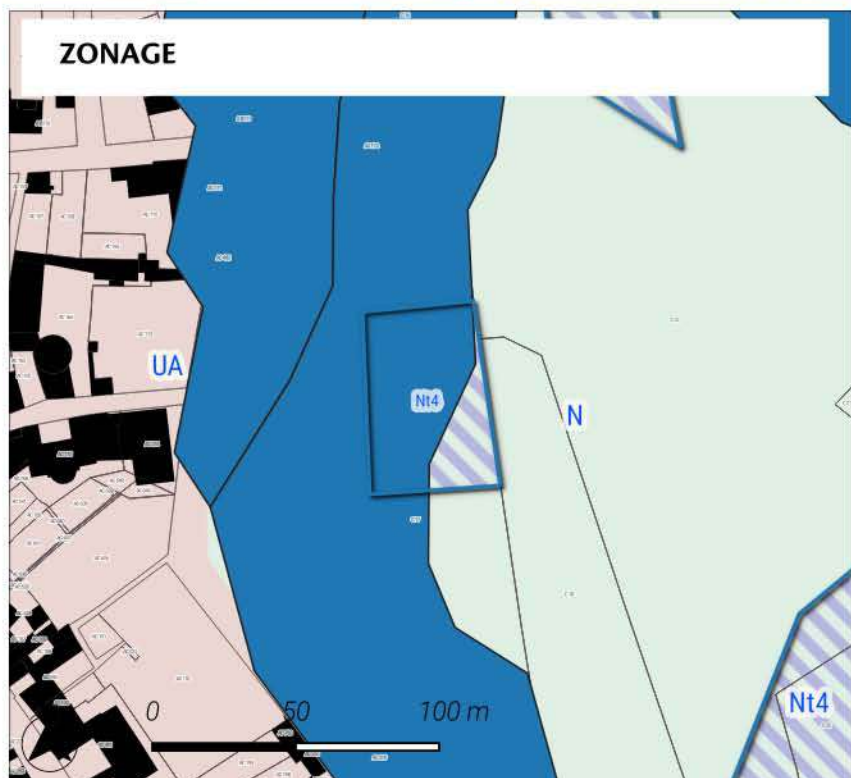
MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt4 permettant ainsi le développement du Loisirs.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 10% de la surface du secteur Nt4. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

ZONAGE



Zonage

Zones Naturelles

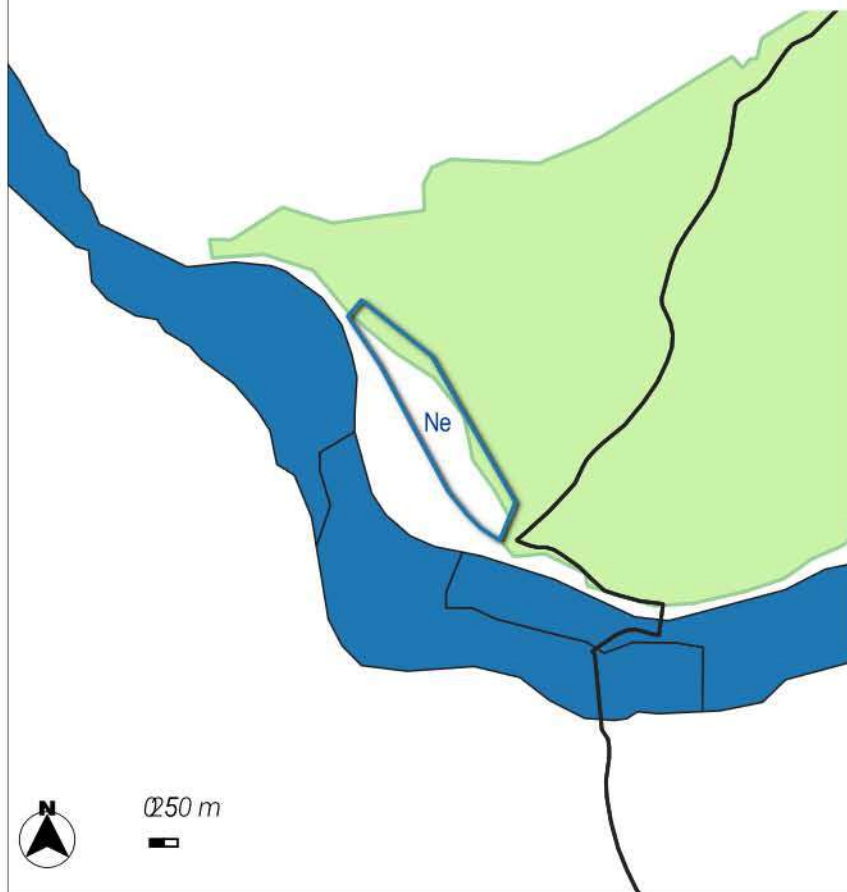
- N : Zone naturelle
- Nt4 : Secteur naturel à vocation loisir soumis à des dispositions particulières

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.88 ha sur la commune de Coupray. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

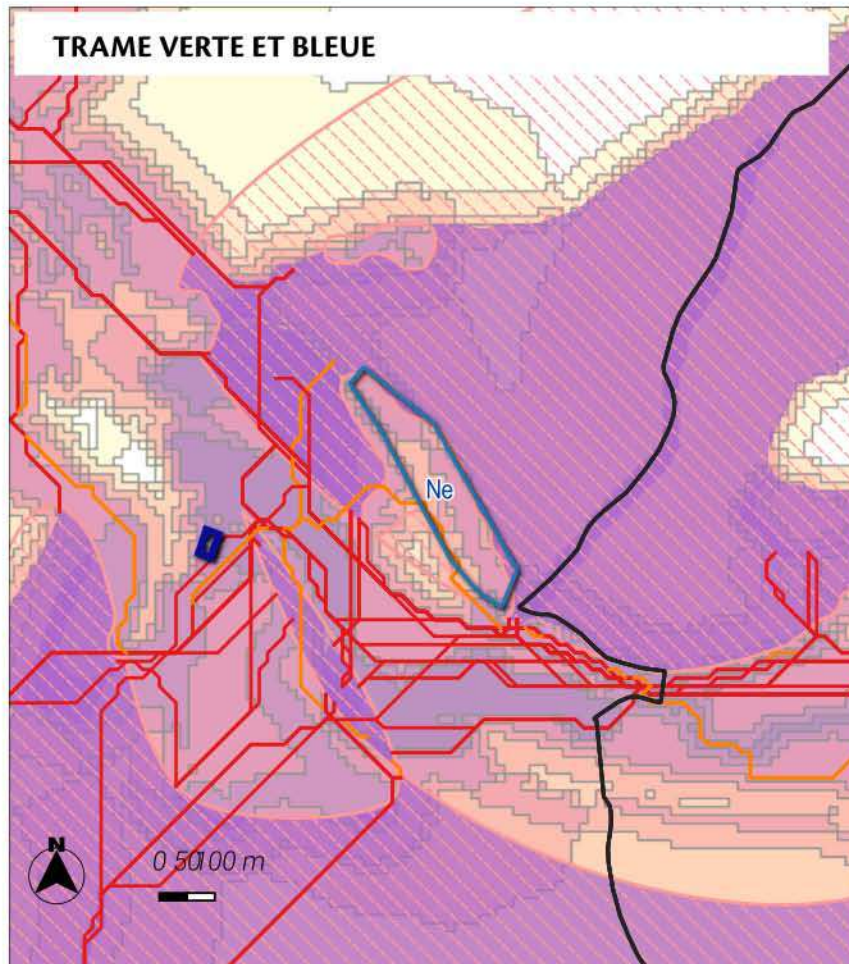
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN. Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

Zones humides

 Zone à dominante humide

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

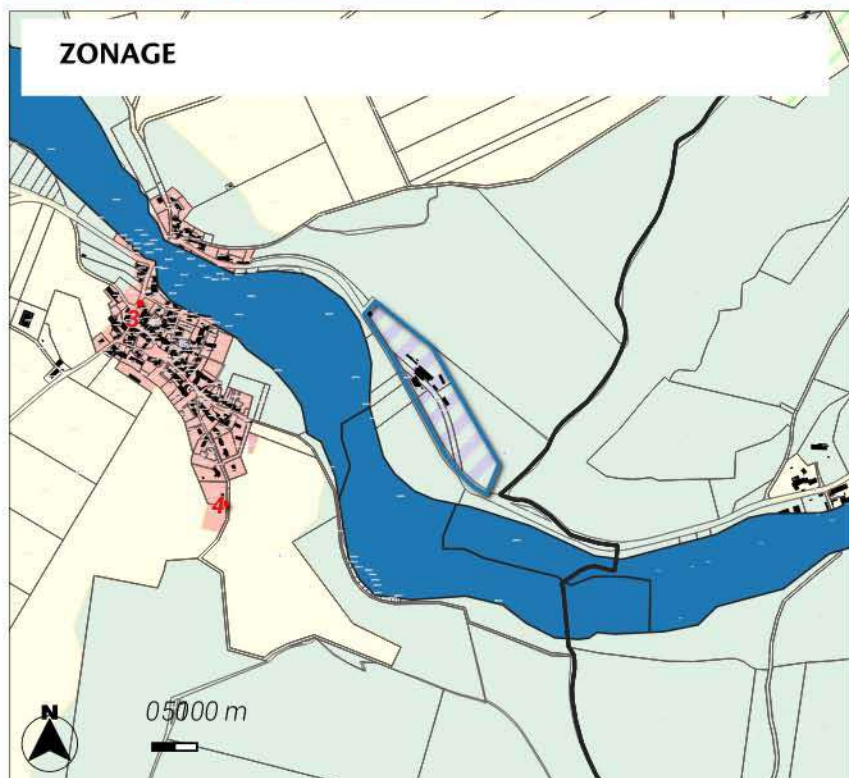
- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ne permettant ainsi le développement du Activité existante scierie. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 7 m au point le plus élevé.



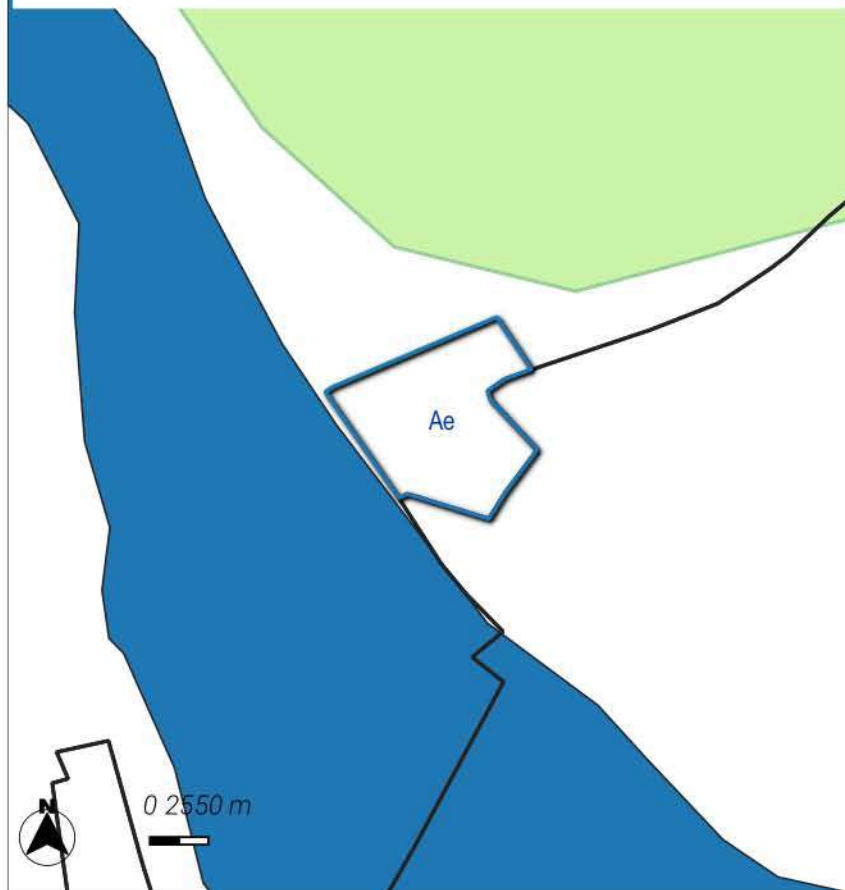
- Zonage**
- batiments
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Ne : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions/spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.8 ha sur la commune de Cour-l'Evêque. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

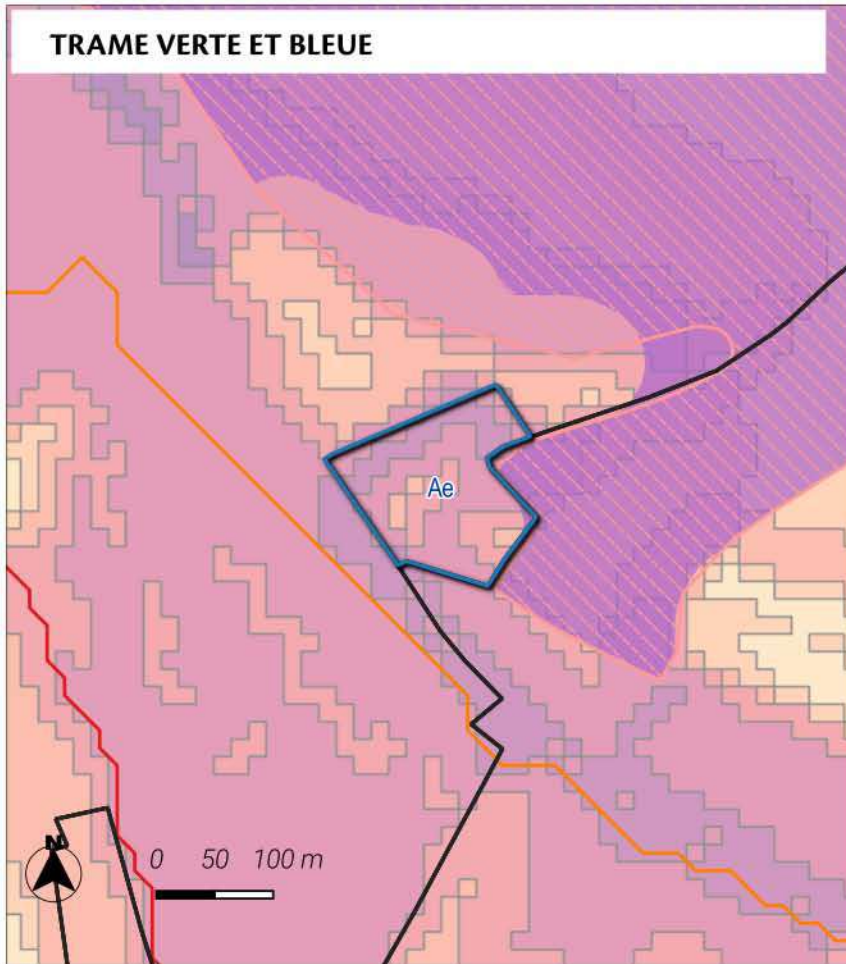
Zones humides

■ Zone à dominante humide

ZNIEFF

■ ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 7 guildes d'espèces étudiées.

Très fort

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Cœurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

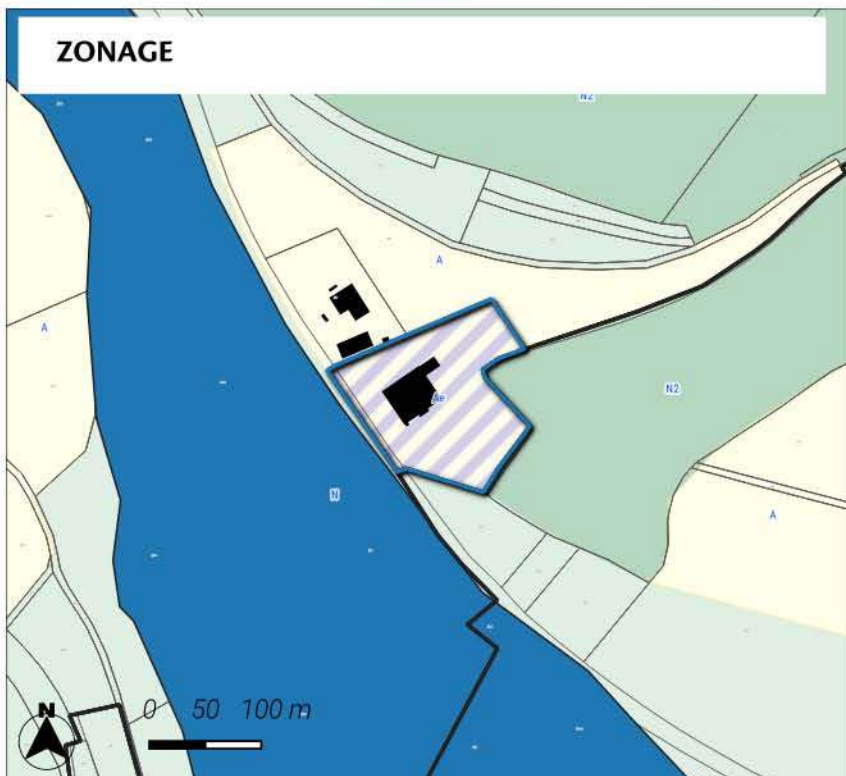
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les cœurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement du Activité existante.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du p

Zonage

Zones Agricoles

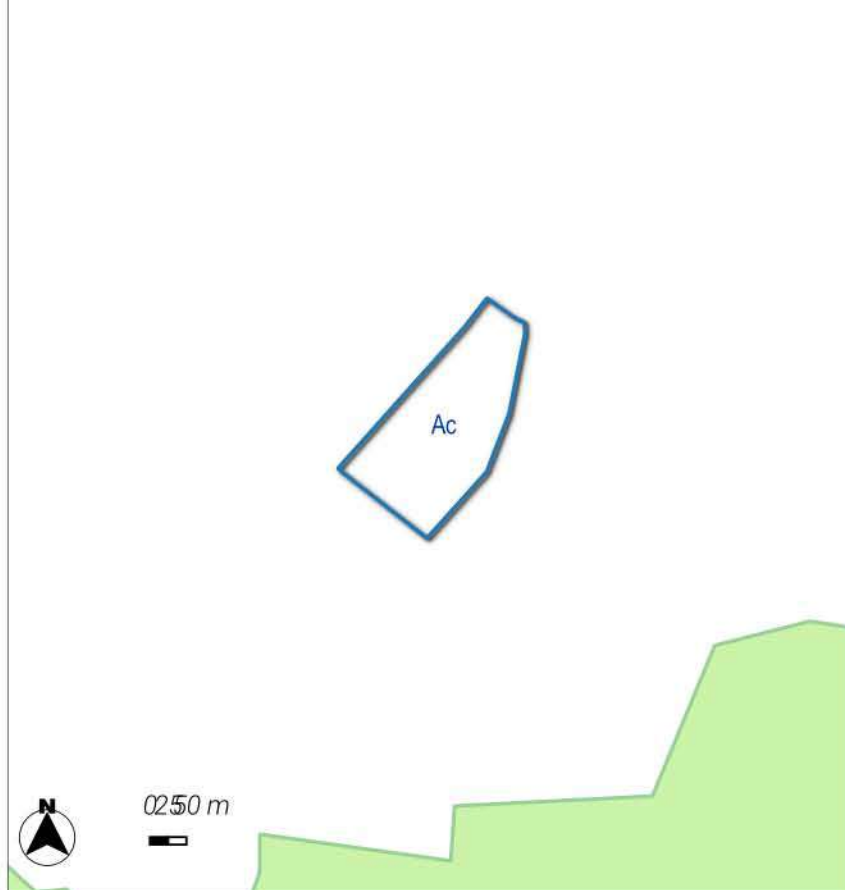
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 4.05 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



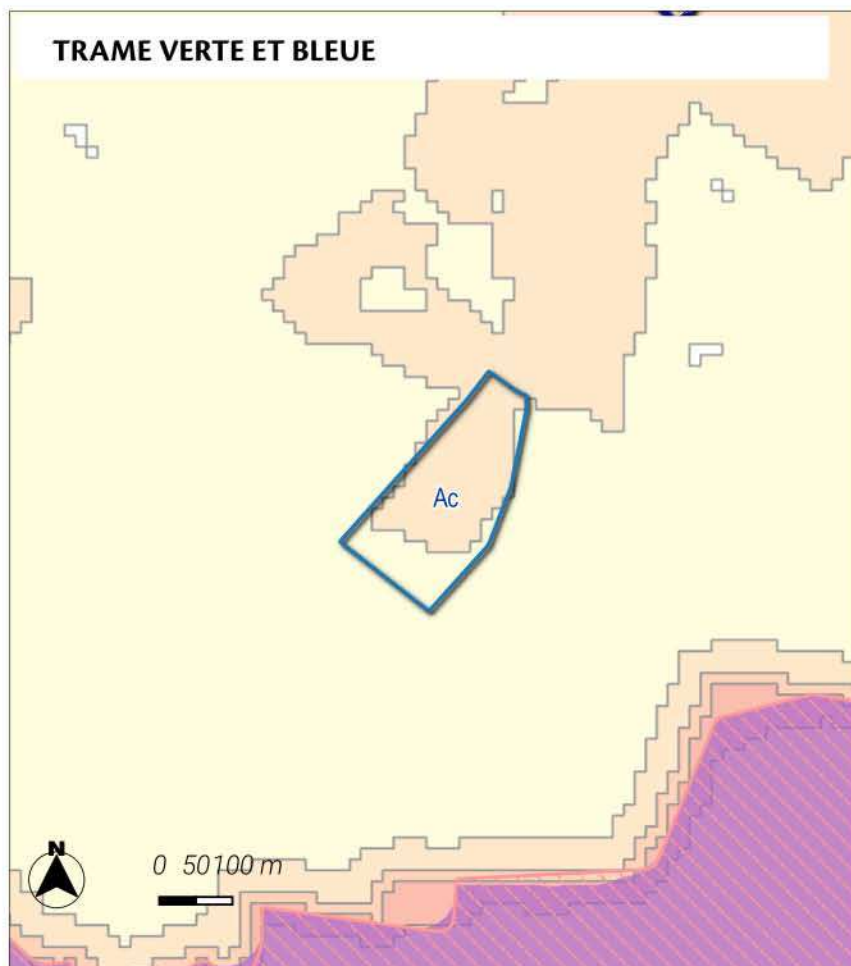
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 2 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

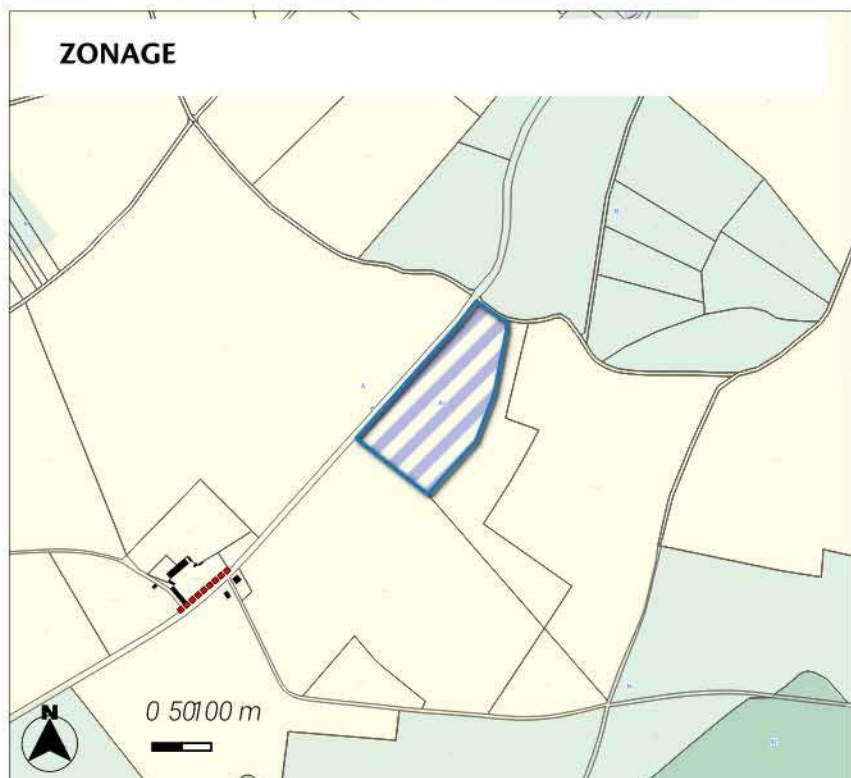
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ac permettant ainsi le développement du Carrière.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Agricoles

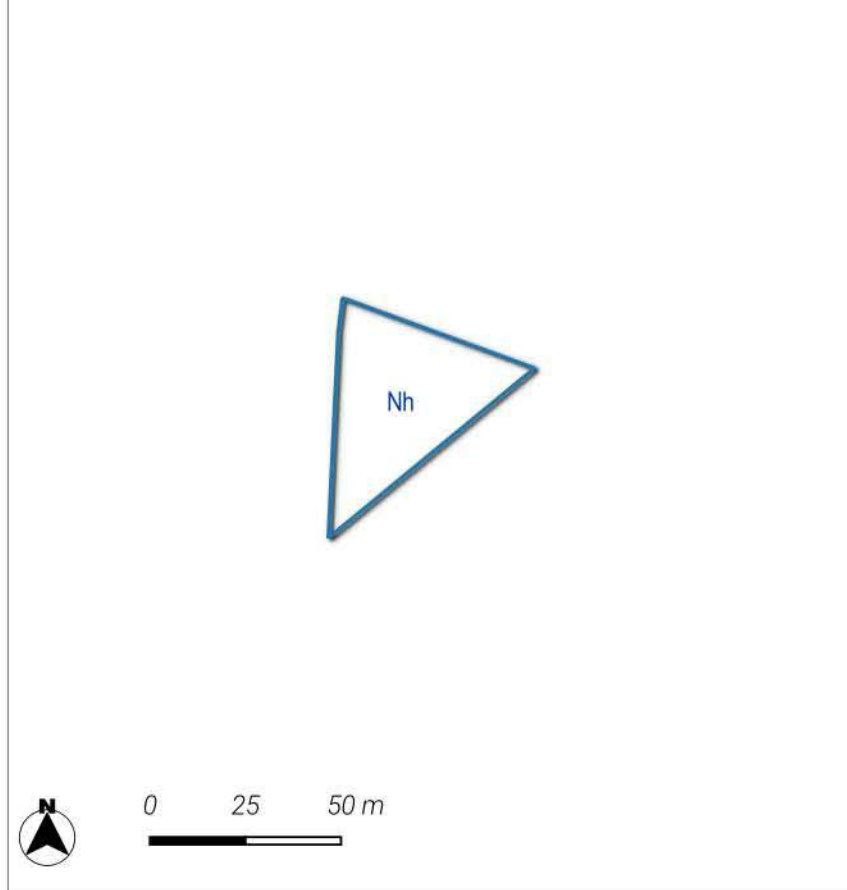
- A : Zone agricole
- Ac : Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières

LOCALISATION DU SITE



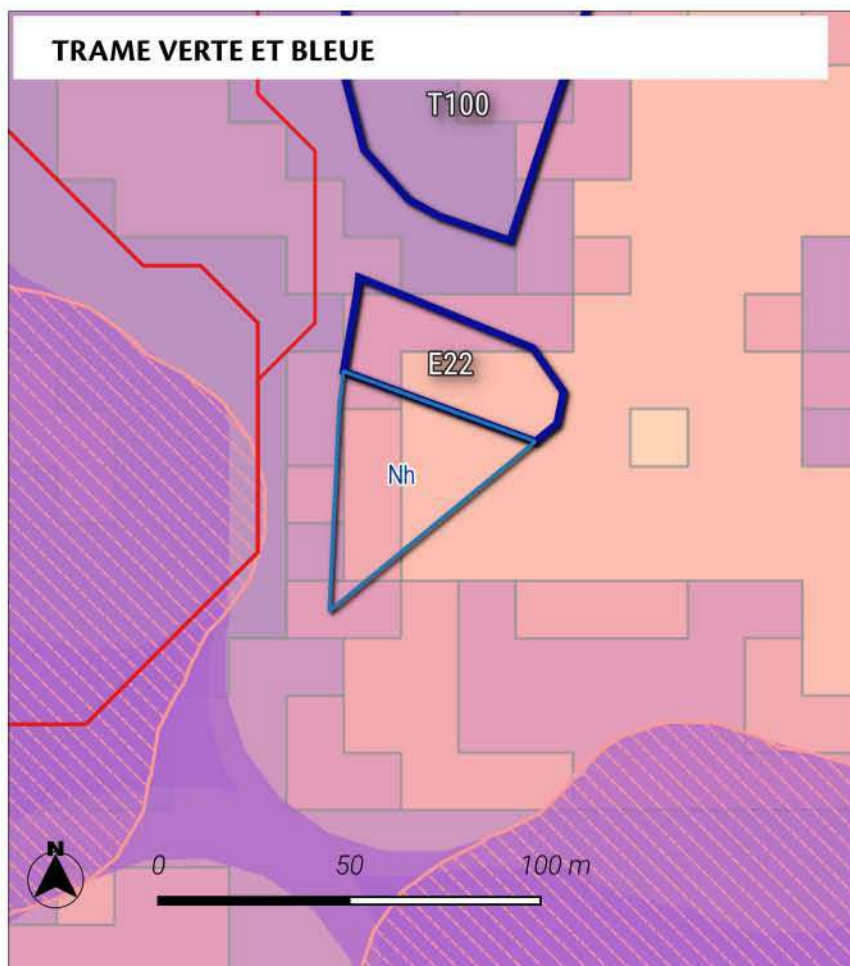
Le site se localise sur une surface de 0.16 ha sur la commune de Cour-l'Evêque. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

TRAME VERTE ET BLEUE



Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 7 guildes d'espèces étudiées.

Fort

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

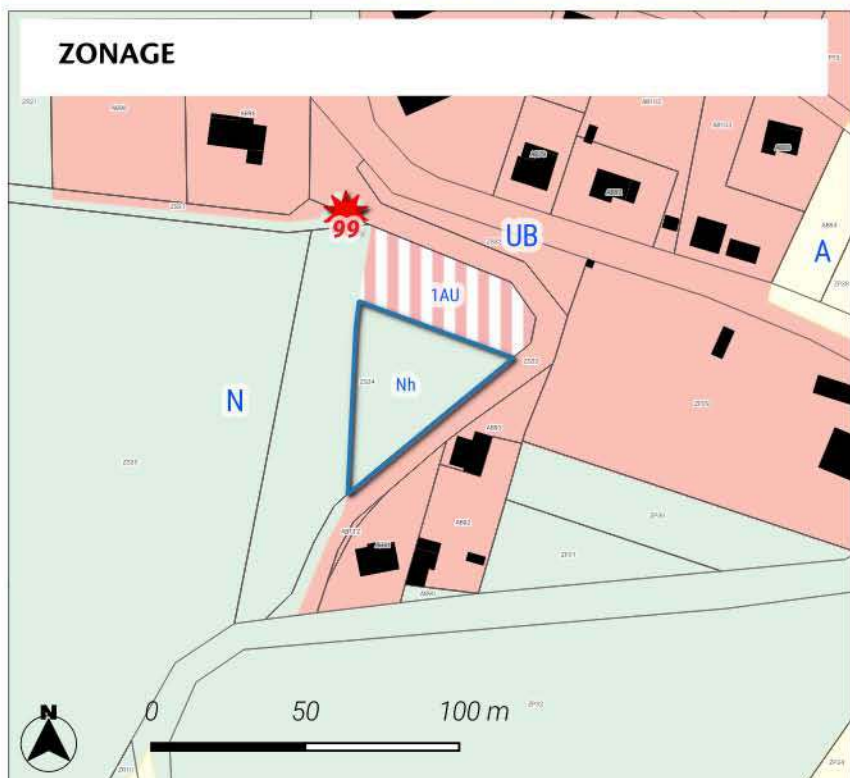
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du Projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

Zonage

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

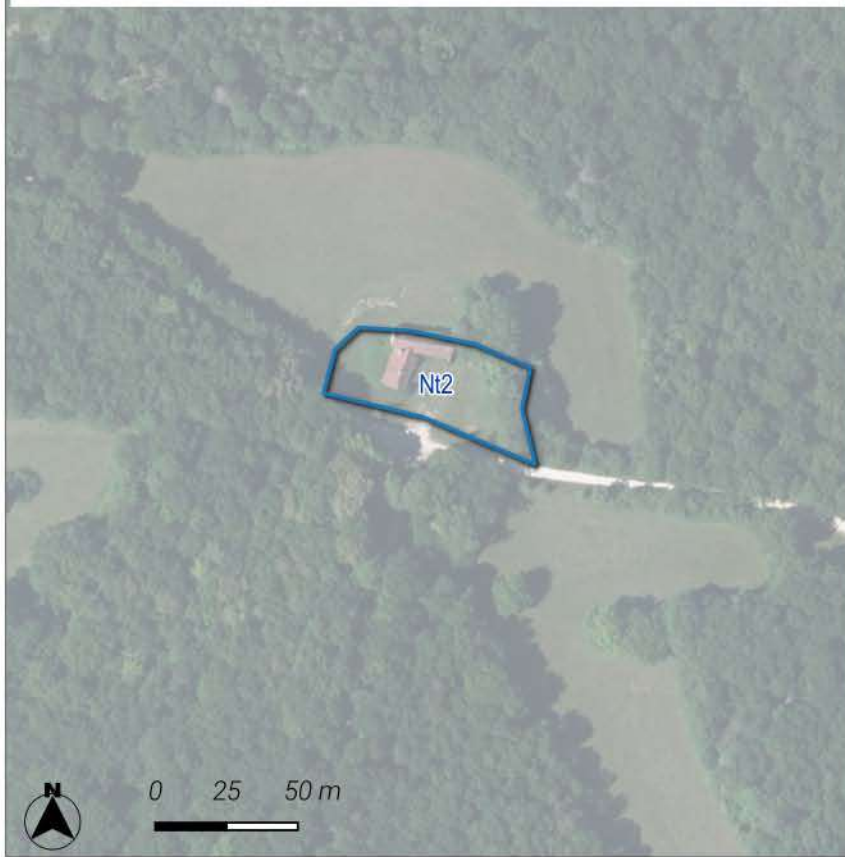
Zones à Urbaniser

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale habitat

Sources : fond de plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

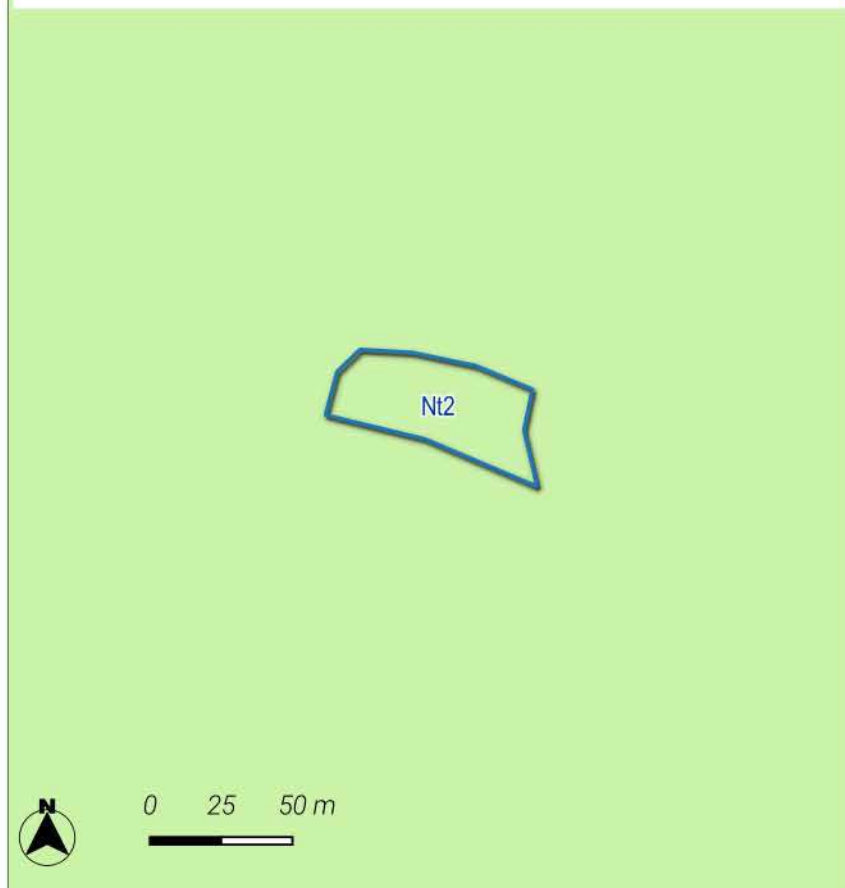
Réalisation : VCNDF

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.2 ha sur la commune de Cour-l'Evêque. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



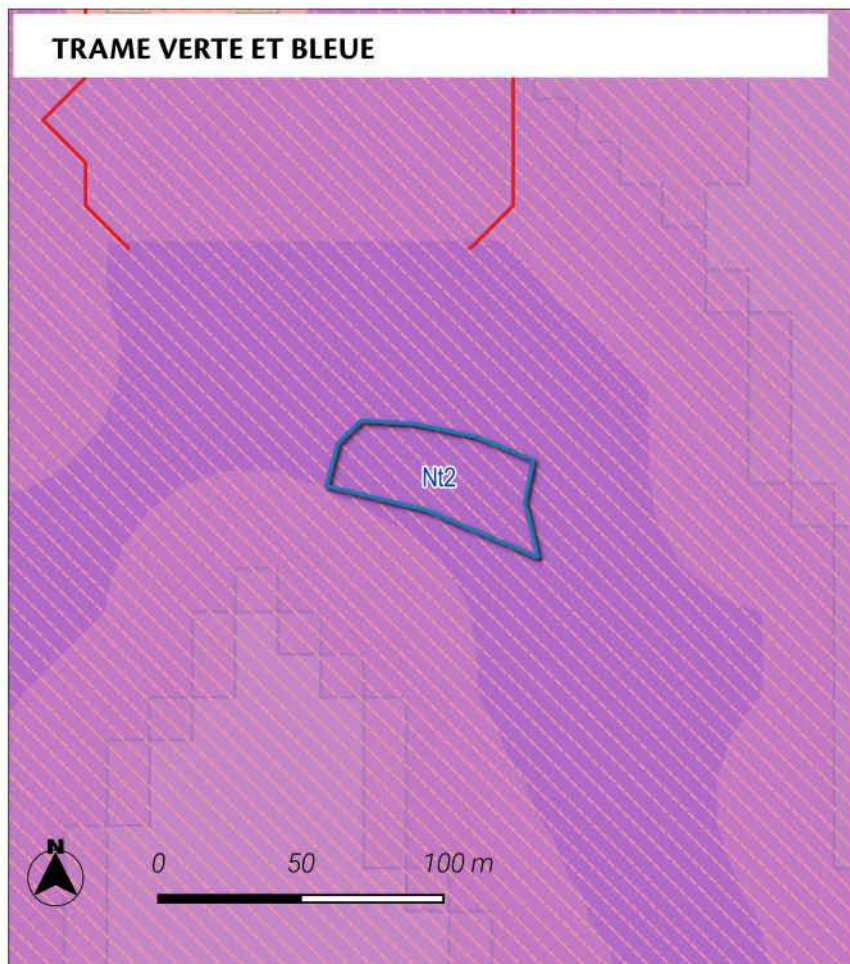
Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 5 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Cœurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

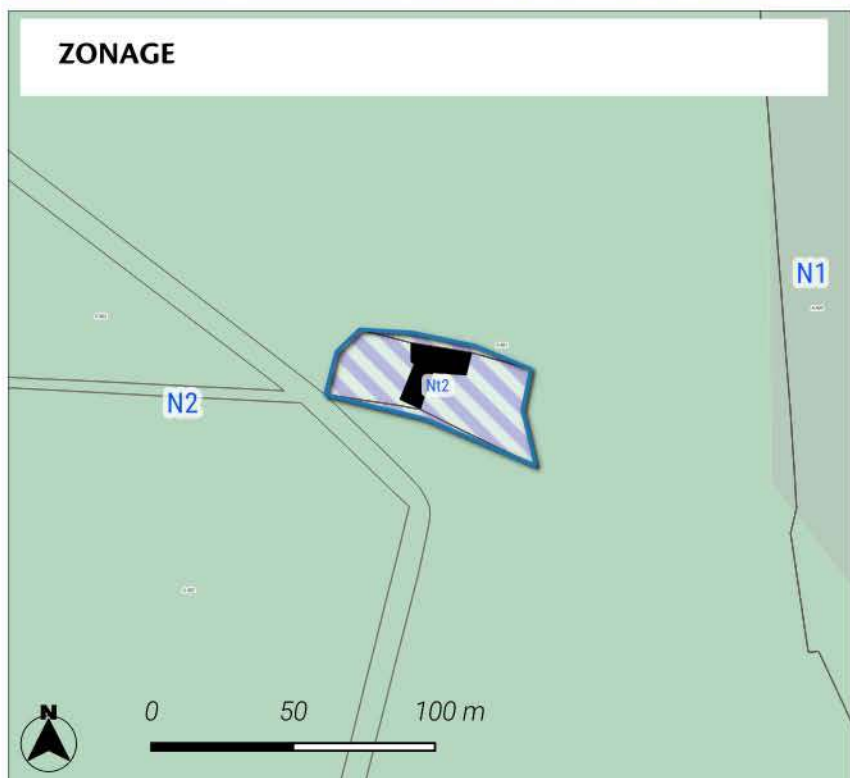
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les cœurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt2 permettant ainsi le développement du Aménagement en lien avec le Parc National, Ferme de Rouville, propriété ONF. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de la surface totale du terrain / Logements et/ou hébergements dans la limite de 5 unités de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Naturelles

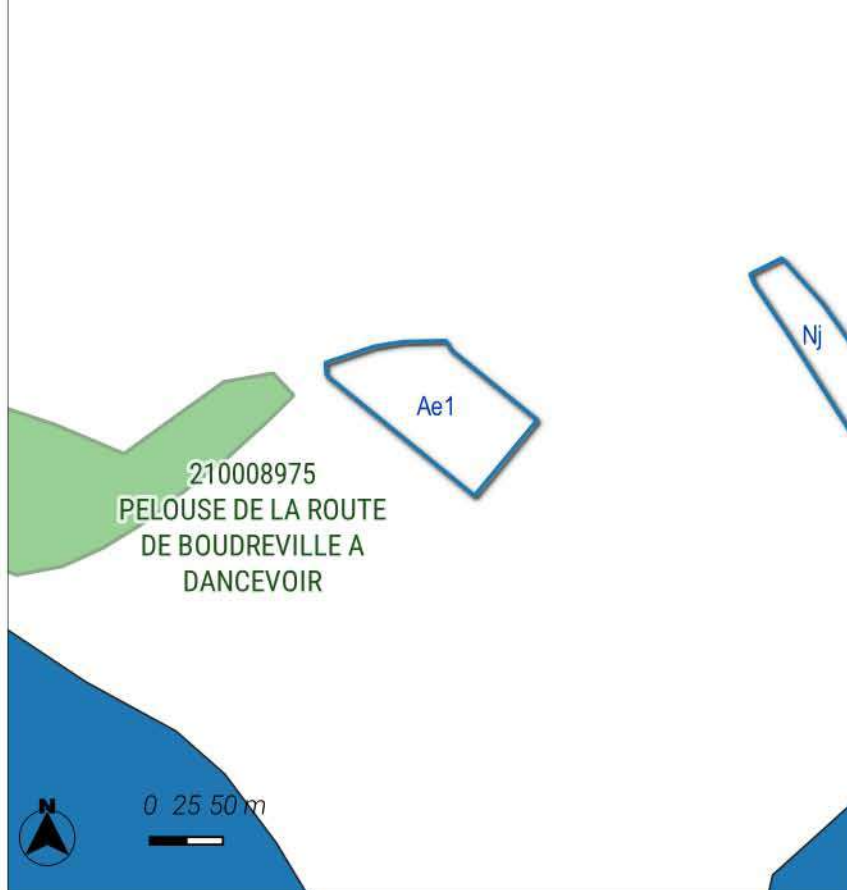
-  N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
-  Nt2 : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir localisé au sein/du périmètre de cœur du parc national

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.79 ha sur la commune de Dancevoir. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

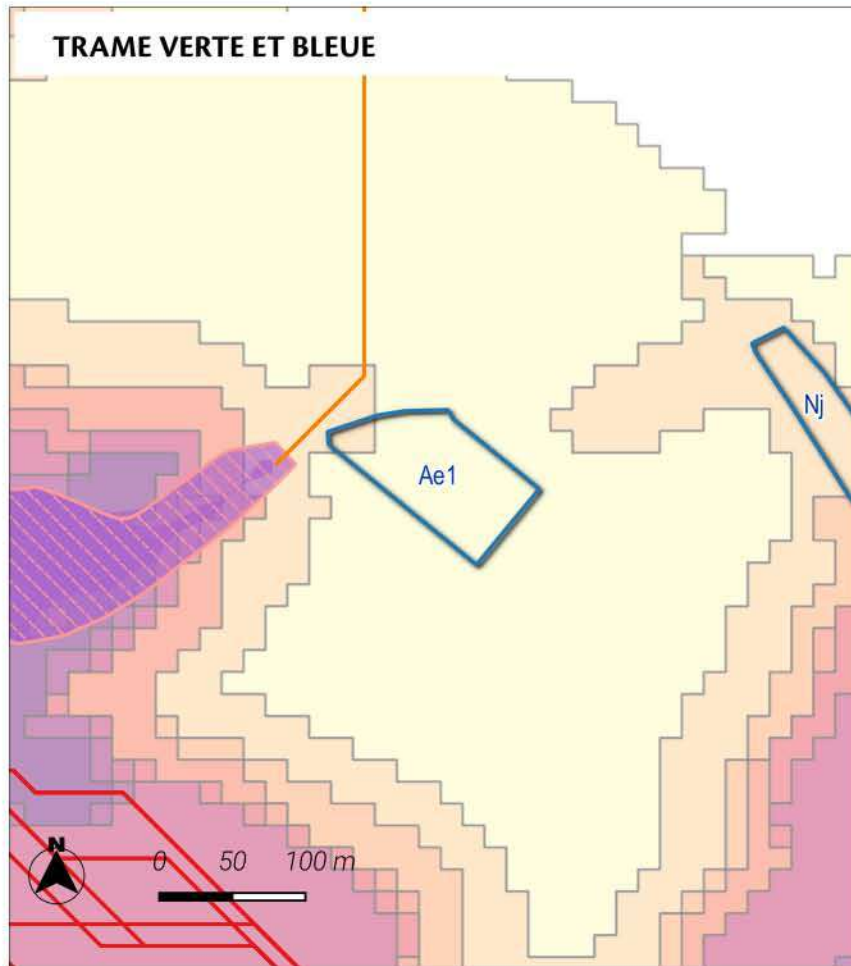
Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

Zones humides

 Zone à dominante humide

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 2 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

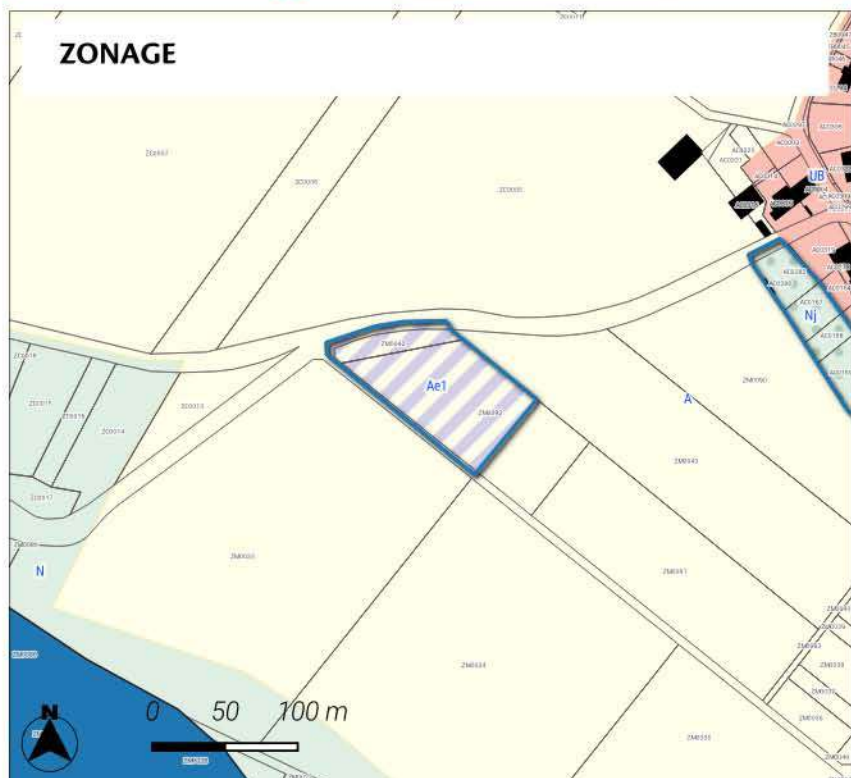
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

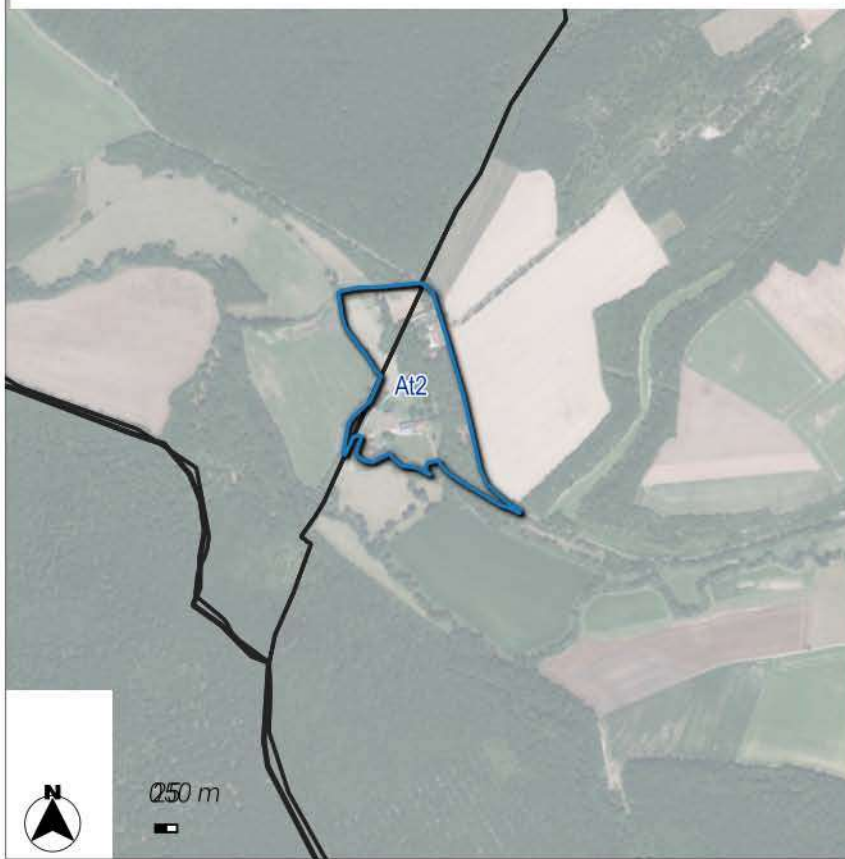
Le site est classé en secteur Ae1 permettant ainsi le développement de l'Activité existante.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zonage

Zones Agricoles

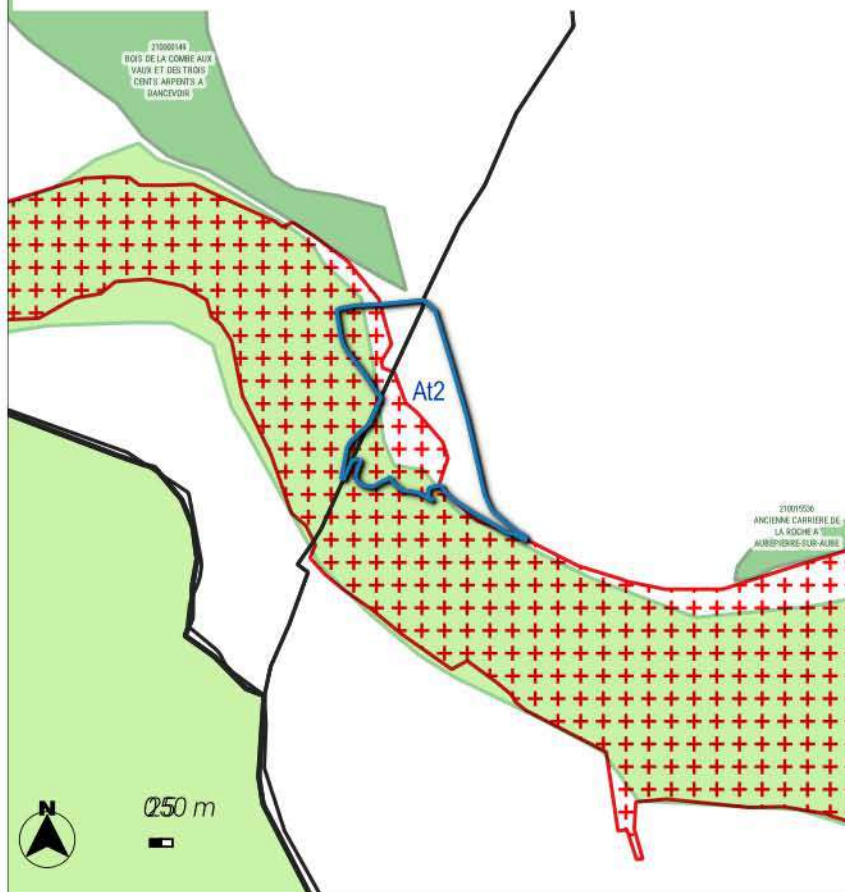
- A : Zone agricole
- Ae1 : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 9.8 ha sur la commune de Dancevoir. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Le site est localisé au sein du site SIC _ FR2100292_Vallée de l'Aube, d'Auberive à Dancevoir.

Très fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210015533 _ HAUTE VALLEE DE L'AUBE ET DE SES AFFLUENTS D'AUBERIVE A DANCEVOIR.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210015533 _ HAUTE VALLEE DE L'AUBE ET DE SES AFFLUENTS D'AUBERIVE A DANCEVOIR.

NATURA 2000

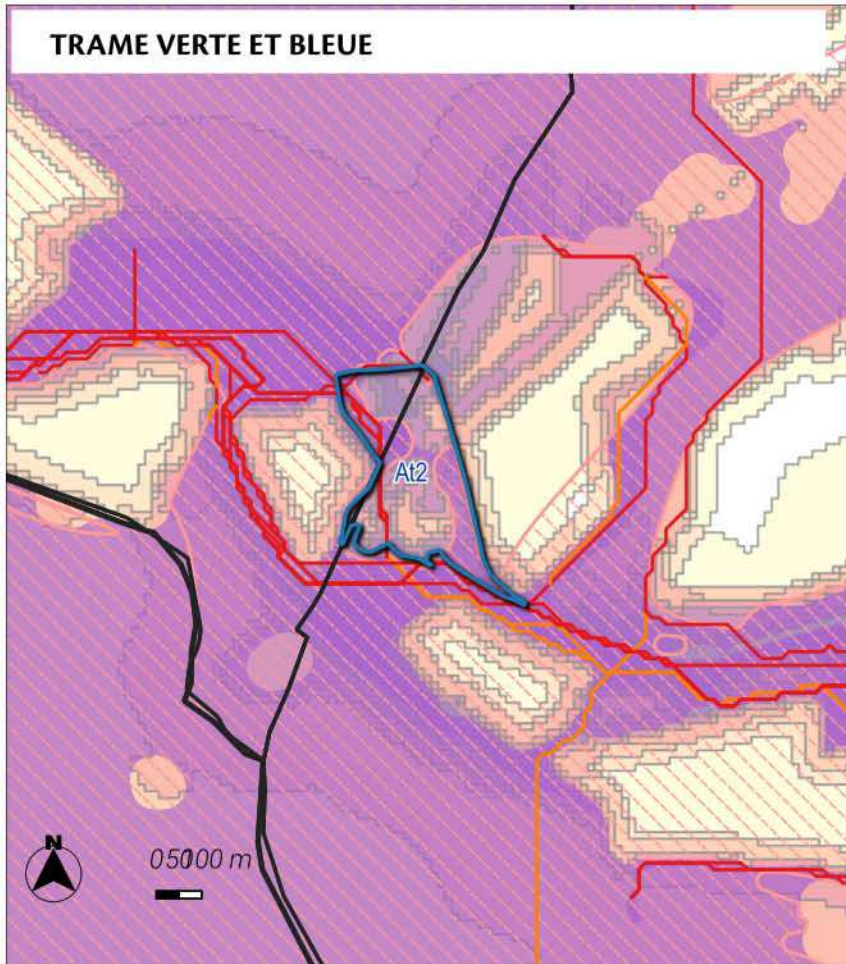
 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

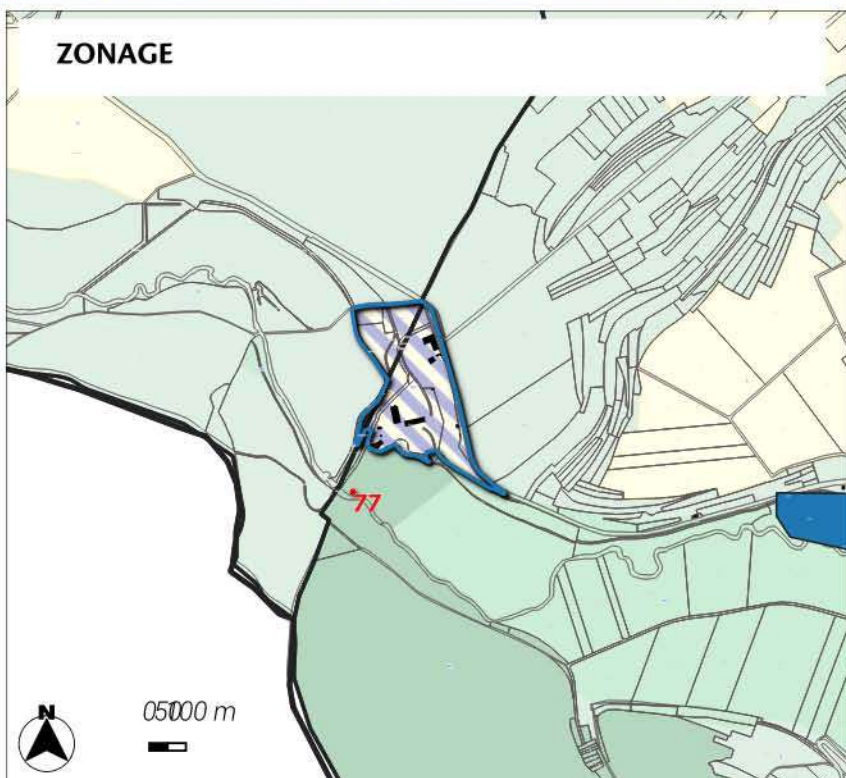
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur At2 permettant ainsi le développement du Site abbé de Longuay (besoin à identifier).

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 5 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zones Naturelles

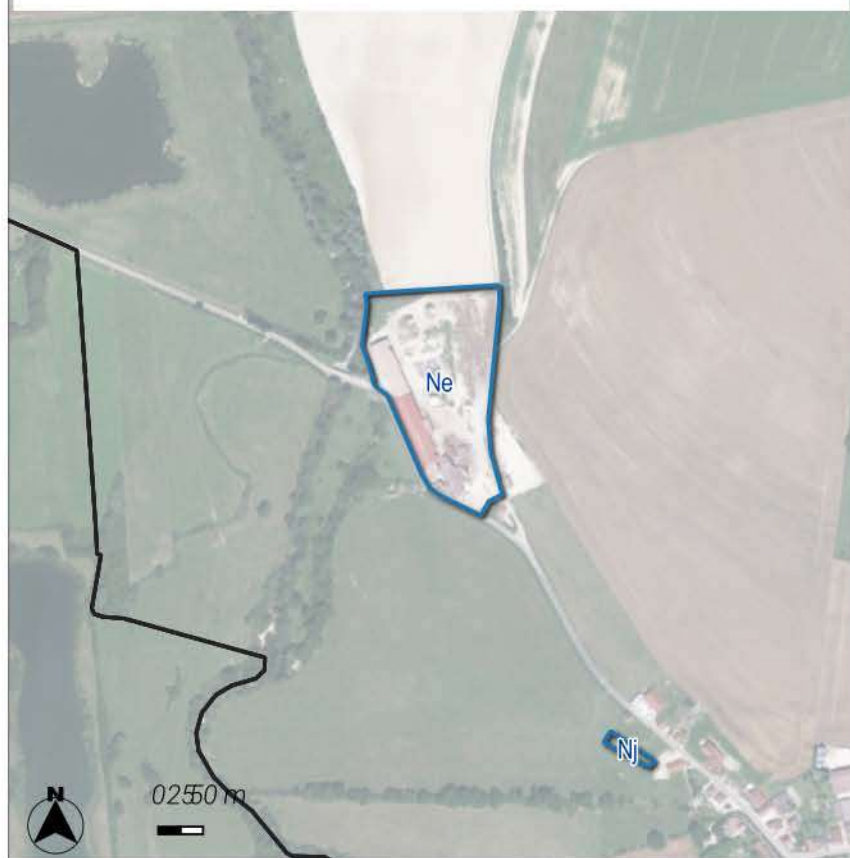
- N : Zone naturelle
- N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre
- N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (s

Zonage

Zones Agricoles

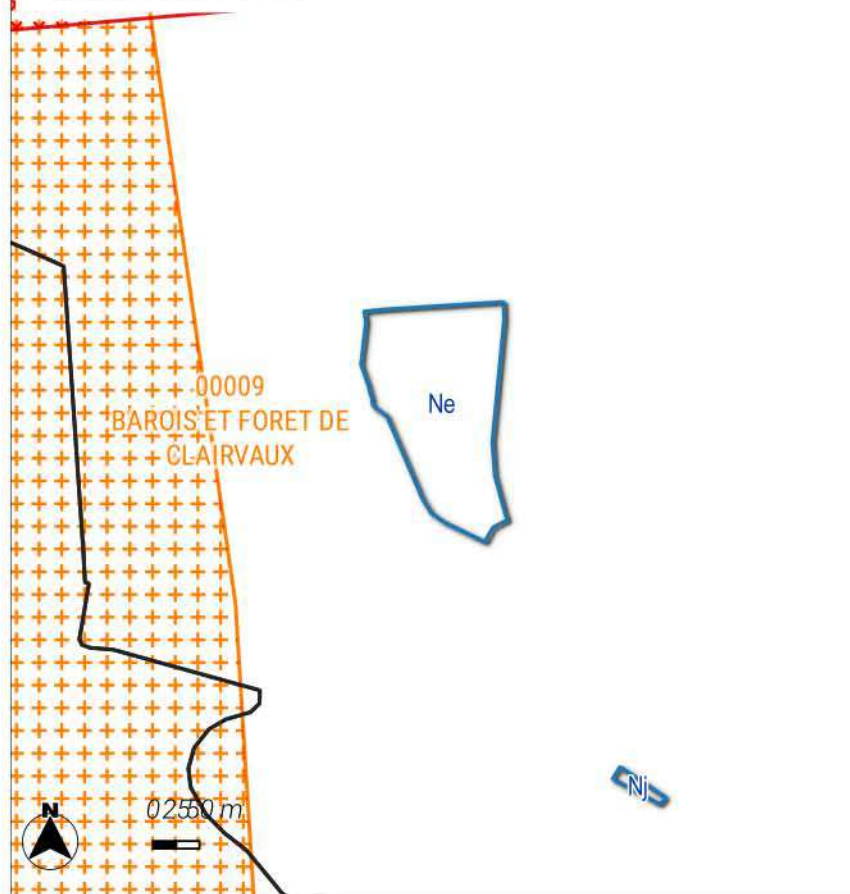
- At2 : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir au sein du périmètre de parc national

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 2.8 ha sur la commune de Dinteville. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

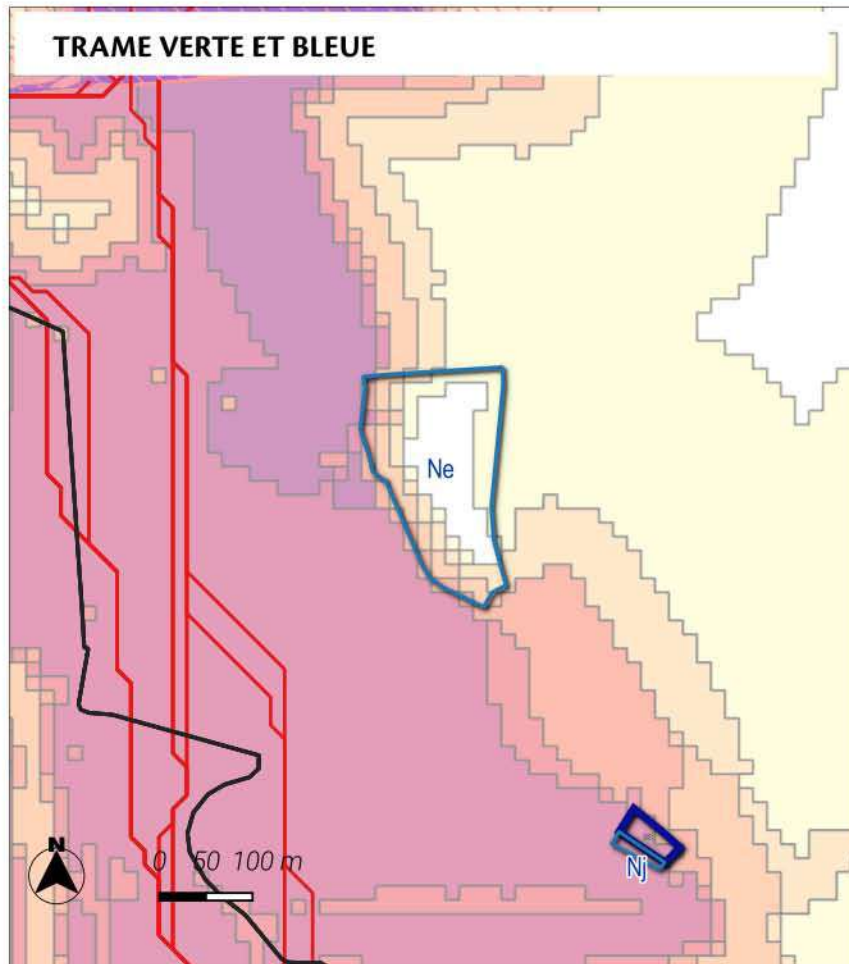
MILIEUX NATURELS



Très fort

NATURA 2000

-  Zones de protection spéciale
-  ZICO



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

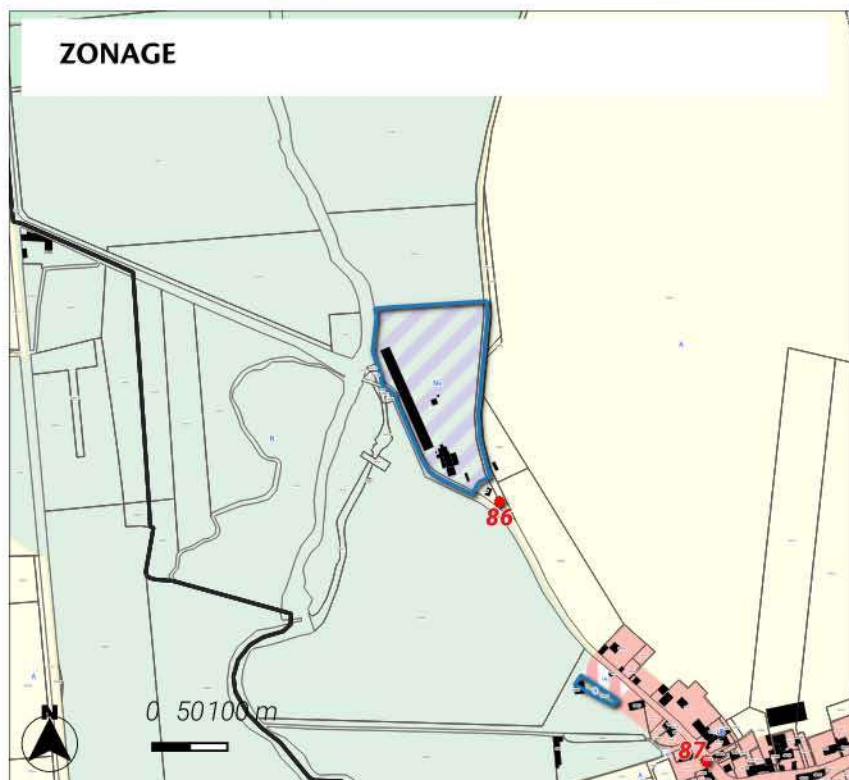
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ne permettant ainsi le développement du Activité existante scierie. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 7 m au point le plus élevé.

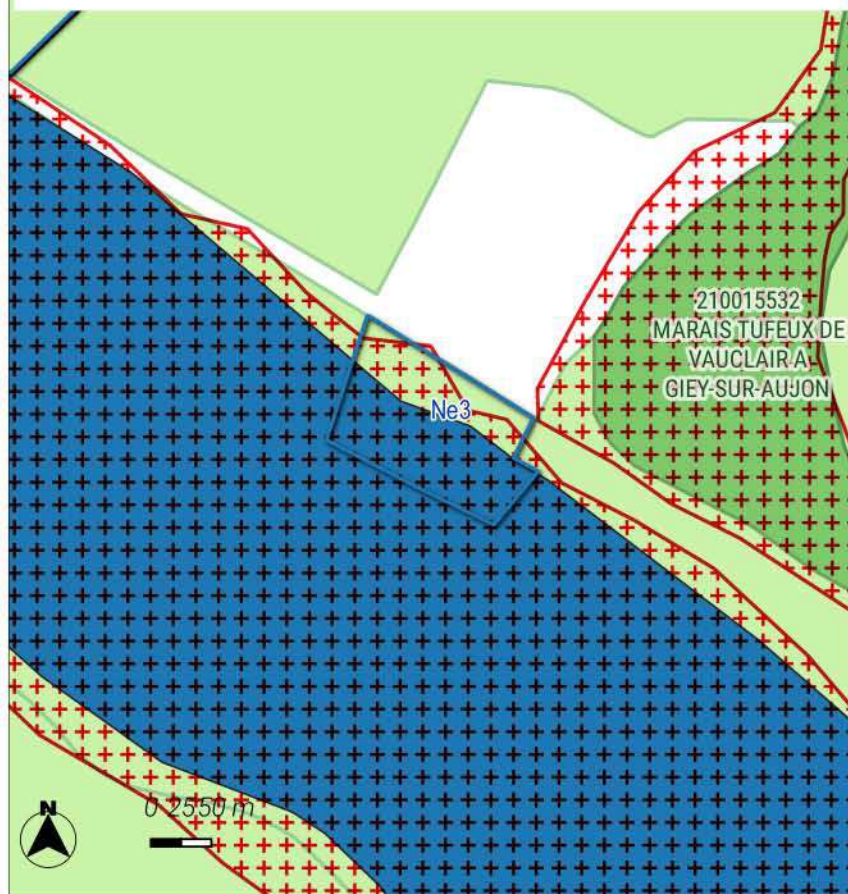
- Zonage**
- batiments
 - N : Zone naturelle
 - A : Zone agricole
- Zones Naturelles**
- Ne : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions/spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.63 ha sur la commune de Giey-sur-Aujon. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité/Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _ FR2100293_Vallée de l'Aujon, de Chameroy a Arc-en-Barrois.

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210015530 _ HAUTE VALLEE DE L'AUJON DE PERROGNEY A ARC EN BARROIS (MONTROT).

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210015530 _ HAUTE VALLEE DE L'AUJON DE PERROGNEY A ARC EN BARROIS (MONTROT).

Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

Zones humides

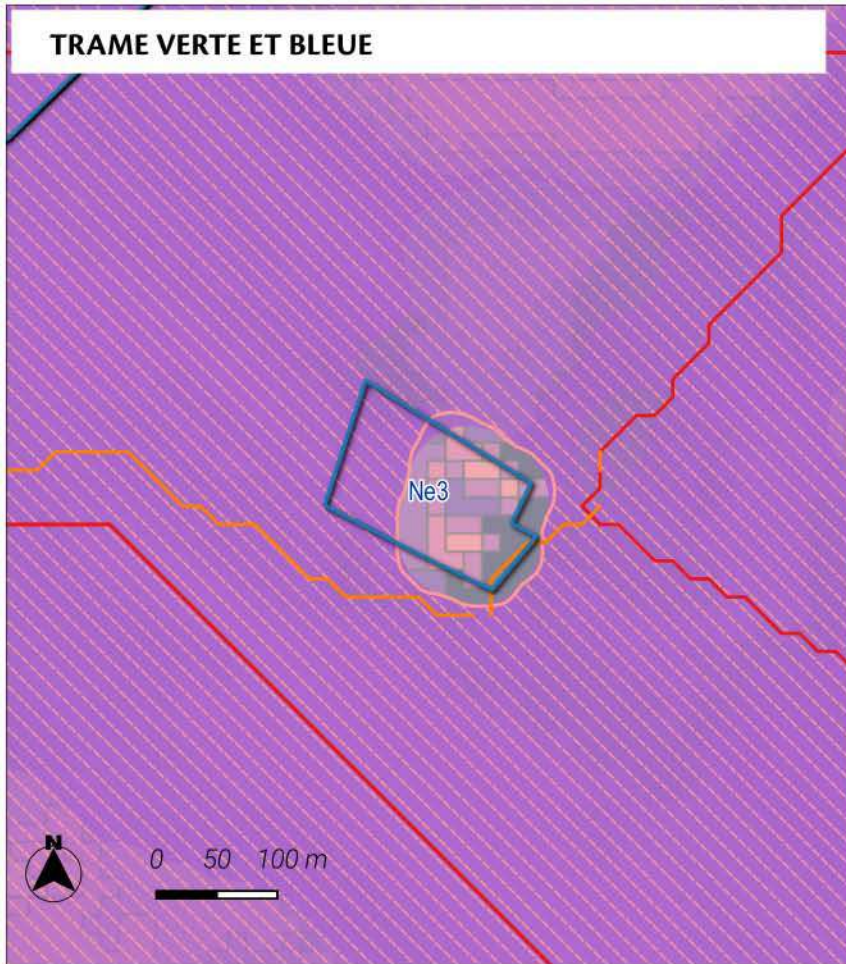
 Zone à dominante humide

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ne3 permettant ainsi le développement du Projet économique Brasserie Vauclair extension de l'existant.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 60% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 9 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Naturelles

- N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du parc national
- Ne3 : Secteur naturel où les activités sont autorisées sous conditions/spécifiques vis à vis des enjeux naturels

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.2 ha sur la commune de Laferté-sur-Aube. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

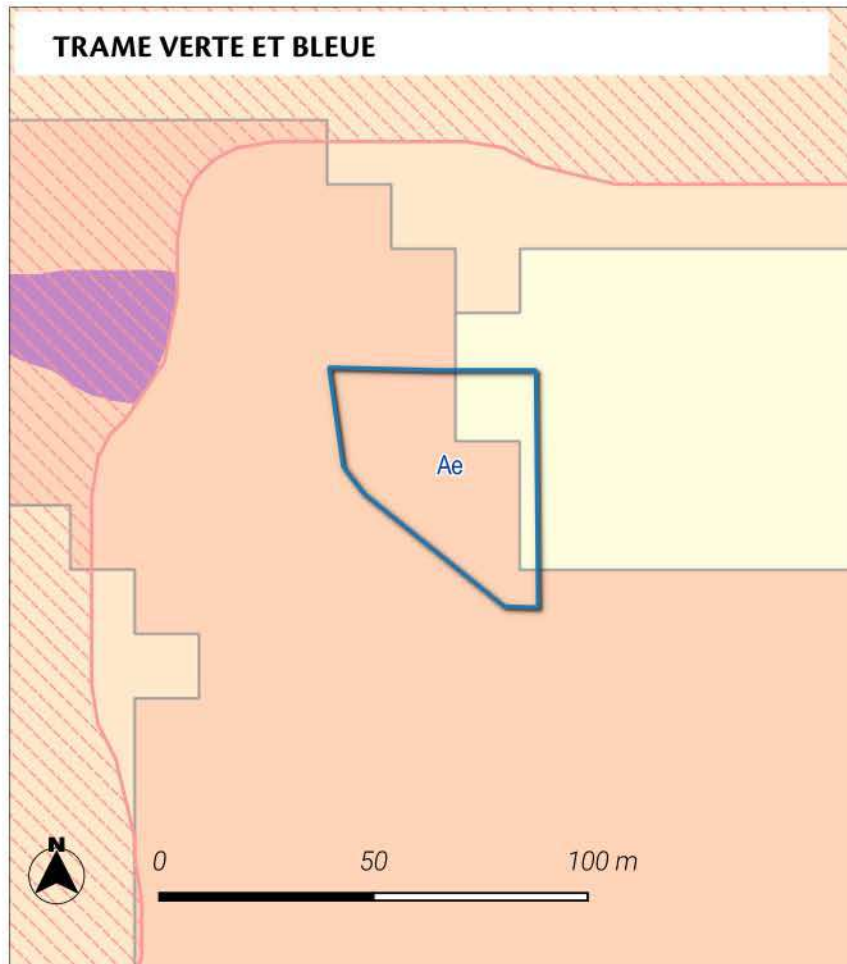


Très fort

Le site est localisé au sein du site ZPS _ FR2112010 _ Barrois et forêt de Clairvaux. Le site est localisé au sein du site ZICO _ 00009 _ BARROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

NATURA 2000

-  Zones de protection spéciale
-  ZICO



Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 3 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

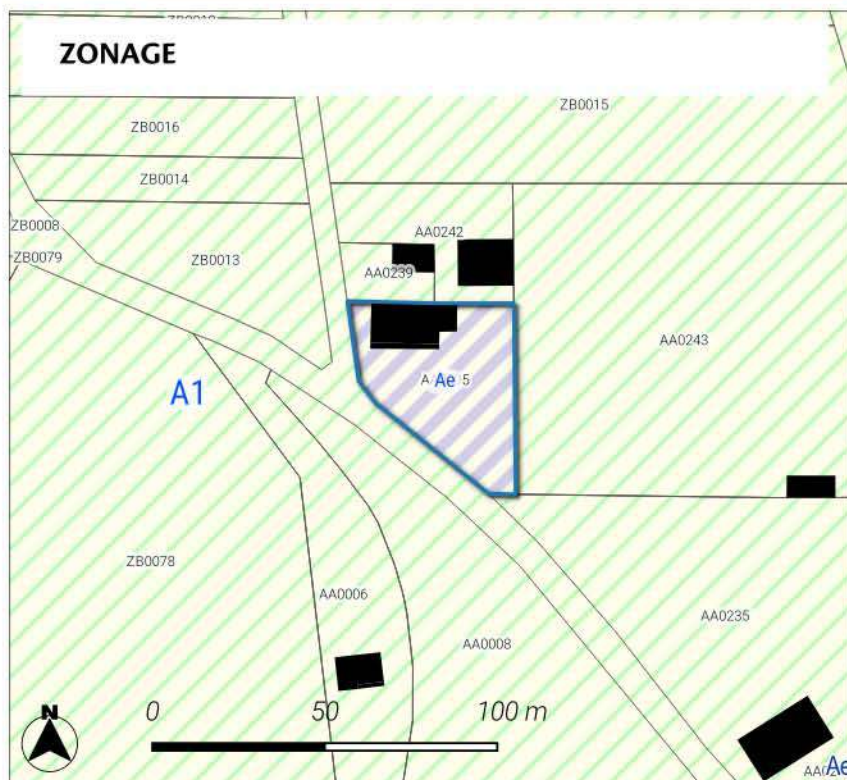
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement de l'Activité existante.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

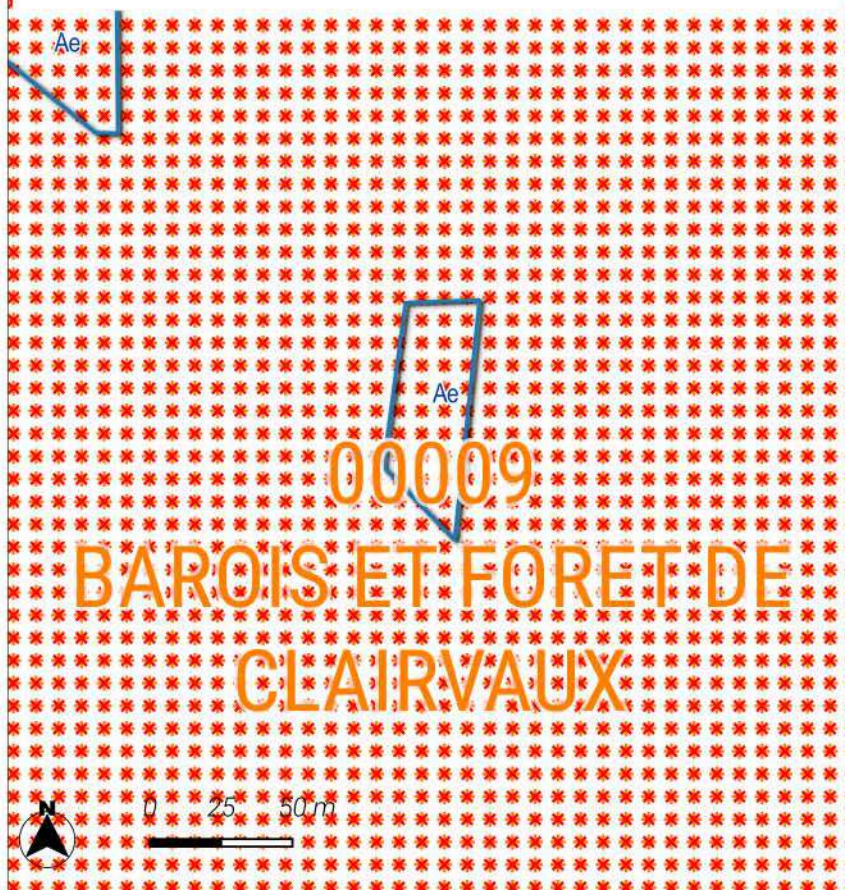
- Zonage**
- batiments
 - A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
 - Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.19 ha sur la commune de Laferté-sur-Aube. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

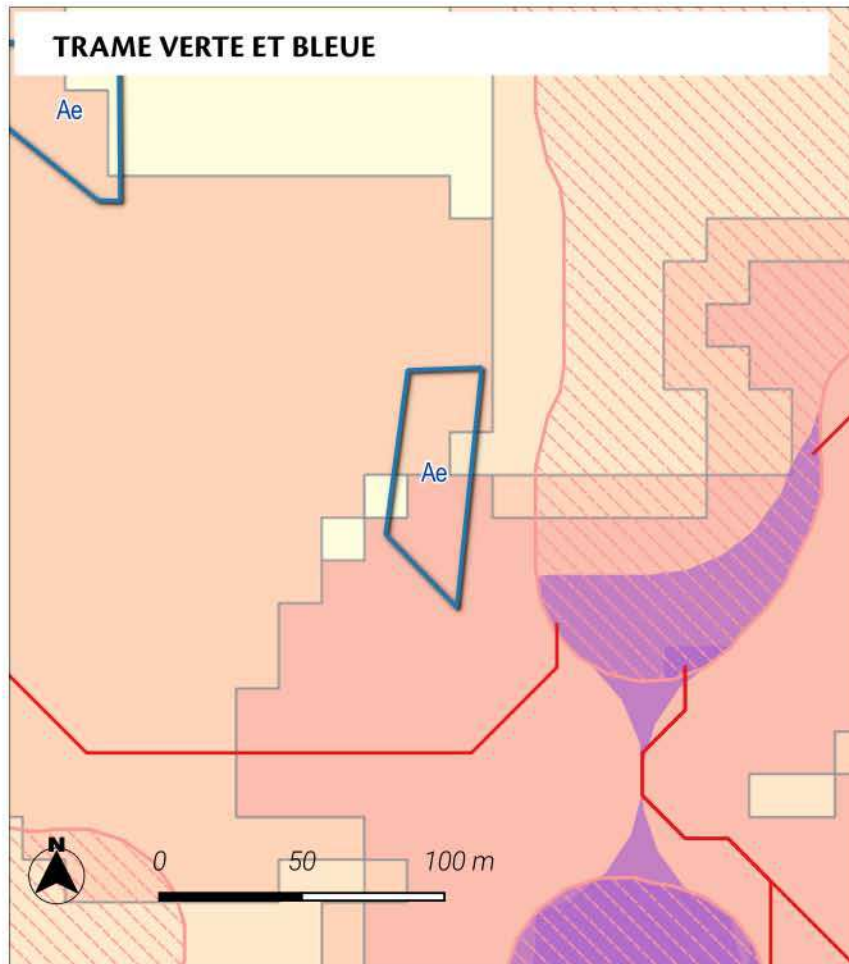


Très fort

Le site est localisé au sein du site ZPS _ FR2112010 _ Barrois et forêt de Clairvaux. Le site est localisé au sein du site ZICO _ 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

NATURA 2000

-  Zones de protection spéciale
-  ZICO



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 4 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

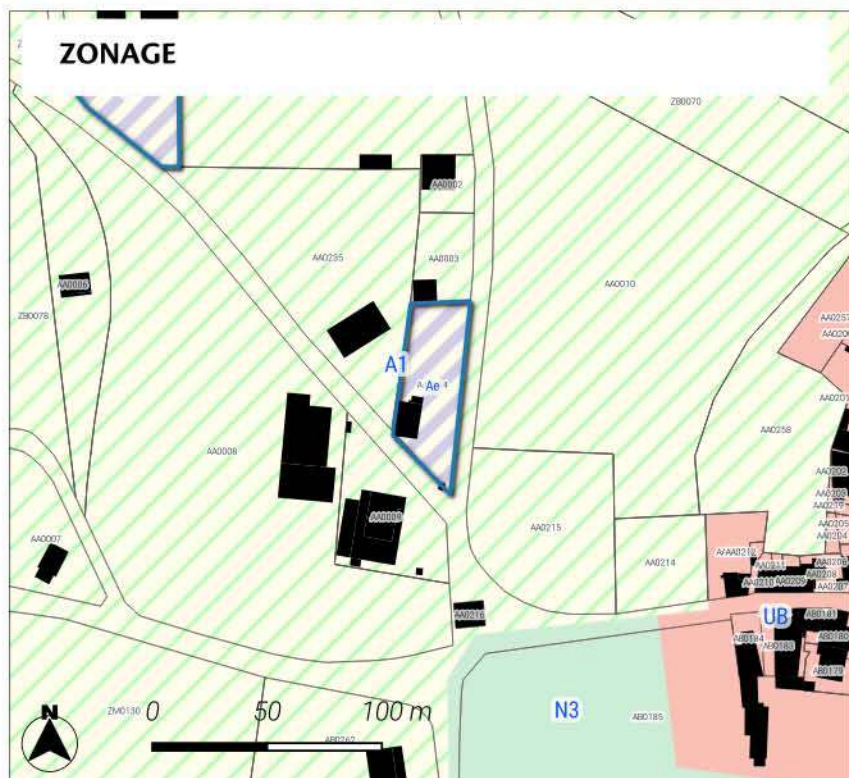
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement de l'Activité existante.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

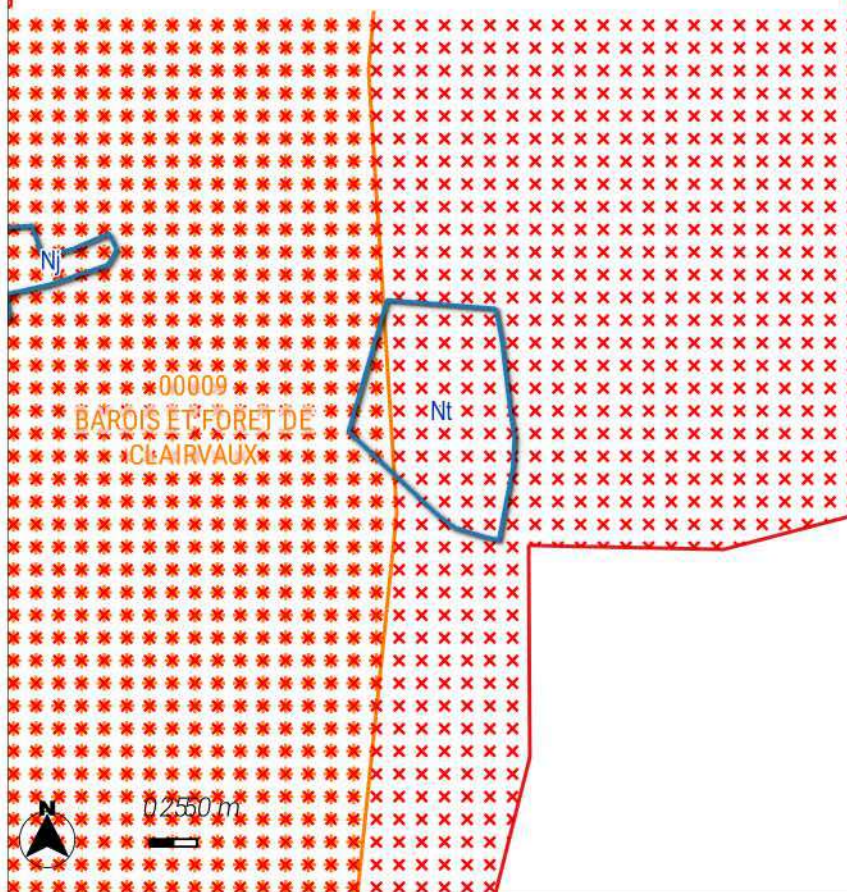
- Zonage**
- batiments
 - A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
 - Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.2 ha sur la commune de Laferté-sur-Aube. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts.
Il est inscrit à vocation Touristique / hébergement au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



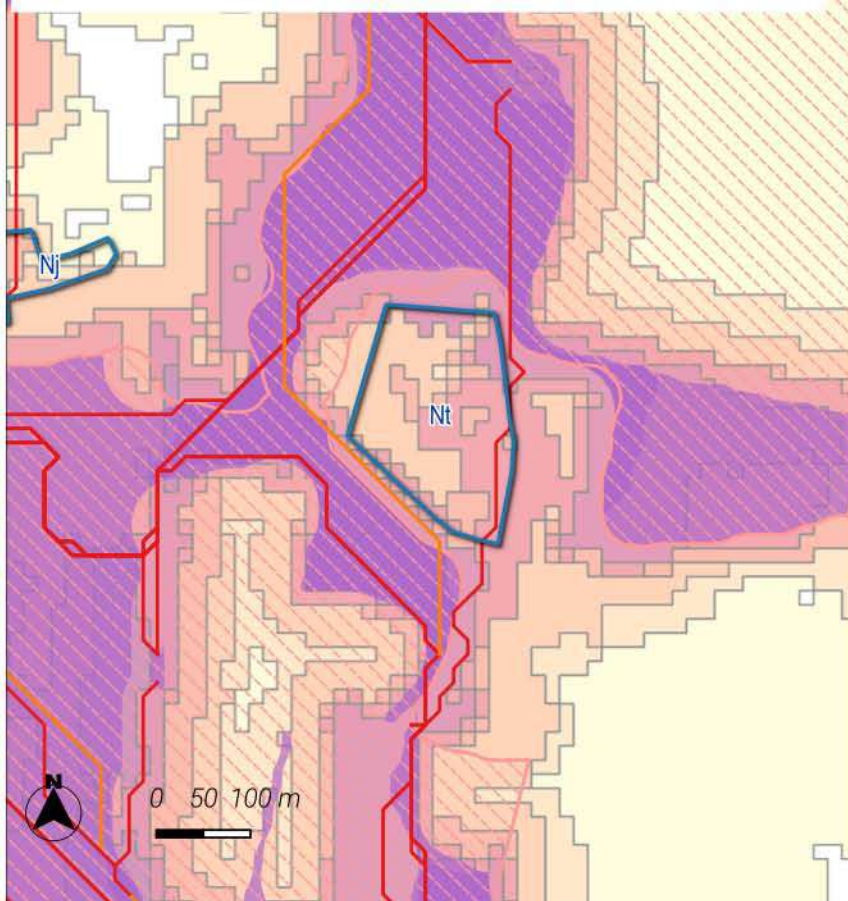
Très fort

Le site est localisé au sein du site ZPS _ FR2112010 _ Barrois et forêt de Clairvaux.
Le site est localisé au sein du site ZICO _ 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

NATURA 2000

-  Zones de protection spéciale
-  ZICO

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

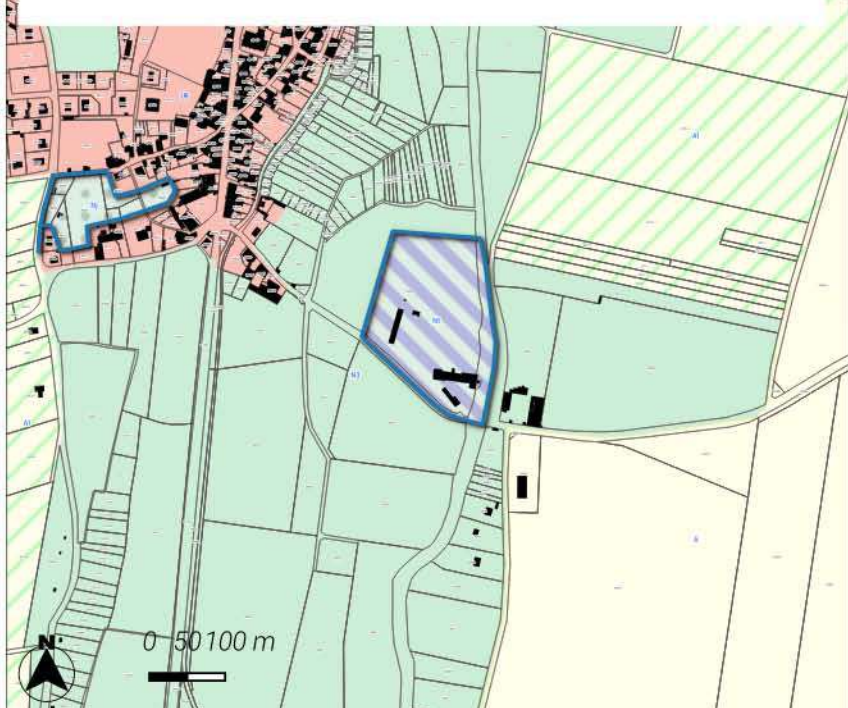
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

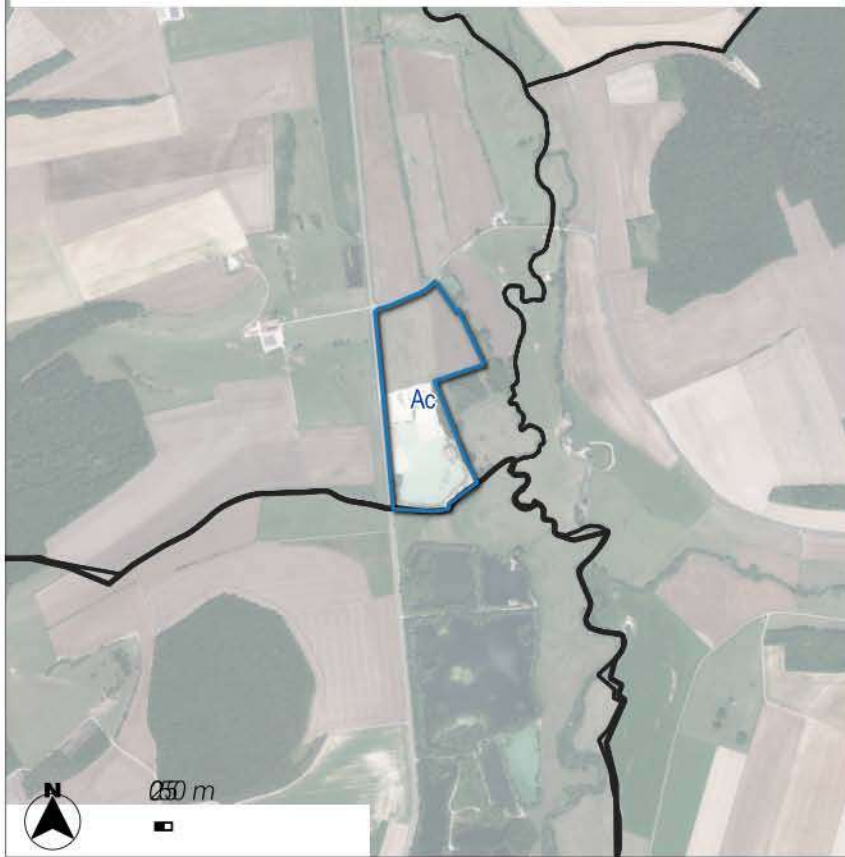
Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du Projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

Zonage

Zones Naturelles

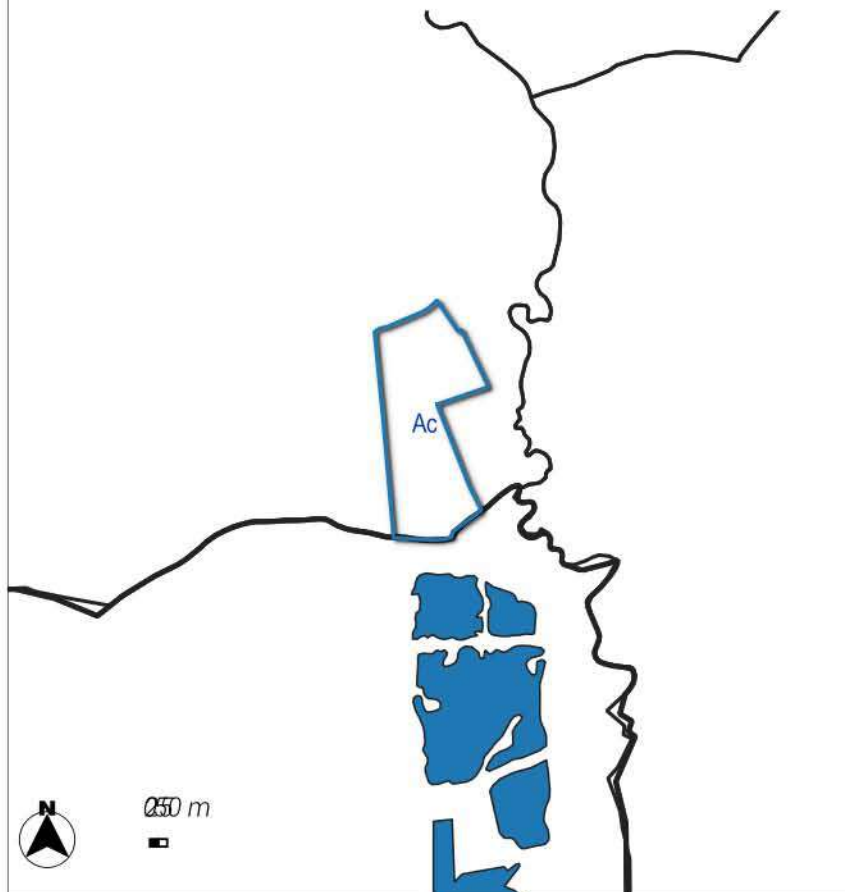
- batiments
- N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé,/natura 2000)
- Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 14.68 ha sur la commune de Lanty-sur-Aube. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



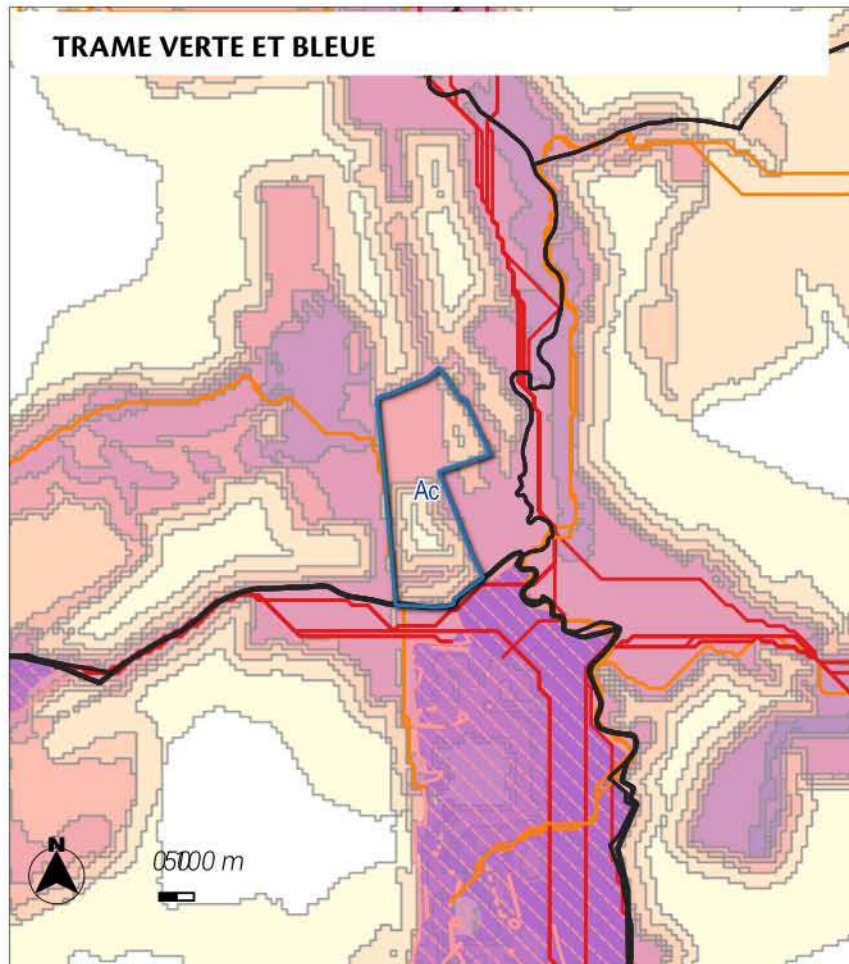
Très fort

NATURA 2000

 ZICO

Zones humides

 Zone à dominante humide



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

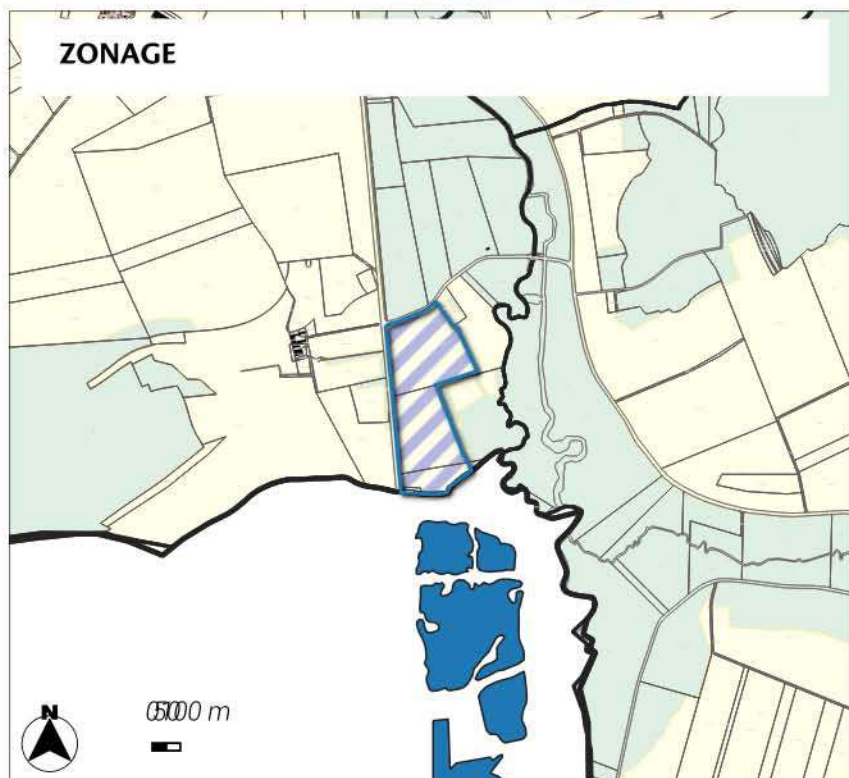
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

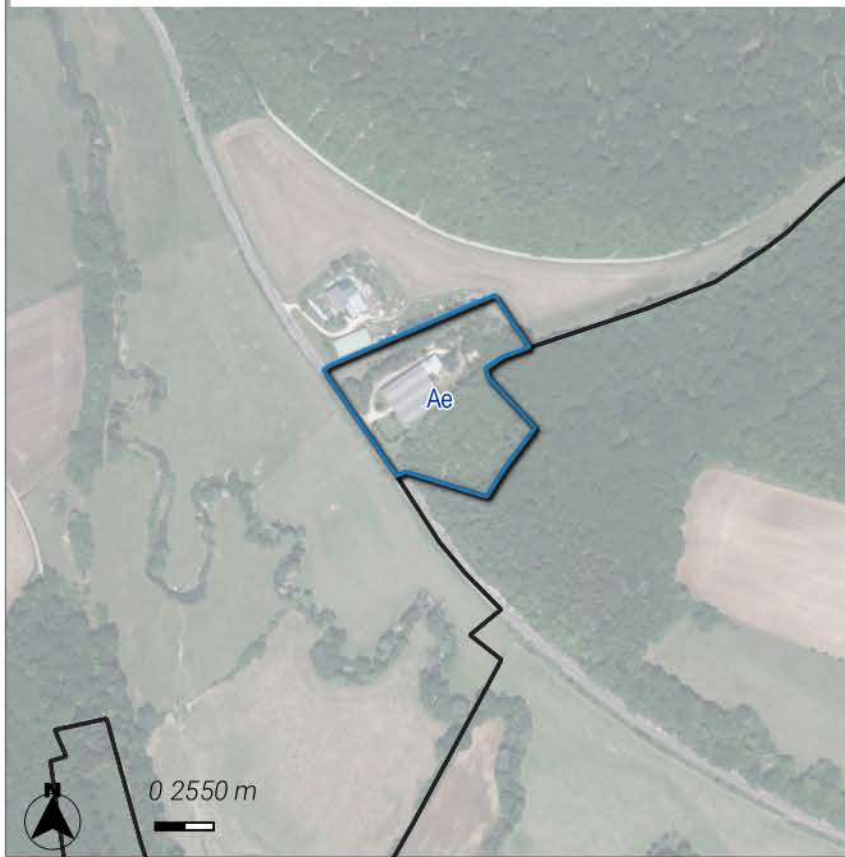


MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ac permettant ainsi le développement du Carrière.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

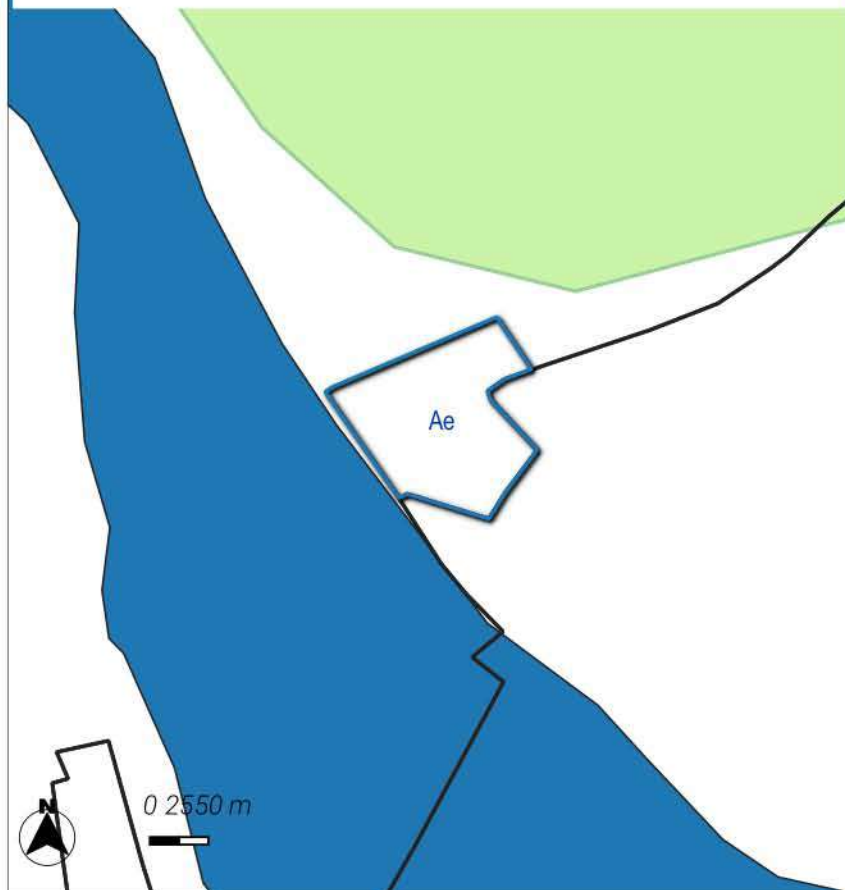
- Zonage**
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
 - Ac : Secteur agricole permettant l'exploitation de carrières
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 1.8 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

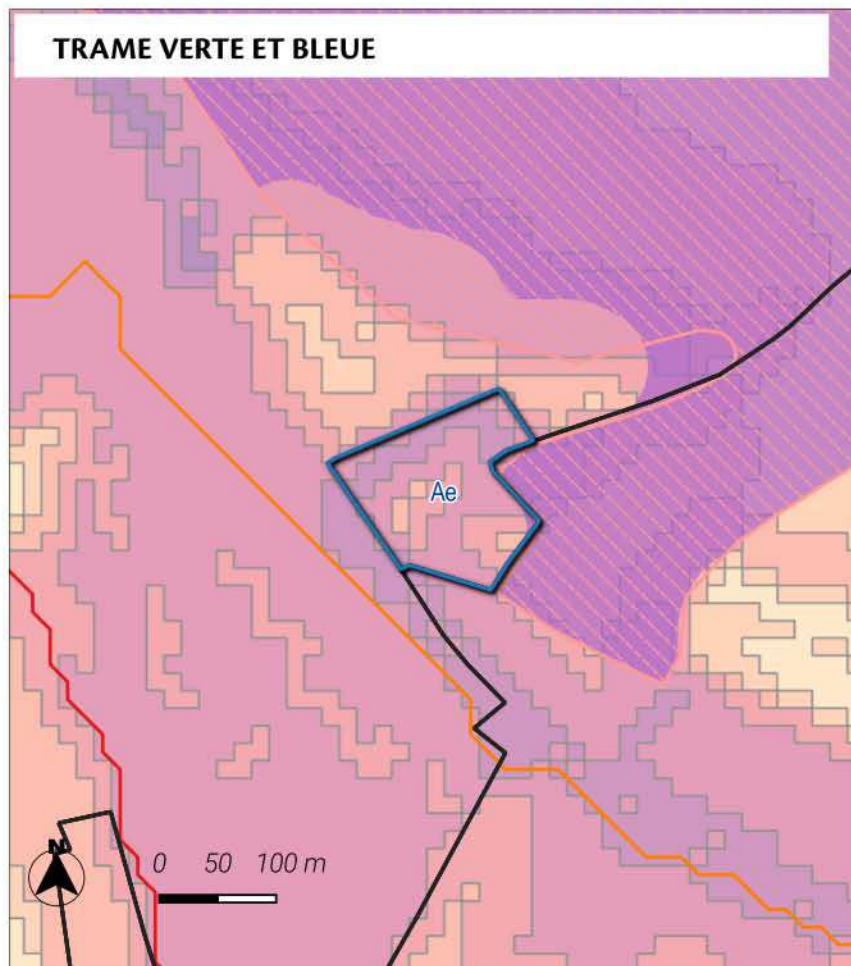
Zones humides

■ Zone à dominante humide

ZNIEFF

■ ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 7 guildes d'espèces étudiées.

Très fort

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Cœurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

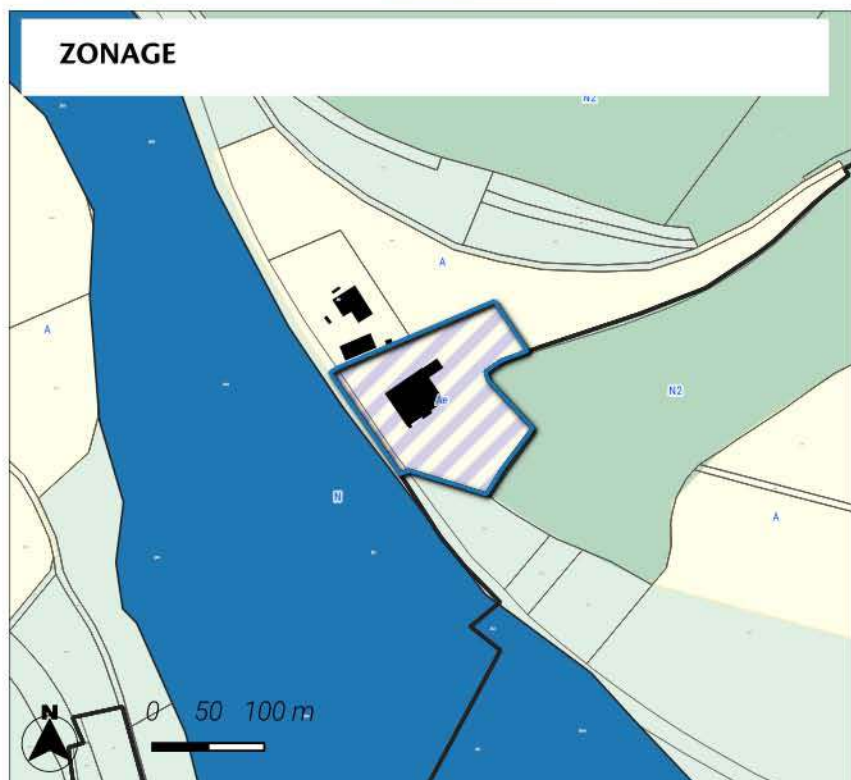
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les cœurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement du Activité existante.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de cœur du p

Zonage

Zones Agricoles

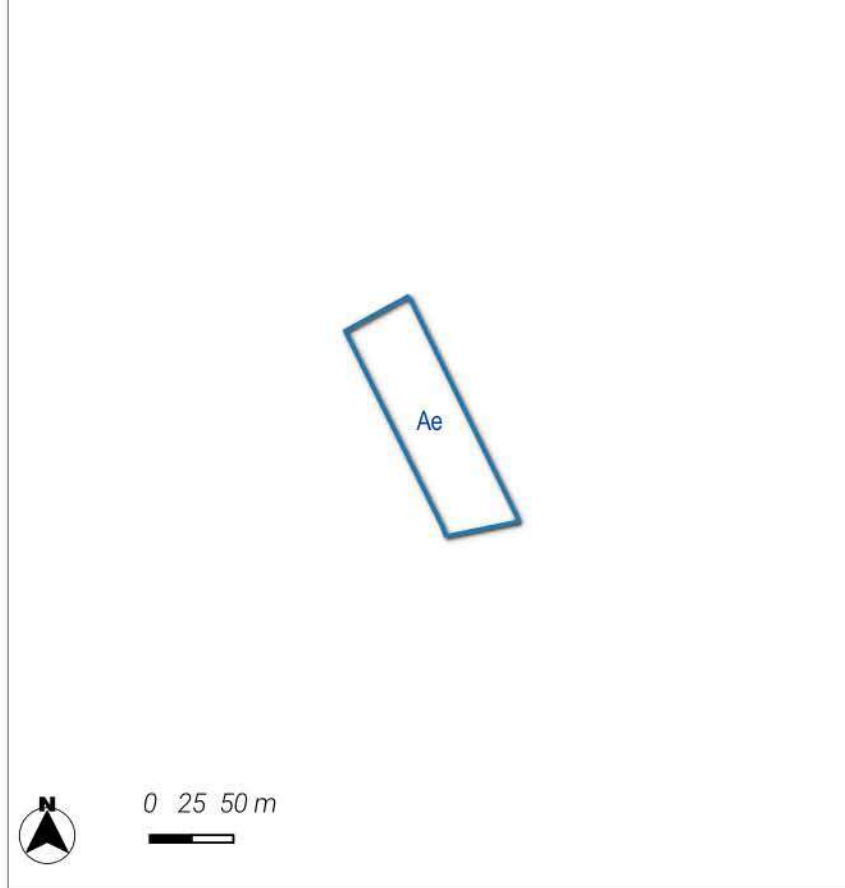
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.62 ha sur la commune de Lavilleneuve-au-Roi. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

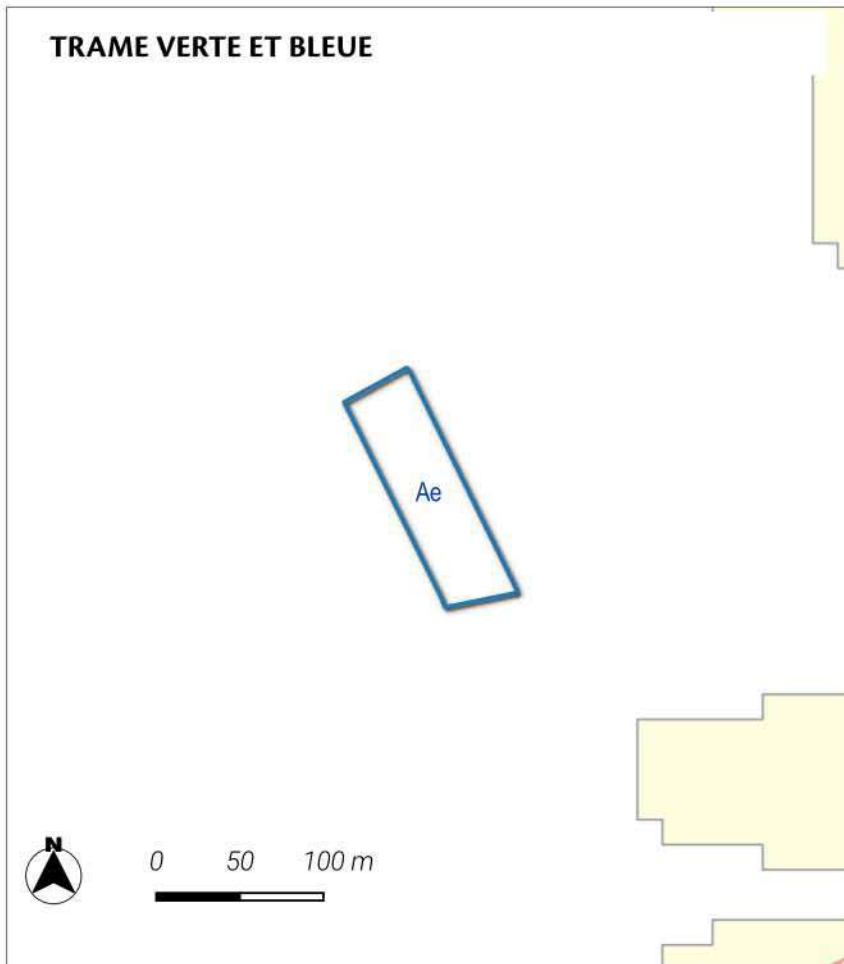
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

TRAME VERTE ET BLEUE



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement de l'Activité existante.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

- Zonage**
- batiments
 - A : Zone agricole
 - Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



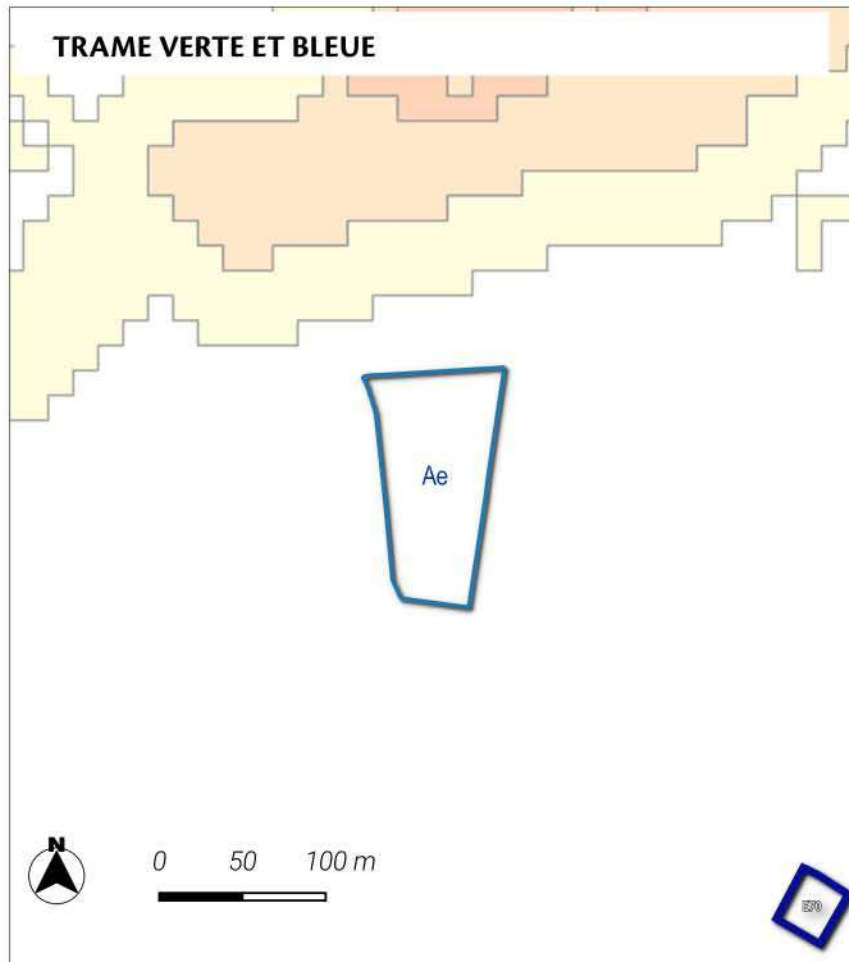
Le site se localise sur une surface de 0.87 ha sur la commune de Leffonds. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement de l'Activité existante.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi.
Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zonage

Zones Agricoles

- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.22 ha sur la commune de Montheries. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Logements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

VALLONS DES
RUISSEAUX DU MORIN,
DES DIJITS ET DE
LEURS AFFLUENTS AU
NORD DE MONTHERIES



Très fort

Le site est localisé au sein du site ZPS _
FR2112010 _ Barrois et forêt de Clairvaux.

NATURA 2000

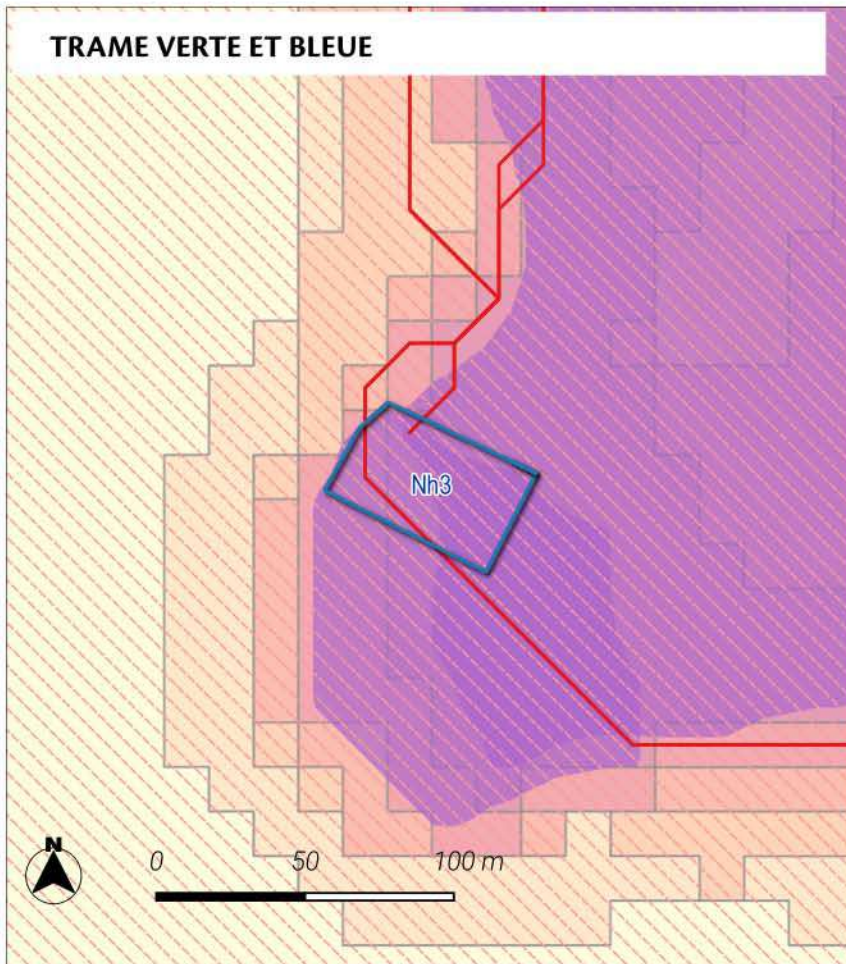
 Zones de protection spéciale

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

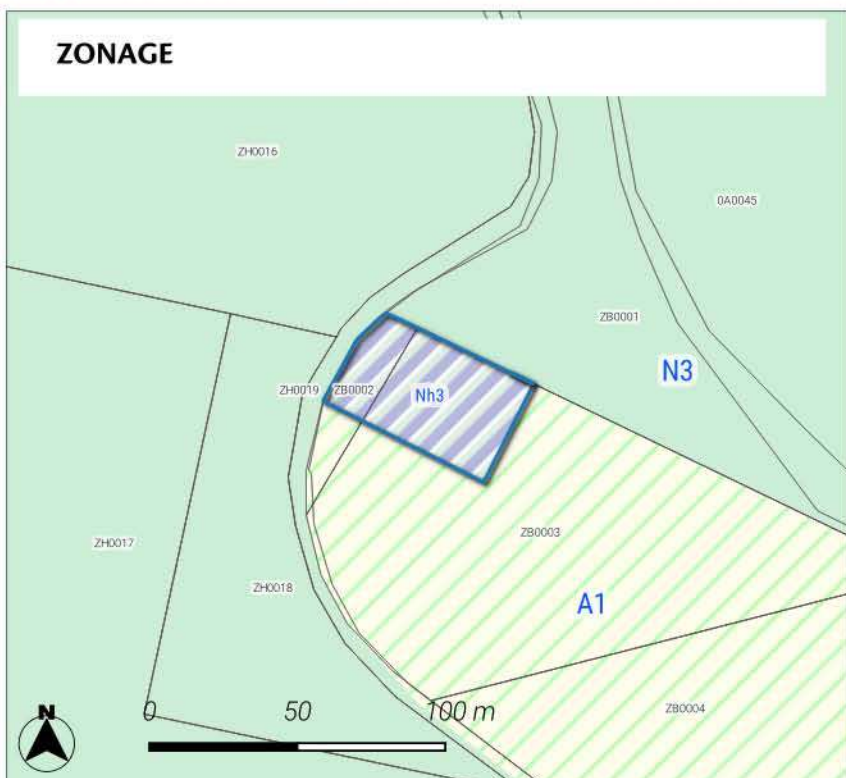
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh3 permettant ainsi le développement du Projet de création d'un hébergement insolite "Tiny house"..
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 1 unité dans la limite de 40 m². Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé.

Zonage

Zones Naturelles

Zones Agricoles

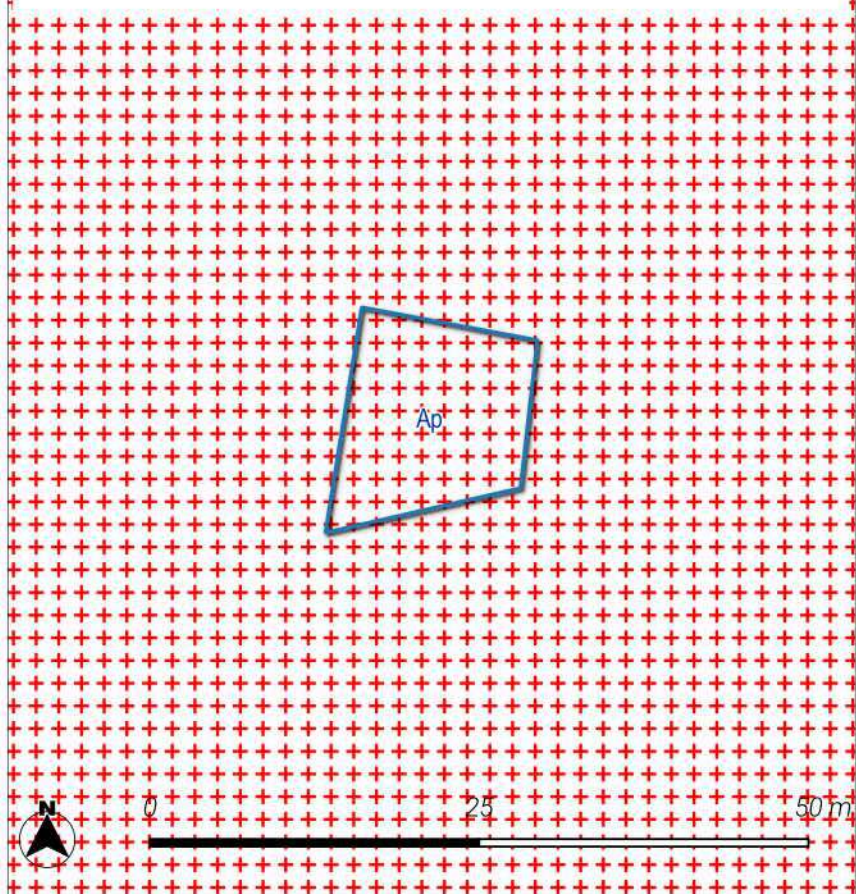
- A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
- N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé, /natura 2000)
- Nh3 : Secteur naturel où le logement de type insolite est autorisé/sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.02 ha sur la commune de Orges. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Patrimoine au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



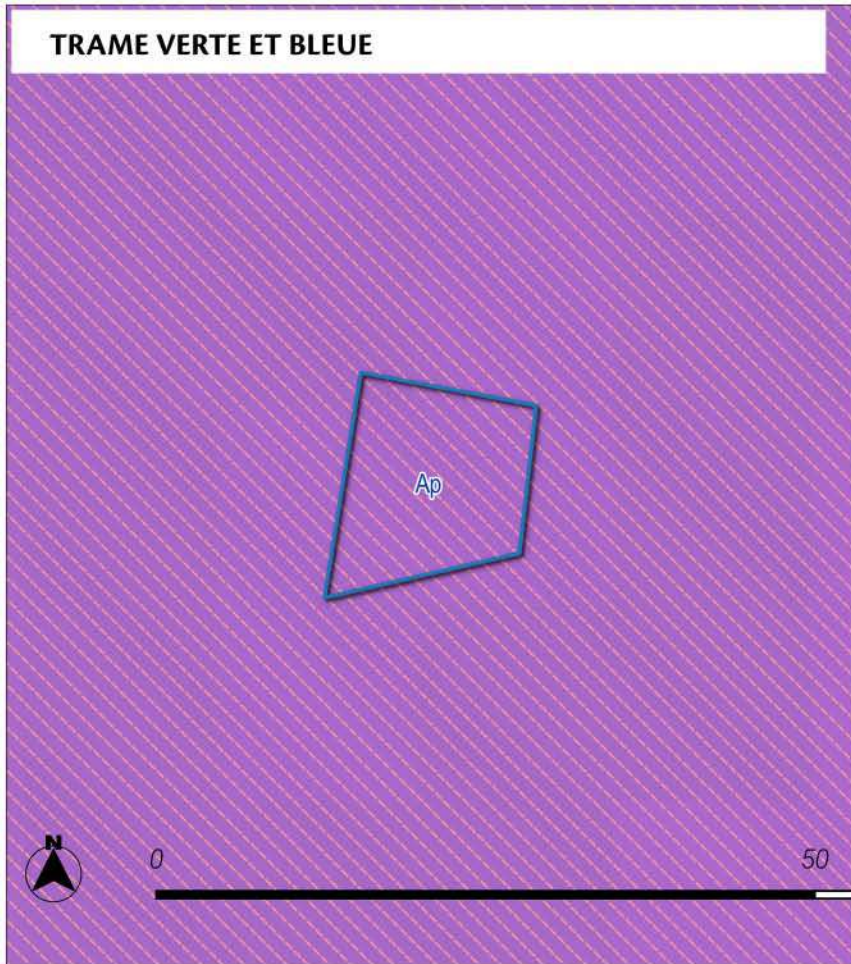
Très fort

Le site est localisé au sein du site SIC _
FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée
de l'Aujon.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 11 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Cœurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

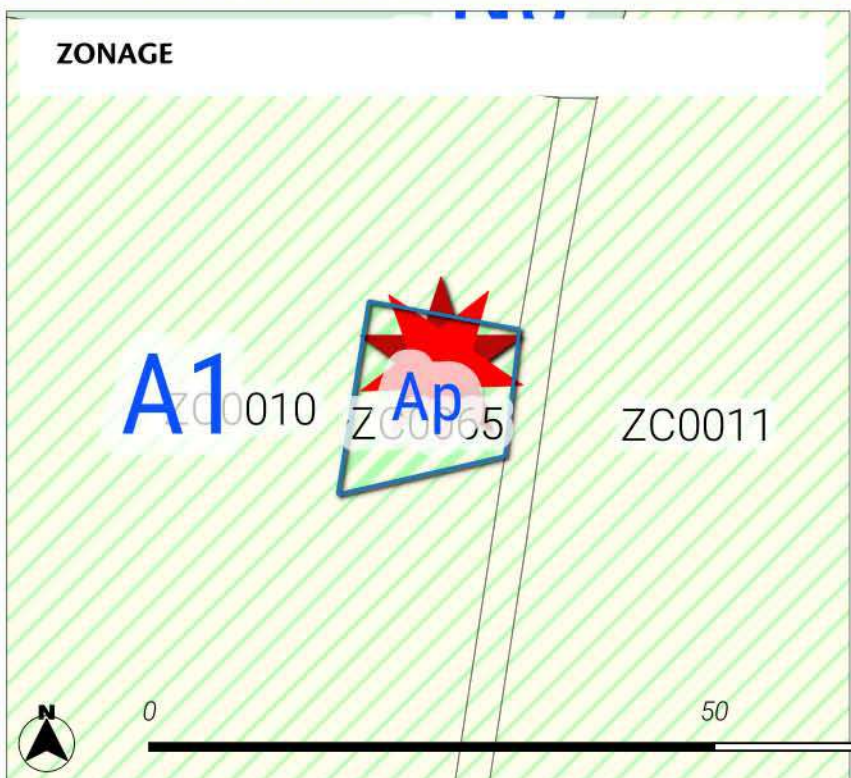
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les cœurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ap permettant ainsi le développement du Création pour la reconstruction d'un élément de patrimoine (Chapelle). Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de similaire à celle de la construction existante. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi.

100 m

Zonage

L151-19

batiments

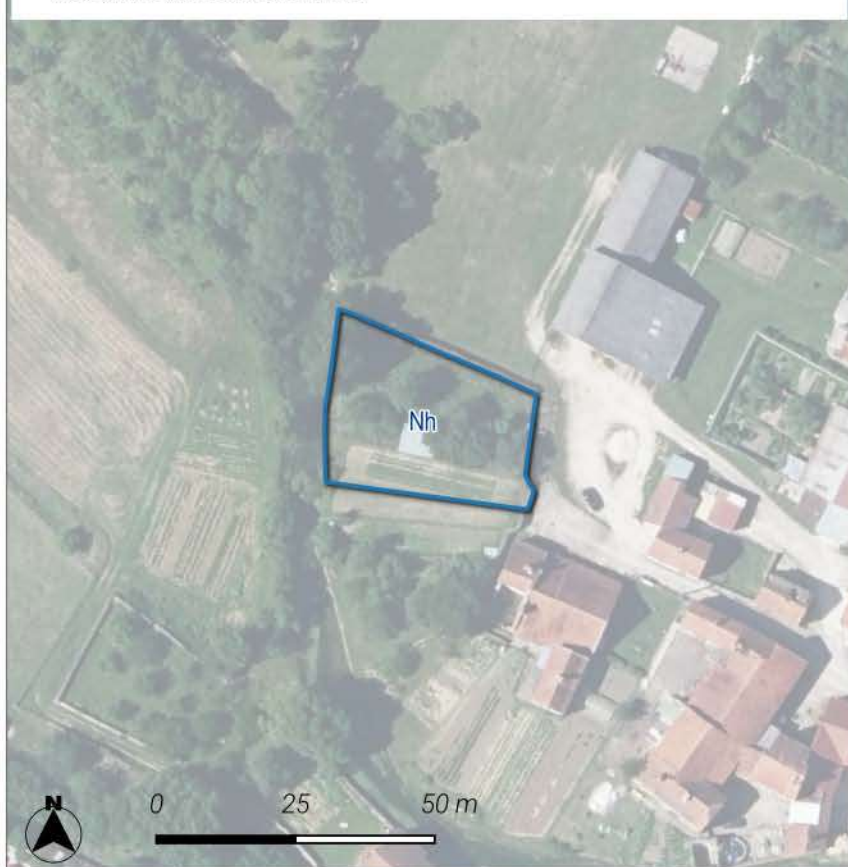
Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Ap : Secteur agricole permettant la restauration du patrimoine bâti

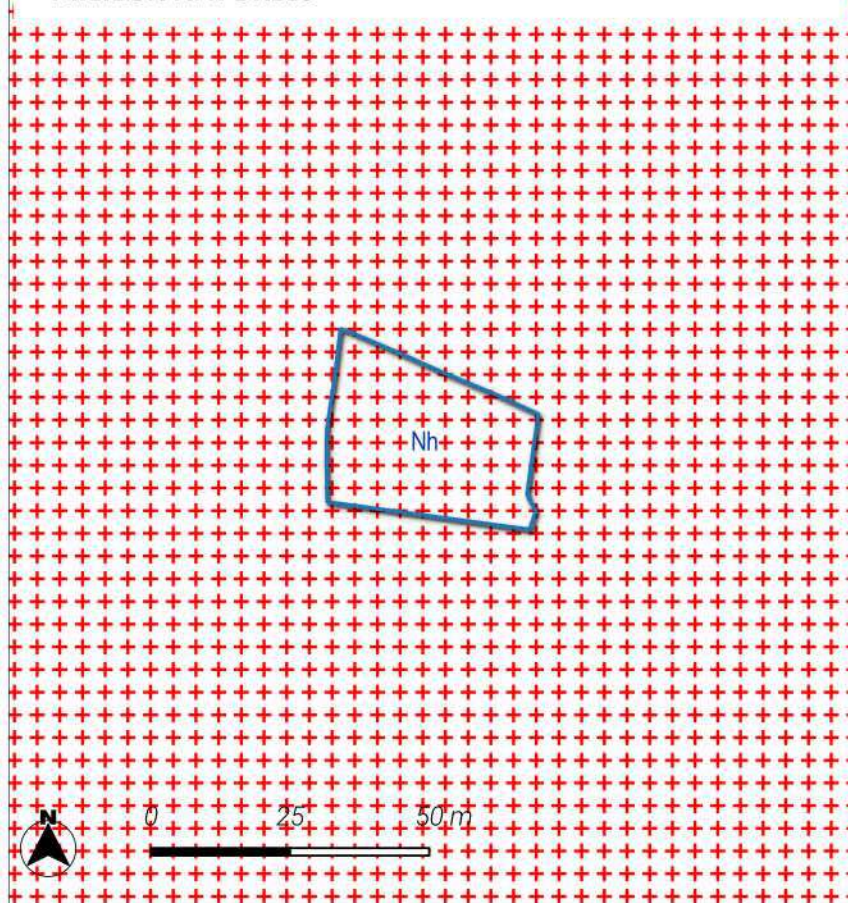
Patrimoine bâti zonage

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.1 ha sur la commune de Orges. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

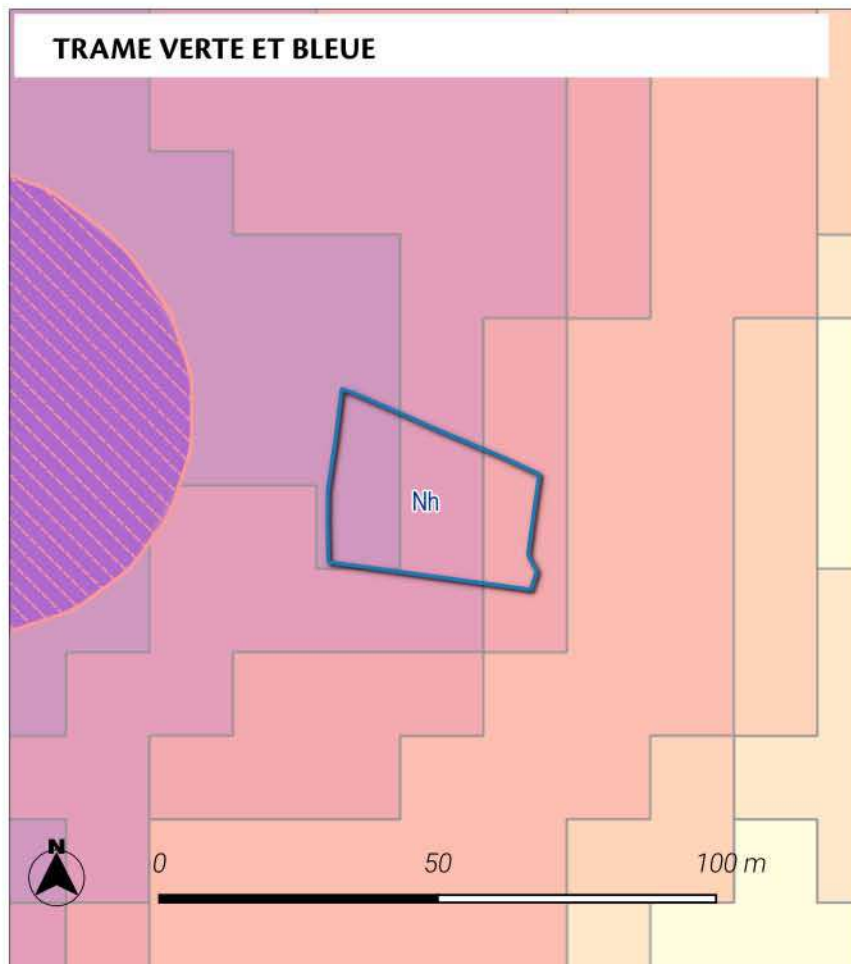
Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.

NATURA 2000



Sites d'importance communautaire

TRAME VERTE ET BLEUE



Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 7 guildes d'espèces étudiées.

Fort

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

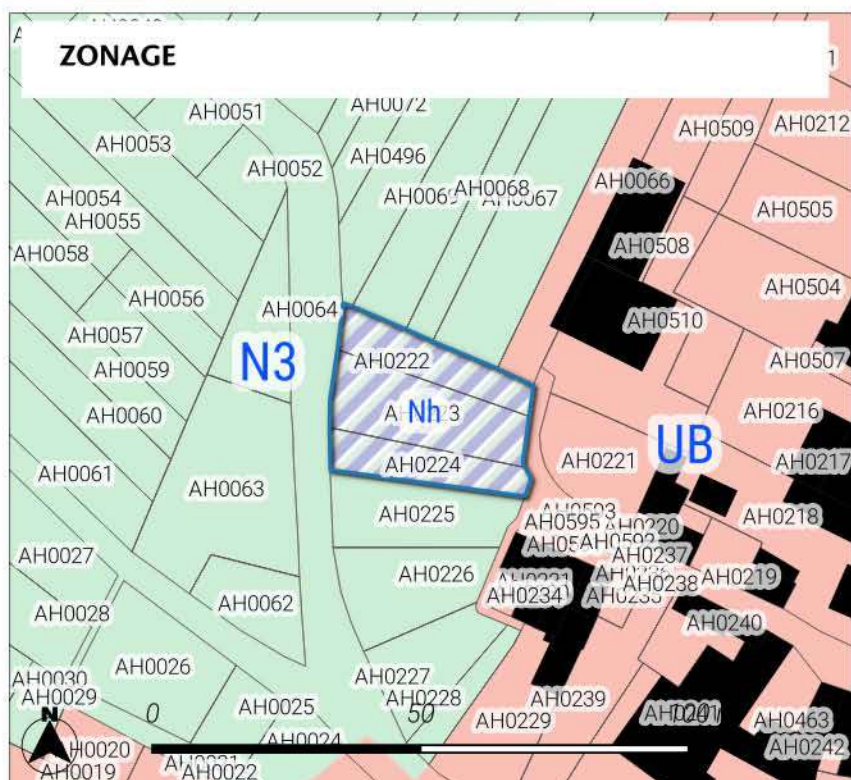
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nh permettant ainsi le développement du Projet d'hébergements insolites. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 5 unités dans la limite de 25 m² chacune. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 5 m au point le plus élevé / possibilité d'implantation en hauteur sous réserve qu'elles soient démontables et sans dommage pour les arbres supports..

Zonage

Zones Urbaines

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Naturelles

N3 : Zone naturelle à enjeux écologiques forts (site inscrit et classé/natura 2000)

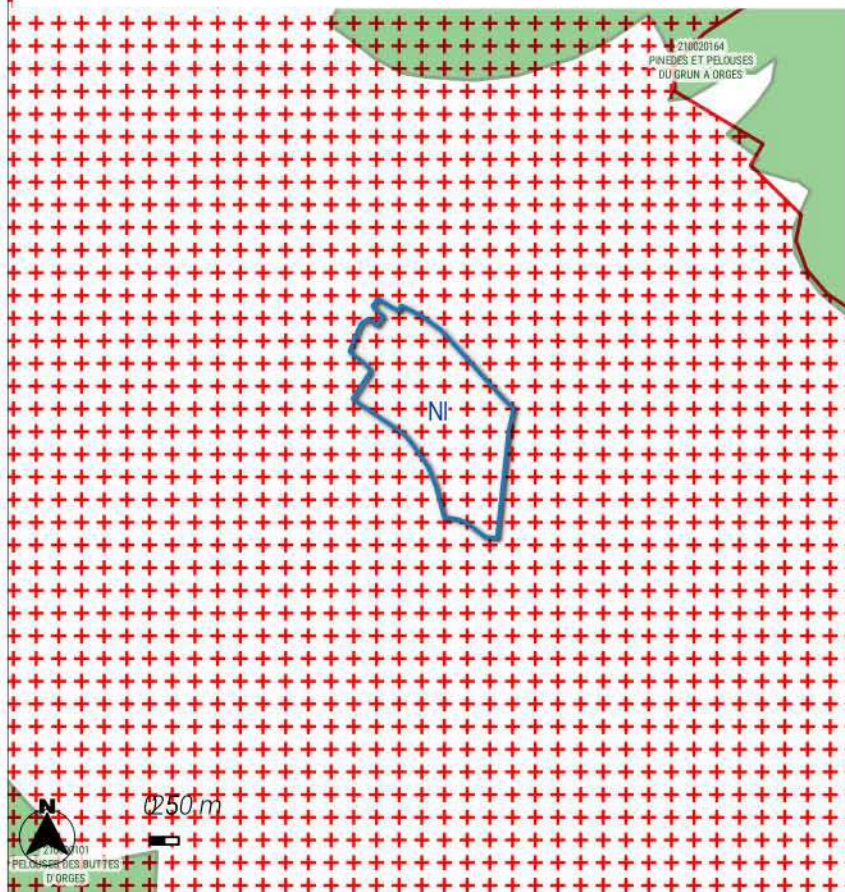
Nh : Secteur naturel où l'hébergement est autorisé sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 6.17 ha sur la commune de Orges. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Très fort

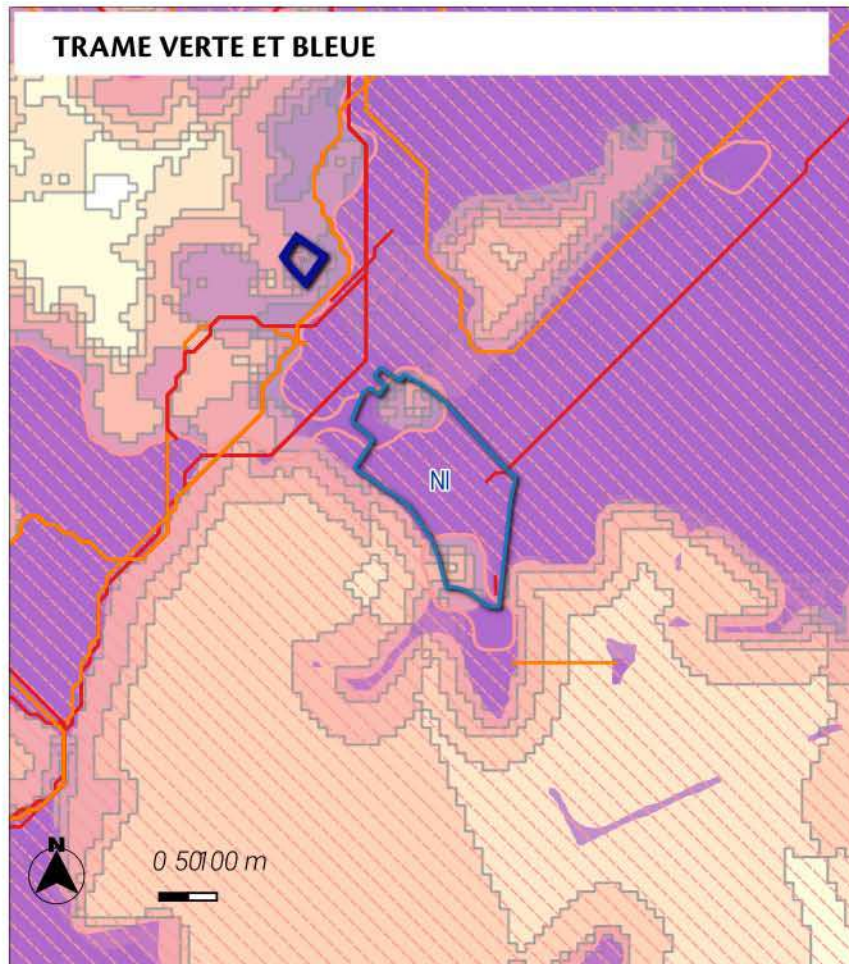
Le site est localisé au sein du site SIC _FR2102002_Site à chiroptères de la Vallée de l'Aujon.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame prairiale.

Le site est localisé au sein d'un cœur de biodiversité de la sous-trame humide.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 9 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Cœurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

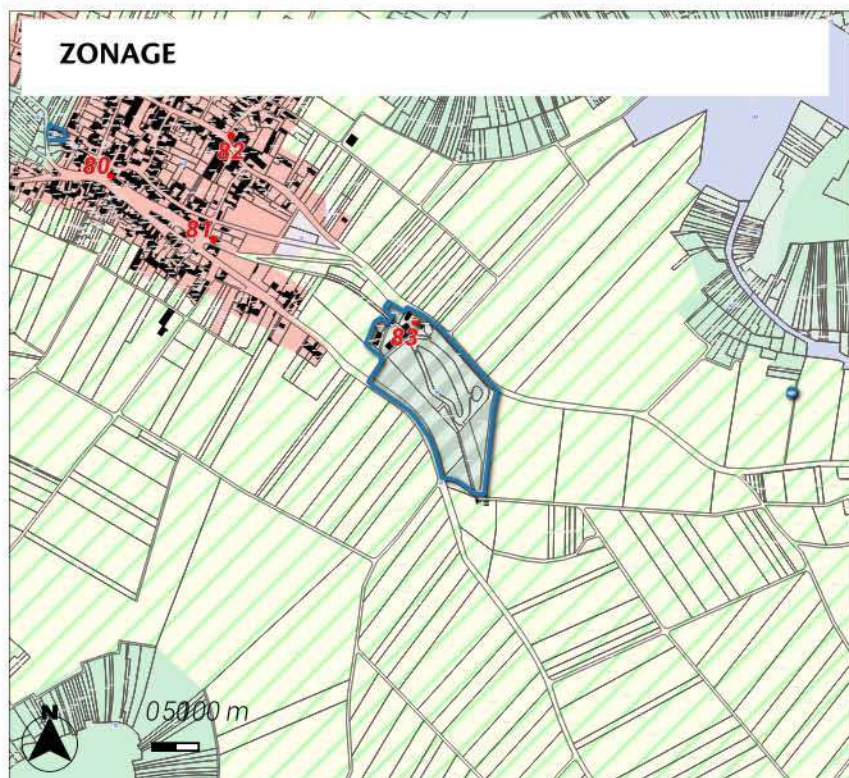
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les cœurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur NI permettant ainsi le développement du Projet touristique en lien avec la future voie verte.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 50% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de 7 m au point le plus élevé.

Zonage

L151-19

Patrimoine bâti zonage

batiments

Zones Agricoles

A1 : Zone agricole à enjeux paysagers

Zones Naturelles

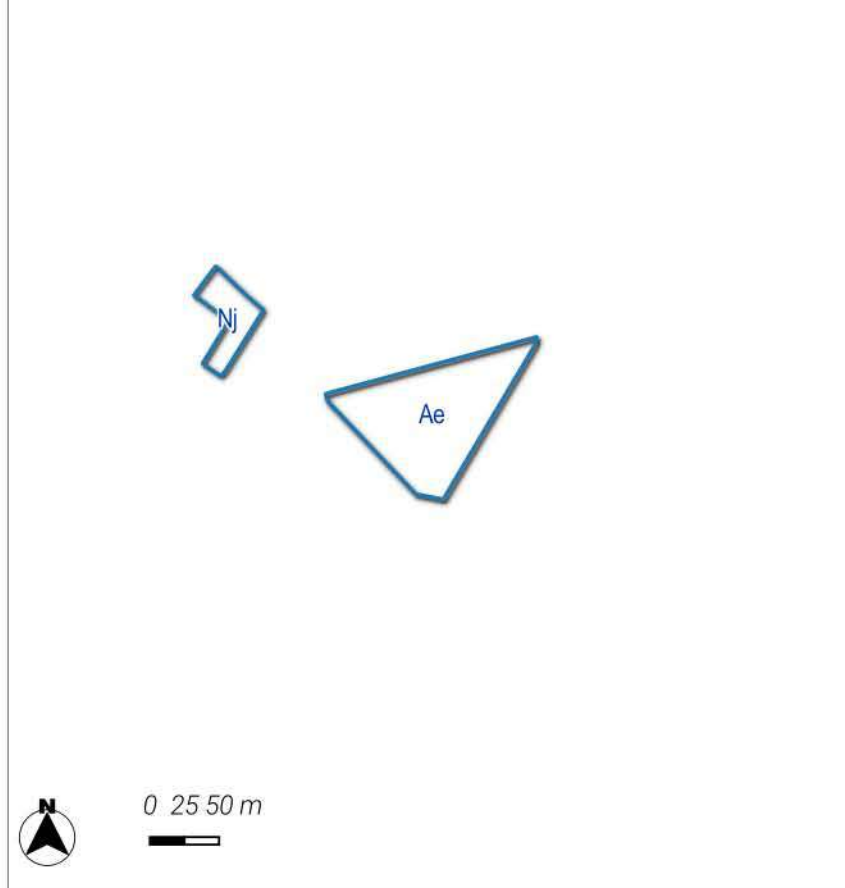
NI : secteur naturel à vocation sportive

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.84 ha sur la commune de Richebourg. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

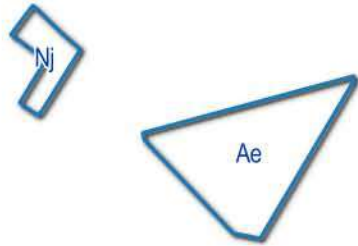
MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

TRAME VERTE ET BLEUE



0 50 100 m



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

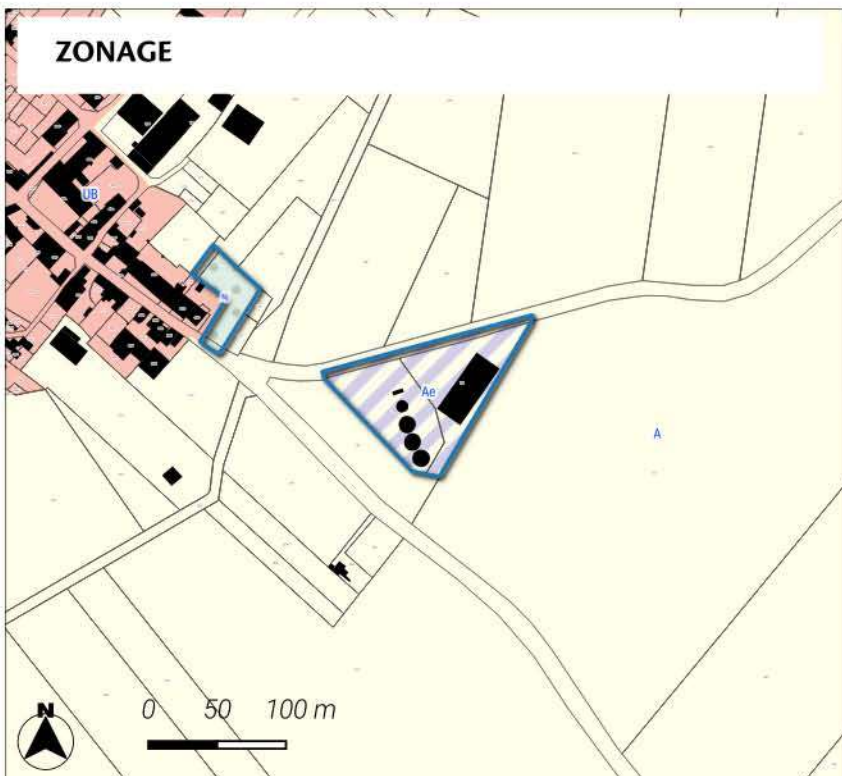
Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement du Activité existante.
Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.
Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

ZONAGE



0 50 100 m



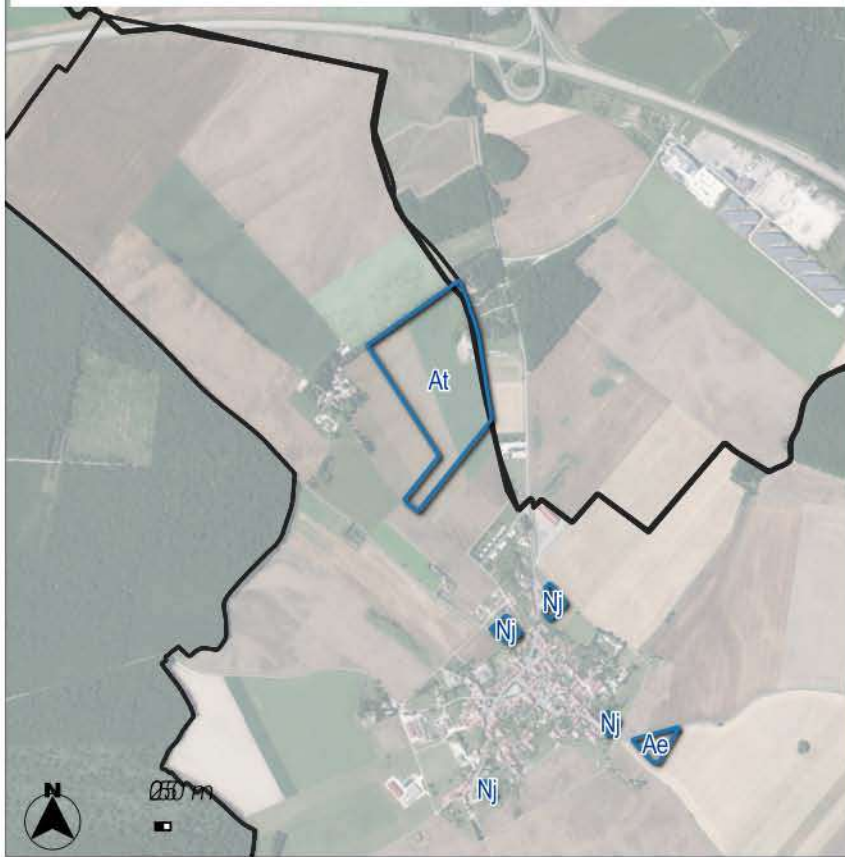
Zonage

Zones Agricoles

A : Zone agricole

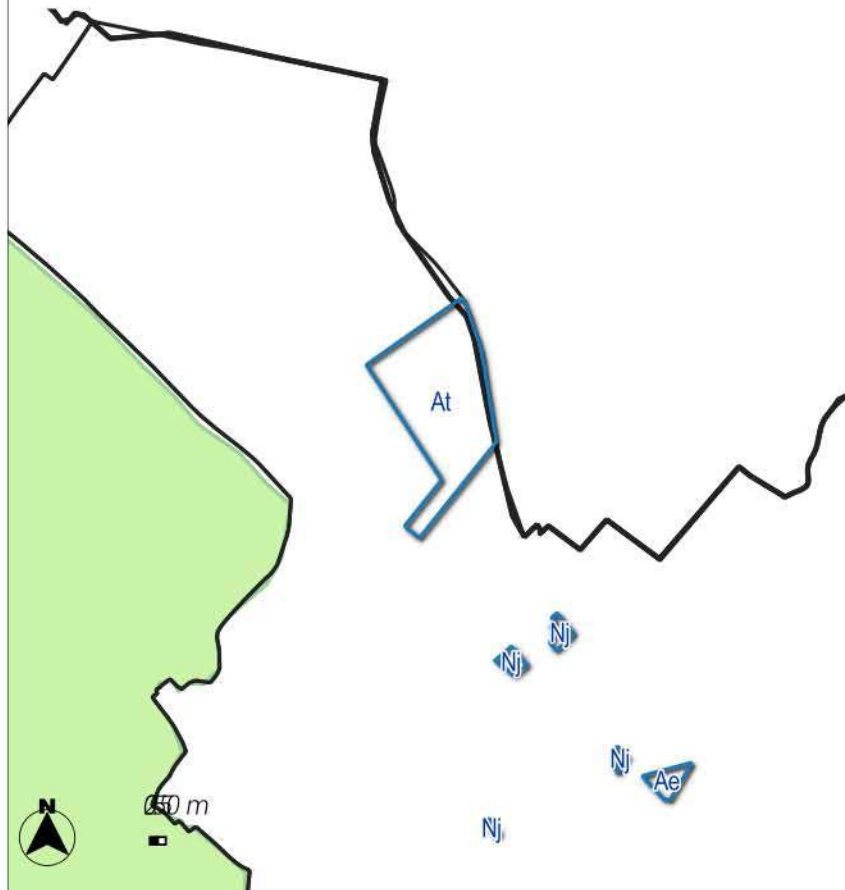
Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 14.69 ha sur la commune de Richebourg. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Hébergements/Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS

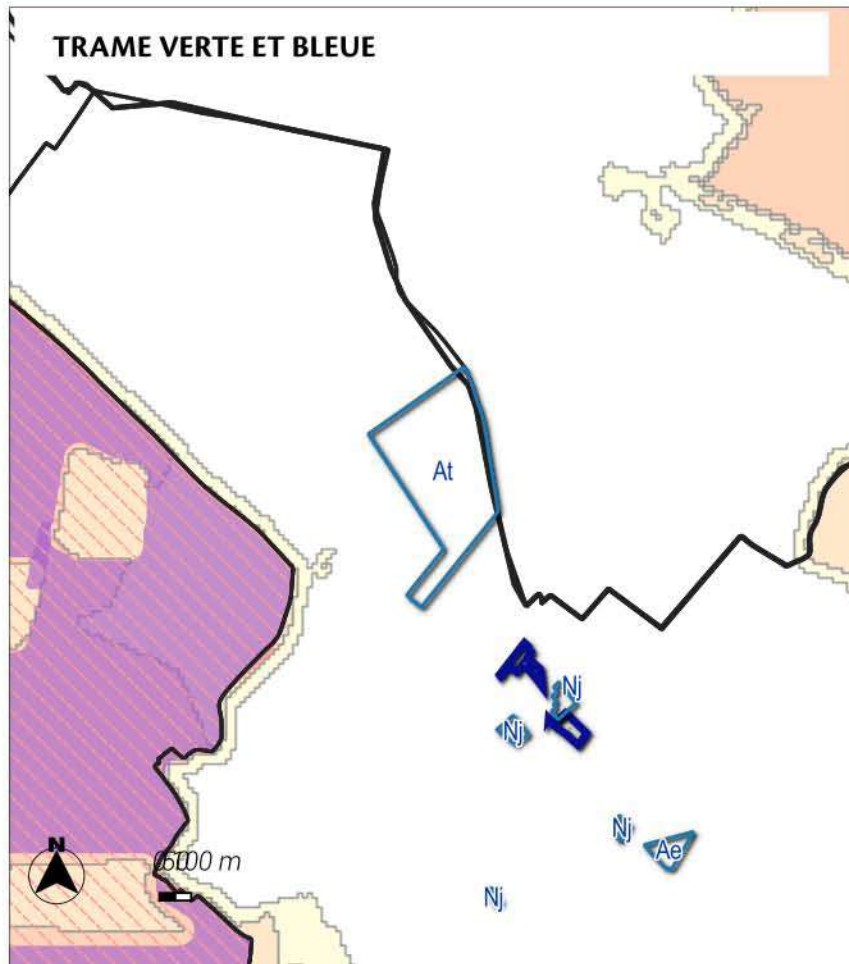


Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]



Neutre

Le site est éloigné des éléments de la Trame Verte et Bleue (Réservoir de biodiversité et Corridor).

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

-  Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
-  Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

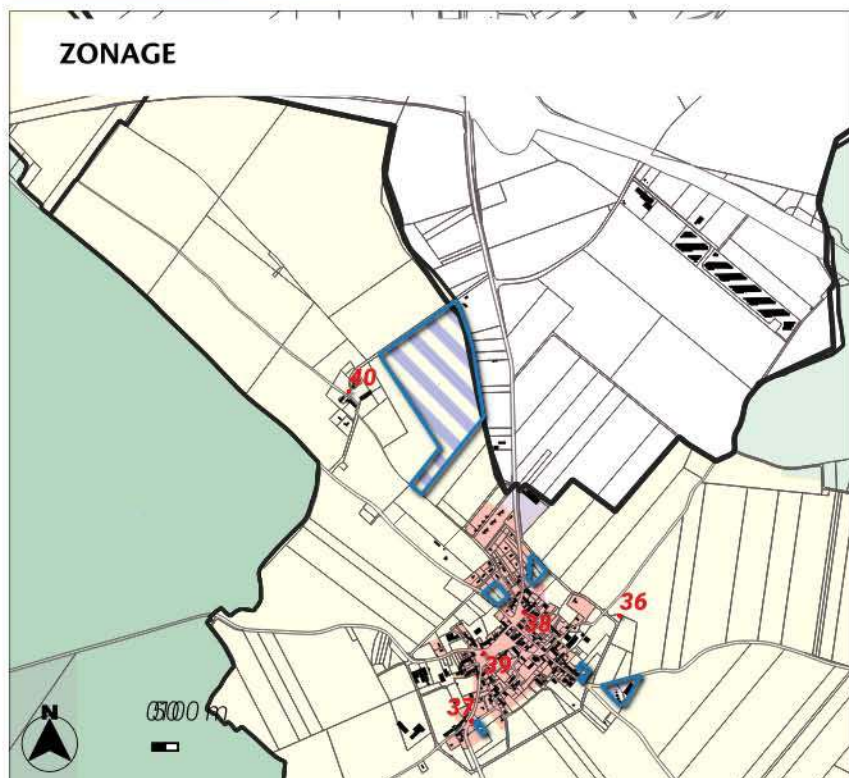
-  Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
-  Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors à conforter ou à restaurer

MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur At permettant ainsi le développement du Projet Hébergements insolites et "maison de la truffe". Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 5 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.



Zonage

Zones Agricoles

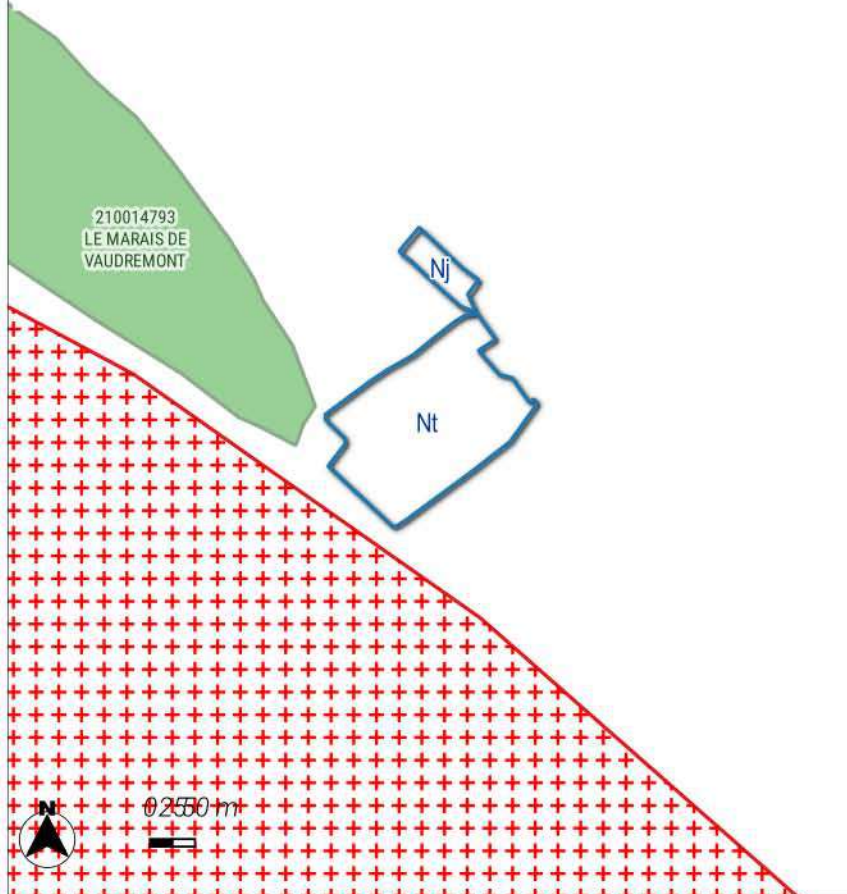
-  A : Zone agricole
-  At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 2.96 ha sur la commune de Vaudrémont. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

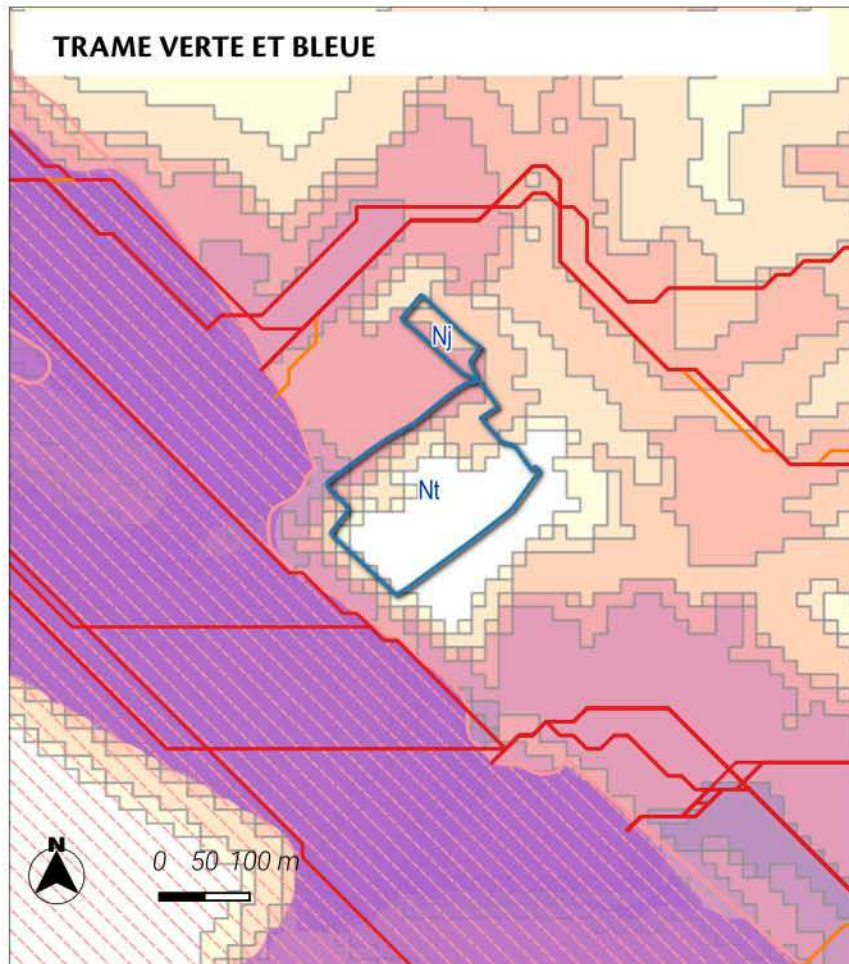
Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

NATURA 2000

 Sites d'importance communautaire

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 1



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 7 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

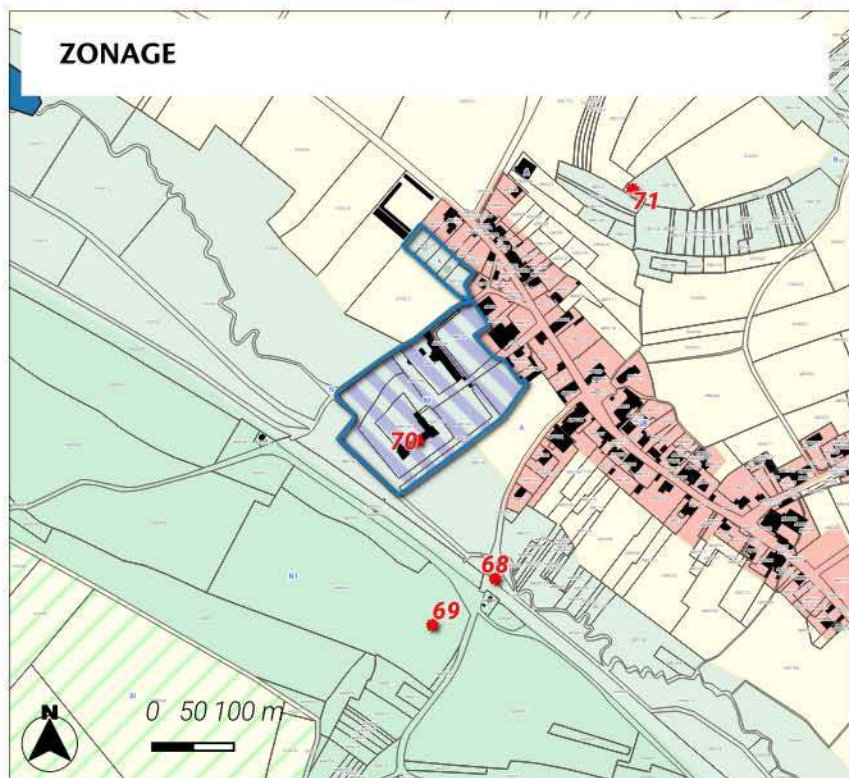
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Nt permettant ainsi le développement du Valorisation site existant. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 20% de l'emprise au sol existante / emprise au sol maximale de 20 m² pour les cabanes de pêches. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de Similaire à celle de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi / 3 m au point le plus élevé pour les cabanes de pêches.

Zonage

L151-19

Patrimoine bâti zonage

batiments

Zones Urbaines Source : plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN

Réalisation : VCNDP

UB : Zone urbaine mixte périphérique de plus faible densité

Zones Agricoles

A : Zone agricole

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Nt : Secteur naturel à vocation touristique et de loisir

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.26 ha sur la commune de Villars-en-Azois. Le site est localisé hors du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



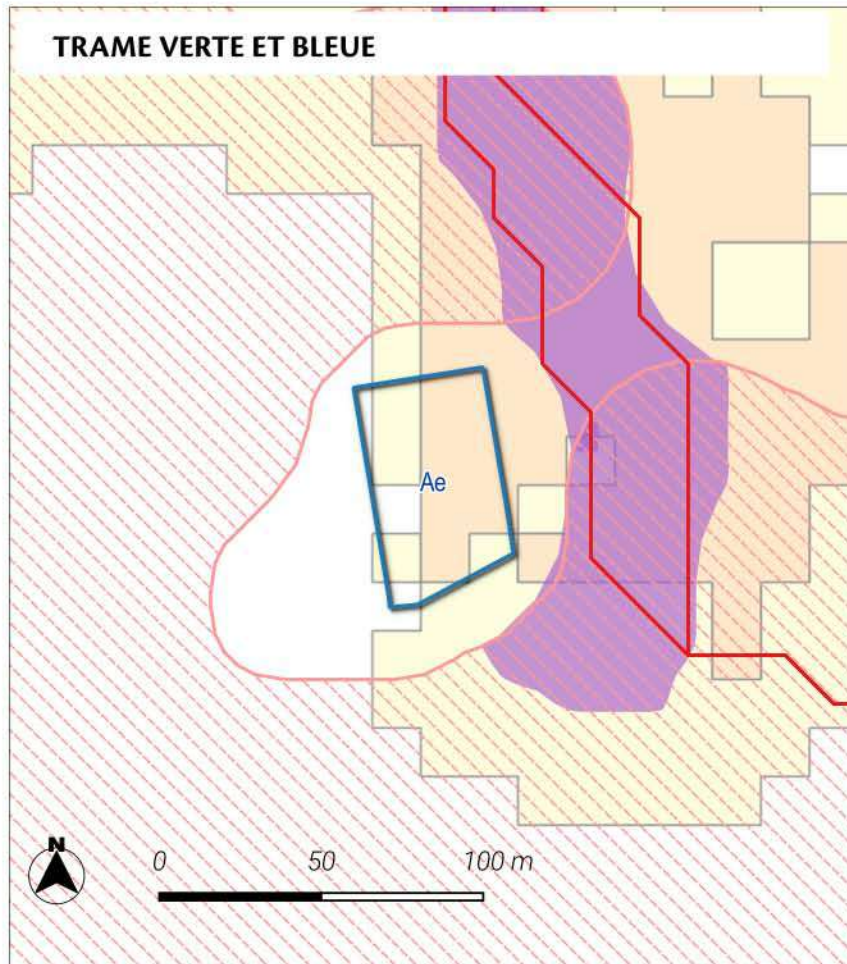
Très fort

Le site est localisé au sein du site ZPS _ FR2112010 _ Barrois et forêt de Clairvaux. Le site est localisé au sein du site ZICO _ 00009 _ BAROIS ET FORET DE CLAIRVAUX.

NATURA 2000

-  Zones de protection spéciale
-  ZICO

TRAME VERTE ET BLEUE



Fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 2 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

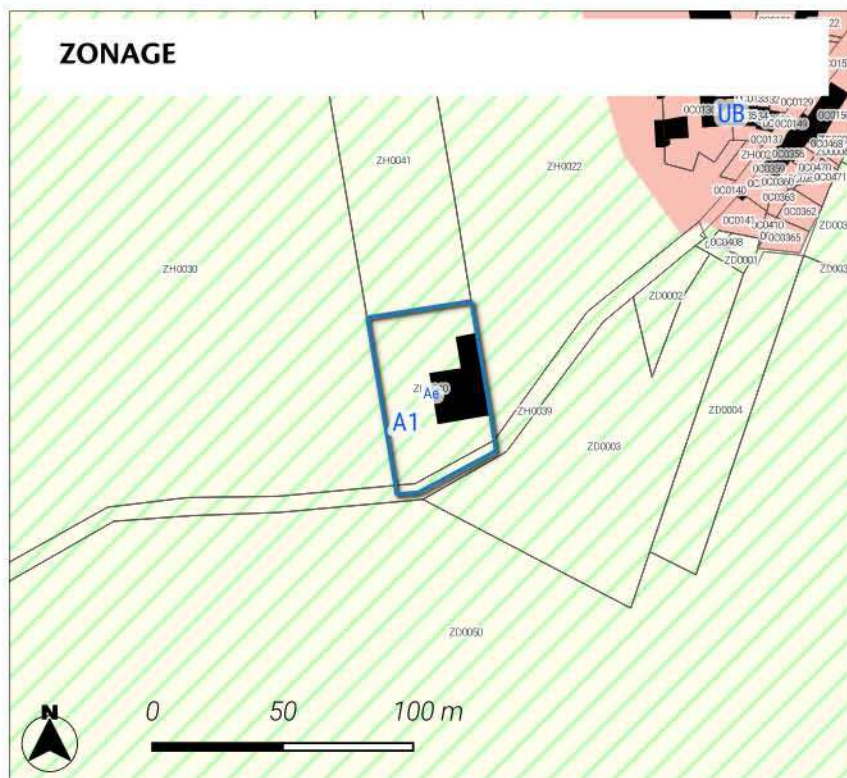
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement du Activité existante Rue de Bois Fontaine.

Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits.

Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

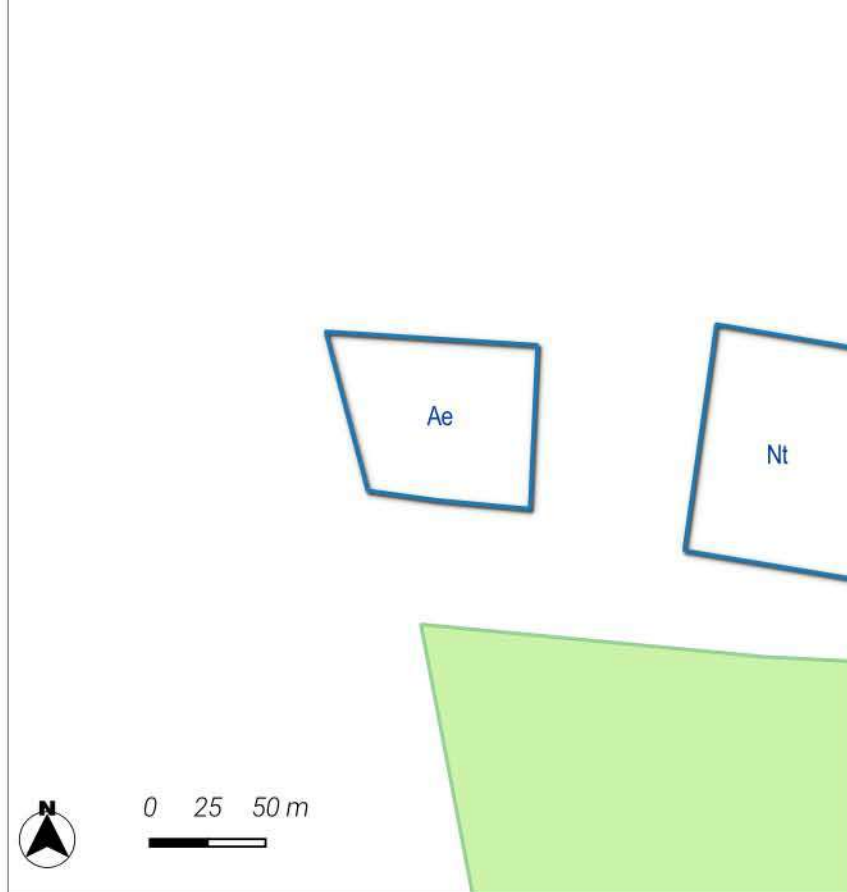
- Zonage**
- batiments
 - A1 : Zone agricole à enjeux paysagers
 - Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.56 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité en lien avec l'agriculture au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



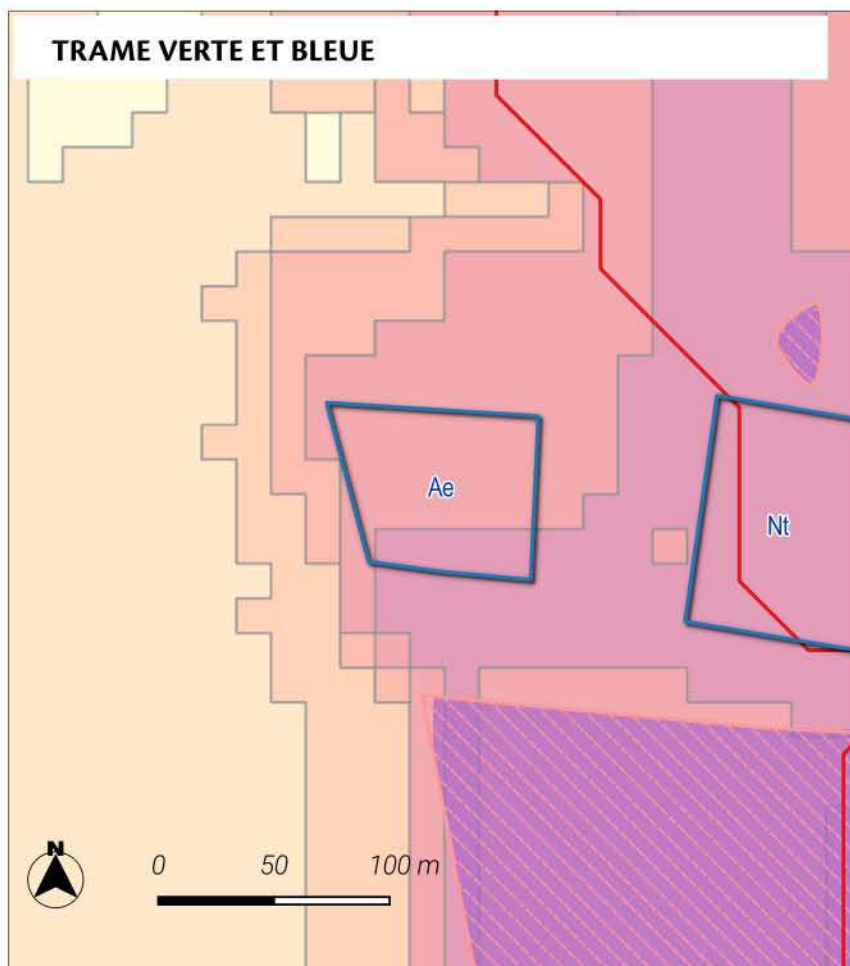
Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

ZNIEFF

ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

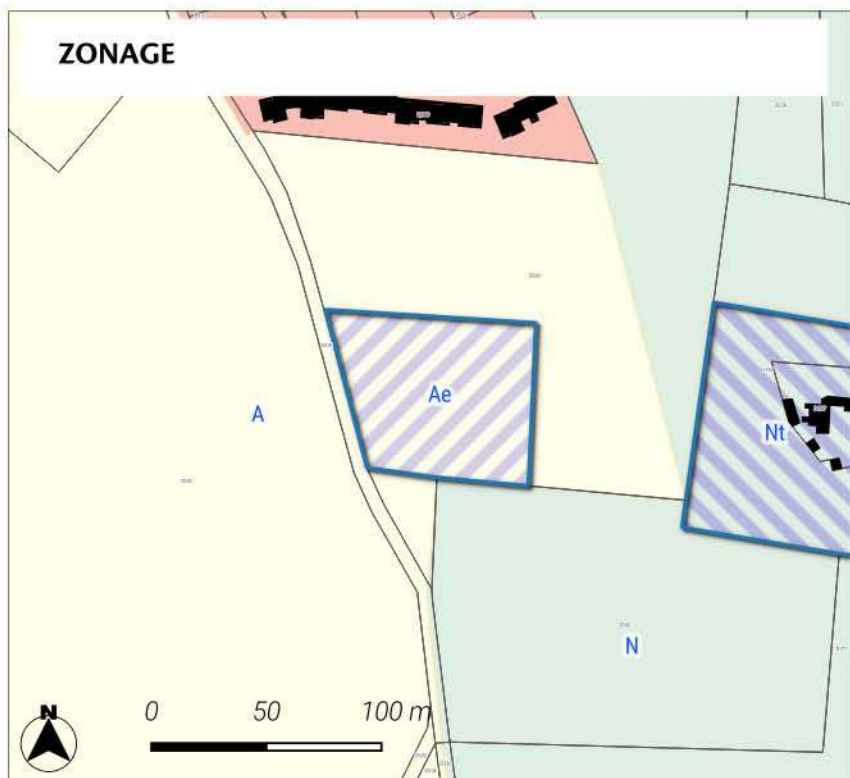
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement du Projet de création d'une miellerie. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle

Zonage

Zones Agricoles

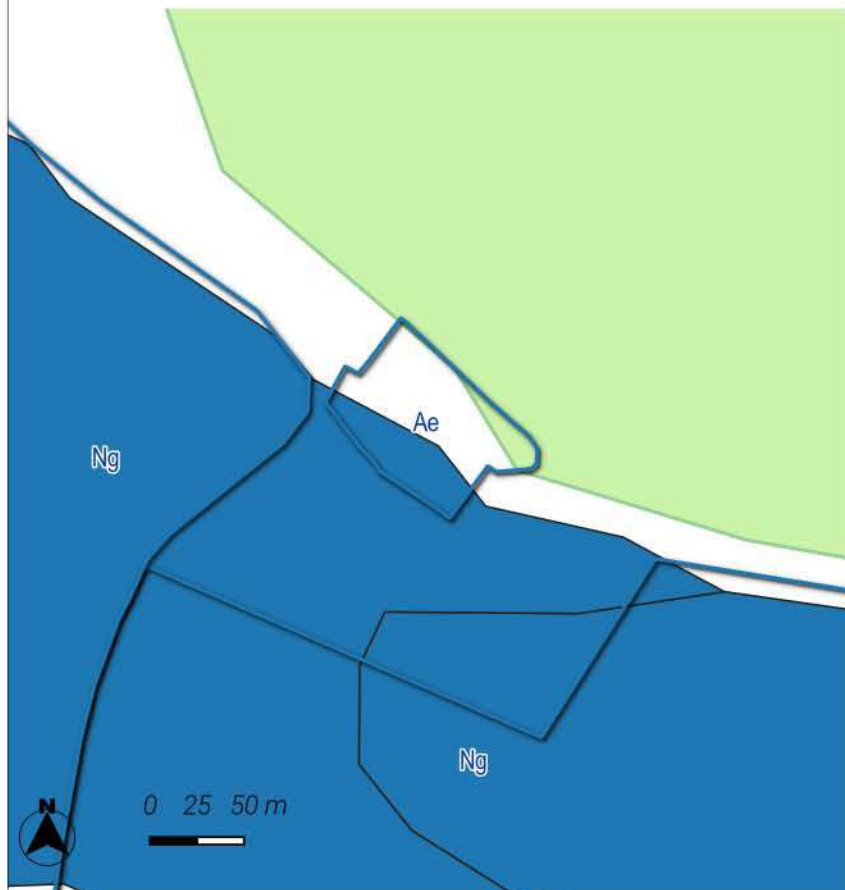
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 0.59 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Fort

Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 1 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du site ZNIEFF de type 2 _ 210000625 _ FORETS D'ARC EN BARROIS ET CHATEAUVILLAIN.
Le site est localisé au sein du périmètre de zone à dominante humide.

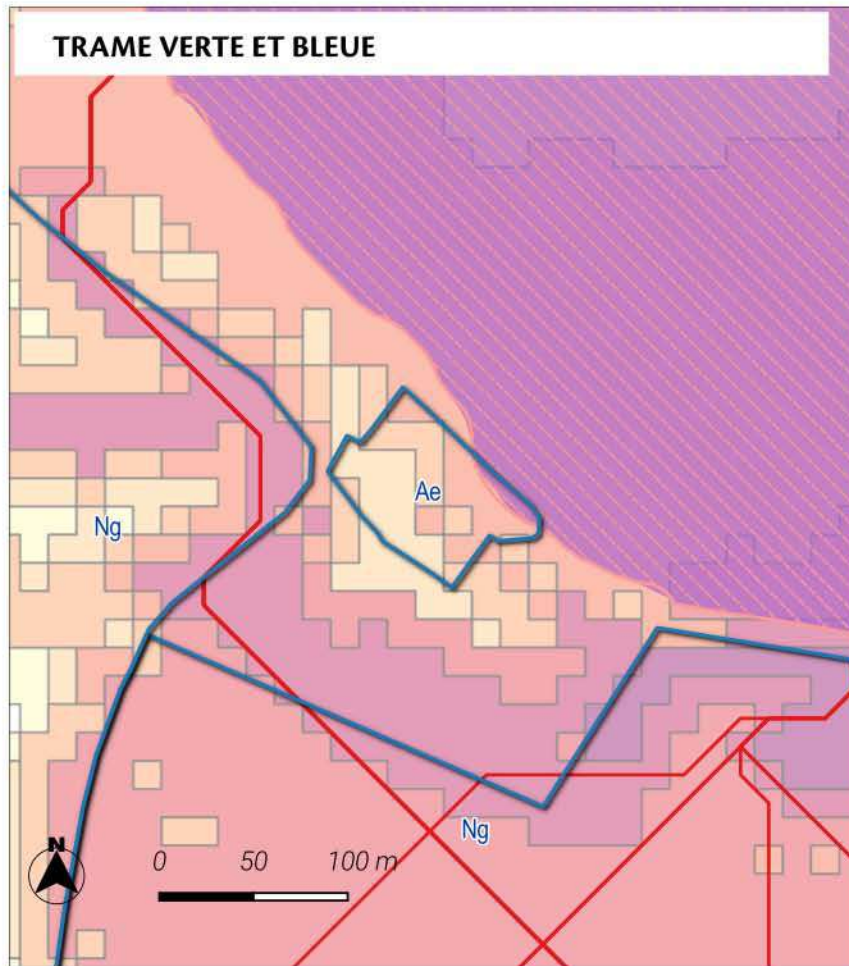
Zones humides

 Zone à dominante humide

ZNIEFF

 ZNIEFF de type 2 [2156]

TRAME VERTE ET BLEUE



Très fort

Le site est localisé au sein d'un réservoir de biodiversité.

Le site est localisé au sein d'un coeur de biodiversité de la sous-trame forestière.

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 4 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

Corridors écologiques :

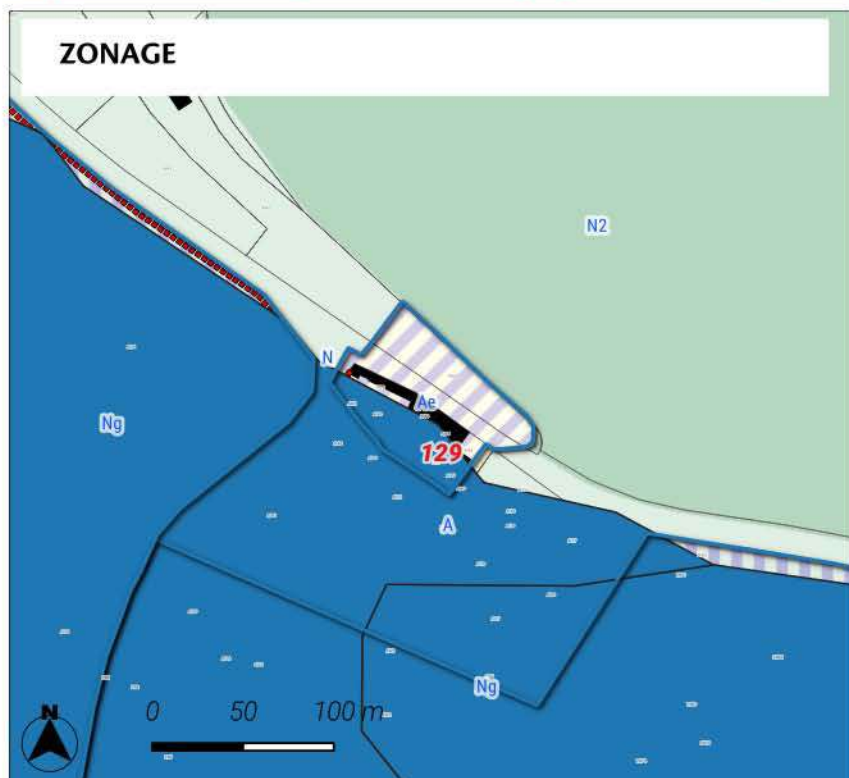
Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer

ZONAGE



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement du Garage automobile existant. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zones Naturelles

- N : Zone naturelle
- N2 : Zone naturelle correspondant au périmètre de coeur du p

Zonage

L151-19

- Patrimoine bâti zonage
- Patrimoine bâti 2 zonage

Zones Agricoles

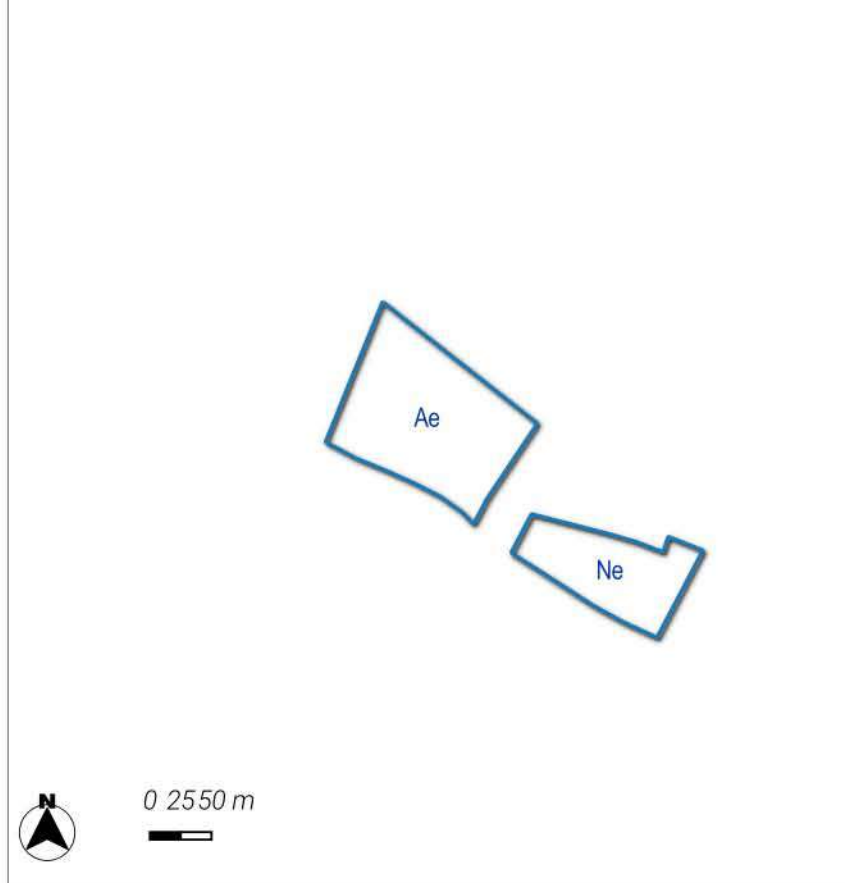
Données issues du plan Openstreet, BDtopo IGN, INPN
Réalisation : VCNDF
A : Zone agricole

LOCALISATION DU SITE



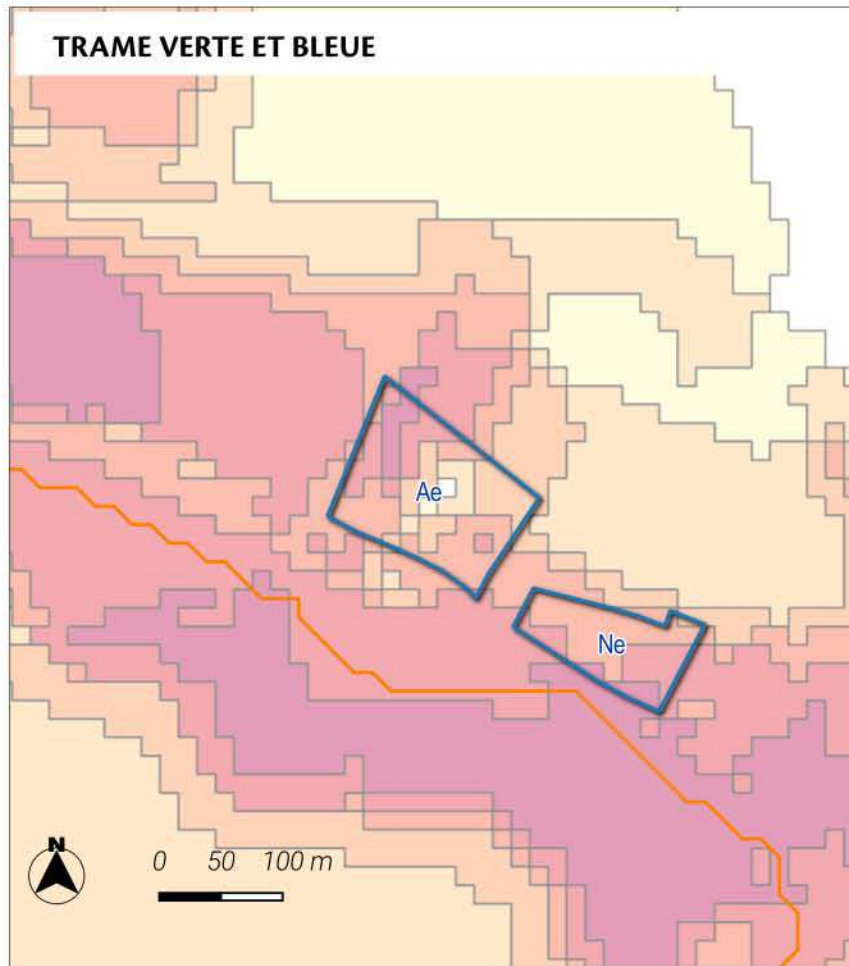
Le site se localise sur une surface de 1.55 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Activité au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 6 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

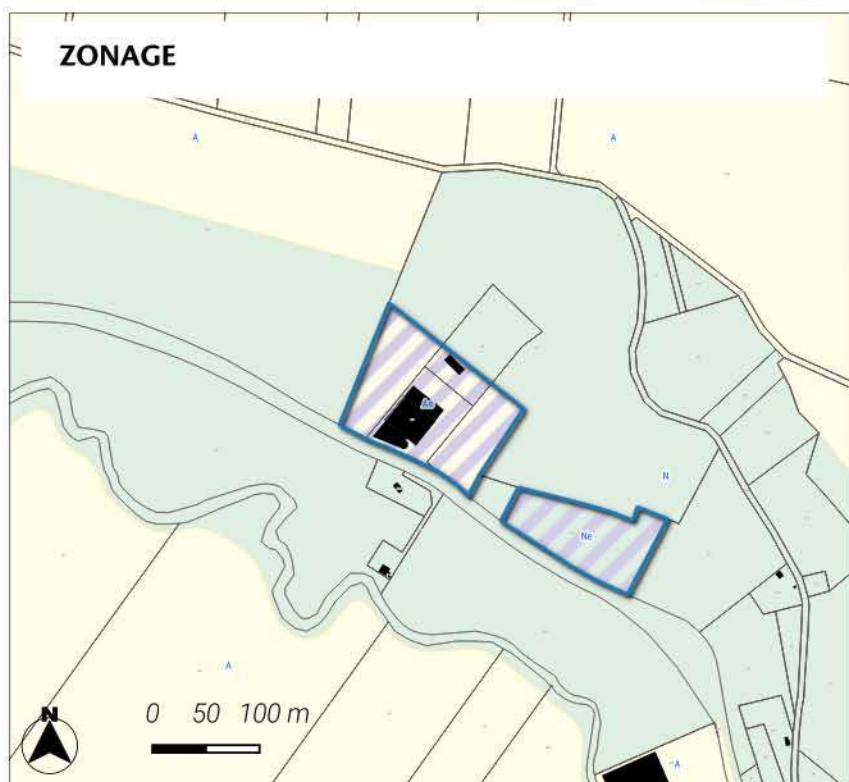
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur Ae permettant ainsi le développement de l'Activité existante SCHURTER SAS. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 70% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 9 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zones Naturelles

N : Zone naturelle

Zonage

Zones Agricoles

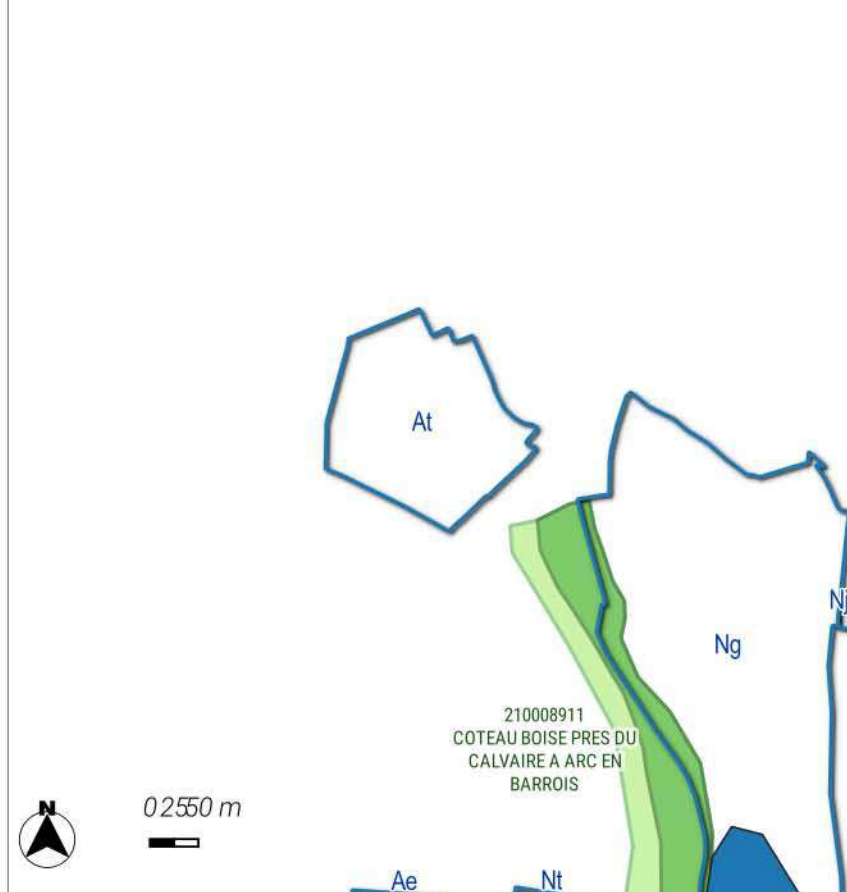
Ae : Secteur agricole où les activités sont autorisées sous conditions spécifiques

LOCALISATION DU SITE



Le site se localise sur une surface de 3.14 ha sur la commune de Arc-en-Barrois. Le site est localisé au sein de l'adhésion du Parc national de Forêts. Il est inscrit à vocation Agricole/Touristique au plan de zonage du PLU.

MILIEUX NATURELS



Neutre

Le site est localisé hors des sites naturels réglementaires et informatifs.

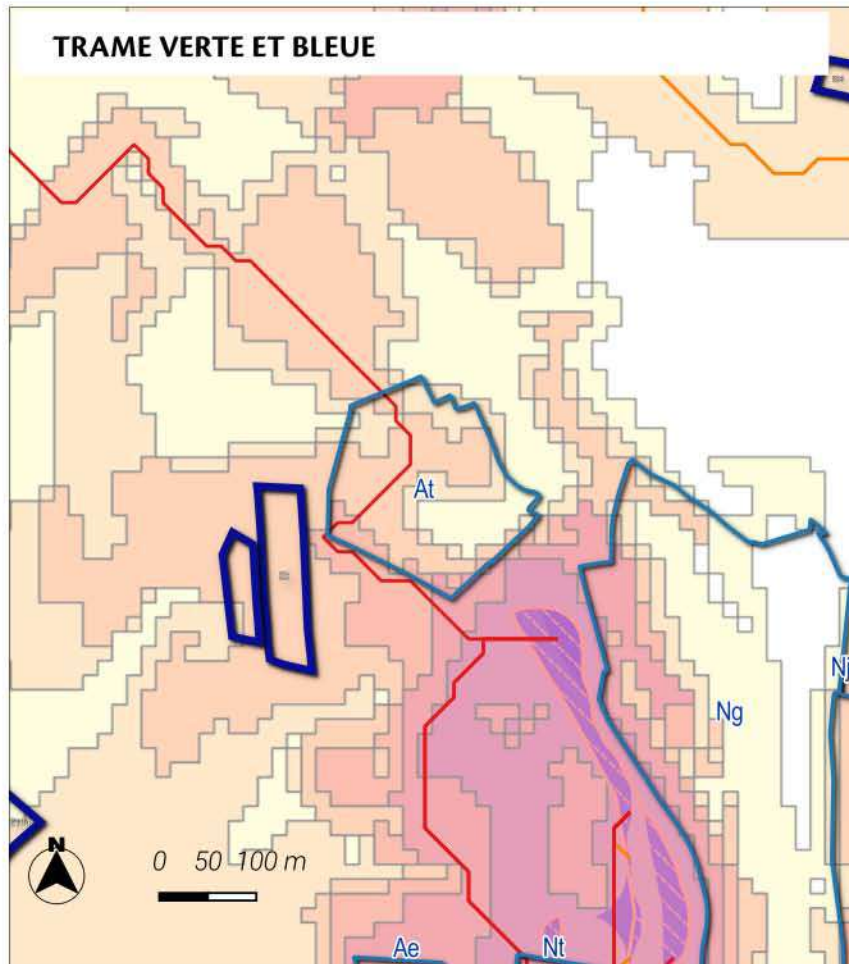
Zones humides

Zone à dominante humide

ZNIEFF

ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2 [2156]



Nul à faible

Le site est localisé au sein d'un corridor écologique de biodiversité. La zone de dispersion est de 5 guildes d'espèces étudiées.

Trame verte et bleue région Grand Est

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs de biodiversité de la région Grand Est
- Coeurs de réservoirs (toute sous-trames confondues)

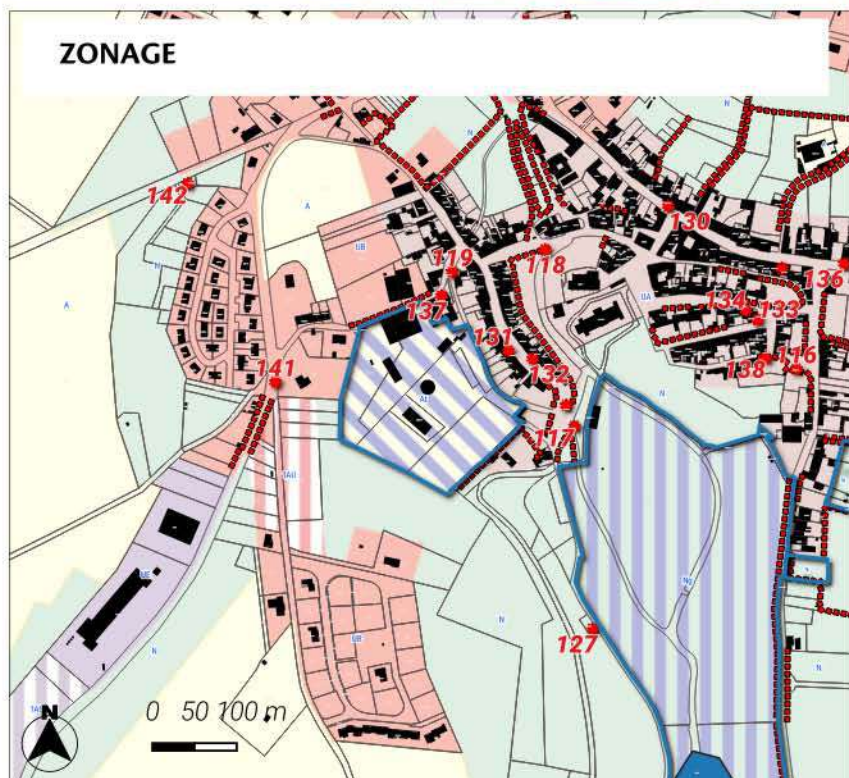
Corridors écologiques :

Zones de fonctionnalité (dispersions des espèces depuis les coeurs de réservoirs)

- Zone de dispersion pour une seule guildes d'espèces étudiées
- Zone de dispersion pour toutes les guildes d'espèces étudiées

Chemins de moindre coût (toute sous-trames confondues)

- Corridors fonctionnels
- Corridors à conforter ou à restaurer



MESURES DE LIMITATION DES IMPACTS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le site est classé en secteur At permettant ainsi le développement du Centre équestre. Afin d'assurer la prise en compte du caractère limité de l'urbanisation des conditions d'implantation et de gabarit des constructions ont été inscrits. Ainsi, le règlement précise une emprise au sol de 30% de l'emprise au sol existante à la date d'opposabilité du PLUi. Les hauteurs sont également encadrées avec une hauteur de N'excède pas la hauteur de la construction existante à la date d'opposabilité du PLUi ou maximum 5 mètres / annexes ne peut excéder 3,6 mètres au point le plus élevé.

Zonage

Zones Urbaines

UA : Zone urbaine mixte centrale de Châteauvillain et de Arc-en-Barrois

Zones Agricoles

At : Secteur agricole à vocation touristique et de loisir

Zones Naturelles

N : Zone naturelle